UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

1179

Revue

des

Études Napoléoniennes

III

L'INCESTE DE NAPOLÉON ET PAULINE A L'ILE D'ELBE

Le fait paraît avéré dans un certain monde que Napoléon fut l'amant de toutes ses sœurs et de quelques-unes de ses belles-sœurs. Cela, dit-on, ne saurait faire le moindre doute. M. Marcellin-Pellet qui, pour avoir perdu au 16 mai un siège de député, fut pourvu d'abord d'un consulat, puis d'une légation, s'est fait ici accusateur en règle et ses fonctions officielles, qui eussent pu l'inciter à quelque réserve, n'ont pu que donner plus de poids à ses réquisitoires. M. Marcellin-Pellet est de ces personnages appointés pour blanchir ou noircir les gens. Lui noircit.

M. Marcellin-Pellet n'a que des données flottantes sur les rapports de Napoléon avec Élisa et Caroline. Il a pour lui, dit-il, Mme de Rémusat, M. Pasquier et « Mounier, *homme d'une probité inattaquable* », mais ce sont des propos : pour Pauline, il en est sûr; s'il ne l'a point vu, *ce qui s'appelle vu*, il le tient de personnages dont l'autorité ne saurait être contestée, ni discutée : il cite ses sources, savoir : M. Iung. *Lucien Bonaparte et ses mémoires*, III, 202. M. Hérisson. *Le Cabinet noir*, 131. A quoi il ajoute le comte Beugnot, d'après un manuscrit récemment entré aux Archives Nationales et dont la paternité n'est point démontrée.

Telles sont, je crois, les autorités uniques auxquelles il renvoie dans : *Napoléon à l'Ile d'Elbe* (1888), p. 43. *La pharmacie de Pauline Bonaparte* (article dans *la Révolution française*, mai 1904.) *La pharmacie de Pauline Bonaparte* (feuilleton dans le *Siècle*, 19 juin 1904.)

Voilà la question posée. Le lecteur excusera si, pour y répondre, je dois publier *tous les textes*, ceux même devant lesquels M. Marcellin-Pellet prétend qu'a reculé sa pudeur. Dès qu'on formule une telle accusation, on s'engage à en fournir les preuves : dès qu'on inculpe Napoléon d'inceste, le fait est plus grave que tous les mots qu'on pourrait d'ailleurs employer pour prouver ou démentir cet inceste. Aussi bien, sauf un seul mot, qu'on suppléera aisément, les plus grossiers ont été édités par M. Marcellin-Pellet, lequel n'en supprime quelques-uns que pour se donner des airs de *pudeur offensée*... « Cachez ce sein ». Le jeu est connu. On publiera donc ici tous les textes allégués par M. Marcellin-Pellet. Les coupures qu'il a pratiquées constituent une sorte de huis clos. Il passait pour n'aimer point le huis clos.

Que si l'on s'étonne que je me prenne à réfuter de telles accusations, c'est que, moi aussi, j'aime *la Justice et la Vérité*. Depuis trente ans, depuis la publication de M. Iung (1882), on vit sur cette légende et, nul ne s'étant inscrit en faux, on peut alléguer qu'il y a chose jugée. J'interjette appel, et publiquement, loyalement, sans prendre mes avantages de rien qui soit hors de la question, avec modération, mais sans laisser dans l'ombre aucun texte que je connaisse, j'introduis mon mémoire en revision.

I

Dans le livre que M. Marcellin-Pellet a publié en 1888, dont il a trouvé les éléments au Consulat général de France à Livourne qu'il gérait alors; qu'il a intitulé *Napoléon à l'Ile d'Elbe* et dont, en effet, les pages 1 à 172 sont consacrées à Napoléon, on lit (page 42) : « Aujourd'hui, les plus indulgents ne sauraient ni conserver la moindre illusion, ni se montrer plus incrédules que des témoins désintéressés. Des mémoires récemment publiés éclairent singulièrement ce point si obscur. On sait d'ailleurs que les lettres écrites par les réfugiés de l'île d'Elbe étaient ouvertes par un cabinet noir austro-français établi à Livourne. Le comte de Jaucourt, ministre des Affaires

étrangères, en recevait copie et se divertissait à en envoyer des extraits à Talleyrand, alors au Congrès de Vienne. C'était un passe-temps gouvernemental renouvelé de Louis XV et de Maurepas. M. le général Iung a retrouvé aux Archives du quai d'Orsay quelques-unes de ces dépêches qu'on n'a pas eu vraisemblablement le temps de faire disparaître pendant les Cent jours : voici un passage de l'une d'elles qui rend tout commentaire superflu : « La Nymphe Pauline, dit Jaucourt, dont la naïveté ne diminue pas avec l'âge, écrit à deux colonels de son intimité, à l'un que Bonaparte est trop jaloux pour qu'il vienne encore, à l'autre qu'il se hâte de venir, que Bonaparte ne la voit que le jour et qu'il pourra, lui, s'en occuper le soir et toute la nuit. Elle appelle son auguste frère *vieux pourri* et demande deux bouteilles du Rob Laffecteur. »

En note, M. Marcellin-Pellet ajoute : « Cette lettre fameuse est reproduite dans le *Cabinet Noir* de M. le comte d'Hérisson. Beugnot en avait donné copie à Mounier pendant les Cent jours. »

Dans l'article de la *Révolution française* (mai 1904, p. 428), M. Marcellin-Pellet annonce qu'il reproduit, d'après le livre de son vieil ami le général Iung sur les mémoires de Louis, une lettre adressée par le marquis François de Jaucourt, ministre des Affaires étrangères sous la première Restauration, à Talleyrand, pendant le Congrès de Vienne, lettre résumant diverses correspondances interceptées. Jaucourt disait : « D'autre part on a des lettres de l'île d'Elbe. La nymphe Pauline, dont la naïveté ne diminue pas avec l'âge, écrit à deux colonels de son intimité : à l'un que Bonaparte est trop jaloux pour qu'il vienne; à l'autre qu'il se hâte de venir; que Bonaparte ne la voit que le jour et qu'il pourra, lui, s'en occuper le soir et toute la nuit. Elle appelle son auguste frère vieux pourri et demande deux bouteilles de Rob Laffecteur. »

En note, M. Marcellin-Pellet ajoute : « Le général Iung a atténué le mot. Jaucourt le met tout cru, en ajoutant entre parenthèses pour s'excuser : « J'écris après la princesse, » ce qui indique qu'il a l'autographe de Pauline en mains et ce qui donne une singulière idée de la liberté de son style. L'*honorabilité indiscutée de Jaucourt* interdit de supposer la moindre falsification. La lettre du ministre

dont nous avons *retracé* (?) la minute autographe est datée du 3 décembre 1814. Le marquis de Jaucourt affectionnait l'épithète mythologique. Ici il traite Pauline de « nymphe ». Dans une précédente dépêche il parle de la « muse Caroline ».

Ainsi, voici la suite d'affirmations de M. Marcellin-Pellet et un texte fourni deux fois par lui d'après son ami M. le général Iung, dans les *Mémoires* de Louis (?); or le texte de M. Iung dans le livre qu'il a intitulé Lucien *Bonaparte et ses mémoires*, t. III, p. 201 et suiv., est ainsi conçu : « ... Le 31 octobre la jeune femme était à Porto-Ferrajo, cette fois à poste fixe. Que venait-elle faire? Sur ces points délicats sa correspondance ne laisse aucune ambiguïté, car la *nymphe* Pauline, *dont la naïveté n'avait pas diminué avec l'âge*, dit le ministre, commettait l'imprudence, par ce temps de trouble et d'espionnage, d'adresser des épîtres à ses amis, et quelles épîtres! sous une forme plus accentuée encore que pour celles adressées autrefois au beau Fréron.

« C'est ainsi qu'elle écrit à deux colonels de son intimité : à l'un que *Buonaparte est trop jaloux pour qu'il vienne encore*, à l'autre que *Buonaparte ne la voit que le jour et qu'il pourra, lui, s'en occuper le soir et toute la nuit.*

« Dans ces lettres, l'aimable Pauline ne se gêne guère pour traiter *son auguste frère de vieux pourri* et pour demander à ce complaisant colonel de lui apporter des remèdes à la mode, très clairement spécifiés. »

Seuls les mots en italiques sont présentés par M. Iung comme faisant partie de la lettre de M. de Jaucourt.

Voilà ce que M. Marcellin-Pellet appelle une citation. Il a cité, dit-il, M. le général Iung. Cela va bien. Il a cité de même M. Hérisson. M. Hérisson, teinturier du comte Mounier, dit simplement (p. 131) : « Beugnot m'a conté à Gand que, pendant qu'il était chargé de la police, de 1814 à 1815, on avait intercepté des lettres écrites de l'île d'Elbe par Pauline. On y lisait : *Envoie-moi du Bob* (sic) *de Laffecteur. Depuis que je suis ici je n'ai affaire qu'à ce vieux pourri.* » Voilà « cette lettre fameuse reproduite dans le *Cabinet noir* de M. le comte d'Hérisson. »

Mais M. Marcellin-Pellet est si affirmatif dans son article de la

Révolution française qu'il eut sans doute connaissance de la minute autographe qu'il a *retracée* (?) et il en fournit la date : 3 décembre 1814. La *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand* a été publiée en 1905 par la Société d'Histoire diplomatique. La lettre en date du 3 décembre 1814 ne contient pas le passage allégué. Par contre l'épithète *muse* ne se trouve point accolée au nom de Caroline dans une lettre antérieure au 3 décembre, mais au nom d'Élisa et dans une lettre du 11 février 1815. Comme il a pu arriver que la pudeur du petit-fils de Jaucourt éditeur de cette correspondance eût pratiqué des coupures, j'ai recouru au manuscrit et voici le texte (Affaires étrangères, France, vol. 680, fol. 184).

3-4 décembre 1814.

D'autre part, on a des nouvelles de l'île d'Elbe, la nimphe Pauline, dont la naïveté ne diminue pas avec l'âge, écrit à deux colonels de son intimité, à l'un que Buonaparte est trop jaloux pour qu'il vienne encore; à l'autre qu'il se hâte de venir que Buonaparte ne la b... *j'écris après la Princesse*, que le jour et qu'il pourra, lui, s'en occuper le soir et toute la nuit. Elle appelle son auguste frère vieux pourri et demande deux bouteilles de Rob de Laffecteur.

Il y a bien d'autres lettres, mais elles ne traitent pas d'affaires.

M. de Jaucourt dit : *J'écris après la Princesse*. Mais c'est d'après les rapports de police qui lui ont été communiqués et cela résulte de la comparaison de sa lettre avec le rapport d'où il en a tiré les éléments.

Or, selon M. Marcellin-Pellet, ce serait là une seconde source : et entre la première et la seconde, il établit si bien une communication qu'il se sert de la première pour dater la seconde. Or la première dérive uniquement de la seconde et il y a ici une interversion voulue. On trouve dans les papiers Beugnot, entrés aux Archives en 1902, un rapport intitulé : *Note de la Direction générale de la police du Royaume*, auquel M. Marcellin-Pellet assigne, d'après la lettre de Jaucourt, la date du 1er ou du 2 décembre. « D'autant, dit-il, que Beugnot fut remplacé à la Direction générale par Dandré le 3 décembre. » M. Marcellin-Pellet ne donne pas le texte intégral : sa pudeur le lui défend. Il dit : « Beugnot

s'exprime avec une crudité extrême sur les rapports de Bonaparte et de sa sœur Borghèse qui poussa la lubricité à un degré où on ne peut plus l'expliquer que par un dérangement des organes... C'est cette femme, ajoute-t-il, que Bonaparte a appelée à l'île d'Elbe pour l'y consoler. Elle s'y morfond d'ennui. Pour y faire diversion, elle s'occupe de quelques liaisons sur le continent. Il est évident par sa correspondance qu'elle a un amant à attirer à l'île, M. le baron Duchand, colonel du 2e régiment d'artillerie légère; un autre à empêcher d'y arriver, celui qu'elle appelle du nom mystérieux d'Adolphe, et de plus des devoirs très étroits à remplir envers son frère. Elle objecte ces derniers à Adolphe pour le retenir sur le continent et même pour l'effrayer un peu. Elle en parle aussi à M. Duchand, mais à celui-ci de manière à le rassurer et à le satisfaire s'il n'est pas difficile, le partage (lui semblant) tout naturel. Le frère aura la journée; le baron aura une partie de la soirée et la nuit tout entière. Il ne doit pas être mécontent.

« Cependant, si le baron connaissait toute cette correspondance, il ne serait pas entièrement rassuré, car, entre autres commissions que la princesse donne à la dame Michelot, sa femme de confiance à Paris, elle lui demande six bouteilles seulement de Rob L'Affecteur (*sic*), c'est-à-dire du remède le plus actif qu'on puisse appliquer au virus syphilitique le plus invétéré. Il est à craindre que la princesse ne donne à son frère des consolations amères et que M. le baron ne fasse pas un voyage fort sain, et c'est dans la prévoyance (*sic*) de toutes ces fâcheuses conséquences que la princesse fait une provision si ample de Rob Laffecteur. Il y a de quoi guérir toute l'île d'Elbe. »

Tel serait le texte initial qui fut communiqué à M. de Jaucourt et qui fait la matière de sa lettre à M. de Talleyrand. Seulement la calomnie a marché, elle s'est organisée, elle s'est, à la façon des Talleyrand et des Beugnot, résumée en un mot lapidaire. Il convient d'y rendre ses développements oratoires, d'y rejoindre les rognures que les ciseaux pudiques de M. Marcellin-Pellet ont séparées.

L'article entier porte son enseignement. Il fut destiné à un seul lecteur, le roi Louis XVIII et si Messieurs les ministres y ont eu

part, c'est comme ces libertins que les filles introduisent en quelque coin pour assister à leurs ébats :

Direction générale de la Police du royaume[1].

NOTE.

Difficilement comprendrait-on cette étrange correspondance sans quelqu'explication.

S'il n'est que trop vrai que l'intérieur de la famille B. était un continuel outrage aux lois divines et humaines, on ne peut la peindre plus juste que par ce mot grossièrement cynique du prince royal de Suède, *cette famille, c'est une vraie chiennerie.*

Le frère par excellence n'a épargné aucune de ses sœurs, il n'a pas respecté davantage ses filles adoptives, à défaut de naturelles; on savait à tort ce que signifiait le mot *adoption*, et chose incroyable! ces filles ainsi adoptées recevaient pour retraite des mains de princes souverains.

Celle des sœurs pour qui le frère a conservé le plus de tendresse est Pauline. Cette femme est fort jolie, a de l'élégance dans les manières, et du charme dans l'expression. Elle pousse la lubricité à ce degré où on ne peut plus l'expliquer que par un dérangement d'organes; dénuée de toute instruction, mais non pas sans esprit naturel, cet esprit corrompu par une éducation abominable s'est tourné en méchanceté. Il paraît qu'elle était, dans son boudoir, l'un des agents les plus actifs de la police de son frère; aussi a-t-elle perdu plusieurs de ses amants quoiqu'elle n'en ait jamais désespéré aucun.

C'est cette femme que B. a appelée à l'île d'Elbe pour l'y consoler.

Elle s'y morfond d'ennui; pour y faire diversion, elle s'occupe de quelques liaisons sur le continent; il est évident par sa correspondance qu'elle a un amant à attirer à l'île d'Elbe, M. le baron Duchand, colonel du 2e régiment d'artillerie légère; un autre à empêcher d'y arriver, celui qu'elle appelle du nom mystérieux d'*Adolphe* et de plus des devoirs très étroits à remplir envers son frère; elle objecte ces devoirs à Adolphe pour le retenir sur le continent et même pour l'effrayer un peu; elle en parle aussi à M. Duchand, mais à celui-ci de manière à le rassurer et à le satisfaire, s'il n'est pas difficile, le partage est tout naturel; le frère aura la journée, le baron aura une partie de la soirée et la nuit tout entière, il ne doit pas être mécontent.

1. Papiers Beugnot, AB-XIX, 339, fos 13 et 14. Cette pièce n'est pas de la main de Beugnot, ni sur son papier, ni datée.

Elle n'est pas placée à la suite des *Rapports au roi*. Elle est dans un autre volume intitulé : *Notes diverses relatives à l'administration du comte Beugnot dans le Grand-Duché de Berg et à la Direction générale de la Police en 1814* (on a ajouté) et avant.

Cependant, et si le baron connaissait toute cette correspondance, il ne serait pas entièrement rassuré, car entr'autres commissions que la princesse donne à la *Dme Michelot*, sa femme de confiance à Paris, elle lui demande six bouteilles seulement de *Rob de l'Affecteur*, c'est-à-dire le plus actif qu'on puisse appliquer au vice syphilitique le plus invétéré. Il est à craindre que la princesse ne donne à son frère des consolations amères et que monsieur le baron ne fasse pas un voyage fort sain, et c'est dans la prevoyance de toutes ces fâcheuses conséquences que la princesse fait une provision si ample de Rob de l'Affecteur. Il y a là de quoi guérir toute l'île d'Elbe.

On remarque au reste par ces lettres des gens qui l'entourent combien est malheureuse et déjà ravalée cette famille naguère si célèbre ; la mère et le fils retombent, comme de leur propre poids, dans ces détails dont l'instinct ne se tire que de très bas. Buonaparte substitue l'huile à la bougie, il ne veut pas qu'on use plus de cinq livres de bougie par semaine, il rogne sur tout, même sur le blanchissage. Il poursuit des économies jusque dans les plus minces objets de consommation et prescrit, pour tout ordinaire, des saucisses et des boulettes, en quoi il est merveilleusement secondé par sa mère qui avait conservé à travers les pompes impériales l'avarice mesquine de la bourgeoise de Bastia.

Quelques traits cependant ressortent du scandale et du bavardage de cette correspondance.

On y remarque un mécontentement généralement répandu dans ce qui entoure la famille : chacun crie à son parent ou à son ami : restez où vous êtes, gardez vous d'aborder cette terre maudite où on s'ennuie, et où on meurt de faim. Presque tous expriment des vœux de retour et ceux qui peuvent l'exécuter l'exécutent. Déjà Buonaparte est obligé de faire garder la côte pour arrêter les progrès de la désertion.

Ensuite les détails minutieux d'économie, les douloureux retranchements que fait subir Buonaparte à ses serviteurs, au risque même d'ébranler leur fidélité, prouvent que l'argent lui manque, et rassurent sur les sacrifices qu'il pourrait faire pour se procurer des partisans en France, ou pour soudoïer ceux qu'il y conserverait.

Enfin, rien n'indique des vues politiques dans cette correspondance. Elle est écrite, il est vrai, par des valets et une femme galante ; mais cette femme est aujourd'hui la plus intime confidente de Buonaparte ; si elle gardait quelqu'espoir, elle ne manquerait pas de les communiquer à ses amants, tous deux militaires et à qui elle écrit avec un entier abandon. Si, à l'île d'Elbe, on se berçait de quelques vues, de quelques projets, les valets assidus dans l'intérieur de ce qu'on appelle encore le palais en saisiraient quelque chose, ils espèreraient d'autant plus vite qu'ils ont grand besoin d'espérer ; et cependant toutes ces lettres sans

exception respirent les regrets, l'abattement et comme les douleurs d'une captivité dont on n'apperçoit pas le terme.

Trois porteurs de dépêches ont été arrêtés cette semaine.

Le valet de chambre de Buonaparte porteur de cette correspondance, le sieur Andens, (Andral) médecin de Murat et porteur de beaucoup de lettres pour Naples et, par l'effet d'une méprise, Lord Oxford qui avait annoncé le projet de se rendre à Naples par l'île d'Elbe.

Toutes ces lettres ont été examinées et on n'y trouve pas la trace d'un complot, ni même d'une correspondance politique avec Buonaparte. Ce qui confirme l'opinion qu'on a souvent émise, qu'aussi longtemps que durerait le Congrès, Buonaparte s'interdirait le moindre mouvement parce qu'il craindrait de donner des armes aux puissances intéressées à son éloignement. Lorsque le Congrès sera fini, restera-t-il à Buonaparte des moyens de nous agiter? Ces moyens seront bien diminués. Chaque jour les amis de la fortune se refroidissent, et il n'a pas laissé en France un ami de sa personne.

D'autre pièce que celle-ci point qu'allègue M. Marcellin-Pellet : c'est de là que partent Iung et Mounier comme Jaucourt; nul ne présente la lettre même de Pauline, nul ne s'avise de la montrer, et pourtant la première opération nécessaire serait l'expertise à la fois de l'écriture et du style. Passons : s'il y eut une lettre authentique et qu'elle eût été falsifiée, il était difficile qu'on la montrât. Et l'on peut croire que c'était le cas. S'il n'y eut qu'une copie où l'on interpola des phrases, rien de plus simple; en un cas comme en l'autre, original falsifié ou copie interpolée, tout a disparu.

Prenons la pièce telle qu'elle est.

II

Selon l'interprétation du policier, on serait tenté de croire qu'il y a trois lettres : une au colonel Duchand, une à un autre colonel nommé Adolphe et une à Mme Michelot; mais Duchand et Adolphe ne sont qu'une seule et même personne; c'est par ce pseudonyme d'Adolphe que la princesse, lorsqu'elle se flatte d'être discrète, désigne Auguste Duchand et elle le désigne ainsi dans sa correspondance avec Mme Michelot, car c'est Mme Michelot qui est char-

gée de faire passer les lettres à Duchand, dont la princesse ignore la résidence.

Elle le regrette et charge Mme Michelot de le dire à Duchand — qui est Adolphe; — peut-être ajoute-t-elle qu'elle souhaiterait l'avoir près d'elle. Mais appeler à l'île d'Elbe un colonel en activité, du service de France, quelle folie et comment, si folle qu'elle soit, l'en supposer capable? Et cette folle écrirait à son amant du style d'une fille à soldat. — N'a-t-on pas d'elle des lettres d'amour? On en sait adressées à deux hommes : Fréron (publiées par Taschereau : *Revue rétrospective*) Forbin (publiée par moi-même). Qu'on en cite un mot, un seul, qui soit grossier! Tendre, amoureuse, passionnée, sensuelle, soit; mais brutale, grossière, impudique, non!

Elle passe ses journées avec son frère! Quel crime et comme cela est démonstratif! En vérité une sœur ne peut-elle passer la journée avec son frère sans coucher avec lui? Quelle conception avaient les policiers de la Restauration des joies de la famille et comment M. Marcellin-Pellet est-il assez aveuglé par la haine pour s'associer à de telles démonstrations?

Il ressort du texte même : 1° Qu'il n'y a eu qu'une lettre, écrite à Mme Michelot et contenant diverses recommandations ou commissions à transmettre au colonel Duchand;

2° Que sur cette lettre, qu'on ne retrouve pas, il a été pratiqué, dans l'original ou dans la copie, des interpolations ou des faux, de façon soit à transformer en mots obscènes des mots innocents, soit à introduire des phrases suspectes, — cela, dans le cas, réservé, où tout ne serait pas inventé pour distraire le roi avec des anecdotes croustillantes.

La lettre de M. de Jaucourt étant datée du 3 décembre et visant la note de la police, celle-ci, dit M. Marcellin-Pellet se trouve par là datée des tout premiers jours de décembre. Or, on comptait en général un mois pour que les lettres parvinssent : ainsi les lettres relatant l'arrivée de la princesse le 1er novembre et les premiers temps de son séjour se trouvent analysées dans un rapport de police en date du 30 novembre (F^7, 6624, 273). Il n'est point question dans ce rapport de la lettre à Mme Michelot, qui peut-être avait été

réservée pour une communication particulière, mais il est probable qu'elle faisait partie du même courrier.

Les lettres de Pauline à M. et Mme Michelot ont presque toutes passé dans le commerce et appartiennent à divers amateurs; mais de gracieuses communications et des achats personnels m'ont permis d'en recueillir un assez grand nombre, en originaux ou en copies. Je n'en ai aucune du mois de novembre, mais j'en ai une du 6 septembre adressée à M. Michelot et expédiée par Andral, le médecin de Murat, le même qui, retournant à Naples, fut arrêté le 26 novembre, aux environs de Paris, avec Lord Oxford, dont il partageait la voiture. Son arrestation avait pour objet la saisie des lettres dont il pouvait être porteur. Ce fut là l'origine de l'affaire Exelmans : dans les lettres saisies aucune de Duchand ni des Michelot.

Dans la lettre du 6 septembre adressée à Michelot, la princesse, après de copieux détails sur ses démêlés d'argent avec le prince, s'exprime ainsi : « Vous ne me dites pas un mot dans vos lettres du baron Duchand, quoique je vous aie adressé pour lui des lettres que je vous avais expressément recommandé de lui faire passer. Vous savez que c'est un homme dans lequel j'ai mis ma confiance et qui la mérite par un dévouement sans bornes, et vous me demandez si vous pouvez lui confier de l'argent! Vous le pouvez et je vous y autorise. Faites-lui passer la lettre que je joins ici à l'adresse que sans doute il vous a laissée. Je suis très souffrante dans ce moment-ci, cependant j'ai tout disposé pour mon départ (pour l'île d'Elbe) qui aura lieu du 25 au 27 septembre.

« Ainsi les lettres que vous aurez à m'adresser pour cette époque, dirigez-les sur Livourne à l'adresse de Bartolucci, ou en les faisant passer à M. Bartolucci par M. Avigdor, banquier, ce qui serait encore plus sûr. (*De la main.*) Adieu, mon cher Michelot, je compte sur vous et je dis mille choses à votre femme. Je suis bien souffrante et bien seule. Ainsi il faut souffrir. »

PAULINE.

« Je vous recommande la lettre d'*Adolphe*. Donnez-moi de ses nouvelles et écrivez-moi plus souvent que vous ne faites. »

Voilà une première identification de Duchand et d'Adolphe. On en trouvera plus loin une seconde.

La réponse de Michelot à cette lettre paraît avoir été apportée à Naples par la femme de confiance de la princesse, Mme Ducluzel (*la Grosse Mère*). Pauline retarda son départ pour l'île d'Elbe d'un mois. Elle n'y arriva que le 1er novembre.

Il faudrait admettre, pour que la lettre interceptée à la fin de novembre fût authentique, que la princesse eût écrit par la poste à Mme Michelot, alors que, de Naples comme de Porto-Ferrajo, ses lettres sont toujours portées par des exprès ou des occasions. Et ce serait cette lettre qu'elle eût ainsi risquée où elle eût tenu, sur elle-même et sur son frère, ces propos qui devaient les déshonorer tous deux. Admettons qu'il y ait eu une lettre du mois de novembre; il n'est pas possible qu'il n'y ait pas dans les lettres postérieures une allusion quelconque à des choses aussi graves, à des cas aussi exceptionnels, à des commissions aussi urgentes. Or voici la lettre que la princesse écrit le 16 décembre à Mme Michelot[1] :

« Ma chère madame Michelot, j'envoie une personne sûre à Paris pour mes affaires, car il y a plus de trois mois que je ne reçois rien de vous. Jugez de mon inquiétude pour mes affaires. J'ignore tout. Je vous envoie une lettre pour Adolphe. Je vous prie, s'il est à Paris, de la lui remettre vous-même et, s'il est à son régiment, de la lui envoyer et de lui dire de vous renvoyer immédiatement sa réponse, pour que la personne qui lui remettra la mienne puisse vous rapporter sa réponse. Je vous prie même de la retarder jusqu'à cette époque. Je désire enfin savoir la décision d'Adolphe pour bien des choses. Dites-moi franchement ce que vous pensez de lui... (*sic*).

« Ma santé est toujours faible. Le climat ici varie beaucoup. De grands vents. Une vie bien solitaire. Je jouis du calme, et le bonheur d'être avec mon frère me soutient, mais je suis triste de ne rien savoir de ma position de fortune, car ici je suis obligée de représenter et je vais vendre mon argenterie à Livourne, car

1. Autographe, communiqué par le général Rebora.

je suis bien pauvre. J'espère que M. Michelot me donnera des détails sur ma fortune. Je ne compte que sur lui et son silence me fait peine, car ici l'on reçoit des lettres de France, car mon courrier en a de Paris souvent. La personne que je vous envoie vous donnera des adresses pour l'avenir. Il est affreux d'être ainsi. Dites à Adolphe d'en profiter aussi pour m'écrire. Je vous envoie une note de commissions. Je vous prie, ma chère madame Michelot, de me les faire et de me les renvoyer par la personne qui retournera. Quand vous l'expédierez, donnez-moi des nouvelles des personnes connues. Je ne sais rien. S'il y avait des livres bien jolis et nouveaux, je vous prie de m'en envoyer deux ou trois ouvrages. La Grosse Mère (Mme Ducluzel) se porte bien. Je demande à Adolphe différentes choses. Je vous prie de me les envoyer. Embrassez pour moi vos enfants que j'aime bien, surtout la petite. Adieu, ma chère madame Michelot, n'oubliez pas combien je vous suis attachée et pour la vie. »

PAULINE.

« P.-S. — Je vous prie de mettre l'adresse d'*Adolphe*. Je l'ignore. A présent donnez-moi des nouvelles des personnes de ma connaissance. Un petit mot me fera plaisir, ce que l'on dit. La personne et tous. Mme Ducluzel vous écrit pour différentes choses que j'ai peut-être oubliées et qui nous sont nécessaires. Je désire, ma chère poulotte, ne pas passer deux mille francs pour tout cela ou deux mille quatre cents. »

Et voici le document qui accompagnait cette lettre. Je le publie tout entier, car si, en novembre, Pauline a demandé à Mme Michelot six bouteilles de Rob Laffecteur « de quoi guérir toute l'Ile », il faut penser qu'elle insistera en décembre lorsqu'elle enverra ses commissions aux mêmes Michelot[1].

NOTE DES OBJETS QUE JE DEMANDE A MADAME MICHELOT.

1° Deux douillettes jolies et bien nouvelles, une rose et une blanche, qui puissent se mettre été comme hiver et qui ne soient ni de satin, ni de

1. De ma collection.

velours, légèrement ouatées, d'une jolie forme. Quant à la mesure, je ne suis pas engraissée.

2° Une petite robe ou mamelouk selon ce qui sera le plus à la mode.

3° Une jolie toque rose habillée, d'un rose un peu vif avec des plumes roses.

Une autre toque, de la couleur qu'on voudra pourvu qu'elle ne soit pas blanche.

4° Un chapeau ou un bonnet, tout ce qu'il y a de plus à la mode pour aller avec la robe n° 2.

Si Mme Michelot ne croyait pas avoir assez de cent louis pour toutes ces choses que je lui demande, elle ne ferait pas faire le mamelouk ni les chapeaux.

5° Une douzaine de madras de batiste, les plus fins et les plus nouveaux.

6° Du ruban rose et bleu. Il faut que le bleu ne soit pas trop foncé, mais plutôt d'un joli pâle. Le rose doit être bien franc et point hortensia.

7° Deux pots de rouge de Mme Chaumeton, l'un d'une nuance un peu plus forte que l'autre.

8° Deux camisoles de laine bien fines dont on envoie le modèle.

9° Quelques jolies bourses et quelques jolis cordons de montre.

10° Deux peignes fins d'ivoire pour ôter la poudre; un autre long pour coiffer.

11° Une demi-douzaine de brosses à dents plus fortes et plus larges que celles qu'on a envoyées et qui n'ont pas pu servir.

12° Deux paires de chaussons blancs beaucoup plus étroits que ceux envoyés qui ne peuvent pas servir du tout, deux paires de chaussons noirs, six paires de souliers de taffetas blanc, six paires de souliers de prunelle blanche plus étroits que les autres.

13° Six douzaines de vessies grandes et belles comme les dernières envoyées.

14° Une paire de bottines de peau noire pour mettre par-dessus les souliers.

15° Un moule pour faire les bourses avec la soie, l'argent et l'or, les petits glands qu'il faut. Il faut que la soie et l'or soient assez forts, parce que la Princesse ne fait que des bourses quadrillées.

16° Quatre à six bouquets de fleurs, un de roses blanches, un autre de roses roses, mais belles, et les autres comme on voudra, pour mettre sur des chapeaux de paille.

17° Dix aunes de beau taffetas blanc, dix aunes de beau taffetas bleu, et autant de taffetas rose fort. On diminuerait une robe si la somme ne suffisait pas.

18° Envoyer le *Journal des Modes* depuis trois mois et le continuer par abonnement.

NOTA. Les deux douillettes ne doivent pas passer 4 à 500 francs. Les deux toques ne doivent pas coûter plus de 4 à 500 francs, le mamelouk ou robe et chapeau 250 francs.

Il faudrait que cela fût emballé mieux que les deux dernières caisses qu'a apportées Mme Ducluzel, car cela est arrivé abîmé.

Tous ces objets-là seront enfermés dans des caisses les moins volumineuses et les moins nombreuses possible.

Je prie Mme Michelot de m'envoyer aussi ce qui est marqué dans la note pour Lubin.

PAULINE.

Voilà donc, pour cette fois, une lettre authentique et une note authentique. Que prouvent-elles? Que Pauline a un amant. Parbleu! nul n'a nié qu'elle eût des amants. Elle moins que les autres. Mais elle n'a pas deux amants auxquels elle écrive. Elle en a un, qui est le colonel baron Duchand, et si, dans une intention falotte de ne pas le compromettre, elle l'appelle parfois Adolphe, c'est bien du même homme qu'il s'agit. C'est au ménage Michelot qu'elle se confie pour faire passer ses lettres à Duchand, de même qu'elle se confie à eux pour tout ce qui l'intéresse : argent, fortune, bijoux. C'est à Mme Michelot, *dit-on*, qu'elle a demandé six bouteilles de Rob Laffecteur. Rien de plus naturel qu'elle lui donne ses commissions, mais si elle lui a donné celle-là, elle y reviendra dans sa note du 16 décembre; elle rappellera qu'elle attend le remède sauveur. Point!

Évidemment, si ce sont là des preuves pour quiconque est de bonne foi, ce n'en sont pas d'absolues. Quelles preuves faudrait-il et comment les trouver? Dès qu'on entre dans cette façon de penser qu'un homme et une femme n'ont pu se rencontrer une heure sans coucher ensemble — le frère et la sœur, le père et la fille, le fils et la mère, — dès que la haine, suscitant une sorte de délire génésique, détermine des affirmations de ce genre, il est matériellement impossible de combattre ces affirmations par des contre-preuves. Que si le bruit en était revenu à Pauline et qu'elle eût nié et qu'elle se fût récriée : « Vous voyez bien, eussent dit ces gens, elle nie! Aurait-elle besoin de nier si cela n'était vrai et ne repousserait-elle pas la calomnie par le dédain? » Elle n'en a rien su, et par suite elle n'en a point

parlé : « Vous voyez, diront-ils, elle ne dit rien. C'est un aveu! »

Mais l'Empereur, lui, a parlé; il a parlé avec la netteté qui était dans ses habitudes et dans sa façon.

Il a dit à O'Meara : « Lorsque j'arrivai à Paris après mon retour de l'île d'Elbe, je trouvai dans les papiers particuliers de M. de Blacas... une lettre écrite par une des femmes de chambre de ma sœur Pauline et qui paraissait avoir été dictée dans un moment d'aigreur... M. de Blacas avait fait falsifier cette lettre en y ajoutant des histoires abominables, jusqu'à dire que j'avais couché avec ma sœur. Et en marge était écrit de la main du faussaire : *à imprimer* » (O'Meara I, 248). Dans un autre texte (I, 511) : « de manière à faire croire que j'avais couché avec ma sœur ».

Voilà la réponse : « Elle ne compte pas, disent les calomniateurs. Napoléon est bien obligé de nier l'inceste. Ce ne sont pas des choses dont on se vante. — Mais ce n'est pas à une question qu'il répond ici. Il va au-devant de l'accusation et il y attache d'ailleurs si peu d'importance qu'il ne sait pas exactement l'histoire ou qu'il la raconte mal — à moins que ce ne soit O'Meara qui l'entende mal; — mais enfin, telle que soit l'anecdote, il connaît le crime dont on l'accuse et il prend l'offensive. Comment le connaîtrait-il autrement que par la lettre trouvée chez M. de Blacas? On n'est point venu lui dire, et les pamphlets parus jnsque-là sont muets : il a donc dit la vérité, mais les implacables adversaires n'admettent point que la lettre ait été falsifiée.

« Dans quel but, diront-ils, M. de Blacas eût-il falsifié cette lettre? » C'est bien simple : L'imprimer (C'est écrit dessus) et déshonorer l'Empereur. Pour ceux qui, par une suite de faux caractérisés, ont provoqué à Londres la déchéance de Murat, après avoir, sans aucun doute, déclanché l'ouverture de ses hostilités contre les Autrichiens, pour ceux-là, c'est un péché véniel de fabriquer un papier témoignant que Bonaparte est incestueux. Et comme c'est un abbé, l'abbé Fleuriel, qui le fabrique, on est absous d'avance.

FRÉDÉRIC MASSON.

NAPOLÉON ET LE PEINTRE DAVID

Au moment où s'effondrait le Directoire, la prééminence de Louis David dans l'école française de peinture était universellement reconnue. Sans doute, quoique le vœu du nouveau gouvernement et les nécessités de la vie sociale imposassent à l'égard d'un passé récent l'amnistie et l'amnésie, David s'était trop compromis pour que personne pût oublier une « carrière politique où il avait fait preuve d'incapacité, de faiblesse et de violence[1] » : on se rappelait avec un sentiment de répulsion l'ami inconsolable de Marat[2], l'ordonnateur des pompes de la Terreur, le membre du comité de sûreté générale, le séide qui, en digne auteur du tableau de la *Mort de Socrate*, avait prêté le serment théâtral de « boire la cigüe » avec Robespierre et ne s'était dérobé à l'échafaud après Thermidor qu'en reniant éperdument son maître; les touristes étrangers, attirés par l'éclatante réputation du peintre, étaient frappés, presque gênés, de l'atmosphère de solitude morale qui régnait autour de lui[3]. Sans doute encore, celui qui naguères avait prodigué les déclamations contre les « bastilles académiques » exerçait sur le monde artistique une rigide et intolérante tutelle[4];

1. Frédéric Masson, *Sur Napoléon*, p. 192 (la monographie intitulée *le Tableau du Couronnement* résume tout l'essentiel des relations de David et de Napoléon, avec l'intensité de vie et la mise en lumière du détail pittoresque qui sont au nombre des maîtres dons de M. Masson).

2. Cf. la significative anecdote que Forbin, le peintre-amateur, rapportait plus tard à Barante (Barante, *Souvenirs*, t. I, p. 131).

3. Babeau, *les Anglais en France*, p. 153-156.

4. Petit de Julleville, *Histoire de la littérature française*, t. VI, p. 811 (chapitre de M. S. Rocheblave).

en dehors de la mythologie, de l'antiquité classique, de l'histoire tout à fait contemporaine, rien n'existait pour lui, et le jour où Girodet lui soumettait un *Ossian* commandé pour Malmaison, il répliquait dédaigneusement : « Je ne me connais pas à cette peinture-là [1] ». La ladrerie et l'avidité de David étaient proverbiales, en un temps surtout où beaucoup d'artistes poussaient le désintéressement jusqu'à l'insouciance. Néanmoins ses disciples, y compris ceux avec lesquels il était le plus dur ou le plus bourru, professaient pour lui un véritable culte [2], et arboraient comme un titre de gloire la qualité d'élèves de David; des parents de ceux qu'il avait envoyés à la guillotine, un Palamède de Forbin ou une Nathalie de Noailles, sollicitaient la faveur de travailler sous sa direction. Quant au grand public, il s'enthousiasmait pour les trop rares productions de son pinceau.

*
* *

Cet enthousiasme se manifesta avec éclat tout au début du Consulat. David, qui venait d'achever le tableau des *Sabines*, eut l'idée, au lieu de l'envoyer tout simplement au prochain Salon, d'en faire l'objet d'une exposition particulière, d'une *exhibition*, comme on disait en Angleterre où le procédé était courant [3] : son amour-propre et son intérêt y trouveraient également leur compte. Loin d'élever la moindre objection, Bonaparte fit mettre à la disposition du peintre une des salles les mieux éclairées du Louvre, celle de l'ancienne Académie d'architecture, et intervint pour le faire exempter du droit des pauvres [4]. Le billet d'entrée était en effet tarifé au prix fort élevé de 1 fr. 80, comme l'indiquait le prospectus, en ayant soin d'ajouter : « Ce n'est pas ici une spéculation vile, mais une tentative honorable et pour l'art et pour les artistes [5]. »

1. Delécluze, *Louis David*, p. 265-266.
2. Ils en donnèrent une preuve touchante et courageuse en 1816, quand, au nombre de 56, Gros et Gérard en tête, ils signèrent une pétition pour obtenir le rappel de leur maître exilé comme régicide (Welvert, *Lendemains révolutionnaires*, p. 150-152).
3. Delécluze, *Louis David*, p. 212-213.
4. Frédéric Masson, *Sur Napoléon*, p. 191.
5. Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 61.

Sans être dupes de cette rhétorique intéressée, les Parisiens affluèrent pourtant au Louvre à partir du 21 décembre 1799, jour de l'ouverture de l'exposition. Beaucoup de visiteurs, sur le seul nom des *Sabines*, s'étaient persuadé qu'il s'agissait de la scène de l'enlèvement : ils furent déconcertés d'avoir affaire à celle où les femmes s'interposent entre leurs maris et leurs pères. D'autres protestèrent, au nom de la pudeur et de la vraisemblance, contre le costume sommaire des principaux personnages; sans se rendre aux arguments du livret explicatif, qui déclarait le nu justifié ici par des motifs esthétiques et par la tradition classique, ils colportèrent une épigramme, plus méchante que poétique, dont le mot et le vers de la fin était que David tenait décidément à mériter le titre qui lui avait été décerné naguères,

Le Raphaël des sans-culottes [1].

D'autres encore notèrent la froideur et le convenu des attitudes : le Consul fut de ceux-là, et il se donna même la peine de mimer le mouvement qu'auraient dû prendre des guerriers réellement engagés dans l'action du combat; David écouta sans mot dire, puis grommela après le départ du conquérant de l'Italie : « Ces généraux n'entendent rien à la peinture [2]. »

Mme Campan, rendant compte de ses impressions à sa chère élève Hortense, se plaignait d'avoir vu « dans Romulus un danseur bien posé, mais d'après les règles de son art; un Tatius indécemment nu; une Hersilie trop blanche, trop parée, trop également placée entre les combattants, et ayant réellement des bras qui tiennent un peu du télégraphe [3] ». Mais la pédante dame ne s'en déclarait pas moins « charmée » de l'ensemble, et le public fit comme elle, puisque le succès des *Sabines* se soutint non pas des mois, mais des années. L'administration du Musée esquissa bien, au printemps de 1800, une timide réclamation contre les empiètements du peintre, qui avait successivement accaparé un atelier de restauration pendant quatre années pour exécuter les *Sabines*, un

1. Jules David, *le Peintre Louis David*, p. 360.
2. Frédéric Masson, *Sur Napoléon*, p. 191.
3. 17 floréal an VIII (7 mai 1800) : Mme Campan, *Correspondance*, t. I, p. 81.

autre atelier pour faire sécher le tableau, puis présentement une salle pour l'exposer : « Le citoyen David possède dans le Louvre, outre ses emprunts, un vaste atelier pour ses élèves, au-dessous un autre atelier pour lui, et encore dans son logement un très bel atelier[1]. » Le ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, ne tint nul compte de la plainte, non plus que son successeur Chaptal. Dédaigneux des brocards que ne lui épargnaient point certains journaux, David prolongea l'exposition payante et particulière des *Sabines*, y joignant en septembre 1801 le portrait de Bonaparte au Saint-Bernard, et stimulant l'empressement des visiteurs par des réclames du plus pur style commercial[2]; il refusa même de tarir momentanément une persistante source de profits en envoyant son tableau à l'un des Salons périodiques[3]. Pour mettre fin à cette exploitation, il fallut, en mai 1805, c'est-à-dire au bout de *cinq ans et demi*, l'exode imposé d'autorité à David en même temps qu'à tous les artistes logés au Louvre[4].

Entre temps, le peintre avait fait savoir par une annonce que l'insuffisance des souscriptions l'empêchait de parfaire le *Serment du Jeu de Paume*[5]. Ce prétexte parut d'un goût d'autant plus fâcheux qu'au su de tous, l'exhibition des *Sabines* avait rapporté à l'auteur un minimum de 72 000 francs[6], et lui avait permis d'acheter une ferme en Brie. Il conçut l'ambition de doubler son bénéfice en vendant le tableau à l'empereur, et en fixant lui-même le prix à cette somme de 72 000 francs. *Ajourné*, répliqua Napoléon avec impatience quand on lui soumit la nouvelle prétention de l'insatiable artiste[7]. David revint vainement à la charge l'année suivante[8]. C'est sous la Restauration seulement que le

1. L'administration du Musée central des arts au ministre de l'Intérieur, 13 floréal an VIII (3 mai 1800) : Arch. des mus. nat.
2. Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. II, p. 545 et 565.
3. *Ibidem*, t. III, p. 270.
4. Jules David, *le Peintre Louis David*, p. 387.
5. Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. II, p. 636 (novembre-décembre 1801). On sait qu'en effet le *Jeu de Paume* demeura à l'état d'esquisse.
6. David avait pris l'amical engagement d'offrir un dîner aux élèves de son atelier quand la recette atteindrait 24 000 francs ; or, le dîner eut lieu à trois reprises (Jules David, *le Peintre Louis David*, p. 387).
7. Apostille en marge d'une note de Fleurieu, du 1er germinal an XIII (22 mars 1805) : Arch. Nat., O2, 836.
8. David à Daru, 6 février 1806 : Jules David : *le Peintre Louis David*, p. 421.

successeur de Denon, le comte de Forbin, désireux tout à la fois de combler les vides du Louvre et de préparer les voies au rappel de son vieux maître exilé, fit acheter ensemble les *Sabines* et *Léonidas aux Thermopyles*.

*
* *

Si Napoléon savait ainsi résister aux sollicitations jugées excessives ou indiscrètes, sa tournure d'esprit le portait non seulement à utiliser un grand talent, paré du prestige de la vogue, mais même à se l'attacher par quelque titre officiel. Au moment où l'exposition des *Sabines* était encore dans sa nouveauté, un arrêté consulaire nomma David *peintre du gouvernement* (18 pluviôse an VIII-7 février 1800), titre nouveau, dont le ministre de l'Intérieur devait proposer les attributions. Au bout de trois semaines, l'artiste fit savoir aux journaux qu'il s'était rendu incontinent chez Lucien Bonaparte, pour lui porter « mes remerciements et ma démission d'une place qui ne paraissait devoir être profitable qu'à moi seul, et nullement à l'art et aux artistes, objets uniques de ma fraternelle sollicitude[1] ». Les contemporains induisirent de ce verbiage (et les historiens sont de leur avis) que David avait tenté de ressaisir la dictature artistique exercée jadis par lui sous la Terreur, et que, dépité des résistances de Lucien, il répudiait une dignité honorifique[2]. Le gouvernement ne lui en tint pas rigueur : quand la surintendance des beaux-arts eut été organisée de fait au profit de Denon, quand surtout les formes monarchiques eurent prévalu, Napoléon releva au profit de l'ancien conventionnel un titre traditionnel : « Nous avons nommé et nommons M. David notre premier peintre[3] ». L'ambitieux et tenace artiste vit dans cette distinction un encouragement à renouveler ses prétentions; dans une lettre à l'intendant général, il invoquait sans scrupule comme sans embarras les précédents du grand siècle : « Colbert travaillait avec le roi; Lebrun travaillait avec

1. Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 182-183.
2. Frédéric Masson, *Sur Napoléon*, p. 193.
3. Décret du 27 frimaire an XIII : Jules David, *le Peintre Louis David*, p. 409.

Colbert[1]. » Par analogie, David, successeur indirect de Lebrun, devait être affranchi de toute autre tutelle que celle de l'intendant général ; un projet de règlement était joint à cette belle épître, projet supprimant par prétérition le poste de directeur général des musées, puisque toutes les attributions importantes de ce fonctionnaire eussent été en fait transportées au premier peintre. Éconduit encore une fois, David dut se contenter de la croix d'officier de la Légion, qui lui fut gracieusement accordée par Napoléon le 22 octobre 1808, pendant une visite au Salon, au cours de laquelle plusieurs de ses élèves avaient été faits chevaliers[2]. Il n'avait pourtant pas abdiqué toute ambition de régenter les arts ; en 1812 encore, il faisait valoir à Champagny « qu'il est dans les attributions du premier peintre de l'empereur de composer et de faire exécuter toutes les peintures qui doivent orner les palais impériaux » ; en conséquence, il demandait que l'architecte Fontaine fût invité à lui communiquer les dimensions des plafonds et panneaux restant à décorer au Louvre, « afin que je puisse dès à présent m'entendre avec vous sur le choix des sujets, en faire les compositions aussitôt que Sa Majesté les aura arrêtés ; les exécuter moi-même ou les faire exécuter sous mes ordres par des artistes de mon choix, étant plus à même que personne de connaître le genre qui est propre à leur talent, puisqu'ils sont sortis de mon école[3] ». A cette vaniteuse revendication, Champagny, le plus diplomate des administrateurs, fit une réponse obligeamment évasive, qui réservait comme il convenait les droits de Denon[4].

*
* *

Au retour de la première campagne d'Italie, le général Bonaparte avait autorisé David à faire son portrait, et lui avait accordé une courte séance qu'il n'avait point trouvé le loisir de renouveler[5].

1. A Fleurieu, 11 messidor an XIII (30 juin 1805) : *Ibidem*, p. 417-419.
2. *Ibidem*, p. 444.
3. 2 septembre 1812 : O2, 836.
4. 9 septembre 1812 : *Ibidem*.
5. Frédéric Masson, *Sur Napoléon*, p. 190.

Après Marengo, ce fut le Consul qui exprima le désir de se faire peindre par le maître de l'école française; il l'entretint en présence de Lucien, l'interrogea sur ses travaux, et apprenant qu'il s'occupait des *Thermopyles* : « Tant pis; vous avez tort, David, de vous fatiguer à peindre des vaincus ». Il n'est pas sûr que l'artiste, qui ne possédait pas le don de l'improvisation, ait riposté par une tirade déclamatoire sur l'héroïsme et l'austérité des Spartiates; il est certain qu'il se laissa persuader de laisser là momentanément Léonidas et de représenter le Consul, selon son désir, « calme sur un cheval fougueux »; ce fut le point de départ du fameux *Bonaparte au Saint-Bernard*. Au seul mot de pose, le Consul se récria, affirmant qu'Alexandre n'avait jamais posé devant Apelle : « Personne ne s'informe si les portraits des grands hommes sont ressemblants. Il suffit que leur génie y vive. » A quoi le farouche jacobin, qui se muait en courtisan comme tant d'autres, fit cette réponse obséquieuse : « Vous m'apprenez l'art de peindre », et promit qu'il se passerait en effet de séances de pose[1].

Les portraits du Consul et de l'empereur se succédèrent dès lors, souvent plus conformes à un idéal de convention qu'à l'exacte ressemblance, mais souvent aussi des chefs-d'œuvre. Malheureusement, David ne sut point en cette occasion renoncer à ses habitudes d'avidité. Dès le printemps de 1803, le trésorier Estève tout effaré rapportait que le peintre, après avoir reçu 36 000 francs pour trois portraits identiques du Premier Consul, réclamait encore 24 000 francs comme solde de rémunération : « J'ai observé au citoyen David qu'ayant fait trois fois le même ouvrage, il devait être modéré sur le prix. » L'artiste répliquait superbement qu'il faisait en effet un prix de faveur, et que le roi d'Espagne lui ayant payé 24 000 francs une seule réplique du portrait consulaire, il croyait se montrer fort raisonnable en demandant 60 000 francs pour trois exemplaires[2]. Bonaparte agacé renvoya l'affaire à l'examen du nouveau directeur général des musées.

1. Delécluze, *Louis David*, p. 231-232.
2. Rapport d'Estève à Bonaparte, le 15 floréal an XI (5 mai 1803); lettre jointe de David à Estève, 13 floréal (3 mai) : Arch. Nat, AF. IV, 1049.

qui dut se trouver embarrassé, car naguères, au temps de la Terreur, David l'avait sauvé de la misère et peut-être de la guillotine en le réquisitionnant pour graver ses esquisses du futur costume national et républicain[1]. Denon se tira de ce pas difficile par une lettre infiniment spirituelle, où il faisait mine de se récuser, rejetait sur les obsédantes suggestions de Mme David ce qu'il pouvait y avoir d'indiscret dans les demandes de son mari, et finissait par proposer le chiffre intermédiaire de 45 000 francs[2]. C'était agir en habile et galant homme, qui pouvait, sans encourir le reproche de duplicité, écrire à David quelques mois plus tard : « Comptez, citoyen collègue[3], sur mon désir bien sincère de faire tout ce qui peut vous être agréable et de conserver votre amitié[4] ».

Napoléon d'ailleurs était loin d'accepter les yeux fermés tout ce qui sortait de l'atelier de David. Par une décision du 13 thermidor an XIII (1er août 1805), ce dernier avait été chargé de faire un portrait de l'empereur pour la ville de Gênes, plus deux répliques pour les préfectures de Montenotte (Savone) et des Apennins (Chiavari). Après avoir tracé l'esquisse, il eut le tort de s'en rapporter aveuglément pour l'exécution à l'un de ses élèves, Georges Devillers[5]. Le 2 juillet[6] 1806, sans prendre souci de ménager un amour-propre très chatouilleux, Napoléon mandait à l'intendant général : « Monsieur Daru, je viens de voir le portrait qu'a fait de moi David. C'est un portrait si mauvais, tellement rempli de défauts, que je ne l'accepte point et ne veux l'envoyer dans aucune ville, surtout en Italie où ce serait donner une bien mauvaise idée de notre école. Sur ce, je prie Dieu[7]... » Il n'y avait évidemment qu'à s'incliner; mais cinq ans plus tard, avec son insistance coutumière, David, croyant l'orage passé et oublié, s'avisa d'écrire à Daru qu'il avait profité d'un moment de liberté pour se remettre

1. Frédéric Masson, *Sur Napoléon*, p. 199-200.
2. A Bonaparte, 23 floréal an XI (13 mai 1803) : Arch. Nat., AF. IV, 1049.
3. David était de l'Institut depuis la fondation, et Denon venait d'être élu le 28 janvier 1803 (Jules Guiffrey, *les Membres de l'Académie des Beaux-Arts*).
4. 20 frimaire an XII (12 décembre 1803) : Arch. des mus. nat.
5. Jules David, *le Peintre Louis David*, p. 421.
6. C'est la date que donne la *Correspondance* imprimée, d'après l'original communiqué par le comte Daru (fils); une copie conservée aux Archives nationales porte la date du 4 juillet (O2, 836).
7. *Correspondance*, 10 432.

à ce portrait, et qu'il réclamait un acompte de 10 000 francs, à valoir sur les 31 000 francs primitivement convenus. On lui fit savoir, sans plus d'explications, que l'empereur renonçait définitivement au projet[1].

*
* *

Napoléon, à peine proclamé empereur, et avant même d'avoir conféré à David le titre de premier peintre, lui signifia qu'il aurait à reproduire sur la toile les solennités de l'intronisation impériale. Fort de ce mandat, l'artiste, avec les formes cassantes qu'il avait gardées de son éducation négligée et de sa halte sur la Montagne révolutionnaire, réclama une loge à Notre-Dame pour lui seul, afin de suivre commodément la cérémonie du sacre et d'en prendre des croquis! Comme Ségur interloqué se contentait de lui envoyer deux billets, David furieux alla faire une scène de reproches, et trouva au lieu du grand-maître des cérémonies son fils Philippe, le futur général et historien, lequel n'était point précisément d'humeur endurante. La discussion tourna presque à l'altercation; mais, par ordre supérieur, David finit par obtenir sa loge[2].

Dans la pensée du peintre, qui « avait des côtés de mégalomane », un seul tableau, même gigantesque, c'était trop peu pour célébrer l'avènement du nouvel Empire. Il répugnait d'ailleurs à ses préjugés de voltairien anticlérical de réduire cet avènement à une cérémonie religieuse, même en reléguant le pape et le clergé au second plan, même en dissimulant les arceaux de Notre-Dame sous un décor païen ou mondain. Il prépara donc le tableau du sacre, ou, comme on disait alors par un vocable plus « laïque », du *Couronnement*, mais il en annonça trois autres, qu'il se faisait fort d'exécuter dans une période de six ans : l'*Arrivée à l'Hôtel-de-Ville*, ou la remise des clefs par le gouverneur de Paris; la *Distribution des Aigles*[3] aux colonels et aux porte-étendards des diffé-

1. David à Daru, 13 et 29 janvier 1811; Daru à David, avril 1811 (sans date de jour) Arch. Nat., O2, 844.
2. Frédéric Masson, *Sur Napoléon*, p. 196-197.
3. On sait que pour Napoléon la partie essentielle et permanente du drapeau était

rents régiments; la prestation par l'empereur du serment constitutionnel (cérémonie que David qualifiait du mot impropre d'*Intronisation*)[1].

Tout d'abord, et avant même d'être expulsé du Louvre par application d'une mesure générale, l'artiste demanda qu'un atelier spécial fût mis à sa disposition pour peindre ces immenses toiles : le gouvernement sous-loua à cet effet l'ancienne église de Cluny, place de la Sorbonne, ou plutôt se substitua au locataire en l'indemnisant[2]. David alors aborda le travail de préparation, avec le minutieux scrupule qui était un des éléments de son génie. Vers le début de 1807, les multiples personnages accessoires du tableau du couronnement étaient en place, avec la diversité de costume et d'attitude qui fait de cette toile un véritable monument historique[3] : mais l'artiste demeurait mal satisfait de la scène centrale et principale. On lui avait enjoint et il s'était efforcé de peindre Napoléon se couronnant de ses propres mains, par le geste qui avait produit une si profonde impression sur les assistants et qui a longtemps passé pour improvisé[4]. Mais tel acte historique, symbolique, qui a paru majestueux aux témoins d'un instant solennel, peut devenir

l'*Aigle*, c'est-à-dire la hampe surmontée de l'emblème impérial : l'étoffe au contraire devait se renouveler. Une lettre récemment publiée témoigne à la fois des idées de l'empereur à cet égard et de ses illusions sur l'avenir : « Il faut... que l'Aigle reste toujours la même et que l'on n'ait jamais à changer que l'étendard. On conçoit que dans deux ou trois siècles, ce sera pour les régiments un objet d'émulation que de voir la même Aigle que j'ai donnée et qui a assisté à telle et telle bataille. Ainsi, il ne faut pas changer les Aigles; mais, tous les deux ou trois ans, on leur remettra les drapeaux. » (A Lacuée, 12 décembre 1811 : Chuquet, *Ordres et apostilles de Napoléon*, 4838 [t. III, p. 494].

1. Frédéric Masson, *Sur Napoléon*, p. 202-203.

2. Champagny à David, 17 pluviôse an XIII (6 février 1805) : Jules David, *le Peintre Louis David*, p. 411.

3. « Le régicide et terroriste David en a laissé un tableau qui est un chef-d'œuvre.... » (Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. VI, p. 404-406). C'est un chef-d'œuvre en son genre aussi que la description d'Albert Sorel, bien qu'il ait prêté à David des intentions critiques ou épigrammatiques un peu bien étrangères à cette âme versatile, mais simpliste. J'aime à croire qu'il ne se trouverait point un écrivain en France pour contresigner l'appréciation saugrenue d'un religieux italien : « Tralascio qui le riflessioni di A. Sorel, il quale parla di questo grande atto siccome un giaccobino, e non come uno storico. » (Ilario Rinieri, *Napoleone e Pio VII*, p. 121, note. Plus loin, de « jacobin », le pauvre grand historien devient « acrobate » [p. 125, note]!).

4. M. Frédéric Masson a établi comment le cérémonial communiqué au pape et accepté par lui prévoyait que l'empereur placerait lui-même la couronne sur sa tête (*le Sacre et le Couronnement de Napoléon*, p. 178).

disgracieux ou emprunté quand on le fixe sur la toile[1]. David s'énervait à essayer les attitudes et les combinaisons, quand son élève Gérard lui suggéra de modifier audacieusement le sujet, tout en laissant les personnages à la même place, et de représenter Napoléon couronnant l'impératrice agenouillée devant lui. Le tableau retrouva dès lors l'harmonieuse unité qui lui faisait défaut, et quelques semaines suffirent à l'achever.

Le 4 janvier 1808, Napoléon se rendit à l'église de Cluny avec l'impératrice et le grand service de cour. A l'aspect de la toile où le couronnement de Joséphine avait été substitué au sien propre, il témoigna ou affecta quelque surprise, puis se ressaisissant : « C'est bien, David, vous avez deviné toute ma pensée, vous m'avez fait chevalier français. » Il demeura cinq quarts d'heure, examinant tous les détails, nommant tous les personnages; « puis il fit deux pas en avant, il se plaça en face du maître, et levant son chapeau en le tenant par l'aile du devant, l'abaissant ensuite du geste lent et profond dont il honorait les Aigles : « David, dit-il, je vous salue[2] ».

Un mois plus tard, le public parisien était admis à contempler, dans le Salon carré du Louvre, le tableau qui avait déjà sa légende. En prévision de l'affluence, le prudent Denon demandait l'organisation d'un service d'ordre et l'enlèvement des matériaux de construction qui obstruaient l'accès du Musée[3]. Le concours de visiteurs fut en effet considérable : l'admiration enthousiaste dominait, et se traduisait parfois, selon la mode théâtrale du temps, par l'offrande de couronnes déposées au pied du cadre. Mais en France l'esprit de critique ne perd jamais ses droits : il s'exerçait de préférence sur l'attitude et le costume de certains personnages officiels[4]. On souriait notamment de voir l'impératrice si invraisemblablement rajeunie; un étourdi se risqua à faire part de cette remarque à David, qui, spirituel pour une fois, répartit de son ton bourru : « Allez le lui dire[5]! »

1. On peut en juger par un médiocre tableau du Musée de Versailles, reproduit dans le *Paris de 1800 à 1900* de M. Charles Simond (t. I, p. 97).
2. Frédéric Masson, *Sur Napoléon*, p. 204-207.
3. A Dubois et à Fontaine, 3 février 1808 : Arch. des mus. nat.
4. Bulletins de police de février 1808 : Arch. Nat., AF. IV, 1502.
5. Mme de Genlis, *Mémoires*, t. V, p. 184.

L'artiste cependant s'était mis au second des quatre grands tableaux, la *Réception à l'Hôtel-de-Ville*. L'esquisse en était déjà tracée quand en 1809 l'empereur, goûtant peu ce sujet ou désireux de glorifier l'armée le plus tôt possible, donna l'ordre au peintre d'interrompre son travail et de commencer incontinent la *Distribution des Aigles*[1]. David obéit avec une telle diligence, que la toile put figurer au Salon de 1810 : « Le tableau de David du serment de l'armée au Champ-de-Mars, » écrivait alors Denon, « est le plus beau qu'il ait fait[2] ». La postérité n'a point ratifié ce jugement. Sans doute, avant de faire placer le tableau aux Tuileries, Napoléon exigea deux suppressions malencontreuses : celle d'une Victoire ailée, dont l'apparition justifiait l'ardeur quasi extatique des militaires groupés au pied de l'estrade; celle aussi de l'impératrice Joséphine, sacrifiée à l'inquiète jalousie de Marie-Louise. Mais même en tenant compte de ces modifications apportées au plan primitif de l'auteur, le tableau demeure notablement inférieur au *Sacre* par le caractère outré et conventionnel des attitudes, par « le quelque chose de *pensum* que l'on y sent et qui le rend terriblement officiel[3] ».

En assignant entre temps une somme pour payer l'esquisse de la *Réception à l'Hôtel-de-Ville*, Napoléon avait clairement indiqué (13 février 1810) son intention définitive de renoncer à l'exécution de ce tableau. Quant à celui qui devait représenter le serment à la Constitution, il semble bien n'avoir jamais été ébauché, ni même préparé.

*
* *

Dans l'histoire des deux grandes toiles qui associent pour jamais sans doute le nom de David à celui de Napoléon, il est un côté moins glorieux et moins connu : à savoir les prétentions pécuniaires du peintre et les interminables marchandages qui

1. David à Daru, 15 décembre 1809 : Arch. Nat., O2, 836.
2. A Napoléon, le 22 novembre 1810 : Arch. Nat., AF. IV, 1050. Denon avait précédemment écrit à Daru, le 12 janvier 1810 : « Le tiers en est déjà exécuté avec une vigueur et une énergie supérieure à tout ce que M. David a déjà fait. » (O2, 836).
3. Frédéric Masson, *le Sacre et le couronnement de Napoléon*, p. 282.

s'établirent entre lui et les représentants de l'autorité impériale. Cette négociation très terre à terre achève d'éclairer la physionomie de ceux qui y participèrent [1].

Contrairement à la règle infiniment sage que lui-même énonçait à propos du portrait de Joséphine par Gérard, Napoléon n'avait fixé aucun prix, ni en commandant à David de peindre la cérémonie du sacre, ni en agréant en principe l'idée de quatre grands tableaux. Il se montra large sur les acomptes, si bien qu'au bout d'un an de travail, l'artiste se laissa aller à dire qu'il « serait satisfait » si ces tableaux lui étaient payés cent mille francs *chacun*.

Le propos revint aux oreilles de Denon, qui ne pouvait ignorer que David avait rêvé de l'évincer de ses attributions, et qui d'ailleurs s'alarmait très sincèrement des croissantes exigences des artistes. C'est sur cet inconvénient, d'une portée générale, qu'il eut l'adresse d'insister tout d'abord auprès de l'empereur : « Je ne puis vous le dissimuler, Sire, les *quatre cent mille francs* que le premier peintre de Votre Majesté demande pour les quatre tableaux du couronnement, les *vingt-quatre mille francs* qu'il a reçus pour chacun de vos portraits, la même somme payée pour le tableau de *Phèdre et Hippolyte*[2], ont jeté un tel désordre dans les têtes exaltées de ces messieurs, qu'il n'est plus possible d'opposer la raison à leurs prétentions exagérées et de les ramener à la simplicité modeste des véritables artistes de tous les pays, dont la gloire a toujours consisté à produire beaucoup et à vivre honorablement, mais sans faste, des produits de leurs veilles et de leurs nombreux travaux. Les artistes maintenant ou veulent être entrepreneurs de peinture, ou croient qu'ils ne doivent produire que deux ou trois ouvrages, pour leur fortune d'abord, et ensuite pour leur réputation, car malheureusement l'une passe avant l'autre [3]. »

Les choses en demeurèrent là pour l'instant, car David, invité

1. Des indications ont été données à cet égard soit dans le livre consacré à David par son petit-fils, soit dans les deux volumes ci-dessus cités de M. Masson; mais l'examen des documents officiels me semble fournir quelques précisions supplémentaires.

2. De Guérin.

3. 19 février 1806 : Arch. Nat., AF. IV, 1050.

à articuler un prix ferme, éluda la réponse, et se contenta de réclamer de nouveaux acomptes. Daru, qui tout en organisant après Iéna l'occupation fiscale en Prusse, continuait à gérer personnellement et activement l'intendance générale, Daru prit le parti de refuser ces avances, pour contraindre l'artiste à préciser ses prétentions : « Il eût été à désirer, » lui écrivait-il de Thorn. « que ce règlement eût été fait avant que vous eussiez entrepris cet ouvrage : mais vous savez qu'il y a longtemps que je vous prie de concourir avec moi à réparer cette omission.... Vous avez déjà reçu en divers paiements un acompte de 40 000 francs, et cependant je ne sais pas encore si le premier tableau est terminé. Une circonstance quelconque, qui assurément et heureusement n'est pas probable, mais qui enfin doit être prévue, peut vous empêcher de faire ces quatre tableaux, et il ne serait pas juste que l'empereur les eût payés d'avance tous les quatre pour n'en recevoir qu'un ou deux.... Personne n'honore plus que moi votre talent; personne ne désire davantage que Sa Majesté vous mette à même de le signaler par de nouveaux ouvrages; mais c'est précisément pour n'avoir point avec un artiste des discussions qui conviennent peu à cette noblesse qui caractérise les talents, qu'il importe de traiter dès le principe tout ce qui peut tenir à l'intérêt pécuniaire [1]. » Forcé ainsi dans ses retranchements, David se décida à formuler ses prétentions; Napoléon les déclara inadmissibles, et indiqua comme prix maximum 30 000 francs par tableau, au lieu de 100 000 : mais il ne s'agissait toujours que de pourparlers, et Daru, demeuré à Berlin, pressait Duroc en octobre 1807 d'obtenir une solution définitive : « Mon opinion particulière sur cette affaire, ajoutait-il, est que le souverain doit payer noblement les travaux des artistes, mais que les talents eux-mêmes ont un prix qui ne peut pas être arbitraire [2]. »

Une année s'écoula encore, année au cours de laquelle eut lieu la mémorable visite de Napoléon à l'atelier de la place de la Sorbonne : mais s'il décerna au tableau du couronnement les louanges les plus flatteuses, s'il déclara même, lors de cette visite ou quel-

1. 9 octobre 1807 : *Ibidem.*
2. 16 avril 1807 : Arch. Nat., O2, 836.

ques jours après, que le prix de 100 000 francs n'était pas excessif[1], aucun ordonnancement ou du moins aucun paiement n'intervint[2]. L'artiste déçu finit par entrer dans la voie des accommodements : il offrait de se contenter de 30 000 francs pour chaque grand tableau, à condition de recevoir en sus, comme premier peintre, un traitement annuel de 25 000 francs (sur lesquels 6 000 francs, en cas de décès, auraient été assurés comme pension viagère à sa femme, dont on devine l'ingérence dans toutes ces tractations)[3]. La combinaison paraissait heureuse au trésorier Estève : « Moyennant cela, il renoncerait à tous autres travaux, attendu qu'il regarderait alors son pinceau comme uniquement consacré au service de Sa Majesté[4]. » Daru de son côté la recommandait à l'empereur[5], mais soit en raison des événements militaires, soit pour tout autre motif, la solution tarda encore plus d'une année; cependant Napoléon ordonnait à David d'interrompre la préparation de la *Réception à l'Hôtel de Ville* pour s'occuper de la *Distribution des Aigles*[6].

Tout en obéissant, David multipliait les doléances et les demandes d'argent. Quoique son titre de premier peintre semblât le soustraire à la juridiction du directeur des musées, on prit au début de 1810 le parti de consulter officiellement Denon. Celui-ci

1. C'est du moins David qui le rapportait; à ses explications, tendant à justifier la demande de 100 000 francs par tableau, l'empereur aurait répondu : « Je trouve ce prix raisonnable; mon intention a toujours été de vous les (*sic*) donner. » (David à Daru, 25 octobre 1808 : *Ibidem.*)

2. Sans doute, M. Frédéric Masson a affirmé de la façon la plus positive, d'après un document inédit, que le lendemain de la visite à l'église de Cluny (4 janvier 1808) « l'intendant général ordonnançait au nom de David une somme de 35 000 francs qui complétait les 100 000 » (*Sur Napoléon*, p. 267); mais toute la correspondance ultérieure de David, correspondance avec Daru, qui n'était pas homme à laisser passer une suite d'effrontés mensonges, contredit cette assertion. Citons seulement un post-scriptum du 30 janvier 1809 (un an après la visite impériale) : « Permettez-moi encore, monsieur le comte, de vous représenter par ce petit post-scriptum que depuis trois ans que vous avez suspendu vos paiements et que je fais continuellement des avances, j'ai épuisé toutes mes ressources ainsi que celles de mes amis. » (O2, 836). David exagérait probablement sa détresse, mais il n'aurait point osé, s'il avait touché 35 000 francs en 1808, se plaindre au début de 1809 de n'avoir rien reçu depuis « trois ans ».

3. David à Daru, 25 octobre 1808 : Arch. Nat., O2, 836.

4. Estève à Daru, 28 octobre 1808 : *Ibidem.*

5. Daru à Napoléon, 23 novembre 1808 et 10 janvier 1809 : *Ibidem* (le 15 décembre, l'empereur renvoya le premier de ces deux rapports à l'examen de Duroc).

6. David à Daru, 15 décembre 1809 : *Ibidem.*

témoigna d'abord d'un embarras qui était sans doute sincère. Il exposa combien, par l'importance du sujet et par la multiplicité des personnages, presque tous des portraits, le *Sacre* se classait à part des œuvres ordinaires; il annonça que la *Distribution des Aigles* promettait d'être plus remarquable encore; mais sur la question de chiffres qui était en jeu, il se contenta de proclamer excessives les prétentions de David : « Je répéterai donc toujours que le prix de 100 000 francs pour un tableau d'un peintre vivant me paraît hors de toute mesure et de toute comparaison[1]. » Avec une pointe d'impatience, Daru réclama des propositions fermes[2], et Denon enfin s'exécuta, non sans d'abondantes et ingénieuses précautions oratoires : « Il est très difficile de mettre des prix à un ouvrage qui a été commencé sans en faire. Comme directeur, je prononcerai toujours que 40 000 francs doivent payer tout tableau d'auteur vivant, condition sans laquelle il ne serait plus possible de faire peindre, puisque la somme allouée pour la protection des arts serait dévorée par deux tableaux.... » Il suggérait une combinaison infiniment plus compliquée, plus savamment dosée que celle que David avait mise en avant : les acomptes déjà versés, soit au total 65 000 francs, seraient considérés comme le paiement du tableau du *Couronnement*, porté à un prix exceptionnel en raison de son caractère exceptionnel aussi; pour la *Distribution des Aigles*, on assignerait 40 000 francs, dont un tiers payable de suite, et on ajouterait une gratification de 12 000 francs si Napoléon était satisfait après le complet achèvement du tableau; l'esquisse de la *Réception à l'Hôtel de Ville*, à l'exécution de laquelle on renonçait, serait rétribuée par une indemnité de 2 400 francs; enfin, le traitement de premier peintre serait fixé à 12 000 francs, mais comme David n'avait encore rien touché en cette qualité, on lui compterait les émoluments des cinq années écoulées[3]. Ces propositions, qui avaient l'avantage de procurer au peintre des sommes importantes sans trop lourdement engager l'avenir, furent immédiatement agréées par Daru, et l'empereur les

1. Denon à Daru, 12 janvier 1810 : *Ibidem.*
2. Daru à Denon, 31 janvier 1810 : *Ibidem.*
3. Denon à Daru, 6 février 1810 : Jules David, *le Peintre Louis David*, p. 481-482.

approuva le jour même où on les lui avait soumises (13 février 1810)[1]. L'année suivante, il accorda la gratification de 12 000 francs laissée à sa générosité après l'achèvement des *Aigles*[2]. Ce fut l'épilogue des négociations qui se poursuivaient depuis des années[3].

Napoléon, impitoyable aux concussions, n'était point autrement choqué des démonstrations d'avidité : il ne tint pas rigueur à David, dont le génie était une des gloires de son règne. On a prétendu qu'il avait parlé au peintre de racheter toutes ses toiles, et de former au Louvre une *galerie de David* : il aurait été arrêté par le refus de l'héritier de Trudaine de céder la *Mort de Socrate*, fût-ce au prix de 60 000 francs[4]. Ce chiffre suffit à rendre l'anecdote suspecte : si admirateur qu'il fût d'ailleurs du talent de David, Napoléon, qui ajourna indéfiniment l'achat des *Sabines*, tenait beaucoup plus à faire reproduire par le peintre ses propres traits et ses propres hauts faits qu'à réunir à prix d'or des œuvres de jeunesse et des tableaux d'histoire ancienne.

De Lanzac de Laborie.

1. Apostille en marge d'un rapport de Daru : Arch. Nat., O2, 836.
2. Daru à David, 20 avril 1811 : *Ibidem*.
3. Il y eut pourtant encore un infime incident, faisant bien ressortir la ladrerie du grand peintre. A la fin de 1811, un certain Rey, marchand de couleurs à l'enseigne de la *Palette d'or*, lui adressait un mémoire de 108 francs, pour avoir, les 11 juin et 15 juillet, transporté le tableau des *Aigles* du Louvre aux Tuileries et des Tuileries à l'atelier du peintre, en le retendant, nettoyant et vernissant chaque fois. David, qui avait encaissé 52 000 francs pour le tableau, renvoya le mémoire au Louvre avec cette apostille, qu'il signa et que sa femme avait peut-être écrite : « Je prie l'administration du Musée Napoléon d'acquitter ce mémoire, attendu que je n'ai rien commandé à M. Rey. » Ce fut en effet l'intendance générale qui paya le mémoire en février 1813, après que Denon l'eut fait régler à 90 francs (Arch. Nat., O2, 837).
4. Delécluze, *Louis David*, p. 348-349; cf. Frédéric Masson, *Sur Napoléon*, p. 178-179.

LA PLACE DE NAPOLÉON DANS L'HISTOIRE MILITAIRE

Napoléon est souvent l'objet d'un véritable fétichisme, et certains écrivains lui attribuent des facultés surhumaines. D'autres, en revanche, professent à son égard une haine aveugle, et quelques-uns ont été jusqu'à contester qu'il ait eu des talents militaires exceptionnels.

C'est un peu nier l'évidence, et nous ne nous attarderons pas à discuter ce paradoxe par une étude détaillée de plusieurs campagnes napoléoniennes. Cette besogne a d'ailleurs été faite maintes fois, et il est inutile de la recommencer. Sans entrer dans ce détail, nous nous efforcerons de faire ressortir, dans l'œuvre militaire de Napoléon, les traits caractéristiques de l'homme de génie, de montrer ce qu'il a de commun avec les grands capitaines de tous les temps, de discuter le rang qu'il tient parmi eux, et de préciser le rôle qu'il a joué dans l'évolution de l'art militaire.

Il est assez facile, croyons-nous, de se dégager des passions politiques pour ne considérer en Napoléon que l'homme de guerre.

Mais, sans sortir du domaine strictement militaire, nous rencontrons bien des objets capables de fausser notre jugement. Dans une étude trop superficielle, on pourrait facilement se trouver ébloui par le côté brillant des victoires et des talents de Napoléon, ou être frappé par la grandeur de ses désastres.

Ses campagnes ont un caractère pittoresque, magnifique, dont notre imagination est saisie. Il sait les illustrer par les anecdotes, les mots heureux, dont fourmillent ses bulletins, par le choix même des noms dont il décore ses batailles. Un général impeccable, régulièrement vainqueur sur un théâtre d'opérations banal, n'impressionne pas comme celui qui plante le drapeau tricolore en Andalousie, en Egypte, à Moscou, et rêve de le porter jusqu'aux Indes à travers l'Asie. Un général habile, qui sort vainqueur de plusieurs batailles rangées, demeure bien terne à côté de celui qui enlève à la course le pont de Lodi, invoque les quarante siècles des Pyramides, franchit le Saint-Bernard et se fait saluer par le Soleil d'Austerlitz.

Et quel éclat encore dans ses écrits, lettres ou bulletins! Quelle force et quelle concision dans ses maximes! Elles expriment les pensées les plus puissantes dans le plus petit nombre de mots, avec des images vives et singulières. C'est une condensation d'énergie dont Corneille et Pascal, dans la France moderne, ont seuls donné des exemples :

« A la guerre, les hommes ne sont rien; c'est un homme qui est tout; »

« Le courage est comme l'amour : il veut de l'espérance pour nourriture; »

« Qui craint de perdre sa gloire est sûr de la perdre; »

« La mort n'est rien; mais vivre vaincu et sans gloire, c'est mourir tous les jours. »

De pareilles maximes, vigoureuses, superbes, et répandues à profusion dans des notes dictées à la hâte, imposent d'abord la conviction qu'on est en présence du plus grand génie de tous les temps. Mais ne sommes-nous pas fascinés par des qualités d'expression? Proudhon est logique en reconnaissant à ces premiers signes un très grand poète, mais en réservant encore son jugement sur les talents militaires. Il faut donc soumettre à un examen scrupuleux les paroles et surtout les actes de Napoléon, les comparer à ceux des grands capitaines de tous les temps, pour nous assurer que nous ne sommes pas éblouis par l'éclat de sa parole.

D'autre part, s'il a vaincu à Austerlitz, Iéna et Friedland, n'a-t-il

pas subi les épouvantables défaites de Leipzig et de Waterloo, et n'est-ce pas de quoi faire mettre en doute la supériorité de ses talents militaires? N'est-ce pas le succès seul qui permet d'apprécier la valeur d'un général? Au nom de quelle théorie infaillible aurait-on le droit de louer ou de censurer ses opérations? Il suffit de Moscou, de Leipzig et de Waterloo, selon certains critiques, pour faire dénier à Napoléon un génie de premier ordre; il ne serait, d'après eux, qu'un habile praticien que les circonstances difficiles prennent au dépourvu.

Au total, le procès reste pendant, et il faut une étude approfondie pour décider. Elle nous offrira l'avantage inappréciable de nous faire examiner de près les signes auxquels se mesurent les talents militaires.

C'est la théorie de la guerre qui fera le premier objet de nos recherches : nous essaierons de montrer les procédés et les principes que Napoléon tenait de ses prédécesseurs, ceux qu'il a adoptés ou inventés, ce qu'il a légué à ses successeurs, et le parti qu'ils en ont tiré. Nous passerons alors à l'analyse des qualités déployées par lui dans la conduite des opérations de guerre, et nous tâcherons de les comparer à celles des généraux les plus célèbres de tous les temps.

*
* *

Certains écrivains veulent faire de Napoléon un être surhumain, capable de divination et de création instantanée; ils s'indignent, malgré ce qu'il a dit et répété lui-même, qu'on veuille lui attribuer des calculs, des études de quelque durée, dans lesquels il suive les règles de la logique vulgaire. Ils admettent, en particulier, que les éléments de la guerre, telle que Napoléon l'a pratiquée, ne lui ont été révélés que dans l'action.

Il se trouverait ainsi avoir improvisé tous les procédés, conçu par intuition, suivant le caprice des circonstances, tous les principes qu'il a appliqués avec tant de logique et qui forment un système d'une si parfaite cohérence. On ne craint pas d'admettre qu'il n'y ait rien de commun entre les méthodes de guerre qu'il a étudiées

dans sa jeunesse et celles qu'il a inaugurées dès sa première campagne; on ne trouve rien d'impossible à ce qu'il ait appris la tactique linéaire de Frédéric, avec les marches d'armées en masse à travers champs, les mouvements cauteleux et circonspects autour de l'ennemi pour imposer et ne pas subir la bataille, lui qui, dès sa prise de commandement, pratique des opérations d'un genre tout opposé, les vastes mouvements embrassant trente lieues de pays, le jeu de dilatations et concentrations qui procure d'emblée la bataille et l'enveloppement.

Si grand que soit le génie d'un homme, il ne pousse pas à ce point les facultés créatrices. Napoléon a connu dès sa jeunesse les éléments de la guerre, telle qu'il devait la faire, et il avait longuement médité, bien avant sa première campagne, sur la manière de les employer.

C'est une loi générale, et qui s'explique aisément, que les grandes œuvres ne sont pas exécutées par ceux-là mêmes qui ont découvert ou perfectionné les instruments. En matière d'art militaire, les grands généraux trouvent tout préparé, à peu de chose près, l'instrument de leurs victoires. Ce n'est pas Alexandre, mais son père Philippe, ou peut-être même son aïeul, qui a substitué la phalange macédonienne, profonde et compacte, et la nombreuse cavalerie, tant légère que cuirassée, aux hoplites et aux rares cavaliers des Grecs. César a conservé sans changement l'organisation légionnaire de Marius. Annibal, Condé, Turenne, ont pris telles quelles les troupes de toute espèce dont ils ont pu disposer. Gustave-Adolphe a introduit dans la tactique des armées suédoises de sérieuses réformes; mais, si l'on a quelque notion sur les guerres de religion terminées avant son règne, on reconnaît qu'il s'est surtout borné à choisir et à imiter des procédés éprouvés. Frédéric II a trouvé l'infanterie prussienne dressée par les soins de ses prédécesseurs; la discipline dans les évolutions et dans les feux, aussi bien que les formes tactiques, tout était réglé depuis un quart de siècle quand il a inauguré la série de ses victoires par celle de Mollwitz.

La part des grands capitaines, en pareille matière, consiste le plus souvent à éliminer certains procédés, à préciser, à régler les

autres, à leur donner un caractère systématique et en quelque sorte le cachet de la perfection pratique. C'est ainsi que les divers éléments de l'armée macédonienne existaient avant Alexandre ; mais c'est lui qui en fixa le mode d'action et en combina les rôles dans la bataille. De même Frédéric conserva aux bataillons prussiens leur formation linéaire et leur mode de combat, mais il perfectionna le détail et l'exécution des mouvements dans ses grandes manœuvres; il les combina pour former l'ordre oblique, à peine indiqué par Puységur. Vers la fin de sa vie, il étudia de nouvelles évolutions et de nouveaux modes de combat, mais il ne les appliqua pas devant l'ennemi.

Le cas est le même pour Napoléon. Il n'intervient en aucune façon dans la tactique particulière de l'artillerie et de la cavalerie; la première de ces armes suit strictement la doctrine établie au XVIIIe siècle, la seconde se perfectionne d'elle-même en combattant.

Quant à l'infanterie, elle possède au moins depuis 1788 le code d'évolutions et les traditions qu'elle ne cessera pas d'appliquer jusqu'en 1815. Pendant les campagnes de la Révolution, elle n'a fait que préciser les conditions où il convenait d'employer les bataillons en ligne, en colonnes, en tirailleurs; l'expérience a réglé la proportion de tirailleurs dont il fallait faire précéder les bataillons en colonne, la manière d'employer ces tirailleurs, toutes choses que la théorie préconçue n'avait pu qu'ébaucher. Napoléon exerce assurément une action personnelle et, quoi qu'en ait dit Gouvion Saint-Cyr, il est pour cela, comme pour le reste, le maître et l'instructeur de ses généraux; mais s'il est seul, dans sa génération, à préconiser systématiquement l'ordre mixte, il a emprunté cet ordre mixte aux écrivains du XVIIIe siècle : c'est Guibert qui lui a montré l'avantage qu'il y avait à faire alterner les bataillons en ligne et en colonne, ceux-là agissant par le feu, ceux-ci prêts à combler une brèche ou à faire face vers les flancs.

Comme tous les grands capitaines, Napoléon n'a qu'à régulariser le système des formations et évolutions tactiques.

*
* *

C'est dans les dispositions d'ensemble prises pour la bataille que les grands capitaines de tous les temps ont fait œuvre créatrice. Chacun d'eux a adopté une forme de bataille bien déterminée, convenant à la fois au matériel et aux troupes dont il disposait et à son caractère personnel. Peu de temps avant Napoléon, comme avant Alexandre, Condé ou Frédéric, on rencontre dans les diverses batailles des dispositions sans cesse différentes. On sent que les généraux n'ont d'opinion arrêtée sur aucun point; les moyens par lesquels ils cherchent la victoire, la répartition des troupes, etc., tout varie d'un cas à l'autre. L'homme de génie paraît, et avec lui un type de bataille bien défini. Il lui est impossible, naturellement, de donner sur tous les terrains, et quelles que soient les dispositions de l'ennemi, la même tournure à la bataille, mais dans la très grande majorité des cas, il reprend les mêmes dispositions initiales, une répartition des forces réglée suivant des principes immuables; la victoire y est recherchée par une même manœuvre. D'après les dispositions de l'ennemi, la bataille prend une tournure différente, mais il n'en subsistera pas moins qu'elle aura été engagée de la même manière.

Cette uniformité dans le plan des batailles est la marque du génie. Elle prouve que le général qui a conçu ce système et s'y tient l'a longuement médité et l'a déterminé par des raisonnements solides; elle révèle chez lui une conception réfléchie, immuable, de ce qui détermine le succès dans la bataille. Il ne forme pas chaque jour de nouveaux projets suivant un caprice de son esprit, une idée qui surgit et qui passe. Il manifeste aussi en cela une forte personnalité, comme celle des grands peintres dont la manière se reconnaît au premier coup d'œil. Enfin, il se déclare par là capable de dominer les événements. Il ne se présente pas à la bataille sans idée arrêtée, attendant les circonstances, c'est-à-dire les mouvements de l'adversaire, pour s'y conformer. Les dispositions prises pour la marche au combat révèlent une volonté ferme, conforme à une méthode constante.

On connaît la prédilection de Frédéric pour la marche de flanc exécutée à la barbe de l'ennemi par l'armée tout entière, ainsi que pour l'attaque en ordre oblique; c'est l'idéal réalisé à Leuthen, et à peu près à Rossbach, à Kolin, etc. On sait également à quel point les dispositions du grand Condé pour la bataille de Lens ressemblent à celles de Rocroi. Napoléon, comme Condé, comme Frédéric, conçoit une disposition-type pour engager la bataille et obtenir la victoire. Et cette conception lui est toute personnelle. Aucun de ses précurseurs ne lui en a fourni le modèle; c'est à peine s'il peut emprunter à l'un ou à l'autre quelques idées générales.

Quels exemples lui offre la génération précédente? Les dispositions prises par Frédéric exploitent les propriétés de la tactique linéaire et de la discipline prussienne; elles n'ont absolument rien de commun avec celles qu'adoptera Napoléon. L'armée de Frédéric se déploie par un mouvement parallèle au front, celle de Napoléon par des mouvements perpendiculaires. Ici l'armée se meut tout d'une pièce; là elle est morcelée en une foule de petites colonnes qui gardent une certaine indépendance, se plient au terrain, sans alignement général, distances ou intervalles à respecter. Au point de vue des procédés, Napoléon ne peut rien devoir à Frédéric.

Il pourrait avoir emprunté davantage aux généraux français, au duc de Broglie, qui, avec son major-général le comte de Guibert, a inauguré le système des armées morcelées en divisions, qui, le premier, a employé sur le champ de bataille des formations diverses, tirailleurs, lignes et colonnes; qui a tenu des réserves en colonnes serrées prêtes à se porter sur tous les points. Malheureusement le duc de Broglie a livré peu de batailles dignes de ce nom; celles où il a commandé se réduisent, en général, à de grandes affaires de poste. A Bergen, il est demeuré sur la défensive, et, même vainqueur, ne s'est pas porté en avant. Tout ce que Napoléon peut tenir de lui, c'est cet emploi des réserves massées « comme un bataillon dans la main d'un bon major ».

Aurait-il eu le loisir de réfléchir sur les batailles livrées dans les deux ou trois premières campagnes de la Révolution, qu'il en aurait tiré peu d'enseignements, Valmy, en tant que bataille, n'existe pas; Jemappes est une attaque assez désordonnée d'une

armée très supérieure sur une position peu étendue, et la victoire s'y obtient sans combinaison, par le seul mouvement en avant des colonnes ; Hondschoote est un combat de localités ; Wattignies et Fleurus sont de grandes batailles, mais livrées sur des fronts trop étendus, avec des variations de densité qui déterminent, sans manœuvres, la victoire aux points décisifs. Seules, les attaques de Hoche sur Kaiserslautern comportent de véritables manœuvres, mais échouent parce que les mouvements y sont décousus, mal réglés, que l'aile marchante est isolée, abandonnée à elle-même. Les groupes de combats livrés sur l'Ourthe et la Roer ne sont pas à proprement parler des batailles.

Et c'est quelques mois après ces dernières échauffourées que débute la série des victoires napoléoniennes ; combats ou batailles, Montenotte ou Castiglione, elles nous donnent le spectacle nouveau du succès obtenu par des combinaisons arrêtées d'avance, et suivant un système de principes et de procédés très nettement constitué. Le jeune vainqueur d'Italie ne nous frappe pas tant par des inspirations brillantes que par la solidité, la logique, la cohérence de ses dispositions. Bonaparte, il faut le répéter, applique un système complet qu'il n'a pas trouvé constitué par la génération précédente. Les tacticiens qui ont inventé et porté jusqu'à un certain degré de perfection le mode de combat des troupes françaises au XVIIIe siècle, n'ont même pas ébauché un type de bataille. C'est à peine si dans les ouvrages de Guibert, de du Teil, de Bosroger, nous trouvons çà et là quelques idées dont Bonaparte aura pu s'inspirer ; encore ont-elles un caractère si vague, leur conception exige si peu d'expérience, qu'il est tout naturel de les attribuer directement au génie qui se révèle devant Toulon, sans supposer qu'il a dû les tenir de quelque écrivain plus ou moins obscur.

Le type de bataille habituel de Napoléon ou, si l'on veut, l'ensemble des règles qu'il applique pour la conduite des troupes dans la bataille, a été élaboré par lui-même. Comme tous les grands capitaines, il a fait en cela œuvre personnelle. Il a combiné ses instincts naturels, ses dons extraordinaires de commandement, avec les lois que lui ont révélées l'histoire des guerres passées ou ses méditations.

L'idée maîtresse, si l'on songe aux guerres de la Révolution, Napoléon la trouve en lui-même, dans sa faculté de commandement, dans son besoin de commander. Il tient sous sa main toutes les parties de l'armée. Il ne laisse pas à ses subordonnés le soin de choisir la direction ni l'instant de leurs attaques. Les commandants des divisions, en 1796, puis des corps d'armée, n'ont qu'à se préoccuper de la manière d'atteindre le but fixé, de déployer, d'engager et d'entraîner leurs troupes. Leur tâche est encore assez belle, et laisse une assez large part d'initiative, comme on le voit en comparant la conduite de Ney à Friedland, à Lutzen, avec celle de Davout à Austerlitz, à Eckmühl : là des troupes disposées d'une manière vicieuse ou s'engageant par parties; ici un corps d'armée tenant tête victorieusement à des forces supérieures. Il faut d'ailleurs une fermeté exceptionnelle pour marcher franchement dans la direction indiquée, et ici encore on peut comparer la conduite de Davout à Auerstœdt avec celle de Ney à Bautzen. Ainsi Napoléon fixe lui-même la direction assignée à chaque corps d'armée, et l'instant où il doit s'engager. Dans la bataille napoléonienne, tous les efforts sont réglés par une volonté unique, et convergent vers un but commun, bien déterminé.

Le propre des génies supérieurs, ce n'est pas seulement une imagination puissante, mais encore et surtout la force logique portée au suprême degré, une intelligence qui résout les problèmes les plus difficiles et ne paraît être que du simple bon sens, tant les solutions sont naturelles, une fois trouvées! Les vérités que l'homme ordinaire méconnnaît ou dédaigne comme trop simples gardent leur place dans les calculs du génie. C'est ainsi que des théoriciens médiocres, se refusant à l'évidence, s'évertuent à chercher des procédés pour obtenir la victoire par une attaque centrale, donnée en plein front de l'ennemi. Napoléon, comme Frédéric, comme Condé, accepte ce qui paraît naturel aux esprits simples : il reconnaît d'abord que la victoire s'obtient normalement par une attaque dans le flanc de l'ennemi : « C'est en tournant l'ennemi, en se portant sur son flanc, qu'on gagne les batailles. » Fermement convaincu de cette vérité, il ne se consume pas en vains efforts pour se procurer le succès par des moyens contre nature.

mais pour réaliser pratiquement et réussir ces attaques de flanc auxquelles on a presque toujours dû la victoire.

Sauf dans des cas exceptionnels comme ceux de Rivoli ou de Friedland, Napoléon a donc recours à une attaque dans le flanc de l'ennemi. Suivant les circonstances, le mouvement est de plus ou moins grande envergure; mais il a toujours le même objet : attaquer dans une partie où l'on ne pense pas trouver l'ennemi en position et en force, prêt à la lutte, de manière qu'il se hâte de faire face au danger en désorganisant son ordre de bataille et soit moralement ébranlé.

L'emploi de corps détachés pour prononcer ces attaques n'était pas chose nouvelle en 1796; sans remonter plus haut il était courant dans les batailles de 1793 et 1794; le grand Frédéric en avait donné des exemples, et les écrivains les plus récents, tels que Mauvillon et Bosroger, avaient montré que la généralisation de ce procédé serait une des conséquences les plus naturelles et les plus importantes du système divisionnaire. Napoléon n'est donc pas novateur par le fait qu'il emploie des corps détachés aux attaques dirigées sur le flanc de l'ennemi; mais il l'est très nettement par le rôle qu'il attribue à ces attaques. Tandis qu'avant lui on dirigeait une attaque sur un flanc ou une aile de l'ennemi pour se procurer ainsi directement la victoire, Napoléon n'y voit que le moyen de la provoquer en créant un « événement ». Aussi n'y consacre-t-il, en principe, qu'un seul élément, division en 1796, corps d'armée dans la suite. C'est assez pour produire l'effet désiré; des forces plus nombreuses seraient plus difficiles à manier dans un vaste mouvement tournant; il faudrait leur donner un chef, et surtout elles affaibliraient la masse principale de l'armée. Sur six corps, par exemple, Napoléon préfère en garder cinq sous son commandement direct et n'en détacher qu'un pour le mouvement tournant; ce dernier n'a pour mission que de jeter le trouble dans l'armée ennemie, et surtout dans son quartier général. C'est l'attaque de front qui exploitera le succès.

Cette manière de préparer et de remporter la victoire est une conception propre à Napoléon. Attachant à la poursuite une importance que nul ne lui attribuait jusqu'alors, il cherche dans

la violence de l'attaque directe le moyen d'entraîner la poursuite et d'obtenir de grands résultats. L'attaque sur le flanc n'est qu'un préliminaire.

La manière dont il organise l'attaque finale est aussi très personnelle, bien qu'on puisse la considérer comme inspirée par les idées en cours avant 1796. Napoléon définit très nettement les modes d'action de l'artillerie et de l'infanterie : toutes deux n'agissent que par le feu; l'infanterie ne doit donc combattre qu'en ordre mince, en ligne déployée, non en masses, en colonnes profondes; quant à l'artillerie, c'est aussi en ligne qu'elle agira, mais elle n'est pas assez nombreuse pour former de très longues lignes; les grandes batteries, très serrées, que forme Napoléon pour obtenir de grands effets peuvent être qualifiées de masses. L'attaque finale, dans la bataille napoléonienne, comporte donc l'action de masse de l'artillerie sur un point et la marche en avant d'une ligne d'infanterie aussi étendue et aussi pleine que possible. La cavalerie coopère à cette attaque et la transforme progressivement en poursuite.

Au début de la bataille, Napoléon tient étroitement rassemblé le gros de son armée; il en déploie d'abord une partie en éventail, puis engage ce qui reste au gré des événements, autant que possible au moment de la grande attaque finale.

Guibert et du Teil recommandaient bien d'employer l'artillerie en masse; mais, au total, cette attaque napoléonienne si nettement définie à Iéna, Lützen, Bautzen, Leipzig, est l'œuvre personnelle de Napoléon. Il en est de même de ce mode d'engagement uniforme qui est pratiqué à Austerlitz, Iéna, Wagram, etc.

Napoléon agit en cela comme tous les grands capitaines : il cède au même penchant, à la force du génie, pour mettre une empreinte personnelle sur toutes ses œuvres.

La bataille qu'il cherche à réaliser est bien à lui, comme celles que Frédéric, Condé, Alexandre se sont efforcés de réaliser sont nettement à eux. Le type qu'il a conçu lui est bien personnel, il ne semble pas l'avoir emprunté en quoi que ce soit à quelque précurseur. Mais, si l'on se borne aux grands traits de la bataille, sans entrer dans le détail tactique, on n'y trouve rien d'incompa-

tible avec la guerre ancienne : la forme générale de la bataille napoléonienne ne diffère pas plus profondément de la bataille de Frédéric que celle-ci des batailles livrées au XVIIe siècle.

*
* *

Il n'en est plus de même si nous passons aux grandes opérations de la guerre : dans l'ensemble comme dans le détail, à quelque point de vue qu'on se place, la guerre que fait Napoléon se distingue foncièrement de tout ce qu'ont fait les grands généraux du temps passé.

Les progrès accomplis au XVIIIe siècle sont tels, qu'ils ont transformé les éléments, puis les grandes opérations, et enfin le caractère même de la guerre.

Une armée ancienne se mouvait tout d'une pièce; une armée moderne est répartie en divisions, en corps d'armée sur dix, vingt, trente lieues de pays. Les mouvements de ces divisions ou corps d'armée doivent être combinés, réglés, coordonnés.

Une armée ancienne, arrivant en face de l'armée ennemie, s'arrêtait, car elle ne pouvait pas s'engager sans s'être déployée d'abord tout entière; elle ne pouvait entamer la bataille que si l'ennemi l'acceptait, s'il y avait consentement mutuel. Le plus faible des deux adversaires pouvait louvoyer, se dérober latéralement. Les opérations traînaient, sans décision; l'on passait le temps à des sièges, à des fourrages. Les guerres étaient interminables.

Dans la guerre moderne, les armées embrassent tout le théâtre des opérations, et la bataille suit immédiatement la prise de contact. L'offensive aboutit directement à la décision, et le vainqueur peut poursuivre le vaincu sans répit, car les évolutions rapides de l'infanterie, jointes à la grande portée des armes, permettent aux troupes de rompre la rigidité de leur ordre de bataille sans courir à un désastre.

Si le vaincu a exposé sa ligne de retraite, ses communications principales, il les perd et il est vaincu sans remède.

Pour couvrir et découvrir les mouvements de ces armées morce-

lées, embrassant de vastes étendues, il faut organiser les services de sûreté et d'exploration, presque inconnus dans l'ancienne guerre.

Ainsi tout l'art de la guerre est transformé; il faut y ajouter des parties nouvelles, y introduire la science des combinaisons, l'exploration et la sûreté.

L'esprit de la guerre n'est plus le même. Les armées, pouvant accrocher l'ennemi au premier contact, l'acculer à la bataille, puis à la ruine, marchent droit au but et mènent vivement les opérations.

L'histoire de l'art militaire est, pour nous, divisée en deux parties, dont la première va depuis les origines jusqu'à Frédéric II, et la deuxième commence, après un demi-siècle de timides essais, aux premières campagnes de Bonaparte. Celui-ci a donc eu la bonne fortune de surgir au moment précis où les progrès accomplis dans les éléments de la guerre déterminaient la révolution la plus complète. Il a une place privilégiée, indépendante de son génie même. Le genre de guerre qu'il fait diffère plus profondément de celui que pratiquaient les plus illustres et les plus récents de ses rivaux de gloire, Frédéric II ou Condé, que les opérations de Frédéric et de Condé ne diffèrent de celles de César ou d'Annibal.

Les opérations qu'il conduit, comparées à celles du passé, ont un caractère plus nettement tranché, plus personnel que ses batailles; mais d'autre part, comme la conception, l'organisation de tout le système de guerre moderne était une tâche immense, avec une grande part de technique, Napoléon n'a pu l'accomplir qu'en s'aidant des travaux considérables de deux générations.

Tandis que son type de bataille idéal peut être sorti tout entier de son cerveau, son système de guerre est inspiré, préparé et déjà constitué en grande partie par Bourcet, Lloyd, Guibert et du Teil.

C'est d'eux qu'il tient presque tous ses procédés, ses règles de conduite, et quelques-uns de ses principes fondamentaux.

Dès le milieu du XVIIIe siècle, les généraux de l'école française se sont occupés de régler les mouvements des divisions qui com-

posent une armée. Leurs dispositions ont été d'abord d'une simplicité extrême; elles comportaient une colonne principale flanquée de tous côtés par des corps secondaires appelés réserves. Pendant les guerres de la Révolution, les combinaisons sont différentes, mais non plus savantes. En 1793, les divisions sont généralement immobiles sur les frontières, à grands intervalles; quand elles marchent, c'est tantôt en bloc, tantôt d'une manière tout à fait indépendante. En 1794, elles marchent de l'Escaut et de la Meuse vers le Rhin en autant de colonnes parallèles, à la même hauteur. C'est l'enfance de l'art. Mais pour embrasser pendant les périodes de marches tout le théâtre des opérations, et concentrer subitement toutes ses forces sur un champ de bataille, le général Bonaparte médite et met à profit les leçons de Bourcet. Il inaugure la grande tactique. En 1796, il n'a pas encore l'occasion de manœuvrer beaucoup avec toute son armée, bien que, dès 1794, il ait formulé plusieurs principes essentiels. Il n'y a pas encore eu de grandes opérations dans le style moderne, avec des mouvements combinés en vue d'une manœuvre générale, quand tout à coup le premier Consul exécute les prodigieux mouvements de 1800, entre le Grand-Saint-Bernard et le Pô.

Les généraux venus des anciennes armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin en sont stupéfaits, et leur étonnement nous fait sentir à quel point ce genre d'opérations est nouveau. Mais c'est en 1805, 1806, 1807, que nous voyons paraître, pour les grandes opérations comme pour la bataille, un système.

Aussi bien pour tenir l'ennemi en suspens que pour garder la faculté de varier les premières opérations, l'armée est à moitié réunie sur un grand front, elle se resserre tout à coup vers l'une de ses ailes pour se porter en avant. Dans la marche offensive, les corps d'armée sont groupés de manière un peu différente suivant les cas : à peu près en bataille si l'ennemi est droit devant eux; en ligne oblique si l'ennemi est en avant et sur l'un des flancs; en pointe, si l'ennemi peut être supposé sur l'un et l'autre flanc. Quoi qu'il en soit, le groupement est réglé de manière à permettre la concentration sur tout point où Napoléon peut avoir à livrer bataille. Son armée de six ou sept corps occupe ainsi, le

plus souvent, un espace de forme irrégulière d'environ 40 kilomètres sur 60, et s'aplatit, puis se concentre sur le champ de bataille, laissant à distance sur une aile le corps isolé qui doit prendre l'ennemi en flanc.

L'armée ainsi groupée, Napoléon cherche à la porter, soit sur le flanc et la ligne de retraite de l'ennemi, si celui-ci ne forme qu'une masse; soit comme un coin entre les deux parties de l'armée adverse, quand celle-ci s'est divisée à l'excès.

Venus cent ans après les campagnes de Marengo, d'Ulm, d'Iéna et de Friedland, nous sommes accoutumés aux mouvements d'armées et de groupes d'armées. Ce sont les marches à travers champs de Luxembourg et de Frédéric II qui nous semblent ingénieuses, extraordinaires, plutôt que celles de Napoléon. Il faut cependant constater que ce sont les opérations si habilement combinées et réglées de 1800, 1805, 1806, 1807, qui étaient nouvelles, ces opérations où les colonnes de corps d'armée, tout en subissant les exigences du réseau routier, se trouvaient disposées chaque jour de manière à se concentrer sur un point quelconque déterminé par les circonstances. En pareille matière, Napoléon n'avait trouvé aucun exemple dans les campagnes des grands généraux; il profitait des travaux de Bourcet, de Mauvillon, mais il était le premier à pratiquer la guerre nouvelle.

L'art d'opérer avec une armée morcelée en divisions a été créé par Napoléon et demeure, même après un siècle, sa propriété exclusive.

Mais ce n'est pas tout : si récente que soit l'organisation des armées en divisions et leur extension sur des fronts considérables, Napoléon a vu du premier coup le parti qu'il pouvait tirer de ces innovations. Avant lui, il était à peu près impossible de cerner une armée, de lui couper toute retraite. Une aventure comme celle de Closterseven en 1757 se rencontrait une fois en mille ans. Napoléon imagine de tourner et de bloquer son adversaire dans la plupart des cas, en mettant à profit l'étendue de la zone où il déploie ses armées. Après les petites manœuvres de Bassano, d'Arcole, c'est celles de Marengo, d'Ulm, d'Iéna, d'Eckmühl, sans parler des tentatives de février 1807 et d'août 1812. Cet esprit si

solide dans sa puissance ne se borne pas, d'ailleurs, à tenter ces vastes coups de filet : le problème se pose, il faut en trouver la solution générale; Napoléon étudie la manière d'exécuter ces manœuvres décisives, et il fixe méthodiquement la conduite à tenir : filer avec la plus grande vitesse près des limites extrêmes du théâtre d'opérations, et s'établir sur une barrière naturelle qui coupe la principale ligne de retraite de l'ennemi; c'est la manœuvre d'Arcole, sur l'Alpone; de Marengo, sur le Tessin et dans l'Apennin; d'Augsbourg sur le Lech, d'Allenstein sur l'Alle, de Landshut sur l'Isar.

Bien qu'avant lui Frédéric II ait conduit d'admirables opérations contre deux adversaires tour à tour, Napoléon n'a trouvé nulle part des exemples de la manœuvre sur une position centrale, telle qu'il l'a pratiquée. Frédéric accablait un de ses adversaires en Saxe, pour se porter ensuite à grandes marches contre un nouvel ennemi en Silésie ou dans le Brandebourg. Ce n'est point là ce que Napoléon exécute autour de Carcare, entre Montenotte et Millesimo; autour de Ponte-San-Marco, entre Castiglione et Gavardo; autour de Vérone, entre Rivoli et Caldiero ou Mantoue; autour de Gœrlitz, entre Dresde et Liegnitz; autour de Düben et de Leipzig; enfin autour de Gosselies, entre Ligny et Genappe. Cette opération, composée de marches et de combats précipités dans un espace restreint, est spéciale à Napoléon; elle n'a pu s'exécuter avant lui, et il ne semble pas qu'elle puisse l'être désormais dans une guerre européenne. Elle exige, d'une part, la possibilité de contenir un de ses adversaires avec des forces très inférieures, ce qui ne pouvait avoir lieu avant la fin du XVIIIe siècle, et elle suppose, d'autre part, un théâtre d'opérations assez restreint pour permettre des navettes très rapides.

Les opérations telles que Napoléon les a conduites diffèrent donc profondément de celles de ses prédécesseurs. Tandis que Frédéric opère à peu près comme Condé, comme César, comme Annibal, les opérations de Napoléon ne ressemblent pas à celles de Frédéric. Là, une armée marchant tout d'une pièce, à travers champs, va se déployer en face de son ennemi par un mouvement unique, et, n'occupant jamais sur le théâtre des opérations que

l'espace nécessaire à son déploiement pour la bataille, se trouve parfois sur la ligne de retraite de son adversaire sans en tirer aucun profit. Ici, un groupe de divisions ou de corps d'armée s'étale sur deux ou trois marches d'étendue, barre à peu près tout le théâtre des opérations, et forme sur le flanc ou les derrières de l'ennemi un barrage que celui-ci ne peut pas franchir. L'armée va droit à la bataille, sans oscillations ni mouvements préliminaires; elle se concentre tout en avançant, tout en combattant; elle n'achève de battre l'ennemi que pour le poursuivre ou courir à de nouveaux combats. C'est toute une révolution qui s'est accomplie entre 1750 et 1800. Les travaux des tacticiens français l'ont préparée; le désordre que la Révolution a mis dans les armées a dégagé les généraux de toute routine officielle et favorisé le développement de méthodes nouvelles. Napoléon apparaît au moment voulu pour profiter de toutes les circonstances favorables.

Dans le domaine de la théorie, il a pu inventer, et il a inventé en effet plus qu'aucun autre général; il a accompli une révolution qui était préparée, mais non ébauchée par la génération précédente. Nous admirons plus encore sa puissance créatrice, quand nous constatons qu'il a porté du premier coup les méthodes nouvelles à leur perfection, et que nul après lui n'a su en retrouver le secret.

*
* *

Le principe divisionnaire, adopté vers la fin du XVIIIe siècle, n'a pas été abandonné depuis et ne paraît pas près de l'être. Les raisons qui l'ont fait adopter, la puissance des armes et la souplesse des évolutions, ne font que prendre plus de force. Il est presque impossible de prévoir un temps où les armées recommenceraient à se mouvoir en masse, à louvoyer avant de s'engager, où les opérations redeviendraient lentes et indécises.

Tant que les armées seront divisées en corps et auront à se mouvoir sur un réseau routier, le problème qui s'est posé à Napoléon se posera encore.

Ce problème, Moltke l'a rencontré, d'autres auront encore à le résoudre.

D'autres problèmes se poseront aussi, que Napoléon a résolus avec les moyens de son temps : ceux de l'exploration, de la sûreté, de la protection des magasins.

Enfin les généraux seront guidés, pour la conduite des opérations, par des lois qui se rapprocheront beaucoup de celles que Napoléon a reconnues et formulées.

Assurément, dans le détail, les conditions d'une guerre future ne seront pas identiques à celles dans lesquelles Napoléon a dû opérer; le matériel de guerre s'est modifié et se modifiera encore. Néanmoins, ce qu'il y a d'essentiel dans la guerre moderne, comparée à l'ancienne, le système divisionnaire subsiste. Les procédés de la guerre napoléonienne, déterminés surtout pas le morcellement des armées en divisions ou corps d'armée, ne sont pas près de disparaître.

Aujourd'hui encore, une guerre qui mettrait aux prises des armées de 100 000 à 200 000 hommes sur un théâtre limité ferait reparaître assez exactement les conditions de la guerre napoléonienne.

Si les forces en présence ou les dimensions du théâtre de la guerre diffèrent très sensiblement de celles qui se rencontraient dans les guerres napoléoniennes, il s'ensuivra au contraire des modifications assez notables aux procédés de Napoléon, mais ces derniers pourront encore être imités ou transposés.

Imaginons, par exemple, une guerre franco-allemande mettant aux prises des millions d'hommes dans l'espace restreint entre le Jura et les Ardennes. Il ne peut être question de grouper les forces françaises ou allemandes dans un polygone ayant, soit la forme, soit les dimensions de celui que formait la Grande Armée en octobre 1806; mais il y aura des armées d'aile, des armées de réserve à mouvoir, et celles-là, destinées à manœuvrer, prêtes à faire face dans différentes directions, devront être disposées et dirigées comme la Grande Armée de Napoléon.

L'ensemble du groupe d'armées ne prendra pas la forme ou les dimensions du dispositif de 1806; mais le dispositif de 1805, celui

de 1809 en différaient aussi sensiblement. Tout général qui ne s'obstinera pas à imiter aveuglément des formes, mais aura médité sur les calculs de Napoléon, sur les raisonnements qui ont conduit aux dispositifs de 1800, de 1805, 1806, 1807, 1809, 1815, celui-là appliquera les mêmes raisonnements à sa situation, et en déduira les dispositions à prendre.

Pendant longtemps encore, nos dispositifs et nos manœuvres d'armées ne seront que des transpositions, des variations exécutées sur l'œuvre napoléonienne. Et il en est de même, à plus forte raison, pour les principes qui dominent les questions de la sûreté, de l'exploration, et de la protection des magasins.

Quels que soient les moyens de transport, il y aura des magasins, et dans l'avenir, comme au temps de Napoléon, il conviendra de les concentrer et de les protéger. — Il y aura nécessité pour le général de se renseigner, et les moyens, quels qu'ils soient, dont il disposera, ne lui feront jamais connaître à temps toute la situation et les projets de l'ennemi.

Napoléon, qui a montré comment se dirige la recherche des renseignements et des indices, ainsi que le parti à en tirer, Napoléon reste ici le maître de tous ceux qui sont venus après lui, et de ceux qui viendront encore pendant des siècles.

*
* *

Nous venons de voir que, de par l'époque à laquelle Napoléon a surgi, il s'est trouvé en présence d'une tâche particulièrement importante. Il a dû résoudre des problèmes nouveaux, et par cela seul jouer vis-à-vis de la postérité un rôle que n'ont eu à tenir ni Frédéric, ni César, ni aucun autre général des temps passés.

Ces problèmes, il les a résolus avec une telle perfection qu'il n'a même pas été compris, n'a pas trouvé réellement d'imitateurs.

Ses solutions si solides et si élégantes ne sont pas à comparer aux procédés imparfaits et lourds qu'on a essayés depuis.

Moltke n'a jamais pratiqué le groupement des corps d'armée à la manière napoléonienne, se prêtant à une concentration sur un point quelconque de son contour.

Vers la fin de 1866 il esquisse deux projets d'offensive, l'un contre le front Metz-Thionville, l'autre contre le front Nancy-Pont-à-Mousson. Il pense disposer pour ces opérations de 250 000 hommes en 8 corps d'armée. Napoléon avait, en 1806, près de 200 000 hommes en 7 corps d'armée. La différence n'est pas assez grande pour rendre inapplicables en 1866 les méthodes de 1806, surtout si l'on tient compte des progrès énormes accomplis en fait de viabilité.

Or, Moltke adopte une disposition absolument différente de celle que Napoléon avait pratiquée. Il groupe les 8 corps en 3 armées, qui marchent à la même hauteur, sur une ligne dont l'orientation est déterminée dès l'entrée en campagne. Les mouvements sont entièrement différents, suivant qu'il s'agit de marcher sur Metz-Thionville ou sur Nancy-Pont-à-Mousson, et il n'est pas facile de passer d'une solution à l'autre.

A cette disposition linéaire, qui suppose connue depuis longtemps la position de l'adversaire, Napoléon aurait préféré sans nul doute une formation plus profonde, et il aurait marché, soit le long de la frontière belge, soit le long des Vosges, pour gagner le flanc de l'ennemi et savoir d'avance de quel côté devrait se faire le déploiement.

En 1867, Moltke se décide pour la marche vers Nancy-Pont-à-Mousson.

« La plus étroite concentration est nécessaire durant le mouvement en avant », dit-il, et il fait suivre à ses trois armées, de 3 corps chacune, trois routes parallèles. Chaque jour, la zone des cantonnements a une profondeur de 15 kilomètres en tout pour 3 corps d'armée, et deux corps seulement exécutent la marche dans la même journée, le 3e suivant le lendemain, ce qui revient à dire que la profondeur est de 35 kilomètres et non de 15.

Le groupe d'armées, qui a 35 kilomètres en profondeur, n'en aura que 21 en largeur (trois milles). Les 3 corps d'une même armée sont astreints à se suivre sur une même route. Cette disposition massive est bien éloignée du groupement napoléonien, large, irrégulier, avec des distances et intervalles assez grands pour assurer la liberté de mouvement de chaque corps d'armée, évitant toute forme géométrique rigide pour être capable de faire

face dans toutes les directions; groupement organisé en calculant séparément la place de chaque corps en vue des divers rôles qu'il peut avoir à jouer.

Ce qu'il faut remarquer aussi, c'est que ce carré si massif du 16 novembre 1867 n'a de commun que sa lourdeur avec les dispositions toutes linéaires des projets non datés que nous avons cités plus haut. Rien de commun non plus avec la disposition projetée le 6 mai 1870, et qui se rapproche de la forme en tête de porc, la pointe dirigée vers Nancy, les flancs orientés vers Metz et Lunéville; de grandes différences, enfin, avec les opérations réellement exécutées du 1er au 6 août 1870.

Nous trouvons, en somme, dans les dispositions de marche de Moltke, une lourdeur qui contraste avec la souplesse des manœuvres napoléoniennes.

Remarquons, en passant, que Moltke s'est montré le digne rival de Napoléon pour la promptitude dans les opérations, la vigueur et l'audace dans les résolutions. Ce sont ces dernières qualités qui lui ont valu de grands succès et le mettent au nombre des généraux illustres.

*
* *

Il résulte de ce qui précède que Napoléon occupe parmi les grands hommes de guerre une situation privilégiée, en raison de l'époque à laquelle il a paru sur la scène du monde. Il est venu à point pour pratiquer un genre de guerre tout nouveau et servir de maître à de nombreuses générations. Il joue ainsi un rôle autrement important que Turenne ou Condé.

Le genre de guerre qu'il inaugure, riche en combinaisons, lui fournit en outre l'occasion de montrer des qualités plus complexes, plus variées et plus brillantes que les grands capitaines des temps passés.

Il est bien certain, d'ailleurs, sans qu'on doive y insister, que les qualités morales essentielles aux grands capitaines ne lui font pas défaut. Il les possède même au suprême degré.

La résolution, l'énergie sous toutes ses formes, ardeur et fer-

meté, vivacité et ténacité, sont les qualités maîtresses d'un homme de guerre. Et qui les a possédées plus que Napoléon? Qui a jamais mené les opérations plus vivement, attaqué avec plus de vigueur? C'est le caractère essentiel de tous ses actes et de son système de guerre; il serait puéril d'y insister. Quant à la fermeté, à la ténacité dans la mauvaise fortune, qui en a jamais montré plus que le vainqueur d'Arcole, de Marengo et de Wagram, le vaincu de 1812, 1813, 1814 et 1815? Jamais nul n'a possédé à un degré plus élevé les qualités morales qui font l'homme de guerre.

Parlerons-nous des qualités intellectuelles, du coup d'œil, de l'imagination? Mais qui eut une intelligence plus puissante et une imagination plus vive? Le coup d'œil chez lui est prodigieux : appréciation exacte et rapide du terrain et de la situation, imagination prompte et décision, toutes ces qualités dont la réunion constitue le coup d'œil, où se montrent-elles plus brillamment qu'à Rivoli ou dans cette prodigieuse embuscade d'Austerlitz?

Et, si nous avons insisté sur le côté systématique des opérations napoléoniennes, pouvons-nous méconnaître la merveilleuse aptitude de Napoléon à se plier aux circonstances en adoptant parfois les solutions les plus inattendues?

Si Montenotte, Castiglione, Iéna, Eylau, Lützen, Bautzen, etc.; si Arcole, Ulm, Iéna, Guttstadt, Eckmühl, Smolensk, montrent l'application, non seulement de principes, mais de procédés constants, ne rencontre-t-on pas des cas particuliers comme ceux d'Arcole, Rivoli, Austerlitz, Friedland, Champaubert, etc., etc., où Napoléon se montre improvisateur merveilleux, habile à saisir au vol l'occasion favorable? A Marengo, à Ligny, il renverse ses projets en un instant et ressaisit la victoire que ses premières dispositions ne lui procuraient pas.

Ainsi, sans parler des qualités que la guerre nouvelle seule permettra de déployer, Napoléon possède au suprême degré toutes celles qui ont caractérisé les grands hommes de guerre à toutes les époques : énergie, volonté, activité, décision, ténacité, coup d'œil, souplesse et fécondité de l'imagination, puissance et rectitude de l'intelligence.

*
* *

La guerre de combinaisons et de mouvements que fait Napoléon lui permet, avons-nous dit, de manifester ses qualités plus qu'aucun des grands généraux qui l'ont précédé.

Quelle est la tâche d'un général au XVIIe siècle, par exemple? Il choisit entre la défensive et l'offensive, selon l'idée qu'il se fait des forces en présence. S'il marche à l'ennemi, il n'a aucune raison, le plus souvent, pour ne pas prendre la route directe, car c'est à proximité même de l'ennemi que se font les mouvements qui déterminent l'orientation respective des deux partis. Jusque-là donc, point de difficultés; les mouvements se font en colonne sur les grandes chaussées, et le service d'exploration est facile; quelques partis de cavaliers suffisent à battre l'estrade autour de l'armée pour éviter les surprises; quelques espions sont à peine nécessaires pour savoir où se trouve l'ennemi. Ne formant qu'une masse, il est signalé à très grande distance.

Voici les deux adversaires à proximité; les troupes ne suivent plus les routes; elles marchent à travers champs, sur des pistes tracées par l'état-major dans la direction fixée par le général. Celui-ci a l'œil sur l'armée ennemie, cherchant à garder ou à prendre l'avantage du terrain, essayant de surprendre et de n'être pas surpris; qu'une occasion se présente, il faut la saisir au vol, attaquer sans perdre un instant. Les qualités que le général met en œuvre sont donc le coup d'œil, la présence d'esprit, la décision, une prudence qui confine à l'astuce, de l'audace et de la vivacité. Il est assez rare que ces qualités si diverses soient réunies dans un seul homme, et alors c'est un être si exceptionnel, qu'il possède assurément toutes les qualités intellectuelles et morales qu'on peut supposer; c'est Frédéric ou César. Mais, si nombreux, si éminents que soient les dons naturels de ces grands hommes, les opérations de guerre de leur temps ne leur offrent qu'un champ limité. Il n'en est plus de même dans la guerre moderne.

Voyons Napoléon à l'œuvre dans une de ses campagnes, 1806, par exemple. Il ne s'agit plus de concentrer l'armée pour la faire

marcher directement à l'ennemi : les corps d'armée sont mis en marche vers un certain nombre de points répandus sur une largeur de 200 kilomètres, et dont les positions sont calculées de telle sorte que l'armée puisse être réunie dans le minimum de temps (6 jours) sur l'une ou l'autre des directions intéressantes.

Napoléon se renseigne de jour en jour sur les mouvements de l'ennemi; sa besogne est tout autrement difficile que celle de Frédéric ou de Condé, car l'armée ennemie, aussi bien que l'armée française, est morcelée : il faut suivre les mouvements de chaque division, en faire la synthèse pour imaginer l'opération exécutée dans l'ensemble.

Sur ces renseignements, et par des ordres successifs donnés souvent à quelques heures de distance, Napoléon règle la direction de l'armée. Il a formé dès le début le projet de séparer les Prussiens des Russes; dès les premiers mouvements de ses ennemis, il a reconnu qu'il serait possible même de les couper de Berlin, et il ne négligera rien pour y réussir. Il maintient donc la direction générale de Berlin ou de Leipzig, tout en subissant dans une certaine mesure l'influence des renseignements quotidiens. C'est surtout dans la manière de grouper les corps d'armée que cette influence se fait sentir. Napoléon, sans changer la direction générale ni diminuer la vitesse de l'ensemble, resserre chaque jour le groupement d'un côté ou de l'autre, pour être plus prêt à se concentrer du côté où l'approche de l'ennemi est plus probable. Il n'écarte pas pour cela les autres hypothèses, et les positions des divers corps dans le groupement sont calculées de manière à permettre la concentration sur toute ligne où l'ennemi peut se présenter. Il ne peut d'ailleurs y avoir de solutions pour tant de problèmes à la fois que si, selon les cas, certains corps d'armée gagnent un jour en se dérobant ou résistant sur place. Des instructions détaillées sont données chaque jour à tous ceux des maréchaux qui peuvent avoir à prendre une décision suivant les circonstances. Jamais le sens dans lequel ils doivent agir n'est laissé à leur initiative et, pour en venir là, Napoléon envisage dans ces instructions chacun des cas possibles. Aussi sont-elles de véri-

tables monuments, supposant un travail intellectuel, une méthode et des calculs inouïs.

Et ce n'est pas tout : afin d'éclairer sur la situation ce général qui a prévu pour chaque cas une solution différente, il faut une exploration autrement active et délicate que celle dont on se contentait un demi-siècle auparavant. Au début de la campagne, quelques espions, des habitants et des déserteurs donnent une notion suffisante des mouvements exécutés par l'ennemi; dès qu'on se trouve à quatre marches de ses avant-postes, la cavalerie entre en jeu, sous la direction personnelle du général en chef; sa mission n'est alors que de signaler l'approche de l'ennemi, le cas échéant, vers l'un ou l'autre corps d'armée français; bientôt les troupes de première ligne sont à une seule marche des Prussiens; le contact est pris; les rapports de la cavalerie, si exacts et si complets qu'ils soient, auront toujours l'inconvénient de signaler des faits remontant à une demi-journée au moins. Napoléon la dirige alors de manière à découvrir par des indices les projets de l'ennemi. C'est là peut-être que ses calculs sont le plus profonds; c'est là aussi qu'il montre le plus de résolution et de coup d'œil. Sans attendre les renseignements que d'autres jugeraient indispensables, il calcule l'instant où il faut marcher droit à l'ennemi, sans plus manœuvrer. Ce n'est plus le coup d'œil et la résolution d'un chef qui commande une troupe sur le champ de bataille, comme le grand Condé, à la voix ou au geste. C'est une forme nouvelle des mêmes qualités, ne comportant peut-être pas la même promptitude, mais supposant des calculs plus profonds et une volonté non moins forte. Le Napoléon qui, de Gera, ordonne tout à coup la conversion de toute l'armée et la marche à la bataille, malgré l'incertitude où le laissent les renseignements, a quelque chose de plus, semble-t-il, que le Napoléon ordonnant, dans une bataille, l'ouverture du feu par la grande batterie et la charge décisive de la jeune Garde. Il manifeste un génie plus complet et plus vaste.

Ainsi le grand général, l'homme de génie, dans la guerre moderne, n'est pas seulement le chef résolu et vigoureux qu'il fallait à Rocroi, l'esprit aiguisé et rapide qui brillait à Rosbach; il

manifeste en même temps l'aptitude aux calculs complexes et aux vastes combinaisons.

La tâche est particulièrement compliquée, délicate, exigeant du doigté, des nuances savamment graduées dans l'action, quand Bonaparte opère en position centrale entre deux armées ou parties d'armée. Il frappe d'abord l'adversaire le plus proche ou le plus dangereux, mais n'en poursuit la défaite que dans les limites strictement nécessaires pour que le détachement laissé en face de l'autre armée ennemie ne soit pas mis hors de combat. Il revient alors et, par des coups de boutoir successifs, grâce aux mouvements de va-et-vient de sa réserve, il écarte tour à tour les deux masses ennemies. De Montenotte il oblique sur Millesimo, rebrousse sur Dego, se retourne contre Ceva; de Ponte San Marco, il va frapper à Lonato, puis en sens inverse à Gavardo, pour se rabattre enfin sur Castiglione.

Les opérations complexes de la guerre moderne, les mouvements combinés des divisions et corps d'armée impliquent plus de variété dans les dispositions et dans les situations que la guerre d'autrefois. Ce n'est plus la position de deux armées massées, de deux points mathématiques l'un par rapport à l'autre qui est à considérer, mais l'ensemble des positions relatives de toutes les divisions qui composent les deux armées; il faut songer aux distances qui les séparent, aux directions dans lesquelles on peut les porter, aux points sur lesquels on peut les concentrer, et au temps nécessaire à chaque déploiement ou concentration. Le nombre des cas possibles est infini, et comporte autant de solutions infiniment variées; car il ne s'agit pas seulement de décider le sens dans lequel l'armée marchera, mais la disposition de ses grandes unités, leurs mouvements relatifs.

Le génie d'un général moderne se manifeste en grande partie par la manière d'envisager les différents cas possibles et de déterminer une solution qui se prête à tous, à mesure que se précisera la situation.

A cette besogne nouvelle qui s'impose aux généraux modernes, Napoléon apporte une méthode, une force de raisonnement et une faculté de simplification surprenantes.

Il examine tous les cas possibles, sans exception, en ne s'attachant au détail d'aucun. Il fait un classement général des directions et des circonstances, qui est infiniment simple et complet. Il envisage par exemple les divers mouvements que l'ennemi peut tenter, soit en s'approchant, soit en s'éloignant; soit en suivant la ligne directe qui joint les deux armées, soit en obliquant à droite, à gauche.

Cette méthode si simple, conforme d'ailleurs aux règles cartésiennes, l'assure qu'il n'a oublié aucun cas. Il lui reste à concevoir la solution qui conviendrait à chaque situation, et à prendre une disposition souple qui se prête à toutes les solutions.

Cet art de prendre chaque jour une disposition qui se prête à toutes les circonstances est la suprême habileté de Napoléon. C'est en quoi il sera le plus difficile à imiter, et par conséquent le plus digne d'admiration. Or c'est une habileté qui était inutile à ses prédécesseurs : une armée du XVIIe ou du XVIIIe siècle, toujours concentrée, était toujours prête à se porter dans toutes les directions; il suffisait que l'état-major eût étudié et ouvert des marches; dans certains cas, il était placé des têtes d'armée sur des obstacles importants. Pour Napoléon, au contraire, il s'agit de grouper les différents corps d'armée de manière à permettre la concentration dans toutes les directions possibles.

*
* *

Les circonstances où Napoléon s'est trouvé l'ont encore favorisé d'une autre manière. Non seulement la guerre nouvelle, plus riche que l'ancienne en combinaisons, ouvre un champ plus vaste à l'imagination; mais le système divisionnaire, d'une part, et la force des armées employées depuis 1796 jusqu'en 1815, d'autre part, procurent une souplesse qu'on n'a jamais rencontrée au même degré. C'est surtout dans les deux campagnes d'Italie, en 1796 et 1800, où Bonaparte a manié les divisions d'une petite armée, qu'il a disposé de la matière la plus souple, c'est-à-dire la plus apte à changer de forme et de direction au gré du maître. Aussi jamais l'activité et l'imagination d'un chef n'ont-elles pu se

donner carrière aussi largement; jamais manœuvres n'ont été, si l'on peut dire, aussi élégantes et aussi variées, jamais groupements de troupes n'ont présenté de proportions aussi harmonieuses.

Pour ce qui est de l'activité, de l'imagination, les guerres d'autrefois présentent des coups de main comme ceux de Denain et de Rossbach, des manœuvres étonnantes comme celles de Turenne en 1675; mais où trouver coup sur coup des inspirations merveilleuses et soudaines comme celles qui ont conduit Bonaparte à Bassano, Arcole, Rivoli, Marengo? Quoi de plus étonnant que ce coup de théâtre du 13 novembre 1796, où l'armée d'Italie, repoussée à Caldiero, et qui traversait en silence les rues de Vérone, tourne brusquement à gauche pour réitérer ses attaques dans les marais d'Arcole?

Quoi de plus harmonieux, par le rapport des dimensions et l'équilibre des masses, que le groupement de l'armée d'Italie entre Montenotte et Millésimo, ou autour de Castiglione, si ce n'est celui de la Grande Armée sur les champs de bataille d'Austerlitz et de Wagram ou sur la route d'Iéna?

Les armées d'autrefois étaient trop compactes, celles d'aujourd'hui sont trop nombreuses pour se prêter souvent à la réalisation de pareils chefs-d'œuvre, Napoléon eut la bonne fortune de surgir à l'heure précise où l'art de la guerre pouvait produire les œuvres les plus brillantes.

*
* *

Mais ce n'est pas tout. Non seulement la guerre moderne, inaugurée par Napoléon, offre un champ plus vaste aux qualités d'exécution, mais, pour les mêmes raisons, elle ouvre des perspectives plus étendues à la pensée des théoriciens; elle les entraîne dans des régions plus élevées. La doctrine prend un caractère plus scientifique, elle comporte une philosophie plus haute. C'est grâce à la grande révolution tactique du XVIIIe siècle, dont Napoléon a bénéficié, que nous possédons ses Maximes.

Quand Montecuculli ou Frédéric II édictent des préceptes, ce ne

sont guère que des vérités de simple bon sens, des règles toutes pratiques. Assurément le talent d'écrivain peut s'y donner carrière. Toute la finesse, toute la vivacité du grand Frédéric paraissent dans ses œuvres militaires comme dans sa correspondance. Ses *Principes généraux de la guerre*, ses *Pensées et Règles générales* sont des chefs-d'œuvre pour la forme aussi bien que pour le fond. Mais on n'y trouve que des recommandations de détail, et non pas le germe d'une grande théorie. La guerre d'alors n'en comportait pas. Le roi de Prusse nous entretient de la désertion et de la discipline, des fourrages, des camps, de la subsistance. Va-t-il jusqu'à parler des talents nécessaires au général, ce n'est pas sur un ton beaucoup plus élevé. Il nous indique que le général doit joindre l'activité à la méditation, et il précise en concluant : « Qu'il prenne ses camps, qu'il pose ses gardes, et qu'il se promène souvent à l'entour du camp ».

Dans la guerre d'autrefois, le général tient de très près à sa troupe, qu'il garde sans cesse sous la main, presque à portée de la voix. Il ne s'en détache guère, et les règles de conduite qu'on peut lui donner sont presque du même ordre que celles dont se contente un chef de bataillon.

Tout autre est la situation d'un général moderne, avec ses armées composées de divisions nombreuses qui embrassent de vastes espaces. Le champ des combinaisons et celui des opérations s'étendent en même temps; il faut plus que des règles, il faut des lois, et le ton de la théorie s'élève.

Le sujet qui s'offre à Napoléon est fait pour inspirer des maximes d'un caractère général, de la plus grande portée :

« Le secret de la guerre est dans le secret des communications; »

« Le passage de l'ordre défensif à l'ordre offensif est une des opérations les plus délicates de la guerre; »

« Il faut tenir l'armée réunie, concentrer le plus de forces possible sur le champ de bataille; »

« L'art de la guerre est de disposer ses troupes de manière qu'elles soient partout à la fois. L'art du placement des troupes est le grand art de la guerre. Placez toujours vos troupes de

manière que, quelque chose que fasse l'ennemi, vous vous trouviez toujours en peu de jours réuni, etc. »

Ces grands principes sont formulés avec toute la simplicité possible, à tel point qu'un profane n'en aperçoit pas la portée: mais quiconque a réfléchi sur la conduite de la guerre moderne y aperçoit des vérités infiniment complexes.

Les maximes de Napoléon sont si fortement exprimées qu'on est tenté d'y voir des vérités éternelles. Elles le sont sans doute, mais elles ne prennent toute leur importance, tout leur intérêt que dans la guerre pratiquée par Napoléon. Avant lui, elles n'étaient, pour la plupart, susceptibles d'aucune application. Elles n'auraient eu aucune signification pour un contemporain de Frédéric II.

Quel sens aurait, par exemple, pour le roi de Prusse l'une des maximes que nous venons de citer : « L'art de la guerre est de disposer les troupes de manière qu'elles soient partout à la fois, etc. »? Son armée était toujours réunie, et le problème du placement des troupes, de la Grande Tactique napoléonienne, n'existait pas pour lui.

Il suffit à Frédéric de réduire les détachements au minimum. Le groupement des forces n'intéresse qu'un général moderne.

Napoléon écrit encore : « Il est de principe que les réunions des divers corps d'armée ne doivent jamais se faire près de l'ennemi. » C'est une idée qui n'a pris sa valeur que depuis les premiers essais du système divisionnaire. Depuis que les armées sont morcelées en divisions, les généraux se laissent entraîner à les disséminer, et il faut réprimer cette tendance funeste. Les maximes de Napoléon viennent à leur heure. Un demi-siècle plus tôt, elles ne s'expliqueraient pas.

Imaginez quelque dialogue des Morts où Napoléon répète à Frédéric l'une ou l'autre de ses maximes favorites :

« La science militaire est le calcul des masses sur un point donné ; »

« Le secret des grandes batailles consiste à savoir s'étendre et se concentrer à propos. »

Il ne sera pas compris d'abord; il faudra qu'il explique auparavant tout le mécanisme de ses opérations.

En résumé, ces admirables maximes de Napoléon, objet constant de nos études et de nos méditations, textes fondamentaux où nous devons trouver tous les principes de la guerre moderne, appartiennent en réalité à une époque.

Un siècle plus tôt, il était impossible à un général de concevoir une théorie grandiose comme celle que Napoléon a esquissée dans ses écrits et appliquée dans ses campagnes.

*
* *

Nous avons analysé les procédés de la guerre napoléonienne dans leur ensemble, et passé en revue les qualités les plus remarquables de Napoléon. Il reste à examiner ses grands désastres de 1812 et 1813, à en étudier les causes, à reconnaître s'ils doivent diminuer l'admiration provoquée par ses campagnes précédentes.

Est-ce à dire que nous allons nous donner le ridicule de censurer les opérations de cet homme unique au nom de certains principes, d'une certaine doctrine que nous jugerions infaillible et qui serait tout au plus l'œuvre de quelques pédagogues?

Sans tomber dans cette erreur, il y a cependant une étude critique à faire de ces deux campagnes : elle consiste à rechercher, sans souci des principes, les causes du désastre, à les mettre en évidence. Cette besogne est d'ailleurs beaucoup moins ardue qu'elle ne paraît tout d'abord, car il suffira d'un petit nombre de constatations précises et relativement simples pour aboutir à des conclusions importantes.

Il y a un fait essentiel qu'il faut mettre au premier plan : en 1812, Napoléon a une très grande supériorité numérique au début de la campagne; en 1813, il a encore la supériorité pour les premières batailles et, quand il reprend la lutte au mois d'août contre toute l'Europe coalisée, il a une infériorité peu prononcée. Sa situation, au point de vue du nombre, est plus favorable qu'elle n'avait été en 1796, en 1797, à Marengo et à Wagram.

En 1812, Napoléon envahit la Russie avec 400 000 hommes[1],

1. Dans le courant de la campagne, 610 000 hommes ont franchi la frontière russe.

et il n'a contre lui que 170 000 hommes au début de la campagne. Si Tormasow intervient plus tard avec 46 000 hommes, les corps de Victor, de Macdonald et d'Augereau en amènent plus de 100 000, sans parler des 30 000 Autrichiens de Schwarzenberg.

Cette écrasante supériorité n'aboutit qu'à un désastre.

Au printemps de 1813, Napoléon dispose de 200 000 hommes, sans compter les troupes de Davout et les garnisons des places. Les alliés n'ont que 130 000 hommes.

A la fin d'août, Napoléon a mis sur pied 407 000 hommes ; les alliés en ont 448 000, auxquels viendront se joindre plus tard les 60 000 hommes de Bennigsen. Ces 450 000 à 500 000 alliés sont divisés en trois armées, dont l'une est à moitié paralysée par le haut commandement, et cependant ils anéantissent à peu près les 407 000 hommes de Napoléon.

Une seconde particularité nous frappe, lorsque nous continuons nos études sur les effectifs. L'armée française de 1812 a disparu dans la terrible retraite d'hiver, de Moscou à la Bérézina. L'armée française de 1813 a reçu le coup de grâce à la bataille de Leipzig. Mais il faut reconnaître qu'en 1813 comme en 1812, les désastres de Leipzig et de la Bérézina n'ont fait que donner un nom et une date à la catastrophe. La ruine des armées françaises s'accomplissait sans combat par la force des choses.

En 1812, l'armée est réduite, dans les premiers jours du mois d'août, à 75 p. 100 de sa force primitive; le 20 septembre, à 42 p. 100; dans les premiers jours de novembre, à 17 p. 100 (abstraction faite des troupes demeurées près de la frontière, Schwarzenberg, Macdonald, etc.); il ne se présente que 30 000 hommes au passage de la Bérézina; le combat et la désertion en font disparaître encore la moitié. Ainsi les effectifs se sont ruinés aussi vite pendant la période offensive, dans la belle saison, que dans cette retraite réputée désastreuse.

Pour la campagne de 1813, nous ne connaissons pas exactement la force de l'armée à différentes époques; mais nous avons des chiffres précis pour le 3e corps, et ils donnent une idée de ce que fut le sort de l'armée en général. Le 3e corps compte 47 000 hommes le 25 avril; 33 000 le 5 mai; 24 000 au mois de juin; 38 000

le 15 août, à la fin de l'armistice, 17 000 le 1er octobre, 15 500 le 5 octobre[1]; le 11 novembre, c'est 8 000 hommes qui repassent le Rhin. Ces chiffres montrent que le désastre de Leipzig a achevé la ruine de l'armée, mais n'en a pas été la cause principale. Pendant la campagne d'automne, la perte moyenne du 3e corps est de 350 hommes par jour, soit 1 à 2 p. 100 de l'effectif. La perte pour le mois d'octobre, pendant lequel a eu lieu la bataille de trois jours de Leipzig, ne s'élève qu'à 7 500 hommes, soit 1.50 à 2 p. 100 par jour.

Ainsi, les faits les plus frappants, dans ces deux campagnes, sont : 1° que les armées, tantôt très supérieures, tantôt à peine inférieures à leurs adversaires, et commandées par Napoléon, furent à peu près anéanties sans cesser d'être victorieuses dans presque toutes les rencontres, sauf la dernière de chaque campagne, où elles arrivaient réduites à peu près à rien ; 2° que les armées ont été ruinées au jour le jour, par les opérations mêmes, par la force des choses, et non par les batailles.

Le genre d'opérations que Napoléon a choisi ne l'a donc pas conduit à écraser l'ennemi, mais à épuiser sa propre armée.

Quel a été ce genre d'opérations? Il a consisté en ce que jamais Napoléon n'a plus manœuvré qu'en 1812 et 1813. Jamais il n'a tenté de mouvements plus artistiques, attaques entre deux masses, offensives hardies sur les derrières de l'ennemi, etc. ; jamais, par conséquent, il n'a demandé plus d'efforts à ses troupes.

Au début de la campagne de 1812, il concentre en quatre, puis en trois masses les 400 000 hommes qu'il avait d'abord déployés sur le front de Kœnigsberg à Varsovie. Il fait parcourir par certains corps d'armée des espaces considérables pour les faire converger sur le point de passage du Niémen, par exemple. Bientôt il veut prendre une position centrale entre la principale armée russe et celle de Bagration. C'est faire de l'art pour l'art. Ces manœuvres en position centrale étaient une nécessité en 1796 et 1797, parce que seules, grâce au mouvement de la réserve, elles permettaient de battre tour à tour deux armées ennemies dont le

1. On évalue à 175 000 hommes les forces disponibles autour de Leipzig le 16 oct.

total était supérieur à celui des troupes françaises. En 1812, avec l'énorme supériorité de la Grande Armée sur celle des Russes, la manœuvre est superflue. Elle est funeste, d'ailleurs, parce qu'elle exige des marches forcées; elle épuise les corps qui manœuvrent avec le roi Jérôme pour se porter au nord de l'armée de Bagration et le rejeter vers le Sud. Bientôt c'est le corps de Davout qui est lancé à son tour sur le flanc de Bagration pour tenter la manœuvre où Jérôme a échoué. Davout ne réussit pas davantage, et les effectifs commencent à fondre par la maladie et la désertion.

Plus tard, à Smolensk, au moment où les Russes se préparent à l'attaque, Napoléon conçoit une manœuvre élégante, qui porte le gros de son armée sur la communication des Russes. Un hasard, la présence intempestive d'une brigade ennemie à Smolensk, le fait échouer. Il a obtenu deux résultats déplorables : les troupes sont fatiguées, et l'ennemi, inquiété par cette menace de mouvement tournant, se dérobe.

Dans la campagne d'automne de 1813, la question qui se pose est à peu près la même. Avec 400 000 hommes contre 450 000, Napoléon aurait très probablement l'avantage dans une rencontre générale. Tout permet de supposer que si, dès le début, il avait laissé les armées ennemies se réunir, et s'il avait rassemblé de son côté toutes ses troupes, il aurait terminé la guerre à son avantage. Mais il a voulu manœuvrer, comme si son salut était à ce prix. Il a voulu manœuvrer entre les trois armées ennemies comme s'il avait eu 250 000 ou 300 000 hommes contre 450 000. Par malheur, le problème n'était plus celui de 1796; ce n'était plus dans un espace de deux ou trois marches qu'il fallait faire des navettes entre les armées ennemies, mais sur un théâtre d'opérations presque indéfini. De plus, ce n'était pas entre deux armées ennemies, mais entre trois armées qu'il fallait manœuvrer, et le problème s'en trouvait singulièrement compliqué. Il n'y avait qu'une manière d'atténuer les difficultés et les inconvénients de cette manœuvre, et Napoléon le reconnut à plusieurs reprises : c'était de marcher contre l'armée du Nord, presque acculée à la mer Baltique, et de la mettre hors de cause; on récupérait en même temps, et les garnisons de l'Oder, et le corps de Davout qui occu-

pait Hambourg. Il est vraisemblable que, pendant cette offensive, les deux autres armées, celles de Blücher et de Schwarzenberg, se seraient réunies; mais les forces de Napoléon lui permettaient d'envisager cette réunion sans inquiétude, et de battre ces deux armées ensemble après celle de Bernadotte[1].

Il a préféré osciller entre les trois armées ennemies, et il semble qu'il ait été mû par le même sentiment qu'en 1812, le désir d'exécuter une manœuvre élégante, susceptible d'un rendement supérieur à celui d'une offensive simple et brutale. Les troupes s'y épuisèrent en vain dans les navettes réitérées. Quand Napoléon en fut convaincu, il était trop tard: ses effectifs diminués le réduisaient aux expédients.

On a émis l'opinion que la caractéristique des campagnes de 1812 et 1813 résidait dans le nombre considérable des troupes engagées. Mais, pas plus en 1813 qu'en 1812, Napoléon ne paraît gêné par les masses à mouvoir. S'il a fait envahir la Russie par 400 000 hommes, il n'en dirige en réalité que 250 000 par Vilna sur Smolensk, et n'en amène que 80 000 à Borodino. Et l'ennemi n'a mis sur pied que 170 000 hommes. Ainsi, en négligeant les théâtres d'opérations secondaires, on voit aux prises des armées assez comparables à celles de 1806.

En 1813, comme en 1812, l'élément qui a joué le plus grand rôle, qui a pris Napoléon au dépourvu et usé ses forces, c'est l'espace, l'espace presque illimité dont disposent les armées alliées pour faire leur retraite. En 1812, les Russes exécutent réellement cette retraite; en 1813, Blücher et Schwarzenberg ne font que l'entamer, mais Napoléon ne peut pas se mettre à leur poursuite, sachant que rien ne limite leur recul jusqu'à Belgrade où jusqu'à Moscou. Voilà la différence décisive avec 1796 et 1797. La lutte ne se livre plus en champ clos, mais dans un espace indéfini.

L'erreur de Napoléon semble avoir été d'avoir méconnu ce qu'il y avait d'insolite en 1812 et 1813 dans le problème de la guerre, d'avoir voulu appliquer, avec peu de changements, les procédés qu'il avait imaginés à ses débuts. Il essaie à Smolensk, à peu près

1. Nous n'aurions pas l'outrecuidance de présenter cette sorte de corrigé des opérations de 1813, si nous ne l'empruntions à Napoléon lui-même.

identiquement, la même manœuvre qu'à Arcole, mais en parcourant 100 kilomètres au lieu de 20. Il essaie de pénétrer entre Barclay et Bagration comme jadis entre Colli et Beaulieu, mais il y a entre Vilna et Bialistok 200 kilomètres, tandis qu'il y avait 40 kilomètres de Ceva à Sassello. Enfin, en 1813, le cercle dans lequel il veut manœuvrer entre les trois armées alliées a près de 200 kilomètres de diamètre; en 1796, il y avait 70 kilomètres de Brescia à Mantoue.

Sur de si vastes étendues, impossible de trouver des positions défensives comme celles du Montelegino et de Rivoli, où une division arrête une armée. Aucune des conditions qui ont permis les manœuvres de 1796 ne subsiste en 1813. On a relevé des fautes d'exécution dans les manœuvres de 1813, et peut-être avec raison; mais ces fautes, si elles existent; offensive d'Oudinot et de Ney, liaison insuffisante avec Davout, semblent inhérentes au système de manœuvres de Napoléon dès qu'on l'appliquait dans une zone aussi étendue.

La conduite adoptée par les alliés dans leurs conférences de Trachenberg était la plus capable de mettre à profit cette erreur fondamentale de Napoléon. Refusant le combat quand ils avaient affaire à l'empereur et à son armée principale, reprenant l'offensive dans tous les autres cas, les alliés déterminaient ainsi leur adversaire à user ses troupes en navettes inutiles. C'est là leur véritable victoire : avoir amené Napoléon à livrer bataille dans les champs de Leipzig avec 175 000 hommes, sur 400 000 qui étaient entrés en campagne au printemps.

« Le grand art, a dit le maréchal Bugeaud, est de combattre quand on veut et où l'on veut. » Et il semble bien que ce soit là, en effet, le premier de tous les problèmes qui se posent à la guerre. La manière d'obtenir la bataille varie avec les moyens dont on dispose et avec le théâtre de la guerre. Si nous suivons à travers l'histoire l'évolution des procédés stratégiques, nous voyons qu'ils se modifient au bénéfice de l'offensive, celle-ci ayant des moyens de plus en plus efficaces pour contraindre le défenseur à la bataille. Jusqu'au temps de Frédéric II, ces moyens étaient très faibles; à partir des dernières années du XVIIIe siècle, les armées,

réparties en divisions ou en Corps d'armée, tiennent à peu près tout le théâtre des opérations; les foules armées du XXe siècle le remplissent entièrement. Si l'un des partis veut retarder la bataille, il y est bien vite acculé.

Parcourons les écrits des militaires français du XVIIIe siècle. Guibert, Bourcet, Chastellux, Bosroger, et nous constaterons que c'était bien là le but qu'ils avaient en vue. Chacun rêvait alors, en créant le système divisionnaire, d'organiser ces battues qui, à Marengo, à Ulm, à Iéna, empêchent l'ennemi de se dérober. Bonaparte réalise ce que les écrivains de la génération précédente ont désiré, indiqué et prédit : la manière d'acculer promptement l'ennemi à la bataille en répartissant l'armée sur un front étendu. Mais les procédés qu'il emploie supposent une guerre en champ clos, Piémont, Souabe, ou Saxe. Lorsque l'ennemi a, comme en 1812 et 1813, un espace indéfini pour faire sa retraite, les manœuvres de Mondovi, de Marengo, d'Ulm, d'Iéna, d'Eckmühl, ne sont plus applicables. Et les navettes, les coups de boutoir successifs sur une position centrale ne le sont pas davantage. Les forces humaines ne permettent la guerre de mouvements que dans des limites restreintes.

En résumé, ce que nous constatons en 1812 et 1813, ce n'est pas que Napoléon ait été au-dessous de lui-même, c'est au contraire qu'il soit trop demeuré le même. Le Napoléon de Vilna, de Smolensk, de Dresde, est trop exactement celui de Montenotte, d'Arcole et de Castiglione. Napoléon a surgi à une époque critique pour l'art de la guerre : les tacticiens avaient préparé la révolution la plus importante qui se soit jamais faite dans ce domaine, la substitution des armées morcelées aux armées formant bloc, des armées capables d'embrasser de larges espaces aux armées réduites à un point sur le théâtre d'opérations. Ils avaient en vue les opérations décisives, acculant l'ennemi à la bataille dans un champ clos. Napoléon réalise la révolution attendue, crée les nouveaux procédés, les porte au plus haut degré de perfection, déploie dans l'application des qualités plus complètes, plus fortes peut-être et plus brillantes à coup sûr que celles des plus grands capitaines dont l'histoire fasse mention; mais il ne peut accomplir

qu'une œuvre, il ne peut réaliser que l'idéal d'une seule génération, l'offensive acculant l'ennemi à la bataille sur un théâtre restreint, et le détruisant par des mouvements combinés et rapides. A de nouveaux problèmes il faut des hommes nouveaux. Ce qui n'apparaît pas du premier coup en matière d'art militaire est bien évident dès qu'il s'agit des autres modes de l'activité humaine : les plus grands maîtres, après les premiers tâtonnements inévitables, accomplissent l'œuvre à laquelle ils étaient destinés; ils créent leur « manière » définitive; ils n'en créeront pas une seconde, et n'abandonneront plus les procédés qu'ils ont portés d'abord à la perfection.

LIEUTENANT-COLONEL J. COLIN.

HENRY HOUSSAYE

NOTES SUR SA DOCUMENTATION

L'auteur de *Waterloo,* de *La Terreur blanche*, et de tant d'autres ouvrages relatifs aux dernières années du premier Empire, mérite la déférence de cette Revue, qui peut-être n'existerait pas s'il n'avait contribué, après Sorel et Vandal, à donner aux études napoléoniennes l'essor qu'elles ont pris. Il a été l'initiateur d'un mouvement qui dure encore, et qu'ont activé des incidents de politique extérieure. Il a réveillé en France le goût de la gloire militaire ; il a été de ceux qui ont joué le rôle d'excitateurs intellectuels, comme les sports ont joué le rôle d'excitateurs physiques, en secouant la veulerie à laquelle le pays n'était que trop enclin.

Il a donc droit à la gratitude et des historiens et des patriotes. Mais ce n'est pas une raison pour qu'on ne se permette pas de le critiquer, pour qu'on lui attribue des qualités qu'il n'avait point, pour qu'on ne cherche pas à déterminer la place exacte qu'il a occupée dans la littérature militaire.

On voit communément en lui un historien sûr et précis, probe et consciencieux. Pour un peu, on le considérerait comme un maître. Les critiques les plus difficiles, les juges les plus qualifiés ont rendu hommage, avec une parfaite unanimité, à son impeccable érudition, comme à l'élégance de son style. Brunetière a déclaré qu'il n'y a pas d'historien plus exact que lui, ni de plus éloquent,

ajoutant que, d'ailleurs, c'est son exactitude qui fait son éloquence. « Le *Waterloo* de M. Henry Houssaye, dit-il, ne résume pas tous les autres : il les anéantit. » Sarcey n'est pas moins affirmatif. Il voit dans ce livre « une manière de chef-d'œuvre » où « tout est peint de main de maître ».

Eh bien, à y regarder d'un peu près, ni la forme ni le fond même de ses écrits ne sont à l'abri des reproches. Il est étrange que des littérateurs aient loué la pureté de langage d'un de leurs confrères qui a écrit des phrases comme celles-ci :

Il était clair qu'une dépêche datée de une heure ne pouvait appeler bataille gagnée une action qui, le bruit du canon, de plus en plus violent, ne l'indiquait que trop, durait encore à cinq heures (*Waterloo*, p. 452).

Les manufactures impériales, où tous les ouvriers armuriers, exemptés des diverses conscriptions depuis l'an VIII, furent rappelés par décret, reçurent la commande de 235 000 fusils et mousquetons (p. 18).

Il aurait dû attendre le défilé des divisions Brauze et Langen et de la cavalerie de Sohr (du corps de Pirch), lesquelles, on l'a vu, durent attendre le défilé de tout le corps de Zieten, qui avait dû laisser passer devant lui la queue du corps de Bülow et les divisions de tête du corps de Pirch (p. 494).

A ce moment, quatre compagnies de *Coldstreams*, seul renfort que Wellington, qui voit de loin le combat, mais qui ne s'abuse pas sur l'importance de l'attaque de Hougoumont, a jugé nécessaire d'envoyer, assaillent la colonne française (p. 331).

Ces régiments suivirent-ils le mouvement sur l'ordre de Lefebvre-Desnoëttes, à qui Milhaud aurait dit en partant : « Je vais charger. Soutiens-moi ! » ou s'élancèrent-ils spontanément, saisis du vertige de la charge à la vue de leurs camarades courant à l'ennemi, dont la retraite semblait commencer, et jaloux d'avoir leur part d'Anglais à sabrer? (p. 356).

Quel effet moral espérer produire sur des fantassins qui venaient d'apprendre en repoussant, par le feu et les baïonnettes, des charges multipliées, que la tempête des chevaux n'est qu'un épouvantail, et qui, dans ces deux rudes heures, longues comme des jours, avaient pris l'assurance de leur invincibilité (p. 375).

Napoléon s'occupait à les former en colonne d'attaque, un bataillon déployé et deux sur les flancs en colonnes serrées, pour les mener lui-même sur le plateau où « tout allait bien », au dire de Friant, qui en revenait blessé, quand il vit l'écroulement soudain de sa ligne de bataille (p. 402).

Cette lourdeur s'ajoute à d'autres défauts. La propriété des termes laisse souvent à désirer. Le goût n'est pas toujours très pur, ni la syntaxe observée avec scrupule. Mais c'est l'historien qui importe ici, et c'est de la solidité de son érudition qu'il s'agit.

A cet égard, on peut être édifié par les protestations des professionnels qui n'ont eu garde d'accepter sans contrôle les affirmations de notre auteur. Le lieutenant-colonel A. Grouard a publié sous ce titre : *La critique de la Campagne de 1815*, deux études extrêmement serrées (Chapelot, 1904 et 1907), qui sont des modèles de discussion correcte, sobre, concluante.

On peut dire qu'elles ont mis en pleine lumière la facilité avec laquelle Henry Houssaye jonglait avec les textes. D'ailleurs, celui-ci a reconnu la justesse de ces observations, et il a rétabli dans leur intégralité des dépêches qu'il avait plus ou moins modifiées. Il n'en reste pas moins qu'il leur avait fait subir tout d'abord des altérations singulières que j'avais, d'ailleurs, relevées à première vue, sans même avoir besoin de me reporter aux originaux : il m'avait suffi de lire avec attention le livre même, au moment où il avait paru. (C'est à la première édition de *Waterloo*, par conséquent, que se rapporteront toutes mes indications, à moins d'avis contraire.)

Prenez, en effet, les pages 292, 351 et 352. Vous y trouverez une lettre de Grouchy à Napoléon qui ici est datée (*sic*) de Gembloux; là, de Sart-à-Walhain. (Il est vrai que Grouchy a confondu Dion-le-Mont et Dion-le-Val, Walhain et Sart-à-Walhain : sa géographie est donc sujette à caution. Mais pourquoi la modifier?...) Comparez les mêmes ordres cités aux pages 202 et 205, 163, 202 et 212, 230 et 271, 229, 272 et 487, 232 et 255, 272, 317, 333 et 335, 272, 335, 352 et 451, 240, 241, 272 et 332, 286 et 334, 220 et 479, 335, 336 et 451.

A titre d'exemple, je transcris le texte que je trouve à cette dernière page. (C'est la fin d'une dépêche de Soult à Grouchy, dépêche très connue, parce qu'elle a été considérée comme ayant eu une importance capitale.)

En ce moment, la bataille est engagée sur la ligne de Waterloo en

avant de la forêt de Soignes [1]. Ainsi manœuvrez pour rejoindre notre droite. Nous croyons apercevoir le corps de Bulow sur la hauteur de Saint-Lambert. Ainsi ne perdez pas un instant pour vous rapprocher de nous et nous joindre et écraser Bulow que vous prendrez en flagrant délit.

« J'ai cité cette dépêche *in extenso*, p. 335-336 », dit un renvoi (qui est exact dans la première édition, mais qui ne l'est plus dans les récentes, quoiqu'il y ait été conservé).

Reportons-nous donc au texte *in extenso*, et nous aurons la surprise de n'y pas voir figurer des phrases qui se trouvent dans l'extrait que nous venons d'avoir sous les yeux!

Je le copie aux pages 335-336 de la 1re édition, en y faisant (entre parenthèses) les modifications qui y ont été introduites dans la 52e édition (à la suite des critiques du colonel Grouard) et qui résultent du fac-simile joint à cette 52e édition :

Votre mouvement sur Corbaix et sur Wavre est conforme aux dispositions de Sa Majesté. (*L'original porte* : « Vous avez écrit à l'empereur ce matin à six heures que vous marchiez sur Sart-à-Walhain. Donc, votre projet était de vous porter à Corbaix et à *Wavre*, ce mouvement est conforme aux dispositions de Sa Majesté qui vous ont été communiquées »....) Cependant, l'Empereur m'ordonne de vous dire que vous devez toujours manœuvrer dans notre direction et chercher à vous rapprocher de l'armée afin que vous puissiez nous joindre avant qu'aucun corps se mette entre nous. Je ne vous indique pas de direction. C'est à vous de (à) voir le point où nous sommes pour vous régler en conséquence, et pour lier nos communications, ainsi que pour être toujours en demeure (mesure) de tomber sur quelques troupes ennemies qui chercheraient à inquiéter notre droite et de les écraser.

Ce dernier « de » ne figure pas dans l'original, dont l'orthographe est vicieuse. Soult écrit « raprocher » et « aifin ». Sa ponctuation est souvent insuffisante; mais souvent aussi elle est meilleure que celle qui a été introduite par M. Henry Houssaye. Celui-ci, dans sa citation *in extenso* des pages 335-336, ne reproduit pas la phrase : « En ce moment, la bataille est engagée... »

1. « Le centre de l'ennemi est à Mont Saint-Jean », ajoutait ici le duc de Dalmatie.

que nous avons trouvée à la page 451, et au sujet de laquelle il nous dit :

La dépêche, écrite au crayon, était en partie effacée, presque illisible. Grouchy lut, et plusieurs officiers de son état-major lurent comme lui : *la bataille est gagnée*, au lieu de : *la bataille est engagée.*

Malheureusement, l'original existe. Il est tout entier de la main de Soult, écrit à l'encre et parfaitement lisible, même aujourd'hui, après un siècle!...

... Répèterai-je que, dans la citation de la page 451, une phrase importante — « Le centre de l'ennemi est à Mont Saint-Jean » — a été omise?...

C'en est assez, je pense, pour montrer quelles libertés notre auteur prend avec les textes. Mais, à ce sujet, je crois devoir entrer dans quelques détails assez caractéristiques.

A plusieurs reprises, il invoque des dépêches qu'il dit avoir prises dans le « Registre du major-général », et il spécifie que ce registre appartient à la collection des manuscrits de la Bibliothèque nationale (fonds français), sous le numéro 4365 (p. 161) ou 4366 (p. 136). C'est cette dernière cote qui est la bonne. Il existe, en effet, à la Bibliothèque nationale un document que le Catalogue des acquisitions nouvelles intitule (notez que les guillemets ci-après figurent sur ce Catalogue) : « *Copie du registre d'ordres et de correspondance du major-général à partir du 13 juin jusqu'au 26 juin* [*1815*], *époque à laquelle le maréchal Soult remit au maréchal Grouchy le commandement de l'armée.* » Mais n'allez pas croire qu'il s'agisse d'un registre in-quarto aux armes impériales. C'est un tout petit cahier comme ceux que les élèves des lycées achètent, pour vingt centimes, chez tous les libraires. Celui-ci vient de chez Boisserolle, 9, rue Ferme-des-Mathurins[1], et son contenu est fort postérieur à 1815.

En effet, il débute par des renseignements sur la famille du

1. En consultant la collection des Annuaires Didot-Bottin, on voit figurer pour la première fois la mention « *Boisserolle, 9, rue de la Ferme* » dans l'édition de 1855. Antérieurement (depuis 1848), le nom porté sur l'Annuaire est « *Boisserolle fils* ». Y a-t-il eu un Bosserelle (tout court) avant 1848? Il importe peu, d'ailleurs, puisque nous savons que le « registre » est postérieur à cette date.

maréchal de Grouchy « mort le 29 mars 1847 », dit la première phrase. Une note du vicomte de Grouchy écrite à la fin de cette notice préliminaire nous apprend qu'elle fourmille d'inexactitudes et qu'elle provient de la *Biographie des hommes du jour* par Sarrut et Saint-Edme, publication qui parut en 1835.

Aussitôt après la notice en question, vient une « copie du registre d'ordres et de correspondance du major-général à partir du 13 juin 1815, jusqu'au 26 juin, époque à laquelle le maréchal Soult remit au maréchal Grouchy le commandement général de l'armée ». (C'est le titre même que donne le Catalogue, à très peu près.)

Ainsi, ce que les références d'Henry Houssaye donnent comme étant le registre d'ordres authentiques du duc de Dalmatie, c'est un recueil ou plutôt une sélection (car il est aisé de constater des lacunes : certaines dépêches sont simplement résumées) de la correspondance de 1815, sélection faite après plus de trente années, probablement par un membre de la famille de Grouchy, vraisemblablement sans impartialité, et certainement sans garantie d'exactitude, peut-être même sans le moindre souci d'exactitude et avec des arrière-pensées tendancieuses.

Si seulement, prenant ces textes comme sûrs, l'auteur les avait respectés! Mais il en a changé la ponctuation et les termes, sans aucun scrupule.

Dans le manuscrit 4366, les ordres envoyés à Ney le 16 juin à deux heures et à trois heures un quart (et trois heures et demie) sont ainsi libellés (page 42) :

L'Empereur me charge de vous prévenir que l'ennemi a réuni un corps de troupes entre Sombref et Bry et qu'à 2 h. 1/2 M. le maréchal Grouchy avec les 3e et 4e corps l'attaquera. L'intention de Sa Majesté est que vous attaquiez ainsi....

Je vous ai écrit il y a une heure que l'Empereur ferait attaquer l'ennemi dans la position qu'il a prise entre les villages de Saint-Amand et Bry; en ce moment, l'engagement est très prononcé. S. M. me charge de vous dire que vous devez manœuvrer sur-le-champ, de manière à envelopper la droite de l'ennemi et tomber à bras raccourcis sur ses derrières.

Eh bien, aux pages 156 et 161 de *Waterloo,* on retrouve ces deux textes corrigés, amendés, sous la forme suivante :

Émile Mayer.

L'Empereur me charge de vous prévenir que l'ennemi a réuni un corps de troupes entre Sombref*fe* et Bry*e* et qu'à deux heures et demie le maréchal Grouchy avec les 3e et 4e corps l'attaquera. L'intention de Sa Majesté est que vous attaquiez *aussi*....

Je vous ai écrit il y a une heure que l'Empereur *devait* attaquer l'ennemi dans la position qu'il a prise entre les villages de Saint-Amand et Bry*e*. En ce moment l'engagement est très prononcé. Sa Majesté me charge de vous dire que vous devez manœuvrer sur-le-champ de manière à envelopper la droite de l'ennemi et *à* tomber à bras raccourcis sur ses derrières.

Les différences de rédaction sont faibles. La ponctuation adoptée par Henry Houssaye est plus juste, semble-t-il, que celle du manuscrit 4366. Il a rectifié l'orthographe des noms pour les mettre d'accord avec la carte annexée à son livre. Il a rétabli *aussi* au lieu de *ainsi*, et cette version paraît heureuse. Il a substitué *devait* à *ferait*, ce qui ne tire pas à conséquence. Il a ajouté la préposition *à* ce qui ne change pas précisément la signification du texte. Il a supprimé des majuscules. Tout cela est, en soi, insignifiant. Mais c'en est assez pour montrer qu'il prend des libertés qu'un véritable historien devrait s'interdire.

Le plus grave, d'ailleurs, c'est qu'il ait invoqué l'autorité d'un manuscrit sans valeur, en lui reconnaissant ou en ayant l'air de lui reconnaître le caractère d'un original.

D'ailleurs, il en use avec la même aisance pour d'autres sources encore, et, par exemple, pour les Archives de la guerre.

En voici un exemple.

A la page 230 de *Waterloo*, se trouve un long renvoi relatif à un ordre donné à Grouchy par Bertrand (en l'absence de Soult), qui provient des « Arch. Guerre. Armée du Nord ». Dans ce renvoi, on lit :

Cette lettre [1], non plus que la précédente, écrite également par Bertrand, ne portent (*sic*) pas d'indication horaire.

Et, quelque quarante lignes plus loin :

1. Page 486, il dit : « Il faut, en bonne critique, s'en rapporter au seul ordre écrit. J'ai cité cet ordre intégralement. » S'exprime-t-on aussi formellement si on n'est pas sûr de son texte?

J'ajouterai, à titre de simple curiosité, que la lettre de Bertrand à Grouchy précisant les ordres verbaux, laquelle, je le répète, n'a point d'indication horaire dans la copie des Archives de la guerre....

Ainsi, tout à l'heure, on se référait aux Archives de la guerre. Maintenant il n'est plus question que d'une « copie ». Que signifie ce mot glissé dans le bas d'une page?

Pour le savoir, il nous faut ouvrir le carton intitulé « Archives du Dépôt de la Guerre. — Cent-Jours. — Armée du Nord. — Correspondance du 11 au 22 juin 1815. »

Il contient, réunies dans des chemises correspondant à chaque jour, des feuilles de papier écolier réglé, sur chacune desquelles on a recopié un des ordres donnés pendant la campagne. La copie est certifiée conforme par le commis Huguenin chargé du travail. Il ajoute que cette copie a été prise sur « l'original communiqué par le commandant Du Casse en juin 1865 » ou sur le « registre du maréchal duc de Dalmatie, texte imprimé », également communiqué par le même officier supérieur et à la même date.

Que valent ces copies? Avec quelle quantité de sécurité, si je peux ainsi parler, est-on autorisé à les consulter?

La comparaison d'une quelconque d'entre elles avec l'original nous en donnera la mesure. Nous avons, en effet, la chance de posséder certains originaux. Voici, par exemple, une lettre adressée, de Fleurus, le 17 juin, par Soult à Davout.

Où le duc de Dalmatie écrit : « Wellington et Blucker », « des fausses directions », « du canon », « les mieux complets », le commis Huguenin a rectifié. Il a mis : « *Lord* Wellington et Blücher », « de fausses directions », « des canons », « les plus complets ».

Vétilles que tout cela!.. Mais poursuivons....

Le major-général invite le ministre de la Guerre à profiter de la victoire de Ligny et de l'enthousiasme qui doit en résulter pour envoyer de nouvelles troupes, si épuisées que soient les ressources de la France. Il ajoute :

Il faut toujours en France profiter du premier[1] moment.

1. En se relisant, il a effacé le mot « premier ».

Émile Mayer.

Le copiste n'a probablement pas trouvé la phrase assez élégante : il la tourne ainsi :

En France, c'est toujours le moment qu'il faut choisir.

Donc, le texte qui se trouve dans le carton des Archives de la guerre est sujet à caution. Mais voyez combien en diffèrent les extraits que nous en donne notre auteur.

Voici, d'après Hennequin, l'ordre que l'Empereur a adressé le 16 juin à Grouchy :

Mon intention est que, immédiatement après que j'aurai pris mon parti, vous soyez prêt à marcher sur Bruxelles. Je vous appuierai avec la garde, qui sera à Fleurus ou à Sombref, et je désirerais arriver demain matin.... Vous sentez assez l'importance attachée à la prise de Bruxelles. Cela pourra d'ailleurs donner lieu à des accidents, car un mouvement aussi prompt et aussi brusque isolera l'armée anglaise de Mons, Ostende, etc. Je désire que vos dispositions soient bien faites pour que, au premier ordre, vos huit divisions puissent marcher rapidement et sans obstacle sur Bruxelles.

. . . . . .

Là (à Gembloux), d'après ce qui se passera, je prendrai mon parti peut-être à trois heures après midi, peut-être ce soir.... Vous vous mettriez en marche ce soir même si je prends mon parti d'assez bonne heure pour que vous puissiez en être informé de jour et faire ce soir trois ou quatre lieues, et être demain à sept heures du matin à Bruxelles.... Il est probable que je me déciderai ce soir à marcher sur Bruxelles avec la garde.

Et voici maintenant ce que deviennent ces mêmes passages dans le renvoi de la page 135 où ils sont cités :

Mon intention est que vous soyez prêt à marcher sur Bruxelles où je désirerais arriver demain matin.... Vous sentez assez l'importance attachée à la prise de Bruxelles.... Je désire que vos dispositions soient bien faites pour que, au premier ordre, vos huit divisions puissent marcher rapidement sur Bruxelles.

. . . . . .

Là, d'après ce qui se passera, je prendrai mon parti, peut-être à trois heures, peut-être ce soir.... Vous vous mettriez en marche ce soir même, si je prenais mon parti d'assez bonne heure pour que vous puissiez en être informé de jour et marcher ce soir sur Bruxelles.... Il est possible que je me déciderai à marcher ce soir sur Bruxelles avec la garde.

Dire à quelqu'un, à huit heures et demie du matin, de se tenir prêt à marcher, ou le lui dire en ajoutant que ce départ est subordonné à une détermination qui ne sera prise qu'à trois heures après-midi ou dans la soirée, ce n'est pas la même chose.

Dire : « Marchez ce soir sur Bruxelles » ou : « Faites ce soir trois ou quatre lieues pour être demain matin à Bruxelles », ce n'est pas la même chose.

« Probable » n'est pas synonyme de « possible ».

« Je me déciderai ce soir à marcher » et : « Je me déciderai à marcher ce soir », ces deux phrases ont des significations nettement différentes.

Bref, quand nous pouvons nous livrer à des vérifications, nous constatons des inexactitudes notables qui infirment la valeur de l'ouvrage. Mais nous ne pouvons pas toujours contrôler, car certaines sources sont mystérieuses.

A la page 434, un renseignement est tiré — impossible de savoir comment — des « Mémoires de Mme de X.... — Il m'est impossible de désigner autrement ces Mémoires, un des plus précieux documents qui soient sur les derniers jours de l'empire. « Nous lisons (p. 438) que ces Mémoires manuscrits constituent un « document capital », (p. 439) que tel renseignement qu'on y trouve provient de Joseph. Soit ! Mais quelle garantie nous offrent ces affirmations et ces éloges ? Et qui est ce général G. (Gourgaud, je suppose.) qui nous renseigne à la page 224 ? Que vaut sa parole ? Dans quelle mesure est-il digne de foi ? La critique des textes est le premier devoir de l'historien. Et on ne doit pas se contenter d'hypothèses sans preuves comme celle-ci :

Des ordres analogues furent certainement envoyés à la division Allix, qui se trouvait encore à Thuin, et à la deuxième brigade de Jacquinot arrêtée à Sobray. *Aussi, il n'est pas douteux* que tout le premier corps fut concentré autour de Jumet dans la matinée du 18 juin (p. 199).

Lefebvre-Desnoëttes, ou Colbert, lui rend certainement compte que les Néerlandais paraissent avoir reçu des renforts (p. 188).

Durutte prétend que les cavaliers anglais étaient ivres. Il est bien osé de porter une pareille accusation contre de si vaillants soldats (p. 148).

Ceci est une affirmation bien peu motivée. On peut en dire autant de celles-ci :

Cette dépêche, adressée à Grouchy, avait été envoyée ou apportée par lui au quartier impérial. *J'ai des raisons certaines pour l'affirmer* (p. 219).

Gourgaud dit que le mouvement de Lobau commença à dix heures. *Je crois* que ce fut à onze heures (p. 225).

Mais ce ton tranquille de l'homme sûr de soi en impose au lecteur, ainsi que le luxe de détails précis[1] qui s'accumulent comme à plaisir autour de chaque fait, pour l'authentifier. On aime, s'agissant d'une bataille comme celle de Waterloo, savoir quand elle commença. Nous avons, à cet égard, une certitude parfaite :

Au premier coup de canon, des officiers anglais avaient regardé leur montre. Il était onze heures trente-cinq minutes (p. 328).

L'heure est indiquée en toutes lettres, et un renvoi nous donne les références à l'appui : c'est Kennedy (page 102), c'est Siborne (I, 384), c'est le capitaine Yalcott (page 288 des *Waterloo Letters*), et le colonel Gawler (page 192 du même recueil), qui ont regardé leur montre, — précaution pas banale! — et qui ont enregistré l'heure qu'elle marquait[2].

1. L'exactitude a des limites. Il est beau, lorsqu'on veut évaluer les forces dont disposait Wellington le jour de Waterloo, de pouvoir départager Wagner qui parle de 69 000 hommes et van Löben qui dit 66 000, en affirmant qu'ils étaient exactement 67 661 (presque la moyenne) : pas un de plus, pas un de moins (p. 306). Il ne faut pourtant pas vouloir trop prouver, ni trop préciser, car il y a des choses dont la nature est d'être vagues et approximatives. Les effectifs ne se dénombrent pas à un homme près, et c'est pourquoi nous ne chercherons pas chicane à M. Houssaye d'avoir compté pour 2 150 hommes, à la page 92, la brigade de landwehr hanovrienne de Beaulieu qu'il compte pour 2 151 (c'est-à-dire pour un de plus) à la page suivante.

L'indication des sources ne gagne pas, elle non plus, à être trop précisée. L'auteur se réfère fréquemment à des Notes qu'il nous présente ainsi :

P. 127. — « Note du *chef d'escadrons* de Stuers, des *lanciers rouges* (communiquée par M. de Stuers). »

P. 315. — « Notes manuscrites du *capitaine* Lambert de Stuers, *du 2e chasseurs à pied.* »

P. 356. — « Relation manuscrite, que j'ai souvent citée, du *capitaine* de Stuers, des *lanciers rouges.* »

2. A la page 288 des *Waterloo Letters*, ouvrage édité, avec des notes explicatives, par le major-général H. T. Siborne, chez Cassel and Company, Londres, 1891, se trouve le récit du lieutenant-colonel G. Gawler (et non de Yalcott). On y lit :

« *An officer near me pulled out his watch and said it was « twenty minutes past « o'clock* ».

On ne trouve rien au sujet de l'heure du premier coup de canon dans les rapports Kennedy et Yalcott.

Quant à la référence Siborne (I, 384), elle constitue une indication bibliographique insuffisante.

Mais trois d'entre eux disent : onze heures et demie. Un seul (Yalcott) dit : onze heures vingt. Comment l'auteur en a-t-il conclu onze heures trente-cinq? Il est vrai que, dans la 53e édition, il n'est plus question que de onze heures trente[1].

Dans *Iéna*, on trouve d'émouvantes précisions sur la mort du prince Louis-Ferdinand de Prusse, tué à Saalfeld, le 10 octobre 1806 par le maréchal des logis Guindey. L'auteur nous dit :

Il y a plusieurs récits de la mort du prince de Prusse, dans Parquin, dans Marbot, dans de Brack, dans d'autres encore. Je crois m'être approché le plus près possible de la vérité en étant sobre de détails.... A en croire Brack (*Avant-postes de cavalerie légère*, p. 72), Guindey porta d'abord le terrible coup de pointe qui traversa entièrement la poitrine du prince et donna ensuite le coup de tranchant qui lui fractura l'occipital avec lésion au cerveau (p. 46).

Malgré la « sobriété », le tableau ne manque pas d'un certain pittoresque, emprunté, semble-t-il au « récit » de de Brack. Malheureusement, il n'y a pas le moindre récit de de Brack. Ses *Avant-postes de cavalerie légère*, écrits en 1831, sont un Manuel d'instruction rédigé sous forme de demandes et de réponses. A cette question : « *Quels soins doit-on avoir en portant des coups de pointe?* » il est répondu par une longue énumération de précautions à prendre. Puis l'auteur termine par ce conseil :

Dès que vous avez porté un coup de pointe, si l'ennemi ne se rend pas, appliquez lui le coup de revers : c'est ainsi que Guindey tua le prince de Prusse à Saalfeld.

Qu'est devenue la description si « parlante » d'Henry Houssaye? Il n'en reste rien. Il en reste d'autant moins que le général de Brack parle de ce coup de revers comme nous parlerions du meurtre d'Henri IV par le poignard de Ravaillac ou de la mort de Henri II atteint par la lance de Montgommery. Nous n'avons pas été les témoins oculaires de ces événements fameux. De Brack n'a pas davantage assisté à la bataille de Saalfeld. Il avait dix-sept ans

1. Pareillement, les nombres 72 000 et 152 000 de la page 96, ou 26 000 et 21 000 de la page 415, sont devenus respectivement 67 000 et 147 000, 25 000 et 20 000. Pareillement, le « lendemain » de la page 100 est devenu « ce jour-là ». Pareillement. « *Up, guards, and at them!* » traduit d'abord : « Debout, gardes, et soyez prêts! » (p. 396) est maintenant traduit : « Debout, gardes, et à eux! »

en 1806 et n'était pas encore dans l'armée; il n'était pas même élève de l'École militaire.

On ne saurait donc contester que la documentation d'Henry Houssaye soit souvent d'un littérateur plutôt que d'un historien. D'un littérateur aussi plutôt que d'un historien sont le grand déploiement de rhétorique (*La dernière revue*[1], dans Waterloo, en est un échantillon remarquable), les phrases à effet[2], la grandiloquence et la familiarité, l'ironie[3] et les néologismes[4].

Mais notre auteur a fait remarquer lui-même (p. 309) que « Walter Scott, un romancier », a été, au moins sur un point, plus exact que des historiens. Il a pu ambitionner le même éloge. Et il le mérite. Ayant fourni une somme de travail considérable, il est parvenu à mettre en lumière bien des points obscurs. Son récit est clair, vivant, captivant. Le littérateur, malgré les pailles qu'il y a dans son style, a su bien mettre en valeur des matériaux, plus ou moins bien choisis, de qualité inégale, mais nombreux. Il a su rendre intéressant comme un roman le récit de guerres douloureuses. Il a mis de l'ordre dans la complexité des batailles; il les a simplifiées, sans que pourtant sa narration ait la nudité et la raideur des schémas ou des précis.

Par là, malgré les réserves que nous avons dû faire, il a rendu de grands services à l'histoire militaire, et, mieux encore, il a entretenu ou réveillé, au cœur de ses innombrables lecteurs; le sentiment du plus ardent patriotisme.

EMILE MAYER.

1. Ces trois pages ont été manifestement écrites avec l'arrière-pensée et le désir de les voir figurer dans un recueil de morceaux choisis. Rien de plus faux, de plus déplacé. Cette énumération descriptive interrompt l'action, comme les ballets dans un opéra.

2. « Lorsque, vers minuit, Wellington entra chez la duchesse de Richmond, le bal était au moment le plus animé. Heureux de vivre, les belles jeunes filles et les beaux officiers s'enivraient de bruit et de mouvement. Mais, comme dans les danses macabres des vieilles fresques, la Mort menait la ronde. » (P. 147.)

« Dans quelques heures, Ney, prenant à revers la position de Brye, sonnera à coups de canon le glas de l'armée prussienne. » (P. 161.)

3. Ces ironies sont surtout réservées à Wellington, le « noble duc », « Sa Grâce », ce qui ne peut manquer de plaire à notre anglophobie.

4. Voir Napoléon en « cache-poussière » (p. 263), par exemple.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

JOURNAL DU COLONEL BÉCHAUD DE L'ARMÉE DE PORTUGAL[1]

OCTOBRE 1812

(*Suite et fin.*)

Arrivée de l'avant-garde devant le pont de Cabezon.

Vous avez dit juste, Milord, au sujet des renforts que l'armée de Portugal a reçus. Vous êtes si bien servi par vos agens secrets, par vos espions, qu'il n'est pas étonnant que vous sachiez si bien ce qui se passe chez nous. Ces 10 000 hommes de renfort sont la plupart des jeunes soldats, mais tout le monde sait en combien peu de tems ils prennent les habitudes du métier, acquièrent la valeur des vieux soldats; on sait aussi que mêlés avec ces derniers, ils marchent au combat aussi bien qu'eux; c'est un avantage que notre nation aura toujours sur la vôtre, qui est obligée d'acheter à grands frais des recrues qui déserteroient ou feroient mal la guerre si on ne les laissoit mûrir, s'exercer longtems en Angleterre avant de les jetter dans les rangs à l'armée, et que seroit-ce encore si vos soldats n'étoient bien nourris, bien payés et énivrés les jours de combat! mais poursuivons notre marche!

L'avant-garde est passée le 26 au jour au gué du Carrion contre le pont de Villamuriel, dans lequel village on a trouvé beaucoup d'Anglais blessés et même d'autres qui se portoient bien et qui furent faits prisonniers; les différentes armes ont traversé la ligne de la veille des Anglais, et étant parvenues à la sommité, elles ont trouvé un plateau immense, inculte, couvert ou de pierres ou de fougères, qui rendoient la marche très difficile. On s'est avancé dans la direction de Duenas que

1. Voir le croquis dans la livraison précédente, t. II, p. 387.

l'on a traversé, on a fait former les faisceaux pour reposer la troupe pendant deux heures en avant de cette ville, on a repris la grande route de Valladolid, et on est arrivé ainsi avant la nuit au couvent qui est à 1 000 toises du pont de Cabezon, où tous les régiments d'infanterie ont été placés les uns en masse, les autres en bataille, de manière à présenter un carré plein inaccessible aux insultes de l'ennemi que l'on a vu être établi au pont. Ce terrein étant très uni, on a formé une ligne de postes très rapprochés décrivant l'arc depuis le parallèle de Cigales jusqu'à la Pisuerga, coupant la grande route qui étoit gardée par les voltigeurs et un piquet de cavalerie; on étoit un peu fatigué, les soldats se sont bornés à démantibuler ce soir là le couvent pour en avoir du bois, et se sont couchés avec cette même tranquilité d'esprit que l'on a dans une garnison. A 11 heures, on entend une vive décharge de coups de fusil partant du pont, tout le monde se réveille en sursaut, court aux armes se demandant ce que c'est et se préparant à recevoir l'ennemi. C'étoit le général Maucune qui, seul de sa personne, avoit pris un peloton de voltigeurs de grande garde et étoit allé jusques sur le pont pour reconnoître comment il étoit gardé. Le général arrivé jusqu'à 25 pas du factionnaire anglais qui crie deux fois qui vive, le poste ennemi fit sa décharge sur le général qui n'en reconnut pas moins qu'il n'y avoit pour toutes barricades sur ce pont que quelques voitures par dessous lesquelles des tirailleurs hardis auroient pu passer pour égorger le poste et débarrasser le passage, le général s'étant assuré que ce pont pouvoit être enlevé d'un coup de main avant que la mêche n'y fut mise, a regretté beaucoup de ce que d'après le plan de marche arrêté par le général en chef il n'ait pu le faire attaquer. Ce général proposoit un autre plan qui, s'il eût été exécuté, nous auroit presque sans coup férir mis dans le cas d'enlever les troupes qui gardoient Cabezon, dont les camps étoient cachés derrière une montagne qui touche à ce bourg; ce plan nous eût ensuite conduits dès le 27 aux portes de Valladolid avant que l'évacuation entière n'eût été effectuée; nous y aurions indubitablement fait beaucoup de prisonniers, surtout les malades qui y étoient encore ce jour là. Ce plan du général étoit de faire traverser au gué, ou comme on auroit pu, la Pisuerga, à deux lieues au-dessus de Cabezon, de grimper le rideau qui commande cette rivière à sa rive gauche, de manœuvrer sur le plateau qui est au-dessus de manière à tourner Cabezon, de couper la retraite de l'ennemi qui y étoit, de venir ensuite tomber sur Valladolid par le pont qui est entre les routes de Duenas et Tudela; mais il paroît que le général Souham avoit pris une autre résolution, qui étoit de gagner les bords du Duero en tournant Valladolid du côté de Rioséco et d'arriver par là à Simancas et Tordesillas sans rien donner au hazard et sans perdre de monde.

Milord, vous deviez en ce moment être à Valladolid dans de bien vives inquiétudes, car nous ne vous avons pas donné le moindre relâche. Voici ce que vous fîtes en cet instant d'après votre rapport de Rueda du 31 octobre.

« L'ennemi passa le Carrion les 26 et 27, et ce dernier jour il rangea son armée sur les hauteurs près de Cigales en face de notre position sur la gauche de la Pisuerga; et son avant-garde environ à deux milles en avant du corps principal et à la moitié de cette distance de Cabezon. Le 28, il étendit sa droite et tenta de forcer les ponts de Simancas et Valladolid, dont le premier fut défendu par le colonel Halket avec la brigade de la 7e division, et le dernier par le lieutenant général comte de Dalhousie avec le reste de la 7e division; à la fin le colonel Halket étant vivement pressé fit sauter le pont; en même tems il envoya le régiment de Brunswick-Oels à Tordesillas, vers laquelle ville l'ennemi détacha des troupes dans la soirée du 28; aussitôt que je le sus, j'ai cru devoir me retirer de la Pisuerga et traverser le Duero, ce qui fut exécuté sans difficulté le 29 du courant par les ponts de Puente de Duero et Tudela. »

Station de l'avant-garde devant le pont de Cabezon.

Le 27, après que le brouillard a été dissipé, le général Maucune, voulant s'assurer si l'ennemi étoit en force à Cabezon, a fait une démonstration d'attaque, il a fait arriver son artillerie avec quelques compagnies de voltigeurs jusqu'à quart de portée du pont et a fait canonner l'ennemi qui à son tour a prouvé qu'il avoit de l'artillerie; ses pièces étoient au pied de la côte à l'autre rive de la Pisuerga, entre les premières maisons de Cabezon et le pont; elles tirèrent d'une manière soutenue pendant quelques instans, les coups arrivèrent aux têtes de colonnes, tuèrent et blessèrent quelques hommes dont une file du 66e; alors le général se voyant condamner à rester, bien malgré lui, en panne devant ce maudit pont, ne voulut pas sacrifier inutilement la vie de plusieurs de ses braves; il ordonna que l'on reculât le carré plein de notre bivouac et que les troupes y rentrassent; on y passa le reste de la journée du 27, et toute celle du 28, chacun de nous fâché d'être ainsi arrêté dans la poursuite de l'ennemi.

Nous étions en vue du village de Cigales qui étoit rempli de vin; du camp nos soldats en ont senti le parfum, et dès le 27 au matin la procession de gens chargés d'outres, de barriques, de bidons, de marmites pleines de vin a commencé et n'a cessé que lorsque nous avons levé ce camp. Tout le tems de ce repos forcé a été passé dans les libations continuelles et dans une ivresse presque générale, les chefs ont eu un peu d'indulgence envers les soldats, parce que d'un côté ceux-ci avoient tant

fatigué qu'ils avoient besoin de se refaire, que de l'autre les caves n'étoient pas loin, que les buveurs étoient sous la main si on avoit eu besoin d'eux et que, quoique en présence de l'ennemi, l'on ne devoit pas craindre grand chose de ses entreprises contre nous, puisqu'il étoit obligé de passer un pont étroit pour nous faire la moindre attaque.

Cette station de trois nuits et deux jours, outre le repos et la gaieté qu'elle a amenés dans nos rangs, y a ramené aussi beaucoup de traînards et de gens qui n'avoient pu suivre dans la marche forcée que nous venions de faire.

Dès le 27, toutes les armes, toutes les autres divisions de l'armée, arrivèrent, débordèrent notre droite; les unes furent à Simancas, d'autres à Tordesillas, quelques coups de canons et de fusils s'échangèrent près du pont sur le Duero qui existe dans chacune de ces villes; l'ennemi ayant toujours ou la Pisuerga ou le Duero entre lui et nos troupes, il n'y eut aucunes affaires chaudes pour l'occupation de tout ce pays jusqu'à Tordesillas. Le 27 le grand quartier général et toutes les administrations de l'armée vinrent s'établirent à Cigales. Le 28 l'infanterie de l'armée du nord déboucha, les parcs de réserve d'artillerie, les grands bagages, les voitures de régiment, tout cela sous la conduite du général Rouyer arriva à Cigales, et nous mit en mesure de continuer notre marche avec tout ce qui nous étoit nécessaire.

Vous êtes très heureux, Milord, d'avoir eu ainsi à votre service des obstacles naturels, des rivières, des ponts, un grand fleuve, aussi vous n'avez pas manqué d'en profiter, et comme vous faites la guerre en grand méthodiste des tems antérieurs, vous n'avez pas omis de retarder notre marche par tous les incidens de localités possibles et surtout en faisant sauter tous les ponts; nous vous avons malgré cela, chaque jour, ramassé beaucoup d'hommes traînards, nous vous en avons fait passablement de prisonniers, mais combien de soldats de vos trois nations n'aurions nous pas envoyé creuser des canaux en France, sans ces sages et louables précautions de votre part!

Vous achevez votre rapport du 31 octobre comme il suit :

« Le pont de Tordesillas fut détruit à l'approche de l'ennemi dans la soirée du 28 et j'envoyai l'ordre au régiment de Brunswick-Oels de prendre poste sur ses ruines de manière à empêcher l'ennemi de rétablir le pont; mais j'eus la mortification d'apprendre dans la nuit du 29, que ce régiment avoit été obligé d'abandonner son poste et comme j'avois vu dans cette soirée que toute l'armée marchoit vers Tordesillas, il étoit évident qu'il n'y avoit pas de tems à perdre. En conséquence, hier de grand matin je fis marcher l'armée sur la gauche et je postai les troupes sur les hauteurs entre Rueda et Tordesillas immédiatement en face et

près du pont de Tordesillas. A notre arrivée, nous trouvâmes le pont presque réparé, mais l'ennemi n'avoit fait aucune tentative pour le passer et maintenant il n'a pas beaucoup de troupes rassemblées dans ces environs.

« J'apprends que quelques unes ont marché vers Valladolid et d'autres vers Toro.

« J'ai reçu des lettres du lieutenant général sir R. Hill du 29, le Tage étoit guéable partout, et l'ennemi avoit fait passer un corps de troupe à Fuente-Duenas. Sir R. Hill avoit rassemblé ses troupes sur le Jarama. Il a du recevoir, le 29, un ordre de se porter sur Arévalo. »

Marche et établissement de l'avant-garde sur les bords du Duero.

Tout ce que vous venez de dire, Milord, dans les deux avant-derniers paragraphes ci-dessus est de la plus exacte vérité, mais pourquoi avez-vous ainsi passé le Duero sans coup férir? C'est parce que vous nous avez retardé le passage de la Pisuerga en faisant défendre et sauter ensuite les ponts de cette rivière; vous ne pouvez pas douter que si nous eussions pu inonder la vaste plaine qui est entre Valladolid et vos deux points de retraite, Puente de Duero et Tudela, pendant que vous y étiez, il n'y eût eu là une forte explication entre nous.

L'avant-garde voit et entend sauter le pont de Cabezon le 29 à 7 heures du matin. Tous les régiments à ce spectacle prennent les armes d'un mouvement spontané, et se tiennent prêts à marcher avant même que le général commandant n'en ait donné l'ordre, tant on sentoit la nécessité de poursuivre l'ennemi, tant on étoit impatient de le faire.

Nous laissons à l'infanterie de l'armée du nord le soin de rétablir ce pont. Nous nous ébranlons aussitôt, nous nous portons en contournant Valladolid sur les hauteurs qui commandent cette ville près de la route de Medina del Rioséco. De là nous voyons à nos pieds la belle cité de Valladolid, la fumée épaisse des cheminées nous annonce que les habitants qui, en tous tems, ont été bien traités par nous, sont restés dans leurs foyers, nous appercevons les plus curieux d'entr'eux huchés sur les toits et dans les clochers, nous reconnoissons que les Anglais ont fait sauter deux arches du pont de la Pisuerga, beaucoup d'habitans sont agglomérés dans les têtes des rues, et au côté opposé du pont, paroissant désirer notre prompte rentrée dans leurs murs et s'empressant d'apporter les matériaux nécessaires pour traverser le creux fait par l'explosion. C'est là et dans cette attitude que notre général en chef a reçu des magistrats de la ville les honneurs d'usage. En portant, des hauteurs de notre position, nos regards au delà de Valladolid aussi loin que notre horizon visuel peut s'étendre, nous voyons les derniers escadrons d'arrière-garde

anglaise sortir de la ville par les portes de Madrid et Tudela, plus loin nous appercevons des masses considérables de toutes armes qui prennent en différentes directions le chemin du Duero.

Nous ne restons pas longtemps devant Valladolid, nous n'y entrons même pas; de là nous nous portons sur Simancas où nous trouvons un autre pont sauté, nous arrivons à la hauteur du Duero, nous marchons parallèlement à son cours, ayant en vue plusieurs camps anglais, jusqu'à Saint-Miguel-de-pino où nous arrivons à 7 heures du soir.

Le 30, la première division qui occupoit Tordesillas file sur Toro, l'avant-garde vient s'établir militairement dans cette première ville et dans les villages adjacents le long du fleuve, la 1re brigade de la 5e division est placée à Torresilla de la Abadessa, la seconde reste à Tordesillas. Le quartier général en chef laisse les administrations à Valladolid et vient s'établir à Tordesillas qui est devenu le centre de notre ligne d'opérations.

Dans cette position nous avons de toutes parts le fleuve entre l'armée ennemie et la nôtre, nous avons l'agrément de voir les différents camps qu'elle établit entre Rueda et la tête du pont de Tordesillas, le coup d'œil sur les tentes bien alignées est magnifique, nous voyons avec intérêt qu'il ne manque rien à Messieurs les Anglais de tous les objets et matériaux nécessaires à une castramétation régulière, chaque soldat anglais a sa marmite et son bidon, chaque officier a son cheval, son cadre, son lit, toutes ses petites aisances, comme dans les tems où l'on faisoit de ces guerres de convention dans lesquelles on se prevenoit pour se combattre. Si ces Messieurs n'avoient d'immenses moyens de transport à leur disposition, ils seroient bien obligés d'en rabattre de leurs aisances, et si nous avions une fois l'avantage de leur donner une bonne déroute, je crois qu'ils seroient bien embarrassés pour se faire suivre de leur attirail et qu'ils nous en céderoient une bonne partie. Nous, au contraire, habitués aux fatigues du métier par les longues guerres que nous venons de soutenir, nous ne connoissons plus ni les marquises ni les tentes, nous prenons le sol pour matelat, la voute du ciel pour abri, seulement lorsque ses cataractes s'ouvrent et nous humectent un peu trop, nous nous décidons à faire de très foibles abris provisoires que nous établissons à regret lorsque nous n'avons pas la certitude de rester quelques jours en position. Nos officiers d'infanterie ont pour toute garde robe ambulante un petit porte-manteau qui renferme à peine un rechange, les trois quarts font la guerre en Spartiates pédestrement à la tête de leur troupe. Nos soldats sont heureux lorsqu'ils ont dans le sac une seconde paire de souliers et de guêtres et une chemise à mettre lorsqu'ils lavent celle qui est sur le corps; il n'en est pas de même des vivres : nos soldats en chargent tant qu'ils peuvent en porter, nous les y avons habitués,

cela ne leur coûte plus, et même la nécessité dans cet agréable pays leur en a tellement imposé le devoir, que nos jeunes soldats même ne font pas difficulté de porter au-dessus du sac un étui en sorte de porte-manteau dans lequel il y a quinze biscuits de 18 onces, plus en bandouillère deux pains de 3 livres, de manière que calculant ce poids avec celui du fusil, de la giberne, du sac, de la capotte souvent imbibée d'eau, et de ses 50 cartouches, chaque homme doit avoir de 50 à 60 livres à porter et cependant on marche bien et souvent les queues de colonnes courent avec cette charge sur le corps.

Pendant cette station, nous causons souvent avec ces Messieurs les Anglais tant à travers le fleuve qu'à la tête du pont; ils sont, selon leur antique habitude, très polis et non moins politiques dans leurs discours. Ces Messieurs avoient un jour leurs postes de cavalerie très près des nôtres, les védètes se touchoient presque, le général Maucune s'en offusqua, les envoya prier d'être un peu plus réservés et de se retirer à une portée plus respectueuse, ces Messieurs connoissant parfaitement les règles de l'honnêteté de la déférence, exécutèrent à la lettre et promptement ce qui étoit exigé d'eux, dès lors on resta très paisiblement en face l'un de l'autre sans se chamailler : on n'en remua pas moins la terre à la tête du pont pour se garantir de toute insulte, on n'en braqua pas moins l'artillerie de manière à balayer la plaine à la rive gauche.

Je suis fâché d'avoir à reprocher à Messieurs les officiers de cavalerie anglaise d'avoir des connivences avec cette mauvaise canaille de guérillas des petites bandes. Parcourant un jour le bord du fleuve avec un seul officier et mon domestique, je me trouvai vis-à-vis 50 cavaliers qui marchoient parallèlement à moi à l'autre rive, je continuai à avancer jusqu'à la hauteur du village de Pollos situé de l'autre côté, avec le désir d'ouvrir une conversation à travers le fleuve avec le chef de cette troupe; je ne fus pas peu surpris lorsqu'arrivé au point où je pouvois commencer à faire entendre ma voix, je tombai dans un peloton de 25 guérillas qui étoient cachés dans un creux que le terrain forme sur ce point, nous n'eûmes, mes compagnons et moi, que le temps de tourner bride, de piquer des deux, puis nous étant vus hors de crainte, nous nous remîmes face en tête et apperçûmes les officiers anglais communiquant et parlant longtemps avec ces bandits. Vous conviendrez, Milord, que vos braves et loyaux officiers se dégradent lorsqu'ils s'abaissent jusqu'à se concerter avec de pareilles gens. Qu'avoient-ils à conférer avec eux? les engager sans doute à faire la guerre du dix contre un, de se porter sur nos derrières entre les villages occupés par nous, pour enlever quelques misérables, quelques imprudents qui se livrent seuls à leur merci. Voilà de belles prouesses! voilà pour les vôtres de beaux titres à l'illustration militaire!

Nous restons dans cette attitude respective jusqu'au 6 novembre, pendant lequel tems nous envoyons tous les jours à 6 lieues de rayon en arrière une corvée pour chercher des grains et des bestiaux; ces excursions nous en produisent en abondance, notre réserve de biscuits ayant été épuisée, nous la récréons, outre cela nous vivons parfaitement bien, le vin est en abondance surtout à Torresilla de la Abadessa, où les soldats de la première brigade en boivent à outrance.

Fin de la retraite de l'armée combinée. Reconnaissance du 12 novembre sur Aldea-lengua.

Je ne sais, Milord, comment vous raconterez la fin de votre retraite, en attendant je vais dire ce que j'en ai vu et ce que notre avant-garde y a fait, je dirai même ce qu'elle auroit désiré d'y faire de plus.

Vous n'avez pas plutôt eu repassé le Duero que vous avez pu communiquer avec le général Hill et ses acolytes Don Carlos d'Espagne et le duc de Penne et que vous avez dû apprendre d'une manière positive la marche du roi Joseph et du maréchal Soult; dès lors vous avez reconnu que vous alliez avoir les flancs serrés, vous n'avez donc pris position entre Rueda et Tordesillas que pour reposer vos troupes, attendre et faciliter votre jonction avec le général Hill, et lorsque vous avez appris que le roi étoit rentré dans Madrid, qu'il ne s'y étoit pas arrêté et qu'il marchoit sur Arévalo de concert avec le maréchal Soult, vous avez reconnu qu'il étoit tems de lever le camp et de vous remettre en marche rétrograde, c'est ce qui vous est arrivé le 6 novembre; nous avons vu votre mouvement, et le 7 à minuit nous nous sommes ébranlés pour vous suivre.

Le même jour, toute l'avant-garde réunie a passé le Duero à Tordesillas, a traversé le beau bourg de Rueda et est arrivée à Médina-del-campo, où nous avons trouvé les habitants bien satisfaits de nous revoir et animés du bon esprit, de la bonne volonté, qu'ils ont toujours manifestée à notre égard. C'est dans cette ville que 50 dragons de l'armée du midi sont venus nous annoncer que Sa Majesté Catholique n'étoit qu'à 6 lieues de là et que nous étions en contact avec les armées du centre et du midi; cette nouvelle nous mit tous dans l'allégresse et donna des jambes à nos soldats pour les jours suivants. Nous apprîmes avec beaucoup de satisfaction par ces émissaires que ces deux armées réunies formoient plus de 60 000 hommes, que la cavalerie étoit superbe et nombreuse.

Le 8, l'armée entière de Portugal partant de Toro, Tordesillas et Simancas, marche sur la Tormès en plusieurs colonnes dans des directions parallèles à celles des armées du roi et du maréchal Soult, qui se dirigent sur Alba de Tormès par Olmedo, Arévalo et Peñaranda. L'avant-

garde vient coucher ce jour-là à Cantalapiedra et autres endroits adjacents, le 9 elle traverse Villoria et vient prendre poste dans plusieurs villages ruinés qui sont en avant de Babilafuente, la 1re brigade de la 5e division fut se loger avec la cavalerie légère à Aldea-Rubios et San Morales, la 2e à Huerta sur les bords de la Tormès; dans tout ce trajet du Duero à cette dernière rivière, nous n'avions rencontré aucun parti ennemi couvrant sa retraite, preuve qu'il l'avoit faite très précipitamment; nous avions seulement ramassé, comme cela avoit eu lieu depuis Monasterio, beaucoup de ses soldats traînards.

Le 10, sans nous mouvoir beaucoup, nous reconnûmes, Milord, la position que vous avez donnée à votre armée combinée; permettez que je vous dise que tout ce qu'il y avoit de militaires un peu expérimentés parmi nous, la trouvoient extraordinaire, bizarre et même hazardée; vos forces immenses que, réunies avec le corps du général Hill et consors espagnols, nous évaluâmes de 90 à 100 000 hommes, étoient coupées et séparées en deux parties, l'une à la rive droite de la Tormès couvrant la ville de Salamanque, ayant sa droite appuyée au village de Aldea-lengua contre la Tormès, en face et à une demi-lieue de Sanmorales où était le 66e régiment de chez nous avec le 1er régiment de hussards et le 31e de cavalerie légère, votre ligne de cette rive-ci passant ensuite par Morisco Castellanos et Saint-Cristobal alloit par sa gauche aboutir à demi-lieue plus loin que ce dernier village et étoit fermée par une masse d'infanterie près de la chapelle qui termine le rideau de Saint-Cristobal. L'autre partie de vos forces étoit placée à l'autre rive de la Tormès, la droite appuyée au fort d'Alba de Tormès où vous aviez laissé 300 Espagnols de garnison; cette ligne venoit aboutir aux monts des Arapiles. Cette seconde ligne avoit un développement immense, traversoit un pays montueux, difficile et boisé, sur la surface duquel nous appercevions les feux de plusieurs grands bivouacs; vous aviez sans doute une réserve que nous ne pouvions pas voir, laquelle naturellement devoit être placée entre le village des Arapiles et les différentes routes qui conduisent de Salamanque à Ciudad-Rodrigo; cette réserve devoit avoir pour objet de protéger la retraite sur cette place forte à l'une ou l'autre fraction de votre armée, si elle étoit repoussée.

Nous eûmes, je vous l'avouerai, Milord, de la peine à concevoir les motifs qui vous ont déterminé à placer ainsi votre grande armée. Je conviens que pour la fraction postée à la rive droite, vous lui aviez donné votre position du mois de juin dernier (le rideau de Saint-Cristobal) sur lequel vous avez retrouvé les redans, les épaulements, les batteries à barbettes que vous aviez élevés à cette époque; que pour l'autre fraction postée à la rive gauche, vous lui aviez donné (je n'oserai pas dire, Milord, que ce fut par vanité) le champ de bataille du 22 juillet. Malgré tous ces

points d'appui, une partie de votre armée ne pouvoit assez promptement secourir l'autre, et celle de la rive droite avoit une retraite difficile à exécuter si elle étoit forcée; dans ce cas, elle avoit une immense cité et un pont étroit à traverser, ou à passer à la nage la Tormès qui n'étoit guerre guéable à cette époque. Aussi combien les principaux officiers de l'avant-garde n'avons-nous pas dit : « Si pendant une nuit, on transportoit 45 000 bayonnettes françaises silencieusement vis-à-vis le centre de la ligne de Saint-Cristobal, dans un de ces creux ou derrière une de ces éminences dont ce terrein est couvert, si cette masse énorme s'ébranloit en une seule colonne serrée précédée de 5 000 tirailleurs, suivie de l'artillerie légère et de 5 000 hommes de cavalerie; dans une heure de combat la ligne seroit coupée; ou si on aimoit mieux, ne pouvoit-on pas faire manœuvrer pendant le cours d'une longue nuit le même nombre d'hommes de toutes armes, les poster vis-à-vis la gauche de cette ligne de Saint-Cristobal, l'attaquer et la tourner à la pointe du jour : je vous le demande, Milord, pour peu que les destins ne nous eussent pas été contraires, par ce coup hardi ne vous culbutions-nous pas la moitié à peu près de vos forces dans la Tormès? n'entrions-nous pas pêle-mêle avec elles dans Salamanque? et n'auroit-il pas été possible pour rendre la confusion plus grande parmi vos troupes et assurer mieux votre défaite complette, que le reste de nos trois armées réunies attaquât vigoureusement l'autre partie de votre armée de l'autre rive? mais il ne devoit pas en être ainsi, notre plan général d'attaque avoit un autre système, une autre direction comme je vais l'expliquer.

Le roi et le maréchal duc de Dalmatie avoient tiré une ligne droite pour arriver sur Alba de Tormès. Les 11 et 12, nous entendions leur canon qui jouoit sur cette ville, ne voulant point forcer ce point, ils l'ont tourné pendant les jours suivants et firent traverser la Tormès au gué... les armées du midi et du centre au-dessus d'Alba à une distance peu éloignée.

Le 12 novemhre, l'avant-garde fait une reconnoissance sur Aldea-lengua, elle se met en mouvement trois heures avant le jour, arrive au crépuscule en trois colonnes très près de ce village; la 1re brigade, partie d'Aldea-Rubia, tient la hauteur qui domine la droite d'Aldea-lengua, la brigade du général Gauthier occupe la pente de cette hauteur et la brigade du général Montfort vient sur la route et attaque ce village par le bord de la Tormès; l'artillerie et la cavalerie sont dans les intervalles, la dernière précédée de quelques pelotons de tirailleurs; les têtes de colonne se trouvant, d'après le rendez-vous donné, à hauteur parallèle au point du jour, elles détachent toutes trois leurs voltigeurs qui forment aussitôt l'arc à l'entour du village et l'attaquent avec vigueur; l'ennemi, qui étoit éveillé, avait un fort camp dont on appercevoit de jour

à peine la fumée, riposta avec fermeté à cette attaque; nos voltigeurs, sous la protection des colonnes qui marchoient toujours l'arme au bras, n'en avancèrent pas moins, le feu fut très vif pendant quelques instants, un brouillard épais empêchoit de découvrir les objets à 100 pas; le général Maucune se porta de sa personne sur la première ligne de tirailleurs, reconnut tout ce que l'obscurité lui permit de voir, eut son cheval blessé en cet instant, et comme il ne devoit faire qu'une simple reconnoissance, il ordonna la retraite qui se fit dans le plus grand ordre en échiquier. Les braves voltigeurs de la 8e division étoient si animés, s'étoient porté si loin qu'il fallut leur envoyer plusieurs fois un officier pour les faire retirer, et on fut même obligé de retarder la retraite des colonnes pour ne pas laisser ces braves gens trop engagés ou exposés à être coupés. Sans ce brouillard, je crois que nous aurions pu (avant que des renforts ne fussent arrivés à l'ennemi) en tirant rapidement une ligne perpendiculaire de notre droite à la Tormès, passant entre le grand ravin qui est au bas de l'éminence et le village, lui enlever une grande partie des troupes qui déffendoient Aldea-lengua. Ce qui permet d'admettre cette possibilité, c'est que nos tirailleurs ont poussé jusqu'à une petite chapelle isolée qui est entre ce ravin et le village, et que delà à la rivière il n'y a qu'un saut qui, étant fait habilement, coupoit la retraite à la portion de troupes susdite. Nous avons eu quelques hommes et chevaux blessés dans ce choc.

Le lendemain, l'ennemi voulut aussi faire une reconnoissance sur nous, mais il se borna à nous envoyer quelques pelotons de cavalerie qui repoussèrent nos védettes et s'enfoncèrent très avant entre les villages d'Aldea-Rubia et Saint-Moralès; nous prîmes les armes, nos hussards montèrent à cheval et furent les prier de rentrer chez eux, ce qu'ils firent très honnêtement.

Nous avons occupé notre séjour dans cette position à faire décrasser nos soldats qui avoient négligé leur toilette pendant la marche, et à remonter notre réserve de biscuit en utilisant le superbe moulin à quatre roues qui est sur la Tormès près de Sanmorales.

Le moment du mouvement général est enfin arrivé; le 13 au soir notre ligne d'avant-postes a été dégarnie de cavalerie légère, nous l'infanterie nous sommes partis à minuit, nous dirigeant tous sur Alba de Tormès passant par Cordovilla; nous trouvons à Alba des troupes de la 3e division qui s'amusent à échanger quelques coups de fusil avec les 300 Espagnols du fort, nous voyons que toute l'aile droite de l'ennemi s'est reployée sur le centre et la gauche de sa ligne de la rive gauche de la Tormès. Nous apprenons que toutes les troupes du centre et du midi nous ont précédé dans ces parages et ont déjà traversé la rivière : après quelques instants de repos, nous la passons aussi à un quart de lieue au-

dessus d'Alba près d'un grand couvent; nous allons aussitôt prendre poste à Torradillas où nous arrivons de nuit et où nous nous établissons le mieux possible en liaison avec la division italienne du général Palombini.

Pendant toute cette journée du 14 novembre, toutes les troupes des armées du centre et du midi avoient manœuvré pour tourner la ligne anglaise et pour venir se placer dans les bois de chêne verd non loin d'elle. Son Excellence le Duc de Dalmatie étoit avec son avant-garde et a couché sur un mamelon dans un couvent ruiné qui doit se nommer Nostra Sancta de Otresa. Dans les trois corps d'armée, tout le monde s'attendoit bien que ce jour précédoit un jour de sang et de carnage, avec d'autant plus de raison que vous aviez dit à votre armée, Milord, que vous lui présenteriez l'occasion de la victoire près de ces mêmes monts Arapilès, du champ de bataille du 22 juillet; tous les paysans, les prisonniers et déserteurs le répétoient et nous nous tenions pour bien avertis.

Le 15, dès le grand matin, un mouvement général précurseur de la bataille a lieu de partout, la grande ligne de bataille s'établit, l'avant-garde marche dans des chemins tortueux à travers la forêt, vient prendre la droite de la ligne en relevant le 12e d'infanterie légère et le 45e de ligne de la division Villate; elle se trouve par ce mouvement en face d'un grand mamelon boisé qui précède les camps de gauche des Anglais, qui en ce moment ont dû faire demitour à droite pour faire face aux Français qui se trouvoient derrière leur ligne de l'avant-veille; les autres troupes de l'armée de Portugal viennent prendre leur rang de bataille sur la même ligne, les armées du centre et du midi s'établissent aussi en ligne, prenant le centre et la gauche, ayant à une demi-lieue en arrière une forte réserve composée en partie de la garde du Roy. Par ce mouvement, le maréchal duc de Dalmatie embrasse la droite de l'ennemi, occupe les routes qui conduisent de Salamanque au Col de Bagnos et à Tamamès et ne lui laisse plus que les routes éloignées de Matilla et Rodillo qui conduisent à Rodrigo.

Nous, l'avant-garde, nous restons dans cette position sous la pluie qui nous incommode beaucoup, pendant trois heures sans savoir ce qui se passe à la gauche, sans savoir si on attaquera et même sans voir d'ennemis; au bout de ce tems, nous recevons ordre de nous porter à gauche pour y remplacer d'autres troupes; nous faisons par le flanc gauche, et nous embouchons un chemin de traverse très battu et très mauvais, nous formons la colonne, la gauche en tête, le plutôt que le terrain nous le permet, et nous continuons à marcher ainsi avec de très grandes difficultés jusqu'au village de Mazarbès, où enfin l'énigme commence à se résoudre; nous entendons en avant et un peu à gauche de nous une canonnade assez

vive ; nous sommes par notre droite en vue et près de ces deux fameux Arapilès où nous devions recevoir le gant une seconde fois ; tout cela nous indique clairement que Votre Seigneurie, Milord, a manqué à sa parole, qu'elle n'a pas jugé à propos de nous attendre à cette redoutable position.

On n'arrête pas notre colonne, nous nous trouvons, en marchant toujours, souvent mêlés avec d'autres troupes de toutes armes ; la Garde du Roi marche pendant quelque tems à notre hauteur, nous arrivons ainsi vis-à-vis le village des Arapilès qui donne son nom aux monts susnommés ; là nous n'entendons plus cette canonnade que par coups lents tirés dans le lointain, là nous acquerons la certitude que l'armée combinée est en pleine retraite.

Nous brûlons tous d'impatience de poursuivre, comme de coutume, l'ennemi malgré le tems déplorable qu'il fait ; cet avantage honorable ne nous est pas réservé. Son Excellence le duc de Dalmatie, comme se trouvant plus à portée que nous, s'en empare pour son armée, avec laquelle il marche à la poursuite des Anglais par la route de Sanmuños ; ne faisant point partie de cette troupe poursuivante, je ne puis donner le détail des faits et combats qu'elle a livrés à l'arrière-garde anglaise ; tout ce que je sais, c'est qu'elle l'a poursuivie jusqu'au delà de Sanmuños, qu'elle a ramassé beaucoup de prisonniers et que les chasseurs à cheval du 12e régiment ont enlevé le général Paget, manchot, commandant l'arrière-garde anglaise, qui étoit seul en reconnoissance sur un monticule. (Ce général a été conduit entre les mains de son collègue le général Maucune, qui l'a parfaitement traité et aidé pécuniairement.) Enfin je sais que l'armée anglaise a fait une fin de retraite très pénible, très difficile jusqu'au delà de la Coa, et que les débris d'équipages, de train d'artillerie, de voitures de biscuit et de malheureux abandonnés sur les routes et dans les champs, attestent et le désordre qui a régné parmi eux, et la précipitation avec laquelle ils ont été se cacher chez leurs bénins alliés, les Portugais. Le fait est que la grande pluie qui leur a été défavorable d'un côté, leur a rendu de l'autre un très grand service parce que cela a ralenti de beaucoup la poursuite. Le fait est aussi que si le général Maucune eût été le maître de ses mouvements, il ne se seroit guère inquiété ni du tems, ni des chemins affreux, il nous auroit lancés à la course aux trousses de ces Messieurs, et certes nous en aurions eu plumes, pates ou ailes, tandis qu'au contraire d'Arapilès on nous a fait emboucher la grande route de Salamanque, et sans coup férir nous sommes venus nous loger en gens d'avant-garde à neuf heures du soir dans cette orgueilleuse cité, où quelques maisons ont été retournées par les moins polis de nos mousquetaires de toutes armes, très douce vengeance des horreurs que les Salamanquois avoient dites et faites contre

nous pendant la présence de nos ennemis; cependant la majeure partie des officiers, sous-officiers et soldats du 15e et 66e qui y avoient tenu garnison l'an passé, furent se loger chez leurs anciens hôtes, dont ils préservèrent les maisons.

Pendant la nuit et dans la journée du 16, toutes les autres divisions de l'armée du Portugal, le roi, sa garde et sa maison vinrent s'établir dans la ville ou aux environs; le 18, Sa Majesté Catholique passa toute l'armée en revue, témoigna son grand contentement et vit bien que cette brave armée de Portugal, dont tant de personnes, en France et ailleurs, ont parlé trop légèrement, est malgré les pertes qu'elle a essuyées dans les combats qu'elle a livrés au principal ennemi de l'Empereur, une armée belle, forte, bien animée, bien armée, bien habillée et susceptible de rendre les plus grands services.

Les troupes aux ordres du Duc de Dalmatie ont pris de Sanmuños la route de la province d'Avila; celles qui étoient avec le roi ont pris le 20, ainsi que Sa Majesté, la route de Salamanque à Madrid. Le général en chef de l'armée de Portugal et son quartier général sont partis le même jour pour aller s'établir à Valladolid. Toutes les autres divisions de l'armée ont pris les directions de Zamora, Toro, Tordesillas, Valladolid et Léon; l'avant-garde est restée dans sa position naturelle, gardant le cours de la Tormès, la droite à Ledesma, le quartier général et le centre à Salamanque avec des troupes à Babilafuente et Cantalapiedra, la gauche à Alba de Tormès, où les 300 Espagnols qui étoient restés au fort ont fait une sortie dans la nuit du 25 au 26 novembre, dans laquelle quelques uns se sont échappés, les autres ont été faits prisonniers. Le lot de la 1re brigade de la 5e division est, comme l'an passé, tombé à Salamanque. Le colonel baron Béchaud du 66e a été chargé, comme plus ancien de grade, de commander la place, où il a bientôt fait succéder l'ordre au grand désordre qui y régnoit.

Résultats de l'incursion et de la retraite de l'armée combinée.

Quels avantages pour vous et vos alliés, très noble Lord, vos succès momentanés de 1812 ont-ils procurés? quelle amélioration de sort avez-vous apportée aux habitants de l'Estramadure, de la province d'Avila et des deux Castilles par votre irruption sur leurs terres? quels résultats favorables pour vos armes et la cause que vous servez, en adviendra-t-il?

Votre marche à travers ces provinces déjà épuisées leur a donné le coup de grâce; vous avez appris à leurs aveugles citoyens de toutes les classes, de tous les sexes, que la politique de votre cabinet entre pour beaucoup plus que votre attachement pour les deux nations péninsu-

laires dans l'appui qu'il leur donne pour soutenir leur levée de boucliers contre leur alliée naturelle. Vous avez fait voir aux peuples espagnols la foiblesse de leurs troupes nationales, le peu de cas que vous en faites, la morgue avec laquelle les militaires de votre nation les traitent, et la distinction avilissante que vous faites des uns avec les autres; (à tel point qu'ici à Salamanque il existoit un hopital militaire très bien entretenu où les soldats anglais seulement étoient admis, et un autre sale, délaissé, mal soigné où les soldats espagnols installoient leur vermine). Vous avez froissé l'orgueil des fiers Castillans; vos soldats leur ont prouvé qu'ils savent piller; vos officiers leur ont fait sentir que, quoique alliés, ils savent requérir et manger sans payer et qu'ils ont l'habitude de faire rouler le bâton lorsqu'on ne les sert pas avec l'empressement et la dignité qu'un Espagnol doit mettre envers un Anglais. Vous êtes revenu à la fin de la campagne au point d'où vous étiez parti au commencement, vous avez été obligé de rentrer en Portugal. Vous nous avez rendu notre ancien domaine, et nous y trouvons encore de quoi vivre. Nous ne vous en avons pas obligation, parce que nous savons que vous avez si bien cru de passer votre quartier d'hiver sur le beau et immense plateau des Castilles que vous ne vous êtes pas seulement donné la peine de faire filer, comme nous le craignions, la récolte de ces fertiles contrées sur Rodrigo et Almeida. Il résulte de votre concession forcée de terrein, que le roi est rentré paisiblement dans la capitale, que les trois corps d'armée se sont étendus fort au large, ont pris de bons quartiers d'hiver et que nous nous reposons tous assez pour nous délasser de nos fatigues passées et pour pouvoir en essuyer de nouvelles au printemps.

Le seul avantage qui vous soit resté, que vous n'avez pas manqué de faire sonner à votre gouvernement, c'est l'évacuation de l'Andalousie; quoiqu'il ne soit que précaire, cet avantage, je veux bien l'admettre, vous priant toutes fois de ne pas vous en vanter comme succès, mais de ne le considérer que comme résultat; il vous coûte bien cher ce résultat, Milord, il vous coûte d'abord les 6 à 7000 hommes de vos meilleures troupes que vous avez admis vous-même avoir perdu à la bataille des Arapilès, ensuite 12000 hommes au moins, tués, blessés, prisonniers tant pendant le siège de Burgos que pendant votre marche rétrograde jusqu'à la Coa. Comparez ces deux nombres avec environ 10000 hommes que nous avons perdus tant par les suites de la bataille susdite et le très petit nombre d'hommes que nous avons eu hors de combat pour vous reconduire là où vous êtes en ce moment, et vous verrez que votre perte en hommes est supérieure à la nôtre. Tout le monde sait que 10000 hommes hors de ligne pour la France, cela ne fait pas la moindre sensation dans son état militaire, tout le monde sait aussi que cette perte fait un effet inverse chez vous où les hommes s'achètent ou se pressent; la difficulté que vous

avez éprouvée pour obtenir des renforts nous est à tous une preuve palpable de la grande sensation que vos pertes d'hommes en 1812 a faite en Angleterre.

Ensuite, Milord, regardez-vous bien cette évacuation de l'Andalousie comme un avantage réel et stable pour vous et les vôtres? Pour vous démontrer que vous ne devez point le considérer comme tel, je vous observerai que nos troupes étoient très disséminées dans ces contrées, qu'elles faisoient le blocus d'une grande ville maritime qu'il n'est pas encore possible de vous enlever, que ces forces éparpillées ne pouvoient dans cette situation avoir l'ensemble nécessaire pour obtenir le seul succès qu'il nous faut pour terminer cette malheureuse guerre, celui *de vous battre*.

Tant que les armées du centre et du midi eussent été ainsi dispersées, nous ne pouvions rien entreprendre contre votre armée réunie. Vous pouviez faire ce que vous avez fait aux Arapilès, nous présenter une force double contre une force simple; car vous ne pouvez nier que vous étiez dans cette proportion de nombre contre le duc de Raguse; malgré cela vous avouerez, Milord, je vous crois de trop bonne foi pour ne pas le faire, que si ce maréchal n'eût pas été grièvement blessé, vous n'auriez pas eu ce succès, vous avouerez que vous en avez été étonné vous-même, que vos cavaliers se sont trouvés stupéfaits eux-mêmes de maneuvrer pour la première fois dans les rangs de notre infanterie, à tel point que leur surprise leur ôtoit leur force, et arrêtoit leurs coups de sabres. Tout ce qui vous seroit arrivé de moins défavorable si le général en chef n'eût pas été blessé, c'eût été d'avoir une bataille indécise comme celle de Talaveyra, qui vous a vallu le titre de Marquis.

Vous voyez donc clairement, Milord, que maintenant il résulte pour nous un grand avantage de l'évacuation de l'Andalousie, celui de la réunion de trois corps de troupes qui peuvent répondre aux attaques de la généralité de vos forces combinées, ou être employés en masse à telles opérations de guerre qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner; je dis plus, le moment étoit peut-être arrivé où l'on se seroit déterminé à réunir, sans aucun motif coërcitif, les troupes d'Andalousie pour leur faire appuyer les mouvements de l'armée de Portugal; il a souvent, vous l'aurez su sans doute, été question chez nous de la levée du blocus de Cadix.

En dernière analyse, Milord, ne retournerons-nous pas en Andalousie quand nous voudrons? tant par la Sierra-Morena que par l'Estramadure, d'un côté par la Caroline, Baylen, Andujar, de l'autre par les ponts du Tage et de la Guadiana à Almaras et à Merida? les greniers et les caves de cette riche contrée se remplissent pour nous; les haras se repeuplent pour nous élever des chevaux andaloux, le Conseil de régence y organise

des milices, dont une partie tournera les armes contre lui, et l'autre sera battue par nous. En un mot, Milord, d'évacuer un pays pour se concentrer, est-on battu pour cela? le grand Napoléon l'est-il pour avoir évacué Moscou et avoir rapproché de la Pologne sa ligne d'opérations?

Pendant votre bel élan d'incursion, votre amour-propre a dû trouver de beaux moments pour se satisfaire. Vous avez fait votre entrée triomphante dans la capitale des Espagnes, vous avez été recevoir les hommages serviles des habitants de cette inconstante cité, on m'a assuré qu'ils ont eu la bassesse d'étendre dans les rues au devant de votre bucéphale, leurs manteaux; les prêtres leurs chenilles. Ah! vile canaille, vous recevrez un jour le prix de votre aveugle et rampante soumission envers une nation orgueilleuse qui vous méprise souverainement! Est-ce ainsi, peuple de Madrid, que vous deviez oublier les trop grandes bontés de votre roi, du frère du premier monarque de la terre, en vous prosternant devant son ennemi pendant que ce roi est encore à vos portes!

On dit aussi, Milord, que vous vous êtes présenté aux balcons du palais des rois à Madrid, ayant à vos côtés le chef de bande Medico et autres de cette espèce; vous en avez été raillé dans un journal français, j'en suis bien fâché pour votre dignité anglicanne, mais convenez qu'en ce moment celle-ci n'étoit pas à sa place.

Réflexions générales sur l'état actuel des choses en Espagne.

On a vu que les armées françaises, à l'évacuation près de l'Andalousie, étoient rentrées à la fin de la campagne de 1812 dans les provinces occupées par elles depuis la fin de 1808. Les armées du centre et du midi ont couvert Madrid en occupant les provinces d'Avila, Tolède, la Manche et la Nouvelle Castille. L'armée de Portugal s'est étendue en avant et sur les côtés de Valladolid en occupant les provinces de Salamanque, Zamora, Toro, Leon, Valladolid et Palencia. L'armée du nord, dès les premiers jours de novembre, est retournée sur les terres de son arrondissement, qui sont les provinces de Burgos, l'Alava, la Biscaye, le Guipuscoa et la Navarre, où elle contient la bande du fameux Mina, celles de Longa, du Pastor et autres; les troupes qui conservent l'Arragon sont restées à Sarragosse, l'armée du duc d'Albufera n'a pas quitté sa conquête du royaume de Valence. Les armées de Catalogne ont lutté avec succès contre les efforts des Anglais sur les côtes, et sur terre contre les partis puissants qui ont toujours infecté cette belle partie de l'Espagne; le comte Decaen s'y maintient parfaitement. Vous, Milord, vous avez placé votre ligne de quartiers d'hyver entre le Tage et le Duero, la droite à Coria ayant des échelons jusqu'à Castel branco; votre ligne passe en arrière de

la Sierra de Gata par Alfayates, Sabugal, Guarda, Célorico, Lamego, où je crois que sont vos avant-postes, et vous étendez en arrière vos cantonnements vers Viseu et Coimbre de manière à mettre à contribution les habitants des deux rives du Mondego, du Vouga et à tirer des resources d'Oporto, des provinces portugaises Entre-Mino-et-Duero et Tralos-montes. Le quartier d'hiver se passe et se passera dans une tranquilité peu troublée : il semble en ce moment que de toutes parts, Français, Anglais, Portugais, Espagnols, même les guerillas, tous sont charmés de prendre quelque repos, et sans en être convenu de part et d'autre on ne fait rien d'un côté ni de l'autre pour se le troubler réciproquement. C'est peut-être le sommeil du lion; l'équinoxe de mars, en déchaînant les aquilons sur les mers qui nous entourent, nous ramenera le vent de la guerre; qu'en résultera-t-il? je vais me permettre d'en dire mes pressentiments pour les différents cas de l'hypotèse dans laquelle nous pourrons nous trouver.

Vous, Monsieur le marquis de Talaveyra, à qui on a déféré le titre de généralissime des troupes anglaises, portugaises, espagnoles, à qui on a bénévolement donné le titre de Grand d'Espagne et de duc de Rodrigo, c'est en cette double qualité que vous venez en ce moment de vous présenter à Cadix où vous avez conféré (*sans doute avec franchise et bonne foi*), avec la Junte suprême : vous en avez endoctriné tous les membres, vous leur avez promis des brillants succès pour la campagne prochaine, vous en avez arrêté sans doute le plan avec ses membres. Vous avez eu soin, ainsi que le moine Saint-Bernard et Pierre l'Hermite qui prêchoient pour les croisades, de prêcher pour des levées extraordinaires. Sans doute que l'Andalousie qui comprend les royaumes de Jaen, Cordoue, Séville, Murcie, Cartagène, Aliquante et Malaga, qui sont tous voisins de l'autorité régnante que vous venez de cajoler, va, pendant cet hiver, faire sortir de son sein des nuées de bataillons qui viendront se placer à cheval sur la Sierra Morena, tandis que le général Hill, habitué de l'Estramadure, fera des efforts extraordinaires pour faire grossir les divisions espagnoles des ducs de Penne, del Parque et autres. Sans doute que vous donnez en ce moment l'impulsion aux galliciens de Santocides pour que leur armement soit plus vigoureux cette fois-ci que celui auquel ils ont été occupés depuis notre sortie de la Corogne dont nous venons de reconnoître la foiblesse. Sans doute que vous poussez l'aiguillon au patriarche Castagnos pour qu'il secoue la vermine qui ronge les débris de l'ancienne troupe de ligne espagnole qui est sous ses ordres ; vous le pressez de la faire vétir, de la faire payer, de lui remonter le moral, pour cela vous ne manquez pas de lui dorer la pilule afin qu'il soit moins sensible à l'affront qu'il endure d'être un de vos lieutenants. Sans doute que vous vous attendez à ce que la mercuriale que va rece-

voir Don Carlos d'Espagne lui fera à l'avenir songer moins à ses intérêts particuliers, qu'à son service. Sans doute que vous faites acroire à Don Julian Sanchez, pour le stimuler, que vous le considérez lui et ses lanciers comme une des meilleures troupes légères d'Europe. Sans doute que vous ne perdez pas une minute pour faire ravitailler, réparer, armer et mettre en très bon état en tous points vos trois boulevards de retraite dont vous pourriez bien avoir besoin, Badajoz, Rodrigo, Almeida. Sans doute que l'on se sera décidé au cabinet de Saint-James à vous envoyer de grands renforts, je dis grands, parce qu'ils seront aussi grands que votre gouvernement peut vous les envoyer, il n'est pas question de moins de 10 000 hommes déjà rendus à Lisbonne et Oporto. Vous ne vous contentez pas de toutes ces resources : on dit, et ce sont les Espagnols qui le débitent avec une sorte de joie, qu'outre M. le général Maitland débarqué depuis longtemps venant de Sicile, vont débarquer sur les côtes espagnoles de la Méditerannée beaucoup d'autres Siciliens, des Maroquins, des bazannés, des Afriquains de plusieurs tribus, ce qui en nombre et en somme totale vous composera une force armée immense et redoutable.

Pour nous, noble Lord, je n'ai pas besoin de vous donner la force des corps d'armée que nous avons en opposition contre vous, vous êtes si bien servi, vous avez tant l'habitude de ne rien entreprendre dans la guerre écrite que vous faites, sans avoir placé sur le papier tous les matériaux qui vous sont opposés, que je crois que vous connoissez cette force mieux que moi. Vous avez à vaincre les trois corps d'armée qui vous ont rejetté dans vos limites, qui sont devant vous quoique sur une ligne très étendue; quant aux renforts que nous devons espérer, il me seroit très difficile d'en donner une idée; leur nombre, je crois, dépendra des événements qui vont se passer dans le nord de l'Europe; la marche de nos troupes, comme la direction de la levée considérable de conscrits qui vient d'avoir lieu en France, tiennent au grand chainon politique et militaire au quel sont liées dans la circonstance actuelle toutes les puissances de l'Europe, même la vôtre, quoiqu'elle ait la Manche qui la sépare du continent. Tout ce qu'il y a d'assuré, c'est que presque tous les régiments des trois corps ont en France un cadre de bataillon qui se recomplette, que plusieurs en ont deux et que si tous rentroient en Espagne cela feroit un renfort considérable au-dessus de nos besoins ; et quoiqu'il en arrive, voici mon opinion sur la campagne prochaine.

Si les trois corps reçoivent 30 à 40 000 jeunes gens de renfort, nous prendrons tout aussitôt l'offensive; nous pourrons, si on nous envoye des pièces de gros calibre et qu'il entre dans le plan supérieur de la campagne de faire les sièges, reprendre le 1er de novembre les places de Badajoz, Rodrigo et Almeida, et avoir des corps d'observation suffisam-

ment forts pour en couvrir les lignes de circonvallation. Si on aime mieux battre la campagne, nous pouvons, en deux ou trois colonnes, passer entre ces trois places, y laisser des troupes d'observation pour contenir les garnisons et garder nos derrières, aller ravager le Portugal, faire rentrer les Anglais à Lisbonne, menacer les lignes qui la couvrent, faire du butin pendant l'été et nous asseoir dans une bonne ligne de cantonnement pour l'hiver.

Si nous ne recevions pas de nouvelles troupes, nous sommes assez forts, après notre repos de l'hiver, pour, les trois corps d'armée, garder une défensive redoutable pour vous, vous harceler, vous inquiéter, pousser même des pointes avancées qui rompent votre ligne d'opération, qui vous forcent à des retraites partielles, et quand même vous réuniriez la généralité de vos forces combinées pour les porter contre nous, nous leur résisterons, nous les battrons peut-être si nos trois corps d'armées sont joints, manœuvrent de concert, et si leurs chefs suprêmes, parfaitement d'accord, se rattachent à un seul but, celui *de vous battre.*

Il sera possible, si vous venez sur la Tormès avec de grandes forces, que nous l'avant-garde, nous vous cédions ses bords, que nous repassions le Duero, mais sur l'une ou l'autre des rives de ce fleuve, il y aura des combats de géants aussitôt après la jonction des armées. Je n'aurai pas, Milord, la témérité de pronostiquer quel seroit celui des deux partis qui aura le dessus dans ces luttes terribles, je connois trop l'incertitude des chances de la guerre; je ne puis que vous dire que si c'est nous, votre dernière heure aura sonné, c'en sera fait de votre armée et de l'influence anglaise dans la péninsule; si c'est vous qui avez le dessus, le pisaller pour nous ne peut que d'être rejettés sur l'Ebre, de nous y réunir, de nous y conjoindre avec les armées de Catalogne et du nord, d'y attendre paisiblement nos renforts, et de combattre pied à pied à l'entrée des Pyrenées si vous aviez l'audace de chercher à nous repousser sur nos frontières. Si nous avions le malheur que cela arrivât ainsi, nos affaires n'en seroient pas désespérées pour cela; vous seriez d'abord arrêtés encore une fois pour longtemps devant le fort de Burgos, vous n'enlèveriez pas facilement le défilé de Pancorbo, ensuite nous serions toujours en force suffisante pour garder le cours de l'Ebre et tout le pays qui est entre sa rive gauche et la France, jusqu'à ce que notre auguste monarque pût venir de sa personne au château de Marrac, de là lancer en Espagne deux ou trois corps de réserve pour donner le coup de massue à ce peuple rébelle et à ses instigateurs armés; alors votre levée de camp serait prompte, votre retraite précipitée, votre déroute certaine, deux ou trois colonnes formidables vous suivant à marche forcée vous rappelleroient votre retraite sur la Corogne, vous conduiroient à la course à vos vaisseaux dans les eaux du Tage; vos

lignes de Montachique, où nous arriverions aussitôt que vous ou pêle mêle avec vous, ne vous garantiroient pas d'une entière défaite, et nous reprendrions sur vous en très peu de jours tous le pays que vous auriez mis beaucoup de tems à conquérir.

Je suis si habitué, Milord, à votre prudence à la guerre que je ne crois pas que vous hazarderez une chance pareille en 1813; si nous avons un grand choc avec vous, c'est que nous aurons encore une fois la hardiesse de vous attaquer avec des forces beaucoup moindres, car comment tenez-vous contre notre impétuosité dans les grands combats?, c'est par la valeur de vos officiers à laquelle je rends toute la justice possible, et ce n'est pas moins à l'acharnement individuel qu'ils ont contre nous, que vous le devez : le régiment dont je suis le premier officier a enlevé, comme vous vous en rappelez sans doute, le pont de la Coa, le 24 juillet 1810, sur votre brave division légère commandée par le général Craufurd; il est monté jusque près du sommet de Busaco, le 27 septembre même année, et vous a pris et repris le village de Fuentes-de-Onoro pendant les 3 et 5 mai 1811; dans toutes ces journées, nous avons combattu contre vos gens corps à corps avec beaucoup de valeur réciproque, mais je puis bien vous assurer que j'y ai vu vos officiers se battre écumant de rage contre nous, je les ai vu ayant cette humeur violente qu'a contre son adversaire dans un duel, le militaire qui en a reçu un soufflet en public; toute cette animosité individuelle provient de la haine pour les Français dans laquelle dès le berceau on élève les enfants en Angleterre, c'est aussi cette fureur des officiers qui fait sortir vos soldats de leur flegme national; ses effets combinés avec la boisson du tafia, enflamment ces derniers, les animent au combat et en font souvent, des machines qu'ils sont, des soldats difficiles à vaincre.

Nous, au contraire, nous vous attaquons en riant, nous nous battons avec vous sans fiel, nous vous blessons et tuons par devoir; par humanité, nous vous traitons généreusement lorsque vous vous rendez prisonniers et nous avons tellement de bonté d'âme et de loyauté envers vous, que nous ne faisons pas même attention, au combat, que c'est avec nos plus implacables ennemis que nous sommes aux prises; nous sommes les mêmes envers les Anglais, les Portugais, les Espagnols, les Russes et tous les peuples ennemis.

Apostrophe aux Espagnols.

Et vous, Espagnols, peuple dégénéré par la foiblesse de vos rois fainéants, par la paresse qui est l'essence de votre caractère et par les richesses en matières que la découverte du nouveau monde a fait refluer sur votre sol déjà si riche, si fertile! qu'espérez-vous de cette lutte anti-

continentale? il ne vous en adviendra que dévastation, dépopulation, misère et calamité générale; je vous plains, mais c'est de votre faute si vous êtes à plaindre, un large bandeau qui couvre vos yeux les soustrait à la belle lumière!

Vous attendez tout du tems et de votre patience : les Maures sont restés, dites-vous, longtemps sur votre territoire, ils ont souvent été battus, détruits et ont fini par être chassés; mais où sont vos Pelage, vos Rodrigue pour nous battre? où sont les 3 ou 400 000 bayonnettes qu'il vous faudroit pour forcer les Français seulement à se renfermer en arrière de l'Ebre? et quand même ils y seroient rejettés, ne sont-ils pas toujours vos voisins de continent? ne peuvent-ils pas, quand leur gouvernement voudra, faire une nouvelle irruption dans le fond de votre presqu'île? Ensuite, quelle différence dans les tems, les mœurs, les guerriers, les armes, les officiers, les chefs, n'existe-t-il pas entre cette guerre-ci et celle que vos ancêtres ont soutenue contre les Maures! Cette guerre à petit feu peut durer longtemps, la récolte annuelle en vins et grains de votre bon pays et la reproduction successive de vos troupeaux suffisent pour en alimenter toutes les armées opposées : votre sobriété, votre avarice et l'opiniâtreté de votre caractère peuvent, d'un autre côté, présenter un obstacle à combattre qui perpétuera cette malheureuse querelle; mais à quoi tout cela aboutira-t-il pour vous et les vôtres? ne vaudroit-il pas mieux composer un peu avec votre amour propre et vous soumettre, plutôt que de continuer pendant de longues années à vivre comme des misérables, plutôt que de renoncer à toutes les jouissances les plus douces du monde, plutôt que de voir la fleur de votre jeunesse masculine exterminée malgré elle dans les combats, vos jeunes filles rester sans époux ou forcées par tempérament de se prostituer aux soldats qui se partagent vos dépouilles.

Cependant, direz-vous, la cause que nous déffendons est juste et légitime. C'est en vain, aveugles Espagnols, que vous vous étayez de ce motif, c'est en vain que Monseigneur Don Pedro de Cevallos s'est évertué pour vous représenter dans un libelle qui court parmi vous, que la cession du trône d'Espagne en faveur de Napoléon le Grand, par toute votre famille royale, a été forcée et n'est pas légale : outre que cette cession authentique a reçu toutes les formes voulues en pareil cas, avez-vous oublié que nous vivons dans un siècle régénérateur? que toutes les anciennes idées doivent disparoître? qu'il est enfin tems de finir cette lutte scandaleuse entre un peuple maritime et ceux du continent? ne reconnoîtrez-vous pas que le magnanime Empereur des Français ayant entrepris cette grande œuvre, a le droit exclusif, travaillant pour le bien général, d'exiger que tous les peuples du continent l'assistent de leur concours pour en exclure un peuple monopoleur et désorganisateur, et

si vous n'étiez pas abrutis par votre sotte prévention contre nous, vous seriez convaincus qu'aucune nation d'Europe n'a, à cause de sa position topographique, un intérêt plus grand que vous à l'expulsion des Anglais du continent.

D'un autre côté, êtes-vous assez ignorants pour ne pas savoir que dans tous les tems un peuple guerrier a dicté des lois à tous ses voisins? (et ce ne sont pas des lois que nous voulons vous dicter, nous voulons seulement vous associer à la grande confédération!) que sont devenus tous vos docteurs de l'université de Salamanque et autres? tous vos gens instruits? n'avez-vous plus de littérateurs qui connoissent les histoires anciennes et modernes? qui vous en ouvrent les pages dont le contenu est applicable à la crise dans la quelle vous vous êtes jettés par votre ridicule levée de boucliers mal combinée, mal exécutée, mal soutenue? eh! n'avez-vous pas eu aussi vos moments de prédomination en Europe? vous vous targuez avec orgueil d'avoir eu votre Charles-Quint, votre Philippe deux qui ont assez remué les cabinets pendant ces tems de gloire pour votre nation! Votre infanterie, la plus belliqueuse d'alors, vous donna dans toutes les affaires politiques et guerrières une transcendance imposante que vous n'avez perdue que depuis que le jeune et grand Condé a démonétisé cette même infanterie aux yeux de toute l'Europe, à la mémorable bataille de Rocroi en 1643.

Maintenant c'est à notre tour, ainsi croyez-moi, Espagnols, mettez-vous à la raison et persuadez-vous bien que vous ne dompterez jamais des soldats qui savent faire la guerre avec autant d'intelligence que nous, qui en ont autant l'habitude. Certes, nous vous en donnons des preuves journalières; nous sommes répandus la plupart dans des contrées bien désolées où il sembleroit en apparence que nous allons tous mourir de faim; eh bien! nous ne sommes pas plutôt établis, que nous déterrons des ressources, que nous en créons au besoin, et qu'enfin en travaillant, courant, activant, nous trouvons moyen de vivre. Comment d'un autre côté pourriez-vous espérer de nous réduire par rapport aux autres besoins? nous sommes acoutumés à avoir toujours plus d'un an de solde en arrière sans que cela nous empêche de nous battre et de bien faire notre service, et, quand de tems à autre notre trésor public veut bien se débarrasser de ses louis et écus qu'il nous donne au-dessus du cours de France, et qu'il semble nous envoyer pour repousser sur votre territoire ce qui nous reste de nos anciennes figures des Bourbons, alors il y a allégresse générale, nous remontons nos porte-manteaux, nos soldats vont à la cantine et nous voilà prets à rester six mois sans voir la face d'une pièce de monnoie. Quant aux effets, nous n'en manquons pas beaucoup; de tems à autre l'armée du nord prie avec des bayonnetes le Seigneur Mina de laisser passer les convois qui nous en amènent, et si

quelques soldats qui usent plus que les autres éprouvent des besoins avant l'arrivée de ces effets, ils savent toujours, par leur industrie, se procurer à vos dépens ce qu'il leur faut pour les attendre.

Vous croyez dans vos songes creux de destruction des Français, que vos misérables guérillas minent tellement nos armées que, sans combats, ils les réduiront peu à peu à la nullité! erreur que tout cela, nous avons appris à nous mettre en garde contr'eux, nous les méprisons si souverainement que nous ne nous donnons seulement pas la peine de leur faire la chasse, ce n'est que lorsqu'ils se pelotonnent un peu trop fortement et qu'ils viennent faire les insolents dans la ligne de nos cantonnements, que nous prenons des mesures pour les envelopper et détruire, comme cela a eu lieu dernièrement à Valderas contre un parti de la bande de Marquinez. D'ailleurs vous voyez bien que nous vivons dans nos cantonnements avec une sécurité aussi paisible que si nous étions stationnés au centre de la belle France; vous voyez aussi que, sur les routes de communications, un mauvais épaulement, une simple barricade, un cimetière, une église, font respecter une poignée de nos gens de garnison dans un village au milieu de toutes vos troupes de bandits.

Ensuite que sont ces pertes partielles et celles générales que nous faisons annuellement en Espagne dans les combats? des hommes, et qui ne connoit pas la fécondité des Dames de France? elles sont trop bonnes citoyennes et trop attachées à l'Empereur pour lui en laisser manquer. Quels autres sacrifices fait notre monarque pour soutenir la guerre contre vous? ils se réduisent à très peu de choses; presque toutes les armées en Espagne sont payées et entretenues par les resources de votre pays; c'est seulement à nous qui occupons la partie qui a été la plus fréquentée que sont envoyés quelques fonds de France; encore a-t-on bien soin de diminuer sur tous les états de payement la solde revenant aux sous-officiers et soldats morts, tués et prisonniers, ce qui fait une grande réduction de payement et un grand gain pour notre trésor. Ainsi vous voyez que la France peut, sans beaucoup de dépenses, entretenir longtems cette guerre contre vous et qu'elle vous domptera par la lassitude si elle ne le fait autrement.

Que veut donc notre Empereur, qui vous contrarie tant? il veut vous faire l'honneur de vous donner un roi de sa maison à la place de ceux d'une race dégradée, qui dans ces derniers tems s'est couverte de honte et d'approbre : je ne veux pas dérouler ici le tableau de leurs sottises, de leur ineptie; je ne veux pas, pour prouver leur incapacité de régner, rappeler ces tems honteux pour vous où un simple garde du corps est parvenu par des moyens aussi vils que connus, à manier à son gré le suprême pouvoir : je ne veux pas, pour faire connaître les déchirements intérieurs de cette pitoyable famille et pour décéler les intrigues

auxquelles elle étoit en proie, renouveller le souvenir des horribles journées de l'Escurial et Aranjuez; je me borne à vous dire, Espagnols, que des êtres aussi foibles d'esprit ne sont pas faits pour gouverner une nation grande, libérale et fière comme la vôtre, surtout dans un tems de commotion générale.

Jusqu'à quand, braves Espagnols, pour une cause aussi puérille, pour des maîtres d'une telle abjection, laisserez-vous votre beau et bon pays en proie aux plus affreux déchirements?

Jusqu'à quand serez-vous aveugles sur vos plus grands et véritables intérêts? Ne verrez-vous pas bientôt que ces Anglais que vous regardez comme votre appui, votre soutien, ne sont rien autre chose que vos ennemis naturels, éternels, de tous les tems, de toutes les guerres, dont la cause et les intérêts sont diamétralement opposés aux vôtres, qui n'entretiennent cette guerre que dans des vues politiques?, je vous prédis qu'ils vous laisseront dans le bourbier lorsque le coup de massue impérial vous sera donné, et qu'ils se remettront dans leurs coquilles en se riant de vous; eh! avez-vous sitôt oublié les insultes qu'ils ont fait de tous tems à vos pères? Leur avez-vous déjà pardonné l'enlèvement de vos galions en pleine paix? avez-vous déjà oublié qu'ils ne vous ont secourus dans la guerre de la succession que pour obtenir par le traité d'Utrecht, Gibraltar que vous devriez rougir de voir en leurs mains? et ne voyez-vous qu'ils captent de la même manière Cadix et l'Isle de Léon, Lisbonne et ses lignes, pour avoir trois issues qui favorisent en tous tems leur irruption dans votre presqu'île.

Jusqu'à quand serez-vous assez insensés pour ne pas reconnoître qu'il est infiniment plus avantageux pour vous et vos descendants de tenir à un grand Empire que de vous isoler sous l'égide d'une petite nation? qu'il vaut mieux pour vous de tenir à ce grand système fédératif continental qui fait faisceau contre l'opression maritime des Anglais, que de crouler avec eux? Vous avez entendu les révolutionnaires français s'écrier dans leur effervescence *Delenda est Cartago*; eh bien, sachez, Espagnols, que les soldats de l'Empereur exécuteront un jour cette menace! Il n'est pas possible de sortir de ce dilemme : *ou l'Europe doit être subjuguée par l'Angleterre, ou il faut que l'Europe fonde sur l'Angleterre et la détruise de fond en comble.* Cette lutte scandaleuse qui dure depuis la descente de Guillaume le Conquérant au XIe siècle, doit finir de nos jours.

Examinez donc, trop généreux Espagnols, combien le contrecoup de la chûte de votre astucieux allié seroit terrible pour vous! En attendant que cette chûte vous entraîne dans l'abîme, vous allez mener une vie angoissante, malheureuse, votre mort sera d'autant plus cruelle que votre agonie sera longue, vous ne laisserez à vos pauvres enfants que des décombres, des terres incultes, de la misère, des regrets inutiles.

vous préparez le malheur de vos générations les plus reculées et en recevrez les malédictions les plus violentes, les plus méritées.

Ainsi, gens sensés de toutes les classes, de tous les ordres, de tous les séxes d'Espagne, arrivez bien vite à récipiscence; vous n'avez pas de tems à perdre. Allez avec la plus humble soumission, vous prosterner aux pieds du grand homme que Dieu a envoyé pour être l'arbitre suprême des nations, le dispensateur des trônes (la reconnoissance devroit vous y entraîner, *il vous a délivré de la gent monacale*), sa grande âme pardonnera à tous vos égarements, son bon cœur le portera à vous faire rentrer dans le bercail du grand troupeau dont il s'est établi le pasteur, pour le garantir, comme il le fait avec tant de vigueur, contre la morsure des loups de la mer.

Tels sont, braves Espagnols, les conseils que vous donne, les vœux que forme pour vous un officier supérieur français qui n'est votre ennemi que parceque vous voulez être celui du Prince pour le service duquel il sacrifie ses plus douces jouissances.

Fait sans prétention à Salamanque pendant le mois de janvier 1813.

Communication de J. Colin.

BULLETIN HISTORIQUE

LE SYSTÈME CONTINENTAL
BULLETIN D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE[1]
(1900-1911)

L'histoire économique de l'époque napoléonienne, si longtemps négligée pour l'attirant éclat de l'épopée militaire ou l'étude moins aride des révolutions politiques, semble de nos jours sortir d'un injuste oubli. On s'aperçoit — et c'est presque une découverte — que rarement des questions de surproduction ou de chômage, de concurrence ou de monopoles, de tarifs et de prohibitions, ont joué plus grand rôle dans la vie des peuples qu'en ces années de meurtrières campagnes retentissantes. Tandis que les armées s'entrechoquaient, des usines se fondaient, des marchands trafiquaient, des spéculateurs faisaient et défaisaient des fortunes. Cette activité fut un des principaux éléments avec lesquels dût compter la politique. Elle devint un instrument de guerre. Il faut la connaître pour comprendre la plupart des fluctuations de l'opinion publique et leurs résultats. Ajoutons enfin que le développement actuel des ressources industrielles et des relations commerciales doit le plus souvent son origine à ces âpres luttes économiques, contemporaines des batailles qui préparaient l'Europe moderne.

I. — Travaux d'ensemble sur le Système Continental.

La politique napoléonienne a été dominée par ce que nous appellerions aujourd'hui la question anglaise. Le Royaume-Uni préférait une guerre

1. Selon leurs spécialisations personnelles, M. Ch. Schmidt et M. Marcel Dunan se partagent le bulletin d'histoire économique du Premier Empire. M. Schmidt présentera à nos lecteurs les ouvrages qui concernent les origines du blocus continental et le développement intérieur de la France à ce point de vue; M. Dunan, ceux qui concernent le reste du continent et en particulier l'Europe centrale. — E. D.

inexpiable à tout progrès de l'expansion française. Napoléon, engagé à son tour dans une lutte qui durait depuis un siècle, a repris, en les exagérant jusqu'à leurs dernières conséquences et en y attachant son nom, les mesures auparavant imaginées pour affaiblir l'ennemi héréditaire. Un nom vague, adopté par l'Empereur lui-même et par les contemporains, résume l'ensemble complexe de ces mesures : c'est le *Système Continental*. Le premier de ces mots indique très justement que malgré la diversité des moyens adoptés — tarifs de douanes, prohibitions, faveurs accordées à l'industrie et au commerce, rupture de toutes relations avec les Iles Britanniques, saisies, confiscations et autodafés, occupation de territoires — on poursuivit un but unique, la défaite de l'Angleterre. Le second rappelle que, à cette lutte où la France engageait toutes ses ressources, le continent fut convié, l'Europe entière associée bon gré mal gré. L'originalité de la lutte fut d'être, dans ses moyens comme dans ses causes, une *guerre économique*. Malheureusement la connaissance que nous avons de ses caractères, de ses épisodes ou de ses effets, est encore bien fragmentaire et incomplète.

Avant d'aborder le compte rendu des travaux les plus récents, il n'est peut-être pas sans intérêt de passer une brève revue des principaux de ceux qui les ont précédés. « Il y a cela de remarquable — constatait en 1852 Joseph Garnier dans le *Dictionnaire de l'Économie politique* de Coquelin et Guillaumin — qu'on a fort peu écrit, en France du moins, sur le blocus continental. On ne connaît aucun travail spécial relatif à cette question; et cela peut s'expliquer ainsi : il n'y avait pas de liberté de la presse sous l'empire et personne ne se permettait de critiquer ou même d'apprécier le système du maître. Plus tard, lorsque les écrivains auraient pu imprimer en toute sûreté, le système avait disparu et avait fait place à d'autres questions. Ainsi s'explique encore le peu de place que tient ce grave sujet dans plusieurs ouvrages, tels que l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers; l'*Histoire de l'Économie politique* de M. Blanqui et celle de M. Villeneuve-Bargemond, l'*Histoire parlementaire* de MM. Buchez et Roux qui n'y consacrent que quelques lignes; le *Dictionnaire de la conversation* et d'autres recueils. Il y a cependant un article un peu plus complet et plus instructif dans l'*Encyclopédie des gens du monde*[1]. »

Au moment où J. Garnier essayait en quelques pages de combler cette lacune[2], deux remarquables travaux avaient déjà paru en Allemagne, une

1. Paris, 1852, in-8°, t. I, p. 187 (art. *Blocus continental*, p. 182 à 187).

2. Il définit le système continental « une impossibilité absolue, rêvée par un fabuleux guerrier qui n'avait pas le sens économique ». Il flétrit les *licences*, ces « passeports » qui permettaient à certains navires d'enfreindre le blocus, comme ayant couvert d'un « sophisme économique [un] trafic scandaleux », et déclarant « inutile d'insister [sur ce que leur octroi] avait d'absurde, d'inique, d'immoral et

étude de F. Bulau dans le *Staatslexikon* de Rotteck et Welcker[1], et un livre de Kiesselbach.

En quelques paragraphes compacts, pleins de faits précis, Bulau donnait pour la première fois (1837) une *histoire* du système continental. Certes il professe une admiration naïve de l'Angleterre gardienne de l'équilibre européen; il ignore les « précédents » révolutionnaires du Blocus napoléonien et il en attribue la conception à l'exemple donné par les patriotes de Boston dans la guerre de l'indépendance américaine; enfin ses conclusions qui condamnent l'entreprise napoléonienne du double point de vue politique et économique, sont souvent discutables. Mais il avait eu le mérite d'insister en termes heureux sur l'importance de la « question anglaise » dans la politique de Napoléon et d'y chercher l'explication de la plupart de ses actes les plus discutés (relations avec la Hollande et les États-Unis, négociations avec les alliés, les vassaux, les vaincus du reste de l'Europe, annexions de 1808 à 1810). Il présentait une analyse suivie, succincte et très exacte, des décrets français et des ordres du conseil anglais qui marquèrent les différentes phases de la guerre. Ses conclusions mêmes, à côté d'affirmations contestables, offraient des remarques ingénieuses qu'il peut être encore utile de méditer.

Bulau a inspiré et guidé Kiesselbach dont le livre sur le *Blocus Continental*[2] (1850) est demeuré la meilleure étude générale et le seul ouvrage spécial consacré à la politique économique de Napoléon. Kiesselbach, dont les indications sont à peu près toujours d'une sûreté absolue[3], rectifie les erreurs de son devancier, surtout celle de l'origine américaine du système, complète sa documentation par l'examen de plusieurs sources contemporaines, et republie lui-même les principales pièces du procès. Il montre en une série de chapitres si judicieusement découpés qu'ils ont fourni le cadre de la plupart des travaux récents, tout ce qu'il a fallu depuis remettre patiemment en lumière : le caractère économique de la Révolution de 1789, le caractère à la fois inévitable et traditionnel de la lutte franco-anglaise, les imprudences et la fragilité du système de crédit britannique, l'origine révolutionnaire du système continental, le développement que lui donna Napoléon au point d'en inspirer toute sa

d'odieux »; il nous rappelle tantôt qu' « à l'époque plus d'une avait passé par les coulisses de l'Opéra », tantôt qu' « elles faisaient fonction de pluie d'or dans les galanteries du second ordre ».

1. *Staatslexikon oder Encyklopädie der Staats-Wissenschaften*, hrgg. von Carl von Rotteck und Carl Welcker. Altona, 1835, in-8° (Art. *Continental System*, t. IV (1837), p. 3 à 13.

2. *Die Kontinentalsperre in ihrer ökonomisch-politischen Bedeutung. Ein Beitrag zur Handelsgeschichte.* Stuttgart, Cotta, 1850, in-8°, 158 p.

3. L'acte de *non-intercourse* fut voté en mars 1809 et non le 28 déc. 1807. C'est l'acte d'*embargo* qui est du 22 déc. 1807, p. 118.

politique extérieure et d'y sacrifier, après le bien-être de l'Europe, toutes les forces de son empire. Il insistait déjà sur l'importance et sur l'organisation de la contrebande, qui fut la pierre d'achoppement du système; il dévoilait l'égoïsme des exigences françaises n'accordant aux alliés aucune des compensations qui leur eussent rendu les sacrifices supportables. Il suggérait enfin, de l'évolution de la politique napoléonienne en 1810, une explication, sinon peut-être décisive, du moins qu'il n'est plus permis de négliger.

On sait que le décret de Berlin du 21 novembre 1806 avait ordonné l'arrestation de tous les sujets anglais, la rupture de toute relation du continent avec les Iles britanniques, la confiscation de toute marchandise anglaise; le premier décret de Milan, du 23 novembre 1807, ordonna la saisie des navires ayant touché un port d'Angleterre; le second, du 17 décembre 1807, en réponse aux Ordres anglais du 11 novembre, la saisie de tous les navires qui s'y seraient conformés, en souffrant la visite d'un vaisseau anglais ou en payant l'imposition de 25 p. 100 du prix de la cargaison. En 1810, Napoléon consentit à excepter les Américains des prescriptions qu'il avait lui-même édictées. Mais s'il était facile à nos douaniers de distinguer les produits anglais de ceux de la jeune industrie américaine, comment auraient-ils pu discerner un grain de café du Brésil d'un autre de la Jamaïque, un flocon de coton de la Nouvelle-Orléans d'un autre des Barbades? Napoléon voulant à la fois maintenir le continent fermé aux produits des colonies anglaises et rouvrir ses ports aux Américains, déclara toutes les denrées coloniales « réputées de provenance anglaise », et les soumit au tarif de Trianon, le 5 août 1810, complété le 27 septembre par celui de Saint-Cloud. Un droit de 400 francs frappait le quintal de café, — de 800 francs le quintal de coton d'Amérique, — de 900 francs le thé hyswin, de 1 000 le cacao, de 2 000 la cochenille, la cannelle fine et la muscade, etc. — Cette explication du tarif du 5 août 1810 (si important parce que son application fut exigée dans toute l'Allemagne comme en Italie) est insuffisante; elle ne tient compte ni de l'intérêt fiscal qui fut en jeu, ni des réclamations des industriels français privés de matières premières coloniales, auxquels Napoléon céda en transformant la prohibition en imposition extraordinaire. — Mais elle complète heureusement ces deux ordres de raisons auxquels les historiens se sont à peu près tous bornés.

Il serait injuste de comparer à l'œuvre de Kiesselbach les chapitres correspondants des *Histoires commerciales* que des préoccupations contemporaines inspiraient au libre-échangiste Michel Chevalier[1], à l'histo-

1. Michel Chevalier. *Examen du Système commercial connu sous le nom de Système protecteur.* Paris, 1852, in-8°, chap. XIX, *Histoire du tarif des douanes* (p. 138, le décret de Berlin du *10* nov.! Napoléon ne condamna au feu que des produits manufacturés : on n'a jamais eu « à détruire *des substances alimentaires devant des*

rien de Colbert, juge sévère des colbertistes, Pierre Clément, au protectionniste Charles Gouraud. Malgré des erreurs et des ignorances, ils rendaient le service d'attirer l'attention sur des questions trop négligées et, le dernier surtout, de donner un tableau complet de l'œuvre de Napoléon en matière économique. Les premiers travaux d'Amé et de Levasseur[1] généralisèrent peu à peu une connaissance plus exacte de la législation impériale[2]. Adolphe Beer commençait son *Histoire du commerce du monde au XIXe siècle*[3], restée classique en Allemagne. Lexis étudiait *les primes françaises d'exportation* (1870)[4]. Enfin les deux volumes de Léon Amé, publiés en 1876 sous le titre modeste d'*Étude sur les tarifs de douanes et sur les traités de commerce*[5] donnaient une histoire douanière et commerciale, à laquelle tous les ouvrages postérieurs doivent une partie de leur valeur[6].

hommes affamés! » p. 139). — P. Clément (*Histoire du Système Protecteur en France*, Paris, 1854, in-8°) place en 1806 les fameux ordres anglais du 11 nov. 1807; il fait apprendre par Napoléon « *à Berlin*, cette insigne violation du droit des gens » et donne comme réplique un *décret du 23 nov. 1806* où il mêle dans leur date et leurs prescriptions, les décrets de Berlin (21 nov. 1806) et de Milan (23 nov. 1807). — Ch. Gouraud (*Histoire de la politique commerciale de la France*. Paris, 1854, in-8°, t. II, livre VII) souscrit aux erreurs alors courantes sur la politique personnelle de Pitt ou sur le vertige d'ambition qui aurait entraîné celle de l'Empereur après ses victoires; il comprend mal les annexions de 1810 et semble ignorer la crise que traversa l'industrie française dans les dernières années de l'empire, mais il met déjà en relief le résultat des violences auxquelles le Système continental poussa Napoléon, l'exaspération croissante qui arma les peuples pour une « coalition suprême ».

1. Amé. *Étude économique sur les tarifs de douanes*. Paris, 1858, in-8°. Levasseur. *De l'esprit des tarifs français* (Journal des Économistes, 1860, p. 188 et suiv.). *Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*. Paris, in-8°, t. I, livre II, chap. VI, le *Blocus continental* (Voir la seconde édition. Paris, 1903-04, in-8°).

2. L'article d'André Cochut dans le *Dictionnaire général de la Politique*, de Maurice Block (t. II, Paris, 1864, art. *Système continental*, p. 283 à 286) n'a d'original que le tour personnel du récit, l'expression animée et imagée. Ceux du Dictionnaire de Rentzsch (*Handwörterbuch der Volkswirtschaftslehre*. Leipzig, 1866, art. *Continental system*, par Emminghaus, p. 186-7 et *Prohibition* par H. R., p. 696-699) sont superficiels et vagues.

3. *Geschichte des Welthandels in XIX^ten^ Jahrhundert*, I (Wien, 1864). Généralités, Angleterre, Asie. II (Wien, 1884) *France*, Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Belgique, Suisse, Italie, Péninsule Ibérique, Pays scandinaves, Russie, Péninsule des Balkans, Asie, Amérique, Australie, Afrique.

4. *Die französischen Ausfuhrprämien*... Bonn, 1870, in-8°, ch. II, § B.

5. Paris, 1876, in-8°, t. I, ch. III et IV. Lire p. 43, 17 *Décembre*, non Septembre, p. 44 et 45, *18* Octobre, non 8. Le décret du 19 semble ignoré.

6. Ce bon guide n'a pas empêché Émile Dormoy dans le *Dictionnaire des finances* de Léon Say (Paris, 1889, art. *Blocus continental*, p. 413-416) de confondre les décrets d'août et d'oct. 1810 à propos du « brûlement » ordonné par Napoléon d'un milliard (?) de marchandises anglaises. Il place en 1802 la rupture de la paix d'Amiens.

M. le Professeur Lexis a donné dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* de Conrad, Elster et Lexis (Iéna, 1re édit., t. IV, 1892; 3e édit., t. VI, 1910, art. *Kontinentalsperre*) un article souvent cité. La partie narrative est exacte et claire; mais les conclusions sont d'une sévérité qui n'est pas entièrement convaincante.

Préparé par les travaux de M. Cunningham (*Le développement de l'industrie et du commerce anglais dans les temps modernes*) et du capitaine Mahan (*L'influence de la puissance maritime sur la Révolution française et l'Empire*) [1], un nouveau cycle d'études économiques napoléoniennes a été inauguré par M. J. H. Rose avec un simple article de vingt pages dans l'*English historical Review* [2]. Il y insistait sur des considérations — les unes déjà émises, mais oubliées ou contestées, les autres personnelles — qui sont dès lors entrées dans le domaine courant : ainsi a-t-il établi que le blocus continental, dans son but comme dans ses moyens, avait été conçu par les Conventionnels dont Napoléon n'était que l'héritier. Ainsi a-t-il prouvé le rôle prépondérant, vainement signalé par Kiesselbach, des raisons économiques dans la rupture de la paix d'Amiens. Il a désigné d'un mot aujourd'hui classique, le *coast system*, la manœuvre diplomatique et militaire, par laquelle, dès la reprise des hostilités, Napoléon essaya d'interdire aux vaisseaux anglais les côtes du continent. Dès le mois de mars 1803, Bonaparte avait exigé la coopération de l'Espagne dont les Anglais, par la saisie de ses galions, se firent une ennemie déterminée de 1804 à 1808. « Après Austerlitz, le *système des côtes* fut étendu à toute l'Italie, à l'Istrie et à la Dalmatie. » En y adhérant en 1806, la Prusse, agrandie du Hanovre, rompit avec l'Angleterre et s'exposa aux dures représailles britanniques, à la veille même de la campagne d'Iéna. Bientôt « par le décret de Berlin et le traité de Tilsit, le système des côtes devenait le système continental » (p. 714). — Le reste de l'article consacré aux mesures prises, en réplique les unes des autres, par les deux belligérants [3] et à leurs effets dans le pays adverse, offre à côté d'intéressants détails (sur le découragement et l'épuisement manifestes en Angleterre dès 1808, sur le rôle de l'Amérique du Sud, etc.) des vues originales dont nous ne retenons qu'une : « Il est probable, dit M. Rose, qu'à aucune autre époque de notre développement industriel nous n'aurions survécu à l'application du système continental de Napoléon [4] ».

Les raisons profondes de la conception du Système et celles de son échec disparaissent derrière l'accumulation un peu sèche des diverses mesures décrétées. Les résultats déjà si sensibles obtenus avant les défaites de 1813, les souffrances de l'Angleterre, sont passés sous silence. La démonstration de la « courte vue économique » de Napoléon y gagne en vigueur, mais y perd en solidité.

1. Cunningham. *The growth of English industry and commerce in modern times* (Cambridge. University Press, 1892, in-8°). — Captain Mahan. *Influence of Sea Power upon the French Revolution and Empire* (London, 1893, in-8°).

2. *Napoleon and English commerce* (*The English historical Review*, 1893, p. 704 à 725).

3. Le décret-réponse de Napoléon aux ordres anglais du 11 nov. est du *17*, non du *26* déc. 1807.

4. La production mécanique, alors un monopole anglais, permettait de pourvoir, malgré les frais supplémentaires de la contrebande, des voies détournées et des licences, le continent des produits britanniques dont il ne pouvait se passer, pendant que le rendement de l'agriculture anglaise suffisait encore à la rigueur pour faire

La dissertation doctorale de M. Rocke. *Le Blocus continental et son influence sur l'industrie française* (1894)[1] sort du domaine de ce Bulletin; mais sa première partie — étude générale — offre quelques bonnes remarques : « Le système continental était, les premières années du moins, réellement populaire ». La haine de l'Angleterre et l'instinct protectionniste étaient généraux en France, où les poètes chantaient au vainqueur d'Iéna :

> Proscris Albion de la terre,
> Isole-là du genre humain!

Mais l'Allemagne avait aussi « de très nombreux partisans du système continental. Il suffit d'un coup d'œil dans les journaux et écrits du temps pour reconnaître que la plupart des publicistes de ce pays, à peu d'exceptions près comme les économistes Büsh et Gentz, s'accordaient à admettre que pour le bonheur parfait et le développement prospère des états du continent, il ne fallait que l'anéantissement du commerce anglais et la compression de l'anglomanie. » La grande faute de Napoléon fut de laisser fléchir les rigueurs de ses prohibitions au profit de la France et de son trésor, par la création des licences (dont M. Rocke attribue d'après les documents des archives nationales la principale responsabilité au ministre Cretet) et par le tarif de Trianon.

Avec les *Contributions à l'histoire de la politique commerciale française de Colbert à nos jours* par Alexander von Brandt (1896)[2], nous revenons à ces ouvrages d'histoire générale où les économistes reprennent tour à tour les mêmes grands faits historiques pour des commentaires contradictoires. Le chapitre III qui nous conduit *de la Convention à la Restauration* est clair et assez complet, sinon d'une exactitude irréprochable[3]. Le rôle de Chaptal, comme ministre de l'intérieur de Bonaparte et comme conseiller de Napoléon, méritait l'attention que lui accorde A. von Brandt, admirateur convaincu de ce « second Colbert ».

Le *Napoléon Ier et l'Angleterre* du baron Lumbroso (1897)[4] est un livre curieux et utile, bien que l'auteur se soit borné à un travail de découpage et de traduction. Le sous-titre précise qu'il s'agit d'un *Essai sur les origines du Blocus continental et sur ses conséquences économiques*; mais

subsister la population. Sans la rencontre de ces deux conditions, le Système eut réduit l'Angleterre à merci.

1. *Die Kontinentalsperre und ihre Einwirkungen auf die französische Industrie* (Dissert. de Leipzig) Naumburg a. S. 1894, in-8°, 42 p. L'auteur ignore Kiesselbach, mais il s'appuie sur Amé et il a consulté les Archives nationales.

2. *Beiträge zur Geschichte der französischen Handelspolitik von Colbert bis zur Gegenwart.* Leipzig (Dunckler et Humblot). 1896, in-8°, 233 p.

3. P. 62 : Confusion des tarifs de Trianon et de Saint-Cloud, et date erronée du second décret de Milan.

4. *Napoleone I e l'Inghilterra. Saggio sulle origini del blocco continentale e sulle sue conseguenze economiche.* Roma, 1897, in-8°, 514 p.

ce sujet n'est point traité d'une façon méthodique. La première partie [Angleterre et France] n'est guère qu'une amplification de l'article de M. H. Rose, — auquel le livre est dédié, *grati animi causa* — mêlée d'extraits polyglottes et de publications in extenso (décret de Brumaire an V, décret de Berlin, etc.). La seconde comprend une série d'études : 1° *l'industrie française au temps du Blocus jugée par un économiste allemand* (traduction ou résumé du livre de P. Rocke cité plus haut); 2° *les finances françaises au temps du Blocus;* 3° *Plaidoyers de Napoléon pour le Blocus;* 4° *Douanes et contrebande en France de 1796 à 1815;* 5° *la Scandinavie et la Russie au temps du Blocus;* 6° *Hollande, Belgique, Allemagne, Autriche;* 7° *Espagne et Italie;* 8° *Amérique;* 9° *Jugements des principaux historiens et économistes sur le système continental.* Si ces divers points étaient traités, la question qui nous occupe serait épuisée; mais une vie d'homme n'y aurait pas suffi : M. Lumbroso s'est contenté de juxtaposer les passages que, dans ses nombreuses lectures, il avait trouvés s'y rapporter. Son livre apparaît ainsi comme un répertoire commode de citations, surtout le dernier chapitre, formé d'extraits qui nous mènent du pamphlétaire royaliste Peltier ou de Proudhon à M. Edmond Blanc, chef du cabinet du prince Victor-Napoléon, de Thiers au capitaine Mahan, de von Schlegel à List, de Sautijn Kluit à Boccardo. De cette confrontation en cinq langues ne sort qu'une lumière confuse : « *Adhuc sub judice lis est* ». — Un appendice de documents anglais et français, et une bibliographie complètent ce livre indispensable à nos études.

Bien que l'œuvre d'Albert Sorel échappe à ma compétence, le titre du septième volume de *l'Europe et la Révolution française : le Blocus continental, le Grand Empire 1806-1812* [1], me fait un devoir d'évoquer son nom au seuil de la période contemporaine; on sait qu'il n'envisage que les rapports politiques.

J'ai peu à dire du *Napoléon et l'Angleterre* [2] de M. P. Coquelle. Il se borne à l'histoire des relations *diplomatiques* entre l'Empereur et le gouvernement britannique, ou, comme il dit, « des rapports de cabinet à cabinet ». Il ignore précisément le poids dont les questions économiques ont pesé sur les relations politiques franco-anglaises, et refuse de leur attribuer un rôle dans la destinée de celles-ci. Ainsi ne voit-il qu'un motif à la rupture de la paix d'Amiens, l'obstination de Bonaparte à ne pas évacuer la Hollande. Le parti pris hostile à Napoléon est partout si

1. Paris, Plon, 1904, in-8°.

2. *1803-1813.* Paris, Plon, 1904, in-12. I. Les responsabilités de la rupture de la paix d'Amiens. II. Les négociations de 1806. III. La médiation autrichienne de 1807-8. IV. La diplomatie occulte de 1810. V. Les négociations de Morlaix [pour l'échange des prisonniers].

visible que la correction s'impose d'elle-même au lecteur[1]. L'intérêt de documents inédits tirés des archives de Paris et de Londres fait d'autant plus regretter la partialité du commentaire.

Les *Études sur la politique économique de Napoléon*[2] publiées par M. P. Darmstädter dans le *Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte* (1904-1905) marquent un sensible progrès de notre connaissance du système continental. La première, consacrée à *la crise de 1810-1811* dont il a été parlé ici même[3], après un « coup d'œil » sur la période brillante de 1800 à 1810, nous fait assister à la série des faillites et des banqueroutes qui suivirent de folles spéculations sur les denrées coloniales, et aux efforts de l'Empereur pour y remédier, en partie avec succès. La seconde a éclairé d'un jour nouveau *la politique économique extérieure de Napoléon* : elle y montre, à côté du « but négatif du blocus continental » (l'éloignement des marchandises anglaises), un but « très positif » que Kiesselbach n'avait qu'indiqué : l'établissement de la suprématie industrielle française en Europe.

« Au XVIIIe siècle, le commerce maritime avait pris une place prépondérante dans la vie économique de la France. Elle envoyait une partie considérable de ses produits dans ses colonies, et pourvoyait plusieurs pays d'Europe des denrées coloniales qu'elle tirait des Antilles. Ce fructueux commerce (le commerce avec les colonies représentait en 1787 345 millions de livres sur 1 073 millions pour l'ensemble du commerce extérieur) était maintenant presque anéanti, et il s'agissait de suppléer à sa disparition. » Où chercher des débouchés nouveaux, sinon dans tous ces États du continent que les armes victorieuses de la France avaient soumis à son influence? Comme la supériorité navale des Anglais assurait celle de leur commerce maritime, avec la domination politique de la France sur le continent devait marcher de pair la domination économique. Mais s'il prétendait ouvrir à notre industrie et à notre commerce les états

1. « Les dates — dit M. C. à propos de la seconde tentative de médiation autrichienne de 1807 — ont une grande importance pour *juger* ce qui va suivre. Les décrets (?) de Berlin sont du 21 nov. 1806; le cabinet anglais y *répondit* par les Ordres du Conseil le 11 nov. 1807.... Mesure *justifiée* en quelque sorte par les décrets de Berlin. » Quant au premier décret de Milan, « il constituait une attaque directe au moment précis où l'on parlait de rapprochement. » Et l'on s'étonne que malgré l'entêtement des Anglais à vouloir la paix, celle-ci n'ait jamais pu être signée! — Mais le décret de Berlin est au contraire une réponse aux Ordres anglais du *16 mars 1806*. Ceux de nov. 1807 n'ont précédé que de quelques jours le décret de Milan; d'autre part ils furent plus qu'une réplique au décret de Berlin; un coup de canon à double charge après une cartouche à blanc, dit l'historien anglais Rose (art. cité, p. 717).

2. *Studien zur Napoleonischen Wirtschaftspolitik*. I. *Die Krisis von 1810/11* (*Vierteljahrschrift*... 1904, p. 559-615). II. *Ueber die auswärtige Handelspolitik Napoleons I* (*Vierteljahrschrift*... 1905, p. 112-141).

3. Charles Ballot. *Les prêts aux manufactures sous le premier Empire* (au n° de juillet 1912. Voir p. 55 et suiv. — Lire, p. 56. n. 2 : *1904* au lieu de 1908).

de ses alliés ou de ses vassaux, ce n'était pas pour former avec eux une sorte d'Union douanière, de *Zollverein*, qui eût été profitable à tous. Aux faveurs qu'il leur demandait, il n'entendait accorder aucune réciprocité. Pour la plupart des produits qui auraient pu faire concurrence à ceux de notre industrie, la législation prohibitionniste dirigée contre l'Angleterre isolait l'empire comme une infranchissable muraille. Jamais il ne consentit à y laisser pratiquer une brèche.

Et cependant M. Darmstaedter signale le projet conçu en 1806 d'un ensemble de traités de commerce destinés à assurer aux marchandises françaises un traitement privilégié. Il pose lui-même la question de savoir « si le projet s'est heurté à la résistance des gouvernements étrangers, ou si la France s'est persuadée qu'elle atteindrait aussi sûrement son but par d'autres voies ». Mes recherches personnelles m'ont persuadé que cet échec s'explique par la seconde de ces raisons, concurremment parfois avec la première. En fait, Napoléon n'accepta qu'un seul de ces traités, celui que signèrent entre eux ses ministres de l'empire français et du royaume d'Italie. Mais si un état fut dans la plus complète vassalité économique à l'égard de la France, c'est précisément ce royaume dont l'Empereur portait la couronne. C'est sur l'étude de son histoire que M. Darmstaedter a appuyé ses conclusions; mais une brève revue des principaux états du continent nous montre la même politique partout poursuivie, avec des succès divers, en Hollande, à Naples, en Espagne, en Portugal, dans la Confédération du Rhin, en Russie. Il n'est pas jusqu'à la Turquie que Napoléon n'ait essayé d'ouvrir au commerce français, en la fermant à l'Angleterre.

Cette politique a assuré de très sensibles avantages à l'industrie et au commerce français ; mais elle a par contre infligé de graves dommages et de profondes souffrances à ceux-là mêmes — nos alliés — qui devaient être nos clients les plus sûrs. Elle les a détournés de nous, et les conséquences de ce mécontentement doivent attirer l'attention des historiens de 1813. A-t-elle du moins été bienfaisante en elle-même pour la France. M. Darmstaedter le met en doute. De même qu'il a, dans l'exposé de cette politique, évité toute déclamation et toute exagération de sa thèse, il se refuse à accabler — facilement — l'Empereur sous son échec : Il rappelle les « vieilles traditions françaises, les nécessités de la lutte contre l'Angleterre, l'influence des fabricants, les préjugés des contemporains sur les conditions de l'industrie et du commerce. » Il n'en a que plus d'autorité pour condamner la politique économique extérieure de Napoléon.

Ce souci d'impartialité, cette conception désintéressée de l'histoire, ne sont pas le fait de M. Robert Hœniger. Son étude : *Le Blocus Continental et ses influences sur l'Allemagne* [1], est très visiblement inspirée

1. *Die Kontinentalsperre und ihre Einwirkungen auf Deutschland.* Berlin, 1905, in-8°, 32 p.

par des préoccupations de notre temps, et le passé semble surtout évoqué ici pour l'intelligence du présent et la garantie de l'avenir. Il s'agit d'ouvrir les yeux, même les moins clairvoyants, sur le *péril anglais*. L'Angleterre n'a-t-elle pas depuis le XVIe siècle poursuivi, sans se laisser détourner par d'autres ambitions, la maîtrise de la mer et la suprématie économique? Quiconque tentait de les lui disputer s'exposait à une haine qui ne désarma qu'après la victoire définitive. La catholique Espagne de Philippe II l'apprit à ses dépens sous Élisabeth, comme la protestante Hollande sous Cromwell. La lutte d'un siècle engagée ensuite contre la monarchie bourbonienne avait les mêmes causes, et toutes les raisons de sentiment ou « d'équilibre européen » sous lesquelles elles se dissimulaient sont si bien des prétextes, que l'entreprise fut poursuivie contre la France révolutionnaire et impériale au nom même des Bourbons. Cette implacable volonté de la Grande-Bretagne, et le sentiment qu'en avait l'Empereur, expliquent toute la politique de Napoléon. Il savait que la puissance d'un État n'est pas seulement fondée sur son armée, les ressources du sol, l'activité des habitants, mais sur une marine assez forte pour assurer l'expansion nationale dans le reste du monde. Il menait le bon combat, quand il voulait, brisant l'opposition de l'Angleterre, procurer à son jeune empire « l'air et la lumière nécessaires à son normal développement économique ». M. Hœniger ne veut cependant pas nous présenter un Napoléon trop méritoire. Il lui est facile d'indiquer, après M. Darmstaedter, l'égoïsme de sa politique économique, le divorce entre les appels solennels à la solidarité de l'Europe et la réalité des appétits français [1].

Il y a dans l'*Histoire Socialiste* publiée sous la direction de Jean Jaurès, un bon chapitre sur *le Blocus Continental* [2] que complètent ceux consacrés à l'état de la France (ouvriers, *commerce*, industrie, agriculture) par M. Brousse pour la période de 1800 à 1807, par M. Turot pour celle de 1807 à la Restauration (p. 225 et suiv., 511 et suiv.). On sait la place presque prépondérante que les auteurs de cette publication, à la différence des histoires antérieures, accordent aux questions économiques. Une enquête très fructueuse aux Archives Nationales donne à ces chapitres, en général exacts [3] et d'une inspiration qui s'efforce à l'impar-

1. La dernière partie est une étude régionale. Voir plus loin p. 130.

2. T. VI. *Consulat et Empire* (Paris, in-8°, 1905), p. 303 et suiv., par Turot.

3. Le décret de Berlin est du *21*, non du 19 nov. (p. 306). Lire pour l'acte d'embargo *1807* et non 1802 (p. 329). *1810*, l'année des guerres d'Espagne, *d'Autriche et de Wagram!* p. 521. — M. T. n'a pas assez précisé la nouvelle politique de Napoléon en 1810. Elle explique la contradiction qu'il relève (p. 518 et suiv.) entre des documents de *juillet* et de *novembre* 1810, parlant, le premier, de « situation florissante », l'autre de « l'aspect effrayant qu'en ce moment présente le commerce de la France ». Il a donc tort de se refuser à « admettre que la situation se soit brusquement modifiée en trois mois » et de rejeter le premier témoignage.

tialité[1], une grande valeur documentaire. — Je n'ai pas à présenter aux lecteurs de cette Revue le tome IX (*Napoléon*) de l'*Histoire moderne de Cambridge*, paru en 1906. Je signalerai cependant l'importance particulière du chapitre XIII (*The Continental System*)[2] traité par le maître anglais de ces questions économiques, M. J. H. Rose, et je rappellerai l'utilité de la bibliographie méthodique qui l'accompagne.

Le système continental n'intéresse pas seulement l'historien et l'économiste, mais aussi le géographe. Son influence s'est fait sentir dans la formation territoriale des États, dans la densité de la population, comme dans le domaine des productions et dans l'ensemble des relations économiques internationales. Cette remarque a inspiré à M. G. Drottboom le sujet de sa dissertation de doctorat : *Considération de géographie économique sur les effets du Blocus Continental*[3]. Ce sujet est d'ailleurs plutôt indiqué dans la Préface que traité dans le cours des 100 pages de la brochure. Sa première partie est un bref historique du Blocus Continental; la seconde étudie ses effets : 1° sur l'industrie (sucre de betterave, soude, pastel, coton, garance, et chicorée); 2° sur le commerce de l'Europe en général et spécialement des principaux États. Pour l'industrie, M. Drottboom considère trop exclusivement l'empire français. Il rappelle les efforts de Napoléon pour affranchir le continent du besoin des denrées coloniales comme des produits anglais, et leurs fortunes diverses. En matière commerciale, le système continental eut pour effet de modifier les rapports établis au cours des derniers siècles, en anéantissant le commerce maritime des pays soumis à l'influence napoléonienne et en les réduisant pour ainsi dire à un commerce intérieur; il a assuré à la France d'incontestables avantages, mais en faveur de son industrie plus que de son commerce; et si des villes, carrefours des grandes voies continentales ou centres d'industries nouvelles, ont connu un accroissement rapide, des ports comme Marseille ou Bordeaux perdirent

1. « Nous ne sommes point suspects d'indulgence excessive pour Bonaparte — dit M. Turot, p. 312 —, mais il serait contraire à la vérité historique de faire peser sur lui la responsabilité des événements. » C'est l'Angletere et ses « marchands affamés d'or » (Fox) qui voulaient la guerre. D'autre part M. T. montre dans le régime douanier impérial « celui auquel devait fatalement aboutir la marche des phénomènes économiques » et par des citations topiques il précise l'influence des manufacturiers français dans les décisions de Napoléon, souvent plus modéré qu'eux.

2. P. 361 et suiv. Voir aussi les chapitres V, *France under the empire*, par M. Pariset, VIII, *The command of the sea 1803-15*, par M. Wilson, XXII, *Great Britain and Ireland 1792-1815*, par M. Gooch, et *passim*.

3. *Wirtschaftsgeographische Betrachtungen über die Wirkungen der napoleonischen Kontinentalsperre auf Industrie und Handel.* Bonn, 1906, in-8°, 100 p. (Quelques coquilles et omissions de mots dans les citations françaises. P. 16, une erreur empruntée à Kiesselbach : l'Acte américain de *Non Intercourse* est de 1809; il s'agit ici de l'Acte d'*Embargo* du 22 déc. 1807.)

50 à 70 000 habitants. L'Angleterre sortit victorieuse de la lutte mais au prix de souffrances et de ruines sans exemple. En Allemagne, l'Ouest en partie déjà industriel fut moins frappé par l'interruption des échanges avec l'Angleterre que l'Est agricole. Comme celui-ci la Russie et le Danemark furent encombrés de leurs grains inutiles, et durement privés des produits anglais. L'arrêt du commerce maritime ne fut pas moins nuisible à la Norvège et à la Suède, bien que celle-ci ait tiré de la contrebande des ressources inespérées. La Hollande, malgré les efforts de Louis et surtout après l'annexion à la France, vit sa ruine consommée. La Belgique tira au contraire de son incorporation à l'empire français les éléments d'une remarquable prospérité industrielle, tandis que l'Espagne et le Portugal perdaient dans les guerres napoléoniennes les derniers débris de leur puissance économique.

Napoléon a toujours été représenté comme un adhérent de la « vieille théorie mercantiliste » : M. Audrey Cunningham dans son petit livre : *British credit in the last napoleonic war* [1], taxe d'injustice ce jugement sommaire ; il fait intervenir une considération nouvelle, hypothèse il est vrai, mais qui a l'avantage d'expliquer de la façon la plus plausible, et l'ensemble des mesures impériales, et quelques autres qui semblaient en contradiction avec elles : Pour comprendre toute la conduite de Napoléon il faut, nous dit-il, regarder ses décrets comme des attaques dirigées *contre le crédit britannique*. Pour établir cette thèse, il étudie successivement « l'expérience de la France à l'égard du crédit », l'opinion qu'on y avait des finances de l'Angleterre, les idées de publicistes très avertis comme d'Hauterive, Lasalle et de Guer, les vues de Napoléon lui-même. Le plan du Système continental apparaît alors avec une netteté qui emporte la conviction.

Leur histoire financière faisait juger aux Français le crédit comme une base instable et fragile dont l'écroulement entraînait tôt ou tard la chute du gouvernement qui s'était appuyé sur lui. Il n'était pas déraisonnable d'appliquer à l'Angleterre l'exemple de l'expérience française : Une dette nationale démesurément accrue, une monnaie de papier qui commençait à se discréditer, des milliers d'hommes réduits au chômage, « il y avait là tous les facteurs qui avaient amené, en temps de paix, la catastrophe de 1789 ». En dehors de Napoléon, nombreux étaient ceux à qui une attaque dirigée contre le crédit de l'Angleterre paraissait d'un succès à peu près assuré. Dans les assemblées révolutionnaires, ç'avait été « presque un axiome » que la prospérité britannique, si imposante en apparence, était tellement artificielle qu'elle pouvait s'évanouir en un moment. Thomas Paine en 1796, d'Hauterive en 1800, en 1803 Lasalle

1. Cambridge. University Press 1910, in-12, 146 p. En appendice, réimpression de la brochure de Lasalle, *Des finances de l'Angleterre* (1803).

et le chevalier de Guer, ce dernier dans une brochure que Napoléon fit réimprimer au *Moniteur*, avaient démontré la fragilité du crédit anglais. Tant d'or avait été drainé hors d'Angleterre au temps des coalitions contre la France républicaine, que la Banque était désormais hors d'état d'envoyer sur le continent l'argent nécessaire pour solder les dépenses de la marine, des garnisons, des subsides, l'intérêt de la partie de la Dette publique aux mains d'étrangers. C'est le commerce d'exportation qui fournissait les ressources nécessaires. En le frappant, Napoléon pouvait escompter la banqueroute de l'État. S'il a autorisé l'exportation de blés français en un temps de disette en Angleterre, ce n'était pas par préjugé mercantiliste, mais pour accélérer la sortie des espèces. « Son plan semble avoir été de rendre impossible le maintien d'une réserve d'or et ainsi de faire écrouler tout l'édifice du crédit britannique. » « Une telle politique n'avait rien d'impraticable » ; on peut juger de son efficacité aux souffrances qu'elle causa en Angleterre. Mais — et c'est là l'objet de la dernière partie de l'ouvrage, avec les raisons de l'échec final du système — la crise déchaînée par l'Empereur n'atteignit que des particuliers. L'État et son crédit n'en souffrirent pas... La grande erreur de Napoléon avait été de juger l'Angleterre d'après la France. C'est la différence des deux races qui a déjoué ses calculs et assuré la victoire anglaise.

Le livre de M. Arnauné[1] sur le *Commerce extérieur et les tarifs de douane*[2] est un intéressant plaidoyer en faveur du libre-échange[3]; au point de vue des Études Napoléoniennes, il n'apporte aucune nouveauté. Il résume (ch. IV) successivement la législation douanière, la guerre commerciale faite à l'Angleterre, les lois et décrets sur la marine marchande et les colonies. L'auteur semble ignorer tout le récent travail dont le Système Continental est l'objet; ses seules références sont le *Consulat et l'Empire* de Thiers et, trop rarement, l'ouvrage d'Amé. Son principal intérêt pour nous est de replacer les mesures impériales dans un ensemble, dans une tradition, dans une évolution qui en permettent un jugement plus équitable. Napoléon était, nous dit-on p. 139, « imbu des préjugés

1. Auteur du chapitre : *la France économique de 1800 à 1815* dans l'*Histoire Générale* de Lavisse et Rambaud, t. IX, *Napoléon*. Paris, 1897, in-8°.

2. Paris, Alcan, 1911, in-8°, III, 534 p.

3. L'argumentation de M. A. n'est pas toujours convaincante. Il veut prouver l'excellence du traité de 1786 en attribuant à la libre concurrence qu'il créa, les progrès techniques de l'industrie française au temps de la Révolution et de l'Empire, et il s'appuie sur des citations de Chaptal de 1819. Mais les progrès que signale Chaptal sont-ils dûs à la concurrence initiale ou à la politique économique des assemblées révolutionnaires et de Napoléon? C'est ce qu'il fallait établir. Je me permets d'indiquer à M. A. un passage très catégorique du même Chaptal dans ses *Souvenirs sur Napoléon*, p. 279 : « ... Ces progrès rapides de l'industrie sont dus *principalement* à la prohibition dont il avait frappé les produits étrangers et à la sévère vigilance avec laquelle on les repoussait. »

mercantilistes »; il incarnait la France, qui est d'instinct protectionniste. Les tarifs de Colbert avaient inauguré la protection méthodique de nos manufactures. « D'abord modérée, elle fut poussée à partir de 1701 jusqu'à la prohibition » à l'égard de l'Angleterre, seule rivale dangereuse et qui pratiquait alors la même politique. Cette guerre d'un siècle finit par un essai d'entente, le traité de commerce de 1786, en grande partie dicté par des raisons politiques. Mais les fabricants, dont « plusieurs succombèrent », l'accusèrent à l'envi; de nombreux *Cahiers* en réclamèrent la dénonciation. La Constituante, sans vouloir le déchirer, rétablit par le tarif général de 1791 une protection modérée; la rupture avec l'Angleterre ramenait bientôt la prohibition de ses marchandises. L'irrésistible réaction contre le « ruineux » traité s'accentua sans cesse jusqu'à la fin de la Révolution, et inspira, comme le Directoire, le gouvernement consulaire et impérial. Le seul résultat de la chute de Napoléon fut d'aggraver le système. « La situation politique de la France ne permettant plus que la prohibition résultât de la nationalité anglaise d'une marchandise », on la généralisa « sans aucune distinction d'origine ». De 1814 à 1850 elle constitua « le régime de droit commun des produits industriels ». « En même temps la protection était, pour la première fois en France, étendue à l'agriculture »... Après la détente de 1860[1], la troisième république a repris à son compte les « préjugés » dont avait été « imbu » le Premier Napoléon.

De la contradiction des jugements que j'ai rapportés, et de l'insuffisance de leurs motifs, on doit conclure que nous *ignorons* ce que fut le Système Continental. Un immense et général dépouillement des archives d'Europe et d'Amérique est nécessaire avant qu'on puisse comprendre :

1° *ses causes* (les raisons des mesures françaises et anglaises, comme de celles des alliés et des neutres, et les intentions vraies des divers gouvernements).

2° *ses origines* (dans les idées et dans les faits).

3° *son application* (dans les divers états du continent — par régions et presque par villes, par années et presque par mois, enfin sur mer, avec une étude analogue pour l'exécution des ordres anglais et pour le rôle de l'Amérique).

4° *ses effets* (I. *conséquences économiques* — sur les industries, le commerce et l'agriculture de chaque région, sur la prospérité et le dévelop-

1. Le chapitre VIII est un très équitable et judicieux tableau de l'activité économique de Napoléon III (Réformes partielles de 1853 à 59; traité de commerce avec l'Angleterre, 1860, puis avec la plupart des États d'Europe; suppression de l'échelle mobile des céréales 1861 et refonte libérale du tarif général. En somme, *non le libre-échange*, mais un système « analogue à celui de 1791 » de *protection industrielle modérée*).

pement ultérieur de chaque État. — II. *conséquences politiques* — dans les sentiments des princes et des peuples, dans les relations diplomatiques et les guerres). — Enfin il faudra envisager la *question de droit* et celle des *responsabilités* qui n'ont donné lieu jusqu'à présent qu'à des apologies ou à des pamphlets.

Après tous ces travaux — et alors seulement — des jugements d'ensemble seront possibles.

II. — Études régionales.

L'Allemagne est, de tous les pays où se fit sentir l'action du système continental, celui où elle fut le plus complexe. C'est là que son étude est le plus instructive, c'est là aussi que par le nombre des recherches locales elle est le plus avancée. Quelques travaux d'ensemble ont déjà été esquissés, sans parler des histoires générales. Adolphe Beer a consacré à l'Allemagne le septième chapitre de son *Histoire du commerce du monde au XIXe siècle* (Vienne, 1884). M. Hœniger, dans la brochure dont j'ai déjà parlé [1], a repris ses indications générales, augmentées de quelques conclusions personnelles. Ainsi souligne-t-il une conséquence du Blocus que Napoléon n'avait pu prévoir : le bénéfice que le gouvernement prussien tira des droits et des confiscations imposés par l'Empereur : douze millions de thalers qui, tombant dans un trésor vide, permirent la reconstitution de l'armée pour les guerres de la Délivrance.

Les *Studies in Napoleonic Statesmanship, Germany*, de M. Herbert A. L. Fisher [2], qui embrassent le Hanovre, le grand-duché de Berg, le royaume de Westphalie, le grand-duché de Francfort, les villes hanséatiques et les départements du Rhin, bien qu'elles soient surtout « une étude d'histoire civile et administrative », contiennent quelques indications sur les effets du Blocus.

L'Allemagne française semble avoir été la région la plus favorisée au temps de la domination impériale; mais encore ici faut-il distinguer les lieux et les moments : l'Allemagne annexée, rive gauche du Rhin assimilée avec plein succès à la France — et départements maritimes de 1810 ruinés par le blocus, enfin les états comme Berg non incorporés mais administrés par les Français. Je suivrai ce classement, mais je dois d'abord faire une place spéciale à l'Alsace dont un département a inspiré à M. Darmstaedter une excellente monographie parue en 1903-04 dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* [3] : *l'administration de la*

1. Voir plus haut, p. 125.
2. Oxford. Clarendon Press, 1903, in-8°, XII, 392 p.
3. Bd XVIII, p. 286 et 538, Bd XIX, p. 122, 284 et 631 : *Die Verwaltung des Unter Elsass (Bas-Rhin) unter Napoleon I.*

Basse-Alsace (Bas-Rhin) sous Napoléon Ier, 1799-1814. (Troisième partie : *la politique économique, agriculture, industrie, commerce.*)

« L'agriculture était de beaucoup la principale ressource de la Basse-Alsace. L'économie forestière et pastorale dominait dans les Vosges, la viticulture sur les pentes ensoleillées des collines, dans la plaine la culture des céréales et des trois spécialités, orgueil de l'Alsace, le chanvre, la garance et le tabac. » Ce dernier qui produisait au début de l'Empire une récolte moyenne de 120 à 130 000 quintaux, menacé par l'établissement du monopole en décembre 1810, fut sauvé par les intelligents efforts du préfet Lezay-Marnesia. Le gouvernement encouragea l'élevage du mouton et du cheval. De nouvelles cultures, destinées à remplacer les produits coloniaux, furent introduites, le pastel et la betterave à sucre, celle-ci avec un succès rapide. — L'activité industrielle du Bas-Rhin n'était pas négligeable. La petite industrie était représentée dans les campagnes par les filatures et tissages de lin et de chanvre, dans les villes et surtout à Strasbourg sous toutes ses formes, en particulier par les industries alimentaires, la tannerie, la carrosserie, la céramique; la grande industrie, par les fabriques qui travaillaient, près de Strasbourg et d'Haguenau, le chanvre, la garance et le tabac du pays, et par les forges de Dietrich à Niederbronn. Après la crise de la période révolutionnaire, l'industrie alsacienne tira de son incorporation douanière à la France et de la politique ultra-protectionniste de Napoléon, des avantages sensibles. Les fabriques de drap de Bischweiler quintuplèrent leur personnel; l'industrie cotonnière mécanique prit pied à Strasbourg et ailleurs; la valeur de la production métallurgique de Niederbronn doubla. Une seule industrie fut sacrifiée, celle du tabac, jadis la plus prospère, anéantie en 1811 au profit de la manufacture impériale. — Strasbourg, le grand marché de la fertile Alsace, point terminus de la navigation du Rhin et carrefour d'importantes routes, était avant la Révolution un centre commercial très actif. Le Blocus continental, en fermant les ports et en faisant reprendre au commerce la voie de terre, lui valut une prospérité qui rappelait celle du Moyen âge. Elle fut un temps l'entrepôt principal de l'importation et de l'exportation de la France. Mais le régime des licences et le détour du coton du Levant par les Provinces Illyriennes et la haute Italie, commencèrent le déclin de cette fortune extraordinaire. La contrebande anglo-coloniale demeura une source de profits inouis pour les moins scrupuleux de ses négociants.

Le pays rhénan sous la domination française a déjà fait l'objet de toute une littérature. — M. A. Niessner en donne la bibliographie sommaire dans son livre : *Zwanzig Jahre Franzosenherrschaft am Niederrhein 1794-1814* (1907) où d'après les journaux du temps et les archives de la ville,

il reconstitue les événements dont Aix-la-Chapelle et ses environs furent alors le théâtre[1]. Il y indique brièvement (p. 160 et suiv.) l'activité économique de Napoléon, et l'essor dont l'industrie et le commerce de la région lui furent redevables. Cette étude a été magistralement traitée pour tout l'ancien département de la Roer par M. Richard Zeyss (*la Création des chambres de commerce et l'industrie dans le Rhin-inférieur au temps de la domination française*) dont les trouvailles d'archives à Paris et dans les villes rhénanes, légitiment le sous-titre : *Une contribution à la politique économique de Napoléon Ier*[2].

En 1802 Bonaparte transformait en *chambres de commerce* les *Conseils* créés un an auparavant par Chaptal; il en accorda à Cologne, à Mayence et à Strasbourg (1803)[3]. L'année suivante on organisait des chambres consultatives de manufactures; le département de la Roer eut celles de Crefeld, Aix-la-Chapelle et Stolberg[4]. On sait avec quel soin le gouvernement impérial voulut se tenir au courant des progrès industriels du pays, au moyen d'enquêtes statistiques qui constituent aujourd'hui la source la plus précieuse pour l'histoire économique de ce temps. M. Zeyss, en utilisant celles de la Roer, a pu faire revivre l'activité des quatre arrondissements d'Aix-la-Chapelle, Cologne, Crefeld et Clèves[5]. La localisation statistique des différentes branches d'industrie (ch. IV), le met en mesure de discerner avec compétence et de juger avec équité *l'influence du système douanier français* sur cette industrie (ch. V). M. Ch. Schmidt étudiant dans son *Grand-Duché de Berg* (dont je parlerai plus loin) la rive d'en face, avait souligné le divorce d'intérêts des Allemands de l'un et de l'autre côté du Rhin, et la différence des effets de la domination française dans les deux régions. Avant lui, Kiesselbach, frappé de l'essor de l'Allemagne annexée, avait accrédité l'idée souvent reprise, que le blocus développa l'industrie de *toute* la région rhénane :

1. Aachen (G. Schmidt), in-12, VIII-208 p.

2. *Die Entstehung der Handelskammern und die Industrie am Niederrhein während der französischen Herrschaft. Ein Beitrag zur Wirschaftspolitik Napoleons I.* Leipzig (Duncker et Humblot). 1907. in-8°, XIV-278 p. (prix 7 m., relié 8 m. 40.)

3. Voir : *Die Handelskammer zu Mainz 1798-1898. Denkschrift der Handelskammer Mainz*; — Haug. *Die Handelskammer zu Stratsburg im Elsass. 1803-1903* (Strasbourg, 1903). — Mathieu Schwann, *Die Geschichte der Kölner Handelskammer* (Köln 1906.)

4. Dans son voyage de 1804 aux pays rhénans, Napoléon visita leurs principaux établissements, et s'y intéressa au point de fonder un prix spécial d'encouragement pour les fabriques du département de la Roer, qu'un jury devait décerner à l'issue d'une exposition annuelle à Aix-la-Chapelle, le jour de la fête de Charlemagne. A l'exposition générale de 1806, à Paris, le département obtint l'une des 54 médailles d'or pour les aiguilles, l'une des 97 médailles d'argent pour les épingles fabriquées à Aix-la-Chapelle, des mentions honorables pour les casimirs d'Aix, les soieries de Créfeld, les nankins de Neuss.

5. Le département avait, en 1811, 2 550 établissements, 65 000 ouvriers (le dixième de la population), une production de 75 millions de francs, dont plus de la moitié pour l'industrie textile; il exportait pour 20 millions.

c'était oublier « que le thalweg fluvial n'était pas seulement une limite politique, mais qu'il marquait aussi et surtout une limite économique ». M. Zeyss démontre, en complétant les indications de l'historien du grand-duché, ses sagaces remarques.

Du jour où, le 3 juillet 1798, la frontière douanière de la France fut reportée au Rhin, furent rompus les rapports étroits qui avaient toujours existé entre les deux rives. La rive gauche souffrit d'abord des lois révolutionnaires : le transit la délaissait pour la rive droite; la défense d'exporter les céréales en ruinait le commerce; les droits ou les prohibitions qui frappaient les matières premières, rendaient à son industrie textile la concurrence impossible avec les fabriques de Berg, dont les produits étaient, par un privilège spécial, encore librement reçus en France. L'ultraprotectionnisme triomphant avec le tarif du 30 avril 1806, délivra de la concurrence bergoise les fabricants de la Roer, et inaugura pour eux la série des faveurs dont Napoléon fit bénéficier l'industrie nationale (dégrèvements de droits d'entrée en Italie, etc.). Les annexions étendaient sans cesse le marché intérieur. C'était au tour du grand-duché de se plaindre, mais les habitants de la rive gauche surent toujours faire repousser ses prières et les demandes d'annexion auxquelles il se trouvait réduit. Cette vigilance à se réserver les avantages de la politique impériale n'est-elle pas la meilleure preuve de l'importance qu'ils eurent pour eux? [1] — M. Zeyss a complété sa belle monographie par un long chapitre sur les routes et canaux dans le département de la Roer et l'Allemagne du Nord. Si les travaux entrepris, tels ceux du canal de la Baltique, furent interrompus par la chute de l'Empereur, le bienfait de son œuvre organisatrice, respectée par l'État prussien, du moins lui survécut[2].

A cette Allemagne française continentale, Napoléon crut devoir ajouter à la fin de 1810, pour les besoins de son système, une Allemagne française maritime. Les effets de la guerre anglaise qui ruinait des ports comme Marseille ou Bordeaux devaient être également désastreux sur les côtes de la mer du Nord. Aucun port n'en pouvait souffrir davantage que Hambourg. M. H. Hitzigrath lui a consacré une étude spéciale (*Hamburg und die Kontinentalsperre*, 1900, in-4°, 30 p.). Après une introduc-

1. M. Zeyss connaît bien l'histoire du Système Continental. Il a cependant emprunté à Kiesselbach, la confusion de l'acte de non-intercourse avec l'acte d'embargo : 1807 (p. 124). — Lire p. 265 les *vues* de V. M., non les *vices*; p. 273 *débaucher*, non *déboucher* les ouvriers, etc.

2. Voir dans la Revue *Unitas* (*Napoleon I und die wirtschaftliche Lage des Rheinlandes*, t. LI, 1911, p. 117-119, 143-45) par M. Vollmer un bon résumé de l'état de la question. *Le Pays rhénan et la domination française* de M. J. Hashagen (*Das Rheinland und die französische Herrschaft, Beiträge zur Charakteristik ihres Gegensatzes.* Bonn, 1908, in-8° xv-611 p.) ne vise, son sous-titre l'indique, qu'à caractériser *leur contraste*. Il ne s'intéresse qu'aux diverses formes d'opposition des annexés à l'égard des conquérants. Parmi les raisons d'une hostilité qu'il me semble exagérer, il signale pour les deux dernières années de l'Empire la crise économique.

tion où il résume la première phase de la lutte jusqu'en 1803, il nous montre (ch. I) *Hambourg avant et pendant le blocus de l'Elbe*, et illustre par de très nombreuses statistiques le tort que causèrent à la grande place hanséatique... les Ordres anglais. Le chapitre II, *Hambourg et le Blocus continental en 1806*, nous fait assister à l'application du décret de Berlin, sous la direction du ferme maréchal Mortier et de l'équivoque consul Bourrienne. Les souffrances que M. Hitzigrath se borne à annoncer dans ses dernières lignes, font le principal sujet du livre de G. Servières : *l'Allemagne française sous Napoléon Ier* [1]. Ce titre est plus qu'inexact, car il n'est traité que des territoires annexés en 1810, surtout des villes hanséatiques, et l'on trouve par contre, l'histoire de leurs rapports avec la France dès le temps de la Révolution. L'inexpérience historique de l'auteur, attiré jusque-là « vers les œuvres d'imagination et la critique d'art » se découvre à de nombreuses erreurs de détail comme la confusion du traité de Presbourg en 1805 avec celui de Vienne en 1809. Il n'a pas, de la politique économique de Napoléon, la connaissance générale qui était indispensable à son étude [2]. Faute de lire « assez couramment la langue de Sybel [3] », il a renoncé à feuilleter la littérature de son sujet, et il regrette lui-même que son peu de loisir l'ait empêché de visiter les archives d'Outre-Rhin. Du moins une consciencieuse enquête à celles de Paris lui a permis, comme il l'espérait « d'établir à côté de la version allemande des événements, une narration française, due, autant que possible aux acteurs eux-mêmes ». Cette narration, appuyée sur des rapports de fonctionnaires et des bulletins de policiers, est souvent un peu sèche, mais toujours agréable et facile, d'un style alerte et élégant, d'une inspiration impartiale.

Les villes hanséatiques avaient le tort d'être riches et faibles; elles avaient en outre, aux yeux des Français, celui d'être, selon l'expression de Talleyrand, « le foyer des connexions de l'Angleterre avec le continent ». Les griefs de la France se formulaient en exigences pécuniaires; deux mots résument la politique de Bonaparte comme celle des gouvernements antérieurs à leur égard : « Intimidation et chantage » (p. 45). Cette exploitation méthodique fut poursuivie par les agents de

1. Paris, Perrin, 1904, in-8°, VIII-492 p.

2. A côté d'indications très intéressantes sur le système mal connu des licences, il ignore ou confond les décrets impériaux d'août et octobre 1810 qui ont inauguré la dernière phase du Système continental.

3. C'est cependant la lecture de la *Geschichte der freien und Hansestadt Hamburg* de C. Mœnckeberg (in-8°, Hamburg, 1885) qui lui a suggéré son ouvrage. Je renvoie, pour l'application du Blocus en Hanovre à Fisher (ouv. cité) et à Fr. Thimme (p. 402 et suiv.). *Die inneren Zustände des Kurfürstentums Hannover unter der französisch-westfälichen Herrschaft 1806-1813*. Hanovre et Leipzig, t. Ier [1803-1810], 1893, in-8° (Le tome II est consacré à l'histoire administrative de tout le royaume de Westphalie (1807-13) et des départements hanséatiques.)

l'Empereur. Bourrienne, qui y fit une scandaleuse fortune, a dans ses mémoires une image expressive : « On pressurait les villes hanséatiques comme des vaches à lait » (VIII-255). Le maréchal Brune successeur de Mortier, puis Bernadotte — qui savait lui aussi « voler à la Brune », donnèrent à leurs inférieurs un exemple suivi. Napoléon qui voulait frapper l'Angleterre dans la personne de ses « commissionnaires » leur fit racheter, près de 20 millions, les marchandises qu'il avait fait saisir dans leurs magasins. Plus tard il en fit brûler pour plus de 500 000 francs. L'entretien du corps d'occupation, et des administrateurs installés pour assurer l'application d'un système fatal à leur commerce, était une autre charge écrasante pour ces villes. Des raisons économiques agirent ici plus vite qu'ailleurs le patriotisme humilié, et soulevèrent le peuple contre les oppresseurs français; les *douanistes* furent surtout l'objet de sa colère. L'écroulement presque immédiat du fragile édifice français en montra le caractère factice. Mais l'heure de l'indépendance n'avait pas sonné : « La meilleure manière de punir des marchands, déclara Napoléon c'est de les faire payer » et, peu sanglante, la répression fut, sous le maréchal Davout, pécuniairement implacable. Les chapitres où M. Servières fait revivre cette tragique année 1813 sont les plus captivants de son livre; je signalerai aussi les nombreux passages qu'il consacre à l'organisation de la contrebande.

L'article de M. Wohlwill, dans les *Hansische Geschichtsblätter* de 1906 : *Pour l'histoire des villes hanséatiques au temps de la Révolution française et de Napoléon Ier*, n'est qu'un compte rendu de l'ouvrage précédent, mais, surtout critique, il lui apporte une série de rectifications et d'additions, et chemin faisant, renvoie aux divers travaux que son auteur a publiés sur la question [1]. Plus récemment ont paru une étude de M. Eugène Ribes sur *la Cour Impériale de Hambourg* [2] et sa discussion par M. Wohlwill [3], le troisième volume de *l'histoire de Brême* (1648-1870) [4] par M. Von Bippen et son article sur *le tribunal de commerce et la chambre de commerce français à Brême, 1811-1813* [5], enfin, pour l'Olden-

1. *Zur Geschichte der Hansestädte im Zeitalter der französischen Revolution und Napoleons I.* (Bd XII, p. 245-269). Dans la même revue, p. 327-335 (*Zur Erinnerung an die hanseatischen Conferenzen vom Herbst 1806*), M. W. commente avec la même compétence une dissertation de M. Hildebrand sur ces conférences de Lübeck, curieuse tentative de la politique hanséatique au temps de Napoléon.

2. *Étude sur l'organisation judiciaire pendant la domination française en Allemagne sous Napoléon Ier.* Paris, 1908, 92 p.

3. *Zur Geschichte des Justizwesens in Hamburg wahrend der Franzosenzeit...* (*Zeitschrift des Vereins für Hamburgische Geschichte*, 1909, Bd XIV, p. 333-354) [Voir *ibidem* Bd XVI, p. 346-356 une étude critique de M. W. sur *la récente littérature relative à Davout à Hambourg*].

4. *Geschichte der Stadt Bremen.* Bd III, Halle, 1904, in-8°, XIV-521 p. Voir livre III, chap. X et XI, livre IV, chap. 1er.

5. *Das französische Handelsgericht und die französische Handelskammer in Bremen*

bourg, le livre de M. E. von Hammel (*De la paix de Tilsit à l'incorporation à l'empire français*) [1] et quelques pages de M. Pagenstert (*Une guerre douanière entre l'Oldenbourg et le royaume de Westphalie en 1809 et 1810*) [2].

La Thèse doctorale de M. Charles Schmidt : *Le Grand-Duché de Berg 1806-1813, Étude sur la domination française en Allemagne sous Napoléon Ier* (1905) [3] nous a donné, à côté d'une instructive histoire administrative et civile, le résumé le plus averti que nous possédions *en français* sur le Système continental. Elle inspire et impose la confiance par sa manière sobre, sa documentation riche et sûre, l'utilisation prudente des sources, le caractère impartial et modéré des conclusions. La partie consacrée à *l'Influence des tarifs protecteurs français et du Blocus Continental* (p. 323 à 421) avait déjà été abordée par M. O. Redlich dans une brochure de 1902 [4] et par M. Herbert A. L. Fischer. M. Schmidt lui-même avait en 1904 publié dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* un mémoire du commissaire impérial Beugnot, sous ce titre : *l'Industrie du grand-duché de Berg en 1810*. Renvoyant à cet article, il nous refuse « un tableau » et ne trace qu'une esquisse, de l'industrie de ces régions, dont elle faisait la fortune mais la ressource presque unique. Rivalisant avec les produits britanniques les plus renommés, « les rubans de fil et de laine de Barmen, les lacets, dentelles et siamoises d'Elberfeld, les draps de Lennep, de Huckeswagen, les lames de Solingen étaient célèbres », recherchés en France, en Espagne, en Italie, jusqu'aux États-Unis : Le système continental auquel le grand-duché fut « toujours sacrifié », « modifia, troubla et momentanément bouleversa » sa vie économique.

Les décrets révolutionnaires avaient déjà menacé les fabricants bergois, sauvés par des exceptions consenties en leur faveur. Après

1811 bis 1813 (*Bremisches Jahrbuch*, 1911, Bd XXIII, p. 161-171). L'article est surtout consacré à la personnalité de l'ancien syndic Schöne, qui, en 1811, nommé conseiller de préfecture, fut chargé de préparer l'établissement, à Brême, d'une chambre, d'un tribunal et d'une bourse de commerce. Après élection successive de deux sénateurs qui refusèrent, d'un juriste qui mourut, d'un syndic qui n'avait pas l'âge requis, il fut enfin élu lui-même président du tribunal de commerce et agréé par Napoléon le 2 juillet 1812. En septembre 1811 avaient déjà été désignés les 9 membres de la chambre de commerce : Schöne ouvrit, le 18 avril suivant, la première séance par un panégyrique du Système continental. Sous son énergique direction le tribunal témoigna d'un grand zèle, prononçant en 17 mois près de 700 jugements, et survécut presque un an au départ des Français.

1. *Oldenburg vom Tilsiter Frieden bis zu seiner Einverleibung in das französische Kaiserreich*. Hildesheim, 1907, in-8°, 130 p., chap. v et vi.

2. *Ein Zollkrieg zwischen Oldenburg u. dem Königreich Westfalen in den J. 1809 u. 1810* (*Jahrbuch für die Gesch. des Herzogtums Oldenburg*, XV, 1905, p. 139-144 (Titre bien ambitieux pour une querelle de villages-frontière).

3. Paris, Alcan, in-8°, xvi-528 p.

4. *Napoleon I und die Industrie des Grossherzogtums Berg* (Dusseldorf, 1902, in-8°, 28 p).

diverses mesures plus graves, le tarif du 30 avril 1806 ferma la France à la plupart de leurs produits; les décrets des 10 juin 1806 et 28 décembre 1807 leur fermèrent l'Italie. L'accès des débouchés d'Espagne ou d'Amérique était devenu impossible. Les premiers effets du chômage se firent sentir dès 1808; la crise devint grave en 1809. Au lieu des adoucissements implorés et espérés, l'année 1810 apporta « l'exagération et l'exaspération » du système impérial. Le tarif de Trianon frappant les matières premières nécessaires à l'industrie du grand-duché, précipita la crise provoquée par la perte des débouches anciens. Bientôt « la réduction d'un tiers du commerce actif du pays... mettait à l'aumône la moitié de ses ouvriers ». Toutes les démarches tentées se heurtèrent à l'opposition du Directeur général des douanes, du ministre de l'intérieur et des manufacturiers français. On n'obtint rien de Napoléon lui-même lors de son passage à Dusseldorf en 1811. Les souffrances des Bergois les avaient de bonne heure décidés à chercher leur salut dans la réunion à l'Empire; ils la demandèrent avec une insistance de plus en plus désespérée. Ce sont, on l'a vu, les Allemands de la rive gauche du Rhin, heureux bénéficiaires du régime français, qui protestèrent avec le plus de véhémence « contre l'assimilation possible des Allemands de la rive droite ».

Sacrifié aux exigences du Système Continental, qui ne lui apportait aucune des compensations offertes à de plus grands États, le grand-duché de Berg devait être et fut le premier théâtre d'une révolte allemande contre les oppresseurs étrangers. Le soulèvement « d'abord exclusivement ouvrier » éclata dès le 22 janvier 1813. Il fut vite arrêté et durement réprimé, mais moins de dix mois plus tard les Français repassaient le Rhin. Même dans un pays si éprouvé, de durables bienfaits, sans parler des progrès sociaux et politiques, survivaient à leur passage : l'impulsion donnée aux travaux publics, la réalisation de l'unité économique, qui a fait de cette contrée d'Essen, de Barmen et d'Elberfeld une des régions les plus industrielles du globe.

Parmi tous les centres manufacturiers dont M. Schmidt nous a retracé la destinée sous Napoléon, celui d'Essen et Werden a attiré M. Vollmer. La substantielle étude de leur *Commerce* et leur *industrie de 1806 à 1813*[1], complète l'ouvrage précédent. Murat, à peine investi de son nouveau duché, avait occupé les deux villes (mars 1806), précipitant ainsi la rupture avec la Prusse. « Leur possession, déclarait-il à l'Empereur, est indispensable à la prospérité des duchés de Clèves et de Berg; c'est de là que ce dernier tire les houilles et les charbons nécessaires à ses

1. *Handel, Industrie und Gewerbe in den ehemaligen Stiftsgebieten Essen und Werden, sowie in der Stadt Essen zur Zeit der französischen Herrschaft (1806-1813)* dans les *Beiträge zur Geschichte von Stadt und Stift Essen* (Essen, 1909), p. 97 à 314.

nombreuses et intéressantes fabriques ». L'industrie extractive était, en effet, une des principales ressources (« presque la dernière » dira en novembre 1812 le préfet de la Ruhr), mais non la seule, de cette courageuse population. La tannerie et la distillerie, la brasserie, la papeterie, la verrerie en offraient d'autres, mais surtout l'industrie textile et la métallurgie (où une conséquence du Blocus, la nécessité de remplacer l'acier fondu anglais, inspirait en 1812 à Frédéric Krupp la découverte qui a commencé la prodigieuse fortune de sa maison). M. Vollmer qui a consulté non seulement les documents des Archives nationales à Paris et ceux des archives locales, mais les papiers privés de quelques maisons d'Essen et Werden, donne du détail de leur activité et des contrecoups de la politique commerciale française, un tableau minutieusement nuancé qui en fait un modèle de monographie [1].

M. Redlich a, de son côté, fait revivre *l'Industrie d'Elberfeld il y a cent ans* [2].

La principauté de Bayreuth, occupée en 1806 et enlevée à la Prusse à Tilsit, cédée à la Bavière en 1810 fut dans l'intervalle administrée par l'intendant Camille de Tournon — qui en fit dresser une statistique : Ce précieux document d'histoire économique a été traduit par M. von Fahrmbacher dans un opuscule de 1900 : *La province de Bayreuth sous la domination française* [3].

Pour le royaume de Westphalie, cette « succursale française en terre allemande » aucun travail récent n'a réuni et développé les indications sommaires et dispersées de Gœke-Ilgen [4] et de Kleinschmidt [5]. Par contre une de ses enclaves, le comté de Lippe-Detmold a trouvé son érudit historien en M. Hans Kiewning. L'intérêt de son livre sur *la politique extérieure du Comté de Lippe du début de la Révolution française à la*

1. Je ne puis, faute de place, parler plus longuement d'une étude si strictement locale. Pour donner au lecteur une idée plus précise de l'ouvrage de M. V., j'en résume la table des matières. I. Occupation par les Français d'Essen et Werden en mars 1806. II. Situation des deux territoires par rapport aux grandes voies commerciales d'Allemagne occidentale; construction de routes. III. Les mines (avant 1806 — de 1806 à 1813). IV. L'industrie du fer (avant 1806 — sous la domination française : 1° G. J. Jakobi, l'usine de Bonne Espérance; les forges de Werden; 2° F. Dinnendahl, les commencements de l'industrie des machines à vapeur dans la vallée de la Ruhr; 3° Fr. Krupp, le début de la fabrication de l'acier fondu dans le Rhin inférieur; 4° la fabrique de fusils d'Essen; 5° les moulins à café d'Essen, les laminoirs à tôle de Spillenbourg). V. L'industrie textile (jusqu'en 1806 — au temps du blocus continental : 1° renchérissement et privation de matières premières; 2° perte des débouchés). VI. Métiers. Commerce. Appendices.

2. *Elberfelder Industrie vor 100 Jahren* (*Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins*, 1910, p. 49-59.

3. *Die Provinz Bayreuth unter französ. Herrschaft 1806-1810.* Wunsiedel, 1900, in-16, IV-117 p.

4. R. Gœcke u. Th. Ilgen. *Das Königreich Westphalen. Sieben Jahre französischer Fremdherrschaft im Herzen Deutschlands 1807-1813.* Dusseldorf, in-8°, XIII-272 p.

5. *Geschichte des Königreichs Westfalen.* Gotha, 1892, in-8°.

paix de Tilsit (1903) et de l'article qui le complète sur *Lippe et le Blocus Continental* (1908) [1], est moins dans les détails purement locaux que dans le spécimen qu'il nous offre de la vie si troublée et si précaire des minuscules États allemands au temps de la Révolution et de l'Empire. Lippe, après de longues démarches de la Princesse Régente Pauline, était parvenue à entrer, avec le rang de principauté, dans la Confédération du Rhin en avril 1807, ce qui lui épargna de contribuer à former le royaume créé pour Jérôme après Tilsit. Les prohibitions françaises et la fermeture des débouchés transmaritimes paralysèrent son industrie. Les prescriptions du décret de Berlin avaient fait l'objet d'une ordonnance du 8 décembre 1806, mais la chasse aux marchandises anglaises, conduite « avec douceur » par un gouvernement « presque patriarcal », ne donna que des résultats insignifiants. Il est amusant et instructif de voir quelles difficultés les vastes mesures impériales, comme le décret de Trianon, entraînèrent dans un petit état dont la plupart des péagers — tout juste capables de compter le nombre des voitures — ne savaient ni discerner les nombreuses sortes de denrées coloniales, ni faire les calculs compliqués que prévoyait le tarif, — et dont la plupart des postes de douane n'avaient pas de balances. Pour la dernière partie de son étude, si méritoire et si utile, les principaux documents faisaient malheureusement défaut à M. Kiewning : aussi bien les listes du montant de l'impôt colonial que les dossiers des poursuites pour faits de contrebande de 1810 à 1812 ont été détruits.

Les effets du Blocus continental à Francfort-sur-le-Mein ont été récemment résumés dans une dissertation doctorale de M. Anton Schmitter (1910) [2]. Le sujet avait déjà été abordé plus d'une fois, surtout dans le bel ouvrage de M. Darmstaedter sur *le Grand-Duché de Francfort* (1901) [3], et dans l'énorme *Histoire de la Chambre de commerce de Francfort*, publiée par celle-ci à l'occasion de son centenaire en 1908 [4]. M. Darmstaedter.

1. *Die auswärtige Politik der Grafschaft Lippe vom Ausbruch der französischen Revolution bis zum Tilsiter Frieden* (Detmold. Hans Hinrichs, 1903, in-8°, x-370 p. *Lippe und Napoleons Kontinentalsperre* (*Mitteilungen aus der lippischen Geschichte und Landeskunde*, t. VI, Detmold, 1908, in-8°, p. 138-192).

2. *Die Wirkungen der Kontinentalsperre auf Frankfurt a. M.* (Frankfurt. Grieser, 1910, in-8°, 46 p.)

3. *Das Grossherzogtum Frankfurt. Ein Kulturbild aus der Rheinbundszeit* (Frankfurt. Jos. Baer, 1901, in-8°, XI-414 p., carte; prix : 7 m.). Le grand-duché comprenait outre Francfort, les territoires de Wetzlar, d'Aschaffenbourg, de Fulda et de Hanau. Sur l'état économique de ces diverses régions, voir le chap. II; les finances p. 159-195; la législation économique (agriculture, industrie, commerce, circulation), chap. VI. C'est là que M. D. étudie spécialement, p. 306 et suiv., les effets des mesures napoléoniennes. Une coquille p. 309 lui fait dater du *15* août le Tarif de Trianon : M. Schmitter a repris l'erreur à son compte, p. 9.

4. *Geschichte der Handelskammer zu Francfurt a. M. 1707-1908* (Frankfurt a. M., 1908 (Frankfurt a. M. 1908. Jos. Baer, in-4°, XV-*1371* p.; prix : 15 m.) — La première partie, simple introduction de 100 pages embrasse *le temps des députés du commerce*

réagissant le premier contre les condamnations en bloc de la politique impériale, avait cherché à distinguer ses divers résultats. Francfort, donnée lors de la dissolution du Saint-Empire en 1806 à l'archichancelier Dalberg avec le titre de Prince Primat de la Confédération du Rhin et plus tard de Grand-duc, ne semble pas avoir eu à se plaindre jusqu'en 1810. Les marchandises anglaises ne cessèrent pas d'arriver; et pour les denrées coloniales elle devint « plus que jamais le marché de toute l'Europe ». L'édit de Trianon appliqué par une ordonnance grand-ducale du 28 septembre 1810, ne frappa d'abord que les consommateurs; mais Napoléon, considérant que la ville était « encombrée de marchandises anglaises et coloniales » (décret du 14 octobre) en ordonnait la saisie par les douaniers français de Mayence, après occupation de la ville par le général Friant; le 19 octobre il décrétait le brûlement des produits anglais saisis. Ce coup de force qui eut un retentissement européen, rapporta finalement à son trésor une dizaine de millions; — mais la commission impériale, accessible à une pitié intéressée, avait fort réduit le montant des impositions coloniales et reconnu saxons ou suisses la plupart des produits anglais. Elle n'avait retenu que des laissés pour compte, pour moins de 200 000 francs, qu'elle estima à 1 200 000 francs. Les autodafés si reprochés à Napoléon ne furent « qu'une comédie » (p. 322). En somme toutes les mesures impériales étaient, comme le disait le ministre de Dalberg, Beust, propres à « faire horriblement crier le commerce » (p. 317). On a trop pris au pied de la lettre ses lamentations.

Elles inspirent encore les historiens de *la Chambre de commerce* — pour qui Francfort eut « particulièrement à souffrir de la domination napoléonienne » (*besonders schwer zu leiden*, p. IV).

M. Schmitter est d'un avis opposé. Sa dissertation n'ajoute aux deux excellents travaux précédents aucun fait nouveau. Présentant tour à tour les « influences défavorables » et les « suites avantageuses », elle vise moins à faire un récit qu'à préparer les considérants d'un jugement : ce jugement est fortement motivé : sans doute le système des certificats d'origine apporta au commerce de perpétuelles entraves (mais l'ancien régime l'avait habitué à des formalités qui le brimaient bien davantage); les saisies, les confiscations et les brûlements firent subir des pertes

qui ont précédé (1707-1808) la chambre établie par le Prince Primat sur le modèle français. Dans la seconde partie (1808-1908), je signale la première subdivision : *le temps du Prince Primat et du Grand-duché de Francfort* (chap. I. Fondation et organisation de la chambre de commerce, chap. II. Politique extérieure commerciale : le blocus continental et ses divers effets à Francfort, le système douanier, chap. III. Droit privé, monnaies, chap. IV. La circulation (Verkehrswesen), chap. V. La navigation); la quatrième (*Biographies*), la cinquième : *Pour l'histoire du commerce et de l'industrie à Francfort* (chap. I, affaires de banque et de bourse [débuts sous Napoléon de la maison de Rothschild, p. 1097, etc.]; chap. II, le commerce [par articles]; chap. III, l'industrie : *passim*), — enfin les nombreuses illustrations documentaires.

sensibles aux négociants (mais on sait quels adoucissements ils surent se ménager); les particuliers eurent à souffrir du renchérissement des denrées coloniales, surtout du sucre et du café (mais ce renchérissement fut moindre que partout ailleurs dans la grande place du commerce — et de la contrebande — de ces denrées; le café fut par exemple toujours moins cher qu'à Hambourg même!) — Par contre le développement du commerce par voie de terre eut pour Francfort, située au centre des relations continentales, le même effet qu'à Bâle ou à Strasbourg; et comme dans ces villes la contrebande y fonda des fortunes. Les foires furent revivifiées. Les affaires de Bourse y étaient alors beaucoup moins importantes qu'aujourd'hui; le temps du Blocus fut cependant une ère de spéculations qui, à côté de pertes, amenèrent de très gros gains (à la baisse). Le choix de Francfort par Napoléon pour les ventes publiques de denrées coloniales confisquées en Prusse, lui valut de sérieux profits. L'industrie était une ressource très accessoire; « cependant ici encore, le temps du Blocus n'est pas resté sans des incitations fécondes et des suites favorables » (d'août à septembre 1811, création de quatre fabriques de sucre de betterave, en décembre d'une filature mécanique de coton). — Reprenant tous ces éléments du bilan qu'il vient d'établir, M. Schmitter conclut que les gains l'emportèrent sur les pertes (*ein unverkennbares Plus zugunsten der vorteilhaften Folgen*, p. 40)[1].

Le Blocus Continental en Mecklembourg de 1806 à 1813 n'eut pas non plus, selon M. F. Stuhr[2], les conséquences qu'on présume pour un pays purement agricole et maritime. « On se tromperait, en pensant que sa navigation fut pendant tout ce temps à peu près complètement arrêtée »; à peine un débouché fermé, elle en cherchait d'autres, et les années 1809-1810 furent presque pour elle une époque florissante (*eine gewisse Blütezeit*) M. Stuhr le prouve avec les statistiques malheureusement incomplètes qu'il a pu reconstituer. La politique napoléonienne ne devint vraiment funeste qu'avec l'interdiction, à la fin de 1810, d'exporter les céréales du continent. Cette défense frappait toutes les formes d'activité du duché; elle provoqua des plaintes unanimes et de pressantes démarches, qui aboutirent, en juillet 1811, à l'octroi de quelques *licences* d'exportation; mais les douaniers français retardèrent longtemps l'effet de la grâce impériale. C'est vraiment un curieux tableau que celui de cette vie maritime, troublée par les corsaires danois et français (« Représailles du

1. Dans le 1er vol. de son *Histoire du commerce de Francfort* (*Frankfurter Handelsgeschichte*. Frankfurt. Minjon, 1910, in-8°, XVII-425 p.), M. A. Dietz étudiant *les foires* (*Der Messhandel;* p. 102-109 *die Franzosenzeit 1792-1813*), est beaucoup moins optimiste. D'après lui, il n'y en eut que trois bonnes, celles d'automne 1801 et 1809 et de Pâques 1810, compensation insuffisante pour 21 mauvaises.

2. *Die Napoleonische Kontinentalsperre in Mecklemburg. 1806-1813* (*Jahrbuch des Vereins für mecklemburgische Geschichte*. Bd LXXI, p. 325-364. Schwérin, 1906.)

Nord » ou « l'heureux Toutou »), menacée par les navires de guerre anglais qui venaient parfois forcer un petit port pour y enlever un bateau de course et ses prises. M. Stuhr nous donne en outre le récit local de l'exécution des décrets impériaux et le détail des dispositions par lesquelles on s'efforça de fermer réellement la côte aux produits anglo-coloniaux [1]... A peine les Français en retraite, le gouvernement rétablissait la liberté du commerce maritime, négociait avec l'Angleterre et livrait à l'amiral suédois nos derniers corsaires.

J'ai peu d'ouvrages récents à signaler pour le reste de l'Allemagne. Dans sa moitié orientale, le grand État au point de vue économique était le royaume de Saxe. Après la consciencieuse étude de l'*Industrie du Voigtland* par Louis Bein [2], M. A. König avait étudié dans son ensemble l'*Industrie cotonnière Saxonne à la fin du siècle dernier* [18e] *et pendant le blocus continental* [3]. Ce livre, remarquable par la précision et l'abondance des renseignements généraux ou spéciaux est la meilleure des contributions à l'histoire du système continental en Saxe. — Le bon livre de Hasse sur les *Foires de Leipzig* [4] contient à cet égard d'utiles chapitres. M. L. Arqué en s'appuyant sur lui a présenté dans la *Science Sociale* une brillante analyse de cette institution *dans les temps passés et à l'époque actuelle* [5]. Il nous montre la foire devenue au XVIIIe « par-dessus tout un grand marché des tissus », « en même temps l'organe d'importation sur le continent des productions de la *manufacture anglaise*, tôle, quincaillerie, etc. », enfin, à côté des commerces traditionnels comme celui des fourrures russes, un immense marché de vivres « où les *denrées coloniales* jouent un rôle de plus en plus marquant ». Le Blocus qui eut pour premier résultat la confiscation des marchandises anglaises, rachetées pour 6 millions par la ville, eut cette conséquence, « bienfaisante pour la

1. La côte fut partagée en quatre secteurs de surveillance confiés à cinq officiers et trois cents hommes, en tout, avec les garnisons des deux ports de Rostock et Wismar, un millier d'hommes dont la composition varia souvent, Français ou indigènes, militaires et douaniers. On exécuta plusieurs travaux de fortification, notamment deux batteries furent dressées près de Wismar et à Warnemünde pour assurer l'inviolabilité de ces ports.

2. *Die Industrie des sächsischen Voigtlandes* (I. *Die Musikinstrumentenindustrie.* II. *Die Textilindustrie* [3e partie : de 1790 à 1817]. Leipzig, 1884, 2 v. in-8°, 99 et XII-556 p.). II, p. 139 : « la paix de *Lunéville* conclue en *1801* entre la France et l'Angleterre »! p. 159, lire 5 pour 3 août et *19* pour 18 octobre, etc.

3. *Die sächsische Baumwollenindustrie am Ende des vorigen Jahrhunderts und während der Kontinentalsperre.* Leipzig, in-8°, X-370 p. Ce livre est divisé en quatre parties : *la concurrence anglaise jusqu'en 1806; l'organisation de l'industrie cotonnière de la Saxe electorale et son développement jusqu'en 1806; l'arrivée des produits anglais et des matières premières de l'industrie du coton pendant le Blocus continental; les effets du Blocus continental sur l'industrie saxonne.*

4. *Geschichte der Leipziger Messen.* Leipzig, 1885, in-4°, 516 p. Voir surtout les chap. VII et VIII, XV et XVI et p. 493-500.

5. *La Foire de Leipzig dans les temps passés; ... à l'époque actuelle* (*La Science Sociale.* Paris, 56 rue Jacob, fasc. 69 et 70, 1910).

fabrication saxonne et les foires de Leipzig, de stimuler énergiquement les industries de la Saxe, particulièrement les industries textiles et surtout la filature du coton et la fabrication des indiennes ».

Les ducs saxons de la branche Ernestine entrèrent, presque en même temps que l'Électeur promu Roi, dans la Confédération du Rhin, le 15 décembre 1806. Ils avaient déjà appliqué à leurs États les dispositions du décret de Berlin : dans sa plaquette *Sur l'introduction du Blocus continental à Altenbourg*[1], M. Max Voretzsch publie, d'après un original en sa possession, l'ordonnance du gouvernement ducal de Saxe-Altenbourg-Gotha, du 11 décembre. — Contiguë au Voigtland, la principauté de Reuss lui avait emprunté son industrie textile. Quelques courts passages de la dissertation que lui a consacrée M. Finkenwirth (1910)[2] se rapportent à l'époque napoléonienne.

Pour la Prusse, outre les histoires politiques ou économiques, ont paru depuis *la Réforme de la politique commerciale et douanière prussienne* de H. Freymark[3], divers travaux comme ceux de M. Fechner, véritable monument élevé à sa *Province de Silésie* (1741-1806)[4] et de M. Robert Schmidt sur *le Commerce et l'industrie de la Nouvelle Prusse Orientale* [1796-1806][5].

Au cours de mes recherches sur l'état économique de l'Allemagne du Sud sous Napoléon, j'ai trouvé d'utiles indications : pour Bade, dans un chapitre de M. Albert (*Bade entre Neckar et Mein de 1803 à 1806*)[6] et un article des *Mannheimer Geschichtsblätter* de 1908 (*Aus den Tagen der Kontinentalsperre*); pour la Bavière, dans l'article de M. Darmstaedter sur *le Traité de commerce, italo-bavarois du 2 janvier 1808*[7], dans les deux livres de Gutmann Adam et de l'École supérieure technique de Munich, publiés à l'occasion du centenaire du nouveau royaume (1906)[8] et dans

1. *Zur Einführung der Kontinentalsperre in Altenburg im Dezember 1806*, Altenburg, 1907, in-8° de 8 p. chez l'auteur : Querstrasse 5.

2. *Urkundliche Geschichte der Gera Greizer Wollwaren industrie von 1572 bis zur Neuzeit*, Weida, 1910, in-8°, 138 p.

3. *Die Reform der preussischen Handels und Zollpolitik von 1800-1821 u. ihre Bedeutung*. Iéna, 1898, in-8°.

4. *Wirtschaftsgeschichte der preussischen Provinz Schlesien in der Zeit ihrer provinziellen Selbständigkeit 1741-1806*. Breslau, 1907, in-8°, x-737 p.

5. *Handel und Handwerk in Neuostpreussen* (Dissertation de Doctorat). Göttingen, 1910, in-8°, 48 p.

6. *Baden zwischen Neckar u. Mein in den Jahren 1803-1806* (chap. IV). Heidelberg, 1901, in-8°, 91 p.

7. *Studien zur Bayerischen Wirtschaftspolitik in der Rheinbundzeit. Der bayerisch-italienische Handelsvertrag vom 2 Jan. 1808* (*Forschungen zur Gesch. Bayerns*, XIII, 1905, p. 41-54).

8. Gutmann Adam. *Bayerns Industrie u. Handel 1806-1906*. Nürnberg, 1906, in-8°, XXXII-126 u. 392 p. — *Darstellungen an d. Gesch. d. Technik, der Industrie u. Landwirtschaft in Bayern. Festgabe d. Techn. Hochschule in München zur Jahrhundertfeier der Annahme der Königswürde durch Max. IV* (München, Oldenbourg, XV-323 p.). Voir aussi les premières pages de Eheberg (*Die industrielle Entwickelung Bayerns seit*

plusieurs études nurembergeoises [1]. Le récent article de H. Schöttle sur une petite ville libre, incorporée en 1803 à la Bavière, cédée en 1810 au Wurtemberg, *Ravensburg et sa vie économique aux trois siècles derniers* [2], établit l'urgence et le bienfait des transformations opérées en Allemagne sous le Consulat et l'Empire.

Un nombre déjà respectable de monographies ont été consacrées, en Suisse, à l'histoire industrielle et commerciale des principaux cantons : telles, celles de Wartmann pour Saint-Gall, de Bürkli-Meyer pour Zurich, de Koechlin-Geigy pour Bâle, de Sturzenegger pour Appenzell, de Jenny-Trümpy pour Glaris, de Geiser pour Berne, de Pfister pour Schaffouse [3]. M. de Cérenville a estimé le moment venu (1906) d'en réunir les indications pour une vue d'ensemble de la Confédération sous Napoléon : *Le Système Continental et la Suisse 1803-1813* [4]. J'ai déjà eu l'occasion d'en entretenir les lecteurs de cette Revue, en un plus long article auquel je me permets de les renvoyer [5]. — Selon M. de Cérenville Napoléon voulait anéantir l'industrie et le commerce suisses, seuls rivaux dangereux pour la France depuis l'exclusion des produits anglais ; il développa « méthodiquement » son « programme » de la première année de la médiation jusqu'aux défaites suprêmes de 1813, et amena enfin « la Confédération à l'état d'épuisement conforme à ses intentions ». Cette *thèse* ne s'explique que par une insuffisance d'information [l'auteur a arrêté ses recherches aux Archives helvétiques] et la méconnaissance d'une politique générale où les Cantons ne furent envisagés que comme un élément. Elle repose sur l'extension — forcée à toute l'époque napoléonienne, — de quelques phrases échappées à l'empereur dans des mouvements de colère justifiés par le scandaleux épanouissement de la

1800. Erlangen, 1898, in-4°, 28 p.) et les dernières de Mayer (*Bayerns Handel im Mittelalter und in der Neuzeit*. München, 1893, in-8°, 100 p.) et l'*ækonomische Geschichte Bayerns unter Montgelas 1799-1817* de Ludwig Hoffmann : *Introduction* (seule parue. Erlangen, 1885, in-8°, 146 p.)

1. G. Schrötter. *Geschichte der Stadt Nürnberg bis zur Gegenwart* (Nürnberg, 1909, in-4°, 391 p.). — Max Held. *Das Arbeitsverhältnis in Nürnberger Handwerk von der Einverleibung der Stadt in Bayern bis zur Einführung der Gewerbefreiheit* (Stuttgart et Berlin, 1909, in-8°, 100 p.). — W. Heinrichsen. *Nürnberg in seiner Glanzzeit und in der Zeit seines tiefsten Verfalles 1100-1820* (N. 1909, in-8°, 120 p.). — P. Dirr. *Der Handelsvorstand Nürnberg 1560-1910* (N. 1910, in-8°, 116 p.), etc.

2. *Ravensburg und sein Verkehrsleben in den letzten dreihundert Jahren* (*Schriften des Vereins für Gesch. des Bodensees und seiner Umgebung* XL. 1911, p. 3-25.

3. Voir la bibliographie du livre de Cérenville [lire pour Jenny-Trümpy *1899-1902* au lieu de 1898].

4. Lausanne, Payot, 1906, in-8°, 345 p. (I. *Le S. C. et ses conséquences politiques pour la Suisse*, 1803-6, 1806-9, 1810-13. II. *Le S. C. et le commerce suisse*. III. *Le S. C. et l'industrie suisse* : coton, soie, lin, laines, pailles tressées, horlogerie-bijouterie. IV. *Quelques répercussions du S. C. sur diverses branches économiques* : l'agriculture, les denrées coloniales et leurs surrogats, la contrebande, l'assistance.

5. Voir au n° de septembre 1912. Marcel Dunan, *Napoléon et les Cantons suisses* (p. 192 et suiv.).

contrebande en Suisse. — Un fait demeure acquis : la longue et terrible crise industrielle provoquée par la perte des débouchés anciens, les guerres et le tarif de Trianon. Les chapitres les plus instructifs de l'ouvrage de M. de Cérenville sont ceux où, par petites touches successives, il reconstitue le tableau de la vie économique du pays en ces années troublées.

M. E. Chapuisat a depuis étudié d'après les Archives locales et celles de Paris, *le Commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française* [1]. Réunie plus ou moins volontairement à la France en 1788, et devenue le chef-lieu du département du Léman, l'antique petite république ne semble pas avoir trouvé dans son annexion les avantages matériels qui l'eussent dédommagée de la perte de son indépendance. « Genève était alors une des premières places d'entrepôt et ses négociants entretenaient avec l'Angleterre un commerce suivi. » Sa situation en faisait une étape « quasi obligatoire pour les marchandises venant d'Italie à destination de l'Allemagne et de la Suisse ou vice versa ». « Les maisons de commission étaient nombreuses. » On comprend de quelle nécessité était pour la France l'annexion d'une ville où il fallait assurer une surveillance particulièrement vigilante de la contrebande. Tous les efforts de répression semblent d'ailleurs avoir été vains. « La contrebande était si bien établie dans la région que certains maires se plaignaient de l'abandon des terres par les paysans, tous désireux de se vouer à cette *industrie* illicite. » « Le lac était un excellent moyen de communication pour les fraudeurs. » Sur terre, certains contrebandiers « travaillaient en grand », selon l'expression du sous-préfet de Bonneville en 1809, faisant leurs transports avec voitures, chevaux et mulets. Les combats à main armée n'étaient pas rares, et moins encore la complicité des douaniers. En sept mois sous le Consulat, on dut congédier « quatre-vingts préposés »; sous l'empire « la direction des douanes chargea une police secrète d'espionner ses propres agents ». — A côté du commerce illicite, le transit régulier fut d'abord très réduit par les guerres, mais profita ensuite de la politique impériale. « L'établissement de la route du Simplon en 1800 et le blocus continental si fâcheux à d'autres égards rendirent d'après D. Dunant (*Coup d'œil historique sur l'industrie Génevoise*, 1828) quelque vie au commerce de transit. » On comptait en 1811 dix commissionnaires « se chargeant aussi de l'expédition et du roulage... Ces négociants avaient des relations avec toute l'Europe, mais correspondaient surtout avec Paris, Lyon, Marseille, Grenoble, Chambéry, Besançon, le ci-devant Piémont, les royaumes d'Italie et de Naples et la Suisse. »

Les Genevois pendant la domination française, M. Chapuisat le recon-

1. Paris, Champion, 1908, in-8°, XII-337 p.

nait avec une louable impartialité, « reçurent des enseignements dont ils profitent encore aujourd'hui. Ils acquirent un commerce plus policé (création de la chambre et du tribunal de commerce, du bureau de garantie, introduction du système métrique) ;... liés au sort d'une grande nation, leurs idées sur les échanges internationaux s'élargirent.... ; les grandes questions [leur] devinrent familières ». Pourquoi « le régime de l'annexion, supporté par quelques-uns, » parut-il « intolérable au grand nombre »? C'est d'abord que « l'incompatibilité d'humeur entre Genève et la France était flagrante ». C'est aussi que l'industrie fut en état de crise continue. En 1798 « un tiers au moins de la population était voué à l'horlogerie et à la bijouterie ». En l'an X ces industries ne rapportaient plus que la moitié de la somme atteinte quinze ans auparavant. En décembre 1811 le préfet Capelle écrivait : « Des cinq mille ouvriers horlogers ou bijoutiers que renfermait Genève en l'an XII, un cinquième environ a quitté cette ville ou s'est adonné à un autre genre d'occupation, un tiers est actuellement employé et gagne à peine de quoi se substanter; le reste est sans ouvrage ». Pareil recul se faisait sentir dans tous les domaines... Genève appela et reçut les Alliés comme des sauveurs.

Après le magistral ouvrage d'Albert Vandal sur *Napoléon et Alexandre*, et la publication par M. Rose d'un mémoire anglais au czar [1], M. Voïenski a, pour élucider *les Causes de la guerre de 1812* [2], examiné l'influence réelle du système continental en Russie. M. Mansuy a résumé naguère ici ses curieuses conclusions [3]. Tous les récents travaux d'historiographie hollandaise sont de même à des titres divers, des contributions à nos études. A son tour M. Pierre Conard (*Napoléon et la Catalogne*) [4], cherche dans la préjudiciable rupture forcée avec l'Angleterre, une des causes de la haine des Catalans pour la France conquérante.

MARCEL DUNAN.

1. *A document relating to the Continental System* (*The English historical Review*, XVIII, 1903, p. 122-124).
2. Saint-Pétersbourg, 1911, in-8°, XIV-116 p.
3. Voir au n° de mai 1912, p. 449.
4. Paris, F. Alcan, 1910, in-8°.

NOTES ET NOUVELLES

LA COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE 1812, EN RUSSIE.

Le programme seul des solennités occuperait un volume. Nous nous bornerons donc à un constat stylographique. Au lecteur d'imaginer les développements. La Russie ne pouvait pas ne pas célébrer un tel anniversaire. Une commémoration de la guerre nationale ne risquait-elle pas d'éprouver les susceptibilités de la France aujourd'hui alliée? Au contraire, grâce à l'initiative du *Souvenir français* et de la *Sabretache*, le rapprochement devait se faire plus étroit, en une manifestation commune, pour consacrer par des cérémonies officielles et des monuments durables la mémoire de la campagne formidable et de la résistance sacrée; d'ailleurs, il ne s'agissait plus tant de fêter la victoire et d'honorer la défaite que de glorifier et d'immortaliser d'une seule couronne des héroïsmes inséparables.

Le *Musée 1812*, à Moscou, et les monuments russes et français, à Borodino, sont destinés à témoigner de l'accord des deux pays pour célébrer, en 1912, le centenaire de 1812.

M. le baron de Baye fut le correspondant pour la France du comité moscovite du musée : le Comité (membres du *Souvenir français* et de *la Sabretache*) du monument français *Aux morts de la Grande Armée*, avait envoyé une délégation, sous la présidence du général de Torcy, à laquelle s'était jointe la délégation du Gouvernement, dirigée par le général De Langle de Cary; l'ensemble de la mission comprenait MM. Ternaux-Compans, colonel vicomte Fleury de Lariboisière, Albert Depréaux, commandant Buat, capitaine de Renty, le capitaine Marchal, le duc d'Auerstaedt, etc; quelques dames; M. le baron de Grandmaison, député, petit-fils du maréchal Lobau, avait été invité, personnellement, à prendre place dans le cortège.

Les voyageurs ont été reçus à Saint-Pétersbourg; de ce moment, ils ont été les hôtes de l'Empereur, transportés par train impérial, et installés, à Moscou, à l'*Hôtel National*, où des appartements et une salle à manger leur étaient réservés. Du 7 au 13 septembre, s'est déroulée une suite de galas ininterrompus — dont le programme a mobilisé les invités du matin à la nuit, et la nuit aussi pour les voyages, d'heure en heure. Nous ne nous arrêterons qu'aux étapes principales.

Le samedi, 7 septembre, à onze heures du matin, l'Empereur est arrivé à la gare de Borodino, — dont les habitants doivent une nouvelle station, le télégraphe et le téléphone à ces circonstances. Les moissons ont été coupées, des bois abattus, pour restituer à la campagne le plus possible l'aspect d'autrefois. Dispersées, une vingtaine de colonnes marquent les terrains où les combats furent le plus ardents. L'Empereur a déjeuné au monastère fondé par la veuve du général Toutchkoff, tué pendant la bataille. A deux heures et demie, revue des troupes, — quinze mille hommes, — envoyés de tous les corps qui ont participé au combat. C'est un spectacle inoubliable, dans ce cadre historique, par un temps merveilleux, le soleil criblant de rayons tous les ors et les soies des uniformes, des drapeaux, les diamants, les perles, les pierreries des icônes. L'Empereur et l'Impératrice vont à la rencontre de la procession qui apporte de Smolensk l'image de la Vierge miraculeuse Odiguitri, — devant laquelle pria Kutusow. Les souverains baisent la vitre de l'icône, vaste comme une fenêtre, qui monte, suivie de cinquante autres, toutes rutilantes, se mêler aux drapeaux, vers le mamelon de l'Église de campagne d'Alexandre Ier. L'icône Odiguitri est promenée sur le front des troupes, comme en 1812. En même temps, remise par le Métropolite de réductions de l'icône aux représentants des corps de troupes qui faisaient partie en 1812 de la deuxième division d'infanterie.

Le dimanche, 8 septembre, s'ouvre par une procession religieuse, à l'église de campagne d'Alexandre Ier, des prières d'action de grâces à genoux, en reconnaissance de la libération de l'invasion des douze nationalités. Après avoir prié pour la prolongation des jours de la famille impériale, le Protodiacre proclame la mémoire éternelle d'Alexandre Ier et des guerriers tombés; des salves sont tirées; les troupes rendent les honneurs. Le Protodiacre proclame longue durée pour la puissance russe, l'armée russe et tous les fidèles sujets de l'Empire russe. Le Ministre de la Cour offre à Leurs Majestés des médailles commémoratives. Les couronnes françaises sont déposés sur le monument russe.

Sur ce sec canevas, brodez les plus fastueuses arabesques. Quand j'écris : l'Empereur, — comprenez toute la famille impériale, les grands ducs et les grandes duchesses, la Cour, — l'Empereur et son convoi, précédé du piqueur bleu pâle, les Cosaques rouge et or de l'Impératrice,

les uniformes du soldat au général les plus variés; les torses disparaissant sous les crachats, les plaques, les médailles, les costumes religieux, les images rutilantes et les drapeaux de couleurs éclatantes ou fanées! Prodigieuse mise en scène d'une représentation où il n'y a pas de public, les milliers d'assistants tous acteurs, autour du maître absolu des armées et de la religion, le tzar au visage fermé... De ces contingents de parade, de la cour aux dignitaires, aux chefs, aux troupes, aux serviteurs, une seule allure libre, un seul sourire, la joie d'un enfant de huit ans, battant des mains à la splendeur du jour, à la beauté de la vie, sous le brillant soleil d'un ciel oriental, — le tzarewitch — soleil de 1912, dont se réjouissent encore des yeux qui ont vu 1812 — et Napoléon. Des centenaires, l'un de cent vingt-cinq ans, ont été recueillis, sont promenés en automobile...

Un déjeuner, après le défilé des troupes, a lieu dans les jardins du petit palais de Borodino, un déjeuner debout, après lequel se succèdent les inaugurations, par l'Empereur, l'armée, le clergé. (Ce sont les nôtres qui sont tombés là, mais nous ne sommes pas invités, disaient des paysans, refoulés à trois verstes de là. Cependant, quelques centaines de « maires » avaient été mobilisés, comme militarisés, alignés en double haie sur le parcours du cortège impérial.)

Vers cinq heures et demie, l'inauguration du monument français, — représenté par un fac-simile, — que l'on pourrait croire le monument définitif. La pyramide de granit, proposée par le *Souvenir français* et la *Sabretache*, avait été exécutée par M. L. Bœswilwald, architecte, surmontée d'un aigle de bronze. Mais elle ne pouvait être prête à temps. Alors, le Comité local de Moscou[1], représentant la colonne française, sous l'impulsion de son président, M. Paul Giraud, fit diligence pour parer au retard. Nos compatriotes de Moscou tenaient à honneur que la colonne française fût là, à l'heure, en même temps que les Russes. Ils firent le nécessaire, généreusement. Ainsi, nos délégations ne se trouvèrent pas devant un terrain vague. Un monument était en place, sur la butte couverte des couronnes venues de Paris, ou déposées au nom de l'Empereur, de ministres, de municipalités, de régiments russes, alors qu'on apprenait que le bloc expédié de France, par bateau, avait sombré pendant la traversée[2]!

1. MM. Boutry, Bouvier, A. Brocart, L. Chartron, Dufourmantel, G. Ferrand, C. Frey, Goujon, Gustelle, Kœchlin, Liberge, Moussy, A. Rebotier.

2. Voici la liste des couronnes donnée dans la *Revue de Cavalerie* (octobre 1912). Ministère de la Guerre, le Sénat, la Chambre des Députés, la Ville de Paris; École spéciale militaire de Saint-Cyr (deux couronnes), École polytechnique (deux couronnes), École de cavalerie de Saumur (deux couronnes), École d'administration de Vincennes; régiments d'infanterie : 2e, 3e, 4e, 8e, 9e, 12e, 16e, 17e, 18e, 25e, 29e, 30e, 33e, 35e, 36e, 37e, 44e, 46e, 48e, 51e, 55e, 56e, 57e, 72e, 82e, 83e, 84e, 85e, 90e, 92e, 93e, 99e, 105e, 108e, 110e, 111e, 113e, 123e, 125e, 126e, 127e, 128e, 129e, 131e; régiments de cava-

Une douzaine de jeunes gens maintenaient les drapeaux tricolores plantés dans le sol. Les généraux De Langle de Cary, de Torcy, le colonel Fleury, MM. Ternaux-Compans et de la Riboisière, prononcèrent de remarquables discours. L'Empereur arriva, avec une suite de ministres, président du Conseil, ministre de la guerre, de grands-ducs, d'officiers, le général gouverneur, le maire de Moscou. L'Empereur écouta l'absoute, prononcée par l'abbé Vidal. On remit à Sa Majesté la grande médaille d'or représentant le monument. Puis, il signa le procès-verbal d'inauguration, préparé par M. Ternaux-Compans, et présenté dans une superbe reliure [1]. L'Empereur Nicolas avait signé en français; ainsi firent les grands-ducs, — sur le recto, — et, dans le train les reconduisant à Moscou, signèrent les membres de la mission, au verso. La cérémonie s'acheva dans le plus émouvant crépuscule, tandis que sur ce paysage de prodigieuse mémoire, dans l'ombre et le silence, quelque espace s'allumait comme des feux de bivouac, et retentissaient les hourras au passage du tzar. Les Français de Moscou regagnèrent le chemin de fer, arrachant quelque feuillage, en souvenir de la visite à ces champs et à ces bois fameux... (La journée se prolongea, hélas... Le train qui accomplit le trajet en trois heures, à l'ordinaire, parti à sept heures du soir, n'arriva qu'à quatre heures du matin... A chaque station, il fallait se garer, pour laisser passer les trains impériaux. Heureusement, nos compatriotes, habitués à ces retards, avaient pris la précaution de se ravitailler de provisions au buffet... Et, aux arrêts, on descendait boire le verre de thé brûlant où flotte une rondelle de citron.)

A Moscou, les solennités religieuses succèdent aux manifestations militaires de Schwardino. Les monuments, les demeures officielles sont décorés, pavoisés, — avec des illuminations, la nuit. De la gare au Kremlin, la chaussée est déserte, gardée militairement. Il y aura à la Cathédrale de l'Assomption un service, d'où partira la procession pour la Place Rouge où sera lu le manifeste impérial, où seront dites des prières publiques ; aussi les délégations étrangères ne doivent pas y assister : mais M. Paul Giraud a toute une longue ligne, tout un étage de fenêtres de

lerie : 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e cuirassiers; 7e, 16e, 17e, 20e, 23e, 25e, 28e, 30e dragons; 1er, 3e, 4e, 7e, 8e, 9e, 11e, 12e, 13e, 19e, 20e chasseurs; 2e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e hussards; régiments d'artillerie : 1er, 2e, 3e, 4e, 7e, 8e, 9e, 24e, 26e, 31e; 19e escadron du train; 3e légion de gendarmerie.

1. En voici le texte : Le 8 septembre 1912, sous le règne de S. M. Impériale Nicolas II, empereur de toutes les Russies, M. Armand Fallières étant Président de la République Française, M. Raymond Poincaré, de l'Académie Française, sénateur, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, M. Millerand, député, ministre de la Guerre, M. Georges Louis, ambassadeur de la République Française en Russie, M. de Valicourt, consul général de France à Moscou, a été inauguré un monument commémoratif, élevé à la mémoire des morts de la Grande Armée.

Le présent écrit ayant pour objet de constater les conditions dans lesquelles a eu lieu cette inauguration, ont signé...

ses magasins dominant la Place Rouge. De là, sur sa gracieuse invitation, les Français jouiront du spectacle...

Une revue des troupes [1] de la garnison de Moscou, une visite à l'Assemblée de la Noblesse, un dîner militaire mobiliseront sans trêve les délégués du *Souvenir français* et du *Ministère*.

Une des cérémonies religieuses les plus imposantes aura été le service funèbre au temple du Sauveur. Mais les délégués n'y sont arrivés que sur la fin, par la suite d'un retard qu'avait occasionné leur visite au cimetière français. J'ai pu assister à l'office complet somptueusement interminable, les milliers d'assistants en uniformes, debout, rangés sur les côtés, laissant la vaste nef libre où évoluaient les grands de l'Église orthodoxe, d'énormes vieillards aux vastes chevelures et barbes blanches, en chapes d'argent, roides comme des armures, du col aux pieds. Et ces chœurs magnifiques et comme profanes pour nos oreilles surprises... Que nous fûmes loin de cette pompe orientale, au *Requiem*, célébré à Saint-Louis, des Français, dont le nouveau curé, l'abbé Vidal, inaugura la chaire par un sermon d'une élévation de pensée, d'une éloquence, d'une forme littéraire, qui impressionnèrent fortement les assistants. Ici, nos compatriotes se féliciteront de l'aubaine qui leur envoyait ce prêtre distingué, comme on se félicitait à Saint-Pétersbourg de l'installation du nouvel attaché militaire, M. de Guiche, qui arrivait de Berlin, précédé de la plus flatteuse réputation de savoir et de courtoisie, de mérites professionnels et de qualités mondaines. Ce fut l'objet de toutes les conversations au fastueux et délicat déjeuner offert par le Comité de Moscou, dans le salon de l'Ermitage, aux délégations...

1. « C'est le 10 septembre que fut passée la grande revue des troupes placées sous le commandement du général Plévé. Le vaste terrain d'exercice de la garnison, situé aux portes de la ville, vis-à-vis du château de Petrowski, où séjourna Napoléon en 1812, est un plateau très uni, d'un sol parfait. C'est là, du reste, que se donnent les réunions de courses. Quatre corps d'armée complets et dix régiments de cavalerie avaient été réunis : en tout, près de 80.000 hommes. Officiers et troupiers arboraient fièrement la médaille du centenaire qui vient d'être créée récemment.

A la tête du cortège le plus brillant et le plus chamarré, Nicolas II, en tenue de campagne, passe lentement, au pas, devant les régiments. Comme à Borodino, les généraux et officiers français l'accompagnent. L'impératrice et le Tsarevitch suivent en voiture à la d'Aumont. Le public, trié et choisi, est assez restreint. De sévères mesures d'ordre ont, en effet, été prises, et la police, à l'aide de clôtures en bois, a su écarter la foule populaire, qui ne jouit guère de cette magnifique parade.

Le défilé est impeccable, mais semble un peu lent et solennel. Plusieurs jeunes grands-ducs passent devant nous très crânement à la tête des unités dont ils sont titulaires. Artillerie et cavalerie se présentent au trot. Très beau spectacle militaire, en somme, mais auquel manquaient peut-être un peu les acclamations et les bravos dont nous avons l'habitude dans nos revues françaises ; spectacle qui nous a surtout laissé une remarquable impression de force, de cohésion et de discipline. Les chevaux en bel état, avaient des allures coulantes. Les hommes sont presque tous superbes, grands, bien découplés : des mâles. »

(Colonel Fleury, *Revue de Cavalerie*).

Le 29 août-11 septembre, inauguration du *Musée de 1812*, — provisoirement logé à un étage du *Musée Historique*. Un Comité ayant été constitué pour la création de cette galerie consacrée à Alexandre et à la campagne de Russie, M. le baron de Baye en devint le correspondant pour la France. On ne saurait assez dire le zèle de M. de Baye dans cette tâche ingrate. Vraiment il fallait une conviction obstinée pour s'adresser à des collectionneurs, à des musées français, aux fins d'obtenir *des dons* artistiques ou historiques pour Moscou. Certes, au point de vue français, l'idée était ingénieuse et patriotique d'intercaler des salles françaises dans le musée de 1812. Mais, alors que nos murs et vitrines sont si pauvres, peut-on savoir mauvais gré à la France de ne pas s'être laissée dépouiller par M. le baron de Baye. Il a dû se contenter de gravures, de plâtres, de fac-simile, de moulages. Mais, pour sa part, M. de Baye a collaboré généreusement. Depuis vingt-sept ans, chaque année, M. de Baye est l'hôte de la Russie, où il s'est fait des relations précieuses, dans la société, grâce à quoi il a pu villégiaturer à travers tout l'immense Empire; il n'y est nulle part étranger. Il sera davantage encore chez lui à Moscou, — ayant apporté au *Musée de 1812* sa propre collection napoléonienne, comprenant nombre de menus objets, dont j'aurais été heureux de fournir l'énumération et la description. Mais il n'en existe qu'une liste, dressée par M. André Brun, et dont je n'ai pu obtenir copie. Il faudra attendre la publication d'un catalogue. (Même réflexion pour les salles russes). D'ailleurs l'exposition au *Musée Historique* n'étant qu'épisodique, on peut remettre la promenade documentaire au *Musée de 1812*, — à son installation effective. En ce moment il convient surtout de rendre hommage aux personnalités grâce auxquelles M. de Baye a pu présenter à l'Empereur un ensemble suffisamment honorable : ce sont M. André Brun, qui fut à la peine, sans être à l'honneur, M. le commandant Martin, directeur du *Carnet de Sabretache*, M. le marquis de Girardin; enfin, un ouvrier de la dernière heure, mais qui assura l'exactitude et le succès de l'inauguration, M. Albert Depréaux, l'érudit historien. On lui doit de la reconnaissance, des deux côtés, Russe comme Français. Il y avait, en tas, des costumes militaires, de l'époque, que M. Pétrof comme M. de Baye se déclaraient incapables d'authentifier et de reconstituer. M. Albert Depréaux, maître de la matière, se passionna à classer casques, ceinturons, shakos, plaques, épaulettes, habits, culottes, gilets, dolmans, etc. Et M. Depréaux, souffrant d'une blessure à la jambe, ne pouvant marcher, il fallait le monter en chaise; à la grande armée, on l'eût cité à l'ordre du jour. Ces vitrines d'uniformes furent la curiosité de la journée, d'autant plus que seuls, à peu près ils se rapportaient à la campagne de Russie, le reste ne fournissant guère qu'une contribution lointaine à l'iconographie napoléonienne; je ne crois pas que la France ait à regretter

d'avoir laissé partir rien d'original, mais la douce ténacité de M. de Baye saura continuer l'œuvre entreprise, très noblement. Le voyageur français qui, parfois, visitera le *Musée 1812* ne connaîtra pas la gêne que l'on éprouve, à l'étranger, quand on se trouve en face de reliques commémorant quelque défaite de nos armées. D'ailleurs, les salles russes, naturellement plus abondantes que les nôtres, diminueront; beaucoup d'objets prêtés devront être rendus. Il n'en va pas de même de la section de M. de Baye. Comme l'Empereur l'interrogeait, M. de Baye a pu répondre, comme cela a été relaté dans les journaux :

« Sire, ce que la France a envoyé restera à la Russie. *La France ne prête pas, elle donne....* »

Évidemment, M. de Baye a souri le premier, quand on a propagé son mot historique, au dîner de gala du Kremlin qui clôturait les fêtes.

Au haut du Kremlin, dans les salles resplendissantes de lumières, rutilantes de l'or et des joailleries des uniformes et des décorations, — d'où la vue plonge sur la Moscova et la ville aux coupoles illuminées, c'était un spectacle inoubliable. Les valets avaient leurs coiffures à plumes du temps de la grande Catherine. Les chanteurs, les orchestres, de leurs loges aux extrémités de la salle, versaient un admirable concert. Les plats défilaient, les verres s'emplissaient de vins de France, et, aussi de crûs de la Crimée.

Le tzar se leva, suivi de la famille impériale. Debout, à l'extrémité des salons, la foule restant à quelque distance, il parlait, dans son entourage. Puis, une vaste porte s'ouvrit sur la salle du trône, les appartements personnels, par où disparut le cortège; la porte se referma; les invités descendaient aux vestiaires, regagnaient la ville entre la double haie de soldats qui gardaient le Kremlin, la Place Rouge, la Tverskaïa, par où l'Empereur se rendait à la gare une heure après, regagnait sa retraite habituelle. La commémoration de 1812 était achevée.

Du côté de la France, il reste à remplacer le monument de plâtre et de carton par le granit, — et à mettre, à leur place définitive, quand elle sera prête, les salles du musée 1812, à l'étage de l'arsenal que l'on prépare pour cette destination, — le prince Sherbatoff n'ayant pu que prêter quelques locaux du *Musée Historique*...

JEAN AJALBERT.

LA QUESTION BAZAINE.

Un débat vient de s'engager dans la presse, à la suite de la publication des deux volumes du lieutenant-colonel Ernest Picard sur *Sedan*.

Il s'agit des raisons qui ont amené la marche de l'armée de Châlons à

la catastrophe de Sedan. M. Alfred Mézières, dans le *Temps* du 14 mai 1912, soutenait que cette malheureuse décision avait été entraînée par une dépêche de Bazaine datée du 19 août, et arrivée à Châlons le 22, veille du jour où commença en effet la marche vers la Meuse. Nous rappelons cette dépêche : « Je compte prendre la direction du nord et me rabattre ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée; dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mézières pour gagner Châlons ». Et, considérant les conséquences funestes des résolutions prises à Châlons le 22, M. Alfred Mézières déclarait qu'on peut considérer cette dépêche « comme le premier crime de Bazaine ».

Au premier abord, on ne voit pas très bien l'intérêt que Bazaine aurait eu à attirer l'armée de Châlons sur la Meuse.

Mais il faut serrer cette discussion de plus près et suivre l'argumentation opposée à M. Mézières par M. Georges Bazaine, petit-neveu du maréchal, dans une lettre publiée par le *Temps* le 19 août 1912.

M. Georges Bazaine rappelle que, le 18 août, Bazaine télégraphiait à Mac-Mahon : « Je présume que le ministre vous aura donné des ordres, vos opérations étant tout à fait en dehors de ma zone d'action pour le moment, et *je craindrais de vous indiquer une fausse direction.* »

Sans doute, le 19, Bazaine exprimait l'espoir de passer par Montmédy-Sainte-Menehould, ou par Montmédy-Sedan. Mais le lendemain 20, enveloppé par des forces considérables, il envoyait trois dépêches à l'Empereur, au ministre de la guerre et à Mac-Mahon, ces trois dépêches parvenues à Paris et à Châlons ce même 22 août, avant le mouvement de l'armée de Châlons vers le nord-est; il y annonçait que l'investissement de Metz était commencé, que l'ennemi grossissait de plus en plus autour de lui : « Je préviendrai de ma marche, disait-il à Mac-Mahon, si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée. » Ce qui devait forcément détruire l'impression produite par la dépêche du 19.

Mac-Mahon a déclaré depuis n'avoir pas reçu cette dépêche; mais les deux autres sont bien arrivées à leur destination. Donc, ou bien on la lui a cachée pour l'obliger à marcher vers la Meuse : on sait que le ministère ne voulait pas que l'armée ramenât l'Empereur à Paris, de peur d'une révolution; ou bien Mac-Mahon a oublié cette dépêche; ou bien il a nié ensuite l'avoir reçue pour rejeter sur Bazaine la responsabilité de sa propre faute.

Enfin, on sait que, tout en marchant vers le nord-est, Mac-Mahon restait très hésitant et très inquiet, que ce n'est que le 28 qu'il prit décidément la direction de Sedan. Or il savait le 27, et il télégraphiait lui-même au ministre, que Bazaine était *immobilisé* sous Metz par 200 000 hommes. La marche décisive qui conduisit à la catastrophe est donc le fait des

injonctions adressées par le ministre à Mac-Mahon le 27 août, à 11 heures du soir, pour des considérations purement politiques.

A cette argumentation assurément vigoureuse de M. Georges Bazaine, le *Temps* a répondu, en ce même numéro du 19 août, que Bazaine, le 16 et le 18, a toujours voulu rester sous Metz — ce n'est pas ici la question —; que le maréchal Bazaine a négocié avec Frédéric-Charles dès le 12 septembre, qu'en capitulant il a livré les drapeaux au lieu de les faire incinérer — ce sont là d'autres problèmes que celui de la dépêche du 19 août.

M. Georges Bazaine a bien voulu suivre un moment son interlocuteur sur ce nouveau terrain, soutenant, par exemple, que, le 16, le maréchal ne pouvait pas presser davantage la marche sur Verdun sous peine de laisser derrière lui et de compromettre tout le 4e corps et 2 divisions du corps Lebœuf; défendant de même la conduite du maréchal le 18 août, pendant la bataille de Saint-Privat. — Mais, sur ces points si graves, la discussion n'est qu'amorcée.

Quant aux relations de Bazaine avec Frédéric-Charles, M. Georges Bazaine se réserve d'en discuter à fond lorsqu'il en jugera le moment venu, annonçant l'intention de démontrer à son heure, qui ne tardera pas, que le maréchal Bazaine fut un loyal soldat, et qu'il fut « la victime choisie offerte en holocauste à la douleur d'un peuple, martyr des passions politiques de son époque ».

Nous suivrons avec le soin qui convient la solution de cet angoissant problème, sans autre souci que celui de la vérité historique.

Mais, pour notre part, nous voudrions une réponse à cette simple question :

Comment une armée française de 173 000 hommes, avec ses canons et ses drapeaux, a-t-elle pu capituler, a-t-elle pu être livrée à l'ennemi, *sans se battre, sans la moindre tentative pour percer les lignes d'investissement?* C'est là la honte effroyable, le crime impardonnable, dont nous frémissons toujours, l'horrible page qu'on voudrait arracher de l'histoire.

ÉDOUARD DRIAULT.

NOUVELLES DIVERSES.

— **Les Uniformes du premier Empire.** — Au 1er novembre ont paru dix séries nouvelles, nos 61 à 70, de la publication des Uniformes du 1er Empire du lieutenant Bucquoy, dont nous avons déjà parlé [1].

Elles sont consacrées à l'uniforme des généraux, des officiers de l'état-major, aux gardes d'honneur des départements belges en 1803, au 57e de ligne (la terrible 57e demi-brigade), au 8e léger, aux dragons à pied

1. Voir la *Revue des Études Napoléoniennes*, t. I, p. 466.

et enfin aux chasseurs à cheval, dont une longue notice de 15 pages rappelle toutes les variations d'uniformes.

Dans les séries 71 à 80, qui paraîtront au printemps, on verra avec plaisir deux séries consacrées à l'Empereur, dont les tenues seront reproduites dans une dizaine de planches du maître Job.

Pour tous renseignements sur cette publication, s'adresser au directeur, Lieutenant Bucquoy, Valognes (Manche).

— La série de conférences que donne à l'Hôtel de Ville du Havre notre collaborateur Roger Lévy, et qui se trouvait la saison dernière consacrée à huit *Femmes de Révolution et d'Empire*, a cet hiver pour objet *La Société française de 1825 à 1865*. Les trois dernières leçons seront consacrées au Second Empire. Elles ont en effet pour titres : *Napoléon III*; — *Le duc de Morny*; — *L'impératrice Eugénie*.

— Le 22 septembre 1912, on a posé la première pierre du monument élevé à Victor Hugo sur le champ de bataille de Waterloo : discours de M. Camille Le Senne et de M. Hector Fleischmann.

NOTES DE LECTURES.

— Jean Ajalbert, *Bagetti peintre de victoires*, Paris, 1912. — Né à Turin en 1764, Giuseppe Pietro Bagetti, ou Boghetti, capitaine-ingénieur-géographe, a laissé un grand nombre de paysages de guerre qui ont obtenu de bonne heure le suffrage de Napoléon; l'Empereur aimait à les revoir lui-même, à en fixer les titres et les légendes; il en fit graver un grand nombre. M. Jean Ajalbert a eu l'idée de les grouper en une sorte d'exposition rétrospective au château de la Malmaison; en les reprenant au service géographique de l'armée ou à la salle des aquarelles du Musée de Versailles, il put en réunir une centaine de numéros. Bagetti fut d'abord commandé pour une série d'aquarelles sur les campagnes de 1796 et 1797; sous les ordres du chef du bureau topographique Martinel, son attention fut d'abord appelée sur les exploits de la brigade Rampon au combat de Montelegino; il eut mission « d'éterniser la mémoire du brave Rampon ». En ces travaux commandés par l'autorité militaire, les artistes étaient soumis au régime le plus strict; ils devaient être à l'heure réglementaire aux sites à peindre, et l'inspiration devait avancer à l'ordre, sous la surveillance de l'officier conducteur; les figures du premier plan devaient avoir 4 centimètres de hauteur ou au moins 2. Il ne paraît d'ailleurs pas que Bagetti ait été gêné par ces conditions de travail. Plus tard, en Allemagne, il fit 14 croquis de la campagne d'Ulm, 18 de celle d'Austerlitz, 11 de celle de 1806 en Prusse, 48 de

celle de 1807 en Pologne, 10 de celle de 1809. Il faut louer M. Jean Ajalbert d'avoir célébré, dans le cadre de la Malmaison, la mémoire d'un ingénieur-géographe qui avait, observe-t-il, « un joli pinceau à une branche de son compas ».

— *Napoléon et la Grande Armée*, suivi de l'*Histoire des Maréchaux de l'Empire*, par Emile Marco de Saint-Hilaire, Paris, 1907. — La librairie Téqui a réimprimé récemmeut l'histoire populaire, anecdotique et pittoresque que Marco de Saint-Hilaire avait consacrée, dans les premiers jours du second Empire, à la gloire du premier; notre époque, il est vrai, est friande de toutes reliques napoléoniennes ; il n'est pas sûr pourtant que le paysan d'aujourd'hui prenne à ce récit le même intérêt passionné qu'il y a cinquante ans : car les temps sont changés, à cet égard comme à beaucoup d'autres. L'intérêt de cette réimpression est qu'elle rappelle l'état d'esprit de l'époque de la première publication qui fut un monument de propagande napoléonienne. Qu'il s'agisse de l'Empereur ou de ses maréchaux, cette galerie de portraits étant précédée d'une histoire de l'institution elle-même jusqu'à la promotion de 1851, le récit est tissé d'anecdotes comme celles du *De viris illustribus urbis Romæ*, ou comme les *Vies des hommes illustres* de Plutarque, l'Empereur plus grand et plus glorieux comme Charlemagne parmi ses pairs. Nul souci d'une véritable histoire, ni même d'un exposé des plus grands faits comme Austerlitz ou Tilsit ; des anecdotes naïves illustrées de gravures plus naïves encore, la légende dans toute sa simplicité. Le grand public lui-même est aujourd'hui plus exigeant. C'est un signe des temps.

— **Le traîneau de Napoléon Ier.** — Les journaux du Palatinat racontent que le traîneau qui ramena en 1812 Napoléon Ier de Russie se trouve actuellement en réparation chez un carrossier de Pleinsheim. Le traîneau est disposé pour être placé sur roues et il peut ainsi être converti en voiture. Il appartient aux héritiers du Conseiller d'amirauté von Neumeyer, de Weisenheim.

Il serait intéressant d'apprendre à la suite de quelles circonstances le traîneau impérial a échoué dans le Palatinat. On pourrait ainsi juger de l'authenticité du frêle véhicule qui porta César et sa fortune depuis Smolensk jusque sur les bords du Rhin.

Roger Lévy.

— Gaston May, *La lutte pour le français en Lorraine avant 1870* ; Paris-Nancy, Berger-Levrault (Bibl. des Annales de l'Est), 1912, in-8°, 214 p. — Après avoir défini la Lorraine « allemande », qui d'ailleurs ne se distinguait de l'autre que par la langue, aussi patriote, aussi française de cœur, patrie de Ney, M. Gaston May étudie les efforts qui furent faits, surtout

par le second Empire, pour la franciser. Il analyse les rapports des préfets, comme celui de M. Chambureau en 1854, les délibérations des assemblées locales, révélant le mal et la nécessité de le guérir, dans le temps où la nationalité allemande affirmait la volonté de l'unité; il relève surtout les admirables efforts des autorités universitaires, inspecteurs et instituteurs, ardents à cette lutte qui était vraiment celle de la civilisation, car la Lorraine allemande était désolée par la misère et par des mœurs violentes et barbares. Malheureusement cette croisade passionnée se heurta à la résistance du clergé et surtout du clergé des campagnes : pour beaucoup de prêtres ruraux, pour toute la congrégation des sœurs de Saint-Jean-de-Bassel, l'allemand était la langue maternelle, la langue du catéchisme, la langue des sermons du dimanche; beaucoup considéraient le français comme le véhicule de l'esprit philosophique et de la littérature immorale; après la loi Falloux, l'Eglise eut encore des moyens d'action plus puissants; lorsque Duruy voulut prendre des mesures générales pour assurer dans toutes les écoles de France le triomphe de la langue nationale, il rencontra partout cette même hostilité, dans la Basse-Bretagne, en Flandre. Pourtant, dans le département de la Meurthe, l'inspecteur d'académie Maggiolo, et l'inspecteur primaire de Sarrebourg, Creutzer, réussirent à se mettre d'accord avec l'autorité épiscopale, représentée alors à Nancy par Mgr Darboy, puis par Mgr Lavigerie, et ils obtinrent ainsi un succès presque complet; en quelques années ils déracinèrent l'allemand. Mais tous les efforts échouèrent dans le département de la Moselle, où l'invasion allemande allait mordre plus profondément et où la conquête allait s'autoriser des arguments que lui fournissait le clergé du pays.

E. D.

— Augustin Filon, *Le Prince Impérial, souvenirs et documents*, 1856-1879, ouvrage illustré de 45 planches tirées hors texte et de 3 fac-similé; Paris, Hachette, 1912, in-4° carré, VII-286 pages.

M. Augustin Filon, qui fut longtemps précepteur du Prince Impérial, était le mieux placé pour consacrer à sa mémoire l'œuvre de piété de et vérité qui convenait; il y fut aidé par M. Franceschini Piétri, par M. l'abbé Misset, qui possède une admirable collection de documents et de photographies sur le prince, et par l'Impératrice elle-même : en sorte qu'il semble possible d'extraire de ce beau livre quelques traits exacts d'une physionomie et d'une destinée presque aussi attachante que celle du Roi de Rome.

Né le 16 mars 1856, baptisé le 14 juin suivant, parmi les fêtes et les gloires du Congrès de Paris, le Prince Impérial parut avoir toutes les fées autour de son berceau, de l'admirable berceau que lui offrit la Ville de Paris. On nous dit ici que Bismarck y était aussi pour jouer le rôle de la

méchante fée : il ne paraît pas que Bismarck ait été à Paris à cette date, et il est bien inutile de dramatiser par une légende banale une histoire par elle-même d'une mélancolique poésie. Quoi qu'il en soit, le prince jouit toujours de la plus complète intimité familiale, vécut toujours tout près de son père et de sa mère, entouré de leurs soins les plus assidus et les plus touchants. De très bonne heure, il fut entraîné à faire des exercices physiques pour lesquels il garda le goût le plus vif, non sans une certaine nervosité parfois inquiétante. Il eut pour premier précepteur M. Francis Monnier, professeur de troisième au collège Rollin, puis, à partir du 4 septembre 1867, M. Augustin Filon, appelé par Duruy du lycée de Grenoble où il était professeur de Rhétorique. On essaya de lui assurer les avantages de l'éducation privée en le gardant au palais, et de l'éducation publique en lui faisant faire les mêmes exercices qu'au lycée Bonaparte : cela ne donna pas d'excellents résultats ; le Prince Impérial ne fut pas en rapport avec les jeunes gens de son temps ; premier en arithmétique, il assista au banquet de la Saint-Charlemagne du lycée Bonaparte le 28 janvier 1868 ; cela ne donna lieu à aucun incident ; on sait qu'il n'en fut pas de même à la distribution des prix du concours général, et que, parmi les applaudissements, le jeune Godefroy Cavaignac refusa de recevoir de ses mains son 2e prix de version grecque.

La guerre fut une rude épreuve pour cet enfant de quatorze ans, qui, joyeux de l'aventure, chantait à tue-tête la *Marseillaise* dans le parc de Saint-Cloud, qui ensuite suivit son père jusqu'à Sarrebrück, pour être ramené en arrière jusqu'à Châlons, et, après le 4 septembre, dirigé sur la Belgique et l'Angleterre par Maubeuge et Ostende. A Hastings il vit le mystérieux Régnier : M. Augustin Filon annonce qu'il dira un jour ce qu'il sait de l'affaire Régnier ; dès aujourd'hui il déclare que le personnage ne fut reçu ni par l'Impératrice ni par son fils.

Après la paix la famille impériale s'établit à Chislehurst, Camden place ; après quelque séjour à King's College, le jeune homme entra à l'Académie Royale de Woolwich, en grande joie d'être soldat. La mort de son père, 9 janvier 1873, faillit interrompre ses études ; car le parti bonapartiste voulait tout aussitôt le mettre à sa tête et l'entraîner aux pures entreprises politiques, à l'occasion des difficultés que traversait alors la France. L'Impératrice ne le permit pas, et le prince acheva tranquillement son éducation ; il avait des talents divers, particulièrement pour la caricature, et l'on reproduit en ce livre notamment une caricature de Thiers, enveloppée dans une redingote grise trop ample et trop longue, porté sur le pavois par les chefs des anciens partis, et s'écriant : « Soldats, je suis content... de moi ! » Le jeune prince avait d'autres mérites : il réussissait bien dans les mathématiques, et il sortit de Woolwich dans un rang très honorable.

Après quelques mois de voyages, il demanda à servir dans la guerre des Zoulous, comme ses camarades du camp d'Aldershot. N'avait-il pas aussi l'ambition, d'ailleurs louable, de se distinguer, de montrer sa valeur et son courage, de revenir avec de la gloire? Ses supérieurs avaient mandat de lui éviter les trop grands dangers; mais il voulait servir comme les autres. Le 1er juin 1879, il fit partie d'une reconnaissance, sous le commandement du lieutenant Carey. La petite troupe fut surprise, tout le monde s'enfuit, le cheval du prince s'échappa de ses mains, et le malheureux jeune homme, seul en face de l'ennemi, mourut percé de nombreux coups de zagaie. L'Impératrice consacra sa vie dès lors aux soins pieux de ses deux cercueils; elle leur construisit l'église de l'abbaye de Farnborough.

Une question se pose, qui est entre les lignes des dernières pages de M. Augustin Filon : ce jeune prince dont l'éducation avait été particulièrement soignée, qui avait révélé des qualités, mais non supérieures, eût-il été capable de conduire les destinées de la France? — Cette histoire ne permet pas d'y répondre. On en disait autant de « l'aiglon ». Pitoyable destinée : après Napoléon Ier, mort dans une île anglaise, le roi de Rome mort sous l'habit autrichien; après Napoléon III, mort en Angleterre, le Prince Impérial tué sous l'uniforme anglais : une famille accablée par la fatalité!

E. D.

Le Gérant : R. Lisbonne.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

LES SOURCES NAPOLÉONIENNES AUX ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Chacun sait comme sont classées nos Archives diplomatiques et qu'elles sont divisées en deux grands groupes, la *Correspondance politique* et les *Mémoires et Documents*.

La *Correspondance politique* comprend les Instructions aux ambassadeurs, ministres et autres agents, leur correspondance avec le ministère, où il se rencontre des pièces de grande valeur, même littéraire, quand elles sont signées d'Alquier ou de Reinhard, de La Besnardière, d'Hauterive ou de Talleyrand. Il est émouvant de mettre la main sur un document dicté par l'Empereur, de saisir sa pensée toute nue, comme un écho fixé de cette parole souveraine que nous ignorons et qui seule permettrait de le connaître; il est amusant de retrouver les formes diplomatiques dont ensuite Talleyrand enveloppait, avec quelle distinction! l'ordre brûlant du maître. Ce sont les régals de la recherche.

D'une manière ou de l'autre, la *Correspondance politique* renferme au vrai toute la politique extérieure du gouvernement français. Ce serait une ironie sans doute que de la comparer à nos *Livres Jaunes* expurgés et amincis par tant de formalités nécessaires. Mais aussi le télégraphe et le chemin de fer, en tenant les agents à portée des ordres quotidiens de leur ministre, leur ont enlevé la plus belle part d'initiative, ont vidé la *Correspondance diplomatique* de son principal intérêt. Éloignés pour des mois, pour des années, en des pays, près de cours dont la presse d'alors

n'avait pas trahi tous les secrets, les ambassadeurs d'autrefois ne réduisaient pas leurs dépêches au compte rendu de leurs négociations; ils disaient les circonstances de leur mission, la vie des personnages influents, les intrigues ou les révolutions, les scandales qui n'étaient pas rares; et surtout à si longue distance ils avaient forcément une liberté d'allures et une responsabilité qui en faisaient plus qu'aujourd'hui de véritables acteurs du grand drame de l'histoire.

On a commencé l'inventaire sommaire de cette Correspondance. Un premier volume est consacré à l'Allemagne, à l'Angleterre et à l'Autriche, la première partie du second à Bade, à la Bavière, au Brunswick, à la Colombie et au Danemark. Ce sont de précieux instruments de travail, dont on presse avec raison la publication.

La seconde source de nos Archives est dans les *Mémoires et Documents*. On y trouve, notamment pour le sujet qui nous occupe ici, des Mémoires rédigés par les représentants de la France à l'étranger sur diverses questions se rapportant aux pays où ils étaient accrédités, situation financière, organisation militaire, état des esprits; — des Mémoires rédigés dans les bureaux du Ministère pour les besoins du service : nous en avons pour l'Empire une importante série, de la main d'Hauterive, de Montgaillard, de Poterat, de Pellissier, de Talleyrand lui-même; — des manuscrits et papiers entrés au Dépôt par toute autre voie que celle des versements réguliers des Directions : par exemple les Papiers de Richelieu, ou de Mazarin, ou de la famille de Noailles, de Saint-Simon; les 48 volumes des Papiers des Bonapartes, d'où l'on a fait sortir la plus grande partie des documents publiés de la Correspondance de Napoléon ou de Joseph, etc.; et encore le Journal du Comte de Langeron, en partie publié pour la Société d'Histoire contemporaine par L. G. F.; les pièces relatives au Congrès de Prague ou au Congrès de Châtillon.

Ces *Mémoires et Documents* ont été l'objet de trois volumes d'inventaires : Fonds France, Fonds divers, Supplément aux deux premiers.

En dehors de ces deux sources capitales, il y a encore les cartons des Consulats, qui ne sont pas définitivement classés, et qui

ne sont pas communiqués; il s'y rencontre parfois des pièces importantes, comme nous avons pu le constater pour le Consulat d'Alexandrie en 1807[1].

Tout cela constitue en vérité le trésor de la diplomatie française.

Une part de ces richesses a été livrée au public. Depuis trente ans le principal effort du Ministère et de la Commission des Archives a été, à cet égard, de publier les *Instructions aux ambassadeurs et aux ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française (1648-1789)*. Pourquoi ces dates? Il y a dans leur choix une grande part d'arbitraire; il y eut des négociations de premier intérêt au XVIe siècle, ce siècle où naquit vraiment la diplomatie, et au commencement du XVIIe siècle, sous Henri IV, sous Louis XIII et Richelieu. D'autre part la date de 1789 ne marque pas une coupure dans notre histoire diplomatique, nous le verrons de reste. Mais il fallait se limiter, et aussi, pour la période contemporaine, éviter les communications trop hâtives.

Quoi qu'il en soit, cette publication a produit quelques volumes de grande valeur, et, sans prétendre choisir, nous rappellerons le volume de l'Autriche par Albert Sorel, les deux volumes de la Russie par Alfred Rambaud, ceux de Rome commencés par M. Gabriel Hanotaux, continués actuellement par M. Jean Hanoteau, celui de la Prusse par M. Waddington, celui de la Suède par M. Geffroy[2].

Il y a des lacunes à combler pour la Turquie, la Hollande, l'Angleterre. Tel qu'il est, ce monument imposant, qui en est au tome XIX, a rendu des services.

Sans doute les Instructions aux ambassadeurs ne sont que la partie morte, en quelque sorte, la théorie de notre politique exté-

1. Voir Edouard Driault, *La Politique orientale de Napoléon*, p. 111-120. (F. Alcan.)

2. Voici d'ailleurs la liste complète : I, *Autriche*, par Albert Sorel; — II, *Suède*, par A. Geffroy; — III, *Portugal*, par de Caix de Saint-Amour; — IV-V, *Pologne*, par Louis Farges; — VI, *Rome* (première partie jusqu'à 1687), par G. Hanotaux; — VII, *Bavière*, *Palatinat*, *Deux-Ponts*, par André Lebon; — VIII-IX, *Russie*, par Alfred Rambaud; — X, *Naples* et *Parme*, par Joseph Reinach; — XI, XII et XII *bis*, *Espagne*, par Morel-Fatio et Léonardon; — XIII, *Danemark*, par Geffroy; — XIV et XV, *Savoie*, *Sardaigne* et *Mantoue*, par Horric de Beaucaire; — XVI, *Prusse*, par A. Waddington; — XVII, *Rome* (deuxième partie, 1688-1723), par J. Hanoteau; — XVIII, *Diète Germanique*, par B. Auerbach; — XIX, *Florence*, *Modène*, *Gênes*, par Ed. Driault. (Paris, F. Alcan.)

rieure; la Correspondance en est la partie vivante, la mise en œuvre. Mais on en a tenu compte, et tous ces volumes sont précédés par d'importantes introductions qui constituent une étude générale des relations et des principales négociations de la France avec les diverses puissances, une large vue de la diplomatie française de l'ancien régime.

On a entrepris aussi un inventaire analytique de quelques documents de ces Archives. Ainsi, sous les auspices des Archives fédérales suisses, M. E. Rott a commencé de publier l'*Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés, depuis l'année 1430*; le 4e volume en est arrivé à la date de 1635. En France, la commission des Archives diplomatiques a autorisé d'autres publications, mais, semble-t-il, au hasard de l'occasion, c'est-à-dire des propositions individuelles : la *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre (1527-1542)*, par M. Jean Kaulek; — la *Correspondance politique d'Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre (1546-1549)*, par M. G. Lefèvre-Pontalis; — la *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise (1540-1542)*, par M. Alexandre Tausserat-Radel; — les *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse* (1792-1796), par MM. Jean Kaulek et A. Tausserat-Radel; — et encore la *Correspondance politique des deys d'Alger avec la cour de France (1559-1833), la Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour (1577-1830)*, par M. Eugène Plantet.

C'est une lourde besogne que des inventaires ainsi compris; elle est naturellement impossible à mener à bien pour l'ensemble de nos Archives diplomatiques; appliquée à quelques points très particuliers, elle n'intéresse que quelques spécialistes, elle n'est pas utile à l'ensemble des travailleurs.

C'est pourquoi il paraît bien qu'on ait renoncé à de telles publications, qu'on ait le souci, notamment, d'arriver à des temps plus proches. C'est ainsi que le Ministère de l'Instruction publique a organisé sur toute la surface du territoire un vaste système de recherche et de publication des documents relatifs à l'histoire

économique de la Révolution française. De même, le ministère des Affaires étrangères a entrepris la publication intégrale des documents français relatifs aux *Origines diplomatiques de la Guerre de 1870*[1]; cinq volumes ont paru pour la période comprise entre le 25 décembre 1863 et le 27 février 1865; on a par là une idée de l'importance matérielle de ce travail qui ne pourra pas comprendre moins d'une vingtaine de volumes. Et pourtant il semble inspiré par le souci d'une sorte d'actualité politique plutôt que par celui d'une organisation méthodique du dépouillement de nos Archives.

D'autre part la communication des documents de nos Affaires étrangères, arrêtée longtemps à la date de 1815, puis à celle de 1830, vient d'être portée à 1848. On se préoccupe donc d'aider de plus en plus les travailleurs par l'achèvement des inventaires sommaires, qui sont le premier des instruments de recherches, et en même temps de retrouver les lignes directrices de nos traditions diplomatiques.

Mais, en dehors des documents d'intérêt restreint que nous avons rappelés, entre les dix-neuf ou vingt volumes des *Instructions* et les vingt volumes environ que demanderont les *Origines diplomatiques de la guerre de 1870*, n'y a-t-il pas autre chose ou mieux à faire? N'y a-t-il pas surtout à déterminer une véritable méthode de publication?

Nous voudrions seulement en ces quelques pages donner une idée des ressources de nos Archives en ce qui concerne l'histoire napoléonienne, et rechercher les meilleurs moyens d'en faire profiter le public des travailleurs. On en jugera par quelques exemples.

*
* *

Sur les négociations de la paix d'Amiens, cette date si critique des relations entre la France et l'Angleterre, la *Correspondance*

1. *Les Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871*, Recueil de documents publié par le ministère des Affaires étrangères : I, 25 déc. 1863-21 fév. 1864. — II, 22 fév.-9 mai 1864. — III, 10 mai-31 juill. 1864. — IV, 1er août-5 nov. 1864. — V, 6 nov. 1864-27 fév. 1865.

politique comprend huit volumes, de 593 à 601. Un rapide inventaire analytique en montrera l'intérêt.

Bonaparte, au lendemain du coup d'État, prit l'initiative des ouvertures pacifiques; non seulement il écrivit au roi George la lettre que l'on connaît; mais il envoya Otto à Londres sous prétexte de négocier un échange de prisonniers : Pitt obligea Otto, avec quelque raideur, à se tenir enfermé dans les cadres de sa mission avouée. Dans l'été suivant, après Marengo, le premier Consul essaya de lier la question de l'armistice conclu avec l'Autriche à celle d'un armistice naval : tentative encore vaine.

Pourtant l'autorité du premier Consul étant désormais établie, Otto put avoir quelques entretiens officieux avec M. George, président du Transport-office. Mais surtout le traité de Lunéville et la retraite de Pitt changèrent les dispositions de l'Angleterre. Lord Hawkesbury fit à son tour des avances à Otto, le 21 mars 1801. La mort du tsar Paul rendit le gouvernement de Londres plus exigeant; celui de Paris voulut garder l'Égypte qu'il n'avait pas encore perdue : la négociation n'avança pas.

Enfin, au volume 596, qui correspond au mois de septembre 1801, la perte de l'Égypte enleva à Bonaparte une part de ses arguments; les armements de Boulogne inquiétèrent l'Angleterre : les préliminaires furent signés à Londres le 1er octobre, malgré les protestations de la presse anglaise, et notamment du *Morning Chronicle*.

Restait à transformer les préliminaires en un traité ferme.

Besogne pénible, il y fallut près de six mois. Toute la correspondance d'Otto est fondée sur l'évidente sincérité pacifique du ministère Addington. Mais la négociation d'Amiens fut à chaque pas hérissée de difficultés : elle remplit les volumes 598 et 599 de la Correspondance, dont la substance a été publiée par M. le baron du Casse[1].

Dès le début, l'Angleterre s'émut des armements considérables préparés en France et en Hollande pour l'expédition de Saint-

1. Du Casse, *Négociations relatives aux traités de Mortfontaine, de Lunéville et d'Amiens*, 3 vol. in-8, 1855.

Domingue; elle demanda des explications, des garanties, n'obtint pas de grandes satisfactions.

En janvier, la réunion de la Consulte Cisalpine à Lyon et l'avènement de Bonaparte à la présidence de la République Italienne révélèrent chez le premier Consul des ambitions qui ne s'enfermaient déjà plus dans les frontières naturelles de la France, et dès lors, en février 1802, avant toute conclusion, dit Otto, « le sentiment de la paix chez les Anglais était usé ».

Outre ces circonstances extérieures défavorables, la négociation d'Amiens elle-même fut extrêmement laborieuse. Bonaparte ne voulut rien ajouter aux préliminaires, laissant ainsi à la paix « définitive » le même caractère d'imperfection et de fragilité. Ainsi l'Angleterre était prête à reconnaître l'état des choses en Italie, pour le fixer, pour l'empêcher de se développer en une conquête impériale. Le premier Consul affirma dès lors le grand principe napoléonien que les affaires du continent ne regardaient pas l'Angleterre. C'est le sens des instructions données à Andréossy nommé ambassadeur à Londres en juillet suivant : nous publierons un jour ce document particulièrement significatif[1]. Retenons-en pour le moment ces propositions : « La guerre qui vient de finir a dû son origine et sa durée, non pas à des griefs particuliers de l'Angleterre contre la France, non pas à des discussions de marine ou de commerce, mais à cette prétention du gouvernement britannique de se mêler toujours aux affaires du continent et d'en régler les destinées. Il serait donc à craindre qu'une disposition semblable ne fût encore de nature à troubler la paix rétablie, et le premier soin de l'ambassadeur de la République devra être d'éloigner en chaque occasion toute intervention du gouvernement britannique dans les affaires continentales; et, attendu que le ministère actuel paraît disposé lui-même à concentrer toute son influence sur ce qui tient aux intérêts maritimes et commerciaux de l'Angleterre, il devra être facile d'écarter de sa part toute prétention tendant à s'immiscer aux affaires intérieures de l'Europe. »

1. Aff. étr., *Corr. d'Angleterre*, vol. 599, f°s 262-272.

L'Angleterre pouvait-elle consentir à cette exclusion, laisser le champ libre aux entreprises de Bonaparte? En tout cas, elle n'y consentit pas. Et, pour barrer la route à une expansion qui ne pouvait manquer de lui être funeste, elle donna à la question de Malte toute l'importance qu'elle comportait. Elle avait admis dans les préliminaires le principe du retour de l'île aux chevaliers de Saint-Jean; elle entoura cette restitution des plus minutieuses garanties; ce fut le dernier débat où s'attarda la négociation et où se révéla son caractère précaire.

La paix fut ainsi tant bien que mal conclue; les deux chambres du Parlement britannique la votèrent à de fortes majorités, 276 contre 20, 122 contre 16; mais leurs plus illustres orateurs firent d'importantes réserves sur l'avenir et invitèrent le gouvernement à la vigilance.

Nous avons suivi pas à pas dans cette analyse les documents de nos archives. On trouverait sans doute mieux, ou du moins autre chose, dans les documents anglais. Ce serait d'ailleurs une publication d'un singulier intérêt que celle qui, fixant avec précision la substance des papiers français, la compléterait par les indications bibliographiques correspondantes pour les papiers anglais. Une étude de ces sources, même élémentaire, rendrait d'appréciables services.

En continuant le dépouillement que nous avons commencé de la *Correspondance politique*, on trouverait des lumières semblables sur la rupture de la paix d'Amiens, et notamment sur la question de Malte.

Bonaparte pressa tant qu'il put l'élection d'un nouveau grand-maître à qui l'île pût être remise; dans une intention contraire, le gouvernement de Londres y mit le plus d'empêchements qu'il put.

Cependant le Piémont était annexé à la France, divisé en départements français; l'influence française s'établissait en Suisse par la négociation de l'Acte de médiation; l'Angleterre tentait de s'y opposer par une vigoureuse action diplomatique, déclarait déjà qu'elle n'évacuerait Malte que si les troupes françaises étaient rappelées de la Suisse. Elle opposait de plus en plus nettement

son système de l'équilibre à ce que Napoléon allait bientôt appeler le « système continental ».

Cette situation politique avait d'ailleurs un caractère économique très troublant pour les intérêts anglais. Tout territoire soumis à la domination française, directe ou indirecte, risquait de tomber dans le monopole industriel et commercial de la France. Le ministère Addington, soucieux de garder la paix qu'il avait signée, fit tous efforts pour arriver à une entente commerciale avec le gouvernement français; Bonaparte y parut d'abord disposé, envoya des agents commerciaux en Angleterre, notamment Coquebert de Montbret; puis il se refusa à tout accord en ce sens, sous prétexte que la presse anglaise n'était pas aimable pour le gouvernement français et que le ministère britannique ne réprimait pas avec une énergie suffisante les agissements des émigrés et les pamphlets des écrivains royalistes. C'était avouer, en quelque manière, la volonté de chasser le commerce anglais du continent.

Là-dessus, parut au *Moniteur* le rapport Sébastiani; l'impression en fut formidable en Angleterre; on y vit le projet déclaré de reprendre l'Égypte, de menacer encore la route de l'Inde. Le gouvernement anglais résolut de garder Malte. Il essaya encore un temps de sauver la paix par un système de compensations et de garanties dont il eût voulu pouvoir se contenter. Pendant plus de trois mois encore Malte fut l'objet d'entretiens de plus en plus difficiles entre Whitworth, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, et Talleyrand ou Bonaparte. La rupture inévitable eut lieu au commencement de mai.

Une étude particulière de la question de Malte, de 1798 à 1803, fondée sur les documents français et anglais, aurait un intérêt exceptionnel; là est la clef du problème des relations franco-anglaises à cette date, et elle ouvrirait de larges aperçus même sur l'histoire générale.

A côté de cette correspondance politique, régulière, quasi quotidienne, signée généralement d'Otto ou d'Andréossy, ambassadeur à Londres à partir de mai 1802, il y a bien d'autres pièces curieuses aux Archives des Affaires étrangères : des Mémoires

sur la politique commerciale de l'Angleterre, sur les finances et la puissance de l'Angleterre, sur un plan d'arrangement commercial entre la France et l'Angleterre en 1802, sur la politique coloniale de l'Angleterre[1]; des Mémoires sur les divers projets de descente depuis Guillaume le Conquérant ou même César, sur un projet d'insurrection canadienne, sur l'expédition de l'Inde; des Mémoires de Poterat sur l'Irlande, sur l'Écosse, et les moyens de les soulever. Enfin il y a à la Bibliothèque des Archives, sous le n° 18053, toute la suite des pièces relatives aux négociations franco-anglaises de 1799 à 1806 avec les commentaires du Ministère : le premier cahier roule sur la première négociation de Bonaparte en 1800, le second sur la convention d'El-Arych et les responsabilités de sa violation, le troisième sur la négociation de l'armistice naval, le quatrième sur les préliminaires de Londres et le traité d'Amiens, le cinquième sur la violation de la paix d'Amiens et le renouvellement des hostilités; le sixième est fait de pièces anglaises sur le même sujet; et le septième enfin a trait à la négociation de 1806.

Nous emprunterons un second exemple aux affaires d'Allemagne, à cette grosse question des indemnités dont J.-B. Seeley a pu dire qu'elle renfermait en germe toute la Révolution allemande du XIXe siècle. La conquête française de la frontière du Rhin avait eu pour conséquence de déposséder un certain nombre de princes allemands établis sur la rive gauche du fleuve. Il s'agissait de les indemniser sur la rive droite, et cette nécessité entraîna la sécularisation de presque toutes les terres de l'Église catholique et la médiatisation de presque toutes les villes libres. La carte politique de l'Allemagne en fut toute transformée et considérablement simplifiée : progrès décisif vers l'unité politique et territoriale. La *Correspondance politique* compte sur ce point vingt-quatre volumes de matériaux[2]. On y verra la suite des Instructions aux ambassadeurs près de la diète germanique éditées par M. B. Auerbach; on y retrouvera beaucoup de traditions de l'an-

1. *Mémoires et Documents*, Angleterre, vol. 9, 32, 69, 73.
2. *Allemagne*, 702-725.

cien régime, car les traditions s'imposent aux gouvernements les plus révolutionnaires.

D'abord la Correspondance du citoyen Bacher, agent à Ratisbonne, renseigne avec agrément sur l'esprit public dans l'entourage de la Diète; sur les pamphlets, comme celui de la pauvre Germania déchirée par trois animaux voraces [1]; sur les intrigues des puissances, de leurs agents officiels ou secrets; sur les convoitises universellement éveillées par l'énorme butin; sur les délibérations des trois collèges de la diète, surtout du collège électoral et du collège des princes; sur leurs lenteurs ordinaires et leur formalisme vieillot, la diète étant depuis longtemps atteinte par « une maladie de langueur qui menace de s'achever en paralysie générale »; notamment sur la détresse de la Chambre impériale de Wetzlar, étouffée sous la paperasse de 40 000 procès en souffrance, dont quelques-uns viennent de la Révolution, comme celui d'une certaine baronne dont les troupes françaises ont réquisitionné la voiture et les chevaux en 1794, oubliant ensuite de les lui rendre, comme celui d'un certain ménage mal assorti qui ne parvient pas à se séparer parce que les formalités à accomplir ne sont pas les mêmes à gauche et à droite du Rhin : du moins les deux époux sont-ils en attendant séparés par le Rhin.

La Correspondance du citoyen Baudus, voyageant en Allemagne « pour connaître les ressorts secrets des puissances intéressées », relève aussi en divers lieux les mouvements d'opinion, le prestige conservé presque partout par la puissance impériale, et pourtant un sentiment général d'admiration pour la France, pour la Révolution libératrice, pour Bonaparte dont on exalte les succès étonnants, la paix d'Amiens, le Concordat, la Consulte de Lyon, au point qu'en beaucoup de maisons on rencontre son portrait à côté de « notre Frédéric ».

Baudus, selon les instructions précises qu'il avait reçues, donne encore des renseignements sur les journaux, comme la *Minerve*, les *Annales de l'Europe*, qui se publient à Tubingen, « quelquefois encore infectés de cet esprit prétendu philosophique qui a pré-

1. *Allemagne*, vol. 702, f° 494.

paré les voies à la démocratie », dissertant lourdement sur des sujets comme ceux-ci : Comparaison de Bonaparte avec Henri II au point de vue des libertés germaniques. — Que va devenir l'Allemagne? — A quelle époque de l'histoire romaine ressemble la situation actuelle de la France?

La Correspondance de Laforest est naturellement plus importante. Laforest représentait la France médiatrice auprès de la Diète et de la députation de la Diète constituée pour le règlement des indemnités. Il donne l'exacte physionomie des séances en des « Bulletins de Ratisbonne » qui sont souvent piquants. A elle seule sa Correspondance[1] serait une publication du plus grand intérêt, plus grand même que celui de son ambassade à Madrid de 1808 à 1813, dont les dépêches sont actuellement éditées par M. Geoffroy de Grandmaison[2].

Dans ces Correspondances et dans d'autres pièces de nos Archives, on suivra facilement les plans d'exécution des indemnités : la commission impériale du 3 mars 1801 exécutoire du traité de Lunéville; le fameux plan du citoyen Mathieu, un Alsacien fort consulté par Talleyrand, plan si curieux qu'il nous faudra le publier ici quelque jour si ces événements ne sont pas l'objet de la publication d'ensemble qu'ils méritent : il s'agit d'un plan général d'une Confédération de l'Europe, divisée en Chambre impériale, Chambre royale, Chambre ducale, selon l'importance des États, avec des Diètes de relation, de corrélation, de congrès; le tout accompagné du tableau des pays à indemniser, des tableaux statistiques des indemnités proposées, et si parfaitement ordonné que tout le monde eût été satisfait et que la paix universelle eût été assurée pour de longues années; en sorte qu'il conviendrait de mettre le nom du citoyen Mathieu à côté de ceux de l'abbé de Saint-Pierre et de Sully. Il y a eu autour de Napoléon d'autres plans de paix perpétuelle et même de désarmement : ils n'eurent pas de succès.

1. *Allemagne*, vol. 717-720 et 722-724.

2. *Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne* (*1808-1813*), publiée pour la Société d'Histoire contemporaine par M. Geoffroy de Grandmaison. — Le cinquième volume arrive à la date de déc. 1811.

Le temps et les circonstances étaient favorables aux rêveries politiques. Les documents du temps sont remplis de projets de constitution, quelques-uns ingénieux, comme celui qui propose que l'Allemagne soit gouvernée par trois consuls : le premier avec le titre d'Empereur; le second en résidence à Rome, mais il n'est pas question du pape; le troisième à Francfort auprès de la Diète du Saint-Empire.

Une grave lacune pourtant : en tout ce fatras historique il n'est pas trace des petites intrigues, des négociations secrètes, du commerce des petits cadeaux destinés à entretenir la bonne volonté des personnages influents, à cultiver en particulier le zèle de Talleyrand qui, paraît-il, y fit quelques beaux bénéfices; pour éclaircir ce point délicat, il faudrait toute une bibliothèque de Mémoires, des Mémoires autres que ceux de Talleyrand; il y faudrait même des Confessions.

D'autres volumes de la *Correspondance politique* renferment les protocoles des délibérations des collèges de la diète, par exemple sur la commission impériale d'exécution, sur la formation de la députation, les formalités caractéristiques qu'elle nécessita, les longueurs interminables de la désignation des membres qui devaient en faire partie, longueurs naturellement entretenues par l'Autriche, dans l'espoir de circonstances nouvelles plus favorables.

Aux volumes 708 et 709, on trouvera les protocoles de la Députation d'Empire, du 24 août 1802 au 10 mai 1803; les difficultés du cérémonial lors de la première séance; l'introduction du commissaire impérial, les noms et titres des députés présents, *præsentibus*; le débat préliminaire sur le point de savoir si l'on tiendrait séance autour d'une table ronde ou carrée; la question de l'heure des réunions : le président ayant proposé onze heures, le premier opinant, Bohême, le trouve convenable : alors *reliqui consentiunt*. — *Conclusum*. — *Quibus discessum*. — Et ce jour-là on n'alla pas plus avant.

Puis on aura toute la suite des débats, parfois aussi ardents que s'ils eussent pu avoir quelque conséquence, en réalité oiseux, toutes discussions utiles ayant lieu ailleurs; le dépôt de la note

franco-russe du 8 octobre 1802, destinée à presser les conclusions; la convention austro-française du 26 décembre, achevant enfin l'ouvrage.

A ces pièces, curieuses à feuilleter, et d'où sort, semble-t-il, le véritable aspect des choses, il faudrait ajouter les nombreux Mémoires de rectifications, de réclamations, le simple étalage des convoitises les plus éhontées, chacun craignant d'être naïf en demandant moins, le tout aboutissant à des augmentations territoriales telles que l'Allemagne entière n'y aurait pas suffi. Plus loin enfin, la députation ayant terminé son œuvre d'apparences vaines, on lira les protocoles des délibérations de la diète elle-même; les difficultés de la ratification impériale, qui d'ailleurs demeura incomplète, même après la clôture, en ce qui concerne la nouvelle répartition des votes dans les collèges, l'Autriche tenant à sauver l'ancienne suprématie numérique du *corpus catholicum*.

Cependant, même avant les conclusions, tous les princes allemands, l'Empereur plus que les autres, étaient pressés de prendre, de peur d'être prévenus, moins pressés de rendre quand ils avaient trop pris, tous en querelles de voisinage et de délimitation, l'Allemagne entière déchirée par la curée des biens d'Église, les petits mangés par les grands, la noblesse immédiate toute entraînée dans la ruine du Saint-Empire auquel Austerlitz allait donner le coup de grâce.

Ces Archives de Paris sont sans doute la source essentielle, et à peu près complète, de l'histoire de cette révolution territoriale de l'Allemagne où ont commencé de se dessiner quelques-uns des traits les plus caractéristiques de l'Europe contemporaine.

Nous pourrions appeler l'attention sur beaucoup d'autres richesses documentaires relatives à l'histoire napoléonienne, qu'il s'agisse des grandes négociations du règne ou des grandes ambassades.

C'est, à la Correspondance de Milan, volume 60, les procès-verbaux de la Consulte extraordinaire appelée par le premier Consul à Lyon, les séances du bureau de délibération, le projet de constitution, la première constitution donnée par Bonaparte à un

pays étranger[1], semblable par beaucoup de traits à la Constitution de l'an VIII, mais dégagée des articles qu'il avait dû garder du premier plan de Sieyès; les importants rapports de Talleyrand au premier Consul, le complot Talleyrand-Marescalchi pour écarter Melzi et assurer au premier Consul la présidence de la République italienne; les pièces relatives à l'installation du nouveau gouvernement italien par Murat; plus loin les circonstances si instructives de la transformation de la République italienne en royaume d'Italie.

A la Correspondance d'Angleterre, volume 603, on aura toutes les pièces de la négociation Lauderdale-Yarmouth, avant et après la mission et le traité d'Oubril, en juillet-août 1806[2].

Nos archives, ni d'autres, ne sont riches sur Tilsit qui représente en effet un type particulier de négociations, négociations orales entre les deux souverains eux-mêmes, reconstituées ensuite plus ou moins exactement selon des souvenirs naturellement inclinés, sinon déformés, par l'intérêt; les conclusions seules ont été notées dans les traités. Peut-être les plus importants documents de ce grand épisode diplomatique ont-ils disparu dans la campagne de Russie, lorsque Napoléon, après le passage de la Bérésina, fit brûler les archives qu'il avait emportées.

La Correspondance d'Autriche, au volume 384, renferme la négociation de 1809 : les premières notes échangées entre Champagny et Metternich à la fin de juillet et au commencement d'août, tout de suite après Wagram; à partir du 17 août et pendant tout le mois de septembre, les conférences d'Altenbourg, en procès-verbaux secs, heureusement éclairés et commentés par les lettres de Champagny à l'Empereur; enfin le transfert et l'achèvement rapide de la négociation à Vienne, sous les yeux de Napoléon.

On pourra voir aussi aux *Mémoires et Documents*[3] de nombreux Mémoires et tableaux statistiques sur les finances de l'Autriche, ses ressources militaires, sa situation matérielle.

1. Voir dans la *Revue historique*, sept.-oct. 1912, un article de M. Raymond Guyot, *Du Directoire au Consulat, les transitions.*
2. Cf. Ed. Driault, *Napoléon et l'Europe*, II, chap. IX.
3. *Autriche*, vol. 43 et 47.

Aux *Mémoires et Documents*, fonds France, il y a les pièces relatives au Congrès de Prague (vol. 666-667) et au Congrès de Châtillon (668-671).

Parmi les grandes ambassades dont la correspondance est particulièrement instructive, il y a celles de Champagny, puis d'Andréossy, à Vienne, avant Austerlitz et avant Wagram; celle de Laforest à Berlin avant Iéna; celle de Saint-Marsan plus tard; à Constantinople, celle de Sébastiani dont nous publierons bientôt ici quelques dramatiques dépêches. On sait que la correspondance de Caulaincourt pendant son ambassade à Saint-Pétersbourg a été à peu près complètement publiée par les soins de la Russie : rare privilège.

A la Correspondance de Madrid, puis à celles de Naples, de Rome, de Stockholm, on trouvera les piquantes lettres d'Alquier. J'en ai publié quelques morceaux, de Naples et de Madrid[1]; mais elle mériterait d'être davantage connue.

A Cassel (*Correspondance de Westphalie*, vol. 2-13) on a d'excellentes études de Reinhard sur l'état du royaume, sur ses finances toujours inquiétantes, sur la situation des hommes et des choses : une source de grande importance pour la connaissance du règne de Jérôme, de ses rapports avec l'Empereur : il y a beaucoup à en tirer; l'histoire du royaume de Westphalie est à faire.

Dans divers volumes des *Mémoires et Documents*, il y a de remarquables travaux sur la Perse, les rapports, cartes, itinéraires, tableaux statistiques des officiers de la mission Gardane; — sur le Maroc : un Mémoire de Pouilly en 1805; un projet d'instructions pour M. d'Ornano, chargé d'affaires au Maroc en 1805; un Mémoire de Mathieu de Lesseps en 1809; — toute une histoire de la diplomatie française dans le Levant de 1792 à 1814, par M. Pellissier, consul général : elle est comme un avant-propos à l'histoire contemporaine de la question d'Orient, un bon exposé de la politique traditionnelle de la France.

1. *Bonaparte et les Bourbons d'Espagne et d'Italie*, dans la *Nouvelle Revue*, 15 août, 1er-15 sept. 1908. — *Napoléon et l'Italie*, chap. IV.

*
* *

Il serait facile d'organiser un dépouillement méthodique et vraiment utile de ces ressources, dans l'intérêt des travailleurs qu'il est temps d'attirer sur ce domaine. Elles ne représentent en somme, par comparaison avec la monumentale collection des Instructions, qu'un petit nombre de volumes, et elles rendraient de plus grands services.

Ainsi le volume des Instructions de la Diète Germanique représente le dépouillement de 500 volumes; celui de la Prusse, 200. Pour la Toscane, j'en ai dépouillé 130; pour Gênes, autant. Ici, pour la période du Consulat et de l'Empire, la Correspondance de Vienne compte 30 volumes, celle de Berlin à peu près autant, et les autres en proportion.

On pourrait donc publier autre chose que les Instructions; on se rend compte qu'elles sont insuffisantes en général à faire connaître notre histoire diplomatique, à plus forte raison pour cette période particulièrement agitée, révolutionnaire au moins en apparence, fertile en surprises où les Instructions laissaient les agents au dépourvu.

On conçoit une publication de quelques volumes, 15 ou 20, courts, sobres, maniables, semblables, par exemple, aux volumes des *Inventaires* ou à ceux des *Origines diplomatiques de la guerre de 1870*, avec plus d'unité que ceux-ci, en une sorte de composition groupant les affaires ou les questions, selon les traités et négociations ou selon les principales ambassades.

Cette publication comprendrait les pièces essentielles de la Correspondance, les Instructions, les principales dépêches échangées, celles qui ont un sens nouveau, des renvois précis aux documents des autres Archives étrangères avec lesquelles il serait sans doute aisé de se mettre en rapport, ou aux recueils de documents déjà publiés, ou aux ouvrages correspondants, avec toutes indications bibliographiques nécessaires, de façon à constituer vraiment des instruments de travail aussi parfaits que possible.

Ainsi, pour la période qui nous occupe ici, après la politique

étrangère du Comité de Salut public, après les *Papiers de Barthélemy*, qu'on aurait pu ramener à un recueil des négociations de Bâle, on pourrait publier les volumes suivants :

Les négociations de Leoben et de Campo-Formio.

Le Congrès de Rastadt.

Les négociations de Lunéville.

Les négociations d'Amiens.

L'ambassade de Champagny à Vienne, 1801-1805, c'est-à-dire les origines de la troisième coalition.

Les traités de Brünn, Schœnbrünn, décembre 1805.

L'ambassade de Laforest à Berlin, ou les origines de la quatrième coalition.

La négociation de 1806, avec la Russie et l'Angleterre, avec Oubril et Lauderdale.

L'ambassade de Sébastiani à Constantinople.

Tilsit.

L'ambassade de Caulaincourt à Saint-Pétersbourg (sous cette réserve que les pièces les plus importantes ont déjà été publiées en Russie).

L'ambassade Andréossy à Vienne, 1806-1809, qui correspond à la formation de la cinquième coalition.

Les négociations d'Altenbourg et de Vienne, juillet-octobre 1809.

Le Congrès de Prague.

Le Congrès de Châtillon.

On aboutirait ainsi, pour le moment, au *Congrès de Vienne*, qui fut une restauration de l'ancien régime européen, qui fut la Charte de l'Europe jusqu'en 1848, comme la politique révolutionnaire et impériale avait préparé, sur les ruines de l'ancien régime, la Charte des grandes nationalités contemporaines, qui devait être la doctrine politique de Napoléon III.

Car il ne faut pas isoler l'époque napoléonienne, ni à d'autres points de vue, ni surtout au point de vue de la politique extérieure. La politique napoléonienne ne se sépare pas de la tradition nationale française; elle en est, avec la Révolution, une part capitale. Elle continue, avec une activité particulière, dans le cadre de quelques années seulement, elle précipite l'évolution de l'Europe

à laquelle les rois, pendant des siècles, avaient méthodiquement et constamment travaillé. Et il n'y a rien de plus imposant, de plus grandiose dans l'histoire que cette continuité des traditions de la politique française.

Il est peut-être utile, sinon urgent, d'en reconstituer l'unité historique, parmi les erreurs ou les obscurités d'une diplomatie improvisée au jour le jour, à la remorque des événements, mal dégagée du désarroi né de la défaite. Or on n'improvise pas les lois de la diplomatie d'une grande nation comme la nôtre, pas plus que les lois de sa vie politique et morale. De gré ou de force, il faut suivre les traditions qui sont les lois de l'histoire, qui tiennent au caractère même d'un peuple, qui sont le lien des générations qui le composent à travers les siècles, la trame de ses destinées.

L'homme fort, le véritable homme d'État, est celui qui va de l'avant dans le sens des traditions : le tout est de les connaître, et on ne les connaît que par l'histoire. Il n'y a pas d'homme assez fort pour en remonter le cours. Toute la puissance, toute la grandeur de Napoléon vint de ce qu'il donna aux traditions de l'ancien régime la plus formidable impulsion. Il les exploita, selon son génie propre ; il les dévia, en apparence, ou plutôt il les força en conquête impériale : il le fallait peut-être pour qu'elles fussent, ce qu'elles ont été par lui, une contribution décisive à la formation de l'Europe contemporaine.

Une de nos plus profondes et de nos plus glorieuses traditions nationales, c'est l'action de la France en Italie, et pour l'Italie. Sans remonter à Charlemagne, ou à Charles d'Anjou, ou même à Charles VIII, depuis le jour où l'Italie fut tombée sous la domination des Habsbourg, au temps de Charles-Quint, pour des siècles, depuis le jour où, dans la dissolution inéluctable du Saint-Empire germanique, qui est la plus grande loi du déterminisme historique des temps modernes, l'Italie chercha à se constituer en État indépendant, la France l'y aida. Que la France y eût intérêt, qu'elle eût intérêt surtout à ruiner partout les prétentions du Saint-Empire à la domination universelle, nul doute ; elle n'en mettait

que plus de constance et de résolution au développement de sa politique italienne.

Dès l'origine de cette grande histoire, François Ier disputa l'Italie à Charles-Quint; au retour de sa prison de Madrid, il noua la Ligue de Cognac avec la plupart des princes italiens, et le connétable de Bourbon au service de l'Empereur alla se faire tuer devant le Château Saint-Ange. Il maria son fils Henri II avec Catherine de Médicis. Henri IV épousa Marie de Médicis, s'allia avec le grand-duc de Toscane, dressa le plan de l'indépendance de l'Italie dans l'intérêt de l'équilibre européen. Richelieu disputa le Mantouan et le Montferrat aux Espagnols et aux Impériaux, Habsbourg les uns et les autres, et les empêcha de s'unir par-dessus les Alpes. Mazarin, expert aux choses d'Italie, y entretint des intrigues très déliées, eut des princes italiens, comme le duc de Modène, à la solde du gouvernement français.

Louis XIV, au temps de la guerre de la Ligue d'Augsbourg et de celle de la succession d'Espagne, ne cessa pas d'encourager les princes italiens à s'unir, à s'entendre contre l'ennemi commun, le maître redoutable venu de Germanie. Qu'on lise dans les volumes des *Instructions* d'Italie les nombreuses missions, Tessé, Pomponne, etc., entretenues dans la péninsule à cette intention [1]. Tout le XVIIe siècle, à cet égard, est fondé sur l'alliance de la France et de la maison de Savoie (on se rappelle notamment le mariage du duc de Bourgogne avec Marie-Adélaïde de Savoie), jusqu'au jour où Victor-Amédée II, au commencement de la guerre de la succession d'Espagne, s'émancipa de la tutelle française et inaugura la politique de bascule qui fut si profitable aux siens, malgré le doigté délicat qu'elle exige et les dangers qu'elle peut cacher.

Pour l'instant, cette politique de la France ne fut pas entièrement heureuse, et en établissant son petit-fils sur le trône de Madrid, Louis XIV dut laisser aux Habsbourg d'Autriche la plus grande partie de l'Italie.

Louis XV répara dans une large mesure cet échec relatif, car

1. Notamment *Instructions de Florence, Modène, Gênes*, p. XXIX-46, 60-70, 222.

tous nos rois ont été fidèles à cette tradition italienne. Avec Chauvelin, il renouvela l'alliance de la France et de la Savoie, il établit les Bourbons à Naples et à Parme; il refoula les Habsbourg vers les Alpes, vers l'antique Germanie; il les chassa définitivement de la Méditerranée occidentale; il mit la France en Corse.

Toutes ces directions politiques, qui gardent, sur trois siècles et plus, la plus remarquable unité, se retrouvent chez Napoléon, depuis la Corse. Il remplaça les Bourbons partout, en Espagne et en Italie, affirmant que le traité d'Utrecht assurait à la France nouvelle, comme à l'ancienne, toute la succession d'Espagne. Il dépouilla le roi de Sardaigne pour le punir de sa politique de bascule : il ne voulut pas d'une nation italienne aussi grande que la France et capable de lui disputer un jour la conduite des nations latines. Les rois avaient invité. Napoléon obligea les États italiens à entrer dans le système français; il brisa le pape qui s'y refusait. La couronne d'Italie ne se retrouve pas dans les traditions de la France des rois, et il faut remonter à la France de Charlemagne pour voir sur la même tête la couronne impériale et la couronne de fer des rois lombards. On dirait que toutes les traditions françaises se sont ramassées dans ce court et étonnant moment d'histoire de vingt-cinq ans, de 1789 à 1815.

En tout cas, Napoléon délivra entièrement l'Italie des Habsbourg, les chassa même de l'Adriatique, achevant l'œuvre de Louis XV, de Richelieu, de Henri IV et de François Ier; ces résultats devaient être encore un temps contredits par Metternich : « L'Italie n'est qu'une expression géographique. » Ils furent définitivement assurés par Napoléon III et Cavour.

Napoléon Ier garantit aussi à l'Italie nouvelle le bénéfice des principes révolutionnaires, et dans ce grand nivellement social il lui donna l'unité française, la paix française, la grande paix française, héritière de la *pax romana*, où il eût voulu fondre toute l'Europe.

Il en prépara plus que quiconque l'unité nationale : œuvre accomplie et définitive, parce qu'elle s'est achevée selon la loi des destinées antérieures, et non par le seul caprice d'un conquérant; œuvre française, suite et couronnement des efforts de nos

rois, de Louis XIV quand il prenait l'Espagne aux Habsbourg, de Louis XV quand il les chassait de Naples et de Parme; œuvre latine aussi, que de reconquérir la Méditerranée sur les Germains qui y sont des étrangers.

Ne retrouverait-on pas ce sentiment, cette sorte d'instinct de race, jusqu'à nos jours, au fond de la conscience des peuples, sinon des actes de leurs gouvernements?

La politique française en Allemagne est fondée sur d'aussi anciennes traditions, qui se retrouveraient aisément dans un passé même récent, quoique en apparence effacées dans nos désastres : mais qu'est-ce que quarante ans de poussière parmi les siècles?

En Allemagne comme en Italie, la politique française eut pour objet d'affaiblir et de renverser le Saint-Empire, instrument d'autorité et d'oppression politique et religieuse, de garantir ainsi la liberté de conscience et les libertés nationales.

Dès les premières années de la Réforme, François Ier eut des ambassadeurs auprès des princes Luthériens. Henri II signa avec eux la convention de Friedwald où il apparut comme le défenseur des libertés germaniques. Henri IV fut le protecteur de l'Union évangélique, et, lorsqu'il fut assassiné, il était sur le point d'intervenir en sa faveur au delà du Rhin, à propos de la succession de Clèves et de Juliers. Dès lors la défense des libertés germaniques fut une sorte de loi pour la politique française qui y demeura presque immuablement fidèle, et il n'est pas difficile d'en suivre l'évolution, parallèle et semblable à celle qui avait pour objet l'Italie.

Richelieu et Mazarin portèrent au Saint-Empire des coups déjà décisifs. Les traités de Westphalie en vérité y mirent fin sous sa forme de l'unité religieuse, assurèrent la liberté de conscience des princes, mais aussi anéantirent presque complètement l'autorité politique de l'Empereur, permirent ainsi la formation des États nouveaux de l'Allemagne moderne, comme Brandebourg, Saxe, Hanovre, Bavière : des couleurs diverses commencèrent de paraître sur la carte du Saint-Empire.

Les princes allemands ne cessèrent pas de s'appuyer sur la

protection de la France, reçurent pensions de Versailles. La Ligue du Rhin de 1658 constitua autour de Louis XIV une sorte de clientèle allemande. Après l'occupation des Trois-Évêchés, celle de l'Alsace et de Strasbourg fut la garantie des libertés germaniques, et ce ne serait peut-être pas un paradoxe que de soutenir que cela pourrait être encore vrai. En tout cas, la tradition de la garantie des libertés germaniques s'appuyait sur la politique de la frontière naturelle du Rhin, dont elle était le complément logique. On accordait rigoureusement ces deux termes : la France au Rhin, l'Allemagne libre.

Louis XV fut fidèle à la même politique; il eut des relations étroites avec la Saxe, une alliance intime avec la Bavière, dont l'électeur Charles VII fut porté un moment à l'Empire, lors de la grande crise de succession où l'Autriche faillit périr.

Elle ne périt pas, grâce à l'énergie de Marie-Thérèse; même elle reprit dans cette épreuve une force nouvelle, et à la fin du XVIIIe siècle, maîtresse toujours de la couronne impériale, appuyée sur sa clientèle fidèle des électeurs ecclésiastiques et de la noblesse immédiate, elle était encore la plus grande puissance du continent, la plus redoutable forteresse de l'autorité, la plus rude ennemie de l'esprit révolutionnaire.

Aussi la Révolution et Napoléon, comme les rois, s'acharnèrent-ils sur elle. Après Jemappes et Fleurus, les généraux de la Convention portèrent enfin la frontière au Rhin. Puis ce fut encore sur l'Autriche que Bonaparte, en Italie et en Allemagne, remporta ses plus belles victoires, Lodi, Arcole, Marengo, Austerlitz, Wagram. Alors s'acheva la transformation politique et territoriale commencée depuis des siècles : la Confédération du Rhin rappela Mazarin; l'alliance saxonne, l'alliance bavaroise furent renouées comme sous Louis XV et Louis XIV. L'Autriche fut chassée de l'Allemagne comme de l'Italie. Les sécularisations, inaugurées au XVIe et au XVIIe siècles, furent achevées; les influences catholiques furent ruinées en Allemagne, et elles y étaient le fondement même de la puissance des Habsbourg; l'élément protestant fut prépondérant, et la place ainsi fut préparée aux Hohenzollern.

Certes Napoléon alla plus loin que les rois; il éveilla souvent le souvenir de Charlemagne. Il força la tradition de la protection des libertés germaniques en une domination militaire et économique très lourde. Le sentiment national allemand n'en fut que plus vigoureux. L'Autriche ne put pas se relever des coups qu'il lui avait portés, et, après lui, les voies demeurèrent ouvertes à l'Allemagne nouvelle : il ne lui fallut plus que cinquante ans pour s'achever, et, à cet égard, Sadowa renouvela et compléta Austerlitz. De Henri II à Napoléon, même à Napoléon III, la part de la France est grande dans la formation de l'Allemagne moderne.

On trouverait en Orient le même accord entre la politique napoléonienne et la politique traditionnelle de l'ancienne France. Nul pays depuis l'antiquité n'a exercé une aussi grande influence que la France dans les pays du Levant. Il faudrait remonter très loin dans le moyen âge pour en déterminer les origines; elles ne sont peut-être pas à rechercher dans les relations de Charlemagne avec le calife Haroun le Juste; mais le souvenir des croisés et de Saint-Louis y est demeuré vivace, et depuis lors la France ne cessa pas de jouir dans le Levant d'une sorte de monopole économique : « Dans les mers d'Orient, disait-on au temps de Jacques Cœur, il n'y a mât revêtu sinon des fleurs de lys. »

Cette grande influence et cette prospérité furent consacrées par l'alliance de François Ier avec le sultan Soliman le Magnifique et par les Capitulations de 1535, renouvelées sous Louis XV en 1740. Pendant toute l'époque moderne, l'Orient fut comme une colonie française. Les ambassadeurs de France à Constantinople jouissaient d'un prestige considérable et exerçaient dans les conseils de la Porte une influence souvent décisive; des missions comme celles de Villeneuve, ou de Vergennes, au XVIIIe siècle, semblent préparer celle de Sébastiani en 1807.

L'alliance avec la Turquie fut, pendant près de trois siècles, à peu près sans interruption, l'un des traits essentiels de la politique royale.

Elle était dirigée surtout, aux origines du moins, contre le Saint-Empire et contre l'Autriche; c'est contre Charles-Quint

qu'elle avait été d'abord formée. Elle était à cet égard l'élément essentiel de la politique de la Barrière de l'Est, composée, avec la Turquie, de la Suède et de la Pologne, et destinée à contenir à revers les ambitions des Habsbourg.

Mais aussi lorsque la Russie au XVIIIe siècle prétendit entrer dans la société des nations européennes, la barrière de l'Est lui fut un obstacle naturel. Dans de telles conditions l'alliance franco-russe n'était pas possible; non seulement la Russie, aux yeux des Français, passait pour barbare, et Louis XV ne voulut pas épouser la fille de Pierre le Grand; mais les ennemies de la Russie, Suède, Pologne, Turquie, étaient les amies, et comme les clientes de la France; mais encore, par le chemin de Byzance la Russie voulait atteindre la mer libre, la Méditerrannée, disputer à la France le protectorat des chrétiens, le commerce du Levant. Comment la France y aurait-elle consenti? La politique russe était en contradiction avec les intérêts français les plus anciens et les mieux établis. Lorsque Catherine II parla de démembrer l'empire Ottoman, en en réservant une large part à la France, notamment dans les îles et sur les côtes de la Méditerranée, l'ambassadeur français à Saint-Pétersbourg, M. de Ségur, fut un moment séduit. Mais son gouvernement, avec M. de Vergennes, se refusa à le suivre dans cette voie, s'attacha au principe de l'intégrité de l'empire Turc, c'est-à-dire alors à la défense de la prépondérance française en Orient.

Napoléon n'eut pas une autre politique. Quand il refusa de partager l'empire ottoman avec le tsar Alexandre Ier, aux conférences de Tilsit et de Saint-Pétersbourg, quand il arrêta les Russes au Danube, pensant les refouler au delà de la Crimée, quand il reconstitua l'ancienne Pologne, il continua la politique des rois, et, en fait, depuis lors, les Russes n'ont pas fait un pas de plus sur le chemin de Constantinople.

La marque particulière de Napoléon sur cette politique traditionnelle, c'est qu'il rêva pour lui-même la domination de la Méditerranée, comme au temps des Croisades, mais surtout comme au temps des empereurs romains. Par delà Charlemagne, il fut le continuateur des Césars; il fut César Imperator. « Je suis un

Empereur romain, disait-il à Maret en 1812, et de la meilleure race, de la race des Césars, de la race de ceux qui fondent. » Comme les Césars, il se donna pour mission de reconstituer la civilisation méditerranéenne, de chasser d'Europe les Barbares. C'est en ce sens qu'il rêvait, la Russie vaincue, d'achever l'Empire.

Sous cette forme, quoique classique, ses ambitions romaines s'effondrèrent, à Moscou. Tout de même, il avait représenté, avec une vigueur singulière, et par endroits décisive, la politique séculaire de la France en Orient, dont Napoléon III devait s'inspirer encore lors de la guerre de Crimée et de l'ouverture du canal de Suez. On dirait que jusqu'à nos jours la tradition qu'il avait si magnifiquement renouvelée règne encore sur les préoccupations de nos gouvernements et qu'elle s'impose à eux comme une loi d'un déterminisme inéluctable.

Italie, Allemagne, Orient, il y a là les traits les plus caractéristiques de l'Europe actuelle ; leurs origines immédiates sont dans la Révolution et l'Empire où se sont manifestées, avec plus d'éclat et de puissance que jamais, quelques-unes des lois essentielles de la politique française, illustrées par le clair génie de Napoléon, lui-même héritier de la force révolutionnaire et de la politique royale.

C'est pourquoi il est nécessaire d'organiser enfin l'étude méthodique de cette expérience diplomatique unique, où se sont fondues glorieusement, comme en un creuset formidable et tumultueux, toutes les traditions de notre admirable histoire.

Il y a peut-être de grandes leçons à y prendre, plus encore que dans la politique des anciens rois étrangère à beaucoup des circonstances de l'histoire contemporaine. Du moins, en mettant tous ces trésors de nos Archives à la portée des travailleurs et du public, on apporterait une contribution remarquable à la connaissance de notre politique étrangère, on pousserait un peu plus avant l'histoire de notre grandeur nationale.

ÉDOUARD DRIAULT.

BONAPARTE
ET LES PRISONNIERS RUSSES EN 1800[1]

Un siècle environ avant la conclusion, sous l'Empereur Alexandre III, de l'Alliance franco-russe, l'histoire a connu un moment où un rapprochement étroit entre les deux peuples, sur le point de devenir un fait accompli, ne put s'effectuer qu'en suite de circonstances tout à fait fortuites. Le fait historique en question, fort peu connu du lecteur, présente un intérêt d'autant plus vif, que les événements politiques dont l'Europe était l'arène à cette époque, avaient mis en contact direct deux individualités intellectuelles et morales aussi différentes que l'étaient Bonaparte — futur Empereur des Français, alors Premier Consul — et Paul Ier, Empereur de Russie.

Jusqu'en 1800, toutes les marchandises de provenance française étaient prohibées en Russie; plus encore, étant donnée la violence de l'impétueux tempérament de l'Empereur Paul Ier, il suffisait parfois d'une parole imprudente, ou de quelque fait aussi peu important que prémédité, pour en pâtir cruellement, sous le coup d'une accusation de jacobinisme.

L'Europe entière visait alors à anéantir la Révolution — cette

1. Nos lecteurs français apprécieront tout particulièrement cette collaboration d'un savant russe. Nous en sommes très reconnaissants à M. Woensky. Nous avons déjà eu l'occasion d'ailleurs de rendre compte de ses remarquables travaux sur la Guerre de 1812. (*Revue des Études napoléonniennes*, I, 448-449.). — E. D.

hydre qui menaçait la paix universelle, — et la Russie, mettant Souvoroff à la tête de ses troupes, prit une part des plus actives à cette soi-disant croisade des puissances contre la France.

L'Empereur Paul donna à ses ambassadeurs, accrédités aux cours de Vienne et de Berlin, l'ordre sévère de n'avoir aucune espèce de rapports avec le gouvernement français, et de ne pas même donner de réponse dans le cas où quelque représentant de ce gouvernement adresserait une lettre à l'ambassadeur par écrit, dans l'intention de lier correspondance. Comme les sentiments du Souverain étaient connus à Saint-Pétersbourg, il est plus que naturel que l'opinion publique n'ait été rien moins que favorable à Bonaparte, ce général en chef, choisi par des révolutionnaires. C'est à peine si l'on osait murmurer son nom, et cela encore non sans de grandes précautions. Bien téméraire aurait été le courtisan qui se serait permis de prononcer le nom de Bonaparte en présence de l'Empereur Paul Ier.

Cet état de choses compliquait singulièrement, sinon rendait tout à fait impossible l'idée d'une union entre les deux peuples, et, cependant, l'irréalisable fut bien près de devenir un fait accompli, grâce à une circonstance qui amena un revirement aussi brusque que complet dans l'opinion et les sentiments de Paul Ier à l'égard du général Bonaparte.

Sans les funestes événements du 11 mars 1801, qui sait quelle nouvelle tournure auraient prise dans la suite du règne de l'Empereur Paul Ier les relations franco-russes? Elles auraient peut-être eu pour conséquence un revirement absolu de la politique extérieure de la Russie, revirement qui aurait entièrement modifié les relations réciproques entre les autres Puissances de l'Europe. Le canon français n'aurait peut-être pas grondé à Borodino, et qui sait si les aigles jusqu'alors invincibles des légions françaises n'auraient pas fraternisé avec les aigles bicéphales de l'armée Impériale russe, pour étendre le pouvoir uni des deux nations sur toute l'Europe...?

L'étude approfondie des mentalités de Paul Ier et de Napoléon permet cette conclusion, que les intentions et le but auquel tendaient ces deux individus si différents à première vue (le Sou-

verain russe, vrai chevalier, rêvant de la reconstitution de l'antique et glorieux ordre de Malte; — Bonaparte, fils de la Révolution, homme de génie sachant en exploiter les symboles, pour acquérir la popularité, qui devait l'amener plus tard sur le trône) — ne différaient au fond que bien peu entre eux.

Une différence très essentielle existait toutefois entre ces deux personnalités : les rêves chevaleresques de Paul Ier étaient absolument sincères, tandis que Bonaparte, élevant une nouvelle monarchie sur les épaves de l'ancienne, mettait à profit la noblesse apparente des actes, l'éclat des faits et gestes, la séduction irrésistible des sentiments chevaleresques; enfin diplomate, méprisant l'humanité, il ne se fiait qu'à son étoile et à son expérience dans la direction des instincts de la foule et des sentiments de son entourage. Le premier consul, dès cette époque, ne dédaignait pas les vieux insignes du pouvoir, son masque républicain revêtait déjà l'altière et inflexible expression d'un potentat.

Il est permis de croire que ses tentatives de rapprochement avec Paul Ier n'ont point été l'œuvre du hasard, mais plutôt un effet de la prévoyance par l'Empereur de Russie des événements à venir. Tant que l'Europe fit la guerre à la France révolutionnaire, cette lutte avait toute l'apparence d'une croisade pour les principes de la monarchie. La Sainte-Alliance contractée contre l'Empire français n'avait plus ces principes pour excuse, et son existence n'était plus justifiée que par la nécessité de défendre le prestige de la puissance des monarchies anciennes vis-à-vis d'un nouveau venu, dont le pouvoir croissant créait un sujet constant d'inquiétude. Il nous semble que la Russie aurait peut-être mieux fait de s'abstenir de toute participation à cette lutte, qui servait avant tout les intérêts des peuples germaniques.

La meilleure preuve du bien-fondé de ce point de vue, c'est que l'Angleterre, prenant une part active dans cette croisade européenne contre Napoléon, ne songeait nullement à soutenir les intérêts des anciennes monarchies continentales, mais seulement à sauvegarder ses propres intérêts, que menaçait l'avènement d'un nouvel et puissant Empire. La collaboration des forces russes et

anglaises réunies contre la France ne semble donc pas avoir été un acte de sagesse politique. C'est pourquoi le revirement soudain dans l'attitude de Paul Ier, témoignant, avec autant d'imprévu que d'éclat, des sympathies à l'égard de Bonaparte, nous paraît, après des recherches plus approfondies, n'avoir pas été spontané, mais judicieusement combiné d'avance; en effet, ce revirement semble dicté par une juste appréciation des forces militaires des puissances de l'Europe, ainsi que du rôle incombant à ces puissances, notamment à la France et à la Russie.

En 1799, après la campagne d'Italie, Paul Ier se refusait catégoriquement à entretenir des relations avec la France, déclarée, comme on dirait actuellement, en état de boycottage. Mais il est manifeste qu'en même temps, les sympathies de l'Empereur à l'égard de ses alliés s'étaient singulièrement refroidies. La menace d'invasion de l'île de Malte par les Anglais lésait le Souverain dans sa dignité de Grand-Maître de l'ordre des chevaliers de Malte, blessant vivement les grands sentiments qu'il avait voués à cet antique ordre de chevalerie.

Après la bataille de Zurich et la défaite des troupes russes du corps d'armée de Rimsky-Korsakoff, environ sept mille prisonniers de guerre russes tombèrent aux mains des vainqueurs. Ces prisonniers, en grand nombre blessés ou malades, furent envoyés en France. Ces infortunés ignoraient le sort qui leur était réservé, et avaient toute raison de se croire oubliés. Aucun détail précis sur le régime auquel ils furent soumis n'est parvenu jusqu'à nous, mais, à ce qu'il paraît, ni soldats, ni officiers, que nos défaites avaient amenés en France, n'eurent nullement à souffrir de l'animosité de notre politique à l'égard de la France, et ils supportaient, sans trop de peine, leur captivité. Tout au contraire, le Premier Consul, paraissant tenir particulièrement à leur témoigner son estime, soulignait constamment son admiration pour la valeur et la bravoure des troupes russes. Combattant contre l'Europe entière, Bonaparte semblait vouloir demeurer en bons termes avec la Russie, recherchant plutôt une occasion de rapprochement. Les prisonniers russes jouissaient d'une liberté relative, ne

manquaient de rien, et le général Bonaparte se plaisait à faire droit aux demandes qu'ils lui adressaient. Un curieux document en donne la preuve. Ce document est une lettre[1] adressée au Premier Consul par deux officiers russes, demandant la permission de porter leurs armes. Cette lettre, datée de 1799, est une preuve indéniable de la sollicitude du gouvernement français à l'égard des captifs russes. Voici cet intéressant document :

« Général Consul, les soussignés officiers russes, prisonniers de guerre, sensibles à la manière dont ils sont traités, prennent la liberté de vous en témoigner leur gratitude. Il vous appartenait, général, d'adoucir leur sort et d'attacher au char de votre gloire le triomphe de l'humanité. Daignez recevoir l'expression de leur plus sincère reconnaissance, d'autant plus justifiée, qu'ils osent solliciter et attendre de votre bienveillance le port d'armes, qui doit toujours distinguer des officiers qui n'ont jamais dévié des principes de l'honneur dont ils font profession. Salut et respect. (Signé) Zalessky, capitaine; Kourdumoff, lieutenant. »

Le Premier Consul accueillit favorablement la requête des officiers russes et chargea le général Mortier d'y répondre en ces termes :

« Le Premier Consul, messieurs, se plaît à honorer le courage et la loyauté parmi les militaires de votre nation, comme il aime à faire pratiquer ces vertus chez les Français, et, confiant aux sentiments dont vous lui donnez l'assurance, il vous accorde le port d'armes que vous lui demandez. J'ai l'honneur de vous saluer. (Signé) Édouard Mortier. »

La bienveillance de Bonaparte à l'égard des Russes se manifesta encore en maintes occasions. La rupture de toutes relations avec la République française créait une situation étrange pour les captifs, dont le sort se trouvait à la merci des éventualités, et cela d'autant plus que la Russie, n'ayant pas de Français parmi ses prisonniers de guerre, ne pouvait songer à l'échange des prison-

1. Cette lettre et la réponse qui y fut donnée (en copies) se trouvent parmi les papiers et documents du comte Benningsen, aux archives de l'Etat-major général, sous bande spéciale portant le titre : « Différents papiers concernant la campagne de 1799 en Suisse et en Italie ».

niers. Tous les Français, faits prisonniers de guerre, avaient été dirigés sur l'Autriche. L'entretien des sept mille Russes grevait lourdement le budget plus que mince des finances républicaines de l'époque. Les guerres avec tous les pays de l'Europe semblaient ne jamais devoir prendre fin, et les campagnes incessantes que devait mener la France nécessitaient des dépenses de plus en plus fortes. Le trésor français, malgré les contributions énormes prélevées pendant la campagne d'Italie, se trouvait dans un état plus que précaire. Ces considérations inspirèrent à Bonaparte l'idée de proposer à l'Autriche et à l'Angleterre, qui détenaient un assez grand nombre de prisonniers de guerre français, d'échanger ceux-ci contre les prisonniers de guerre russes, internés en France. Cette proposition était fort logique, car il fallait penser que ces deux puissances, en tant qu'alliées de la Russie, seraient disposées à servir leur alliée, dont les troupes avaient loyalement soutenu les intérêts politiques de l'Angleterre et de l'Autriche. Mais en cette circonstance, comme en mainte ultérieure, la Russie, — prenant une part tout à fait désintéressée aux guerres de la Sainte Alliance avec Napoléon, rien que pour sauvegarder les intérêts des autres pays de l'Europe, — ne trouva, comme prix de ses sacrifices, que des menées louches et des visées égoïstes d'une politique équivoque.

L'Angleterre et l'Autriche refusèrent catégoriquement d'échanger les captifs russes contre les prisonniers de guerre français.

Le génie du Premier Consul lui suggéra aussitôt l'heureuse idée de proposer à l'Empereur Paul Ier le rapatriement des prisonniers de guerre russes, sans aucune condition. La réalisation de cette offre en cas d'acceptation, ce qui paraissait indubitable, devait forcément mener à un rapprochement entre la France et la Russie, dont les résultats bienfaisants ne tarderaient point à se manifester. Cet « acte de générosité habile » (comme le qualifie Thiers), ne nécessitant aucun sacrifice de la part de la France, pouvait, en retour, lui apporter des avantages considérables. L'attitude des puissances alliées à l'égard de la Russie ne pouvait manquer de provoquer le mécontentement à Saint-Pétersbourg, en même temps que le rapatriement « sans condition aucune » des prisonniers

russes par le gouvernement français devait souligner, aux yeux de l'Empereur, la duplicité de la politique de l'Angleterre et de l'Autriche, et acquérir — on l'espérait — les sympathies Impériales à la France.

A peine ce projet formé, le Premier Consul se mit en devoir d'en préparer l'exécution avec toute l'énergie et la décision qui caractérisaient ses moindres actes. La proposition de rapatriement des prisonniers de guerre russes fut faite sous une forme visant à impressionner la nature chevaleresque de Paul Ier. *Tous les prisonniers de guerre russes, sur l'ordre du Premier Consul, reçurent des uniformes neufs, confectionnés sur les modèles de l'armée russe, aux frais du gouvernement français. Les officiers, même les soldats, obtinrent la permission de reprendre leurs armes et, pour comble de magnanimité, les aigles et les drapeaux pris aux troupes russes leur furent rendus.*

En même temps, Bonaparte chargea Talleyrand d'écrire au ministre russe des Affaires étrangères, comte N. P. Panine, une lettre[1], pour lui dire que, l'Angleterre et l'Autriche n'ayant pas voulu rendre la liberté aux soldats de l'Empereur de Russie pris par l'ennemi alors qu'ils défendaient les intérêts de ces deux puissances, le Premier Consul, ne voulant pas priver leur Patrie d'aussi valeureux défenseurs, les rend à leur Souverain, sans « aucune condition », à titre d'hommage à l'armée russe, dont les troupes françaises ont su apprécier la valeur sur les champs de bataille.

Voici ce qu'écrivit Talleyrand au comte Panine :

« Monsieur le Comte, le Premier Consul de la République français n'a rien ignoré de toutes les circonstances de la campagne qui a précédé son retour en Europe. Il sait que c'est au concours des troupes russes que les Anglais et les Autrichiens ont dû tous leurs succès, et comme il honore le courage, comme il n'a rien plus à cœur que de témoigner son estime à de braves troupes, il avait été empressé de faire proposer aux commissaires, chargés par l'Angleterre et l'Autriche de l'échange des prisonniers, que les Russes

1. Lettre de Talleyrand à Panine datée du Ier Thermidor, an IX (9/20 juillet 1800).

qui se trouvent en France fussent compris dans cet échange et obtiennent même quelque préférence, en raison de ce qu'étant moins acclimatés dans le pays, le séjour pouvait leur en être plus nuisible.

« Cependant cette proposition, quoique si naturelle et réitérée plusieurs fois, est restée sans effet. Les Anglais eux-mêmes, qui ne peuvent se dissimuler que c'est aux Russes qu'ils doivent et leurs premiers succès, et les fruits qu'ils en ont exclusivement recueillis [1], et la sécurité de leur retraite (*car sans les Russes pas un Anglais n'aurait pu se rembarquer*), les Anglais, dis-je, quoiqu'ils aient en ce moment chez eux vingt mille prisonniers français, ne se sont pas montrés disposés à opérer l'échange des Russes.

« Frappé de cette injustice et ne voulant pas laisser dans une plus longue détention de si braves troupes, que de perfides alliés abandonnent après les avoir compromises, le Premier Consul a ordonné que tous les Russes qui se trouvent prisonniers en France, au nombre d'environ sept mille, retournent en Russie sans échange et avec tous les honneurs de la guerre. A cet effet, ils seront habillés à neuf, réarmés et leurs drapeaux leur seront restitués.

« Sa Majesté Impériale de toutes les Russies jugera s'il Lui convient d'exiger que l'Angleterre fasse repasser en France un pareil nombre de prisonniers français, mais l'intention du Premier Consul n'est que de témoigner, d'une façon toute particulière, son estime pour les armées russes et le désir qu'il a de faire quelque chose qui soit agréable à Sa Majesté Impériale de Russie.

« Il sera seulement nécessaire, M. le Comte, que Votre Excellence veuille bien me faire connaître quelle route Sa Majesté Impériale désire que ses troupes prennent et suivent pour retourner dans son Empire, et je dois prier votre Excellence de m'adresser sa réponse assez à temps, pour que les troupes de Sa Majesté Impériale puissent se mettre en route avant l'arrière-saison.

« Recevez, Monsieur le Comte, etc. (Signé) Ch. Maurice Talleyrand. 1er Thermidor, An IX ».

1. Il s'agit évidemment de l'expédition anglo-russe en Hollande, en 1799, dont l'Angleterre seule profita, en s'emparant de toute la flotte hollandaise qu'elle garda à jamais en son pouvoir, car il n'en fut pas question dans les clauses de la convention.

Cette lettre fut envoyée à Bourgoing, ministre de France à Hambourg, pour être remise au ministre Mouravieff qui représentait la Russie dans cette ville. Celui-ci, très embarrassé de cet envoi, ne savait trop quelle décision prendre. Les ordres aussi sévères que précis de l'Empereur, défendant toutes relations avec le gouvernement français, obligeaient M. Mouravieff à refuser la lettre; cependant, ayant eu connaissance de la teneur de la missive, et se rendant compte de l'importance du document, il se décida à outrepasser la défense du Souverain, et à envoyer à Saint-Pétersbourg un rapport détaillé sur la situation. L'Empereur, mis ainsi au courant des intentions de Bonaparte, n'avait encore pris aucune décision, quand le Premier Consul, nullement découragé par le refus de Mouravieff, dépêcha une nouvelle lettre à l'Empereur Paul Ier.

Cette nouvelle missive prouve le génie diplomatique de son auteur, qui avait mûrement pesé les chances de succès et, en fin psychologue, ne se trompait pas sur la mentalité du Souverain Russe. C'est, en la personne de l'Empereur Paul Ier, au Grand Maître de l'ordre des chevaliers de Malte, que Bonaparte adresse sa lettre, dans laquelle il propose de céder l'île de Malte à la Russie à titre gracieux, d'y transférer les prisonniers de guerre russes qui en constitueraient la garnison, chargée de défendre cette île, depuis longtemps bloquée par l'Angleterre. La garnison française de la forteresse, ayant épuisé toutes ses munitions, n'était plus en état d'opposer une longue résistance à l'ennemi D'autre part, l'occupation de l'île de Malte par les Russes aurait infailliblement créé un conflit entre l'Angleterre et la Russie, perspective qui entrait certainement dans les vues de Bonaparte.

Évitant cette fois la voie diplomatique, le Premier Consul chargea Talleyrand de remettre les deux notes (celle concernant les prisonniers de guerre, et celle relative à l'île de Malte) au major Serguéieff, un des prisonniers de guerre russes, qui devait, à son tour, les faire parvenir au Comte Panine.

La proposition du Premier Consul produisit une immense sensation à Saint-Pétersbourg. Paul Ier eut l'air d'avoir subitement oublié

son inimitié pour la France, qui fit place à la plus vive sympathie envers Bonaparte, dont la conduite, aux yeux du Grand Maître de l'ordre de Malte, était d'un vrai chevalier. Un brusque revirement s'opéra dans la politique de la Russie, se traduisant en premier lieu par un refroidissement évident à l'endroit des puissances alliées et surtout de l'Angleterre.

L'occupation de l'île de Malte par les troupes russes ne put s'effectuer, pour nombre de raisons ; mais le général Sprengtporten fut immédiatement délégué à Paris, où devait avoir lieu la remise des prisonniers de guerre. Le général Sprengtporten mérite que nous lui consacrions quelques lignes. Sprengtporten était un vrai type d'aventurier étranger comme il y en avait tant alors. Par d'adroites offres de service, ces aventuriers savaient non seulement gagner la bienveillance du gouvernement, mais même obtenir une certaine influence à la cour de Russie. D'origine suédoise, ancien serviteur du roi Gustave, fâché de voir ses services méconnus, Sprengtporten alla s'établir en Finlande, où il prêcha le séparatisme. Sprengtporten entra en même temps en relations avec le gouvernement russe, qui commença par faire la sourde oreille à ses démarches, pour accepter plus tard ses services. Le soi-disant ardent patriote finlandais, Sprengtporten, se trouvant dans la suite à la tête d'un détachement de troupes russes, commanda sans sourciller le feu contre les bataillons de tirailleurs finnois de la brigade Sawolaki, ces mêmes bataillons qui, antérieurement, témoignaient la plus chaleureuse sympathie à Sprengtporten, comme au plus populaire de leurs généraux, lorsqu'il les commandait.

Les opinions sur Sprengtporten sont les plus diverses. Certains écrivains finlandais l'élèvent aux nues, le plaçant dans l'élite des patriotes qui ont le plus contribué à l'émancipation de la Finlande. Quelques écrivains russes apprécient hautement les services rendus par Sprengtporten au gouvernement russe, tandis que d'autres, tout au contraire, trouvent que ces services ont été plutôt nuisibles aux intérêts russes, considérant que les intrigues et les projets de Sprengtporten ont créé un obstacle à la conquête pure et simple de la Finlande, au lieu de l'annexion qui lui a donné,

vis-à-vis de la Russie, une situation tout à fait exceptionnelle, en pleine discordance avec l'idée de l'unité de l'Empire.

Sans nous engager dans une discussion à ce sujet, les conclusions des auteurs dépendant de la manière dont chacun d'eux envisage les avantages ou les visées de tel ou tel régime politique, nous sommes forcés de reconnaître que le baron de Sprengtporten n'a rien qui nous séduise. Ses éternelles demandes de subventions aux divers gouvernements qu'il a servis, ses intrigues constantes, son immixtion obsédante et audacieuse aux affaires qui ne le concernaient en aucune façon, tous ces traits diminuent notablement la valeur de ses mérites.

Si nous nous sommes permis cet écart sur Sprengtporten, ce n'est que pour marquer ses défauts, qui se manifestèrent avec éclat, lors de son séjour à Paris, pour la réception des prisonniers de guerre russes.

Arrivé dans la capitale française avant Kolytcheff (chargé de rétablir les relations diplomatiques avec le Premier Consul), Sprengtporten, ne se bornant pas à accomplir la mission qui lui avait été confiée (la remise des prisonniers de guerre), fit preuve d'une étourderie et d'un entêtement stupéfiants, en se mêlant à des affaires politiques. Les Français le prirent apparemment au sérieux pour un représentant diplomatique, et le général ne se fit pas prier pour usurper le titre « d'Ambassadeur de Russie », dont on l'honorait. Donnant bals et fêtes, auxquels il conviait la fine fleur de la société française, Sprengtporten se plaisait à jouer un rôle en vue à Paris. Les rapports qu'il adressa à l'Empereur Paul, tout à fait sérieux, corrects, respectueux au début, ne tardèrent pas à prendre un caractère frivole et familier, trahissant le désir de Sprengtporten d'influencer la politique du Souverain. Le compte rendu d'un des bals est suivi d'une coupure de journal, donnant, en termes d'un lyrisme déplacé, la description de la fête et force détails sur les jolies femmes qui y assistèrent et sur leurs toilettes.

La frivolité n'était pas du goût de Paul Ier, mais Sprengtporten ne s'en tint pas là. Il osa expédier à St-Pétersbourg des dépêches chiffrées sur diverses questions de politique. C'est ainsi, par

exemple, qu'il fit part au Souverain de l'impatience inquiète avec laquelle on attendait à Paris un ultimatum présumé de l'Empereur Paul Ier, en réponse à la note de Talleyrand, relative aux clauses du traité de paix entre la France et l'Autriche. La fin de cette dépêche de Sprengtporten est également rédigée dans un ton de légèreté impardonnable : il y injurie les Anglais, assurant l'Empereur des sympathies que les Français nourrissent à l'égard du Souverain, et annexe à sa dépêche des couplets chantés à l'opéra italien de Paris pendant la représentation de *Pierre le Grand*, qui emportaient les applaudissements du public[1].

Considérant le caractère de l'Empereur Paul, il est facile de deviner l'accueil qui était réservé à des rapports aussi familiers et manquant de tact. Perdant patience, Paul Ier cessa d'envoyer des lettres autographes à Sprengtporten, comme il le faisait jusqu'alors. Le général apprit en même temps, cette fois par l'entremise du ministre des affaires étrangères, la volonté du Souverain : « Sa Majesté Impériale, ayant pris connaissance de la lettre de Votre Excellence du 24 janvier 1801, m'a ordonné de vous signifier que vous n'ayez à vous occuper qu'exclusivement des prisonniers de guerre, et vous dépêchiez de retourner en Russie, dès que votre mission sera terminée. »

Sprengtporten comprit alors que toute tentative ultérieure d'immixtion dans les affaires politiques appellerait les foudres de St-Pétersbourg sur sa tête, et sut maîtriser du coup sa passion des aventures.

Le 30 ventôse de l'an IX (9 mars 1801) Sprengtporten et le

1. Couplet chanté par Mme Crétu dans *Pierre le Grand*, opéra :

Des bords glacés de la Néva
Jusqu'aux rives de la Seine,
Si la discorde s'élève
Et des traités rompt la chaîne,
L'avenir promet d'être heureux
Et les destins vont à la France,
Avec un peuple généreux,
Prendre son antique alliance.
Ciel, entends la prière
Qu'ici je fais :
Daigne à l'Europe entière
Donner la paix!

général Clarke conclurent une convention, dans laquelle était statué, que le gouvernement français rend à l'Empereur de Russie ses troupes, sans condition aucune, « dans le dessein de donner à Sa Majesté un gage de l'estime et de la considération du Premier Consul pour Sa personne[1] ». Tous les officiers et soldats russes, répartis jusqu'alors dans les villes de Lille, Cambrai, Bouchain, Avesnes, Landrecies, Le Quesnoy, Nordlibre, furent concentrés à Namur, d'où, par échelons, dirigés sur Cologne. Le gouvernement français s'était chargé de couvrir tous les frais de transport des prisonniers. Les troupes russes devaient évacuer Cologne dans les trois jours suivant leur concentration dans cette ville. Il fut rapatrié en Russie, en tout, 6 732 hommes, dont 154 généraux et officiers supérieurs et 2 076 malades ou blessés. De ce nombre 196 hommes (9 officiers et 187 soldats) gravement atteints ou malades restaient encore dans les hôpitaux.

Ayant passé en revue, à Namur, les troupes russes et ayan confié leur commandement au général-major Markoff, Sprengtporten adressa à l'Empereur Alexandre, déjà monté sur le trône, un compte rendu détaillé de sa mission par l'entremise du Prince Dolgorouki[2], lequel eut à jouer dans la suite le rôle important que l'on sait, pendant les premières années du règne d'Alexandre. Ce procédé trahit dans Sprengtporten une âme de courtisan habile et rusé, escomptant la bienveillance avec laquelle l'Empereur Alexandre devait accueillir une missive remise par son favori.

Telle fut la fin du premier acte du rapprochement franco-russe sous l'Empereur Paul. Les idées politiques du nouvel Empereur étaient tout autres que celles du défunt Souverain, et les relations entre la Russie et le jeune Empire français prirent une tournure qui amena logiquement à la lutte épique des deux peuples et de leurs Souverains.

CONSTANTIN WOENSKY.

1. Convention entre le citoyen Clarke, général de division des armées de la République Française et Directeur du Dépôt de la guerre, chargé de remettre les troupes russes présentement en France à l'Envoyé de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, M. le baron de Sprengtporten, général d'Infanterie des armées de Ladite Majesté Impériale, etc. (Arch. des Aff. étr.).

2. Prince Michel Pétrovitch Dolgorouki, plus tard aide de camp général. Né en 1780, tué en 1808 au combat d'Indesalmi.

L'AMIRAL VILLENEUVE ET NAPOLÉON

(D'après des documents inédits de la Secrétairerie d'État Impériale.)

Le 18 août 1804, mourait à Toulon, à bord de son vaisseau le *Bucentaure*, l'amiral Levassor de Latouche-Tréville, commandant l'Escadre française de la Méditerranée.

Le vice-amiral Villeneuve devait lui succéder et porter devant l'opinion publique le poids du désastre de Trafalgar, désastre moral encore plus que matériel qui paralysa la marine impériale, donnant ainsi aux flottes britanniques la maîtrise de la mer.

Quelques mois plus tard, le 23 avril 1806, à Rennes, dans une chambre d'hôtel, on trouvait, percé de coups de couteau, le cadavre de l'amiral vaincu, de cet homme qui avait arraché des bravos à son équipage en se précipitant au-devant des boulets ennemis, l'aigle du *Bucentaure* à la main, cherchant la mort glorieuse de Brueys, le vaincu d'Aboukir.

Tandis que toute la France s'était inclinée devant la tombe de ce dernier, l'opinion publique ne pardonna pas à Villeneuve. Il lui fallait une victime expiatoire, qui portât le poids de toutes les erreurs du pays, en matière maritime. Le long calvaire qu'avait gravi l'infortuné amiral, de Toulon au cap Trafalgar, sa mort même, mystérieuse et sans gloire, ne suffirent pas à racheter la faute qu'il avait commise en ne refusant pas, avec plus d'énergie, la tâche surhumaine qui lui fut imposée.

Il eût été trop pénible d'avouer que la défaite n'était que la conséquence inévitable, et prédite à l'avance, d'un état de choses, legs d'un passé chargé de fautes. Pour le bon renom de la France, pour la gloire de l'Empire, il fallait en rejeter toute la responsabilité sur l'incapacité d'un seul. L'amour-propre national blessé ne s'en fit pas faute et l'amiral Villeneuve en eut toute la charge.

L'étude approfondie de cette malheureuse campagne ne peut que nous rallier à l'opinion qu'émettait le vice-amiral Jurien de la Gravière, en publiant la correspondance de Villeneuve : « On rendra, comme le fit à diverses reprises l'Empereur lui-même, justice à la sagacité que cet amiral déploya dans la conduite de son escadre, à l'activité qu'il montra pour pourvoir au ravitaillement et aux réparations de ses vaisseaux. On le plaindra d'avoir accepté une tâche au-dessus de ses forces, au-dessus des forces humaines peut-être, et, si on le blâme, ce sera moins de l'avoir incomplètement accomplie que de ne l'avoir pas courageusement répudiée[1]. »

Il existe, aux Archives Nationales, un dossier relatif à la mort de Villeneuve qui éclaire d'un jour singulier cette fin tragique et qui montre dans quelles conditions l'Empereur fixa son choix sur cet amiral, puis quelles furent son attitude et celle de son ministre envers le vaincu de Trafalgar. Le dossier de l'amiral, conservé au Ministère de la Marine, contient aussi quelques documents qui confirment le rapport de Decrès.

Après une défense héroïque où il n'avait pu trouver la mort, l'amiral, blessé, impuissant, fit amener le pavillon du *Bucentaure*, démâté, coulant bas, jonché de morts. Prisonnier de guerre, Villeneuve fut conduit en Angleterre.

« Les Anglais, nous dit un contemporain, l'honorèrent d'une réception pleine d'estime et de déférence. » Interné dans le Devonshire, il sollicita du gouvernement britannique l'autorisation de se rendre en France pour être déféré au Conseil de guerre, prévu par les lois et règlements de la Marine, sous promesse

1. *Guerres maritimes sous la République et l'Empire*, par Jurien de la Gravière.

de se constituer à nouveau prisonnier, si son échange contre quatre capitaines de vaisseau anglais n'était pas ratifié.

Ce ne fut qu'au bout de cinq mois qu'il obtint ses passeports. Un bâtiment parlementaire le conduisit alors à Morlaix. Dans sa *Biographie maritime*, M. Hennequin a donné le récit suivant des derniers jours de l'amiral : « Il prit sur-le-champ la route de Paris. Arrivé à Rennes le 17 (avril 1806), il crut convenable à sa position de pressentir le ministre de la Marine sur les dispositions de l'Empereur à son égard. Il écrivit donc au ministre Decrès pour l'informer de son arrivée en France, il lui manda qu'il attendait à Rennes sa réponse avant de continuer sa route. Il l'attendit en effet; mais soit qu'elle ne fût pas favorable, soit que la mélancolie à laquelle il s'était livré depuis quelque temps fût parvenue à son dernier période, on le trouva le 22, dans la chambre de l'hôtel où il était descendu, frappé de six coups de couteau, portés du côté du cœur. Il était tombé sur le dos et avait encore l'instrument, enfoncé de toute la longueur de la lame, dans la plaie qu'il s'était faite et qui perçait le cœur... Ainsi finit, à l'âge de quarante-trois ans, un amiral dont la bravoure et les talents étaient particulièrement appréciés par le corps de la marine. »

Les bruits les plus fâcheux ne tardèrent pas à se répandre sur cette mort mystérieuse. A Paris, le mot qui courut à l'occasion de la mort de Pichegru fut entendu de nouveau : « Napoléon n'a vraiment pas de chance, tous ses ennemis disparaissent d'eux-mêmes. »

La rumeur publique accusa même son capitaine de pavillon, Magendie, d'avoir concouru à la suppression de l'amiral. Ces bruits prirent une telle consistance qu'en 1814 Magendie crut devoir publier un mémoire justificatif.

En 1825, parurent les « *Mémoires* de Robert Guillemard, sergent en retraite », se disant ancien secrétaire de Villeneuve. L'auteur racontait que la veille du départ de l'amiral pour Paris, il vit arriver, dans l'hôtel où il était logé, à Rennes, quatre militaires, vêtus en bourgeois, qui disparurent à l'aube. Le lendemain matin, on trouvait l'amiral « étendu sanglant sur son lit dont les couvertures gisaient éparses sur le parquet ». « Aucun fer, ajoutait-il

aucune arme n'étaient près de lui. La première, la seule idée qui se présenta à l'idée des témoins de cette catastrophe fut que le général était mort victime d'un assassinat. »

Un ancien capitaine de vaisseau de la marine impériale, résumant les opinions qui avaient cours dans la marine, écrivait, en 1829 :

Les circonstances graves qui se rattachaient à la fin tragique de l'amiral de Villeneuve donnèrent alors naissance à des interprétations différentes sur la nature des causes qui avaient produit ce fâcheux événement. Les amis et les partisans du général Villeneuve assuraient qu'il avait été assassiné par quelques séides de ces hommes puissants qui avaient à se reprocher la fatale issue du combat de Trafalgar, et qui redoutaient les importantes révélations et les graves accusations de l'amiral. Ses détracteurs, au contraire, prétendaient qu'il avait pris la résolution de se suicider, alors que, rentré en France, M. de Villeneuve eut acquis la certitude que sa conduite, déjà blâmée par l'opinion publique, serait encore flétrie par les tribunaux et froissée par le chef du gouvernement qui, disait-on, n'avait pas donné l'ordre de livrer bataille aux Anglais. Quoi qu'il en soit, l'amiral de Villeneuve était digne d'un meilleur sort et d'une mort plus glorieuse, de celle qu'il avait recherchée en affrontant les balles et les boulets de l'escadre anglaise[1].

L'auteur d'un ouvrage récent sur la bataille de Trafalgar, M. Fraser, s'est fait l'écho de tous ces bruits :

Aucune réponse, dit-il, ne vint de Decrès et, surpris autant qu'inquiété par le silence de mauvais augure du ministre, l'amiral Villeneuve tomba dans un état de dépression nerveuse aboutissant à un abattement profond. Decrès, a-t-il été dit, différa à dessein sa réponse pour des raisons personnelles, ne voulant pas compromettre sa propre position auprès de l'Empereur. Le cas de Villeneuve, calculait-il, dans la disposition d'esprit actuelle de l'Empereur vis-à-vis de l'infortuné amiral, était désespéré.

Aucune lettre du ministre n'était arrivée à Rennes le 21 avril au soir. Le lendemain matin, on trouvait le malheureux amiral, mort dans son lit, frappé de six coups de couteau à la poitrine. Ce qui se passa dans la chambre où mourut, dans ces circonstances, l'amiral Villeneuve, n'a jamais été exactement éclairci. Suivant un récit qui eut alors quelque vogue sur le continent aussi bien qu'en Angleterre, c'était un « midnight-

1. *Histoire des combats d'Aboukir, de Trafalgar*, par un capitaine de vaisseau, 1829.

murder » destiné à servir les desseins de Napoléon en étouffant les révélations sur l'état de la flotte envoyée à sa perte, à Trafalgar [1].

M. Fraser cite de plus une lettre fort étrange, adressée à l'Empereur, qui aurait été trouvée dans la chambre du défunt.

A la vérité, il est troublant de constater que cette lettre contient des allégations fort justes dont le secret devait être alors soigneusement gardé. Ainsi, dans cette lettre, l'amiral rappelle qu'au cours de son entrevue avec Decrès, il refusa tout d'abord la succession de Latouche-Tréville, convaincu, disait-il, qu'un désastre attendait seul une entreprise aussi risquée. Il ajoute qu'à différentes reprises il demanda à être relevé de son commandement, à la Martinique, au Ferrol, enfin à Cadix.

Il se plaint que le *Moniteur* n'ait pas publié sa relation de la bataille, tandis qu'il offrait l'hospitalité de ses colonnes à ses ennemis, à ses envieux.

Enfin il reproche à l'Empereur d'avoir, par son orgueil, son incompétence, ses conceptions néfastes, provoqué le désastre de Trafalgar comme celui d'Aboukir.

Il termine en souhaitant la mort de l'Empereur et en se plaignant de la tyrannie qui pèse sur la France.

Cette lettre est citée, tout entière, dans le deuxième volume des *Paget's Papers*, p. 278-282.

On ne sait, dit M. Fraser, ce qu'est devenu l'original; la seule copie qui existe fut découverte il y a quelques années dans les papiers personnels de Sir Arthur Paget, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Cour de Vienne, l'agent principal de Pitt chargé de former contre Napoléon cette coalition qui succomba d'une façon si lamentable à Austerlitz. On ne sait comment elle parvint à l'ambassadeur et des doutes sérieux ont été émis sur son authenticité.

Comme le fait d'ailleurs remarquer M. Fraser, cette lettre contient des expressions qui ne sont ni celles d'un marin, ni celles d'un homme de la culture de Villeneuve. On ne peut les expliquer que par les déformations successives d'une double traduction, en anglais d'abord, puis en français.

1. E. Fraser, *The enemy at Trafalgar*, 1905.

Cette lettre est datée du 6 avril : or à cette date Villeneuve traversait la Manche. La signature : « de Villeneuve » est suspecte, l'amiral ayant renoncé depuis plusieurs années à sa particule.

Enfin la correspondance de Decrès, citée plus loin, serait incompréhensible si cette lettre avait été trouvée parmi les papiers du général. En tout cas, elle permet de croire que, dans l'entourage immédiat du ministre ou de l'Empereur, il se produisait des fuites, ce que confirment d'ailleurs certains incidents.

Le docteur O'Meara, en publiant dans ses Mémoires le récit, que lui fit Napoléon, de la mort de l'amiral Villeneuve, n'a fait que contribuer à donner créance aux soupçons d'assassinat.

L'auteur de l'*Histoire maritime de la France*, M. Guérin, disait à ce propos :

Tout en rejetant l'idée que Napoléon aurait pu, pour de telles causes, risquer de salir sa mémoire par le meurtre d'un de ses amiraux dans le malheur, on a droit de s'étonner que l'Empereur, durant les longues méditations de sa captivité à Sainte-Hélène, ait jugé à propos d'entrer dans de longs détails, en quelque sorte justificatifs, de la mort de l'amiral Villeneuve, et surtout qu'il ait eu la mémoire assez peu fidèle pour affirmer, quand sa correspondance devait se retrouver à l'appui du contraire, qu'il avait ordonné à cet amiral de ne pas mettre à la voile, et de ne pas s'engager avec les Anglais.

On lit, en effet, dans les *Mémoires* du docteur O'Meara :

Villeneuve, dit l'Empereur, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais, fut tellement affligé de sa défaite qu'il étudia l'anatomie pour se détruire lui-même.

A cet effet, il acheta plusieurs gravures anatomiques du cœur et les compara avec son propre corps, pour s'assurer exactement de la position de cet organe. Lors de son arrivée en France, je lui ordonnai de rester à Rennes, de ne pas venir à Paris. Villeneuve, craignant d'être jugé par un conseil de guerre, pour avoir désobéi à mes ordres et conséquemment perdu la flotte (car je lui avais ordonné de ne pas mettre à la voile et de ne pas s'engager avec les Anglais), résolut de se détruire. Il prit ses gravures du cœur, les compara de nouveau avec sa poitrine, fit, exactement au centre de la gravure, une longue piqûre avec une épingle, fixa ensuite cette épingle autant que possible à la même place que sa poitrine, l'enfonça jusqu'à la tête, pénétra le cœur et expira. Lorsqu'on ouvrit sa chambre on le trouva mort, l'épingle était dans sa poitrine, et

la marque faite dans la gravure correspondait à la blessure de son sein. Il n'aurait pas dû agir ainsi; c'était un brave bien qu'il n'eût aucun talent.

Dans ce récit, il n'est pas un seul mot qui ne soit erroné et l'on peut, d'après cela, juger de la valeur de certains ouvrages où des contemporains ont réuni les souvenirs de leur mémoire défaillante.

Un historien, qui soutient la thèse de l'assassinat, M. Trousset, soulignait ainsi, dans son *Histoire nationale de la marine*, les erreurs que contient ce récit.

1° Villeneuve, dit-il, ne craignait pas d'être jugé puisqu'il venait en France précisément pour se mettre entre les mains du conseil de guerre.

2° Napoléon, seul, avait intérêt à le faire disparaître pour pouvoir écrire ensuite : « J'avais défendu de combattre. »

3° Il est prouvé que Villeneuve était percé de cinq ou six coups de poignard bien apparents, la fable de l'épingle a donc été inventée pour dissimuler le poignard des mamelucks.

... Tout semble prouver, en effet, ajoute-t-il, que Villeneuve fut assassiné par ordre de Napoléon. On craignait que l'amiral, traîné devant les tribunaux, ne s'écriât : « C'est vous qui m'avez ordonné de combattre. » Il était plus prudent de s'en débarrasser sans jugement... Napoléon, dans ses Mémoires, dictés à O'Méara, pendant les longues méditations de Sainte-Hélène, fournit lui-même de graves présomptions à ceux qui l'accusent de ce crime; il semble leur donner raison en voulant se justifier.

*
* *

Il est indubitable qu'en parlant Villeneuve eût pu mettre en fâcheuse posture certains commandants et, en particulier, stigmatiser l'inertie de l'amiral Dumanoir; mais c'est surtout l'Empereur et le ministre, son porte-parole, qui eussent été placés sur la sellette par l'exhibition de leurs ordres formels de sortir de Cadix et de combattre la flotte anglaise, ordres analogues, en bien des points, à ceux qui jetèrent, au large de la Hougue, les 44 vaisseaux de Tourville contre les forces doubles des Anglo-Hollandais.

Le 17 septembre 1805, en effet, Napoléon avait adressé à son amiral l'ordre suivant : « Notre intention est que, partout où vous

trouviez l'ennemi en forces inférieures, vous l'attaquiez sans hésiter et ayez avec lui une affaire décisive[1] ».

Le ministre ajoutait :

Ne pas hésiter à attaquer des forces inférieures ou égales même, et avoir avec elles des combats d'extermination, voilà ce que veut Sa Majesté. Elle compte pour rien la perte de ses vaisseaux si elle les perd avec gloire. Elle ne veut plus que ses vaisseaux soient bloqués par un ennemi inférieur et, s'il se présente de cette manière devant Cadix, elle vous recommande et vous ordonne de ne pas hésiter à l'attaquer[2].

Excellentes par la réaction qu'elles dénotent contre la consigne de toujours fuir, ces instructions devaient avoir des conséquences funestes. Elles imposaient, en effet, impérativement le combat à un amiral aigri par des reproches, injustes d'ailleurs, de désobéissance et ne lui laissaient aucune initiative quant au choix de l'heure favorable pour agir vigoureusement, en subordonnant[3] la sortie à la force numérique des bloqueurs immédiats. De plus ces instructions ne tenaient pas un compte suffisant de l'infériorité des vaisseaux sous ses ordres. Decrès ne doutait pas de l'effet de ces ordres et il écrivait quelques jours plus tard à l'Empereur :

C'est le 14 que j'ai expédié de Boulogne au vice-amiral Villeneuve l'ordre de Votre Majesté de prendre l'offensive avec l'ennemi toutes les fois que celui-ci serait inférieur.

Ce courrier aura pu arriver le 26 ou le 27 à Cadix. Ainsi, si la force de l'ennemi devant ce port n'a point augmenté, il serait très possible qu'aujourd'hui il y eût une bataille navale livrée à sa hauteur[4].

En 1692, guidant aussi de Paris les opérations de ses forces navales, destinées à couvrir une descente en Angleterre, Louis XIV irrité de certains retards avait fait écrire à M. de Tourville :

Sa Majesté veut qu'il (Tourville) parte de Brest, ledit jour 25 avril, quand même il aurait avis que les ennemis seraient dehors avec un nombre de vaisseaux supérieur à ceux qui seront en état de le suivre... En cas qu'il les rencontre en allant à la Hougue, Sa Majesté veut qu'il les combatte, en quelque nombre qu'ils soient.

1. *Corr. de Napoléon*, XI, 217.
2. *Arch. de la marine.*
3. Impérativement.
4. *Arch. de la secrétairerie d'Etat Impériale.* AF, IV, 1196.

« J'ajoute ce mot de ma main à cette instruction pour vous dire que ce qu'elle contient est ma volonté et que je veux qu'on l'observe exactement et que, quelque désavantage que nous puissions avoir, il faut donner le combat. Signé : Louis [1].

Tourville crut devoir représenter au Ministre les dangers de la situation qn'on lui imposait :

Si notre armée, écrivait-il, avait quelque désavantage et que nous fussions obligés à une retraite... il est sûr que notre armée courrait risque d'être entièrement défaite... Quoique je vous représente toutes ces raisons, cela n'empêche pas que, si le Roi désire qu'on entre dans la Manche, vous ne trouverez en moi aucune difficulté. J'ai pris la liberté de vous dire mon sentiment en homme d'honneur et ce sentiment sera toujours confirmé par tout ce qu'il y a de gens qui ont l'expérience de la mer [2].

La réponse de Pontchartrain fut sans réplique :

Ce n'est point à vous de discuter les ordres du Roi, c'est à vous de les exécuter et d'entrer dans la Manche. Mandez-moi si vous voulez le faire, sinon le Roi commettra à votre place quelqu'un de plus obéissant et de moins circonstancié [3].

Tourville obéit et, au large de la Hougue, rencontra, avec ses 44 vaisseaux, les flottes d'Angleterre et de Hollande dont la jonction n'avait pas été prévue par le Roi.

En accusant réception de ses instructions, Villeneuve représenta, comme Tourville, les dangers de la situation dans l'état des forces en présence.

« Sortir de Cadix, disait-il, sans pouvoir donner immédiatement dans le détroit et avec la certitude d'avoir à combattre un ennemi très supérieur serait tout perdre! Je ne crois pas que ce soit l'intention de Sa Majesté Impériale de vouloir livrer la majeure partie de ses forces navales à des chances si désespérées et qui ne promettent pas même de la gloire à acquérir [4].

1. *Mémoires de Baurepaus : la Marine et le désastre de la Hougue*, par A. de Boilisle.
2. *Bibliothèque nationale*. Fonds français, n° 20 216.
3. Saint-Simon.
4. *Arch. de la Marine.*

S'inclinant devant l'ordre reçu, il écrivait, d'ailleurs : « S'il ne manque à la marine impériale que du caractère et de l'audace, je crois pouvoir assurer Votre Excellence que la mission actuelle sera couronnée d'un brillant succès. » Villeneuve pouvait être à peu près exactement renseigné sur le nombre des vaisseaux qui le bloquaient, mais il ignorait complètement l'importance des forces qu'il pouvait rencontrer au large, les Anglais battant les mers avec des forces de beaucoup supérieures aux siennes, et par le nombre et par la valeur intrinsèque. Quant à espérer éviter l'ennemi après avoir reconnu sa force, il n'y fallait songer. Tourville, à qui l'on ne peut nier une certaine connaissance des choses de la mer et quelque courage, en avait jadis montré le danger : « Comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire au Roi, écrivait-il au ministre, dès le moment que deux armées sont en présence et en état de se pouvoir reconnaître, il est impossible d'éviter un combat. » Le Père Hoste en avait fait, d'ailleurs, un axiome de son célèbre ouvrage de tactique, l'*Art des Armées navales*.

Dans ces conditions, les ordres de Louis XIV et de Napoléon se valaient par leur caractère impératif de mettre en mer sans laisser aux amiraux l'initiative d'en juger les conséquences, qu'eux-mêmes ne pouvaient sainement apprécier à Versailles ou à Paris.

Le 5 octobre, Villeneuve réunit ses amiraux en conseil de guerre. Le résultat de leur délibération, consigné dans un procès-verbal, fut identique à celui qui se tint, le 30 mai 1692, sur le *Soleil Royal* : combattre, c'était courir au désastre.

Mais, devant l'ordre de l'Empereur, tous s'inclinèrent comme jadis les Gabaret, d'Amfreville, de Villette, Coetlogon, devant l'ordre du Roi présenté par Tourville.

Ce « Procès-verbal du Conseil de guerre tenu le 28 octobre 1805, à bord du *Bucentaure* » était rédigé dans les termes suivants, qui montrent bien dans quelles conditions l'armée combinée allait se présenter au combat :

Aujourd'hui, 16 vendémiaire an XIV, sur l'invitation de l'amiral Villeneuve, se sont rassemblés, à bord du *Bucentaure* : l'amiral Gravina, com-

mandant en chef l'armée espagnole; le vice-amiral Alava; les chefs d'escadre Escaño et Cisneros et les brigadiers Mac-Donell, Hore et Galiano; les contre-amiraux Dumanoir et Magon, les capitaines de vaisseau Cosmao, Maistral et Lavillesgris, et le capitaine de frégate Prigny, adjudant-commandant de l'armée, à l'effet de concerter les moyens de départ et de connaître la situation des bâtiments de l'armée combinée, sous le rapport militaire.

L'amiral Villeneuve a fait connaître, sous le secret, que l'intention de Sa Majesté Impériale, exprimée dans ses instructions, était que l'armée combinée appareillât à la première occasion favorable et que, partout où on rencontrerait l'ennemi en forces inférieures, il dût être attaqué, sans hésiter, pour le forcer à une action décisive. L'amiral a fait part des renseignements qu'il avait sur les forces de l'ennemi, tant par les annonces de l'ambassadeur d'Espagne en Portugal et du commissaire de Tanger, que par les vigies et les bateaux de la côte, dont il résulte que, suivant les uns, l'ennemi a trente et un vaisseaux au moins, suivant les autres rapports on en fait monter le nombre à trente-trois, dont huit à trois ponts. Alors l'amiral Villeneuve a engagé chaque personne composant cette conférence de vouloir bien donner son opinion sur les circonstances dans lesquelles se trouvait l'armée combinée.

Tous ont reconnu que les vaisseaux des deux nations alliées sont pour la plupart mal armés, par la faiblesse des équipages; que plusieurs de ces vaisseaux n'ont point encore pu exercer leur monde à la mer et que les vaisseaux à trois ponts la *Santa Anna*, le *Rayo* et le *San Justo* de 74, armés avec précipitation et à peine sortis de l'arsenal, peuvent à la rigueur appareiller avec l'armée, mais qu'ils ne sont point en état de rendre les services militaires dont ils seront susceptibles lorsqu'ils seront complètement organisés. Toutes ces observations sur l'état de l'armée combinée ont fait reconnaître unanimement que la flotte ennemie qui se trouve dans ces parages est beaucoup plus forte que la nôtre, qui se trouverait encore forcée de combattre au moment défavorable de sa sortie du port; et tous ont été d'accord qu'il était nécessaire d'attendre l'occasion favorable dont il est question dans les instructions de l'amiral et qui peut naître du mauvais temps qui éloignerait l'ennemi de ces parages, ou de l'obligation où il se trouvera de diviser les forces de son escadre pour protéger son commerce dans la Méditerranée et les convois qui peuvent être menacés par les escadres de Carthagène et de Toulon; mais, dans toutes ces observations, les officiers des deux nations composant cette réunion ont témoigné le désir qu'ils auront toujours d'aller combattre l'ennemi, quelle que soit sa force, dès que Sa Majesté le désirerait, et ils ont invité l'amiral Villeneuve d'être leur interprète auprès d'Elle pour l'assurer de leur entier dévouement.

Les amiraux ont terminé cette conférence en renouvelant l'ordre d'être toujours prêts à appareiller, pour pouvoir au premier signal être sous voiles sans perdre un instant. Suivent les signatures [1].

Le 18 octobre, Villeneuve apprit que Nelson, venant d'envoyer 6 vaisseaux à Gibraltar, ne pouvait plus opposer aux 33 vaisseaux franco-espagnols que 27 bâtiments de ligne. De plus l'ennemi avait disparu : estimant se trouver dans les conditions où l'ordre de sortir de Cadix pour entrer dans la Méditerranée devenait impératif, il signala d'appareiller.

Le 20, l'armée était sous voiles; le 22, elle n'existait plus.

Comme le fait remarquer le colonel Desbrière, dans l'ouvrage le plus documenté qui ait été écrit sur Trafalgar :

Ni Decrès, ni Beurnonville n'ayant, en effet, averti Villeneuve de son remplacement, l'annonce de l'arrivée de Rosily à Madrid et les bruits qui circulaient étaient bien de nature à pousser l'infortuné amiral à un acte de désespoir. Mais, si cette considération pesa sur sa décision, il n'est que juste de rappeler qu'en prenant la mer, il ne faisait qu'exécuter les ordres qu'il avait reçus, et en outre que la circonstance favorable, expressément visée par le conseil de guerre du 8 octobre, s'étant réalisée complètement, Villeneuve se serait définitivement condamné lui-même devant l'Empereur et devant ses subordonnés, s'il n'avait pas profité, pour mettre à la voile, de ce que Nelson s'était affaibli de six vaisseaux [2].

En résumé, en dehors des fautes qui avaient pu être commises pendant l'armement de l'escadre, puis au cours de la bataille, la responsabilité de l'Empereur était fort engagée ainsi que celle de son ministre. Tous les écrivains maritimes ont étendu celle du ministre en lui imputant le choix de l'amiral qui, selon eux, avait, par son incapacité seule, entraîné le désastre. Dans cette circonstance comme dans tant d'autres, Decrès porta, avec la même abnégation, le même dévouement, le même mutisme, le poids des responsabilités impériales. L'opinion publique, n'osant en charger l'Empereur, se contenta d'accabler le ministre et l'amiral.

Ainsi s'est formée la légende qui a fait de Villeneuve un incapable, élevé au commandement suprême par l'amitié d'un homme

1. *Arch. de la Marine.*
2. Colonel Desbrière, *Trafalgar.*

qui trompa la confiance de l'Empereur. La plupart des écrivains qui contribuèrent à bâtir, puis à soutenir cette légende, ne se sont pas toujours préoccupés de voir quelle était la réputation antérieurement acquise par Villeneuve et quelles furent les circonstances qui amenèrent Napoléon à lui confier ses escadres.

Le dossier conservé aux Archives de la Secrétairerie d'État Impériale permet de rétablir sur ce point les responsabilités. En même temps il lève le voile qui entourait de mystère la mort de l'amiral, grâce aux lettres qu'il contient, tout entières écrites de la main du ministre.

Le 28 août 1804, dix jours après la mort de Latouche-Tréville, l'Empereur écrivait, de Saint-Omer, à l'amiral Decrès :

Monsieur le Ministre de la marine Decrès, il me semble qu'il n'y a pas un moment à perdre pour envoyer un amiral commander l'escadre de Toulon. Elle ne peut être plus mal qu'elle n'est aujourd'hui entre les mains de Dumanoir, qui n'est ni capable de maintenir la discipline dans une aussi grande escadre, ni de la faire agir. Il me paraît que, pour commander cette escadre, il n'y a que trois hommes : Bruix, Villeneuve et Rosily; pour Rosily, je lui crois de la bonne volonté, mais il n'a rien fait depuis quinze ans, et j'ignore s'il a été bon marin et les commandements qu'il a eus. Toutefois il y a une chose très urgente, c'est de prendre un parti pour cela[1].

Une variante de la Correspondance inédite conservée aux Archives de la Guerre ajoute : « Vous pouvez sonder Bruix. » Trois jours plus tard, Decrès répondait à l'Empereur :

Votre Majesté désire savoir s'il (Rosily) a été bon marin et les commandements qu'il a eus. Cet officier est de ceux qui, dans l'ancienne marine, avait la plus grande réputation de talent et d'expérience nautique, mais il n'a jamais eu de commandement de divisions importantes. Sa jeunesse entière s'est passée sur la mer et dans les rochers. Il commanda avec distinction une frégate dans l'escadre du bailli de Suffren pendant toute la campagne de l'Inde, et s'il n'eut qu'une frégate ce fut par prédilection du bailli qui avait plus de confiance en lui qu'aux officiers auxquels il confiait des vaisseaux de ligne.....

Après la paix, le Vice-amiral Rosily parcourut toutes les mers de l'Est et fit sur une frégate la campagne bien difficile de la mer Rouge.

1. *Corr. de Napoléon*, IX, 491.

Ainsi nul doute que l'amiral Rosily n'ait été excellent marin et surtout navigateur très exercé, mais Votre Majesté reconnaît à ces détails qu'il a peu fait l'expérience de commander une armée. J'ai cependant pour ses connaissances un respect tout particulier.

Le contre-amiral Missiessy était distingué dans l'ancienne marine par une application rare, beaucoup d'aptitude à la science nautique, une activité infatigable et une ambition qui lui faisait des ennemis.

Il a commandé, en 1785, une escadrille de flûtes qui fut à Saint-Pétersbourg chercher des mâtures et cette escadrille ne navigua qu'en évoluant. Il a eu successivement plusieurs autres commandements particuliers et enfin l'événement de Toulon le trouva commandant un vaisseau de ligne.

Depuis ce temps il n'a pas été à la mer, mais il paraît que toutes ses méditations ont toujours été tournées de ce côté sans interruption. Il n'a rien de piquant dans l'esprit, mais il pousse les idées d'ordre jusqu'aux plus petits détails et aucun détail ne lui échappe.

J'ai cependant cru apercevoir que son système de discipline est plus dans les formes que dans la vigueur réelle. Ce sera au gouvernement à lui imprimer cette qualité.

Le lendemain, Decrès fait part à l'Empereur du refus de l'amiral Bruix :

Je suis parti de Boulogne le 10 au soir. Avant de quitter l'amiral, je lui ai demandé ce qu'il pensait de l'escadre de Toulon. Sa réponse a été précise et négative : « Je n'aurais pu, m'a-t-il dit, accepter un autre commandement que celui-ci, je ne serais pas depuis vingt-quatre heures à bord d'un vaisseau de ligne qu'un crachement de sang me tuerait. Je ne puis plus songer à aller à la mer. »

Le fait est que j'ai vu l'homme dans son bain, dépouillé par conséquent de tous ses vêtements. C'est un squelette à qui il ne reste plus que ce qu'il faut pour ne pas être mort. Le désir de satisfaire Votre Majesté pendant qu'elle était à Boulogne l'a horrriblement fatigué et l'état où je l'ai vu m'a inspiré un sentiment pénible[1].

Bruix, pour les mêmes raisons de santé, avait déjà dû abandonner le commandement de l'escadre de Rochefort, puis de l'armée navale de Brest. Peu de temps après, il mourait terrassé par la maladie et le travail. Le choix de l'Empereur semblait donc ne pouvoir se porter que sur l'amiral Villenenve, *le seul dont n'eût pas parlé le ministre*; mais Decrès revint à la charge à propos de Rosily et

1. *Arch. de la Secrétairerie d'Etat.* AF, IV, 1210.

ce n'est qu'après avoir consciencieusement pesé ses talents qu'il se rallia à l'opinion de l'Empereur sur Villeneuve.

Le général Rosily, écrivit Decrès à l'Empereur, après lui avoir annoncé le refus de Bruix, est prêt à aller prendre tel commandement et à entreprendre telle mission qu'ordonnera Votre Majesté. Il est bien peiné de se voir seul vice-amiral, simple commandant de la Légion d'honneur, tandis que tous les autres sont grands-officiers. J'ose recommander aux bontés de Votre Majesté, la sensibilité de ce vice-amiral sur cette dignité dont la privation trouble ses vieux jours....

Le vice-amiral Rosily se chargera donc de telle mission que Votre Majesté voudra lui confier, mais il est vieux et je crains qu'il ne se trouve bientôt au-dessous de la tâche que son zèle lui ferait accepter.

Dans cet état de choses, je crois que le meilleur choix que Votre Majesté puisse faire pour l'escadre de Toulon est celui de l'amiral Villeneuve.

Mais nos amiraux sont rares, vieux et, il faut bien le dire, un peu attiédis.

Il y a six mois que j'eus cru le général Emeriau bon à tout, aujourd'hui j'ai moins de confiance et par ce motif je ne sais pas s'il ne conviendrait pas de donner le commandement de l'escadre de Rochefort au contre-amiral Missiessy, que je connais peu, mais en qui je distingue toutes les passions de l'ambition.

.... J'attends vos ordres sur ces commandements [1].

En résumé c'est à la demande de l'Empereur que Decrès donne son opinion et c'est l'Empereur qui indique sur quels hommes il entend être éclairé et exercer son choix. Le ministre a même pris sur lui d'attirer l'attention impériale sur deux amiraux auxquels, plus tard, sera confiée la tâche de préparer la revanche : Emeriau et Missiessy.

Enfin, après avoir longuement pesé les talents de l'amiral Rosily, Decrès se rallie à l'opinion qu'a l'Empereur du dernier candidat en présence, Villeneuve.

L'amiral Villeneuve était d'ailleurs particulièrement connu de Napoléon. Commandant l'arrière-garde à Aboukir, Villeneuve avait commis une lourde faute militaire en ne se portant pas au secours de notre tête de ligne prise entre deux feux, puis écrasée par

1. *Arch. de la Secrétairerie d'Etat.* AF, IV, 1210.

Nelson; mais le général Bonaparte l'en avait félicité. Il obéissait instinctivement à une tendance fréquente chez les gouvernants de toutes les époques qui estiment que les combats sur mer coûtent cher et qu'on ne saurait trop être reconnaissant aux amiraux qui en limitent les frais. Devant l'idée d'économie chère au futur chef d'État, sous l'empire de la joie de conserver une fraction de cette flotte dont il sent déjà toute l'utilité, l'erreur militaire s'évanouit aux yeux du général.

Préparant l'identique défection de Dumanoir à Trafalgar, il écrit à l'amiral qui s'est réfugié à Malte :

> Si l'on pouvait vous faire un reproche, ce serait de ne pas avoir mis à la voile immédiatement après que l'*Orient* a sauté, puisque, depuis trois heures, la position que l'amiral avait prise avait été forcée et entourée de tous côtés par l'ennemi.
>
> Vous avez rendu, dans cette circonstance comme dans tant d'autres, un service essentiel à la République en sauvant une partie de l'escadre... dont la principale destination est, dans ce moment, de favoriser le passage des convois qui nous arriveront de France[1].

A Berthier, il prescrit d'insérer à l'ordre du jour de l'armée : « L'amiral Villeneuve, qui a rallié l'escadre et l'a conduite à Malte, a rendu un grand service à la République. »

D'autres raisons, d'ailleurs, lui inspirent le cas qu'il fait des talents de Villeneuve. Celui-ci est relativement jeune, il n'a que quarante et un ans; ancien garde de la marine et même garde du pavillon, c'est, au milieu des capitaines incapables légués par la Révolution, un des rares officiers de l'ancienne marine, de celle qui, pendant la guerre d'Amérique, humilia l'Angleterre. Villeneuve jouit d'ailleurs d'une réputation de tacticien qu'il ne devait pas démentir à Trafalgar.

S'évadant, sous l'influence du grand Suffren, des anciennes conceptions de la ligne de bataille rigide, il voudra opposer à Nelson une ligne articulée, il s'efforcera de rabattre ses ailes sur les deux colonnes ennemies pour les écraser entre deux feux. Cette attaque de Nelson, si admirée, il l'a d'ailleurs prévue et annoncée

1. *Corr. de Napoléon*, IV, 373.

à ses capitaines dans son mémorandum de combat. Ce mémorandum ainsi que ses instructions générales contiennent toute la tactique qu'a prescrite et qu'appliquera l'amiral anglais. On trouve même dans les « Instructions » des deux adversaires des phrases communes.

Lors de l'élaboration de la Tactique de 1832, si appréciée de nos jours tout en n'étant que la reproduction textuelle de celle qu'utilisait l'escadre Villeneuve, un ancien capitaine de vaisseau de la marine impériale écrira : « L'amiral Villeneuve possédait toutes les connaissances d'un habile général de mer. Les Instructions qu'il avait adressées à ses capitaines peu de jours avant Trafalgar sont considérées comme un parfait modèle de tactique navale[1]. » D'ailleurs, l'amiral Emeriau qui, en 1811, doit préparer la revanche adoptera les ordres, signaux, instructions générales et mémorandum de combat de Trafalgar. Cent ans plus tard, la marine française, n'ayant rien trouvé de mieux après de multiples essais, devait revenir aux principes que contenait la Tactique des escadres impériales, et c'est avec l'esprit de ces Instructions générales que, demain peut-être, l'Armée Navale de la République ira au combat. Le vaincu de Trafalgar pouvait-il souhaiter une plus complète réhabilitation de ses connaissances? En face de l'ennemi, l'insuffisance de ses capitaines, l'inexpérience de ses équipages, la mauvaise qualité de son matériel lui lieront les bras; ses signaux ne seront pas exécutés, et, malgré lui, son escadre se comportera comme une ligne inerte qui reçoit le coup de masse sans tenter ni parade, ni riposte. Cela il l'a prévu aussi et l'a fait savoir au ministre avant le combat décisif. En un mot, il a trop su ce qui devait être fait, ce qui ne pouvait l'être; moins clairvoyant, peut-être eût-il eu plus de confiance et par suite plus de succès.

Un autre exploit, enfin, désigne Villeneuve au choix de l'Empereur. Le rôle qui lui est dévolu tout d'abord consiste à opérer directement sa jonction avec l'escadre de Brest à l'entrée de la Manche. Or précisément, lors de l'expédition d'Irlande, Ville-

1 *Histoire des combats d'Aboukir, de Trafalgar*, par un capitaine de vaisseau.

neuve a réalisé ce tour de force de conduire son escadre de Toulon à Brest en passant tout d'abord à la vue du terrible Jervis, à l'affût dans le port de Gibraltar, puis en forçant le blocus de Brest tenu par l'amiral Colpoys. Il a réalisé cette jonction sans combat, comme le rêve Napoléon, et c'est par son audace, par son habileté manœuvrière qu'il a échappé à Jervis, tandis que celui-ci perdait un vaisseau corps et biens et en jetait deux autres à la côte. La même jonction exécutée dans les mêmes conditions a valu jadis à Tourville quelque réputation d'habileté. Ce n'est pas d'ailleurs la seule fois que Villeneuve et Tourville se sont trouvés dans la même position et l'identité des situations amènera sous sa plume les expressions mêmes dont s'est servi l'illustre vaincu de la Hougue, un siècle auparavant.

Maintes fois, d'ailleurs, dans sa *Correspondance*, Napoléon a parlé des « talents » de son amiral, et Villeneuve est suffisamment apprécié de l'Empereur pour que Decrès lui écrive, le 11 thermidor an XI : « Le général Villeneuve sollicite le grade de Vice-amiral, vous connaissez trop ses services pour qu'il soit nécessaire de vous en rendre compte[1]. »

Dans son remarquable ouvrage *L'Esprit de la guerre navale*, le capitaine de vaisseau Daveluy, l'un des tacticiens les plus réputés de nos jours, a émis la même opinion :

> Les foules sont injustes, dit-il. Dans le malheur, elles cherchent toujours à accumuler le poids des fautes commises sur une individualité, et elles admettent plutôt la responsabilité des hommes que celle des temps. C'est ainsi qu'on a reproché à Villeneuve son incapacité et son ordre de bataille. Villeneuve n'était pas un incapable. Jurien de la Gravière le représente comme « l'officier le plus instruit, le tacticien le plus habile que possédât alors la marine française ». Il avait discerné avec une rare sagacité les projets de son adversaire.

Ce n'est cependant pas sans hésitation que Villeneuve s'est laissé imposer cette lourde tâche. Decrès a rendu compte à l'Empereur de la façon dont l'amiral l'a acceptée et sans doute a-t-il atténué certaines expressions qui eussent pu déplaire à

1. *Arch. de la Secrétairerie d'Etat.*

l'Empereur sans le convaincre. « Il faut être heureux, lui a-t-il dit, et, pour savoir jusqu'à quel point je le suis, il faut entreprendre. Je me livre tout entier. » Napoléon croit d'ailleurs à la bonne étoile de Villeneuve et c'est là encore une raison de son choix; Villeneuve a la réputation d'avoir de la chance dans tout ce qu'il entreprend, et Napoléon semble être, sous ce rapport, très superstitieux, à moins qu'il ne voie, dans la confiance que donne une semblable réputation, un gage de succès. Toujours est-il que Villeneuve, dans sa correspondance avec le ministre, attribuera plus d'une fois sa nomination à la confiance qu'a l'Empereur dans son étoile. Lui-même a fini par y croire et c'est pour cela qu'il s'est dévoué. Mais, dès sa première sortie, Villeneuve est édifié sur la valeur des moyens mis à sa disposition, il ne pense plus que sa chance puisse suffire à redresser la balance, et il écrit au ministre :

Je fais des vœux bien ardents pour que l'Empereur ne commette aucune de ses escadres aux hasards des événements; le pavillon serait trop gravement compromis; un succès à forces égales est impossible, l'ennemi nous battra avec des forces même inférieures d'un tiers... Je verrais avec bien du plaisir que l'Empereur me donne un successeur dans ce commandement... Je vous prie de vous rappeler que je n'ai pas désiré le commandement de cette escadre[1].

Au cours de la campagne aux Antilles, Villeneuve renouvellera à plusieurs reprises ses avertissements et ses demandes de remplacement : il se heurte, en effet, à des difficultés dont l'Empereur ne se rend pas compte; pour les vaincre, il faudrait un homme d'une énergie de fer, soutenue par la foi du succès; or, depuis le début de la campagne, Villeneuve n'a plus la foi, il sait qu'il court au désastre inévitable autant qu'irrémédiable.

Napoléon s'emporte, s'irrite de ces obstacles qu'il ne comprend pas, de ces retards qu'il ne s'explique pas. La colère le rend injuste et l'insulte jaillit sous sa plume, flagellant le malheureux amiral qui porte en ce moment le poids des erreurs et des fautes accumulées depuis quinze ans.

1. *Arch. de la Marine.*

Estimant ne pouvoir atteindre l'entrée de la Manche après sa campagne aux Antilles, avec ses navires délabrés, ses équipages malades, ses vivres réduits, Villeneuve se réfugie à Cadix pour reprendre des forces avant la partie suprême. Pour Napoléon, cette relâche c'est la traversée de la Manche remise *sine die*. Il a renoncé en effet, sur les représentations de ses amiraux, à frapper l'Angleterre dans Londres même, à l'aide de la flottille seule. Le continent gronde; pour conjurer le péril qui la menace, l'Angleterre s'apprête à jeter l'Europe contre nous. Alors, prompt comme la foudre, Napoléon renonce à l'atteindre au cœur; c'est dans les plaines d'Autriche qu'il court chercher la victoire et disperser les coalitions qu'elle fomente; mais, avant que luise le soleil d'Austerlitz, il fait retomber sur l'infortuné Villeneuve le poids de ses ambitions déçues.

Faites-moi un rapport sur toute l'expédition, écrit-il le 4 septembre à Decrès. Villeneuve est un misérable qu'il faut chasser ignominieusement. Sans combinaisons, sans courage, sans intérêt général, il sacrifierait tout pourvu qu'il sauve sa peau[1].

Decrès doit donc faire de nouvelles propositions pour remplacer l'amiral disgracié, il adresse à l'Empereur le rapport suivant :

Votre Majesté m'a ordonné de lui faire un rapport sur l'officier général à désigner pour remplacer le vice-amiral Villeneuve.

Le choix ne peut tomber que sur les vice-amiraux Martin, Rosily et Villaret.

Le dernier est absent et, si Votre Majesté fixait son choix sur lui, on pourrait faire partir la frégate la *Cybèle* qui porterait en même temps à la Martinique le Capitaine Général que Votre Majesté aurait choisi pour le remplacer.

Si Votre Majesté veut ordonner le remplacement *immédiat* de M. de Villeneuve, il n'y a plus à choisir qu'entre les vice-amiraux Martin et Rosily.

Cette mission n'est désirée, à parler vrai, ni par l'un, ni par l'autre. Il ne s'agit donc que d'examiner quel est celui qui y est le plus propre.

Le vice-amiral Rosily est bien vieux dans le fait quoiqu'il ne le soit pas par son âge. Il n'a commandé qu'une frégate avec beaucoup de talent, sans doute, mais c'est une école étroite pour un commandement aussi étendu

1. *Corr. de Napoléon*, XI, 177.

que celui de l'armée combinée; au reste il s'en chargera avec zèle et dévouement.

Le vice-amiral Martin a commandé une grande escadre et, sous ce rapport, il satisfait davantage l'opinion de l'armée; au reste il a peu d'activité.

Je prie Votre Majesté de me donner ses ordres.

Votre Majesté connaît la lettre que j'ai écrite à l'amiral Villeneuve, on en aura réponse dans douze ou quinze jours. J'ai l'honneur de lui proposer d'attendre cette réponse pour rappeler le vice-amiral Villeneuve, car il lui est écrit de ne pas se laisser bloquer par un ennemi inférieur et s'il a l'intention d'attaquer l'armée anglaise devant Cadix ou s'il l'avait attaquée lorsque ce rappel arrivera, ce rappel aurait peut-être des inconvénients...

Quant à moi, Sire, de quelque manière que Votre Majesté veuille m'employer, je suis à ses ordres pourvu que ce ne soit pas comme commandant de l'armée combinée. Mais je suis prêt à commander avec plaisir une division de cinq à six vaisseaux à Cadix ou à servir comme chef d'état-major partout où Votre Majesté l'ordonnera.

Je n'ai, depuis que je sers, jamais demandé un grade. Ils sont venus prématurément. Je remplis un devoir en offrant mes services conformément à ce que je me crois capable.

Il est malheureux que dix-sept mois de séjour à Malte et quatre ans à Paris m'aient privé de l'expérience que je crois indispensable pour mieux servir Votre Majesté. Au reste je lui réitère que je suis tout à ses ordres[1].

Le vice-amiral Rosily fut désigné pour aller prendre à Cadix le commandement de l'armée combinée.

Le rapport du ministre que nous venons de citer montre tout d'abord combien l'amiral Decrès sentait, en marin, la difficulté de réaliser les plans de l'Empereur; rien n'est plus significatif que son refus d'accepter une telle responsabilité, alors qu'il ne craignait pas d'ordinaire d'assumer les plus lourdes; mais il connaissait trop la situation dans laquelle il se fût trouvé pour conserver quelque illusion.

Cette lettre permet de rectifier une erreur répandue à plaisir par les détracteurs du ministre, et Dieu sait s'ils sont nombreux!

M. le capitaine de frégate Pouget, parent de l'amiral Martin.

1. *Arch. de la Secrétairerie d'Etat Impériale.* AF, IV, 1210.

rapporte dans sa *Vie de l'amiral Martin* qu'à Rochefort, en 1815, Napoléon, rencontrant l'amiral, lui dit :

J'ai voulu vous nommer au commandement de l'armée navale avant que Villeneuve partît de Cadix pour aller se faire battre à Trafalgar, mais Decrès m'en a dissuadé.

En 1810, j'ai encore cédé à ses instances en vous retirant la préfecture de Rochefort et en vous condamnant à l'inactivité. Il m'a bien trompé sur l'état de votre santé et sur votre compte.

La plupart des écrivains maritimes se sont fait une joie de rapporter ces paroles et d'augmenter ainsi le nombre des fautes qu'ils attribuaient à Decrès.

Comme on le voit, le jugement de Decrès est plutôt favorable à l'amiral Martin, qu'il désigne en première ligne à l'attention de l'Empereur. Il faut remarquer que le reproche qu'il lui fait, en toute impartialité d'ailleurs, de manquer d'activité s'est justifié par la conduite de l'amiral Martin lors de l'armement de différentes escadres à Rochefort, où il était préfet maritime.

En 1810, il prendra une grande part dans la responsabilité du désastre de l'île d'Aix par la lenteur qu'il mettra à satisfaire aux demandes du commandant de l'escadre.

Quant à son peu de désir de commander l'armée combinée dans de semblables conditions, on peut le présumer en se rappelant qu'en 1795 l'amiral Martin avait demandé à être relevé du commandement de l'escadre de la Méditerranée en arguant de son incapacité à commander en chef, offrant d'ailleurs de servir en sous-ordre sur son escadre. Puis, en vendémiaire an VII, il avait, selon le commandant Pouget, décliné le commandement de l'expédition d'Irlande.

Le vice-amiral Rosily fut donc désigné pour arborer son pavillon sur l'armée combinée réunie à Cadix. On sait ce qu'il advint.

Quand Rosily arriva à Cadix pour y prendre le commandement de l'armée navale, Villeneuve était sorti et venait d'être battu au large du cap Trafalgar. Obéissant à l'ordre formel de sortir dès que l'ennemi serait inférieur, il avait profité d'un affaiblissement des forces anglaises et même de leur disparition momentanée

pour prendre le large. Le lendemain, avec 33 vaisseaux franco-espagnols, il se heurtait aux 27 bâtiments de Nelson. Une tempête survenait le soir, jetant à la côte nos vaisseaux désemparés, et complétait l'œuvre de l'amiral anglais, enseveli dans sa victoire.

Comme on le voit, sans parler des fautes de certains capitaines, de la défection de l'amiral commandant l'avant-garde, des responsabilités graves pouvaient être recherchées en haut lieu.

*
* *

Villeneuve, à son arrivée à Morlaix, semblait d'ailleurs bien décidé à se faire rendre justice. « Son retour en France, nous dit un contemporain appartenant au monde maritime, avait pour objet essentiel de présenter sa justification personnelle et de signaler ceux qui n'avaient pas obéi à ses ordres au combat de Trafalgar, et dont la conduite avait amené la destruction de la flotte combinée[1]. »

Cette intention se manifeste dans la lettre qu'il écrivit de Morlaix, au Ministre, le 11 avril :

Profondément affecté, disait-il, par l'anathème prononcé contre ma conduite dans le discours émané du trône à l'ouverture du Corps législatif, j'ai cru qu'il était de mon devoir (*barré et remplacé par* honneur) de faire une tentative pour venir me soumettre à la justice de l'Empereur. Je suis parti de Plymouth le 9 à midi et je viens d'arriver. Dès que j'aurai pu me procurer une voiture je me rendrai à Rennes, où je prie Votre Excellence de m'adresser ses ordres. Chargé de tout le poids d'une si grande responsabilité, je n'oserai jamais, sans vos ordres, approcher de plus près de la résidence de Sa Majesté. Lorsque l'Empereur me condamne, il ne m'est pas permis de me justifier, mais j'ose encore vous prier d'assurer Sa Majesté que, dans les circonstances où je me suis trouvé, le sentiment seul de mon intérêt personnel ne m'eût jamais porté à une démarche que j'aurais jugée désespérée et contraire aux ordres de Sa Majesté, et que je me suis toujours formé une autre idée des sentiments de fidélité et de dévouement que je dois à l'Empereur et aux intérêts de mon pays[2].

1. *Histoire des combats d'Aboukir, de Trafalgar*, par un capitaine de vaisseau.
2. *Arch. de la Secrétairerie d'Etat Impériale.* AF, IV, 1210.

Ce désir de rétablir les responsabilités, qui perce ici sous l'allusion aux conditions de son appareillage de Cadix, est nettement exprimé dans la lettre que Villeneuve écrivit de Rennes à Lucas, l'ancien commandant du *Redoutable* à Trafalgar.

Villeneuve, nous dit M. Fraser, apprit par un journal que les capitaines de vaisseau Lucas et Infernet, qui avaient été échangés quelques semaines plus tôt, avaient été promus tous deux au rang de contre-amiral et allaient être honorés d'une audience de l'Empereur à Saint-Cloud. Il écrivit sur-le-champ à Lucas en le félicitant du fond du cœur et envoya ses compliments à Infernet.

Il avait, disait-il, le devoir pénible de faire connaître ceux dont la conduite à Trafalgar avait annulé ses plans, provoquant ainsi la destruction d'une flotte, l'humiliation du pavillon national.

Sa propre justification, les intérêts les plus élevés du service, l'honneur de la France et de la marine impériale, en particulier, exigeaient impérieusement qu'il demandât une enquête sévère suivie de sanctions. Il se proposait de citer le commandant Lucas, comme témoin, devant le Conseil de guerre et il souhaitait ardemment que Lucas pût rester quelques jours de plus à Paris, afin de pouvoir l'y rencontrer. Cette lettre, dont l'authenticité ne peut faire aucun doute, montre au moins l'état d'esprit de Villeneuve à son arrivée à Rennes[1].

Son humeur changea brusquement à la suite d'une visite qu'il fit au préfet, dans la journée du 21. Jusque-là tout semblait indiquer sa ferme volonté de vivre pour défendre son honneur; la lettre qu'il écrivit à Mme de Villeneuve, ce même jour, ne peut que confirmer cette impression.

Toutefois on doit définitivement écarter toute idée d'assassinat bien que, comme le fait remarquer Hennequin, « cette opinion paraisse avoir été jusqu'ici (1835) la plus accréditée, et que la calomnie ait été jusqu'au point d'accuser de ce crime capital un capitaine de vaisseau qui avait combattu vaillamment aux côtés de l'amiral à bord du *Bucentaure* ».

Il est constant aujourd'hui, ajoutait-il, que la mort de l'amiral Villeneuve n'a eu d'autre cause que sa résolution et que lui-même se l'est donnée. Ce fait est prouvé : 1° par le procès-verbal que dressa, le 23 avril 1806, le commissaire de police de la ville de Rennes, pour con-

1. E. Fraser, *The enemy at Trafalgar.*

stater le lieu, la situation et les causes de l'évènement; 2° par le procès-verbal de l'autopsie faite par un médecin et deux chirurgiens de cette ville; 3° par le réquisitoire du magistrat de la sûreté tendant à informer sur cet événement et constatant que l'amiral était enfermé seul dans son appartement, la clef dans la serrure en dedans, et par conséquent de son côté, et qui prouve que le couteau dont il s'est servi pour se suicider était celui dont il faisait habituellement usage pour prendre ses repas; 4° l'information ouverte par le sieur Martin, magistrat de sûreté pour l'arrondissement de Rennes, et qui constate d'une manière authentique que l'amiral Villeneuve est le seul auteur de sa mort; 5° enfin, pour preuve péremptoire et dernière la lettre suivante qu'il écrivait à sa femme la veille de sa mort; lettre trouvée à l'ouverture des scellés et cotée n° 1, lettre A, à l'inventaire signé par MM. Gamas, colonel d'artillerie, le Testu, le Blanc, juges de paix, et Levain, secrétaire. Cette lettre, dont l'original a été remis à M. Gilbert, chargé de pouvoirs de la famille Villeneuve, est transcrite sur les registres de la police générale[1].

D'autre part, M. Fraser, résumant les recherches les plus récentes, confirme le récit de M. Hennequin, auquel il ajoute quelques détails :

Le lendemain de la découverte du cadavre, le préfet d'Ille-et-Vilaine, M. Monnier, fonctionnaire intègre et fort réputé, enquêta sur les circonstances de cette affaire, assisté du colonel d'artillerie Gamas et de deux juges de paix. L'autopsie fut faite dans la matinée par trois médecins. Le procès-verbal, rédigé par le chef de la police de Rennes, montre que le cadavre de l'amiral fut trouvé déshabillé, gisant sur le dos dans son lit. Il portait cinq blessures à la poitrine et, dans une sixième, se trouvait un couteau enfoncé jusqu'à la garde.

C'était un couteau de table ordinaire que l'amiral devait avoir gardé après son dîner. Le domestique de Villeneuve fut interrogé et déclara que les manières de son maître lui avaient semblé étranges depuis deux ou trois jours, au point qu'il avait jugé opportun de décharger ses pistolets... Le procès-verbal établit que, sur la table de sa chambre, on trouva une lettre adressée à Mme de Villeneuve, l'épouse de l'amiral. A côté se trouvaient quelques paquets de monnaie portant chacun la somme qu'il contenait, ainsi que le nom du destinataire de la main même de l'amiral. Enfin, dans les bagages, on découvrit le porte-voix et la lunette de l'amiral portant, le premier, l'inscription suivante : « Pour le brave Lucas », l'autre : « A l'intrépide Infernet ».

1. Hennequin, *Biographie maritime.*

Le préfet et les membres de la commission, devant le témoignage de la police et de la faculté, conclurent au suicide. Ils adressèrent tous les documents, ainsi que les bagages de l'amiral et ses papiers personnels, au Ministère de la Police.

Quelque temps après, Fouché écrivait à Decrès, en lui envoyant le dossier :

Il se trouve, sous le n° 1, une lettre écrite par M. le contre-amiral (*sic*) Villeneuve avant sa mort. Elle fait connaître les motifs qui l'ont déterminé. Je pense qu'il serait bon d'obtenir de Mme de Villeneuve soit cette pièce, soit une copie authentique, afin de pouvoir, s'il y avait lieu, être à même de détruire les bruits qu'on pourrait essayer de répandre sur le genre de mort de cet ancien général.

La lettre en question, adressée à Mme Villeneuve, fut publiée, pour la première fois, en 1828, dans les *Annales maritimes*; elle est datée du 21 avril 1806 :

Ma tendre amie, écrivait Villeneuve, comment recevras-tu ce coup, hélas! Je pleure plus sur toi que sur moi. C'en est fait, j'en suis arrivé au terme où la vie est un reproche et la mort un devoir. Seul ici, frappé d'anathème par l'Empereur, repoussé par son ministre qui fut mon ami, chargé d'une responsabilité immense dans un désastre qui m'est attribué et auquel la fatalité m'a entraîné, je dois mourir! Je sais que tu ne peux goûter aucune apologie de mon action. Je t'en demande pardon, mais elle est nécessaire et j'y suis entraîné par le plus violent désespoir. Vis tranquille, emprunte les consolations des doux sentiments de religion qui t'animent; mon espérance est que tu y trouveras un repos qui m'est refusé. Adieu, adieu, sèche les larmes de ma famille et de tous ceux auxquels je puis être cher. Je voulais finir, je ne puis.

Quel bonheur que je n'ai aucun enfant pour recueillir mon horrible héritage et qui soit chargé du poids de mon nom! Ah! je n'étais pas né pour un pareil sort, je ne l'ai pas cherché, j'y ai été entraîné malgré moi. Adieu... Adieu!

Dans le dossier de la Secrétairerie d'État, on trouve la copie d'une autre lettre adressée à Mme Villeneuve et qui, écrite le même jour, montre que l'amiral s'est brusquement décidé au suicide. Elle offre un contraste singulier avec la lettre trouvée sur sa table et transmise par Fouché.

Ma chère et tendre amie,

Je t'ai annoncé que je comptais attendre ici les ordres du ministre. J'en ai reçu deux lettres, mais elles annonçaient un retard dans la décision de l'Empereur à mon sujet; il a l'attention d'ajouter que je ne dois pas présumer défavorablement des intentions de Sa Majesté à cause de ce retard et bannir toute inquiétude que j'en pourrais concevoir. Je prends donc patience, mais tu peux concevoir ma situation et combien mon moral doit être affecté. Je ne veux voir personne jusqu'à ce que l'Empereur ait prononcé sur ma trop célèbre affaire. Je reste dans mon auberge, mais Dieu veuille m'en tirer bientôt, car je n'y résisterais pas. Encore, ma bonne amie, si un court espace nous séparait, je pourrais espérer de t'embrasser, mais je n'ai même pas la consolation de te dire : « Trouve-toi là, nous nous y réunirons » ; je compterais les jours jusqu'à celui qui nous réunirait. Cette satisfaction ne m'est même pas permise, car je ne sais où j'irais en partant d'ici et s'il me sera permis d'aller à Paris. Sois tranquille, et, s'il y a quelque possibilité, nous nous joindrons bientôt; pour moi j'y volerai.

Ecris-moi sous le couvert du ministre, j'espère encore qu'il me fera passer tes lettres; donne-moi des nouvelles de toute la famille. Je leur coûte bien des peines et à toi aussi, ah! ma chère amie, sois sûre que j'en ai bien versé de mon côté... Adieu! ma chère et tendre amie, toujours ton bien affectionné pour la vie : VILLENEUVE [1].

Le ministre de la Marine rendit compte à l'Empereur de cette troublante affaire dans les lettres suivantes :

Le jour même, écrit-il, où je reçus la lettre du vice-amiral Villeneuve, je l'adressais à Votre Majesté et je lui adressais *à peu près* ce qui suit : « J'ai reçu, général, avec un vif intérêt la nouvelle de votre arrivée à Rennes. Je vais soumettre votre lettre à Sa Majesté et je m'empresserai de vous transmettre ses ordres. Mes sentiments pour vous sont tels que je m'estimerais bien heureux de saisir l'occasion de donner des consolations à vos peines.

« Recevez l'assurance de mon sincère attachement. »

Le courrier suivant, je lui écrivis de ma main : « Je n'ai pu encore, général, recevoir les ordres de Sa Majesté sur votre demande; mais quel que soit ce retard vous ne devez point en présumer défavorablement des intentions de l'Empereur et vous devez être sans inquiétude; aussitôt que j'aurai reçu ses ordres je serai très empressé à vous les transmettre. Je vous réitère l'assurance de mon bien sincère attachement. »

1. *Arch. de la Secrétairerie d'Etat Impériale.* AF, IV, 1210.

Ces lettres étaient parvenues le 18 et le 20 à l'amiral. Il trouva la première froide et inquiétante, à ce que m'a dit son médecin, qui est arrivé ce matin. La seconde le tranquillisa un peu. Il les relut cinquante fois. Le médecin lui fit observer que je ne pouvais m'exprimer plus explicitement.

Le 21, il dit à son médecin de partir pour Paris; il était extraordinairement absorbé. Il disait sans cesse : « Je suis un homme déshonoré! — Mais le pis aller, lui a dit le docteur, est que vous alliez dans vos terres. — Le déshonneur m'y suivra! Allez à Paris et voyez le ministre : vous lui remettrez cette lettre, et celle qui est pour ma femme, vous la mettrez à la poste. » Le médecin le voyait profondément affligé, mais il ne soupçonnait rien de semblable à la catastrophe.

Il partit de Rennes le 22 et est arrivé ce matin. Il m'a remis une lettre à laquelle je n'ai attaché aucun intérêt, parce que, par des mesures que j'avais fait prendre au capitaine Magendie, je comptais que ce malheureux homme arriverait dans la nuit de demain pour repartir au point du jour. Sa lettre, que j'ai jetée au feu aussitôt que je l'ai lue, me disait : « Monseigneur, j'ai reçu vos deux lettres, j'y ai trouvé avec sensibilité des témoignages de votre attachement, mais j'aurais voulu y trouver le mot *estime*. J'attribue votre réserve au caractère dont vous êtes revêtu, j'attends avec impatience les ordres de Sa Majesté. Mais si je dois attendre ici les ordres de l'Empereur pour un jugement qui nécessairement sera éloigné, je vous prie de me le faire savoir pour que je prenne un établissement qui soit plus convenable. » Cette lettre est datée du 27.

Celle pour sa femme a été décachetée par moi et j'ai l'honneur de vous en adresser copie.

Il paraît, d'après ce que m'a dit le ministre de la police, que, le 22, il a été voir le préfet et qu'au sortir de chez lui, il s'est tué! Jusque-là il n'avait vu personne et n'était sorti que deux fois pour aller se promener un *quart* d'heure [1].

Ce dossier contient encore une lettre du ministre ainsi conçue : « Sire, je m'empresse d'adresser à Votre Majesté une lettre que je reçois du général Moncey. Malheureusement ma lettre du 23 est arrivée trop tard. »

Cette lettre est sans doute celle par laquelle le ministre annonça à l'Empereur la fatale nouvelle; le rapport de Moncey, qui s'y trouve joint, s'exprime dans les mêmes termes que le rapport suivant adressé à l'Empereur :

1. *Arch. de la Secrétairerie d'Etat Impériale*. AF, IV. 1210.

Rapport à Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que le contre-amiral (*sic*) Villeneuve, arrivé à Rennes le 17 avril, s'est tué le 22 au soir, de 5 coups de couteau. Il avait fait partir le même jour son médecin pour Paris. Ses papiers ont dû être scellés et remis au Commandant d'armes. Ce rapport, qui m'a été fait au moment du départ de la poste, ne contient pas d'autres détails.

Le premier inspecteur général : MONCEY[1].

Cette correspondance nous donne l'explication de la première lettre adressée à Mme Villeneuve, elle explique aussi les soupçons qui pesèrent sur le capitaine de vaisseau Magendie. On a prétendu que Villeneuve, ayant mis en doute le courage de son capitaine de pavillon, celui-ci était, des premiers, intéressé à sa disparition. Rien n'est plus faux. C'est Magendie lui-même que Villeneuve avait choisi pour fournir au Ministre les explications que pouvait faire désirer son rapport de mer.

Pour le surplus, écrivait-il au Ministre le 6 janvier 1806, je m'en rapporterai à tous les détails que le capitaine Magendie pourrait vous donner. Votre Excellence connaît son intelligence et sa capacité. Il est plus à même que personne de satisfaire aux demandes qu'elle pourrait lui faire[2].

Ainsi, même après le désastre, Magendie, son ancien capitaine de pavillon[3], reste l'homme de confiance de Villeneuve; aussi est-ce lui que Decrès a chargé de la délicate mission de lui amener discrètement le malheureux amiral. Sa présence à Rennes, où l'on a cru le reconnaître parmi les mystérieux voyageurs descendus dans le même hôtel, s'explique alors. Magendie ayant sans doute eu connaissance de la catastrophe ne pouvait que s'éclipser promptement, sous peine de donner trop de consistance aux soupçons d'assassinat. On n'eût certainement pas cru qu'il était chargé de faciliter le voyage de l'amiral ainsi que son entrevue nocturne avec le ministre. Ce fut d'ailleurs l'ancien capitaine de pavillon qui

1. *Arch. de la Secrétairerie d'Etat Impériale.* AF, IV, 1210.
2. *Arch. de la Marine.*
3. Le capitaine de pavillon est l'officier choisi par l'amiral pour commander le vaisseau qui porte son pavillon.

servit, par la suite, d'intermédiaire entre le Ministre et Mme de Villeneuve. C'est à lui que s'adressèrent les frères de l'amiral pour qu'il obtînt le témoignage d'un prêtre qui l'eût assisté dans ses derniers moments afin de cacher à sa veuve sa fin tragique.

Quant à cette lettre du 23, dont parle si amèrement Decrès, elle apportait à l'amiral vaincu, bafoué, l'absolution impériale.

J'ai informé l'Empereur, monsieur le vice-amiral, écrivait le ministre à Villeneuve, des circonstances de votre retour en France sur parole de ne pas servir avant échange.

Sa Majesté a apprécié le sentiment qui vous a déterminé à attendre ses ordres à Rennes.

Son intention est que vous vous rendiez en Provence, dans vos domaines, et que vous y restiez paisiblement jusqu'à votre échange.

Cette disposition ne présente aucun témoignage de défaveur; elle naît seulement du besoin de laisser affaiblir le sentiment d'un malheur encore trop récent.

Vous me ferez connaître le lieu que vous comptez habiter et le moment où vous y serez arrivé, afin qu'en toutes circonstances je puisse vous adresser les ordres de Sa Majesté.

Soyez persuadé, général, que quelque malheureux qu'aient été les événements, rien ne m'est échappé de votre courage et de votre dévouement pour le service de Sa Majesté. Personne plus que moi ne prend intérêt à votre situation et j'aime à vous réitérer l'assurance de mon attachement[1].

Villeneuve ne pouvait guère espérer une solution plus honorable, étant donnée la nécessité de laisser dans l'ombre les responsabilités peut-être les plus graves, et le désir qu'avait l'Empereur de faire oublier par ses victoires les échecs de ses flottes.

On ne peut s'empêcher de remarquer le ton réconfortant de ces lettres. Decrès n'a pas abandonné son camarade, son subordonné, si cruellement frappé par le malheur. En homme de mer, il a compris les soucis, les angoisses qui étreignaient l'amiral pendant toute sa campagne aux Antilles et son séjour à Cadix. Aux sorties les plus violentes de l'Empereur, il n'a pas craint d'opposer sa conviction et ses connaissances de marin et, dans cette communion d'idées avec son subordonné, il a puisé le courage de le défendre

1. *Arch. de la Secrétairerie d'Etat Impériale.* AF, IV, 1210.

devant le Maître. Toute sa correspondance est là pour en faire foi.

En transmettant à l'Empereur le dossier de cette lamentable affaire, Decrès lui adressait la lettre suivante où l'on retrouve cette abnégation, ce dédain de l'opinion publique qui expliquent le silence que durant tout son ministère il opposa aux attaques dont il était l'objet en faisant exécuter les ordres ou les conceptions de Napoléon. L'opinion publique s'est cruellement vengée de lui en nous en faisant un portrait qui ressemble trait pour trait à celui que Saint-Simon a laissé de Pontchartrain, le ministre de la Hougue.

Sire, écrivait-il le 2 mai 1806, le général Laborde, commandant la 13e division militaire, vient de m'envoyer les papiers de feu le vice-amiral Villeneuve, relatifs au service. Ces pièces sont au nombre de 18, conformément à l'inventaire y annexé, signé : Gamas. Toutes sont visées par le juge de paix. Aucune de ces pièces n'a de rapport à ses dernières pensées. Aucune n'était inconnue de moi, mais il en est une (n° 11) que j'ai superposée aux autres, parce qu'elle honore la mémoire du vice-amiral et prouve qu'avant la bataille il avait prévu tout ce qui pouvait l'être.

Sire, permettez-moi de répéter à Votre Majesté ce que j'ai eu l'honneur de lui dire jeudi.

C'est que ni *directement*, ni *indirectement* le vice-amiral Villeneuve n'avait été informé de son remplacement. C'est que ni *directement*, ni *indirectement*, le vice-amiral Rosily ne savait que l'escadre pût partir sous le commandement de l'amiral Villeneuve avant son arrivée. C'est qu'enfin les ordres de Votre Majesté sur ce remplacement avaient été donnés avec *la plus austère ponctualité selon leur texte et leur esprit*. Pendant que Votre Majesté était en Allemagne, le bruit s'est répandu que j'avais informé l'amiral Villeneuve de son remplacement et que c'était à cet avis qu'était due la catastrophe.

Ce bruit était accrédité avec des détails fort désagréables. Je me suis tu de la manière la plus impassible et je m'en tairais encore si la bonté de Votre Majesté ne m'avait fait connaître que ce bruit était parvenu jusqu'à elle. Dans cet état de.... j'ai dû ne laisser passer aucune équivoque. Sire, j'ai l'amour-propre de penser que j'ai donné quelques preuves de mon dévouement pour Votre Majesté et pour son service. J'en réclame le prix en la suppliant de vouloir bien ne conserver d'incertitude sur ce qui peut m'être personnel dans ce service et je garantis à Votre Majesté qu'on ne pourra rien ajouter à la candeur des rapports que je lui ferai et des comptes que j'aurai l'honneur de lui rendre de quelque nature qu'ils puissent être.

Ce qui prouve bien que Decrès n'avait prévenu d'aucune façon Villeneuve de son remplacement, ce sont les lettres que celui-ci adressait au ministre, en particulier la suivante, six jours avant le désastre :

Des lettres particulières de Bayonne nous annoncent l'arrivée du vice-amiral Rosily, chargé d'une mission pour Cadix. Rien ne pouvait m'être plus agréable que cette nouvelle. Je suis au désespoir d'être toujours seul à correspondre avec Votre Excellence sur des objets aussi délicats. L'expérience et les lumières du vice-amiral Rosily viendront bien à propos à mon aide et, lorsqu'il aura vu, je ne craindrai nullement son jugement et sur le présent et sur le passé.

Decrès pouvait rappeler à l'Empereur la « candeur » de ses rapports, car il n'avait pas craint de déchaîner ses colères en ne lui cachant pas, à maintes reprises, l'opinion qu'il avait de ses conceptions maritimes de tout genre.

Cette mort tragique, le convoi sans pompe et sans cortège, qui conduisit l'amiral au champ du repos, forment un contraste frappant avec l'apothéose du vaincu de la Hougue, élevé à la dignité, si rare dans la marine, de maréchal de France, et que le Roi reçut à la Cour en ces termes : « Je suis très content de vous et de toute la marine. Nous avons été battus, mais vous avez acquis de la gloire pour vous et pour la nation. Il nous en coûte quelques vaisseaux : cela sera réparé l'année qui vient, et, sûrement nous battrons les ennemis[1]. » Les succès que l'Empereur remporta sur terre à cette époque expliquent son attitude. Le soleil d'Austerlitz éclipsa la tempête de Trafalgar. A la fin du combat un petit nombre seulement de vaisseaux français étaient pris ou coulés quand survint un coup de vent qui jeta à la côte ces pontons hachés par la mitraille anglaise. Aussi Napoléon pouvait-il dire à la séance d'ouverture du Corps législatif le 2 mars 1806, après avoir rappelé ses victoires récentes : « Les tempêtes nous ont fait perdre quelques vaisseaux après un combat imprudemment engagé. » De même que pour le désastre de la Hougue, au point de vue matériel rien n'était plus exact, mais au point de vue moral la

1. Dangeau.

marine française venait de subir un de ces échecs que des années de travail et d'application ne purent réparer. Officiellement le mot d'ordre fut de n'en point parler. L'Empereur ne sembla pas attacher une très grande importance à la bataille elle-même. Plus tard, à Sainte-Hélène, devant l'effondrement de ses rêves, il en sentit les conséquences incalculables : « A quoi tiennent les destinées des empires! confiait-il à Las Cases... Si, au lieu de l'expédition d'Égypte, j'eusse fait celle de l'Irlande, si de *légers dérangements* n'avaient pas mis obstacle à mon entreprise de Boulogne, que pourrait être l'Angleterre aujourd'hui? Que serait le continent? »

Quant à la mémoire de l'amiral Villeneuve même :

Bien que l'opinion publique, nous dit l'amiral de la Gravière, n'ait rien abjuré de ses injustes rigueurs, le ministre et l'Empereur se montrèrent plus généreux à la fois et plus équitables. Deux ans à peine après la mort de l'amiral Villeneuve, au mois d'avril 1808, le ministre de la Marine adressa le rapport suivant à l'Empereur : « Sire, la veuve du vice-amiral Villeneuve réclame une pension des bontés de Votre Majesté. Cet officier général, dont la dernière campagne et la fin malheureuse laissent de pénibles souvenirs, n'en était pas moins un brave militaire, un digne serviteur de Votre Majesté. Ses nombreux services, plusieurs commandements de haute importance, un dévouement sans bornes à Votre Majesté, le sentiment de l'honneur poussé jusqu'à l'exaltation, tels sont les titres qu'il laisse à sa veuve. Je crois entrer dans les vues de justice et de bienveillance de Votre Majesté en sollicitant pour elle une grâce particulière. J'ai donc l'honneur de lui proposer d'accorder à Mme Villeneuve une pension égale à celle qu'a obtenue Mme Bruix (6 000 francs). »

Par décret impérial du 7 mai 1808, une pension annuelle de 4 000 francs fut accordée à Mme Villeneuve, en considération des services de son mari.

Il n'est pas sans intérêt de rapporter le jugement que, dans ses *Mémoires*, Napoléon porta sur l'obéissance de Tourville aux ordres du Roi, jugement que l'on peut appliquer intégralement au cas de Villeneuve.

Un général en chef n'est pas couvert par un ordre d'un ministre ou d'un prince éloigné du champ d'opérations, et connaissant mal ou ne connaissant pas du tout le dernier état des choses. 1° Tout général qui se

charge d'exécuter un plan qu'il trouve mauvais et désastreux est criminel ; il doit représenter, insister, pour qu'il soit changé, enfin donner sa démission plutôt que d'être l'instrument de la ruine des siens. 2° Tout général en chef qui, en conséquence d'ordres supérieurs, livre une bataille avec la certitude de la perdre est également criminel... Le ministre, le prince donnent des instructions auxquelles il doit se conformer en son âme et conscience; mais ces instructions ne sont jamais des ordres militaires et n'exigent pas une obéissance passive. Un ordre militaire même n'exige une obéissance passive que lorsqu'il est donné par un supérieur qui, se trouvant présent au moment où il le donne, a connaissance de l'état de choses, peut écouter les objections et donner les explications à celui qui a à exécuter l'ordre.

Tourville attaqua 80 vaisseaux anglais avec 40; la flotte française fut détruite. L'ordre de Louis XIV ne le justifiait point; cet ordre n'était pas un ordre militaire qui exigeât une obéissance passive; c'était une instruction. La clause sous-entendue était : s'il y avait des chances de succès au moins égales. Dans ce cas, la responsabilité de l'amiral était couverte par l'ordre du prince; mais lorsque, par l'état de choses, la perte de la bataille était certaine, c'était mal comprendre l'esprit de cet ordre que de l'exécuter à la lettre.

Si, en abordant Louis XIV, l'amiral lui eût dit : « Sire, si j'eusse attaqué les Anglais, toute votre escadre aurait été perdue, je l'ai fait rentrer dans tel port », le roi l'eût remercié et de fait, l'ordre royal eût été exécuté.

Cette opinion, Napoléon l'avait déjà émise en Conseil d'État. Dans les « Notes de séance d'un conseiller d'État », on trouve le compte rendu suivant de la séance du 10 avril 1812 :

Trois ans après la capitulation de Baylen... on délibérait à Saint-Cloud sur un projet de décret prononçant la peine de mort contre tout commandant d'un bâtiment de guerre qui, hors un certain nombre de cas prévus, aurait amené son pavillon et livré son bâtiment à l'ennemi... L'homme qui s'était montré si sévère pour l'amiral Villeneuve en 1804 (*sic*) en vint à déclarer que l'obéissance passive ne saurait être, à la guerre, une loi qui ne souffre pas d'exception : « Désobéir à son amiral, dit-il, est quelquefois un bien, si l'ordre ne pouvait être exécuté sans danger à cause de la situation ou de la contrariété des vents; l'officier qui ne s'y est pas conformé ne mérite que des éloges. »

En conséquence de ce principe, il pense que les ordres donnés à un commandant en chef sont toujours subordonnés aux nécessités du moment : il faut laisser à sa prudence d'engager le combat suivant que

les circonstances sont favorables ou défavorables. Les ordres généraux ne sont jamais absolus. La condition : *s'il est possible*, est toujours sous-entendue. Ainsi, quand Tourville avec 40 vaisseaux en attaquait 80, en vertu d'un ordre de Louis XIV, il avait tort s'il n'entrevoyait pas la possibilité de vaincre.

Cet exemple donna lieu à un échange de vues entre l'Empereur et le chevalier Allent; et Napoléon finit par dire que l'ordre du roi aurait pu excuser Tourville devant une cour martiale, mais qu'il ne l'excusait pas devant le tribunal de l'Histoire [1].

Il est probable que Napoléon fit les mêmes réflexions à propos de Villeneuve et regretta de ne pas l'avoir écouté. Une grande leçon s'en dégage pour l'avenir. Il importe au plus haut point que le gouvernement choisisse des chefs militaires possédant toute sa confiance; mais, après leur avoir indiqué l'objectif politique et stratégique, il doit s'en remettre à leur talent, leur faire crédit et ne pas se laisser aller à leur dicter des ordres irréparables sous l'influence de l'exaspération causée par des retards dont les causes immédiates ou profondes échappent à sa compétence.

Enseigne de vaisseau Henry Rollin.

1. A. Gazier, *Napoléon au Conseil d'Etat. Revue de Paris*, 1er mars 1903.

LES DERNIERS HISTORIENS DE 1815

AVANT-PROPOS

Ce n'est pas seulement en France et chez les nations qui ont combattu directement la dernière armée de Napoléon, que les événements militaires de 1815 ont passionné les esprits. Le désastre de Waterloo a eu de telles conséquences sur l'état de l'Europe, on y avait vu en présence des hommes si supérieurs par leurs talents et surtout par leur caractère que partout on a cherché à en approfondir les causes.

Depuis que M. Houssaye a rappelé l'attention sur les péripéties de ce drame palpitant, des ouvrages très étudiés ont paru sur le même sujet dans les pays voisins de la France : en Allemagne celui de Lettow-Vorbeck, en Belgique ceux de MM. Navez et Winand Aerts, en Italie celui du général Pollio; récemment en France on a annoncé un livre du colonel Stoffel sur le même sujet dont quelques fragments ont paru dans la *Revue militaire générale*[1].

Ayant nous-même abordé ce sujet il y a quelques années[2], nous voudrions y revenir encore en recherchant si les derniers ouvrages que nous venons de mentionner ont appris quelque chose de nouveau et s'ils sont susceptibles de modifier les conclusions auxquelles nous avons été conduit au sujet des causes de la défaite de l'armée française.

1. Voir les livraisons de juin et juill. 1909.
2. *La critique de la campagne de 1815*, in-8°. Paris, 1904, Chapelot.

Ce n'est donc pas un nouvel exposé de la campagne que nous nous proposons de présenter ici, mais une discussion des documents sur lesquels s'appuient les derniers écrivains dont nous venons de parler, de la valeur qu'il convient de leur attribuer, et des appréciations auxquelles ils ont conduit ceux qui s'en sont servis.

Dans cette nouvelle étude nous prendrons spécialement pour guide l'ouvrage très développé du général Pollio, sauf à discuter en même temps les appréciations des autres auteurs [1].

Ligny.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter longuement sur les préliminaires de la campagne. Laissant de côté tout ce qui touche aux préparatifs et à l'état moral des armées en présence, nous étudierons spécialement les opérations actives, en prenant les armées en présence telles qu'elles étaient le 14 juin au soir. Nous avons cependant quelques observations à présenter au sujet de la valeur de ces armées.

De ce que le service militaire obligatoire était déjà en vigueur en Prusse, le général Pollio [2] conclut que la qualité de l'armée prussienne était supérieure à celle de l'armée française aussi bien qu'à celle de Lord Wellington. Nous trouvons que cette appréciation est non seulement contestable, mais même qu'elle est manifestement le contraire de la réalité. Les événements ont montré sans aucun doute que, des trois armées en présence, l'armée prussienne était la moins bonne.

A la bataille de Ligny les Prussiens au nombre de 83 000 ont été battus complètement en cinq heures par 65 000 Français; si les

1. Henry Houssaye, *1815*, *Waterloo*, Libr. acad. Perrin. — Winand Aerts, *Waterloo*, Bruxelles, Libr. milit. Spineux et Cie. — Général Albert Pollio, *Waterloo*, avec de nouveaux documents, traduit de l'italien par le général Goiran, Paris, Ch. Lavauzelle. — Louis Navez, *Les champs de bataille historiques de la Belgique*, t. II. *Les Quatre-Bras*, *Ligny*, *Waterloo*, *Wavre*: Bruxelles, Lebègue, 1903. — Von Lettow-Vorbeck, *Geschichte der Befreiungskriege*, *1813-1815*, t. IV. *Napoleons Untergang* (*1815*), Berlin, 1904.

2. *Waterloo* (*1815*), p. 80.

20 000 hommes de d'Erlon étaient intervenus, ils auraient été détruits; tandis qu'à Waterloo, les armées française et anglaise luttant à peu près à forces égales (après que Lobau eut été opposé aux Prussiens), la première n'a pu avoir raison de la seconde. On peut donc conclure des faits que l'armée prussienne, tout en étant excellente, était cependant inférieure, non seulement à l'armée française, mais aussi à l'armée anglaise[1]. En réalité, les deux armées qui nous étaient opposées avaient des qualités distinctes : les Anglais étaient plus solides, mais les Prussiens étaient plus actifs. Les chefs avaient les qualités de leurs soldats; l'activité que mit Blücher à concentrer ses troupes fait contraste avec la lenteur que mit Wellington à mettre les siennes en mouvement; cela tient à ce que avant tout Blücher voulait se battre, tandis que Wellington ne voulait le faire qu'à bon escient; et nous ne dirons pas que ce fut Wellington qui eut tort : car, avec les dispositions qui furent prises, l'armée prussienne eût été complètement désorganisée à Ligny si Napoléon avait utilisé tous les moyens dont il disposait. Il est vrai que l'on peut dire que le danger qu'a couru Blücher provient de ce que Wellington n'a pas porté en avant les troupes qu'il avait promises avec la rapidité désirable. Mais ce qui est arrivé était fort probable, étant donnés l'étendue des cantonnements des deux armées et les points de concentration choisis pour les réunir.

Au sujet des dispositions préparatoires, le général Pollio fait remarquer[2], comme beaucoup d'écrivains, que les deux armées alliées auraient dû être préalablement plus concentrées. Mais, à notre avis, ce n'est pas dans leur extension même que résidaient les causes du danger qu'elles ont couru, ce danger provenait sur-

1. Il nous semble d'ailleurs assez singulier de soutenir que le service obligatoire est la condition de la supériorité des armées; il n'était pas en vigueur en France au temps d'Austerlitz et d'Iéna, et il n'y a jamais eu en Europe de meilleures armées que celles de la France à cette époque.

Le service obligatoire est nécessaire parce qu'il donne le nombre, mais la qualité tient à d'autres causes. En 1870, les troupes françaises qui se sont battues à Wœrth, à Forbach et à Metz valaient largement les troupes allemandes; et si ces dernières ont été constamment victorieuses, cela tient à leur supériorité numérique et surtout à l'incapacité des généraux français. Le service obligatoire n'a jamais existé en Angleterre, et on a vu en Espagne et à Waterloo ce que valaient les troupes anglaises.

2. P. 96 et 100.

tout de ce que les points de concentration étaient trop rapprochés de la frontière et qu'avec un adversaire comme Napoléon on pouvait craindre d'y être attaqué avant d'avoir eu le temps de se réunir.

Dans de pareilles conditions il y a un rapport forcé entre l'extension des cantonnements et les points de concentration qui doivent être en arrière, puisqu'on est en position d'attente, et d'autant plus que les cantonnements sont plus étendus.

En partant exactement des mêmes points, les deux armées n'auraient couru aucun risque si, au lieu de chercher à se concentrer entre Sombreffe et les Quatre-Bras, elles avaient cherché à se réunir en arrière, par exemple le 15 les Prussiens à Gembloux et les Anglais sur la rive gauche de la Dyle, pour se réunir le jour suivant au sud de Bruxelles.

Avec ces dispositions, Napoléon ne pouvait rien faire pour les empêcher de combattre ensemble. Si, en présence de la brusque irruption de Napoléon, Wellington et Blücher avaient eu l'idée bien arrêtée de commencer par céder le terrain, ils ne couraient aucun danger de quelque manière que Napoléon s'y prît. Le général Pollio prétend (p. 103), que si l'Empereur avait pris son élan de Lille, c'eût été un rêve pour Wellington que de pouvoir compter sur l'appui des troupes de Blücher. Nous sommes d'un avis absolument opposé. D'abord il n'est pas admissible que Napoléon ait pu réunir son armée à Lille sans qu'on en fût averti; mais, même en admettant la surprise, rien n'obligeait Wellington à livrer bataille seul. Il pouvait se retirer dans la direction de Bruxelles tandis que Blücher serait venu le rejoindre par Gembloux et Wavre, et Napoléon aurait trouvé les deux armées réunies pour la bataille. Il est vrai que dans cette hypothèse les alliés auraient pu être amenés à évacuer Gand, mais c'eût été un inconvénient d'importance secondaire. D'une manière générale nous dirons que toute offensive française prononcée sur une extrémité du front stratégique des armées alliées ne permettait pas de battre les armées anglaise et prussienne séparément, parce qu'elle avait pour résultat de les rejeter l'une sur l'autre; pour y réussir il fallait diriger l'offensive vers le point de jonction des deux armées,

comme l'a fait Napoléon en débouchant de Charleroi. Ceux qui sont bien pénétrés des caractères essentiels de la stratégie napoléonienne ne peuvent avoir aucun doute à ce sujet et, comme nous l'avons déjà dit[1], Napoléon ne pouvait pas imaginer un autre plan que celui qu'il a cherché à exécuter. On est généralement d'accord pour l'admirer. Reste à savoir comment, avec une conception si juste au sujet des opérations à entreprendre et malgré les erreurs de ses adversaires, Napoléon a abouti à la catastrophe de Waterloo.

Avant tout il faut partir de cette idée, qu'en raison de la disproportion des forces opposées, Napoléon ne pouvait triompher que si ses adversaires commettaient de grosses fautes en s'exposant à combattre sans être réunis. C'est justement ce qu'ils ont fait et cependant ils ont battu Napoléon. Il n'a donc pas profité des avantages qui lui étaient offerts; la principale tâche du critique est de faire ressortir sur qui doit retomber la responsabilité des erreurs qui ont été commises.

On sait que, le 14 au soir, l'armée française était réunie vis-à-vis de Charleroi sur un quart de cercle s'étendant de Philippeville à Leers-et-Fosteau, à 5 kilomètres de Thuin-sur-Sambre; la fraction principale comprenant le 3e corps, le 6e et la Garde était au centre près de Beaumont, ayant à sa droite les corps de cavalerie du maréchal Grouchy; à l'extrême droite se trouvait le 4e corps à Philippeville; à gauche le 2e corps à Leers-et-Fosteau ayant derrière lui le 1er corps à Solre-sur-Sambre.

Le projet de Napoléon qui savait que les armées anglaise et prussienne n'étaient pas concentrées, consistait à passer la Sambre aux environs de Charleroi, à tomber sur les cantonnements ennemis à peu près au point de jonction des deux armées, à les empêcher de se réunir et à s'attacher à l'une d'elles avec le gros de ses forces, de manière à la battre avant que l'autre ait le temps d'intervenir. Les événements ont montré que ce n'était pas impossible. Pour le passage de la Sambre, tout le centre de l'armée française, y compris la cavalerie de Grouchy, fut dirigé sur Charleroi, le 4e corps eut également d'abord l'ordre de se porter sur

1. *Critique de la campagne de 1815*, p. 23.

le même point; la gauche, qui comprenait les corps 2 et 1, est seule dirigée sur Marchiennes-au-Pont, où probablement ces corps seront appelés à franchir la Sambre.

Le général Pollio prétend (p. 123) que l'intention de Napoléon n'était pas de diriger le 14 juin le 3e corps sur Beaumont, mais qu'il devait aller sur Philippeville comme le 4e corps.

Nous croyons cette assertion erronée, que si Vandamme est allé à Beaumont c'est qu'il en a reçu l'ordre et que cet ordre était bien conforme aux projets de Napoléon. Il ne peut pas y avoir de doute à ce sujet, et l'hypothèse que le changement de destination du 3e corps ait contribué à la transmission défectueuse de l'ordre de mouvement pour le 15 destiné à ce corps d'armée nous paraît de pure imagination, puisqu'il est notoire que la cause du retard réside dans la chute de cheval de l'officier qui devait porter l'ordre et que, le 14 après-midi, on savait bien à l'état-major général que le 3e corps était à Beaumont et non pas à Philippeville. Il y a peut-être eu un changement de destination, mais en sens inverse, c'est-à-dire que Napoléon a pu avoir d'abord l'intention de diriger Vandamme[1] sur Philippeville et qu'ensuite il a jugé préférable de le porter sur Beaumont.

L'ouvrage de Gourgaud est à ce sujet très formel. Si l'on se reporte à l'ordre rédigé à Avesnes le 13 pour la journée du 14, on y lit (p. 157) : « Le 3e corps prendra demain position en avant de Beaumont, le plus près possible de la frontière, sans cependant la dépasser; il ne souffrira qu'elle soit violée par aucun parti ennemi. » Il n'est pas possible de donner un ordre plus net, et l'intention de porter le 3e corps à Beaumont en tête de la masse centrale n'est pas douteuse.

Le général Pollio présume le contraire parce qu'il est d'avis que le mouvement du 3e corps sur Beaumont était une faute que Napoléon n'a pas dû commettre. Il trouve que par ce mouvement la colonne centrale allait être trop forte et la colonne de droite trop faible. Mais ce qui prouve que cette manière de voir n'était pas celle de Napoléon, c'est que, le 15, le 4e corps lui aussi fut

1. Vandamme commandait le 3e corps.

d'abord dirigé sur Charleroi et qu'il ne reçut l'ordre d'aller passer la Sambre plus bas que quand on fut maître du passage principal ; ce qui semble indiquer que Napoléon, prévoyant une résistance possible à Charleroi, voulait avant tout être en mesure de la briser par une accumulation de forces accablantes. On peut remarquer du reste que, du côté opposé, Reille qui commandait le 2e corps n'avait pas le matin l'ordre formel de passer la Sambre à Marchiennes, qu'on lui disait seulement qu'il en recevrait probablement l'ordre, et que cet ordre ne lui fut envoyé qu'à dix heures du matin, alors que l'on savait qu'il n'y avait que de faibles forces ennemies à Charleroi, et encore lui dit-on qu'il ne doit franchir la rivière que s'il n'a pas de forces supérieures devant lui[1].

Sans doute on peut dire que, si le 4e corps avait été dirigé le 15 par Philippeville sur Châtelet, les événements auraient pu se dérouler tout autrement ; mais il n'en faut pas conclure qu'ils devaient prendre une meilleure tournure. Prétendre que ces forces auraient gêné la retraite des troupes prussiennes de Charleroi sur Fleurus, c'est raisonner après coup et supposer que Napoléon connaissait exactement et en détail la position de tous les corps prussiens. Or ce qu'il savait seulement, c'est que le gros de l'armée prussienne était sur la droite, le centre à Namur, tandis que l'armée anglaise était dans la direction de Bruxelles. En divisant ses forces, il risquait d'être arrêté à Charleroi, pendant que le corps qui aurait passé à Châtelet aurait été attaqué par des forces supérieures et rejeté en désordre sur la rive droite. Ce que voulait avant tout Napoléon, c'était d'être maître du passage de Charleroi, parce que de là on pouvait diriger la masse principale soit contre les Prussiens, soit contre les Anglais, et les autres passages n'étaient que secondaires ; quant à l'idée de Lettow-Vorbeck de former une quatrième colonne par la rive gauche de la Sambre à partir d'Erquelines, elle eût été encore contraire aux projets de Napoléon et aussi à ses principes. Il voulait se servir

1. Le général Pollio dit que cet ordre fut envoyé à huit heures et demie, tandis que ce ne fut qu'à dix heures, au même moment qu'un ordre semblable était envoyé à d'Erlon. (Voir les *Documents inédits du duc d'Elchingen* et les *Mémoires de Grouchy*, IV, 161.)

de la Sambre comme d'un rideau pour achever sa concentration et ensuite déboucher en masse. En outre on aurait ainsi attiré l'attention des Anglais, tandis qu'avec les dispositions prises on s'en éloignait. Nous trouvons donc en somme que, dans les observations que présente le général Pollio à ce sujet, il fait un peu trop usage de la méthode subjective dont le caractère est de procéder par présomption et de substituer à la réalité des vues personnelles et imaginaires. A notre avis on ne peut qu'admirer les dispositions prises par Napoléon pour cette première journée d'opérations, et si tout ne s'est pas passé comme il l'aurait voulu, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre. D'ailleurs les résultats de la journée furent loin d'être mauvais dans leur ensemble. Pajol arriva bien devant Charleroi vers huit heures[1]. Mais, par suite du retard de Vandamme, il n'était pas loin de midi lorsque l'on fut maître du passage. A peu près à la même heure, Reille était maître du pont de Marchiennes; des deux côtés on commença le passage de la Sambre. On sait que Pajol dirigea le gros de sa cavalerie sur la route de Fleurus par où se retirait la division prussienne de Pirch II, pendant qu'un régiment de hussards (le 1er) était porté sur Gosselies; ce dernier y ayant trouvé les Prussiens en forces, vers deux heures et demie Napoléon donna l'ordre à Lefebvre-Desnouettes de l'appuyer avec la cavalerie légère de la Garde, et à Reille de se porter de Marchiennes sur le même point; d'Erlon devait le suivre tout en gardant Marchiennes, et envoyant une brigade sur la route de Mons[2].

En exécution de ces instructions, Reille se dirigea sur Gosselies et y arriva à peu près en même temps que Ney qui, après avoir pris les ordres de Napoléon en traversant Charleroi, s'y était porté de son côté avec la cavalerie de Lefebvre-Desnouettes.

Ensemble ils en chassèrent la division prussienne de Steinmetz qui se retira sur Saint-Amand. On sait qu'ensuite Ney se porta sur Frasnes, d'où il refoula un détachement de l'armée anglaise, mais qu'il s'arrêta devant les Quatre-Bras.

A la droite Grouchy avait rejoint Pajol avec Exelmans, et reçu

1. *Pollio*, 134. Houssaye dit entre neuf et dix (p. 119).
2. *Documents inédits* et *Grouchy*, IV, 163.

l'ordre de chasser la division Pirch II de Gilly où elle s'était établie. Napoléon présent dirigea l'attaque et, après être resté sur les lieux jusque vers huit heures, revint à Charleroi. Les Prussiens se retirèrent sur Fleurus qu'ils occupèrent encore toute la nuit. Le général Pollio prétend comme M. Houssaye que Napoléon a prescrit à Grouchy, le 15, de pousser jusqu'à Sombreffe, en s'appuyant sur la correspondance du maréchal avec Jomini. Voici le texte exact de cette correspondance extrait des *Mémoires de Grouchy*[1] :

« L'Empereur avait donné *par écrit* l'ordre au maréchal Grouchy de poursuivre jusqu'à Sombreffe et même jusqu'à Gembloux, si c'était possible. » Or, ainsi que je l'ai déjà fait observer[2], il est manifeste que cette relation est erronée. Si Grouchy avait rappelé un ordre verbal, on pourrait peut-être en admettre l'exactitude; mais, en disant qu'il a reçu un ordre écrit, il met son erreur en évidence.

On ne trouve pas trace de cet ordre écrit, et il est tout à fait invraisemblable que Napoléon l'ait envoyé, car il a été constamment en contact avec Grouchy, et il est à peu près certain qu'il ne lui a donné que des ordres verbaux. D'autre part, d'après le maréchal, cet ordre lui aurait prescrit d'aller non seulement à Sombreffe, mais à Gembloux. Or, il est certain que Napoléon n'a jamais eu l'idée d'aller le 15 à Gembloux[3], et c'est justement ce qui prouve que l'ordre écrit n'a jamais existé le 15, et que Grouchy confond avec celui que l'Empereur lui a envoyé le 16 dans la matinée. D'ailleurs Napoléon, qui est resté avec le maréchal jusqu'à huit heures du soir, savait bien qu'il pourrait tout au plus atteindre Fleurus le jour même.

Nous admettons fort bien qu'il lui ait indiqué d'une manière générale dans ses instructions verbales Sombreffe et Gembloux comme des objectifs à atteindre; mais en le quittant il savait parfaitement qu'il ne pourrait y arriver que le lendemain; et de plus nous restons convaincu que c'est dans le même esprit qu'il a

1. Voir tome V, p. 457.
2. *Critique de la campagne de 1815*, p. 34.
3. *Documents inédits*, 57.

donné ses instructions à Ney au sujet de la position des Quatre-Bras. Nous dirons aussi qu'il est hors de doute que dans l'entretien que Napoléon a eu avec Ney la nuit suivante à Charleroi, il ne lui a pas prescrit de s'emparer des Quatre-Bras au plus vite. Autrement rien n'en aurait empêché le maréchal qui, en revenant à Gosselies, avait sous la main tout le corps de Reille et la moitié de celui de d'Erlon, et s'il ne s'en est pas servi dans la matinée, c'est que Napoléon lui avait annoncé l'envoi de nouveaux ordres.

Au sujet de cet entretien, on sait que M. Houssaye prétend qu'il n'a pas eu lieu, et il dit que le colonel Heymès est le seul parmi les contemporains à mentionner la visite de Ney à Napoléon. Mais que signifie donc cette phrase de Reille : « A sept heures du matin, le maréchal Ney, qui était rentré dans la nuit à Gosselies, lui dit (à Reille) qu'il attendait des ordres de l'Empereur ». Cela ne veut-il pas dire que Ney venait de voir l'Empereur qui lui avait dit qu'il en enverrait. On pourrait peut-être soutenir qu'en rentrant à Gosselies, Ney revenait seulement de Frasnes, mais c'est peu vraisemblable; dès qu'il ne voulait pas rester à Frasnes il a dû s'en éloigner dans la soirée, et s'il n'avait pas dépassé Gosselies, il n'aurait pas su que l'Empereur devait lui envoyer des ordres.

On doit remarquer que Jomini, qui, lui aussi, est un contemporain, ne met pas en doute la visite de Ney à Napoléon, il la mentionne dans son précis (p. 56) et dans la lettre au duc d'Elchingen qui fait suite au précis (p. 269).

Jomini fait observer que si Ney n'avait pas vu Napoléon, il aurait dû marcher sur les Quatre-Bras d'après les ordres de la veille, de sorte que s'il ne l'a pas fait, c'est que sans doute Napoléon ne lui a pas dit de se presser. Ney voulait savoir si, malgré la présence des Prussiens sur son flanc droit, il fallait toujours aller aux Quatre-Bras; car tout en contestant qu'il ait reçu l'ordre formel d'y arriver la veille, nous admettons que Napoléon lui avait indiqué ce point comme objectif à atteindre en même temps que Grouchy irait à Sombreffe. Heymès n'est donc pas le seul parmi les contemporains qui ait mentionné la visite; mais nous

pouvons dire que parmi les historiens, M. Houssaye est le seul qui l'ait niée.

En résumant les opérations de cette journée, le général Pollio revient encore (p. 156) sur la prétendue erreur commise par Napoléon en dirigeant, le 14, le 3e corps français sur Beaumont au lieu de Philippeville. Il est pour nous certain que le mouvement de ce corps d'armée a été tel que Napoléon le désirait, et, si l'on eût agi comme le général Pollio l'aurait voulu, les résultats de la journée n'auraient pas été sensiblement modifiés. Le combat de Gilly, dit-il, n'aurait pas eu lieu, ou bien aurait été un petit désastre pour les Prussiens. Entre ces deux alternatives, nous admettons la première. Le combat de Gilly n'aurait probablement pas eu lieu, et les Français auraient sans doute atteint Fleurus le jour même; mais c'est tout ce qu'ils auraient obtenu et la situation n'aurait pas été modifiée dans son ensemble.

En somme, les résultats de la journée du 15 étaient excellents pour Napoléon; et la non-occupation de Sombreffe et des Quatre-Bras, loin d'être regrettable, était au contraire une condition essentielle de son succès. Si les mouvements de la journée avaient eu pour conséquence d'empêcher les Prussiens de se concentrer au Point-du-Jour, près de Sombreffe, nous n'aurions pas eu à nous en féliciter. On peut dire au contraire que leur retraite nous aurait enlevé l'occasion de gagner une bataille décisive; car c'est le projet de concentration de Blücher à Ligny qui seul a fourni à Napoléon le moyen d'obtenir la victoire dans des conditions inespérées; il ne l'aurait pas eu si, le 16, les Prussiens s'étaient réunis à Gembloux pour aller sur Wavre.

Mais, dit encore le général Pollio, si les Prussiens sont obligés de se concentrer au delà de Sombreffe, les Français ont la liberté de manœuvrer contre les Anglais. Il est facile de répondre d'abord que, quoique s'éloignant, les Prussiens n'auraient pas moins été au nombre de plus de 100 000 hommes sur le flanc droit de Napoléon et qu'il ne pouvait pas les négliger; et ensuite que dès que Wellington aurait su qu'il ne pouvait pas compter immédiatement sur les Prussiens, il n'aurait pas accepté la bataille. Il se serait retiré sur Bruxelles où Blücher serait venu le rejoindre

par Wavre. Nous concluons donc toujours en disant que Napoléon ne pouvait rien souhaiter de mieux que la situation telle qu'elle était le 15 au soir. Il ne dépendait que de lui d'en profiter le lendemain.

La faute qu'allait commettre Blücher en acceptant la bataille à Ligny est en effet tellement grave que le désir d'engager la lutte au plus vite ne peut suffire à l'expliquer; il faut de plus tenir compte de l'inexactitude des renseignements que Blücher avait reçus au sujet du concours que pouvait lui prêter Wellington.

Le 14, un officier de l'état-major prussien qui avait été envoyé à Bruxelles, était revenu à Namur avec l'assurance de Lord Wellington que, vingt-deux heures après le premier coup de canon, il aurait concentré son armée, suivant les circonstances, à Nivelles ou aux Quatre-Bras.

D'après ce renseignement, Blücher était en droit de compter sur l'appui du gros de l'armée anglaise pour l'après-midi du 16 juin. Afin de savoir au juste à quoi s'en tenir, le 15 à midi, Gneisenau, chef d'état-major de Blücher, avait écrit à Muffling, attaché au quartier général de Wellington, pour lui faire connaître que Napoléon avait pris l'offensive et que l'armée prussienne serait concentrée le lendemain dans la position de Sombreffe, où Blücher avait l'intention d'accepter la bataille.

Il demandait qu'on lui fît savoir à Sombreffe, le plus tôt possible, quand et où le duc de Wellington se concentrerait et ce qu'il avait décidé.

Une lettre écrite par Muffling à Blücher le 15, vers sept heures du soir, répondait à cette question (p. 151) :

« Dès que la lune sera levée, disait Muffling, la réserve du duc de Wellington se mettra en marche, et, dans le cas où l'ennemi n'attaquerait pas vers Nivelles, le duc rassemblera demain toutes ses forces près de Nivelles pour soutenir Votre Altesse. Dans le cas où Votre Altesse aurait déjà été attaquée, on pourra, à la suite d'un accord à établir, tomber sur le flanc ou sur les derrières de l'ennemi.

« J'espère que, le 17, nous pourrons faire retentir les salves de la victoire. »

Ce renseignement était complètement inexact; les ordres donnés par Wellington étaient loin d'assurer la concentration de l'armée anglaise à Nivelles pour le 16, et d'ailleurs ce n'eût pas été suffisant pour être en mesure de soutenir les Prussiens en temps utile. De Nivelles à Sombreffe il y a plus de 20 kilomètres et dans ces conditions Napoléon pouvait bien accabler l'armée prussienne avec le gros de ses forces, en se contentant d'observer l'armée anglaise. Il est clair que Wellington ne se rendait pas compte de la rapidité des mouvements de l'armée française ni de ce dont elle était capable; il semble que du côté des Prussiens, où l'on avait vu l'ennemi de plus près, on appréciait la situation d'une manière plus judicieuse, sinon complètement exacte.

Quoique Gneisenau ait écrit que Blücher avait l'intention d'accepter la bataille à Sombreffe, nous croyons comme le général Pollio (p. 170), que ce n'était pas une détermination formellement arrêtée ni le 15 au soir ni le 16 au matin. C'est ce qui résulte des lettres écrites la nuit par Blücher au roi de Prusse et par Gneisenau au général Knesebeck : « Demain, disait Blücher au roi, on prendra une décision si l'ennemi se dirige vers nous ou vers le duc de Wellington. » Gneisenau disait de son côté : « Nous nous réglerons d'après les mouvements qui auront lieu. »

Cependant les ordres étaient donnés de réunir toute l'armée prussienne à Sombreffe. Le IIe corps et le IIIe devaient s'y porter dans la matinée du 16, en venant de Mazy et de Namur, où ils avaient été réunis le 15; et le IVe corps, qui avait reçu l'ordre d'arriver le 15 à Hannut, devait également le 16 se diriger sur Sombreffe.

Mais, le 16 au matin, Blücher devait d'autant plus hésiter à accepter la bataille, qu'il savait que ce dernier corps s'était mis en mouvement trop tard pour être en mesure d'y participer le 16; il savait donc qu'il ne disposerait que d'environ 80 000 hommes, et avec cette force il n'était pas en mesure d'arrêter l'armée française, sans pouvoir compter au moins sur une fraction importante de l'armée anglaise.

Or pendant toute la matinée il n'avait aucune raison de croire à l'arrivée très prochaine des Anglais; à dix heures quinze il reçut

une lettre du major Brunneck qui avait été envoyé aux renseignements aux Quatre-Bras; cette lettre, écrite à six heures trente, après avoir dit que tout était calme, se terminait ainsi (p. 191) : « Le Prince d'Orange croit qu'en trois heures de temps toute l'armée belge et la plus grande partie de l'armée anglaise pourraient être concentrées près de Nivelles.

« 17 bataillons anglais sont partis de Bruxelles pour aller renforcer les Quatre-Bras. »

La première partie de ces renseignements était inexacte, et eussent-ils été vrais qu'ils ne donnaient aucune sécurité aux Prussiens, s'ils avaient été attaqués avant midi.

Cependant Blücher, sans être absolument décidé à la bataille, continuait à s'y préparer; les IIe et IIIe corps continuaient leur mouvement sur Sombreffe.

Blücher n'a pu prendre une pareille détermination que parce qu'il ne croyait pas Napoléon en mesure de l'attaquer immédiatement avec le gros de ses forces. Il se trompait absolument, Napoléon aurait pu attaquer avant midi avec 100 000 hommes. S'il l'eût fait, il eût été impossible à Blücher de se dérober à l'attaque et d'éviter une lutte qui ne pouvait être que désastreuse.

Heureusement pour lui, Napoléon devait perdre toute la matinée; et, du côté de Fleurus comme du côté de Frasnes, la bataille ne commença qu'après deux heures.

Le général Pollio excuse le retard de Napoléon à donner des ordres; nous croyons, au contraire, que c'était une faute capitale et que parmi les reproches qui lui ont été adressés, il n'en n'est pas de plus justifiés. Il n'y avait pas à craindre de faire une pointe dans le vide puisqu'on était en contact avec l'ennemi depuis la veille.

La fatigue des troupes n'empêchait pas de les mettre en mouvement vers six heures. D'ailleurs si, après avoir fait une grande marche le 15, on était obligé au repos le matin du 16, c'est que les fatigues du premier jour auraient été inutiles, et il aurait tout autant valu faire moins de chemin; en réalité, les Français étaient parfaitement en mesure de reprendre leur marche après une nuit entière de repos. Rien n'empêchait Napoléon de donner ses ordres après le départ de Ney, c'est-à-dire avant le jour, comme il avait

jadis l'habitude de faire. On peut bien admettre qu'avec les renseignements qu'il avait, il ne pouvait pas donner d'instructions précises pour une bataille; mais il pouvait prendre des dispositions préparatoires en réunissant son armée de Frasnes à Fleurus. S'il eût mis ses troupes en mouvement seulement à six heures, à neuf heures Gérard[1] et la Garde pouvaient avoir rejoint Grouchy à Fleurus; à la même heure on pouvait avoir Reille à Frasnes, le gros de d'Erlon à Gosselies. Lobau à Heppignies. Les lignes de communication n'étaient pas menacées. Napoléon pouvait donc remettre ses troupes en marche de bonne heure. Au contraire les ordres de mouvement ne partirent qu'à huit heures. Il résulte nettement des lettres envoyées à Ney et à Grouchy. que Napoléon n'a pas encore pris son parti; cela tient à ce qu'il ne voyait pas clair, mais s'il en est ainsi, c'est qu'il n'a pas cherché à voir. Il savait par Grouchy que les Prussiens ne se retiraient pas. Les rapports de Grouchy sont de cinq et six heures du matin; ils n'ont pas dû mettre une heure à arriver à Charleroi. Pollio les trouve étranges. parce que Grouchy aurait rapporté ce qui n'existait pas et qu'il n'a pas pu voir tout au matin déboucher par la route de Namur des troupes qui ne sont arrivées à Sombreffe que vers midi. Il reproche aussi à Grouchy de s'en être remis pour informations au général Girard, qui était moins bien placé que lui pour voir ce qui se passait. Nous croyons qu'il n'est pas difficile de répondre à cette argumentation.

D'abord il est bien vrai que le gros du IIe corps prussien ayant bivouaqué au Mazy, se mit en marche dans la matinée et vint se former derrière le premier seulement vers midi. Mais rien ne prouve que des fractions de l'armée prussienne ne se soient pas montrées entre Sombreffe et le Mazy beaucoup plus tôt.

D'après Pollio lui-même (p. 137), la brigade de gauche de Ziéten (Henckel) s'était réunie le 15 à Moustier-sur-Sambre, à environ 10 kilomètres de Namur; et c'est bien sur ce point également que Winand[2] la place dans la répartition des troupes prussiennes; il est probable que cette brigade est restée à Moustier toute la

1. Gérard commandait le 4e corps, d'Erlon le 1er et Lobau le 6e.
2. *Waterloo*, p. 84.

journée du 15, et qu'elle n'a rejoint le gros du premier corps seulement que le 16 au matin par la route de Namur. Dès lors ce serait cette brigade que Grouchy aurait aperçue avant que le IIe corps ait pu se montrer; car il faut remarquer qu'il n'appuie pas ses renseignements seulement sur les informations que Girard[1] lui a fournies. Dans son rapport de cinq heures du matin il dit textuellement (Pollio, p. 178) : « *J'ai vu* arriver de fortes colonnes qui semblent venir de la route de Namur », et ensuite que « le général Girard confirme l'arrivée de ces colonnes ».

A six heures il dit encore : « Je suis informé, et Girard le confirme, que l'ennemi débouche en force par Sombreffe sur les hauteurs de Saint-Amand. »

Or de Sombreffe au Mazy il n'y a que 6 kilomètres; tout en voyant en marche la brigade Henckel, comme nous l'admettons, Grouchy a pu découvrir en même temps le gros des troupes du IIe corps et admettre qu'elles allaient suivre dans la même direction. Si Napoléon avait pris les dispositions que nous avons indiquées plus haut, il aurait été en mesure d'attaquer les Prussiens pendant leur concentration, de les bousculer et de les rejeter en désordre sur Gembloux. Or nous estimons qu'il aurait dû le faire, parce que ces dispositions conduisaient à un déploiement stratégique qui se prêtait à toutes les hypothèses.

Si l'ennemi se retirait, les deux armées pouvaient faire une retraite concentrique ou excentrique. Dans le dernier cas, il fallait s'attaquer à l'une d'elles, en observant l'autre; dans l'autre cas, ce n'était qu'en attaquant vers le point de jonction qu'on pouvait empêcher leur réunion; donc dans tous les cas il convenait de se porter en avant au plus vite.

Si les Prussiens sont en retraite, Napoléon, par une marche exécutée dans la matinée, aurait déjà fait une partie du chemin pour les atteindre; s'il veut seulement les reconnaître jusqu'à Gembloux, comme il semble que c'était son intention, il eût été

1. Il ne faut pas confondre *Girard* avec *Gérard*, le commandant du 4e corps. Le général Girard commandait une division du corps de Reille, détachée à ce moment au corps de Vandamme. Girard fut tué justement à Ligny où sa division fut si éprouvée qu'elle ne put pas suivre le reste de l'armée sur Waterloo.

encore dans les meilleures conditions pour marcher ensuite rapidement contre les Anglais; Lobau aurait rejoint Ney aussi vite et même plus vite d'Heppignies que de Charleroi.

Si ses adversaires, au lieu de se retirer, veulent se réunir en sa présence, en courant la chance d'une bataille, il aurait pu engager la lutte avant midi; ne laissant que Reille et Kellermann[1] vis-à-vis des Anglais, il pouvait attaquer les Prussiens avec le reste : Lobau venait se former à la gauche de Vandamme et d'Erlon plus à gauche suivait d'abord la voie romaine, pour se rabattre ensuite à droite, soit par Wagnelée, soit par la grande route, suivant les circonstances. En commençant la bataille entre onze heures et midi, on aurait surpris l'armée prussienne encore mal établie sur les positions qu'elle voulait prendre, il eût été trop tard pour se dérober. Avant quatre heures elle eût été complètement désorganisée. Nous trouvons donc que les dispositions de Napoléon pendant cette matinée sont loin d'être merveilleuses, comme le trouve le général Pollio. Il est certain qu'il aurait pu mieux employer son temps, et il nous semble que le jugement de Jomini est fort juste lorsqu'il dit (p. 157) que « l'emploi que fit Napoléon de cette matinée restera toujours un problème pour ceux qui le connaissent bien ». Il avait montré jadis une tout autre activité et notamment dans la belle campagne du printemps 1809; il en savait moins qu'en 1815 sur la situation exacte des forces qui lui étaient opposées lorsque le 20 avril, après avoir été rejoint la veille par Davout, il porta le gros de son armée en avant, et ce n'est qu'en ne perdant pas de temps qu'il réussit à rompre l'armée autrichienne, à en rejeter une partie sur Landshut et à battre ensuite la partie principale à Eckmuhl[2].

Le 16 juin 1815 il avait encore plus de motifs d'agir avec une extrême promptitude, de manière à profiter des avantages que ses

1. Kellermann commandait le 3e corps de cavalerie (cuirassiers), qui avait été mis à la disposition de Ney.

2. Dans un livre d'ailleurs des plus intéressants dans son ensemble le général Donop a soutenu qu'au contraire Napoléon avait agi avec trop de précipitation. Nous ne saurions partager cette manière de voir. Si Napoléon avait retardé son offensive de vingt-quatre heures, il donnait le temps à l'archiduc Charles de reconnaître sa fausse position et de la rectifier, et il aurait sans doute rencontré de plus grandes difficultés pour en avoir raison.

adversaires lui livraient en venant lui offrir la bataille avec des forces inférieures aux siennes. Car c'est bien à ce résultat que devaient aboutir les dispositions de Blücher et de Wellington.

Le général Pollio estime que la décision de Blücher d'accepter la bataille dans ces conditions fait honneur à son grand caractère. Pour nous, malgré les résultats de la campagne, nous trouvons que cette décision est blâmable au plus haut degré, parce qu'elle pouvait compromettre sans nécessité le sort des armées alliées. L'armée prussienne pouvait être détruite, et alors on ne sait pas ce qu'il en serait résulté pour l'ensemble des affaires de la coalition. Le mérite d'un général ne réside pas seulement dans la trempe de son caractère, encore faut-il s'en servir d'une manière opportune; autrement on peut y trouver l'occasion des plus grands désastres.

C'est bien en raison de son caractère que Blücher allait se faire battre et qu'il aurait dû être détruit; mais on peut dire que c'est aussi par suite de son caractère que Napoléon lui-même s'est perdu. Les hommes ont presque toujours les défauts de leurs qualités, et ceux qui ont toujours réussi finissent par croire que rien n'est impossible. C'est ce qui a conduit Napoléon à Leipzig et à Laon. A Leipzig, après la bataille du 16, il pouvait se dérober; en évitant la bataille du 18, il sauvait son armée, tandis qu'en la livrant, il allait au-devant d'un désastre inévitable, en raison de la disproportion des forces en présence; de même en 1814, si après la bataille de Craonne, au lieu d'aller avec 50 000 hommes contre 100 000, attaquer Blücher dans une position à peu près inexpugnable, il s'était reporté contre Schwarzemberg, en laissant seulement vis-à-vis de son adversaire Mortier et Marmont pour défendre le terrain pied à pied jusqu'à la Marne, il aurait encore pu se tirer d'affaire. Autrement dit, il convenait, au lieu de livrer une bataille, de faire ce qu'il a fait après l'avoir perdue; alors il serait revenu sur l'Aube avec une armée intacte, tandis qu'à Laon elle éprouva des pertes cruelles qui, s'ajoutant à celles de Craonne, l'avaient affaiblie de 20 000 hommes.

Pour nous, l'attitude de Blücher le 16 juin n'est pas plus

excusable que celle de Napoléon à Leipzig et à Laon. On peut même dire que c'est la gravité de sa faute qui l'a sauvé, parce que Napoléon ne pouvait pas croire, avant de l'avoir vu, que ses adversaires vinssent de gaîté de cœur lui livrer de pareils avantages. Son inaction du matin provient surtout de ce qu'il est convaincu qu'ils sont en retraite, parce qu'il croit les avoir surpris et qu'ils sont incapables de se concentrer rapidement. Ce n'était vrai qu'en partie, mais très suffisamment pour lui donner l'occasion d'un succès foudroyant. Cet exemple montre que si un général ne doit pas faire reposer ses combinaisons seulement sur les fautes possibles de l'ennemi, il doit cependant toujours les prendre en considération et admettre que même les dispositions les plus dangereuses ne sont pas impossibles. Nous sommes ici sur le terrain de la stratégie spéculative où l'on doit tenir compte non seulement des données positives, mais aussi du caractère et de la tournure d'esprit de son adversaire. Or, si Napoléon s'était souvenu des procédés employés par Blücher pour aller à Leipzig, ou de ceux qui, en 1814, l'avaient conduit à Montmirail et à Soissons, il aurait dû le croire capable de toutes les témérités, et par conséquent regarder comme possible de le trouver prêt à la bataille avec des moyens insuffisants.

Cette seule considération aurait dû l'amener à mettre son armée en mouvement le 16 à six heures du matin. Alors il aurait été en mesure de commencer la bataille avant midi, en y employant le gros de ses forces et, comme Blücher était disposé à l'accepter, l'armée prussienne aurait été battue en quelques heures et forcée à une retraite désordonnée.

La faute que commit Blücher en se préparant à livrer bataille était tellement grave, que même après que Napoléon eut perdu toute la matinée, il avait encore le moyen d'exterminer l'armée prussienne, car aucune fraction de l'armée anglaise ne devait venir sur le champ de bataille de Ligny.

Cependant on sait que Wellington arriva de sa personne aux Quatre-Bras vers dix heures. Une demi-heure plus tard il écrivit à Blücher pour lui faire connaître ses dispositions.

« Mon armée, disait-il, est disposée comme il suit :

« Le corps d'armée du prince d'Orange a une division qui est aux Quatre-Bras et le reste à Nivelles.

« La réserve est en marche de Waterloo sur Genappe, où elle arrivera à midi. La cavalerie anglaise sera à la même heure à Nivelles.

« Le corps de Lord Hill est à Braine-le-Comte. »

Quand même ces renseignements eussent été exacts, les Anglais n'auraient pas été en mesure de sauver l'armée prussienne si Napoléon l'avait attaquée avant midi avec le gros de ses forces. Mais, comme Napoléon ne fut pas en mesure d'attaquer avant deux heures, Blücher aurait encore eu le temps de se retirer en bon ordre sur Gembloux, en se mettant en mouvement vers onze heures et demie. Il préféra achever sa concentration, et c'est ce qui aurait dû amener sa perte, car les derniers renseignements envoyés par Wellington n'étaient pas plus exacts que ceux qu'on avait reçus du major Brunneck une demi-heure plus tôt.

Le gros du corps du prince d'Orange n'était pas à Nivelles à dix heures et demie, mais bien plus loin.

La réserve ne devait pas être à midi à Genappe; la division Picton et le corps de Brunswick seuls devaient y arriver peu après deux heures. Ils pouvaient être seulement à quatre heures non pas à Sombreffe, mais aux Quatre-Bras. Que de chances favorables pour Napoléon s'il n'avait pas perdu tant de temps! Les écrivains se sont demandé comment il se fait que Wellington lui-même ait induit en erreur le chef de l'armée prussienne. Plusieurs d'entre eux, dont le général Pollio (p. 196), sont d'avis que Wellington a trompé Blücher sciemment et qu'il a voulu lui faire croire « de propos délibéré qu'il était en situation de le secourir pour avoir surtout le temps de barrer à Napoléon la route de Bruxelles ». J'avoue que cette manière de voir me semble absolument stupéfiante. La meilleure manière d'amener Napoléon à Bruxelles était de commencer par faire battre Blücher, car une fois livré à lui-même Wellington n'aurait pas pu arrêter Napoléon.

A notre avis, la vérité c'est que Wellington n'a pas calculé assez exactement le mouvement de ses troupes, et c'est très admissible puisqu'il en était de même du côté de Napoléon qui, lui non plus, n'était pas renseigné avec précision sur les mouvements de Reille

et de d'Erlon. En outre Wellington pouvait croire que Blücher ne serait pas attaqué si vite, il pouvait penser que ses troupes arriveraient assez tôt pour soutenir les Prussiens. Avec la retraite, on aurait évité tout danger à la condition qu'elle ne fût pas excentrique. Et Blücher qui, après la défaite, devait se retirer sur Wavre, aurait été facilement convaincu qu'il devait le faire avant la bataille, si Wellington le lui avait conseillé.

Au contraire, Wellington assurant un puissant secours pour l'après-midi, on conçoit qu'au milieu de la journée, ayant 80 000 hommes sous la main, Blücher se soit disposé à la bataille. Il allait du reste pouvoir s'entendre avec le duc sur la manière de combiner l'action des deux armées, car peu de temps après avoir écrit sa lettre, jugeant qu'il était préférable de se concerter de vive voix, Wellington partit à cheval pour aller rejoindre Blücher.

Cette résolution de Wellington nous paraît bien naturelle; il n'est pas besoin pour l'expliquer de faire intervenir un fait nouveau, comme le pense le général Pollio, d'autant plus que le fait qu'il signale nous paraît tout à fait inexact. D'après lui ce seraient les renseignements apportés par l'adjudant Gordon, chef d'état-major de Durutte, qui amenèrent Wellington à aller trouver Blücher. On sait que le duc se trouva au moulin de Bussy vers une heure et que par suite il est parti des Quatre-Bras vers midi; or il ne nous paraît pas admissible que Gordon fût au milieu des troupes anglaises aussitôt. A midi, la division Durutte était encore à Jumet; Gordon, pour s'échapper, aurait dû parcourir plus de 10 kilomètres à travers l'armée française. Il nous paraît bien plus vraisemblable d'admettre avec M. Houssaye (p. 220) que Gordon a passé à l'ennemi l'après-midi, entre cinq et six heures, lorsque Durutte fut laissé seul entre Wagnelée et Villers-Perwin à 2 kilomètres de la route de Namur. D'ailleurs nous répétons que la démarche de Wellington s'explique d'elle-même. Il a d'abord renseigné au plus vite Blücher sur la situation de l'armée anglaise, puis, après s'être rendu compte de ce qu'il y avait devant lui, il a pensé qu'un entretien de vive voix amènerait une entente beaucoup mieux qu'une correspondance, ce qui est une vérité indiscutable. Il ne s'agissait d'ailleurs que de s'entendre sur l'emploi des moyens, et

non pas de rectifier les renseignements que Wellington avait envoyés par écrit, car nous pensons qu'il les croyait lui-même à peu près exacts. Mais comme en réalité ils ne l'étaient pas, Napoléon allait encore avoir, malgré le temps perdu, le moyen de désorganiser l'armée prussienne.

On sait qu'en arrivant à Fleurus vers onze heures, Napoléon y trouva Grouchy n'ayant avec lui que Vandamme et la cavalerie. Gérard, qui n'avait reçu d'ordre de se mettre en marche qu'après neuf heures, n'arriva que vers une heure.

A propos de l'arrivée tardive du 4e corps, le général Pollio présente quelques observations qui ne nous paraissent pas justes.

D'abord il dit (p. 177) que, d'après le rapport de Grouchy (cinq heures) au maréchal Soult, les troupes de Gérard commencent à arriver à Châtelineau à cinq heures. C'est évidemment une erreur. Grouchy a sans doute constaté à ce moment la présence d'une partie des troupes de Gérard qui avaient commencé le passage de la Sambre la veille au soir, mais qui n'ont fait aucun mouvement le 16 avant neuf heures. Il est vrai que le 15, à trois heures et demie, Soult avait envoyé à Gérard l'ordre de passer la Sambre à Châtelet et de se porter en avant en suivant la route de Fleurus. Si le corps ennemi arrêté près de Lambusart tenait encore, Gérard devait l'attaquer (*Grouchy*, IV, p. 163).

Mais, par suite de la distance et du mauvais état des chemins, les troupes du IVe corps n'avaient atteint la Sambre que très tardivement, elles étaient très fatiguées et une seule division (Hulot) passa sur la rive gauche. Gérard en rendit compte à Soult le 15 au soir (*Houssaye*, p. 162). Pollio s'étonne, comme Houssaye (p. 152), que Gérard n'ait reçu l'ordre du lendemain 16 qu'après neuf heures, c'est pourtant bien simple à expliquer, car cet ordre n'a dû partir que vers huit heures comme tous les autres. Dans le registre de l'état-major (*Grouchy*, IV, p. 166) cet ordre se trouve à la suite de l'ordre à Drouot de mettre la Garde en marche. De Charleroi à Châtelet il y a environ 6 kilomètres par la route directe, mais Gérard était sans doute de sa personne sur la rive gauche[1]. Il ne

1. C'est même tout à fait probable, puisque d'après Houssaye, il s'entretenait avec Exelmans qui était certainement sur la rive gauche.

doit donc pas se tromper beaucoup en disant que l'ordre ne lui était parvenu qu'à neuf heures et demie. A ce propos le général Pollio me prend directement à partie : il me reproche d'avoir dit qu'il était à peu près indifférent pour la rapidité de l'entrée en action de Gérard que celui-ci ait passé la Sambre avant ou après avoir reçu l'ordre de mouvement pour le 16; mais, après avoir de nouveau examiné la question, je persiste dans ma manière de voir. J'admets d'abord que Gérard, ayant rendu compte de sa situation au major général, ne devait pas reprendre son mouvement au delà de la rivière sans avoir reçu de nouvel ordre. Il faut remarquer en outre que, s'il y avait deux routes indépendantes pour aller de Châtelineau à Fleurus, l'une devait être suivie par Vandamme et par les troupes venues de Châtelet. C'est bien ainsi que Soult l'entendait, car dans l'ordre envoyé à Gérard il lui est dit expressément de se diriger sur Sombreffe, *en laissant Fleurus à gauche*, afin d'éviter l'encombrement[1]. Dès lors Gérard ne devait former qu'une seule colonne. Ayant déjà une division sur la rive gauche, elle pouvait se mettre immédiatement en marche en prenant la tête, et les autres, passant la rivière, prenaient leur rang sans distance. Il est clair que dans ces conditions, si le corps avait été réuni tout entier sur la rive gauche, il n'aurait pas été plus vite ; et comme les troupes étaient fatiguées, on s'explique bien que Gérard les ait laissées se reposer avant de savoir au juste ce qu'elles devaient faire, plutôt que de les mettre en mouvement pour les arrêter après le passage de la rivière. Nous pensons donc toujours que si Gérard n'est pas arrivé plus tôt à Fleurus, c'est moins à lui qu'il faut s'en prendre qu'à Napoléon, qui a donné ses ordres au 4e corps comme à tous les autres, quatre heures trop tard.

Nous admettons bien, comme le général Pollio, que le retard du 4e corps a eu une influence fâcheuse sur le résultat de la journée.

En commençant la bataille à midi au lieu de deux heures et demie, Napoléon aurait pu rendre la victoire plus complète, mais il est pour nous manifeste que le retard est imputable à Napoléon et non pas à Gérard. Quoi qu'il en soit Napoléon avant deux heures,

1. *Mémoires de Grouchy*, IV, p. 166.

avait près de Fleurus les corps de Vandamme et de Gérard avec la Garde et les corps de cavalerie de Pajol, Exelmans et Milhaud, formant ensemble une force d'environ 65 000 hommes.

Il avait devant lui les trois premiers corps de l'armée prussienne dont l'effectif était de plus de 80 000 hommes. Les événements de la journée allaient prouver que, malgré cette supériorité marquée, Napoléon avec les seules forces qu'il avait sous la main était en mesure d'obtenir la victoire. Mais il disposait en sus du corps de Lobau et pouvait appeler à lui une partie de son aile gauche qu'il avait placée sous les ordres de Ney. Si en attaquant Blücher il faisait intervenir tous les moyens qu'il avait à sa disposition, l'armée prussienne pouvait encore être détruite.

Heureusement pour Blücher, après avoir échappé le matin à un premier danger, par suite du manque d'activité de l'Empereur, il allait encore éviter, au moins en partie, le nouveau péril dont il était menacé, en raison d'une suite de malentendus qui devaient empêcher l'entrée en ligne d'une fraction importante de l'armée française.

C'est là, suivant nous, que réside la phase la plus importante de la campagne, et celle qui mérite le plus d'être éclaircie d'une manière précise.

Nous nous y sommes déjà appliqué dans notre première étude, mais nous croyons devoir encore y revenir, pour discuter les arguments présentés à ce sujet par les derniers historiens.

Colonel A. Grouard.

MEMOIRES ET DOCUMENTS

UNE FÊTE CHEZ MADAME RÉCAMIER EN 1802

Bien que soixante-dix ans se soient écoulés depuis que le comte Auguste de la Garde-Chambonas a publié ses *Fêtes et Souvenirs du Congrès de Vienne*[1], personne n'a pu renchérir sur l'éloquence des descriptions brillantes de ce spectateur des mieux placés, ayant le don de bien observer et d'en bien causer, disposant de tous les charmes du style « courant » du bon vieux temps. Mais il est regrettable qu'il ait borné ses prétentions de chroniqueur à une tâche aussi restreinte. Ne nous devait-il pas un compte rendu fidèle de ses voyages à travers l'Italie, la Turquie, la Russie, la Suède, l'Angleterre, la Hollande et, surtout un récit détaillé des séjours qu'il fit en France au temps du Consulat?

Oh! qu'il aurait bien dû nous causer de sa jeunesse, ce comte de la Garde! Qu'on en juge par ce court échantillon de ses souvenirs avant 1814, échantillon qu'un heureux hasard nous a fait trouver dans un recueil peu commun intitulé *Le Voleur*, Gazette des journaux français, organe hebdomadaire qui s'imprimait à Leipzig et qui a cessé depuis longtemps ses publications (n° du

1. *Fêtes et Souvenirs du Congrès de Vienne, tableaux des salons, scènes anecdotiques et portraits, 1814-1815*, par le comte A. de La Garde. Paris et Leipzig, 1843, petit in-8°, 2 volumes.

11 janvier 1843). Nous le croyons digne d'être signalé à la curiosité des lettrés. Abstraction faite des intéressants détails qu'il rapporte au sujet de Mme Joséphine Bonaparte à la Malmaison, du premier Consul, de Mme Visconti, du général Lannes, il nous présente avec une force de description en quelque sorte cinématographique Mme Récamier et le cercle fort choisi qui l'entourait alors. Il était naturel que le comte de la Garde, compagnon d'enfance de Juliette, ne fît que témoigner de nouveau de son culte pour celle que le regretté biographe allemand de Benjamin Constant, M. Joseph Ettlinger, auteur d'une excellente étude sur Mme Récamier[1], a si joliment surnommée « la Madone à l'âme d'asbeste toujours vierge ». Aussi s'y pourrait-on attendre en se rappelant le vingt-neuvième chapitre des *Souvenirs du Congrès de Vienne*. Nous présentons notre trouvaille telle quelle en l'accompagnant toutefois de quelques notes biographiques au sujet des personnages les moins connus que l'on rencontrera au Raincy.

*
* *

Mme Récamier avait prié M. O***, propriétaire alors du Raincy, de lui permettre d'en disposer pendant une journée. Elle désirait y réunir ses amis et quelques étrangers que la paix faisait affluer en France. Non seulement M. O*** s'empressa de mettre à la disposition de cette dame sa villa princière, mais il chargea son architecte Bertaux (*sic*), dont le goût comprenait si bien l'opulence, de diriger tous les détails d'une fête offerte à l'amitié.

L'orangerie contiguë au château fut disposée pour le déjeuner.

Mme Récamier devança ses amis pour les recevoir; Mme Bernard, sa mère, et quelques jeunes femmes de sa société intime, l'avaient accompagnée, puis, peu à peu, se succédèrent lord et lady Holland, la duchesse de Gordon et lady Georgina (maintenant [en 1843] duchesse de Bedford)[2].

1. *Madame Récamier*, von Joseph Ettlinger. Leipzig, Friedrich Rothbarth, in-12, de 94 pages.

2. Henry Richard Fox, troisième Lord Holland (1773-1840), membre du conseil privé de la Grande-Bretagne, chancelier du duché de Lancaster et neveu du grand homme d'état anglais du même nom. Il avait épousé en 1797 la belle Elizabeth Vassal, née à la Jamaïque, en 1768, morte en 1846. — Née Jane Maxwell, la duchesse de Gordon qui l'accompagne est plus correctement appelée la duchesse de Huntly (1750-1812). Lady Georgiana (et non Georgina) Gordon, sa fille (1781-1853), fut mariée à John Russell, sixième duc de Bedford, le 23 juin 1803.

Cette Georgina, si belle, d'un teint si éclatant qu'on pensait, en la voyant à ce joli mot de Shakespeare : « L'Angleterre est un nid de cygnes au milieu d'un vaste étang. » Puis la marquise de Luchesini, Mme Marmont, Mme Divoff, Mme Visconti, la princesse d'Olgarouki (*sic*), Mme Roger, Mme de Valence, Mme de Sivry et beaucoup d'autres amies de Juliette [1], sans oublier nos jeunes compagnes de Clichy, ravissantes filles qui, n'ayant pas encore de position dans le monde, devaient à leur fraîcheur et à leur beauté d'être remarquées dans cette gracieuse corbeille de fleurs.

Mme Récamier, mise avec autant d'élégance que de simplicité, était coiffée de ce fichu d'organdi, placé pittoresquement sur ses beaux cheveux bruns, et auquel la mode avait donné son nom. Mme Marmont, petite, mignonne et sémillante, dessinait une taille charmante sous l'étoffe moelleuse d'un habit d'amazone qu'elle portait, ainsi que la marquise de Luchesini et Mme Visconti, cette dernière, vrai type ultramontain, dont la taille élevée faisait si bien valoir ce costume. Ces trois dames devaient suivre la chasse à cheval. Mme Divoff et la princesse d'Olgorouki donnaient une haute idée des beautés russes; Mme Roger, depuis comtesse de Montholon, rieuse et folâtre, dont les charmantes qualités adoucirent la lente agonie du captif de Sainte-Hélène. Enfin, lady Holland, la nièce de M. Fox, à qui particulièrement Juliette avait dédié cette fête.

Les hommes arrivèrent successivement, lord Kinaird, MM. Fox, Erskine, Adair, Griffith, le général Fitz-Patrick, puis le comte de Markoff, ambassadeur de Russie; le marquis de Luchesini, ambassadeur de Prusse; les généraux Junot, Berthier, Lannes et Marmont, Laharpe le littérateur, M. de Narbonne, le prince d'Olgorouki, le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne [2], Adrien et Mathieu de Montmorency, le comte de Valence, et une foule d'autres célébrités.

Le déjeuner fut servi avec une richesse et une recherche qui s'harmonisèrent merveilleusement. Mme Récamier plaça lady Holland entre le comte Markoff et le ministre de la Guerre; elle fit asseoir à ses côtés MM. Fox et Erskine, puis chacun s'arrangea à son choix. Je m'empressai de me mettre près de M. Adair.

1. La marquise Luchesini, femme du ministre de Prusse à Paris; Mme Divoff née comtesse Boutourline, femme du ministre de police, général Ivan Ivanovitch Divoff; Mme Roger, depuis Mme de Montholon, comtesse de Lee; Mme de Valence, née Pulchérie de Genlis, fille de Mme de Genlis et femme du général comte de Valence.

2. David Montagne Erskin, deuxième lord Erskin (1777-1855), ministre anglais à Washington, Stuttgart et Munich; Robert Adair (1763-1855), ambassadeur anglais à Vienne et Constantinople; le général comte de Narbonne-Lara, homme de guerre et diplomate français (1755-1814); le chevalier José Nicolao de Azara, ministre d'Espagne à Rome, né en 1731; mort à Paris le 26 janvier 1804.

« Comment, lui demandai-je, M. Fox a-t-il trouvé la Malmaison, car ce fut pour vous y rendre que vous quittâtes Clichy sitôt ces jours derniers. »

« Mme Bonaparte nous en a fait les honneurs avec cette affabilité séduisante qui justifie aisément l'attachement du premier consul pour elle; le parc est dessiné dans le goût des nôtres : plus de ces lignes imposées à la verdure et aux fleurs. — Informée du goût de M. Fox pour l'agriculture et la botanique, elle nous fit parcourir ses magnifiques serres, nous y nommant ces plantes rares que l'art et la patience de l'homme font végéter dans nos climats.

— C'est ici, nous dit-elle, que je me suis sentie plus heureuse à étudier la pourpre des cactus qu'à contempler tout l'éclat qui m'environne. C'est ici que j'aimerais à trôner au milieu de ces peuplades végétales; voici l'hortensia qui vient tout récemment d'emprunter le nom de ma fille, la soldanelle des Alpes, la violette de Parme, le lis du Nil, la rose de Damiette; ces conquêtes sur l'Italie et l'Egypte ne feront jamais d'ennemis à Bonaparte; mais voici ma conquête, à moi, ajouta-t-elle en nous montrant son beau jasmin de la Martinique : la graine semée et cultivée par moi me rappelle mon pays, mon enfance et mes parures de jeune fille, et, en vérité, en disant cela, sa voix de créole semblait une musique pleine d'expression et de tendresse. »

Après le dîner, nous revînmes à Paris et fûmes au Théâtre-Français, le public y reconnut M. Fox et le salua par des applaudissements unanimes, hommage d'autant plus flatteur qu'il était sans apprêt.

— Comment, lui demandai-je, a-t-il trouvé le premier consul?

— Parfait pour lui.

— Et cette cour des Tuileries, si rapidement improvisée?

— Ah! quant au ton et aux manières de quelques-uns, j'avoue qu'il faut qu'ils aient bien écouté aux portes pour si bien imiter les allures de la haute société; mais, quant à l'ensemble, il le trouva ravissant comme tout ce qu'on voit ici, et vous le concevez aisément, puisque la première chose qui s'offrit aux yeux de M. Fox, en entrant aux Tuileries, fut son buste en marbre qui en décore les appartements.

— Dès que nous fûmes réunis dans les salons, continua M. Adair, le premier consul s'avança près d'un groupe d'Anglais qui entouraient M. Fox. »

« J'ai appris avec plaisir votre arrivée à Paris, monsieur, lui dit-il; je vous ai longtemps admiré comme orateur et comme sincère ami de notre pays; c'est ce qui m'a fait désirer vivement vous connaître. » Il ajouta ensuite ces choses flatteuses qui, dites par un tel homme, augmentent le prix des éloges; il lui parla de l'histoire des Stuarts, dont il savait qu'il s'occupait, et mit à sa disposition les archives diplomatiques. Puis,

passant assez brusquement de ce sujet à l'attentat de la machine infernale, il se plaignit des ministres anglais qui, disait-il, avaient voulu le faire assassiner. Mais M. Fox, l'interrompant avec chaleur :

« Premier consul, lui dit-il, ôtez cela de votre tête, il n'en a jamais été question. »

Si le déjeuner, préface du départ pour la chasse, était somptueux, les dispositions pour cette dernière ne lui cédèrent en rien; dans toutes les clairières de la forêt de Bondi, des tentes étaient dressées, des rafraîchissements présentés aux chasseurs, ainsi qu'aux curieux des environs, attirés par l'attrait de ce spectacle; et le vin distribué avec abondance aux paysans excitait les éclats bruyants de cette foule joyeuse.

Un épisode, tant soit peu alarmant de cette chasse, mais qui, heureusement, n'eut aucune suite, me rapprocha plus particulièrement du général Lannes, avec lequel je m'étais déjà plusieurs fois rencontré. Le cheval que montait Mme Visconti, trop animé par l'ardeur de la chasse, excité par les fanfares qui résonnaient toujours plus bruyantes, n'obéissant plus à la main délicate qui le guidait, s'enleva au galop, et chassant avec force le sable derrière lui, il s'emporta à travers le bois. Le général Berthier, le général Lannes et moi, nous nous élançâmes au secours de la chasseresse en péril. Le général Berthier, mesurant ses coups d'éperon à la violence de son amour et de son inquiétude, franchissait les ravins, les haies et s'abîma tout à coup avec son cheval sous le sol mouvant d'une fondrière. Le général Lannes et moi fûmes donc seuls à voler au secours de la belle Italienne. Devançant enfin son cheval, je fus assez heureux pour en saisir la bride et l'arrêtai au bord de l'étang de Villemomble, au moment où, couvert de sueur et d'écume, il allait s'y précipiter.

Le point difficile consistait à trouver un moyen de la ramener, car il paraissait peu probable qu'ainsi équipée elle pût remonter à cheval. Le général Lannes, la marquise et moi, nous nous assîmes donc près de la lisière du bois, dans une espèce de quinconce formé de beaux arbres, pendant qu'un piqueur qui nous avait rejoints courait à la recherche des secours d'urgence.

La belle chasseresse, complimentée sur son courage et son adresse, avoua qu'elle avait souvent dû la vie à sa présence d'esprit.

Cet à-propos mit en verve la belle Milanaise, et, profitant de ces instants de repos, elle nous raconta quelques traits de sa vie, assez romanesques pour s'harmoniser parfaitement avec le siècle auquel ils appartenaient.

Née à Milan, nous dit-elle, mariée à quatorze ans à un M. Soprani qui la rendit très malheureuse, son premier mari mourut peu d'années après, la laissant mère de deux enfants; le fils qu'elle en avait eu, à peine âgé de douze ans, suivant Berthier à l'armée d'Italie, et s'étant assez distingué

sous les yeux de Bonaparte à Marengo, fut fait officier sur le champ de bataille, et devint général à vingt-deux ans[1].

Mariée depuis à M. Visconti, elle le suivit en France, où un sentiment presque justifié par sa force et sa durée la retint, et contribua peut-être autant que sa beauté à sa célébrité. Effectivement, Berthier avait voué à Mme Visconti un véritable culte; il ne fallait, pour s'en convaincre, qu'entendre ses compagnons d'armes raconter la façon plus que chevaleresque dont il déifiait le portrait de son idole. Pendant toute la campagne d'Egypte, une tente lui était consacrée, des lampes sans cesse allumées, et des parfums exquis brûlaient nuit et jour devant cette image adorée.

Cependant les cris du général Berthier attirèrent à lui quelques piqueurs. On parvint à l'extraire un peu contusionné des sables de la fondrière, et comme on avait prévu jusqu'aux accidents, il nous rejoignit dans une calèche qu'on lui amena, et dans laquelle monta sa belle amie. Nous ne les revîmes plus de la journée, sans doute qu'un peu confus de leur chute sympathique, ils avaient repris le chemin de Paris, sans s'inquiéter d'avantage de ce qu'il adviendrait de la chasse.

Le général Lannes et moi regagnâmes la forêt au petit pas de nos chevaux, longeant les halliers et causant avec l'intimité familière que permettent les camps et les forêts, tant il est vrai que de telles circonstances forment plus vite une liaison que des années de situations ordinaires.

Lui aussi se mit à me raconter les vicissitudes de sa carrière, qui, semblable à beaucoup de celles contemporaines, paraissait empruntée à un roman de chevalerie.

« Teinturier, puis soldat, me dit Lannes, c'est en bravant la mort à Arcole, Lodi, Aboukir, payant d'un dévoûment absolu l'affection de l'homme par qui tant de grandes choses se sont opérées, que je suis parvenu au grade de général en chef; mais Talleyrand l'a judicieusement dit : l'histoire de tous les temps a assez fait connaître que les grands talents ne se transmettent pas de génération en génération; c'est dans le village de Dégo que Napoléon me distingua pour la première fois et me plaça d'un seul bond sur le haut de cette échelle des grades que l'on est si lent à gravir; je crois avoir justifié son choix et mérité quelques pages dans notre histoire; mais, bon Dieu, pour obtenir ce peu de lignes, que d'obstacles à vaincre, que de chances favorables à trouver; puis, en vérité, quelle vie est celle d'un soldat! Une perpétuelle alternative de succès et de malheurs où les maux sont physiques, les jouissances

1. Sa fille avait épousé le comte d'Aporto ; elle mourut en donnant le jour à un fils, Albert, comte d'Aporto, marié à une femme accomplie, Stéphanie de Nicolai (*Note de l'auteur, en 1843*).

morales, dont toute la science consiste dans l'art de bien souffrir et de bien mourir; cela enfin pour un vain bruit de renommée après lequel on court, et qui se confond souvent avec le bruit de l'airain qui annonce que l'ambitieux n'est plus. » Ce pronostic ne s'est que trop réalisé pour lui, le 22 mai 1809, à la bataille d'Essling; il fut blessé mortellement au moment où il donnait aux troupes l'exemple du courage qui lui avait mérité le nom de Roland de l'armée. Il avait vécu comme Bayard, il mourut comme Turenne.

Cependant le stoïcisme de mon compagnon ne fut pas toujours aussi calme; à quelques mois de là, dans les premiers temps de l'Empire, je fus témoin d'un accès de fureur de M. le général, qui me prouva que la colère résultant de la vanité blessée est une ivresse où le naturel se trahit comme dans l'ivresse du vin.

A la suite d'une chasse de plusieurs heures, nous revenions assez tard du Raincy à Paris, vêtus comme des chasseurs harassés, et dans une voiture très simple, appartenant à M. de l'Aigle, qui y était en quatrième avec Danencourt, le général et moi. Arrivés à la barrière, un malencontreux commis ouvre la portière pour faire sa visite d'usage; et comme il la prolongeait déraisonnablement : « Faites vite, l'ami, lui dit Lannes, nous sommes pressés. »

Le pointilleux gabelou se trouvant blessé de ce ton familier du général : « L'ami, l'ami, lui répondit-il, je ne suis pas votre ami, moi; je ne vous connais pas.

— Insolent! repartit Lannes; retirez-vous à l'instant, et pas un mot de plus. Et comme il voulait violemment fermer la portière que le commis s'obstinait à tenir ouverte, Danencourt s'apercevant que le feu lui montait au visage :

— Allons donc, Lannes, lui dit-il, calme-toi, et laisse faire sa besogne à ce pauvre diable.

— Ah! monsieur Lannes, monsieur Lannes, dit le mal avisé commis, je ne m'étonne pas qu'il est têtu, mon ami Lannes : les ânes ne paient pas d'entrée aux barrières de Paris. Laissez passer l'âne, ajouta-t-il en riant aux éclats. »

Non, je ne vis jamais chez un homme un paroxisme de rage concentrée d'abord, puis volcanique, tel que tous les traits du général m'en offrirent l'image.

— Mon drôle, lui dit-il en le saisissant par le cou, de façon à l'étrangler dans les plis de sa cravate, apprends que ceux qui m'appellent monsieur y ajoutent duc de Montebello et maréchal de l'Empire... Alors, écumant de colère, il saute à bas de sa voiture et tombe sur ce pauvre hère à grands coups de son fouet de chasse, le frappant tantôt de la lanière, tantôt du manche, de manière à lui mettre la figure en sang.

Les soldats du poste que le battu appelait à grands cris, accoururent à son aide, et parvinrent à le dégager de l'étau ducal. Le maréchal, reprenant alors son sang-froid et la dignité qu'il n'eût jamais dû perdre :

— Je suis le duc de Montebello, dit-il, au commandant. Cet homme m'a grossièrement outragé; je vous enjoins de l'arrêter et de le faire conduire sur le champ à la préfecture de police. Je prends tout sur moi; vous m'en répondez, monsieur le capitaine; je vais, de ce pas, en rendre compte à l'Empereur. »

Mais je reviens à la chasse, dont cet épisode m'a tant soit peu distrait.

En moins de dix minutes, les chasseurs nous eurent rejoints. Animés d'une nouvelle ardeur, ils galopèrent sur les traces du cerf qui peu après s'élança dans l'étang de Rosny; il battit l'eau assez longtemps au milieu des chiens, dont on n'apercevait que les têtes manœuvrant à sa suite comme une petite flottille de pirates à la poursuite d'un vaisseau qui fuit. Tous les chasseurs groupés à l'entour de l'eau, sonnèrent du cor à outrance; enfin un coup de feu mit fin à l'agonie de ce noble animal, et l'on ramena son corps sur le bord.

Bientôt on sonna le départ, et, regagnant le Raincy au travers du bois, on put apercevoir tous les soins apportés aux détails de cette fête, à toutes ces magnificences champêtres, comme les eût nommées Mme de Sévigné; si le cerf se fût fait courir jusqu'à la nuit, tout était disposé pour continuer la chasse aux flambeaux : mais tout se termina au grand jour, les buffets chargés avec profusion de mets de toute espèce, devenus désormais inutiles aux chasseurs, furent abandonnés aux curieux.

Vers la nuit, des lumières habilement placées dans les bosquets et sous des touffes de fleurs répandirent sur toute l'étendue de ces belles promenades une clarté magique, si bien que la lumière et l'harmonie frappaient les sens comme venant du ciel; des milliers de lampions et de verres de toutes couleurs, disposés en différents lieux, tantôt sous le couvert des arbres, tantôt dans l'espace des parterres ou autour des bassins jaillissants, se répétaient dans les brillants des eaux et dans le miroir des cascades.

Cette délicieuse journée se termina par un bal. Un souper magnifique fut servi à minuit; puis des bassins de vermeil, remplis d'eau de roses, rafraîchirent le visage et les mains, véritable réalisation de ces nuits fabuleuses qui charmaient les insomnies d'un sultan; enfin, on dansa, fit milles folies jusqu'au jour; personne ne s'en exempta : ces généraux à l'aurore de leur gloire, ces hommes d'état à l'apogée de la leur : ceux-ci songeant aux honneurs que la fortune leur réservait, d'autres s'étourdissant sur les avantages dont la révolution les avait privés; des gens de tous pays, goûtant avec enchantement ces courts instants d'une paix géné-

rale, et, fragilités humaines, paraissant résumer l'existence en ces deux mots : aimer et jouir.

Telles furent les heures de cette enivrante journée où les parfums, la chasse, les femmes, l'harmonie, tout ce qui donne la joie au cœur se liait en faisceau pour offrir à la jeunesse entourée des illusions du monde un des ces rêves flatteurs dont l'âge mûr, hélas! tient si rarement la promesse.

*
* *

Monsieur le comte Fleury a récemment donné une réimpression des souvenirs du comte de la Garde; aujourd'hui un libraire de Vienne annonce la publication prochaine d'une édition de luxe allemande du même ouvrage. Cette traduction renfermera-t-elle les charmantes pages que nous venons de lire? Nous ne le savons pas, mais comme le périodique auquel nous les empruntons, est bien rare, c'est peu probable. Et pourtant ne seraient-elles pas assez intéressantes pour former une sorte d'annexe aux deux volumes du comte? Espérons que les éditeurs de l'avenir les jugeront dignes de cet honneur.

JOACHIM KÜHN.

INGRES ET LES ARTISTES FRANÇAIS A LA TRINITÉ DES MONTS

Parmi les biens que la France possédait à Rome sous l'ancien régime, le couvent de la Trinité des Monts était un des plus importants. Une riche bibliothèque, un médaillier en étaient l'ornement, les PP. Jacquier ou Lesueur en faisaient la gloire. Quand, après la mort du général Duphot, les Français entrèrent à Rome, le couvent dut abriter des troupes et bientôt « un nommé Lambert vint le troisième dimanche après Pâques, à l'heure de la grande messe, signifier aux messieurs que leur maison était au nombre des lieux pies supprimés par ordre de la République romaine (en vertu de la cession faite au pape dans le traité de Tolentino des établissements français situés dans ses États par les agents de la République[1]) ».

Les officiers, qui ne protestaient pas tous contre les exactions de Masséna ou de Haller, enlevèrent le médaillier, les camées et dépouillèrent la sacristie de ses tableaux; mais leur butin les embarrassa et à peine étaient-ils arrivés à la place d'Espagne que, moyennant trente « pezzi duri », ils revendaient à un certain Franscesco Cavallini un *Saint-Michel Archange*, un *Jésus-Christ en croix*, un *Saint-François de Paule* et une *Déposition*[2]. Les

1. Arch. de Saint-Louis des Français à Rome, 240 (12).
2. *Ibid.*, 240 (13).

Napolitains à leur tour prirent Rome et « ces voleurs dérobèrent le peu qui était resté ».

Enfin la paix fut signée; de nouveau les artistes reprirent le chemin de Rome et grâce à Suvée les pensionnaires purent s'installer à la villa Médicis. Leurs camarades, qui n'avaient pas obtenu le premier prix ou qui désiraient prolonger leur séjour, souhaitèrent d'occuper le couvent abandonné de la Trinité des Monts. L'idée était déjà venue à leurs aînés, qui, jaloux des privilèges accordés aux pensionnaires de l'Académie, avaient demandé en 1792 l'évacuation par les religieux de ces vastes bâtiments : « La maison, disait le citoyen de Bures de Villiers, étudiant dans les Beaux-Arts, sera disposée pour loger l'agent de France, la poste et autant de pensionnaires qu'il y aura de départements. L'église servira de Museum... les livres de la grande bibliothèque de cette maison seront remplacés par une collection de livres utiles aux arts et aux sciences[1]... » Le même jour, Hugou de Bassville, qui faisait à Rome figure d'agent de France et de protecteur du palais Mancini, proposait au ministre Lebrun de transporter l'Académie à la Trinité des Monts, « le local du couvent serait magnifique... il y aurait place pour 50 artistes, pensionnaires ou externes[2] ». L'assassinat de Bassville, suivi de la fuite de tous les Français, rendit ces projets inutiles.

Quand le cardinal Fesch eut été nommé ambassadeur à Rome, il accorda à quelques artistes, à Granet entre autres, le droit de s'installer à la Trinité des Monts. L'ambassadeur Alquier précisa les conditions dans une lettre datée de 1805[3] :

Messieurs,

MM. de Turpin et Saint-Paul, peintres français, m'ayant témoigné le désir d'avoir un atelier au couvent de la Trinité des Monts pour y suivre les travaux de leur art, j'ai l'honneur de vous prévenir, messieurs, que j'ai bien voulu déférer à leur demande et les autoriser à choisir le local qui pourra leur convenir dans ledit couvent.

1. *Correspondance des directeurs de l'Académie de France*, t. XVI, p. 193, n° 9355, 19 déc. 1792
2. *Ibid.*, p. 195, n° 9356.
3. Arch. de Saint-Louis des Français, 240 (32).

Mon intention, messieurs, n'est point d'attacher à cette faveur des droits plus étendus que Son Excellence M. le cardinal Fesch n'en a de fait accordés soit à M. Granet, soit aux autres peintres à qui il a également permis de prendre des ateliers dans le même lieu, c'est-à-dire que si le couvent venait à être rendu à sa destination primitive ou si le gouvernement français jugeait convenable de l'appliquer à d'autres usages, ces artistes ne pourront en aucun cas faire valoir la présente disposition comme un titre, pour n'être pas évincés, cette disposition n'étant qu'une pure faveur révocable à volonté. Il est également entendu que toutes les réparations qui seraient nécessaires pour mettre les dits ateliers en état d'être habités, telles que recrépiment des murailles, parement de chambres, apposition de portes et fenêtres et de cloisons, etc... seront à la charge des artistes sans qu'ils puissent jamais prétendre en être remboursés.

Cette disposition ne regarde pas seulement MM. de Turpin et Duc, chargés d'exécuter des tableaux l'un pour Sa Majesté l'Impératrice et l'autre pour Son Altesse le prince vice-roi et qui à ce titre m'ont été recommandés vivement par le M. le prince de Bénevent et par Son Altesse Impériale, elle s'applique également à tous les artistes qui ont été autorisés ou qui pourraient l'être par la suite, à prendre provisoirement et sauf révocation, à volonté, des ateliers dans le conseil de la Trinité des Monts. ...En plaçant momentanément deux artistes dans cette maison, messieurs, j'ai été déterminé par le besoin d'arrêter autant qu'il se peut la dégradation des bâtiments qui tombent en ruine par le défaut d'habitation... »

C'est pourquoi dans sa supplique le peintre Verstappen s'engageait en 1807 à se charger des réparations[1]. Ingres, après avoir quitté la villa Médicis en 1810, obtint à son tour un atelier à la Trinité des Monts[2]; il connaissait de hauts fonctionnaires impériaux, le préfet, M. de Tournon, le directeur de la police, M. de Norvins, le directeur des Eaux et Forêts, M. Marcotte, et la permission lui fut facilement accordée. Un dessin de la collection Bonnat représente Ingres travaillant à son *Romulus vainqueur d'Acron* (1812) dans la tribune de l'église transformée en atelier. L'architecte Mazois, qui s'occupait alors de sa restauration de Pompéi, habitait aussi le couvent, se liait avec Ingres et

1. Arch. de Saint-Louis des Français, 240 (32).
2. Lapauze, *Ingres*, in-4°, 1911. M. Lapauze ne semble pas avoir connu les documents que nous publions.

lui procurait le portrait de la reine Caroline Murat. Il ne semble donc pas que Ingres ait eu la vie aussi pénible qu'on le dit parfois.

Sont-ce les relations de ces artistes avec la famille et les fonctionnaires impériaux qui, après le retour de Louis XVIII, indisposèrent les représentants du roi? Il se peut; l'évêque de Saint-Malo, Monseigneur Cortois de Pressigny, ambassadeur de France, résolut de faire payer aux artistes la faveur qu'on leur accordait jadis gratuitement. Ceux-ci s'émurent et écrivirent à l'ambassadeur la lettre suivante[1] :

Monseigneur,

Les artistes français habitant le couvent de la Trinité des Monts ont l'honneur de vous exposer qu'en vertu d'un ordre émané, dit-on, de votre Excellence, il vient de leur être imposé un loyer assez élevé pour la nature du local qu'ils occupent. Ils ont, Monseigneur, l'honneur de vous représenter :

1° Que les logements avaient été donnés par l'ancien gouvernement gratuitement et qu'ils n'ont rien fait pour mériter que cette légère faveur leur soit retirée;

2° Que la Trinité des Monts a été en grande partie réparée par eux ou leurs prédécesseurs, que les portes, les fenêtres, les serrures, le carrelage, en un mot la restauration des pièces habitées leur est due;

3° Que la plupart d'entre eux venus à Rome pour étudier y vivent de sacrifice et que la petite somme qu'on leur demande, quelque modique qu'elle soit, est prise sur ce qu'ils ont destiné à cultiver des talents qui doivent les rendre un jour utiles à leur pays;

4° Que le prix de ces loyers, qui n'est absolument qu'une bagatelle pour Sa Majesté et qui suffira à peine à salarier les gens employés à les percevoir, est demandé à des jeunes gens qui méritent peut-être quelque intérêt et quelque encouragement;

5° Que les Français qui habitent la Trinité sont des artistes ou qui professent des branches de l'art pour lesquelles il n'y a pas de prix fondés ou qui n'ont pas voulu attendre plus longtemps les chances des concours. Les uns et les autres trouvaient là un asile honorable et gratuit qui fait pour ainsi dire partie de l'Académie de France;

6° Ils ont encore à vous observer, Monseigneur, que les artistes espagnols, milanais, vénitiens et allemands trouvent ici dans les établissements de leurs nations des logements, des ateliers, que leur gouverne-

1. Arch. de Saint-Louis, 250 (3).

ment s'empresse à leur accorder et même à faire réparer; il n'y aurait donc que les artistes français qui se verraient privés d'une pareille faveur et cette exception décourageante pour eux et peu honorable pour le gouvernement, aurait lieu sous le règne du meilleur et du plus bienfaisant des Rois!

Les artistes de la Trinité vous supplient, Monseigneur, de vouloir bien prendre en considération les observations qu'ils ont l'honneur de vous adresser. Ils demandent que vous veuillez bien leur permettre de jouir gratuitement comme par le passé des chambres et ateliers qu'ils possèdent.

Votre Excellence ne voudrait pas leur donner la mortification de se voir ôter publiquement la seule marque évidente qu'ils aient de la protection du Roi, le seul encouragement qu'ils en reçoivent et de se voir refuser la seule faveur qu'ils lui demandent. Ils supplient aussi Votre Excellence de considérer que les personnes qui s'adressent à lui ne sont point indignes de ses bontés, que ce sont des artistes jeunes à la vérité, mais qui tous ont remporté des prix dans leur patrie et dont plusieurs sont décorés de titres honorables, que presque tous ont déjà produit des ouvrages qui ont fait honneur à eux et à l'école française, que ceux qui n'ont point encore marqué dans la carrière y peuvent paraître un jour d'une manière plus brillante encore, enfin que les efforts qu'ils font pour se rendre dignes de leur pays doivent leur mériter la bienveillance de Votre Excellence et la protection du généreux Monarque qu'elle représente.

Pleins de confiance en votre bonté et en votre justice, nous attendons, Monseigneur, l'effet de nos humbles réclamations.

De Votre Excellence, les très humbles et très obéissants serviteurs :

GRANET, peintre, membre de l'Académie de Saint-Luc.

HAUDEBOURT, élève médailler de l'Académie d'architecture de Paris.

CHAUVIN, peintre, pensionnaire du prince Talleyrand de Périgord, membre de l'Académie romane de Saint-Luc.

INGRES, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie royale.

MAZOIS, architecte, ancien élève médailliste de l'Académie d'architecture de Paris et membre de plusieurs académies.

Rome, le 3 décembre 1814.

Deux jours après, l'ambassadeur répondait par un refus : la Trinité des Monts est une fondation pieuse, « le gouvernement n'a pas le droit d'en disposer arbitrairement pour des objets entièrement étrangers aux fins que se sont proposées les fondateurs »; et il continuait : « Il est étrange d'entendre dire que les

artistes français sont privés des faveurs dont jouissent les autres nations. Certes cette plainte ne peut pas être permise aux artistes, lorsqu'un aussi noble établissement que celui de la Villa Médicis est entièrement et uniquement consacré aux artistes... Vous ne prétendez probablement pas, messieurs, que le Roi doive un logement à Rome à tous ceux de ses sujets qui se sont exercés dans quelqu'un des Beaux-Arts et auxquels il plaît de venir à Rome. Nos augustes souverains n'ont pas laissé à leurs ministres le choix de ceux qui viendront ici étudier les chefs-d'œuvre des grands maîtres anciens et modernes, ils ont voulu que cette noble récompense fût décernée par des juges compétents. Les genres qui n'ont pas été admis au concours ont paru n'avoir pas besoin, ayant d'autres moyens de s'exercer et de se perfectionner... »

Désormais les ateliers et les chambres furent loués, et loués à des étrangers comme aux Français[1].

Monseigneur Cortois de Pressigny ne s'occupait pas seulement des intérêts financiers du gouvernement royal, mais prétendait veiller aux intérêts moraux des sujets de Sa Majesté très chrétienne : il demanda au cardinal vicaire, afin de pourvoir à l'instruction catholique des pensionnaires de l'Académie et des artistes de la Trinité des Monts, qu'on érigeât cette église à la dignité de paroisse et qu'on chargeât de la cure « un zelante parocco[2] ».

Cependant de bons rapports s'établirent entre les artistes et l'ambassadeur. Ingres fit son portrait, le grava à l'eau-forte et se lia avec l'abbé de Bonald, attaché à l'ambassade. En 1816, M. de Blacas, qui succéda à l'évêque de Saint-Malo, s'intéressa aux artistes; il confia à Mazois la restauration de la Trinité des Monts et aux peintres pensionnaires sa décoration. Ingres peignit de 1817 à 1820 un *Jésus-Christ remettant les clefs du paradis à Saint Pierre*, qui fut placé dans la chapelle de Saint-François de Sales[3]. Le peintre H. de Forestier exécuta un *Jésus délivrant le possédé*, mais l'église était humide et les toiles furent endommagées. De

1. Arch. de Saint-Louis, 250 (3 et 13). On rencontre les noms suivants : Carlo Viganoni, Vicenso Cochi, Pixloo, Malincheni, Pizzamano, Schenetz, Guiseppe Fabris.
2. *Ibid.*, 250 (5).
3. Arch. de Saint-Louis, 250 (19).

Forestier écrivit à ce propos aux administrateurs des établissements pieux[1] :

Rome, le 9 août.

Messieurs,

Mon tableau représentant *Jésus délivrant un possédé*, exposé dans l'église de la Trinité du Mont, est tout à fait gâté par l'humidité et la toile en est entièrement pourrie. J'ai l'honneur de vous prier, messieurs, de vouloir bien donner l'ordre de le remettre entre mes mains, afin que j'y fasse au plus tôt ce qui est nécessaire à sa conservation. Il est urgent de s'en occuper de suite, si l'on ne veut le voir tomber en lambeaux. Je suis auteur et à ce titre jaloux de l'existence de mes productions; j'avoue que je n'aurais jamais *donné* celle-ci, si j'avais pu prévoir le peu de soin qu'on en a. Mon tableau qui sort de mon atelier a déjà plus d'un siècle d'existence.

J'ai l'honneur d'être..., etc.

H. DE FORESTIER.

Sa lettre ne semble avoir eu aucun succès, car il usa d'un subterfuge pour obtenir son tableau :

« L'exposition des tableaux des peintres vivants, dit-il, va avoir lieu en France, je voudrais que vous me donnassiez la permission d'y présenter mon tableau du possédé, à charge à moi de le replacer dans l'église aussitôt après l'exposition! »...

Ingres voulut imiter la conduite de son collègue; il s'adressa à l'Ambassadeur en ces termes[2] :

Monsieur le Duc,

M. Forestier ayant obtenu de Votre Excellence la permission d'envoyer pour la prochaine exposition son tableau représentant *Jésus-Christ qui guérit un possédé* et qui décore l'église de la Trinité des Monts, j'ose prier Votre Excellence de m'accorder une pareille faveur pour le mien qui est dans la dite église et qui représente *Notre Seigneur donnant les clefs du Paradis à Saint-Pierre en présence des Apôtres* et que je voudrais faire venir à Paris à la même époque.

Espérant de la bonté de Votre Excellence que vous voudrez bien m'accorder cette grâce, je suis avec le plus profond respect, monsieur le duc, de Votre Excellence, le très humble serviteur.

INGRES.
Membre de l'Institut.

1. Arch. de Saint-Louis, 250 (23).
2. *Ibid.*

On lit au revers : « Répondu le 9 juillet 1827 négativement à la demande ». Granet en 1830 s'efforça en vain d'obtenir ce que désirait Ingres. Ce ne fut qu'en 1841 que les Dames du Sacré-Cœur, installées au couvent, remirent la toile à l'administration française. L'œuvre d'Ingres alla rejoindre au Louvre celle de Forestier.

Ces documents ne sont certes pas d'une grande importance pour l'histoire de l'art, mais ils permettent d'évoquer en ce coin français de la cité romaine le souvenir d'artistes disparus.

Louis Hautecœur.

LA RÉINTÉGRATION DU GÉNÉRAL DUPONT SUR LES CONTRÔLES DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le 22 juillet 1808, le général Dupont capitulait à Baylen devant l'armée espagnole ; c'était le premier échec grave infligé à nos troupes depuis le début de l'Empire. Napoléon hésita longtemps sur les mesures à prendre ; le 12 février 1812 seulement il décida la réunion d'un conseil d'enquête : le 1er mars était signé le décret statuant sur le sort des auteurs et complices de la capitulation.

Nous croyons utile de le reproduire *in extenso* ; il ne paraît pas avoir été publié.

Au palais de l'Élysée le 1er Mars 1812.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération suisse, etc., etc.,

Vu l'acte d'accusation dressé par notre Grand Procureur Général près la Haute Cour Impériale contre les auteurs et complices de la capitulation de Baylen,

Vu le procès-verbal du conseil d'enquête, formé en conséquence de notre décret du 12 février dernier, les interrogatoires des prévenus et les défenses qu'ils ont présentées par écrit et signées d'eux au dit conseil,

Vu l'opinion individuelle de chacun des membres du Conseil d'enquête et l'avis général du dit Conseil sur la capitulation de Baylen et ceux qui sont prévenus d'y avoir pris part.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier. Le général de division Pierre Dupont est destitué de ses grades militaires; les décorations qui lui avaient été accordées lui seront retirées; son nom sera rayé du catalogue de la Légion d'Honneur. Il lui est fait expresses inhibitions et défenses de porter à l'avenir l'habit militaire, de prendre le titre de comte, et de faire usage des armoiries que nous avions attachées à ce titre. Les dotations qu'il tenait de notre munificence seront mises sous le séquestre. Il sera transféré dans une prison d'État pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre.

Art. 2. Le général de division Dominique Honoré Antoine Vedel, le général de division Armand Samuel Marescot, le général de brigade Théodore Chabert et le sieur Charles Villoutreys sont destitués de leurs grades militaires, rayés du catalogue de la Légion d'Honneur et envoyés en surveillance dans des communes à leur choix à plus de 40 lieues de Paris.

Art. 3. Notre Ministre de la Guerre suspendra de ses fonctions le général de brigade Le Gendre et lui donnera ordre de se rendre devant notre Procureur Général Impérial près la Haute Cour Impériale pour y être entendu.

Art. 4. Il sera fait trois expéditions de la procédure et des pièces y relatives, chacune de ces expéditions sera signée de notre cousin le prince Archichancelier de l'Empire, président du Conseil d'Enquête, de notre Grand Procureur Général et du Greffier. Elles seront déposées, cachetées, l'une aux archives du Gouvernement, la seconde aux archives de l'Empire, et la troisième aux archives du Sénat, afin d'assurer la conservation de ces actes et d'y avoir recours selon les circonstances.

Art. 5. Notre Cousin l'Archichancelier de l'Empire, nos Ministres, notre Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, l'Intendant Général de notre Domaine extraordinaire et notre Grand Procureur Général, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui ne sera pas imprimé.

Des expéditions du décret furent adressées aux services intéressés; celle que nous avons eue entre les mains est contresignée par le Ministre Secrétaire d'État.

Un décret du 22 avril 1811 avait préalablement retiré au généra Dupont la pension de 20 000 francs dont il jouissait sur les fonds de la Légion d'Honneur.

La Restauration fit du général destitué son ministre de la Guerre : un arrêté du 3 avril, du gouvernement provisoire, avait nommé Commissaire au Département de la guerre le général (*sic*) Dupont :

une ordonnance du 13 mai 1814 le désigna comme Ministre et Secrétaire d'État à la Guerre.

M. de Pradt, archevêque de Malines, chargé, par un ordre du gouvernement provisoire du 6 avril 1814, de remplir, comme commissaire, les fonctions attribuées au Grand Chancelier et au Grand Trésorier de la Légion d'Honneur [1], estima qu'il ne pouvait mieux faire que de suivre, en ce qui concernait la Légion d'Honneur, les mesures gracieuses édictées, plus ou moins légalement, dans tous les cas non explicitement, par le gouvernement, et le 1er juin 1814, il prit sur lui de rendre l'ordonnance suivante :

Le Commissaire du Roi, chargé de la direction de la Grande Chancellerie et de la Grande Trésorerie de la Légion d'Honneur; considérant 1° que MM. les Généraux de Division Pierre Dupont, Dominique Honoré Antoine Vedel et Armand Samuel Marescot, sont aujourd'hui employés par Sa Majesté Louis XVIII, le premier dans les fonctions de Ministre de la guerre, et MM. Vedel et Marescot dans celles de Lieutenants-généraux;

2° que MM. Théodore Chabert, Maréchal de Camp, et Charles Villoutreys (sans désignation de grade) sont déjà employés ou vont l'être;

3° que cette réintégration de ces officiers dans leurs fonctions respectives doit entraîner nécessairement leur réintégration sur les matricules de la Légion d'Honneur d'où leurs noms avaient été rayés, par décret de l'Empereur Napoléon, en date du 1er mars 1812;

Ordonne que, provisoirement, les noms des personnes ci-dessus désignées seront réintégrés sur les matricules de la Légion d'Honneur et que les traitements arriérés, ou courants, auxquels elles peuvent avoir droit, leur seront payés comme par le passé.

On s'explique mal la présence dans cette ordonnance du nom du général Vedel, car cet officier général, qui avait eu dans la capitulation une situation toute spéciale, avait été relevé de la destitution par décret impérial du 11 décembre 1813 et il est très probable qu'il avait été en même temps rétabli sur les contrôles de la Légion d'Honneur.

C'est l'ordonnance elle-même d'ailleurs dont l'illégalité aurait dû sauter aux yeux mêmes d'une personne aussi étrangère aux actes

1. C'est le 30 juillet 1814 qu'une ordonnance royale le nomma Chancelier de la Légion d'Honneur.

administratifs que l'archevêque de Malines. Un grand chancelier de la Légion d'Honneur (ou un fonctionnaire en exerçant les attributions) annulant de lui-même les effets d'un décret impérial, prononçant une réintégration *provisoire* sur les contrôles de la Légion, ceci dépasse les irrégularités ordinaires.

La mesure fut néanmoins exécutée, les traitements furent payés. Il est probable que la Cour des Comptes ne voulut point accepter ces paiements, car à la date du 6 juin 1816 le chef de la 2e division de la Grande Chancellerie appelait l'attention du Grand chancelier, le Maréchal Macdonald, sur la nécessité de régulariser cette situation :

Il faisait remarquer qu'un état provisoire doit avoir un terme qu'il appartient au *Grand Maître et Souverain de l'ordre* de statuer.

Il était utile de savoir à quel moment précis les intéressés avaient été remis en activité et à partir de quelle date ils avaient reçu une solde.

Le 11 août le sous-Secrétaire d'État à la Guerre fait connaître au Grand Chancelier les dates des réintégrations : le Général Dupont n'avait touché aucun rappel de solde pour les temps de la destitution ; il en était de même du capitaine Villoutreys (nommé chef d'escadrons en 1815); au contraire les généraux Comte de Vedel (le nom s'était modifié) et Chabert avaient été rappelés du traitement de réforme pour tout le temps de leur destitution [1]. Quant au général Marescot il avait touché le tiers de sa solde depuis le jour de sa détention jusqu'à sa destitution et à partir de ce moment le rappel de la moitié d'un traitement de 12 000 francs qui lui avait été attribué comme grand officier de l'Empire [2].

Le 17 décembre 1816 le maréchal Macdonald soumit au Roi un rapport tendant à prononcer légalement la réintégration dans les conditions les plus avantageuses pour les intéressés [3].

Le Grand Chancelier, comprenant évidemment l'illégalité com-

1. Pour le général Vedel ce rappel avait évidemment eu lieu sous l'Empire.

2. Application de l'article 51 du sénatus-consulte du 28 floréal, an XII. Marescot était inspecteur général de génie.

3. On aurait pu soutenir en effet que la réintégration ne pouvait que suivre la remise en activité, que les traitements ne devaient être payés qu'à partir de ce moment.

mise par l'archevêque de Malines, ne fait dans son rapport aucune allusion à cette première décision. Après avoir rappelé les mesures prises au point de vue militaire en faveur des cinq officiers, il ajoute :

Votre Majesté a, sans doute, eu l'intention de les réintégrer, en même tems, dans les grades qu'ils avaient dans l'ordre royal de la Légion d'Honneur, et de leur rendre les avantages que ces grades leur assuraient. Mais comme elle n'a pas exprimé ses intentions, à cet égard, ils ont continué d'être considérés comme ne faisant plus partie de l'ordre de la Légion d'Honneur[1]. Cette solution blesserait la justice puisqu'ils n'ont été rayés de l'ordre qu'à cause de leur destitution. Celle-ci ayant cessé, on ne peut laisser subsister leur radiation des matricules de la Légion. D'ailleurs ces officiers généraux, atteints par un décret, à la suite d'une enquête que les lois n'autorisaient pas, au lieu d'être frappés par un jugement de la Haute Cour qui devait connaître de l'accusation portée contre eux, ces officiers généraux, dis-je, peuvent se considérer comme n'ayant point été jugés, comme illégalement destitués, et par conséquent en état de simple inactivité, ou de réforme, ce qui, dans aucun cas, ne peut entraîner la dégradation dans l'ordre royal de la Légion d'Honneur...

Ce dernier argument était péremptoire. Le décret du 24 Ventôse an XII, relatif à la discipline de la Légion d'Honneur, ne prévoit la radiation des contrôles que dans les cas où l'intéressé perd la qualité de citoyen français ou à la suite d'une condamnation infamante prononcée par un tribunal civil ou militaire, ou encore à la suite d'une condamnation correctionnelle, mais dans ce cas uniquement par une décision du Grand Conseil. Il ne prévoit même pas, ce qui est actuellement réglé par la loi de 1873, l'exclusion pour des actes contraires à l'honneur non passibles d'une poursuite judiciaire. Le décret du 1er mars 1812 était donc nettement illégal en ce qui concerne la Légion d'Honneur.

Le rapport au roi porte, de la main du Maréchal Macdonald, la mention suivante « Soumis au Conseil des Ministres le 16 septembre 1816, lu au roi et approuvé par Sa Majesté le 17 septembre 1816. Macd. »

Le même jour Louis XVIII signait l'ordonnance suivante :

1. Cette assertion est complètement inexacte : le rapport au Grand Chancelier du 21 août 1816 signale les acomptes plus ou moins considérables reçus sur leurs traitements par les cinq légionnaires.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

Sur le rapport de Notre Cousin le Maréchal, Grand Chancelier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

Art. 1er. Le décret du 1er mars 1812 qui ordonne la radiation des matricules de la Légion d'Honneur du Lieutenant Général Pierre Dupont... et du sieur Charles Villoutreys est rapporté : les dispositions de ce décret sont nulles et non avenues.

Art. 2. Est également rapporté le décret du 22 avril 1811, qui supprime la pension de 20 000 francs dont jouissait le Général Dupont, sur les fonds de l'ordre Royal de la Légion d'Honneur.

Art. 3. Notre Grand Chancelier, Ministre d'État, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château des Tuileries le 17e jour de décembre de l'an de grâce 1816 et de Notre Règne le vingt-deuxième. *Signé :* Louis.

Par le Roi. Le Ministre, secrétaire d'État des affaires Étrangères, président du Conseil. *Signé* : Richelieu.

Il y a lieu de remarquer que si le Grand Chancelier, Ministre d'État, est chargé de l'exécution de l'ordonnance, celle-ci n'est pas contresignée par lui, mais par le président du Conseil : c'est l'application de l'Art. 68 de l'Ordonnance du 26 mars 1816 qui venait de réorganiser la Légion d'Honneur.

Averti par une dépêche du Grand Chancelier du 4 janvier 1817 de sa réintégration, le général Dupont eut à produire les pièces nécessaires pour l'établissement du nouveau brevet que la Restauration avait cru devoir imposer à tous les légionnaires. Parmi ces pièces il est intéressant de signaler la copie de la lettre par laquelle le général avait été averti de sa nomination à la plus haute dignité de l'ordre.

Kœnigsberg, le 14 juillet 1807.

Au Général de division Dupont.

L'Empereur, Général, voulant vous donner un témoignage de sa satisfaction pour les services que vous lui avez rendus, vous a nommé Grand Cordon de la Légion d'Honneur par un décret du 11 juillet 1807. Je m'empresse de vous annoncer cette preuve de la bienveillance de Sa Majesté en attendant que M. le Grand Chancelier de Lacépède vous ait adressé votre lettre de nomination en cette qualité et envoyé le Grand Cordon.

Le prince de Neuchâtel, Ministre de la Guerre. Berthier.

Cette fois encore, en notifiant au général Dupont sa réintégration, le Grand Chancelier se félicitait d'avoir à lui annoncer « cette double preuve de la bienveillance de Sa Majesté ».

Il avait trouvé de la bienveillance sous les deux régimes.

Le 29 mai 1820 le général Dupont écrit au grand Chancelier :

Mon cher Maréchal, je te rappelle ma demande : c'est de me faire expédier une copie du décret qui me concerne, en date du 1er mars 1812, annulé par une ordonnance royale de décembre 1816 rendue sur la proposition du Grand Chancelier.

Reçois toutes les assurances de mon attachement. Le Comte Dupont.

Il paraît d'ailleurs que le Trésor public fit quelques difficultés pour verser au général les sommes diverses qu'il crut devoir réclamer : car le 23 novembre 1821 et le 7 janvier 1822, M. Bellaigue, son chargé d'affaires, demandait ampliation de l'ordonnance de 1816 : les bureaux du Trésor exigeaient qu'elle fût jointe à l'appui d'une réclamation.

P. D.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE INTÉRIEURE DES DEUX EMPIRES

A. — PREMIER EMPIRE.

Même dans le cadre en apparence restreint que, en inaugurant cette série de Bulletins, nous avons eu l'an passé l'occasion de définir [1], la production napoléonienne ne risque guère de chômer. S'il ne doit s'agir en effet ici ni de l'histoire diplomatique et extérieure [2], ni de l'histoire militaire [3], ni de l'histoire économique [4] dont d'autres collaborateurs ont déjà commencé de dresser l'inventaire ici; si on y néglige systématiquement l'histoire des deux îles, aussi bien cet épilogue que constitue la littérature hélénoise [5] que la préhistoire ou le prologue corses [6], pour n'englober ici que le court entr'acte de l'île intermédiaire, l'île d'Elbe; si même on laisse de côté les travaux entrepris et généralement conduits à un heureux succès par les historiens étrangers, en Russie [7], en Suisse [8], en Allemagne, en Angleterre, en Italie [9], — la matière demeure quand même immense, et le flot des textes risquerait de décourager. Comme l'an dernier, nous trouverons d'ailleurs la difficulté de notre effort moins dans le progrès continu de la quantité imprimée que dans la nécessité délicate d'isoler de l'histoire générale l'histoire politique. Pareille tâche est toujours malaisée; elle ne l'est nulle part davantage qu'en ce qui concerne le régime napoléonien.

1. *Revue des Études Napoléoniennes*, janv. 1912, p. 116 à 148.
2. *Ibid.*, nov. 1912, p. 429 à 453, par M. Édouard Driault.
3. *Ibid.*, sept. 1912, p. 270 à 294, par M. le lieutenant-colonel Mayer.
4. *Ibid.*, janvier 1913, p. 115 à 146, par M. M. Dunan.
5. *Ibid.*, juill. 1912, p. 132 à 151, par M. Ph. Gonnard.
6. Il paraîtra ultérieurement un Bulletin de M. Louis Villat.
7. *Revue des Études Napoléoniennes*, mai 1912, p. 446 à 454, par M. Abel Mansuy.
8. *Ibid.*, mai 1912, p. 455 à 459, par M. Édouard Chapuisat.
9. Nous donnerons ici sur tous ces pays des Bulletins de MM. Raymond Guyot, G. Bourgin, Ch. Ballot.

I. — Instruments de travail.

Aux bibliographies essentielles dont, en 1912, nous pouvions donner la liste, sont venus s'ajouter cette année deux instruments de travail particulièrement précieux. L'un est dû à l'initiative de MM. Pierre Caron et R. Burnand, qui se sont proposé, sans attendre l'achèvement du *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, entrepris par le premier de ces historiens avec la collaboration de M. G. Brière [1], de « rendre aux études d'histoire moderne l'instrument de bibliographie courante qui est indispensable à leurs progrès »; et, pour le réaliser « dans les conditions de régularité et de rapidité qui font le prix d'un instrument de ce genre », ils ont eu l'ingénieuse idée de l'éditer, au jour le jour, par feuilles annexées à une revue. Ce Répertoire embrasse sans doute, pour l'ensemble des quatre derniers siècles, l'histoire diplomatique et militaire aussi bien que politique, religieuse, économique et sociale de notre pays; il n'en fournit pas moins, aux travailleurs napoléoniens, un très précieux auxiliaire [2].

Le second, exclusivement réservé à la période qui va de 1795 à 1815, s'impose par suite d'une façon encore plus pressante à l'attention des napoléonisants. Mais nous n'avons pas besoin de rappeler bien longuement les mérites de la *Bibliographie napoléonienne de l'année 1911*, due à la compétence indiscutée de M. F. M. Kircheisen, puisque aussi bien elle a paru dans nos colonnes [3], et que nous avons déjà apprécié l'ouvrage auquel elle fait suite, cette immense et unique *Bibliographie du temps de Napoléon comprenant l'histoire des États-Unis*, à laquelle vient de s'ajouter un nouveau tome [4].

Nous mentionnons plus loin l'essai de M. Gustave Davois.

A côté de ces travaux d'ensemble, quelques efforts ont été entrepris

1. Nous indiquions l'an dernier que sept volumes étaient parus, pour les années 1898 à 1906, faisant suite à l'ouvrage antérieur de M. Caron (*Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789*, Paris, Cornély, 1907, in-8°). Le huitième, consacré aux années 1907, 1908 et 1909, n'est pas achevé. Il sera publié plus tard et établira la liaison. En attendant, le *Répertoire* pour 1910 et le premier semestre de 1911 a été publié par feuilles annexées à la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* de 1912, avec pagination spéciale en vue de la reliure à part. Pareillement paraîtra en 1913 le Répertoire pour le second trimestre de 1911 et le premier de 1912, et ainsi de suite.

2. Particulièrement aux paragraphes suivants : Histoire politique intérieure, 1, 4 et 7; Histoire diplomatique et militaire, 6 (Pays soumis à la domination française); on sait que nous réintégrons, pour notre part, cette étude dans le cadre intérieur; Histoire religieuse, 2; Histoire économique et sociale, *passim*. Biographie, *passim*.

3. *Revue des Études Napoléoniennes*, sept. 1912, p. 303 à 320, et nov. 1912, p. 458 à 474.

4. Il comprend la première partie du « Tome II ».

dans le domaine plus limité de l'histoire locale. Le plus sérieux est celui de M. l'abbé Victor Sanson. Mais, sans glisser à une rigueur déplacée envers l'honnête labeur que condense un pareil monument [1], on peut s'autoriser à ne pas trouver le plan satisfaisant, ni les indications toujours complètes. L'œuvre de M. Sanson s'arrête à 1801, date de la création des préfectures; elle intéresse donc, pour deux années, la période consulaire, et c'est pourquoi nous en faisons état ici.

II. — Mémoires et Documents.

Nous pouvions dénoncer, l'an dernier, la prodigieuse floraison des témoignages contemporains sur l'Empire, et, après M. Dufayard, réduire à un petit nombre ceux dont l'édition avait apporté une contribution vraiment précieuse ou originale. Il faut bien avouer que, depuis lors, nous n'avons vu surgir des archives privées aucune œuvre de premier plan, comparable, par la richesse de l'information ou la valeur du texte, à ce qu'avaient été, ces dernières années, les *Récits d'une tante* de la comtesse de Boigne ou les *Mémoires* de la duchesse de Dino. Bornons-nous donc à enregistrer en passant la publication des souvenirs de César de Laugier, officier de la garde du prince Eugène [2], Italien d'ailleurs plutôt que Français, et de Charles Pasquier [3]. L'intérêt en est exclusivement militaire ou anecdotique.

Le comte Boulay de la Meurthe a achevé, pour le compte de la Société d'Histoire Contemporaine, la publication de la Correspondance du duc d'Enghien. L'ouvrage forme trois gros volumes, de documentation étendue. Le troisième n'est pas le moins important. Non seulement il livre le tableau de l'opinion française et européenne sur l'attentat, jusqu'au sacre, mais encore, de même que le premier s'était ouvert par une introduction très substantielle, ce dernier s'amorce par une étude critique de premier ordre sur les sources du sujet. Toutes les pièces du procès sont maintenant réunies [4] en vue d'un arrêt équitable.

1. Victor Sanson, prêtre du diocèse de Rouen, *Répertoire bibliographique pour la période dite « révolutionnaire » 1789-1801 en Seine-Inférieure*. Tome I : *Le Département*; Tome II : *Rouen, le Havre*; Tome III : *Les Communes* (jusqu'à la lettre I), Paris, Champion, 3 vol. in-8°, 278, 493 et 796 pages. — Deux tomes restent à paraître.

2. *Mémoires et Souvenirs* publiés sous la direction de F. Funck-Brentano : *Épopées Centenaires, la Grande Armée*. Récits de César de Laugier, officier de la garde du prince Eugène, traduits pour la première fois de l'italien par M. Henry Lyonnet et illustrés d'après les documents du temps, Paris, Fayard, s. d., 1 vol. in-8°, 189 pages.

3. *Amours et coups de sabre d'un chasseur à cheval, 1808-1809* (Collection historique illustrée), Paris, Michaud, 1910, 1 vol. in-12°, 189 pages.

4. *Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine par le comte Boulay de la

On a publié les *Lettres d'exil* inédites de Joseph Bonaparte[1]. Il faut faire deux parts dans le volume dû à MM. le baron de Meneval et Hector Fleischmann. La première, qui consiste en une longue introduction, du cru de M. Fleischmann, retiendra notre attention dans un autre paragraphe de ce Bulletin. La seconde, qui nous importe ici, est constituée par la correspondance elle-même, dont M. le baron de Meneval, petit-fils du mémorialiste, a confié l'édition à M. Fleischmann. Au nombre de soixante-dix-huit, si l'on y joint celles que celui-ci possédait de son côté, ces pièces permettent de reconstituer la vie nomade et émouvante du frère aîné de Napoléon, de 1815 jusqu'à sa mort (29 juillet 1844). Elles attestent la fidélité de son souvenir à la suprématie fraternelle, la persistance de ses illusions sur un réveil dynastique, ses efforts pour défendre sa mémoire et organiser son culte. M. Fleischmann les a liées par un commentaire qui rendra des services au grand public. Pourquoi faut-il déplorer, une fois de plus, que cet historien se laisse aller sans aucune contrainte à la plus regrettable facilité et à l'emphase? Il écrit l'histoire comme on parle dans une réunion électorale ou comme on rédige des feuilletons[2].

Les Souvenirs de Larreguy de Civrieux ont un intérêt plus militaire que politique[3]. Les Lettres de Marie-Louise à la duchesse de Montebello de janvier 1815 à 1824 sont toutes postérieures à la chute de l'Empire, ou du moins aucune n'a été écrite pendant les Cent-Jours[4]. Elles n'apportent pas d'ailleurs une contribution très neuve à la psychologie de la plus oublieuse et de la plus égoïste des princesses.

On ne pourra plus étudier les vicissitudes de l'esprit public à Paris, pendant le Premier Empire, sans consulter à tout instant le premier recueil de documents que M. A. Aulard vient de publier[5] sous ce titre :

Meurthe. Le tome III : *La famille, l'Europe*, 1 vol. in-8°, Paris, A. Picard, 1910, L-640 pages.

1. Le roi Joseph Bonaparte, *Lettres d'exil inédites*, publiées par Hector Fleischmann, d'après les documents originaux appartenant à M. le baron de Meneval, Paris, Fasquelle, 1 vol. in-8°, 1912, 317 pages. — Cf. les *Lettres de Joseph Bonaparte à Naples* (1806-1808), par J. Rambaud, dans notre Bulletin de 1912, p. 143, note 2.

2. Cf. p. 269, en préface à une lettre du 12 janvier 1845 : « Puis, voici le dernier billet, suprême écho de cette intelligence qui s'éteint, de cette ombre qui s'efface. La mort qui, déjà, étend la main sur lui, ne lui laisse plus rien à dire. Pour lui tout est consommé. Il entre dans la ténèbre » (*sic*). — Cf. également, sur le retour des cendres, p. 271 : « ... Un marbre français était appelé à garder captif le fantôme de celui qui, par ses actes, par ses paroles, apparaît comme un exemple de droiture, de franchise et d'honnêteté. Mieux que ses règnes éphémères, ses œuvres plaident pour sa mémoire consolée..., etc. » — On multiplierait sans peine de pareilles citations.

3. Larreguy de Civrieux. *Durant les Cent-Jours*, dans la *Revue de Paris* des 15 nov. et 1er déc. 1911.

4. Ed. Gachot, *Lettres de l'Impératrice Marie-Louise à la duchesse de Montebello*, dans le *Correspondant* des 10 mars et 10 avril 1911.

5. A. Aulard, *Paris sous le Premier Empire, Recueil de documents pour l'histoire de*

Paris sous le Premier Empire, c'est la suite logique, et attendue, des deux recueils précédents, *Paris pendant la réaction thermidorienne*[1] et *Paris sous le Consulat*[2]. Il ne s'agit aujourd'hui que du premier tome du nouvel ouvrage, lequel correspond à une année seulement du régime[3]. Les documents sont de deux sortes : A) rapports administratifs, soit des ministères (Justice jusqu'au 10 juillet 1804, Police Générale depuis ce jour-là, date de sa création en faveur de Fouché), soit de la préfecture de police. M. d'Hauterive n'avait fait à Paris qu'une place nécessairement réduite[4], mais M. Aulard a pu accorder toute l'importance voulue à ces Bulletins. Malheureusement ils se présenteront avec beaucoup moins d'abondance pour les années 1806 et suivantes; — B) articles de journaux, moins directement politiques (en un temps où la liberté d'écrire était illusoire) que littéraires, mondains et divers, c'est-à-dire indirectement encore fort intéressants pour renseigner non seulement sur l'évolution des idées et des mœurs, mais même sur le régime impérial. Une introduction de M. Aulard donne un excellent classement de ces douze journaux[5], qui faillirent, un jour de mauvaise humeur du maître, être réduits à sept.

La famille impériale n'a pas cessé d'attirer la curiosité des chercheurs; nous relevions déjà l'an passé le goût du public français pour les reportages historiques et les recueils anecdotiques. A vrai dire, les nouveaux essais qui nous parviennent sont d'un ordre plus relevé. Voici, par exemple, celui de M. Paul Marmottan sur *Madame de Genlis et la Grande-duchesse Elisa*[6] : d'après des documents inédits, le distingué historiographe précise les relations d'amitié qui unirent l'illustre femme de lettres et la sœur aînée de l'Empereur, et démontre que l'ancienne légitimiste, — et future orléaniste, — ne sut pas se soustraire davantage que bien d'autres à la fascination du Napoléon de 1811. On verra plus loin que Mme de Genlis a inspiré un essai plus étendu.

M. Paul Gaffarel, de son côté, a étudié comment, après le mouvement

l'esprit public à Paris (Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française et l'époque contemporaine, publiée sous le patronage du Conseil Municipal). Tome I : du 28 floréal an XII au 23 prairial an XII (*sic*, en réalité XIII), 18 mai 1804-12 juin 1805, Paris, 1 vol. in-4°, Cerf, Noblet et Quantin, 1912, XII-839 pages.

1. 5 vol.
2. 4 vol.
3. Près de treize mois.
4. Cf., plus loin l'analyse de son ouvrage.
5. P. VIII à X. — Cette préface a été reproduite dans la *Révolution française* du 14 juin 1912, p. 539-545.
6. Paul Marmottan, *Mme de Genlis et la Grande-Duchesse Élisa* (*1811-1813*), Paris, 1912, 1 vol. in-8°, Émile Paul, 100 pages. Lettres inédites, suivies de l'ouvrage sur les « Mœurs de l'ancienne Cour » (avec un portrait).

de Paoli en Corse, la famille Bonaparte se réfugia à Marseille en 1793 [1]. Les premières années, comme nous l'avait déjà montré M. Fr. Masson, s'écoulèrent dans le dénûment le plus profond; tout faisait défaut, jusqu'aux meubles et au linge. Napoléon sut « esquiver » ces heures pénibles. Plus tard, il fut en mesure de secourir « l'horrible détresse » des siens, qui finirent par tenir dans la société marseillaise une place en vue. Néanmoins, l'entente ne fut jamais cordiale entre la ville et la tribu. Marseille a été royaliste et républicaine, elle n'a jamais été franchement bonapartiste.

La préface que M. Hector Fleischmann a mise au recueil des *Lettres d'exil* de Joseph Bonaparte, intitulé : *M. de Meneval, secrétaire du Portefeuille de l'Empereur, et les Napoléon* [2], est intéressante, quoique grandiloquente [3]. Elle est très favorable à Joseph.

M. Gustave Davois a tenté de dresser une bibliographie de la famille. On y trouve la liste, copieuse, et, selon toute apparence, complète, des ouvrages publiés, sous leur nom du moins, par les représentants de cette maison fort écrivassière [4].

L'inlassable M. Paul Marmottan a apporté des détails nouveaux et précis sur la villégiature des trois sœurs de Napoléon à Neuilly [5]. Dans ce séjour alors champêtre, Elisa dès 1803 avec, tout près d'elle, Fontanes; Caroline, qui y vécut en châtelaine fastueuse et autoritaire, et enfin en 1808 Pauline, après le départ de celle-ci, marquèrent par des traits ineffaçables le séjour des Bonaparte. On les y retrouve bien toutes trois, avec la diversité de leurs tempéraments. Cette monographie a été communiquée par M. Marmottan à la Commission Municipale Historique et Artistique de Neuilly-sur-Seine, dont il est un des membres les plus érudits et les plus actifs [6]. Elle s'illustre de la reproduction de gravures, figurant dans les collections de MM. P. Marmottan et de Cambis, et où revivent les traits de Caroline et de Murat.

1. Paul Gaffarel, *Les Bonaparte à Marseille*, dans la *Révolution française* des 14 mars, p. 265 à 276, et 14 avril 1912, p. 289 à 314.

2. *Lettres d'Exil...*, *op. cit.*, p. 1 à 69.

3. « Il semble, en le feuilletant (Meneval), que, pareille aux conques marines où retentit le sanglot des mers captives, résonne ici le fracas lointain de l'Empire, l'éclat de ses fanfares de gloire et comme l'écho même des grandes vagues qui battirent le rocher d'où la légende napoléonienne, les mains pleines de lauriers et de cyprès, s'élança vers l'immortalité des mémoires humaines... » (p. 69. C'est la péroraison).

4. Gustave Davois, *Les Bonaparte littérateurs*, Paris, Édition Bibliographique, 1909, 72 pages, 1 vol. in-8°.

5. *Sur les sœurs de Napoléon à Neuilly*, communication de M. Paul Marmottan, dans le *Bulletin de la Commission municipale, historique et artistique de Neuilly-sur-Seine de 1910*, Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1 vol. in-8°, 1911, p. 100 à 122.

6. Dans le même recueil, relevons, du même auteur : *Les amours de Metternich à Neuilly*, *Sur Talleyrand et son mariage à Neuilly*, *Documents nouveaux sur Neuilly (1805-1806)*, *Revues du Premier Consul à la plaine des Sablons*, etc.

Sur la rigoureuse méthode du gouvernement impérial, M. Alfred de Foville, dans une notice sur *Napoléon statisticien*, a pu, sur le vu de quantité de documents, conclure que « Napoléon était un comptable vigilant, un calculateur perspicace en même temps qu'un statisticien passionné », et montrer que, sachant « à un centime près », — ou presque, — « ce qui entrait dans sa cassette et ce qui en sortait », il réglait « avec une égale minutie les centaines de millions du budget de l'Empire et la consommation du sucre au palais des Tuileries »[1]. Il est vrai qu'il ne pouvait empêcher les exactions de ses généraux aux dépens des populations, ni les trafics fort louches de Drouet, de Loison et de bien d'autres, sur lesquels M. Louis Maurer a publié le rapport de Rapp[2].

Dans la *Revue Bleue* vient de commencer la publication, sous le titre de *Les Derniers Jours du Premier Empire*[3], de lettres inédites adressées soit par Pierre Lebrun, soit à lui[4]. Le dramaturge, — plus tard receveur principal au Havre, où il se soucia bien plutôt du culte des lettres que de ses fonctions financières, — rêvait d'élever en l'honneur de son protecteur un moment lyrique de haute taille, les *Napoléoniennes*. Ce recueil d'odes ne vit jamais le jour, car l'Empire s'écroula avant qu'il fût même rédigé. Précisément la correspondance que M. Paul Bonnefon édite nous livre de curieux détails sur l'année 1814, au moment où « le trône si solide » commence à « craquer dans ses jours les plus puissants ».

Nous pouvions déjà, l'an passé, signaler l'extraordinaire abondance de la littérature « policière » relative au Premier Empire. La même remarque pourrait être renouvelée aujourd'hui; mais ce ne serait pas à regret. Nous lui devons en effet quelques livres excellents. Voici d'abord le tome II de la *Police Secrète du Premier Empire*, de M. Ernest d'Hauterive[5], dont nous devions, en 1912, nous borner à rappeler le premier volume, paru en 1908[6]. Celui-ci donnait les Bulletins quotidiennement adressés à l'Empereur par Fouché pendant l'année 1804 et la première moitié de 1805[7]; celui-ci achève l'année 1805 et déblaie les trois quarts de 1806[8]. L'œuvre s'annonce comme un monument considérable. Qu'on

1. Alfred de Foville, *Napoléon statisticien*, dans *Feuilles d'histoire*, 1er mars 1912, p. 232 à 237.
2. Louis Maurer, *Les Exactions du général Loison*, *ibid.*, p. 227-230.
3. *Revue Bleue*, *Les Derniers Jours du Premier Empire*, *Lettres inédites par ou à Pierre Lebrun*, p. 715 et suiv., 7 déc. 1912 et suiv.
4. Parmi ses correspondants, citons Aubernon, préfet de l'Hérault, Duparquet, etc.
5. *La Police Secrète du Premier Empire, Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur*, t. II, 1805-1806, publiés par Ernest d'Hauterive, d'après les documents originaux déposés aux Arch. Nat., 1 vol. in-8°, Paris, Perrin, 1913, 15 francs, 626 pages.
6. Cf. *Revue des Études Napoléoniennes*, janv. 1912, p. 129.
7. Jusqu'au 11 juill.
8. Jusqu'au 30 sept.

y réfléchisse : ce seul tome, pour quatre cent seize jours, édite quinze cent quatre-vingts textes. Et cependant il demeure parfaitement maniable. Une première table analytique d'une grande clarté, une deuxième des noms de personnes (il y en a près de sept mille), et — ceci est une nouveauté par rapport au premier tome — une troisième des noms géographiques, intelligemment allégée des indications inutiles, permettront au plus inexpérimenté ou au plus lent des travailleurs de se mouvoir avec aisance dans les innombrables galeries de ce monument.

Ajoutons que M. d'Hauterive ne nous dote pas seulement d'un incomparable instrument de recherches et d'étude, mais que, sans effort, son livre est intéressant comme un roman. Ou, pour mieux dire, comme un journal, qui serait bien fait, c'est à savoir tout à la fois précis, concis et complet, et dépouillé de tout l'appareil extérieur du verbiage. A vrai dire, ce sont les mérites de Fouché que nous soulignons ici. C'était vraiment un spécialiste incomparable, pour permettre ainsi à Napoléon, sur le vu d'une ou deux pages, de connaître chaque matin si tout marchait comme il convenait dans l'Empire. Tout a sa place dans ces mémentos : les cours de la Bourse, pouls des affaires; les faits divers saillants : assassinats, vols, incendies; les nouvelles politiques surtout, rébellions, mouvements de troupes, incarcérations et évasions, chronique des subsistances. Une correspondance sommaire et substantielle de la province, des pays inféodés et de l'étranger, documentait Napoléon en un tour de main sur la vie officielle et les manœuvres secrètes de l'Europe entière et lui épargnait le temps le plus précieux. Pour nous, nous nous attarderions volontiers, si la place ne nous était mesurée, à ces dossiers d'apparence sévère, et en réalité si lourds d'intrigues, d'efforts, de passions et de drames contenus.

Nous analysions l'an passé le livre du baron Despatys sur Gaillard, l'ami de Fouché. M. de Lanzac de Laborie a consacré à ce personnage une courte, mais toujours pénétrante étude [1].

A côté de la police de Napoléon surveillant les royalistes et autres irréductibles, il y a la police du roi Louis XVIII surveillant l'île d'Elbe et son demi-prisonnier, Napoléon. A ce point de vue, on lira avec intérêt les rapports de Beugnot à son prince publiés très récemment sous ce titre : *L'Ile d'Elbe et la police sous la Première Restauration* [2]. Un agent spécial avait été installé dans le petit domaine, à côté des autres espions qu'y entretenaient les préfets des départements littoraux, Bouches-du-

1. De Lanzac de Laborie, *Trois Médaillons*, dans le *Correspondant* du 25 oct. 1911. Les deux autres personnages sont Mercy-Argenteau et la reine de Naples, Marie-Caroline.)

2. *L'Ile d'Elbe et la Police sous la Première Restauration, d'après les rapports du comte Beugnot au roi Louis XVIII*, dans *Feuilles d'histoire*, 1er mars 1912 et tous les fascicules suivants.

Rhône et Var, et le commandant militaire de la Corse. Toutes ces informations se centralisaient à la direction générale de la police à Paris.

De son côté M. Léonce PINGAUD a retracé avec talent la vie de l'équivoque Bourmont, et, par là même, a apporté une nouvelle contribution à l'histoire de Fouché. Celui-ci, qui s'y connaissait, appelait Bourmont un de ces hommes « qui épaississent les ténèbres »[1]. Il manqua, au moins, de « franchise dans le caractère »[2].

Ce n'est d'ailleurs pas sortir du cadre de nos études que de faire, après cette chronique policière de l'Empire, sa place à celle de la Restauration. Car M. Ernest DAUDET, qui avait déjà consacré un volume à *La Police sous le Consulat et l'Empire*[3], considérée surtout, il est vrai, dans ses rapports avec les Chouans, avec « son déploiement de ruses et son incessante excitation à la trahison[4] », en offre aujourd'hui un autre sur *La Police Politique*[5] pendant la première moitié de la Restauration. Ce livre nous intéresse ici, non seulement parce qu'il effleure à peine, sur son titre, un tiers du régime de la Charte, mais encore parce qu'en fait il nous ramène le plus souvent au système napoléonien. La plus vivante et la plus importante de ses cinq parties est d'ailleurs consacrée à l'étude de la police royale dans ses rapports avec les Bonaparte[6]. L'idée générale de M. Daudet est qu'après avoir été jusqu'en 1814 « un très actif instrument de gouvernement », la police politique devient « de 1815, date de sa réorganisation par les Bourbons, à 1821, date de sa suppression », un simple « instrument d'information[7] ». On n'en lira pas moins avec intérêt le récit de l'espionnage à Paris « sur le corps diplomatique étranger et le personnel cosmopolite arrivé dans la capitale à la suite des armées alliées », à Londres, en Allemagne et dans les Pays-Bas, — sur la mère de Napoléon, qui en 1815 ne quitte que lentement Paris et paraît ne déménager qu'à regret, et qu'on retrouve à Rome en 1817, aux côtés

1. Léonce Pingaud, *Bourmont et Fouché*, Coulommiers, Paul Brodard, 1 plaq. in-8°, 1912, 32 pages (Extrait de la *Revue de Paris*).

2. P. 32.

3. Ernest Daudet, *La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire, 1800-1815*, 1 vol. in-16, Paris, Plon, 1895, 2e édit., 356 pages. — Rappelons que la première et la plus importante des huit études que contient le volume est intitulée *La Police de Napoléon* (p. 11 à 89). « Pour écrire l'histoire des Chouans », fait observer M. Daudet, « il faut connaître à fond celle de la police, et réciproquement. De 1795 à 1814, elles sont connexes. L'une éclaire l'autre... » (p. 7).

4. P. 7.

5. Ernest Daudet, *La Police Politique*. Chronique des Temps de la Restauration, d'après les rapports des agents secrets et les papiers du Cabinet Noir (1815-1820). Paris, Plon, 1912, 1 vol. in-8°, XXVII-393 pages. — Comme toujours, M. Daudet ne donne de références, au cours de son récit, qu'avec parcimonie. Nous sommes obligés d'en marquer un regret.

6. P. 99 à 150.

7. P. I et II.

de l'oncle Fesch et de sa fille la princesse Borghèse, sans compter Lucien et Louis (Pauline fut soupçonnée de 1817 à 1820 de faire de sa villa Borghèse[1] un centre de correspondance vers Sainte-Hélène et aussi un centre d'expédition de numéraire), — sur Joseph fugitif qu'on cherche aux environs de Genève alors que le dévouement d'amis fidèles lui a permis de gagner le Nouveau-Monde[2], — et sur Chateaubriand, dont la brochure *La Monarchie selon la Charte* a irrité Louis XVIII, et qui voit dès lors la police politique s'attacher à ses pas et deux agents spécialement surveiller sa maison, deux limiers assez habiles pour lui voler ou tout au moins lui copier ses lettres sur son bureau[3]. Les Humboldt, très répandus alors chez nous, et particulièrement Alexandre de Humboldt, qui, quoique patriote prussien, aimait Paris « comme sa propre patrie », et avait gagné l'amitié des duchesses de Duras, de Broglie et de Mouchy, sans compter Mme Récamier, fournissent également à M. Daudet la matière d'une étude[4]. Mais on y sent trop, comme dans toutes les autres, le désir de réhabiliter la police royale par rapport à l'impériale[5], et d'ailleurs on n'y apprend pas assez de faits vraiment frappants et nouveaux.

En tous cas, on n'aura pas de peine à comprendre l'importance du rôle et la valeur politique que la police prêtait à Chateaubriand, lorsqu'on aura lu l'excellente monographie qu'un professeur de notre Université vient de lui consacrer. Nous annoncions dans notre précédent Bulletin[6] que le livre de M. Albert Cassagne sur *La Vie politique de François de Chateaubriand*[7] sortait des presses au moment où nous donnions le bon à tirer. En remettant à 1913 le soin d'en parler, c'était un plaisir que nous ajournions. Si des livres comme ceux de M. Daudet dévoilent « l'envers de l'histoire », d'autres, comme celui-ci, nous en restituent l'endroit. Et il est difficile de dire avec quelle sûreté d'analyse, avec quelle netteté et

1. Les pages relatives à l'étroite surveillance organisée à Rome autour des Bonaparte sont 113 à 117.
2. P. 118 à 130.
3. P. 263 et suiv.
4. P. 296 et suiv.
5. « Fouché... et Savary... s'étaient donné pour mission non seulement de découvrir les artisans de complots et de les surveiller, mais aussi de leur tendre des pièges, de pousser leurs complices à la délation... Rien de pareil sous le règne de Louis XVIII. Fouché parti, la police royale dirigée par Decazes perd tout caractère provocateur » (p. 296 et 297). Et pourtant « les procédés qu'elle emploie ne sauraient être approuvés... » Alors? L'excuse de ces procédés est qu'ils constituent « un instrument légué au gouvernement de la Restauration par ses prédécesseurs » et mieux utilisé...
6. Cf. *Revue des Etudes Napoléoniennes*, janv. 1912. Roger Lévy, *Bulletin historique*, p. 130.
7. Albert Cassagne, *La Vie Politique de François de Chateaubriand*, Paris, Plon, 1911, in-8°, xv-483 pages (Tome Ier : Consulat, Empire, Première Restauration).

quelle finesse, avec quelle nouveauté de présentation [1]. Le mérite de M. Cassagne est double : la documentation est étendue (elle comprend toutes les principales sources connues, quelques sources peu connues et une source encore inédite, la correspondance de Chateaubriand, éditée par M. Louis Thomas), et elle est parfaitement utilisée, avec autant de tact que de méthode. On connaît l'idée de M. Cassagne : Chateaubriand, poète par accident, était homme d'action par essence. C'était peut-être un paradoxe il y a vingt ans ; ce n'en est plus un aujourd'hui, mais c'est encore assurément une idée neuve. M. Cassagne l'a, en tous cas, défendue avec un entrain, une verve et une ingéniosité tels que, la lecture achevée, cette idée neuve est devenue une idée claire.

Il y a, dans ce livre, quantité de pages brillantes. L'Avant-Propos tout entier est séduisant ; on appréciera pourtant particulièrement la présentation du héros [2], avec la comparaison « du Corse et du Malouin », et surtout celle de Fontanes [3], « ce merveilleux type, Panurge imprévu, râblé, roué, agile, si peu respectable, mais si peu ennuyeux, et toujours, dans ses pirouettes et cabrioles, si impayablement décoratif ». Toute la deuxième partie, sur l'opposition à l'Empire, de 1807 à 1814, intéressera particulièrement les napoléonisants. Partout ils goûteront les plus sérieux en même temps que les plus attrayants mérites. On se rend compte combien les textes intéressant l'histoire du début du XIXe siècle sont familiers à M. Cassagne, et on admire comment il sait les interpréter.

M. Frédéric Masson a réuni en volume de charmantes et alertes *Petites Histoires* parues dans les journaux, dont plusieurs intéressent nos études [4] ; la plus importante est celle où il a osé ne pas résoudre par la négative cette question : Marie-Louise aima-t-elle toujours Napoléon [5] ?

Nous sommes ainsi amenés aux ouvrages qui, soit au moyen d'une monographie, soit par celui d'articles publiés sans lien au fur et à mesure de l'actualité et plus tard juxtaposés, essaient de restituer la physionomie de la société au début du XIXe siècle. L'histoire proprement napoléonienne a peu de chose à glaner dans le livre de l'infatigable M. Ernest Daudet, *A travers trois siècles* [6], où les *Mémoires de la comtesse de Boigne* et la *Vie de la comtesse de Liéven* font pourtant l'objet d'une vivante chronique, mais un peu plus dans ses *Nouveaux récits des temps révolutionnaires* [7],

1. Cf. toutefois de Lanzac de Laborie, *Chateaubriand et Napoléon*, dans le *Correspondant* du 10 janv. 1912.
2. P. VIII, IX, XII, XIII.
3. P. XV.
4. Frédéric Masson, *Petites Histoires*, 2e série, Paris, Ollendorff, 1 vol. in-8°, 1912, XX-331 pages.
5. P. 187-197.
6. Ernest Daudet, *A travers trois siècles* (*études d'œuvres et propos d'historien*), Paris, Hachette, 1911, 1 vol. in-16, VII-283 pages.
7. Ernest Daudet, *Nouveaux récits des temps révolutionnaires*, d'après les documents inédits, Paris, Hachette, 1910, 1 vol. in-16, VII-273 pages.

dont le troisième (il y en a six) nous fait assister aux intrigues d'une espionne, également prête à renseigner le Premier Consul sur ses ennemis et ses ennemis sur lui [1], et le quatrième surtout nous renseigne sur les efforts de Napoléon pour ranimer le courage des populations champenoises et bourguignonnes au début de 1814, à la veille de l'invasion. Il ressort même, de cette étude sur *Un drame à Troyes en 1814* [2], que ses commissaires extraordinaires se heurtèrent à d'énormes difficultés, soit matérielles, soit morales, et parfois aux unes et aux autres en même temps.

Les *Études d'histoire littéraire* de M. F. Baldensperger [3], en apparence plus étrangères à l'histoire proprement politique, apportent peut-être encore davantage, et notamment sur Chateaubriand, qui n'a jamais été décidément plus à la mode. Comme tout à l'heure M. Cassagne dans un livre plus important, M. Baldensperger nous le campe plutôt comme homme d'opposition et d'intrigue que comme écrivain.

En feuilletant de vieux papiers, M. Eugène Welwert a tiré au clair l'histoire d'un préfet de l'Empire, Richard, qui, mis à la tête de la Charente-Inférieure *in extremis* en 1815, se trouva chargé de surveiller l'embarquement du vaincu sur le *Bellérophon* [4]. Les études départementales, que nous souhaitions l'an dernier voir se multiplier, ont d'ailleurs été assez nombreuses. Celle de M. H. Mettrier sur la *Formation du département de la Haute-Marne* [5] montre combien avait été grande la difficulté d'organisation sous la Révolution; les rivalités de ville à ville, ici comme en Seine-Inférieure et un peu partout, contrariaient l'œuvre commune; mais le gouvernement consulaire et impérial remit les choses au point. Rappelons ici, quoiqu'elle soit avant tout une étude, d'ailleurs excellente, d'histoire révolutionnaire, en dépit des dates entre lesquelles il l'enclôt, la thèse récente de M. Léon Dubreuil sur la vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord de 1790 à 1830 [6]. Quant à celle de M. Henri Lehr sur l'Eure-et-Loir, elle ressortit plutôt à l'histoire religieuse, où elle apporte quelques documents sur les efforts des paroisses protestantes beauceronnes vers 1807 [7].

1. *L'Odyssée d'une aventurière sous le Directoire et le Consulat (1796-1803)* : il s'agit d'Adélaïde Riflon.

2. Ce drame est la mise à mort du chevalier Gouault, partisan des Bourbons, que Napoléon fit passer par les armes en fév. 1814.

3. F. Baldensperger, *Études d'histoire littéraire*, 2e série, Paris, Hachette, 1910. 1 vol. in-12, 217 pages.

4. Eugène Welwert, *En feuilletant de vieux papiers*, Paris, Calmann-Lévy, 1912, 1 vol. in-12, XII-366 pages.

5. H. Mettrier, *La Formation du département de la Haute-Marne*, Chaumont, 1911, 1 vol. in-8°, 399 pages.

6. L. Dubreuil, *La Vente des Biens Nationaux dans le département des Côtes-du-Nord*, Paris, H. Champion, 1912, 1 vol. in-8°, XVIII-705 pages.

7. H. Lehr, *La Réforme et les Églises réformées dans le département actuel d'Eure-et-Loir (1523-1911)*, Paris, Fischbacher, 1912, 1 vol. in-8°, VI-595 pages.

D'autres historiens, limitant leur domaine, et ne cherchant rien qu'à projeter une lumière nouvelle sur quelques aspects de l'histoire locale, ont parfois réalisé beaucoup plus. M. Paul GAFFAREL a étudié deux épisodes intéressants de l'Empire en Provence : *Le Blocus de Marseille et des environs par les Anglais 1804-1814*) [1] et *Les Complots de Marseille et de Toulon (1812-1813)* [2]. Le premier de ces deux essais est plutôt d'ordre militaire ; nous pourrions le négliger dans ce Bulletin, s'il n'apportait une très précieuse contribution à l'analyse de l'antipathie très profonde et très durable que les Marseillais ne se cachèrent jamais de professer pour Napoléon. On comprend qu'au retour de l'île d'Elbe l'Empereur ait voulu éviter à tout prix la vallée du Rhône, même à celui d'un détour par les Alpes et au risque d'y être cerné par l'armée de Louis XVIII, quand on a lu cette substantielle monographie. La ruine de leur commerce, le blocus de leurs cités, l'anéantissement de leurs efforts, voilà les causes profondes de cette désaffection lente qui finit, au début de la Restauration, par déchaîner chez les Provençaux une véritable fureur de réaction. Cette page d'histoire militaire est d'ailleurs fort attrayante à parcourir.

Le second est une contribution extrêmement importante à l'histoire du parti républicain sous l'Empire. Jamais les jacobins ni les républicains de doctrine ne pardonnèrent au vainqueur de Brumaire, qui pour eux demeura jusqu'au bout un renégat, un transfuge. De son côté, il les regarda toujours comme ses pires ennemis. On risque trop, dit très bien M. Gaffarel, « dans le tumulte des grandes batailles et des bouleversements de territoire qui marquèrent les premières années du XIXe siècle, d'oublier cette guerre souterraine, cette succession de complots et d'exécutions, de vengeances et de persécutions ». Ayant eu la bonne fortune de retrouver aux Archives de la Cour d'appel d'Aix tout un dossier qui éclairait les complots de Marseille et de Toulon en 1813, il s'est trouvé sans autre effort faire l'histoire du parti républicain en Provence sous Napoléon et son lieutenant Thibaudeau, « Barre de Fer », le plus détesté des préfets, dont les rigueurs avaient peuplé la région de réfractaires.

De même, M. Roger PEYRE, en étudiant les proclamations municipales à l'occasion des *Fêtes publiques à Lescar*, petite bourgade du Béarn, en 1805 et en 1806, a su, dépassant le cadre étroit de son sujet, démontrer qu'entre Austerlitz et Iéna le peuple voyait encore en Napoléon « l'ami de la paix et le pacificateur des peuples » [3]. Il a montré en même temps

1. Paul Gaffarel, *Le Blocus de Marseille et des environs par les Anglais (1804-1814)*, Extrait des *Annales de la Société d'Études Provençales*, 1 vol. in-8°, avec une table onomastique, 96 pages ; Aix, typographie B. Niel, 1905.

2. Paul Gaffarel, *Les Complots de Marseille et de Toulon (1812-1813)*, dans les *Annales de la Société d'Études Provençales*, sept.-oct. 1907 et suiv.

3. Roger Peyre, *Les Fêtes Publiques à Lescar au temps du Consulat et de l'Empire*,

l'intérêt que peuvent présenter, à côté des dépôts plus importants, les archives des petites villes et même des villages.

M. E. Gabory a, ici même [1], retracé l'histoire du département de la Vendée et la fondation de Napoléon, « agglomération purement administrative et militaire ».

M. Maurice Collignon a raconté le passage de *Napoléon Ier dans l'Eure en 1810*. Son livre intéressera surtout les gens du pays. A l'histoire générale il apporte peu de chose. Notons cependant d'utiles précisions sur les préfets et administrateurs et sur l'industrie des draps à Louviers à cette époque [2].

Parmi les préfets de l'Empire, plusieurs ont fait l'objet de monographies, notamment Capelle, dont nous parlerons plus loin, préfet du Léman, et Pons de l'Hérault, préfet du Jura. La figure de cet ancien jacobin, que M. Camille Bloch a dégagée [3], ne manque pas de relief. Administrateur des mines de l'île d'Elbe depuis cinq années, il fut remarqué en 1814 par Napoléon pendant son premier exil insulaire, et, en 1815, il passait en France à ses côtés. Ce fut un des bons serviteurs des Cent-Jours. Il n'était pourtant pas bonapartiste, mais libéral, anticlérical et antibourbonien. Il redevint donc préfet en 1830 dans le Jura, pour quatre mois seulement d'ailleurs, tant son mauvais caractère rendit vite son maintien impossible. Il se donna l'orgueil de refuser une promotion dans la Légion d'honneur que le Prince-Président lui offrait à la fin de sa vie et fut des protestataires contre le coup d'État du 2 décembre 1851.

Sur Jean de Bry, préfet du Doubs, dont nous avons parlé [4], MM. A. Aulard et Pigallet, dans nos colonnes, ont apporté quelques documents nouveaux [5].

De son côté, M. Jean Bourdon a étudié les efforts du préfet Bruslé pour établir, les ans IX et X, une statistique du département de l'Aube [6].

dans la *Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque* de janv. 1912, p. 32 à 40. — Napoléon est un « héros » qui « représente le triomphe de toutes les vertus » (p. 39) et il « prépare par ses traveaux (*sic*) depuis longtemps une paix qui doit embrasser les deux hémisphères ». C'est le « restaurateur des mœurs et des lois », et le ciel a paru le « créer tout exprès pour amener parmi les hommes de toutes les nations la paix et le bonheur ». Ce maire imaginatif s'appelait Passicoustet.

1. E. Gabory, *Fondation de la ville de Napoléon*, dans la *Revue des Études Napoléoniennes*, mars 1912.

2. Maurice Collignon, *Napoléon Ier dans l'Eure*, Louviers, 1910, 1 vol. in-8°, 246 pages.

3. Camille Bloch, *Un Préfet Indépendant sous la Restauration*, dans la *Revue Politique et Parlementaire* du 10 fév. 1912. — Cf. également, *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, juillet 1911.

4. Ici, janv. 1912, p. 126.

5. A. Aulard, *Les élections et l'esprit public dans le Doubs sous Napoléon Ier*, dans la *Revue des Études Napoléoniennes* de janv. 1912. — M. Pigallet, lettre à M. Aulard, *ibid.*, mai 1912.

6. Jean Bourdon, *La Statistique du Département de l'Aube par le préfet Bruslé*

Ils furent sincères, mais peu heureux. La cause de cet échec aurait résidé « dans l'inertie de la plupart des fonctionnaires, notamment des maires, et dans la défiance de la population vis-à-vis des enquêtes de cette nature » sous le Consulat[1].

M. Rodolphe Reuss a donné une notice sur les administrateurs du Bas-Rhin après le 18 Brumaire[2] et M. Joseph Durieux a porté sa curiosité sur plusieurs généraux-préfets. Napoléon, on le sait et on le conçoit, avait un faible par ce système d'administration mixte[3].

A ces essais d'histoire locale joignons celui de M. L.-G. Pélissier[4] sur le médecin Michel Provençal (1781-1845). Ce professeur des facultés de Montpellier, d'abord des Sciences pour la zoologie, ensuite de Médecine pour l'anatomie, a laissé, sinon le nom d'un homme de premier plan, du moins celui d'un universitaire éminent. Les papiers très nombreux que la bibliothèque de Tournon garde de lui permettent de se faire une idée de son activité. Il a, dit M. Pélissier, « vivement éprouvé et partagé les émotions patriotiques, les passions politiques de sa région natale ». — « Sa clientèle militaire rend l'écho des guerres impériales, l'écho souvent douloureux des hôpitaux et des pontons, la plainte des officiers réformés, celle des parents de soldats disparus, « égarés en Allemagne ». Cette collection a été bien classée par M. Pélissier; on y trouve de tout, et presque tout intéresse. Que ce nous soit une occasion pour saluer la mémoire de cet historien distingué, prématurément enlevé à la faculté des lettres de Montpellier, dont il était le doyen, et aux études d'histoire contemporaine, où il avait marqué. Il demeurera un étrange parallélisme entre la probe carrière de Provençal et la sienne.

Le problème de l'enseignement sous le premier Empire ne nous a pas valu, comme l'année précédente, des travaux de l'importance de *Napoléon Ier et le monopole universitaire* de M. Aulard. Toutefois M. G. Vauthier a réparé un oubli de celui-ci en utilisant un carton des Archives

(ans IX et X), dans la *Révolution française* du 14 août 1912, p. 102 à 130. — On sait que tous les préfets ne déférèrent pas aux instructions du gouvernement consulaire, mais seulement une trentaine.

1. Il faut y joindre, bien que ce soit un préfet de Louis XVIII, Lézay-Marnésia, qui, dans le Bas-Rhin, surveillait les bonapartistes pendant la première Restauration. Le duc de Berry fut envoyé ranimer l'enthousiasme bourbonien, mais l'Alsace demeurait fidèle à Napoléon (A. Chuquet, *L'Alsace à la veille des Cent-Jours*, dans la *Revue* du 1er oct. 1910).

2. R. Reuss, *Feuilles d'Histoire*, janv. 1962, p. 18-31.

3. J. Durieux, *ibid.*, p. 52-53.

4. Collection de textes inédits tirés des manuscrits de l'Inguimbertine et autres bibliothèques méridionales, par L.-G. Pélissier : VIII. *Les papiers du médecin Michel Provençal* (1781-1845), Besançon, imprimerie Jacques et Demontrond, 1912, 1 vol. in-8°, 147 pages (Extrait du *Bibliographe moderne*, 1912, nos 3-5).

Nationales [1], où il a trouvé des textes fort significatifs, comme il a si souvent la bonne fortune, la patience et le talent d'en produire au jour.

D'autre part, M. Aulard s'est vu attaquer par M. Paul Dudon [2] avec la dernière violence, dissimulée sous les apparences de l'impartialité critique.

L'article, qui débute [3] et finit [4] par le ton de la polémique [5], ne mériterait peut-être pas de retenir notre attention s'il ne prétendait tout condamner dans un ouvrage distingué, contestable dans certaines de ses méthodes et de ses conclusions, mais fort neuf dans l'ensemble.

On lira quand même avec beaucoup d'intérêt la discussion de M. Dudon au sujet de Fontanes [6], de la psychologie de Napoléon [7], du décret de 1811 [8].

Enfin M. Ch. Schmidt a étudié le problème de la lutte scolaire sous l'Empire [9].

A son brillant tableau de Paris sur le Premier Empire [10], M. de Lanzac de Laborie n'a pas eu, depuis notre dernier bulletin, l'occasion d'ajouter un nouveau volume. Mais son étude sur les petits théâtres, après celle qu'il nous donna sur les grands [11], nous autorise à l'espérer prochain.

1. G. Vauthier, *Fontanes et les nominations universitaires*, dans les *Annales Révolutionnaires*, oct.-déc. 1911, p. 638 et suiv. — M. G. Vauthier a donné, dans le même périodique, une excellente étude sur *Denon et le gouvernement des Arts sous le Consulat*, d'après les Archives Nationales et les Archives du Louvre. Il en ressort que Denon exerça pendant plusieurs années, pour le plus grand profit du régime bonapartiste, auquel sa bonne grâce les attachait, une véritable surintendance sur les artistes. Ce fut un excellent Mécène (mai-juin 1911, p. 336 à 365).

2. Paul Dudon, *Le livre de M. Aulard sur Napoléon et l'instruction publique*, dans *Études*, revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus, fascicule du 20 sept. 1911, p. 745 à 771.

3. ... « L'Université avait oublié de célébrer le centenaire de sa fondation. Il faut être juste. Un hommage a fini par être rendu. Il émane de l'initiative privée, il coïncide par hasard et à peu près avec la date des origines, il se produit sous la forme d'un volume de 4 francs. Mais ce volume est signé par un professeur en Sorbonne, républicain notoire, anticlérical de marque, journaliste à ses heures et docteur ès choses révolutionnaires, M. Aulard. Si l'Empereur trouve que c'est là peu, il est demeuré bien exigeant. »

4. Ce livre « fait redouter que l'un des professeurs les plus en vue de l'enseignement officiel soit également dépourvu du sens de la liberté et du véritable esprit scientifique ». Suit une attaque d'ensemble contre l'Université de France (p. 771). — M. Ch. Schmidt n'est pas davantage épargné; ses conclusions « y dépassent les preuves » (p. 757).

5. Le milieu ressemble au commencement et à la fin. « Mais non, Monsieur, ce n'est pas cela » (p. 747).

6. P. 756, 757 et 765.

7. P. 755-756.

8. P. 766 et suiv.

9. F. Buisson, L. Cahen, etc. *La Lutte Scolaire au XIXe siècle* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études Sociales), Paris, Alcan, 1912, 1 vol. in-8°.

10. Cf. notre précédent Bulletin, *Revue des Études Napoléoniennes*, I, 138.

11. De Lanzac de Laborie, *Les petits théâtres du Consulat et de l'Empire* (1799-1814), dans le *Correspondant* des 10 mars et 10 avril 1912.

Parmi les livres les plus utiles à la connaissance de la société sous l'empire, — on peut même dire de la société impériale, puisque cette émigrée rentra d'exil sous le Consulat, — il faut placer celui de M. Jean Harmand sur *Madame de Genlis*[1]. Il est fort attrayant, quoique un peu long, surtout à la fin, c'est-à-dire sous la Restauration; mais les premières parties, Ancien régime, Révolution, Emigration, sont assez alertes, et bourrées de documents nouveaux, empruntés pour la plupart à des archives de famille récemment ouvertes. Nous retiendrons surtout ici le récit du retour en France, dans un Paris hostile à ses idées et à son monde, des libéralités du Premier Consul lui accordant un logement à l'Arsenal et de l'Empereur l'accablant d'une pension moyennant une correspondance de quinzaine, laquelle ne fut qu'un détour pour ménager ses susceptibilités et où l'on voulut voir, — M. Harmand proteste! — la preuve de son affiliation à la police et aux services de dénonciation. Peut-être M. Harmand cède-t-il trop facilement à la tentation ordinaire des biographes lorsque, dans une introduction, il vante les mérites, assurément divers, d'une « femme universelle », « femme de gloire », et hausse son rôle à celui d'une Madame de Maintenon[2]. On voudrait aussi être sûr que jamais il ne s'est laissé emporter par la sympathie extrême qu'il ressent pour son héroïne un peu plus loin que ne le comportait l'équité. La bibliographie est copieuse, mais inorganique.

Nous plaçons ici, plutôt que parmi les ouvrages relatifs à la famille impériale, le recueil des lettres d'amour de Pauline Bonaparte et de Talma. Car ces textes, dont nous devons la publication à MM. Hector Fleischmann et Pierre Bart, nous renseignent bien moins sur la fantasque sœur de l'Empereur que sur le tragédien. On dut voir rarement plus envahissante personnalité de carton peint. C'est en 1812 que la volage princesse s'éprit du comédien. Il y a d'ailleurs, dans ce livre, à côté des vingt-neuf lettres échangées, des appendices qui finissent par constituer l'essentiel, sur la jeunesse, la femme, le jardinier, la maladie, les collections de Talma. Il sera fort utile pour connaître celui-ci, beaucoup moins pour Pauline[3].

Peu de chose cette année dans l'histoire religieuse du Consulat et de l'Empire : une seule étude d'ensemble, celle de l'abbé Féret. Ce n'est qu'un premier tome. L'auteur se propose le sujet fort ambitieux de fixer l'histoire des rapports de la France et du Saint-Siège de 1804

1. Jean Harmand, *Madame de Genlis, sa vie intime et politique*, 1746-1830, d'après des documents inédits. Préface d'Émile Faguet, de l'Académie Française. Ouvrage orné de huit planches hors texte. Paris, Perrin, 1912, 1 vol. in-8°, XII-557 pages.

2. P. I et X.

3. *Lettres d'amour inédites de Talma à Pauline Bonaparte*, Paris, Fasquelle, 1911, XXVI-342 pages, in-8°. Elles avaient paru auparavant dans la *Revue*.

à 1848. L'intérêt de sa tentative, suivant d'assez près celle de M. Welschinger, consiste dans le dépouillement, non plus seulement des Archives Nationales, mais aussi de celles des Affaires Étrangères. L'abbé Féret a quelques-unes des qualités de l'historien, à coup sûr le courage et la précision, mais il se défend mal de la tentation inutile ou périlleuse, — périlleuse surtout, — de comparer le passé au présent[1].

M. Emile Sevestre nous donne une solide monographie sur le Clergé breton en 1801[2], c'est le commentaire scrupuleux des rapports adressés en l'an IX et l'an X par les préfets des départements bretons au gouvernement consulaire, de l'Ille-et-Vilaine surtout. Ils accusent les prêtres réfractaires d'avoir suscité la guerre civile et prolongé le mouvement chouan.

D'autre part, dans le dernier volume, — le douzième et non le moins compact, — de sa série *Andegaviana*[3], M. l'abbé Uzureau[4], qui a déjà à son actif quatre-vingt-un ouvrages, aborde en passant plusieurs problèmes d'histoire religieuse angevine. Parmi les quatre-vingt-six mélanges que contient son recueil d'aujourd'hui, nous citerons *Le Grand Juge et les curés de la Vendée Angevine*, 1802-1803 : il s'agit[5] du refus par quatre prêtres royalistes de faire chanter, à la fin de l'office divin, la formule de prière prescrite par l'article 8 du Concordat : « *Domine, salvam fac Rempublicam*; *Domine, salvos fac Consules* ». Régnier, ministre de la justice, décerna des mandats d'arrêt. Deux des délinquants furent joints et incarcérés, l'un tout de suite, l'autre avec peine. Les deux autres se cachèrent, avec la complicité des populations, et purent ainsi attendre le moment où l'on ne songea même plus à les poursuivre, et qui sonna dès 1803. Toutefois Napoléon n'autorisa la libération des deux prisonniers qu'en 1806. Les autres essais de M. l'abbé Uzureau n'ont pas tous un intérêt aussi général. Mais tous ne se confinent pas non plus dans l'historiographie ecclésiastique. C'est ainsi que le savant directeur de l'*Anjou historique* étudie par ailleurs les débuts de l'administration préfectorale dans le département de Maine-et-Loire, intéressants par l'hostilité et le « mépris haineux » du général de division Girardon contre les premiers représentants du gouvernement consulaire et

1. Abbé Féret, *La France et le Saint-Siège sous le Premier Empire, la Restauration et la Monarchie de juillet.* Tome I : *Le Premier Empire et le Saint-Siège*, Paris, Savaète, 1911, 1 vol. in-8°, 480 pages.

2. Emile Sevestre, *Le Clergé breton en 1801*, d'après les enquêtes préfectorales de l'an IX et de l'an X conservées aux Archives Nationales, Paris, Auguste Picard, 1912, 1 vol. in-8°, 96 pages.

3. F. Uzureau, *Andegaviana* (12e série), Angers, Siraudeau et Paris, Alphonse Picard, 1912, 1 vol. in-8°, 572 pages.

4. Cf. notre précédent Bulletin, *Revue des Études Napoléoniennes*, janv. 1912, p. 128 et 129.

5. P. 47 à 55.

impérial, Montault (1800-1802) et Nardon (1802-1806), auxquels il imposa les pires épreuves, jusqu'à ce qu'il fût lui-même déplacé en 1805[1].

La franc-maçonnerie, généralement royaliste à la fin du Directoire et sous le Consulat, parut s'orienter vers 1806 vers l'Empire; mais le gouvernement ne cessa de surveiller les loges, qu'il n'aimait pas[2].

III. — Pays conquis ou inféodés.

La matière est ici beaucoup moins riche cette année. Le bâtiment central a été davantage visité que ses annexes.

M. J. Vidal de La Blache[3] a pourtant étudié la vie d'un département napoléonien en Espagne. Sa monographie sur *La Préfecture des Bouches de l'Èbre* (1812-1813) donne une très précise idée des difficultés de l'administration civile et d'ailleurs aussi militaire de l'Empire dans des pays aussi peu francisés que la Catalogne. Ce fut « un essai malheureux » qui coûta un demi-million de traitements préfectoraux, et par ailleurs « éphémère » et « intempestif » en ce sens que les hommes de la conquête et les administrateurs furent très fâcheusement opposés les uns aux autres. Attendons avec confiance d'autres monographies sur d'autres « ailes » de cette sorte ajoutées « à l'imposante façade de l'Empire ».

Les *Lettres et Documents* de Murat, que publie M. Le Brethon, et dont nous avons parlé[4], concernent, dans les derniers tomes parus, l'Espagne et Naples[5], de 1808 à 1809.

D'autre part, toujours sur l'Espagne, M. Geoffroy de Grandmaison a étudié *La Cour de Joseph Bonaparte à Madrid*[6].

En Suisse, M. E. Chapuisat, notre collaborateur[7], dont nous analysions l'an passé les travaux[8], a étudié comment le département du Léman

1. P. 516 à 526. — M. Uzureau publie aussi, sous ce titre : *Le Département de Maine-et-Loire en 1803* (p. 526 à 532), les passages les plus importants d'un rapport du préfet Nardon au Conseil Général, où transparaît le désir du gouvervement de laisser à un département cruellement éprouvé par les guerres vendéennes et chouanes « le temps de réparer ses pertes » et de ménager ses ressources. Les levées d'hommes y furent particulièrement modérées, sans que d'ailleurs la population en sût un gré particulier au pouvoir : elle continua à l'assaillir de réclamations. — Une étude sur *La Cour Prévôtale de Maine-et-Loire* (*1816-1818*), p. 536 à 538, fait ressortir sa modération à poursuivre les bonapartistes : elle ne prononça qu'une condamnation à mort. Mais c'est peut-être aussi qu'il y avait peu de bonapartistes en Maine-et-Loire.

2. *La Franc-Maçonnerie au début du Premier Empire*, dans la *Révolution française* du 14 avril 1912, p. 369 (deux documents).

3. J. Vidal de Lablache, *La Préfecture des Bouches-de-l'Èbre* (*1812-13*), dans la *Revue de Paris* du 1er novembre 1912.

4. *Revue des Études Napoléoniennes*, t. II, p. 437.

5. T. VI, Paris, Plon, 1912, 1 vol. in-8°, 520 pages.

6. Dans le *Correspondant* du 9 fév. 1912.

7. *Revue des Études Napoléoniennes*, mai 1912.

8. *Revue des Études Napoléoniennes*, janv. 1912, p. 147.

échappa à l'Empire. L'obédience des Génevois n'avait jamais été bien sincère. Elle se mua en révolte presque ouverte quand Capelle fut nommé préfet, c'est-à-dire en 1811. Ce personnage avait contre lui de succéder à de Barante et d'aimer la manière forte, qui ne lui réussit pas. Sa gestion fut malheureuse, et, dès 1813, il était découragé. A la nouvelle de Leipzig, le reste du département suivit le chef-lieu dans sa rébellion, et l'émeute s'installa à Thonon, à la suite des levées. Il semble ainsi qu'au moment où l'armée des alliés s'apprêtait à envahir le territoire des départements-frontières, rien, comme s'en plaint Capelle dans un rapport au ministre de l'intérieur Montalivet, ne fût prêt pour la résistance. « Point un canon sur les remparts; point un canonnier; une garnison insuffisante et qui n'est composée que de conscrits, la plupart non encore armés [1]. » A Paris, ces avertissements désespérés ne rencontraient d'ailleurs qu'insouciance et incrédulité, et le ministre annotait négligemment : « Léman, situation politique : bruits ». — C'est ainsi que se démembrait l'Empire [2].

Peu importe le reste de l'aventure, à côté de ces traits généraux. — Suspendu par Napoléon pour avoir abandonné son chef-lieu (il parcourait son département pour le mettre en état de résistance), Capelle fut déféré à une commission d'enquête nommée par l'Empereur (qui avait d'abord rédigé sa destitution, mais n'avait pas osé la maintenir), tandis que Louis de la Moussaye le remplaçait, sur le papier du moins [3]. La commission ne condamna pourtant pas Capelle, qui n'était guère condamnable. La royauté restaurée le dédommagea d'ailleurs sans délai par l'octroi de la préfecture voisine, celle de l'Ain [4]. L'intérêt de cette excellente monographie déborde ainsi par-delà la personnalité de Capelle, et tient au tableau de l'administration impériale désorganisée et impuissante à l'heure la plus difficile. « Le formidable rouage était grippé [5] .»

M. E. Haumant a étudié l'installation des *Français à Raguse*. La ville, menacée dès 1798, fut annexée au royaume d'Italie en 1808. Ce fut un bienfait pour elle : elle s'imprégna de civilisation occidentale, et se vit dotée de routes et de forts.

Mais, dès 1814, elle nous échappa [6].

1. Lettre de Capelle à Montalivet du 21 déc. 1813.

2. E. Chapuisat, *La Restauration de la république de Genève et le préfet Capelle*, dans la *Révolution française* du 14 fév. (p. 132 à 147) et 14 mars 1912 (p. 214 à 238).

3. Car il ne put jamais atteindre son département, occupé par les Alliés.

4. Plus tard il dirigea le Doubs et la Seine-et-Oise, et fut entraîné dans la politique de Polignac; il était ministre des Travaux Publics en 1830.

5. M. Chapuisat a apporté un autre texte dans le même sens : *Une Députation du Conseil Provisoire de Genève auprès de Monsieur, frère du Roi, à Lyon, en sept. 1814*, Genève, Floreigne, 1911, in-8°, 10 pages. L'antipathie de Napoléon et des Genevois s'y trouve confirmée.

6. E. Haumant, *Les Français à Raguse*, dans la *Revue de Paris*, 1er mars 1912.

B. — SECOND EMPIRE

L'histoire du Second Empire n'est pas, à beaucoup près, aussi avancée que celle du Premier. Et c'est chose toute naturelle, lorsqu'on réfléchit que les documents indispensables pour la fixer échappaient encore, il y a peu d'années, en totalité, et échappent encore, pour la plupart, aux investigations des historiens.

Il y aurait beaucoup à dire sur les difficultés de cette tâche et la nécessité, faute d'Archives (puisque les règlements interdisent la communication de documents vieux de moins de cinquante ans), de se satisfaire de Mémoires, de correspondances souvent disséminées et partielles, de textes officiels publiés au *Moniteur* et de journaux. L'histoire de Napoléon III est encore en friche, si on la compare à celle de Napoléon Ier.

Mais elle risque d'être mieux faite, ne fût-ce que parce que les ambitieuses synthèses, prématurément rédigées un demi-siècle trop tôt pour le Premier Empire, et qui ont si longtemps pesé d'un poids si lourd sur le progrès des études historiques, ont fait ici presque complètement défaut. On ne saurait tenir en effet pour sérieuse la tentative de Taxile Delord [1].

Aujourd'hui même, il n'existe, en somme, que deux études d'ensemble sur la politique intérieure de Napoléon III. Encore une seule est-elle complète : l'œuvre de M. Pierre de la Gorce [2] qui s'impose à l'estime publique par les plus rares mérites, à l'exception d'un seul, l'impartialité.

L'autre, la longue, trop longue autobiographie de M. Émile Ollivier, se limite, par son titre même, à la seconde période de l'Empire [3]; mais, en fait, elle remonte fort avant même dans la première, et garde en somme tous les mérites d'une autobiographie éclairée.

Cette liste s'allongerait, à coup sûr, et dans des proportions démesurées, si, au lieu de nous limiter ici à la bibliographie critique du Second Empire, nous concevions celle de Napoléon III. Nous risquerions d'y faire entrer, dès lors, toute l'histoire de la Deuxième République. Ne pouvant ni nous y résoudre ni nous résigner à isoler de la carrière impériale la carrière présidentielle qui en est la préface, de même que l'ère consulaire est inséparable du Premier Empire, nous ferons effort pour ne pas du moins réintégrer ici, à la faveur de cette exception, toute l'histoire de la Révolution de 1848, à laquelle une autre revue pourvoit depuis neuf ans avec tant d'autorité et de succès [4].

1. Taxile Delord, *Histoire du Second Empire*, 6 vol. 1869-1876.
2. Pierre de la Gorce, *Histoire du Second Empire*, Paris, Plon, 1895-1905, 7 vol. in-8°.
3. Emile Ollivier, *L'Empire libéral* (en cours d'achèvement). Nous ne rappelons pas les travaux de Darimon...
4. *La Révolution de 1848*, rédacteur en chef M. Georges Renard, Bulletin de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848, Ed. Cornély.

C'est pourquoi, très heureusement, et en attendant l'heure lointaine où la synthèse pourra succéder à l'analyse, l'histoire du Second Empire ne s'écrit sous nos yeux que d'une façon fragmentaire. Il y faudra d'ailleurs une série d'années et d'efforts infiniment longue, et dont la durée demeurera elle-même subordonnée à l'ouverture des dépôts d'archives. Pour reprendre ici la formule d'un des historiens autorisés du Premier Empire, « le travail monographique s'impose » exclusivement aux travailleurs [1].

Cet effort lent et réfléchi est donc maintenant bien amorcé. Sur la manière dont le gouvernement de Napoléon III organisait la surveillance et entendait la liberté, M. André Dutertre a publié d'intéressants documents. Les rapports du commissaire de police d'un chef-lieu de canton de la Nièvre, Châtillon-en-Bazois, qu'il a édités, font souhaiter avec lui que ceux des trois mille autres commissaires dans les 2 850 cantons viennent apporter à leur tour d'utiles matériaux aux historiens [2].

Les Souvenirs inédits de Le Véel, publiés par M. O. Havard, offrent, d'autre part, de bien savoureux documents sur Napoléon protecteur des arts et diplomate. Le Véel, sculpteur du cru, élève de Rude et républicain déterminé, avait fait jaillir du marbre, pour le compte de la municipalité de Cherbourg, un Napoléon Ier équestre. Le neveu devait, en août 1858, venir solennellement inaugurer le monument de l'oncle. Mais, par égard pour la reine Victoria conviée à la fête, la cérémonie fut ajournée, après avoir failli être rayée du programme des réjouissances, et l'excellent Le Véel, en dédommagement de ses peines, fut brimé par le souverain [3].

La Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury, dont la publication se poursuit par les soins diligents et habiles de MM. Limbourg et Vallery-Radot, en est arrivée à son troisième tome, lequel embrasse les années de 1859 à 1864 [4]. Elle demeure un répertoire extraordinairement abondant de faits et d'impressions. Les faits sont rapportés avec sincérité; les impressions, on s'y attend bien sous la plume d'opposants et de libéraux, sont généralement défavorables à l'Empire, à commencer par l'Empereur, dont tous les actes sont marqués « au

1. Pierre Conard, *Napoléon et la Catalogne, 1808-1814*. I. *La Captivité de Barcelone*, Paris, F. Alcan, 1910, p. 340. Cf. notre Bulletin de 1912, p. 143-145.

2. André Dutertre, *La Police d'un chef-lieu de canton sous le Second Empire*, dans la *Grande Revue. Pages Libres*, 25 avril 1912, p. 819 à 832. — Ces documents se réfèrent tous à la période 1857-1863.

3. A. Le Véel, *Un Sculpteur du XIXe siècle. Souvenirs inédits publiés par M. O. Havard*, dans le *Correspondant* des 10, 25 sept. et oct. 1911.

4. *Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury*, Paris, Plon, 3 vol. in-8°; le tome III en 1912, XLI-486 pages.

cachet de la fraude » et à qui, d'ailleurs, rien ne réussissait mieux que « l'inaction », et à finir même par le prince Napoléon, « mêlé de tribun et de palefrenier ». La vie littéraire et sociale au milieu du XIXe siècle, aussi bien que la vie politique, se reflète dans ces lettres d'un haut prix.

En étudiant *La Famille Impériale à Saint-Cloud et à Biarritz*, M. le Dr Barthez, médecin du prince impérial, s'est trouvé amené à dresser de véritables portraits en pied des souverains : il paraît assez équitable pour Napoléon III et un peu sévère pour l'Impératrice, dont les mérites sont plus sommairement dégagés que les fautes.

M. Cl. Martin a pénétré, à la suite de la princesse Caroline Murat, dont il a analysé les mémoires parus en anglais, *dans les coulisses du Second Empire* [1]. Mentionnons également les ouvrages de M. F. Loliée, qui s'est fait l'historien le plus autorisé de la société impériale, et dont nous ne pourrons analyser les plus récents que dans notre prochain Bulletin, de même que pour ceux du comte Fleury et de M. Louis Sonolet, également ingénieux et également documentés.

Plusieurs ministres de l'Instruction publique du Second Empire ont fait l'objet de monographies appréciables. Rouland a été étudié par M. F. Dutacq et M. Roustan [2]. Ce fut le type du ministre incompétent : il sortait de la magistrature, et on ne lui demandait d'ailleurs qu'une œuvre politique. Aussi les réformes techniques furent-elles à peu près nulles sous sa longue direction, qui aboutit à une parfaite décadence de l'enseignement secondaire français. M. Dutacq avait fait preuve à son égard d'une certaine indulgence; M. Roustan a excellemment remis les choses au point. Il consent à voir dans Rouland un administrateur pondéré et estimable; il se refuse à l'élever au rang d' « un homme d'État énergique et clairvoyant, sorte de précurseur qui laissa à Duruy la route libre et débarrassée de tout obstacle ».

Il est vrai que son successeur devait brillamment relever collèges et lycées. Victor Duruy a été, de son côté, mis en relief par M. André Lebey, l'un des enquêteurs de la *Lutte scolaire au XIXe siècle en France* [3], qui s'est efforcé de résumer, dans ses lignes générales, « l'effort persévé-

1. Cl. Martin, *Dans les Coulisses du Second Empire*, dans la *Revue* (Revue des Revues) du 1er déc. 1910.

2. M. François Dutacq, *Gustave Rouland, ministre de l'Instruction publique*, 1 vol., VII-303 p., et M. Roustan, *L'enseignement secondaire de Fortoul à Duruy. Le ministère Rouland, 1856-1863*, dans la *Revue Politique et Parlementaire* du 10 déc. 1911, p. 303 à 326.

3. F. Buisson, L. Cahen, A. Dessoye, E. Fournière, C. Latreille, A. Lebey, J. Letaconnoux, Roger Lévy, Charles Seignobos, Ch. Schmidt, J. Tchernoff et E. Toutey, *La Lutte Scolaire en France au XIXe siècle*, Paris, 1912, Alcan, XIX-282 pages (Bibliothèque générale des Sciences Sociales). Le chapitre de M. Lebey, le plus long (p. 185 à 235) a été également tiré à part.

rant d'un grand éducateur ». Il y a réussi, et on peut retenir ses conclusions que, précurseur, il obtint des résultats considérables dans le domaine de la laïcité, prépara la première génération de la Troisième République, et que son gouvernement fut une véritable revanche de l'Université sur l'Église.

Par ses racines, le livre de M. Simon sur Thiers plonge au cœur du Second Empire [1].

On ne saurait, disions-nous, dans une mesure déterminée d'ailleurs, séparer du Second Empire les années immédiatement précédentes de la Deuxième République où la restauration bonapartiste parut d'abord une possibilité, et ensuite une probabilité. Parmi les spécialistes de cette période préparatoire, M. P. Raphael a étudié la *Loi du 31 mai 1850*, si importante pour l'explication du coup d'État du 2 décembre, puisqu'elle fournit à Louis-Napoléon Bonaparte son meilleur prétexte à se poser en sauveur du suffrage universel. Il a dépouillé les archives de la Chambre des Députés, les journaux et les mémoires; son travail est durable [2]. Il l'a étudiée en historien; M. Henri Laferrière, de son côté, l'a étudiée en juriste [3].

Le même historien a récemment consacré une notice substantielle à *L'affaire Émile Deschanel* [4], très intéressant épisode de la lutte entreprise par le clergé contre l'esprit laïque et par le pouvoir personnel contre les penseurs indépendants.

Ce nous est un regret de ne pas pouvoir parler longuement du livre de M. Robert-Pimienta, *La Propagande Bonapartiste en 1848* [5]; il ne traite en effet que de la propagande parisienne, et seulement jusqu'au 10 décembre 1848 inclusivement. Mais, si ce livre ne nous intéresse que presque indirectement ici, nous ne pouvons pas en taire les sérieux mérites. Fortement documenté (la bibliographie des sources manuscrites, iconographiques et imprimées occupe trente-deux pages), écrit d'un style alerte, illustré de nombreux dessins et de huit hors-texte reproduisant des documents de l'époque, il se lit bien. Au point de vue qui nous occupe ici, Louis-Napoléon Bonaparte y apparaît comme un tacticien incomparable, amorçant ses manœuvres dès les premiers jours de la

1. Pierre F. Simon, *A. Thiers, chef du pouvoir exécutif et président de la République française* (17 fév. 1871-29 mai 1873), Paris, Cornély, 1911, 1 vol. in-8°, 358 pages.

2. P. Raphaël, *La loi du 31 mai 1850*, dans la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* et un tirage à part, in-8°, Paris, 1911, Cornély, 99 pages.

3. Henri Laferrière, *La loi électorale du 31 mai 1850*, Paris, Giard et Brière, 1910, 1 vol. in-8°, 248 pages.

4. P. Raphaël, *L'Affaire Émile Deschanel*, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, novembre 1912.

5. Robert Pimienta, *La Propagande Bonapartiste en 1848* (Bibliothèque d'Histoire de la Révolution de 1848), Paris, Ed. Cornély, 1911, 1 vol. in-8°, 130 pages.

République, manœuvrant avec précision et sang-froid, jouant les hommes et les partis, dosant habilement le césarisme et la démagogie, ralliant à sa candidature les appuis les plus hétéroclites, et finalement triomphant de l'honnête Cavaignac longtemps avant le jour de l'élection [1].

On n'ouvre le livre de M. André Lebey sur *le Ministère Odilon Barrot* qu'avec du respect et de la crainte : il est si épais et si lourd [2]... Et puis, au fur et à mesure qu'on le feuillette, on se surprend à oublier que l'œuvre a des proportions si redoutables, et on en achève la lecture presque aussi gaillardement que s'il s'était agi de la plus légère plaquette ou de la moins ambitieuse brochure. C'est que M. André Lebey s'est proposé un sujet singulièrement attachant. Les luttes du Président de la République et des républicains, dès le lendemain de sa paradoxale et triomphale élection; l'inexpérience, au milieu des partis, du chef très improvisé de l'État; l'inaptitude de la plupart des démocrates, ou l'impossibilité pour eux de lui constituer un ministère; les hésitations navrées de Lamartine; la constitution du cabinet Barrot, voilà, dès les premières pages, le drame vraiment passionnant que M. Lebey nous met en scène. L'intérêt ne se dément d'ailleurs guère, en dépit des très abondantes citations qui eussent pu ralentir le récit, lorsque se succèdent sous nos yeux « l'Agonie de la Constituante », le procès de Bourges, dont M. Lebey analyse soigneusement les débats et précise fort heureusement l'importance, l'affaire de Rome, les débats de la Législative, l'émeute du 13 juin, la rupture du Prince-Président et de l'Assemblée enfin, préface du Coup d'État terminal.

M. Lebey a fourni un effort très considérable. Il a dépouillé les documents d'archives, dans la mesure où des « scrupules divers » permettent de les atteindre pour tout ce qui touche à cette période, et les principaux documents imprimés : mémoires et journaux. Il a mené à bien une tâche difficile et pesante.

Dans une préface où transparaissent peut-être trop vivement ses idées personnelles, M. Lebey s'est appliqué à établir une sorte de parallélisme entre l'année 1849 et l'époque également trouble où nous vivons.

L'idée napoléonienne elle-même a fait l'objet de plusieurs essais. J'ai eu l'occasion, dans deux articles sur *La lutte de Napoléon en Normandie sous la Monarchie de Juillet*, — on me permettra de le rappeler ici, — d'étudier une vingtaine de chansons rouennaises, composées aux anni-

1. Pourquoi M. Robert Pimienta abuse-t-il tant de cette appellation : « Le neveu de l'Empereur » ?

2. André Lebey, *Louis-Napoléon Bonaparte et le Ministère Odilon-Barrot*, Paris, Cornély, 1 vol. in-8°, XII-719 pages. — La couverture du livre a été enrichie d'une vignette de l'artiste distingué, M. Maxime Dethomas.

versaires du 15 août entre 1830 et 1848, vraiment jaillies de l'âme populaire, et qui, en attestant « la vitalité du culte napoléonien dans les départements, pendant le règne de Louis-Philippe », permettent, rapprochées d'autres manifestations de même ordre, de « comprendre combien il fut facile, même à un « aventurier sans génie », d'instaurer le second Empire sur un peuple qui n'avait jamais oublié le premier [1] ». — M. Ph. Gonnard avait déjà étudié la Légende Napoléonienne chez un bourgeois de Paris, J.-B. Salgues [2].

L'opposition parlementaire n'a pas été négligée. M. Camille Pelletan lui a consacré un essai [3], tandis que M. Joseph Reinach faisait revivre avec talent l'attachante physionomie d'Alphonse Peyrat [4]. A les lire, on se convainc qu'en histoire la sympathie est moins dangereuse que l'esprit de dénigrement : au surplus, elle paraît plus souvent éclairée. Plus récemment, M. Édouard Petit a étudié la jeunesse d'Eugène Pelletan.

L'étude de M. Raymond Poincaré sur Jules Ferry [5] est puissante et sobre.

M. Maurice Reclus a, d'autre part, consacré à Jules Favre et à Ernest Picard deux importantes études, dont nous nous trouvons contraint d'ajourner l'analyse au prochain bulletin [6], aussi bien que des *Souvenirs d'un Vieil Homme*, récemment parus, de M. Dugué de la Fauconnerie [7].

M. H. Monin a étudié la vie et l'œuvre de *François-Désiré Bancel* [8]. Il a su nous démontrer que l'oubli où était tombé ce nom était injuste. On lira avec intérêt le récit de l'exil de Bancel en Belgique et celui de sa carrière politique, dont le point culminant fut, en 1869, sa victoire sur Emile Ollivier auprès du corps électoral de Paris, c'est-à-dire celle de l'intransigeance sur le ralliement. M. Monin a pu mettre à profit la correspondance du proscrit, et il en a tiré le meilleur usage. Il en a tiré un livre alerte et attachant.

1. Roger Lévy, *Le Culte de Napoléon en Normandie sous la Monarchie de Juillet* dans la *Révolution de 1848*, nov.-déc. 1911, p. 379 à 391. — Cf. un appendice dans le fascicule de janv.-fév. 1912, p. 479 à 481, sur l'auteur de ces chansons.

2. Ph. Gonnard, *La Légende Napoléonienne chez un bourgeois de Paris*, dans la *Revue Bleue* du 14 janv. 1911.

3. Camille Pelletan, *L'opposition républicaine sous l'Empire*, dans la *Revue Politique et Parlementaire* du 10 mai 1910.

4. Joseph Reinach, *Un journaliste républicain : A. Peyrat*, *ibid.*, 10 fév. 1910.

5. Raymond Poincaré, *Jules Ferry*, dans la *Revue Bleue* des 15 et 22 avril 1911.

6. Maurice Reclus, *Jules Favre*, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1912, 547 pages. — *Ernest Picard*, ibid., 363 pages.

7. Dugué de la Fauconnerie, *Souvenirs d'un Vieil Homme* (1866-79), préface de Fr. Masson, Paris, Ollendorff, s. d., XXIX-330 pages.

8. H. Monin, *François-Désiré Bancel* (Bibliothèque de la Révolution de 1848), Paris, Cornély, 1911, 1 vol. in-8°, 148 pages.

J'ai essayé d'apporter, dans mon étude sur *Un département mort né : La Seine-Maritime*[1], une contribution à l'histoire administrative du Second Empire. A la faveur de la paix navale et de la prospérité générale, le Havre s'était développé avec une vigueur presque américaine, passant du chiffre de 33 000 habitants en 1816 à celui de 75 000 en 1866; il avait décuplé ses affaires. Aussi le joug de Rouen, toujours supporté avec une certaine impatience, finit-il par lui devenir franchement insupportable, et le projet naquit, puis mûrit de la création d'un département indépendant, la « Seine-Maritime », lequel aurait d'ailleurs seulement consisté dans l'arrondissement du Havre et quelques cantons de celui d'Yvetot. Cette tentative de sécession n'aboutit pas. Ce ne fut pourtant pas la faute des Havrais, qui y apportèrent une remarquable ingéniosité et une ténacité digne d'un meilleur sort. Mais l'on était déjà fort peu disposé, en France, à l'émiettement des départements. La crainte que cette réforme ne fût le signal de bien des demandes du même ordre, et n'amenât par suite une refonte complète du système administratif, explique très bien qu'on la refusa.

D'autre part, M. l'abbé Uzureau, dans le recueil *Andegaviana* (12e série) que nous citions tout à l'heure à propos du Premier Empire[2], a encore donné, sur le Second, quelques documents importants d'histoire angevine. A côté de faits divers locaux sans portée générale, relevons les récits des voyages en Maine-et-Loire de Louis-Napoléon Bonaparte en 1849[3], qui visita Angers et Saumur avant de gagner Nantes, avec M. de Falloux, et du prince Jérôme trois ans plus tard[4], au milieu d'un enthousiasme débordant et, semble-t-il, sincère. M. Uzureau nous présente des textes sans les commenter. Mais il prépare, en s'effaçant, les conclusions qu'en tireront les autres. Or il est frappant de comparer, un demi-siècle plus tôt, la tiédeur des populations angevines pour le régime napoléonien et, à cette date, leur loyalisme et même leur attachement. Il faut sans doute, dans l'Ouest breton et bretonnant comme un peu partout en France, réfléchir que le Premier Empire parut n'être que le prolongement de la première Révolution, tandis que le Second, dès le premier jour, et même auparavant, c'est-à-dire dès le 10 décembre 1848, parut bien être la négation de la Deuxième République[5].

1. Roger Lévy, *Le Havre entre Trois Révolutions*, préface de Gabriel Monod, de l'Institut (Bibliothèque d'Histoire Révolutionnaire, publiée sous la direction de M. Albert Mathiez), Paris, E. Leroux, 1912, 1 vol. in-8°, II-197 p. (Chap. VII, p. 148 à 189).

2. Cf. p. 301.

3. *Le Prince-Président en Maine-et-Loire (1849)*, p. 78 à 91.

4. *Le Prince Jérôme Bonaparte en Maine-et-Loire (1852)*, p. 549 à 552.

5. A côté de ces deux voyages princiers, le département reçut, avec les mêmes acclamations, en 1851 le général Randon, ministre de la Guerre, à l'École de Saumur (p. 208-210) et en 1852 le ministre des Travaux publics (p. 436-438. Pourquoi n'est-il

M. l'abbé Uzureau a donné également quelques fragments intéressant l'histoire religieuse [1], et on a publié des lettres inédites de Montalembert à l'abbé Tridon, où le grand écrivain déplore l'intolérance des ultramontains [2], et d'autres, non moins belles, du P. Hyacinthe. [3]

L'histoire politique a parfois à glaner, parfois à faire une moisson plus ample dans les travaux d'histoire militaire. Parmi ceux-ci, citons les lettres de campagne du général vicomte Aragonnès d'Orcet [4], surtout intéressantes en ce qui concerne Sedan et les pourparlers du 1er septembre à Donchéry entre Wimpffen et Bismarck, — et la très soigneuse et très abondante biographie que M. Germain Bapst a consacrée à Canrobert [5].

Comme on le voit, même en remontant de quelques années en arrière, réserve faite pour le grand ouvrage de M. Pierre de la Gorce, l'histoire du Second Empire ne se présente encore que par fragments. On ne publie pas de documents officiels, ni autres, si ce n'est les *Origines diplomatiques de la guerre de 1870*, qui ne sont pas dans le cadre de ce bulletin. Les Mémoires ou Souvenirs qui paraissent n'apportent pas de révélations sensationnelles. Il n'y a guère que des monographies, dont quelques-unes d'ailleurs sont remarquables.

C'est donc une histoire à faire, un monument à élever depuis les fondations mêmes. La *Revue des Etudes Napoléoniennes* y apportera son effort et sans doute d'importantes contributions, dans la pensée de reconstituer la profonde unité qui rapproche les deux Empires beaucoup plus même qu'on ne le pense généralement.

Roger Lévy.

pas nommé?). On voit que, en un temps où les déplacements officiels étaient encore rares, le Maine-et-Loire était gâté.

1. Cf. dans *Andegaviana*, 12e série, déjà citée : Lacordaire et Montalembert à Angers (1858), p. 324; — la Consécration de l'église Sainte-Thérèse à Angers (1862) p. 91; — Mgr Angebault (1869), p. 446; — Mgr Freppel et l'Union de l'Ouest (récit de son installation à Angers en 1869-1870), p. 552.

2. Lettres inédites de Montalembert, 1841-1868, dans la *Revue* du 1er fév. 1911.

3. P.-H. Loyson, *Montalembert et l'interdiction de son centenaire*, dans la *Grande Revue* du 25 nov. 1910.

4. Général vicomte d'Aragonnès d'Orcet, *Frœschwiller, Sedan et la Commune*. Lettres et souvenirs publiés par L. Lepelletier d'Aunay, Paris, Perrin, 1910, in-16, 316 pages.

5. Germain Bapst, *Le maréchal Canrobert*, Souvenirs d'un siècle, 5 vol., Paris, Plon, 1907-1911, in-8°.

NOTES
SUR LES PUBLICATIONS ROUMAINES LES PLUS RÉCENTES CONCERNANT LES DEUX NAPOLÉONS

On emploie déjà couramment en Occident les publications des érudits russes : il est d'usage encore d'ignorer complètement ce qui paraît en Roumanie. Ainsi les études de M. F.-Ch. Roux sur l'histoire diplomatique après le traité de Paris dans la *Revue historique* (tome CV), ne reposent jamais sur ces matériaux. Les notes qui suivent pourraient rectifier dans l'intérêt de la science historique elle-même cette injustice.

I

Il y a juste cent ans depuis la paix de Bucarest qui donna à la Russie la Moldavie orientale, entre le Pruth et le Dniester, sous le nom trompeur de Bessarabie, qui désignait en bonne réalité géographique seulement le territoire d'administration directe ottomane, habité surtout par des Tartares, au-dessus du delta danubien, territoires d'Akkerman, d'Ismaïl, de Kili, de Cahul, le Kagoul russe, auquel on pourrait adjoindre à la rigueur les raïas de Bender et de Hotin, tandis que tout l'intérieur était un pays moldave, ayant une population roumaine soumise à l'autorité du prince de Moldavie et qui ne connaissait pas même le nom de Bessarabie.

Quelle a été la politique des Sultans Sélim, Moustapha et Mahmoud pendant la guerre, souvent heureuse contre toute attente, qu'il soutint de 1806 à 1812? Quels furent les véritables sentiments des Grecs, drogmans à Constantinople, princes à Bucarest et à Jassy, réfugiés, choyés et récompensés, voire même généraux comme Alexandre Hypsilantès, chanceliers comme Capodistrias, en Russie, informateurs plus ou moins

traîtres pour l'action diplomatique de Napoléon, pendant le nouveau développement de ce problème danubien, compliqué de tout ce que l'Empereur remuait en fait de compétitions et convoitises au large de l'Europe? Est-ce le mauvais vouloir de la famille Morousi, d'origine laze, asiatique, ayant donné deux princes aux Roumains, qui détermina la cession de ce vaste territoire? Et enfin Napoléon poursuivit-il ou non à Constantinople une politique erronée, qui se basait décidément trop sur les dispositions des Turcs à se laisser berner de promesses et exciter par les grandes phrases en style oriental plus ou moins authentique, quitte à être lâchés aussi bien à Tilsit qu'à Erfurt, sans qu'on eût cru au moins nécessaire de leur donner une explication décente de cet abandon définitif?

J'ai cru pouvoir reprendre le problème après l'apparition d'une édition complète des *Mémoires de Tchitschagoff* [1], après les publications de quelques correspondances anonymes inédites par M. R. Rosetti, dans les *Annales de l'Académie Roumaine*, vol. XXXII, et après le dépouillement, en ce qui concerne l'histoire des Roumains, des rapports envoyés au roi de Saxe par son agent à Constantinople, Hübsch. Cette étude a paru en 1910 dans les mêmes *Annales*, vol. XXXII (« Luarea Basarabiei şi Moruzeştii »). Qu'on me permette de la résumer brièvement.

Le Grand-Vizir Ahmed venait d'être complètement battu, après une longue série de succès, par une surprise hardie du général Marcow : ses soldats, renfermés dans une île du Danube, devaient capituler dans quelques semaines. Ce grand coup décisif détermina la reprise, cette fois très sérieuse, des négociations pour la paix. Hübsch assurait vers la fin de novembre que le Sultan céderait toute la Moldavie jusqu'au Séreth, le reste devant être, naturellement, un lambeau pour apaiser la faim des Autrichiens. Le consul de France à Bucarest, Ledoulx, attribuait même à la Russie Brăila, l'Ibraïl des Turcs.

Les *Mémoires de Langeron* [2] contiennent le récit des négociations que ce général russe d'origine française conduisit lui-même à Roustschouk, avec son collègue le prince Essen : le Vizir fut d'une franchise violente, vraiment napoléonienne, en parlant de Napoléon, l'ennemi commun, avide de sang, infidèle ami, prêt à sacrifier tout lorsqu'il s'agit de ses projets égoïstes : trois Puissances seules « restent debout », l'Angleterre avec la Russie et la Turquie, qui devraient s'entendre enfin sur les bases d'une cession territoriale jusqu'au Pruth, de la part de cette dernière. On croyait en effet la paix déjà conclue à Gurgiu, en face de Roustschouk, et Koutouzow, le vieux général borgne du Tzar, rude et dissolu, faisait

1. *Mémoires de l'amiral Paul Tchitschagof*, publiés par Charles G. Lahovary, Paris-Bucarest, 1910.

2. Dans le volume III du Supplément I à la collection roumaine Hurmuzaki.

son entrée solennelle à Bucarest où on voyait, dans une brillante illumination en son honneur, Mars lui-même sur une aigle impériale qui tenait dans son bec un croissant turc en grand danger d'être totalement avalé par l'oiseau divin.

Ce qui empêcha le traité, ce fut la volonté inébranlable du Sultan Mahmoud. Il voulait garder non seulement la partie de la Moldavie entre le Séreth et le Pruth, mais aussi les forteresses du Bas-Danube, célèbres par leur longue et héroïque résistance contre les attaques des Russes. Ces nouvelles conditions furent rejetées à Pétersbourg, où on rêvait encore de la frontière du Danube : aussitôt les hostilités recommencèrent. Elles furent poursuivies cependant avec une lenteur extraordinaire même dans ces parages. Il était, en effet, devenu évident que les conditions de la paix russo-turque devaient être dictées ailleurs : à savoir en Russie même et par Napoléon.

Après l'ultimatum adressé à l'Empereur d'Occident, le 24 mars 1812, Alexandre, l'Empereur d'Orient, daigna diminuer ses prétentions : il ne voulait que la « Bessarabie », même sans le delta du Danube. Un agent suédois, Horn, se rendit à Bucarest et à Constantinople pour insister sur l'utilité d'accepter ces conditions favorables. Le Sultan s'opposait maintenant uniquement à la cession du territoire asiatique sur les bords du Kouban.

En avril, un tiers des troupes russes qui occupaient les Principautés durent partir, d'une manière discrète, pour ne pas encourager les Turcs. On craignait pour Hotin, que les Autrichiens auraient pris volontiers comme en 1788, pour la réunir enfin à leur district moldave de la Bukovine, qui aurait gagné ainsi une bonne frontière à l'Est. Pendant ce temps on attendait à Constantinople l'ambassadeur extraordinaire de Napoléon, le général Andréossy, d'origine italienne, auteur du livre bien connu sur *Constantinople et le Bosphore*. C'était avec lui que le Sultan devait décider de la paix.

Il pouvait certainement l'empêcher, et la Bessarabie n'aurait pas été arrachée au corps politique roumain. Il tarda longuement, même après que le Tzar eut dépêché l'amiral Tschitschagoff pour conclure à tout prix le traité avec Galib-Efendi, le principal délégué turc. Pas n'était besoin d'une « trahison » grecque : les Morousi avaient les mêmes idées que les autres Grecs, aimant les Russes comme coreligionnaires et futurs libérateurs et appréciant les Turcs, qui leur permettaient de faire fortune aux dépens des autres raïas.

Le 2 mai, le jeune amiral quittait Pétersbourg, et, le même jour, averti par ses amis de la chancellerie impériale de la prochaine arrivée de son successeur, Koutouzow pressait Galib de conclure. Il accepte les préliminaires de novembre 1811 et gagne la Bessarabie, mais rien de

plus. Dans ces circonstances c'était plus qu'il ne fallait espérer : les lenteurs, volontaires ou non, d'Andréossy, le manque d'égards de Napoléon envers Mahmoud, son incertitude sur le chapitre de la politique orientale, incertitude déterminée sans doute par l'espoir tenace de s'entendre quand même, au dernier moment, avec le Tzar, furent l'élément qui décida. Revenir plus tard sur ce qui était devenu le 28 mai un acte public, était décidément impossible.

Plus tard Napoléon III devait payer, envers les Roumains, la dette de son prédécesseur.

II

Ancien collaborateur, très zélé et intelligent, du général Kissélew, le despotique « président des Assemblées » moldave et valaque pendant l'occupation russe de 1828-1834, le prince régnant de Valachie Barbu Dimitrie Ştirbei — qui écrivait son nom en caractères latins : Stirbey — passe pour un ami de la politique autrichienne que Napoléon III combattit diplomatiquement en Orient avant de la briser par ses victoires libératrices en Italie. Nous avons publié en 1905, dans les *Annales de l'Académie Roumaine*, puis comme ouvrage séparé, un exposé de sa vie et de son règne (*Viaţa şi Domnia lui Barbu Dimitrie Ştirbei*, Vălenii-de-Mente, 1910). Les bases de ce travail se trouvent, en grande partie, dans les deux volumes de documents concernant ce règne [1], dont nous avons trouvé les matériaux dans les archives, soigneusement ordonnées, qu'il laissa à sa famille. Ces mémoires, ces lettres intéressent souvent l'histoire de la politique française.

On a d'abord des rapports des consuls de France à Bucarest : Ségur, parent de l'auteur des *Mémoires*, et Poujade, ancien consul à Janina et auteur d'un ouvrage sur la Syrie à l'époque de Méhémet-Ali. Le général Aupick, ministre de la République à Constantinople, ayant été le conseiller des révolutionnaires valaques de 1848, dont Stirbey venait détruire l'œuvre, qu'il jugeait absolument pernicieuse pour le pays et la nation, le rôle de Ségur était plutôt difficile ; dans Colquhoun, le remuant consul anglais, il trouvait un rival influent et sûr de lui-même ; les Russes qui occupèrent pendant des années le pays coupable de s'être insurgé contre les principes de la saine politique, regardaient avec défiance ce représentant de la folie libérale triomphante. Cependant le prince lui offrit par son aide de camp, mort dernièrement, vicomte de Grammont, une « réception extra-légale », comme celle faite à son prédécesseur, de Nion,

1. *Corespondenţa politică a lui Ştirbei-Vodă* ; Bucarest, 1908 ; *Mărturii istorice privitoare la viaţa şi Domnia lui Ştirbei-Vodă*, Bucarest, 1905.

par le prince Bibesco, grand ami de la France de Louis-Philippe, et l'officier français qui se trouvait aux côtés de Stirbey ne manqua pas de communiquer au consul l' « admiration » du Tzar, Nicolas Ier lui-même, pour « le Gouvernement de la République Française »; le prince lui-même s'exprime sur le compte du médiocre Aupick, malgré tout le passé, « avec une haute déférence ». Ségur se rappelle les études faites en France par le maître de la Valachie, qui, élève du « philosophe » Thurot, en 1819, avait été même affilié comme « étudiant grec » à l'âge de vingt-trois ans à la Loge des franc-maçons parisiens, « le cinquième jour du quatrième mois de l'an de la V.·. L.·. 5821 ». Les généraux russes invitaient du reste les employés du consulat à leurs tables, et Duhamel, commissaire du Tzar, Français d'origine, et ses collègues n'oubliaient pas de parler à Poujade, avec une certaine sincérité — due plutôt à leur propre éducation qu'aux intentions politiques de leur souverain — de leurs sentiments pour la France, accompagnés de « regrets sur l'éloignement qui a existé parfois entre deux grandes nations faites pour s'entendre » et d' « allusions au rôle imposant que leur union leur permettrait de jouer dans le monde[1] ». Stirbey parlait dans le même sens. Cela n'empêchait pas, du reste, les relations secrètes de la diplomatie française en Orient avec les vaincus de la cause nationale polonaise, le comte Zamoyski et ses amis, et les efforts de la diplomatie russe d'empêcher par la nouvelle loi de l'instruction en Valachie les études des jeunes Roumains à Paris, où ils pouvaient gagner la maladie politique du temps, le mépris pour les traditions et le manque de respect envers l'autorité, quelles que fussent sa source et ses intentions : Poujade intervint pour des dédommagements aux professeurs français dont les fonctions scolaires avaient cessé d'après la nouvelle loi. « Les principaux personnages de la Principauté » étaient cependant d'avis que « la formation de la Valachie et de la Moldavie en un État indépendant sous la garantie des grandes Puissances européennes, à l'imitation de ce qui avait été fait pour la Belgique, était le meilleur moyen de prévenir la guerre et de résoudre sur le Danube une des difficultés de la question d'Orient » et ils croyaient devoir s'en confesser au consul de France (I, p. 86). En Moldavie, où il se rendit en 1850 pour contrôler des rapports défavorables au prince Grégoire Ghica — qui, ayant épousé plus tard une Française, se suicida au château du Mée[2], — Poujade constate un sentiment national encore plus énergique : « les Russes sont à peine

1. Sur la fausse nouvelle de l'assassinat du prince-président, lancée par le général Népokoïtschinski, qui s'en excusa, tout confus, en mars 1850, vol. I, p. 136-7.

2. Une lettre de lui à sa sœur Hélène Choubine dans mes *Studii şi documente*, XVI, p. 169 : « Viens un peu te retremper en France, voir Paris et ses beaux environs » (château du Mé (*sic*), 20 juin 1857; une autre à Michel Kogălniceanu (1848), *ibid.*, p. 170 et suiv.).

reçus dans la société; aucun officier russe n'a pu se marier en Moldavie ».

Plus tard, après le commencement de la guerre de Crimée, après la nouvelle occupation russe, puis l'occupation autrichienne en Valachie, qui permit le retour de Stirbey et la continuation de son administration jusqu'au terme des sept années fixées par la convention russo-turque de Balta Liman, un conflit éclata entre le prince et Poujade, qui, par son mariage avec une Ghica, était devenu le confident et l'auxiliaire trop zélé des ambitions de cette famille princière rivale. Des plaintes en furent portées à Paris vers la fin de l'année 1854, où Georges Stirbey, le fils du prince, lui aussi élève des écoles françaises [1], fut reçu favorablement par Drouyn de Lhuys et par l'Empereur lui-même; il comptait demander au nom de son père des instructeurs français pour la petite armée valaque, création russe qu'on réorganisait après la chute du protectorat envahissant, ainsi que « des ingénieurs, des agronomes, des forestiers », et offrir de ravitailler les armées impériales. Déjà Cochelet, avec Ouvré de Saint-Quentin comme auxiliaire, avait remplacé Poujade. Plus tard le jeune négociateur à Paris devait s'adresser à Napoléon, ainsi que le firent ensuite Nicolas Bibesco, fils du prince régnant, et Anastase Pano, un des chefs du mouvement national, pour se plaindre contre les actes illégaux du prince Cuza, dont ils méconnaissaient, au cours de leurs critiques passionnées, le grand rôle historique (vol. I, p. 337 et suiv.; II, p. 295) [2].

III

M. D. A. Sturdza, ancien président du Conseil, finissait, en 1909, sa grande collection d'actes et documents relatifs à l'histoire de la régénération de la Roumanie (*Acte și documente relative la istoria Renașterei României*, Bucarest, 1888 et suiv.; en collaboration avec D. C. Sturdza), par la publication d'un dernier volume, la table des noms. Cette publication regarde l'époque des agitations pour l'union des Principautés,

1. On attribue à M. Georges Stirbey, qui vit à Paris, l'opuscule récent sur « les Roumains », signé « James Caterly ». Les derniers chapitres se rapportent au second Empire.

2. Les réponses d'Aali-Pacha à Thouvenel, 19 juillet et 5 août 1857, dans la question des élections moldaves, ont été publiées partiellement par l'auteur de cette notice dans les *Annales de l'Académie Roumaine*, XXIX, p. 261-3. On y trouvera aussi (*ibidem*) la réponse du Ministère des Affaires étrangères à Alexandre Ghica, ancien prince et actuellement Caïmacam (lieutenant princier) de Valachie, qui s'était empressé de féliciter directement Napoléon III pour avoir échappé à l'attentat du 1er janvier 1858. — Une lettre de Poujade sur les décisions de la conférence de Paris concernant les Principautés, sur les efforts des Bibesco et Stirbey et les chances d'Alexandre Ghica, son parent par alliance, *ibid.*, pp. 266-7.

donc celle de la guerre de Crimée et du traité de Paris, qui a permis la constitution d'un État roumain unique sous le prince Cuza, Alexandre-Jean Ier. Il est inutile de rappeler la part décisive qu'eut Napoléon III, que conduisaient ses idées d'une nouvelle carte de l'Europe partagée d'après les droits et les aspirations légitimes des nations, et non plus d'après les calculs égoïstes et ambitieux d'une diplomatie aux conceptions mécaniques pour ainsi dire, à cette réalisation partielle de l'idéal national des « Latins du Danube », pour lesquels, en opposition avec certains de ses ministres et de ses agents diplomatiques, il nourrissait des sentiments de sincère sympathie. M. Stourdza rassemble tout ce qui a trait immédiatement à l'Union roumaine dans les protocoles, les correspondances, les brochures et les journaux du temps : il est indispensable, pour tout historien de cette époque, de recourir à ce recueil si riche, parfois trop riche. Des matériaux inédits en forment une grande partie : à signaler les rapports des consuls de France à Jassy et à Bucarest, le zélé Victor Place, un grand ami des Moldaves et un adversaire irréductible des empiétements insolents de son collègue autrichien, et Béclard, figure plus effacée; ceux du délégué français dans la commission qui devait apprendre des Roumains eux-mêmes leurs vœux, de Talleyrand-Périgord, un parent « à la mode de Bretagne » du grand diplomate, auquel il ressemblait, du reste très peu, avec son tempérament enthousiaste et léger, et enfin des rapports de Thouvenel; ils ne se trouvent pas toujours dans les publications du fils de cet ancien ambassadeur à Constantinople, qui, aux prises avec la morgue et les instincts de despotisme de son fameux collègue anglais, Stratford Canning, a été porté plus d'une fois à maudire cette cause des « Valaques », des « boyards » qui lui rapportaient, dans ses négociations avec les Turcs ambitieux d'une ère de renaissance ottomane, nombre de déboires.

La correspondance personnelle du prince Cuza, si riche en pièces concernant ses relations envers la France — et il faut noter que la plupart des lettres et même des dépêches diplomatiques à cette époque sont en français — est partagée aujourd'hui entre la Bibliothèque de l'Académie Roumaine (surtout les dossiers de Liebrecht, un Belge, directeur des Postes et intime du prince), entre M. D. A. Sturdza, ancien secrétaire du gouvernement provisoire qui succéda, en février 1866, à Cuza, détrôné par une conspiration des partis qui avaient gagné quelques officiers, et entre M. A. C. Cuza, parent éloigné du prince, qui détient les actes légués par la princesse Hélène, morte il y a quelques années seulement à Piatra. Une partie de cette dernière collection, alors entre les mains de M. Théodore Rosetti, frère de la princesse, a été utilisée par M. A. D. Xénopol, dans ses deux volumes consacrés au règne de Cuza (*Domnia lui Cuza-Vodă*; Jassy, 1903).

La méthode employée par l'auteur ne lui permet pas de faire un chapitre spécial des relations entre le prince roumain et la France de Napoléon III, qui fut pendant les sept années de ce règne son appui le plus sûr. Elles méritent sans doute une étude spéciale, basée, s'il est possible, sur tous les inédits que nous venons de signaler. Parmi les pièces qui accompagnent la publication il faut signaler un rapport du grand poète roumain Basile Alecsandri, chargé de porter à Paris la nouvelle de la double élection de son ami en Moldavie et en Valachie et de lui gagner l'adhésion de l'Empereur. « Vous pouvez donc compter fortement », écrit-il, « sur l'appui de la France dans toutes les occasions et, quelles que soient les difficultés que rencontrera votre double élection au sein des prochaines conférences, l'Empereur défendra chaudement le fait accompli dans les Principautés-Unies. » Napoléon III promettait généreusement au chef de la nouvelle nation latine, dont il souhaitait vivement le progrès pacifique, 40 000 fusils neufs, une mission d'instructeurs militaires, des ingénieurs, un personnel technique pour les « fonderies et usines », etc. Un agent du gouvernement roumain fut agréé dans la personne de Jean Alecsandri, frère du poète, et l'Impératrice Eugénie, « qui aime beaucoup notre costume national », agréa le présent qu'elle avait semblé désirer pour elle-même et pour le petit prince impérial.

A signaler encore une lettre de Cuza à l'Empereur pour l'établissement à Paris d'un « agent officieux permanent », destiné à être « l'interprète loyal des intérêts et des droits des Principautés » ainsi que « le confident des pensées augustes touchant à leurs intérêts généraux », les lettres de Baligot de Beyne, secrétaire particulier du Prince — sa famille conserve peut-être une correspondance qui pourrait être du plus haut intérêt pour l'histoire de la Roumanie, aussi bien que pour celle du grand et noble rôle que la France impériale joua en Orient et surtout dans cette oasis de langue, d'éducation et de sympathies latines [1] : — de l'ingénieur Bonnet, d'Alexis Godillot, qui, envoyé par le puissant protecteur du nouveau royaume danubien, rapportait l'impression que le petit camp formé par Cuza en 1862, était « tout aussi bien établi et organisé que celui de Châlons ». Puis une missive du comte de Choiseul-Gouffier, descendant de l'ambassadeur à Constantinople, du premier « philhellène », qui critique, après un bref séjour dans le pays, « les tendances et la triste portée sociale des boyards ». Les notes, recueillies par Baligot, sur une conversation entre le prince détrôné, qui comptait se rendre en Moldavie pour veiller à ses affaires particulières, longtemps négligées — il mourut presque pauvre — et le représentant de la France à Vienne, le duc de

1. Il avait projeté une « histoire du règne » et en avait même rassemblé, après la déchéance de Cuza, dans un nouveau séjour à Bucarest, les matériaux (p. 87).

Gramont, qui lui proposait de se mettre à la tête d'un mouvement contre le prince Charles, son successeur, dont « on avait assez » à Paris, méritent d'être mentionnées : « Quoi qu'il puisse arriver, je ne consentirais jamais à rentrer en Roumanie par une intervention étrangère, par l'aide de la France pas plus que par celle de la Russie », tut la noble réponse de celui qui aurait pu céder si facilement aux conseils d'une rancune légitime[1].

N. Jorga.

1. On trouvera des documents, en grande partie français, mais n'ayant pas trait directement à la France, dans le vol. XVIII de mes *Studii si documente cu privire la istoria Romînilor* publié à l'occasion du semi-centenaire de l'Union des Principautés (Bucarest, 1909).

ERRATA

Dans notre dernier numéro, janvier 1913, p. 80, dans la note, avant-dernière ligne, lire *Boisserolle* au lieu de Bosserelle.

Même numéro, même article, p. 84, ligne 7, lire *Huguenin* au lieu de Hennequin.

Page 86, note 2, lire « twenty minutes past *eleven* o'clock ».

Le Gérant : R. Lisbonne.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

520

UN PROJET DE CODE RURAL SOUS LE Ier EMPIRE

Aujourd'hui où dans les sphères officielles se sont déjà réalisées des intentions d'établir un Code rural[1], il convient de constater que le projet ne date pas d'hier, puisqu'il remonte à l'époque où s'élaborèrent tous nos Codes fondamentaux, régulateurs jusqu'à ce jour de la vie administrative française.

La manière dont j'en ai acquis les preuves, vaut d'abord d'être racontée.

Au cours de l'année 1911 un libraire de droit de la place Dauphine me mit en main quatre volumes in-4° de plus de 450 pages chacun, couverts en veau, avec reliure du temps, aux armes de l'Imprimerie Impériale avec les millésimes de 1810-1814, et dont le titre est celui-ci exactement rapporté : *Observations des com-*

1. « Le 13 juillet 1876, MM. Teisserenc de Bort, de Marcère et Christophe, ministres de l'Agriculture, de l'Intérieur et des Travaux publics, déposaient sur le bureau du Sénat, au nom du gouvernement, un projet de loi sur le Code rural.

Ce projet n'était, en grande partie, que la reproduction de celui qu'avait élaboré le Conseil d'État de l'Empire et qui n'était pas venu en discussion. » Escorbiac procureur de la République. *Le nouveau Code rural* (extrait de la Revue *Les lois nouvelles*, in-8°, 1891).

Le Parlement a en effet voté un livre Ier relatif au régime du sol qui a été adopté le 20 août 1881, puis un titre II qui comprend les vices rédhibitoires, et le régime des eaux, l'échenillage, les vers à soie, les pigeons et la vaine pâture (voté de 1884 à 1889). Le 23 juin 1898 fut promulgué le livre III traitant de *la police rurale* avec un titre Ier relatif à la police administrative. A l'élaboration de ces lois utiles ou des modifications qu'il fut nécessaire d'apporter à certains articles du Code civil, concernant par exemple la mitoyenneté des clôtures, les plantations et les droits de passage, deux anciens ministres de l'agriculture, feu M. Tirard et l'honorable M. Méline, ont pris une part active.

missions consultatives sur le projet de Code rural, recueillies, mises en ordre et analysées avec un plan de revision du même projet en vertu d'autorisation de Son Excellence le ministre de l'Intérieur[1] *par M. Deverneilh, ancien préfet de la Corrèze et du Mont-Blanc.* Ces volumes portaient en outre sur leur premier feuillet le timbre sec de la Bibliothèque du Ministère de l'Intérieur.

Intrigué par ce titre que nous n'avions jamais vu, malgré trente ans de recherches bibliographiques, nous ne tardâmes pas à reconnaître l'intérêt du contenu des volumes, et l'achat fut conclu. Il y avait là un riche document témoignant de l'activité administrative et de la volonté du pouvoir pour doter la France, après l'octroi des Codes civils, des Codes de procédure et du Code commercial qui sont toujours en vigueur, d'un autre corps de doctrine utile cette fois à l'Agriculture. Le libraire nous informa qu'il avait acquis assez récemment ces volumes dans une vente provenant du ministère de l'Intérieur, et probablement d'une réforme de vieux livres de la Bibliothèque, ou peut-être même de doubles.

Le fonctionnaire qui a formé, sur l'ordre du gouvernement, ce grand recueil est, pour notre époque, presque inconnu. Sa modestie le rendit relativement déjà obscur de son vivant. Son mérite réel dans le sujet qui nous occupe, veut qu'il soit ici rappelé.

Le baron Charles-Joseph de Verneilh-Puiraseau descendait d'une famille noble du Périgord. Il fut, sous la Révolution, avocat, maire de sa commune, membre du conseil général de son département et président du tribunal de Nontron. Élu à l'Assemblée Législative, il siégea à droite. Ses opinions étaient celles d'un royaliste modéré, d'un constitutionnel partisan de la réforme de 1791. S'étant retiré dans ses terres pendant la Terreur, il fut chargé sous le Directoire d'un bureau spécial au ministère de l'Intérieur, puis il devint en 99 président du tribunal civil de Périgueux. Le 1er Consul en l'an VIII l'appela à la préfecture de

1. En l'espèce L.L. E.E. les comtes Cretet et Montalivet, Ministres de l'Intérieur.

la Corrèze. Il en a laissé une statistique peu étendue, mais ce département ne comportait pas de grandes ressources. Il passa peu après dans le Mont-Blanc, où il demeura sept ans. Il lui a consacré une statistique copieuse et estimée[1] qui passe pour la meilleure des deux cents qui parurent alors, à l'instigation du pouvoir.

En 1809, ayant été présider à Nontron le collège électoral de cette ville, il fut nommé député au Corps législatif. Il le resta depuis lors et devint chevalier de l'Empire le 14 août 1813.

Sa statistique du Mont-Blanc l'avait fait remarquer de Napoléon qui trouva en lui le légiste désirable pour rédiger son grand projet de Code rural en délimitant bien les droits des propriétaires et les devoirs de l'État. De Verneilh avait notamment une profonde expérience des conflits particuliers, ayant exercé jadis les fonctions de juge de paix[2].

Mais revenons à notre trouvaille.

Après l'acquisition des volumes en question sur le Code rural que j'estimais *proprio motu* bien peu communs, j'eus la curiosité de les demander à la Bibliothèque Nationale. Là devait être le critérium de leur degré de rareté. Les recherches n'aboutirent qu'à une fiche intitulée : *inconnu, n'existe pas.*

Peu de jours après, grâce à une relation personnelle que j'avais au cabinet du ministre de l'Agriculture, une recherche fut faite à la bibliothèque de ce département, qui fut également sans résultat.

1. Elle parut en 1807 en format in-4° et sortit des presses de Testu, imprimeur de Sa Majesté. C'est un gros volume de 560 pages, qu'on trouve parfois dans le commerce, avec une très belle carte, annexée, de cet ancien département.

Son canevas, que le préfet Saussay, son prédécesseur, avait publié en l'an IX, ne comportait que 125 pages (1 vol. in-8° de l'imprimerie des sourds-muets, faubourg Saint-Jacques, 115).

2. Au physique, d'après une biographie de la *Chambre des députés de la Restauration*, Verneilh-Puiraseau était grand, maigre et d'un âge avancé, les cheveux argentés et plats sur le front, l'extérieur aristocratique. Il fut des 221 députés qui votèrent en 1830 l'adresse contre le ministère Polignac, préparant l'avènement de Louis-Philippe. Verneilh mourut en 1839.

Le baron de Verneilh a laissé un fils nommé Félix (1819-1864), qui fut un archéologue distingué. Il a publié un ouvrage considérable sur Saint-Front de Périgueux, église remarquable par sa coupole et son style byzantin. Collaborateur, avec les Caumont et les Didron, au *Bulletin monumental*. Se spécialisa dans les études sur les styles ogival et byzantin des édifices religieux. Il mourut au château de Puiraseau près Nontron le 27 nov. 1864.

L'ouvrage y manquait. Le 21 février 1912 mon correspondant de la rue de Varenne m'annonçait que toutes ses recherches au ministère avaient été vaines.

De plus en plus intrigué, il ne me restait plus qu'à m'adresser au ministère de l'Intérieur, ce que je fis peu de temps après. Évidemment, si sous la direction de M. Clémenceau (car c'est dans cette période ou peu après, que ce livre avait été vendu, me dit le libraire), ce département avait été autorisé à se débarrasser de certains vieux « bouquins », c'est que ceux qui, comme celui-ci, présentaient un intérêt national, devaient, me disais-je, y être en doubles. Je voulus en avoir le cœur net et pour acquit de conscience.

Fort heureusement, enquête nouvelle faite rue des Saussaies, on retrouva un exemplaire de l'ouvrage et je sortis de ma visite soulagé, car si la loi avait été suivie, c'est au pilon que doivent passer les exemplaires sortis de cette bibliothèque, quand on y fait des coupes. Et si, par malheur, le mien y avait passé, je n'eusse jamais sans doute trouvé l'occasion de parler de son importance et l'exemplaire restant du ministère eût eu des chances de dormir à tout jamais oublié sur un rayon, en attendant peut-être qu'un nouvel autodafé vînt le chercher, pour faire de la place. Loi absurde, s'il en est, et qu'on devrait bien réformer.

La Bibliothèque du ministère de l'Intérieur est installée dans un local assez étroit, que les exigences d'extension de certains autres services ont fait encore diminuer dans ces dernières années. M. Clémenceau avait bien demandé des crédits pour son agrandissement, à la Commission du budget, mais ceux-ci, comme ceux qu'avaient pu solliciter ses prédécesseurs, avaient été invariablement refusés.

Devant l'avalanche incessante des imprimés administratifs qui arrivent journellement à ce dépôt, la place manque et, de temps à autre, de loin en loin peut-être, un ministre signe l'arrêté de réforme qui, pour trouver cette place, permet de faire des ventes de livres. Plus d'un digne d'intérêt fut ainsi sacrifié.

Ainsi furent rejetées trois collections du *Moniteur* qui sans doute allèrent au pilon alors qu'il eût été si simple de les répartir

dans quelques bibliothèques publiques de Paris ou de province[1]. Mais la loi, paraît-il, est formelle, il ne peut en être ainsi. Les exemplaires, réformés, doivent être vendus pour être mis au pilon!

Ainsi fut dispersée il y a quelques années, exactement en février 1907, provenant du même fonds, la collection complète et réunie de toutes les délibérations des Conseils généraux de France faite depuis une centaine d'années, collection qui tenait des rayons, on le conçoit, très étendus. Ici, il paraît que la plupart des volumes furent envoyés aux Préfectures et que, chose incroyable, certains préfets, qui les possédaient sans doute déjà, les refusèrent.

On frémit en pensant au sort qui attend d'autres collections ou volumes anciens au fur et à mesure que tous les bulletins administratifs modernes, qui sont légion, sans compter l'envahissant *Journal Officiel*, terreur des bibliothèques, se concentrent place Beauvau. Le mal que je signale en passant ici ne fera qu'augmenter.

En tous cas en 1907, en suite de l'arrêté pris par M. Clémenceau, exécuté sous son ministère ou celui de son successeur, on mit en vente un lot de papiers et de volumes de plus de 9 000 kilos. Un libraire à lui seul en acheta 5 000 kilos.

Il est certain qu'à notre époque une place considérable, correspondante aux besoins de la conservation, devrait être prévue et ménagée d'urgence aux bibliothèques spéciales de ministères. A l'Intérieur la surface utilisable y est la même qu'il y a soixante ans; on l'a réduite même, nous le répétons, et le cube des livres ne fait que s'accroître d'année en année. Aussi ne s'étonnera-t-on pas des lacunes considérables que présente déjà cette bibliothèque au point de vue rétrospectif et historique, avec le système d'éviction de certains livres anciens, ainsi en vigueur.

Et pourtant les occasions, qu'on ne retrouvera plus, n'ont pas manqué pour agrandir de terrains voisins le ministère de l'Inté-

1. Un fonctionnaire des Archives de la Seine nous affirme pourtant, et nous sommes heureux de le signaler, qu'une de ces collections du Ministère est venue enrichir la Bibliothèque de cette administration des archives, quai Henri IV, ce qui a permis d'ailleurs d'en découper une autre pour faire des fiches mises en dossiers concernant Paris. Le double ainsi n'a pas été totalement perdu.

rieur. Il suffit de jeter les yeux rue et place des Saussaies pour constater les bâtisses nouvelles élevées là en ces dernières années; tout contre le Ministère, notamment, cet autre ministère d'à-côté qui s'appelle l'hôtel des Glaceries et verres de Saint-Gobain.

En dernière analyse et pour conclure, il serait à souhaiter que nos gouvernants, aidés en cela par les représentants du pays, appelés à en connaître puisqu'ils tiennent les cordons de la bourse, préparent et votent le budget, comprissent qu'un État, qui développe sans cesse ses lois et ses institutions, a besoin, avec le temps, de se mettre au niveau du progrès, en doublant et en triplant tous les demi-siècles l'étendue de ces vastes conservatoires de livres et d'imprimés administratifs qui s'appellent des Bibliothèques, à une époque surtout où l'imprimerie n'a jamais eu plus l'occasion de tirer des journaux en aussi grand nombre et des recueils de toute sorte.

Ceci dit, revenons maintenant à l'étude des projets de Code rural, l'objet de cet article.

*
* *

On s'expliquera que les documents recueillis dans chaque ressort de cour d'appel sous le Premier Empire pour préparer l'élaboration du nouveau Code, aient été transmis au ministère de l'Intérieur parce qu'à l'époque, le ministère de l'Agriculture n'existait pas encore. Il ne date que du milieu du siècle dernier[1]. Ces documents, comme l'annonce l'avertissement du premier tome, étaient imprimés suivant l'ordre de réception rue de Grenelle. Le ministère de l'Intérieur était alors rue de Grenelle et en 1810, comme nous l'apprend l'Almanach impérial de Testu, les bureaux de l'Agriculture, à la tête desquels était un sieur Sylvestre[2], étaient compris dans la deuxième division de ce département.

1. L'almanach national de 1848, 49 et 50 (1 unique volume pour ces trois années) indique son titulaire pour cette époque nommément, le représentant du peuple Dumas.
Sous le second empire c'était le ministère de l'Agriculture et du Commerce installé où il est encore maintenant. Son dernier titulaire en 1870 fut M. Louvet, ministre et secrétaire d'Etat.

2. Sylvestre était aussi secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture du département de la Seine.

Le tome I débute par l'impression du décret impérial signé à Bayonne le 19 mai 1808, contresigné par les ministres Maret et Cretet, qui provoqua les réunions des commissions consultatives.

Mais il faut dire que l'idée première de la législation qui pouvait convenir aux campagnes, appartenait au gouvernement Consulaire qui, en 1802, avait déjà fait adresser à tous les ordres de fonctionnaires une série de questions y relatives. Quand le projet qui en sortit quelques années plus tard fut présenté à l'Empereur, celui-ci décida l'établissement des commissions dont nous venons de parler.

Ces commissions, dit l'article 2 du décret de Bayonne, étaient présidées par le Préfet du département et composées du procureur général, de trois juges à la Cour d'appel désignés par le Grand-Juge ministre de la Justice, du Président ou du Procureur impérial du tribunal civil du chef-lieu, de deux ou trois membres pris dans les Conseils généraux du département du ressort et nommés par le Ministre de l'Intérieur, des deux Juges de paix du ressort de la Cour d'appel choisis par le préfet. Il sera loisible au préfet d'appeler un ou plusieurs cultivateurs ou membres de sociétés d'agriculture.

Ce dernier point ne marquait pas assez, à notre sens, l'introduction au sein desdites commissions de techniciens dont le nombre recherché aurait dû être au moins de cinq.

L'article 4 spécifiait que leur avis serait imprimé et renvoyé par le Ministre de l'Intérieur, au Conseil d'État, sections de l'intérieur et de législation déjà chargées par l'Empereur de lui présenter le projet définitif de Code rural.

A ce projet le génie de Napoléon attachait un grand prix. L'Empereur professait comme Sully que l'Agriculture est une des mamelles de la France et que, ainsi qu'il l'a écrit dans une pensée qui a été recueillie, « des finances d'État fondées sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais[1] ». Dès le début de son règne, en l'an XII, alors que la France comptait déjà 108 dépar-

1. Voir le volume récemment paru intitulé : *Virilités*, p. 133, préface par Jules Bertaut.

tements, il avait voulu faire connaître la division agricole du pays et un ouvrage approuvé par son gouvernement, et que Fourcroy directeur de l'Instruction publique en l'an XIII fit adopter pour les bibliothèques des lycées, paraissait sous ce titre : *Statistique élémentaire de la France*[1].

Dans ce manuel de plus de 600 pages qui est fort peu connu de nos jours, on trouve 200 pages consacrées à la division agricole, sans compter près de 75 autres contenant le tableau des productions de la culture du territoire français[2]. L'intérêt que portait le chef de l'État aux questions agricoles apparaît donc de maint côté, il était utile de le rappeler, comme de montrer le souci qu'avait Napoléon d'améliorer l'état de choses spécial qu'il trouva à son avènement et qui demandait une réforme. Avec lui la décision des réformes ne se faisait jamais longtemps attendre dès que son cerveau embrassait une question. Celle qui dans cet ordre particulier lui sembla la plus urgente comme la plus fondamentale, parce que c'était là une idée d'*ordre* qui faisait partie de ses hautes conceptions, fut de ramener la clarté dans les coutumes en les unifiant et en n'en retenant que les matières essentielles applicables aux différentes régions du pays, en un mot, comme l'avait fait Charlemagne, son modèle..., *en codifiant.*

*
* *

En 1808 l'état de la législation rurale ne se composait que de coutumes différentes dont quelques-unes dataient de l'époque féodale. Comme elles ne se rattachaient à aucun principe, il y avait là une sorte d'anarchie dans l'État et c'était le fait d'un pays ayant changé fréquemment de régime. La commission du Ministère de l'Intérieur, à savoir : MM. Just de la Tourette, Husard, Tessier, Cels et de Divonne, envoya dans tous les départements une série de questions. En compulsant toutes les réponses, elle trouva le moyen de saisir le fil de l'intérêt général. Son souci

1. Paris, grand in-8°, par Jacques Peuchot, 1805.
2. A savoir de la page 274 à la page 346.

principal fut de protéger le droit de propriété contre tous les empiétements incompatibles avec cet intérêt général.

La commission abolit le droit de parcours et de vaine pâture qui était tombé dans l'abus et formait un obstacle aux progrès de l'agriculture. Elle rendit le système hypothécaire le moins dispendieux possible en ce qui regarde les échanges; elle réglementa tous les modes de jouissance des eaux des rivières qui ne sont ni navigables ni flottables.

Elle pensa que tout ce qui appartenait aux principes devait être consacré par la loi, et elle laissa aux autorités administratives le pouvoir de la modifier en édictant des règlements se rapprochant des principes.

Le premier volume du grand ouvrage dont nous traitons, comprend le projet et les motifs du Code rural (de la page 11 à la page 142 incluse). Ce projet, arrêté à Paris le 6 avril 1808, tient en trois titres généraux qui sont :

Titre I. — *De la propriété rurale considérée pour chaque propriétaire seulement.* Il se subdivise en huit chapitres qui traitent de l'assolement, des récoltes, des parcours et vaine pâture, du glanage, grappillage, râtelage et chaumage, des clôtures, des domestiques et ouvriers, des pigeons bisets, des animaux et des objets immeubles insaisissables, des vers à soie, des essaims et des chèvres.

Le titre II : *De la propriété rurale considérée pour tous propriétaires entre eux*, avec huit chapitres aussi, embrassant parmi les principales questions celles du bornage, des cours d'eau, des sources, de la propriété du lit des cours d'eau, des chemins vicinaux, des réparations, des plantations, droits de passage et biens communaux.

Le titre III est intitulé : *De la propriété rurale relativement au Gouvernement. Police rurale.* Il se fractionne en dix chapitres traitant, entre autres sujets, des juridictions, des délits ruraux, de la sûreté et de la salubrité des campagnes, des animaux nuisibles, des desséchements, des rivières, des étangs, des défrichements de montagnes, des maladies des bestiaux, de la pêche, de la chasse, etc.

Ces vingt-six chapitres, trop peu connus, aboutissent à 273 articles, dont beaucoup sont accompagnés de l'exposé des motifs, imprimé en petits caractères. C'est sur ces articles et sur les motifs que les commissions consultatives des 103 départements furent appelées à se prononcer. Et ce sont leurs délibérations qui tiennent dans la moitié du premier volume et dans les deux derniers. Nous allons, à leur propos et brièvement, relever les particularités susceptibles d'être signalées.

La commission consultative de Douai se prononce par exemple, entre autres idées, contre l'établissement d'un tribunal de police dans chaque commune, comme un moyen impraticable et dangereux. Les motifs donnés sont excellents. « Dans la moitié des communes de campagne, les maires et adjoints sont très peu instruits, et l'on aurait à choisir des greffiers qui ne le seraient pas davantage et qu'il faudrait payer. Sans doute les juges ne doivent pas être trop éloignés des contribuables; mais, trop rapprochés, ils échappent plus difficilement à l'influence de leurs passions ou des passions d'autrui. » Or les maires vivent au milieu de leurs administrés, etc.

Dans un article additionnel l'arrêté en date du 9 octobre 1808 du préfet de Pommereul, président de la Commission, est cité, qui défend l'établissement des toits de chaume, vu la fréquence des incendies.

Nous passons ensuite au relevé des observations de l'Académie économico-agraire des Georgophiles de Florence, qui parce qu'elle passe pour la plus ancienne société d'agriculture de l'Europe, remplace une commission administrative qui n'a pu encore être nommée à Florence, les pouvoirs publics n'ayant jusque-là pu être organisés, dans le ressort de la cour d'appel du département de l'Arno, lors du décret impérial du 19 mai 1808, l'annexion récente de la Toscane à l'Empire n'ayant pas encore produit tous ses effets.

Colombiers, plantations d'arbres le long des routes, questions relatives aux haies vives et autres arbres hors des bois, etc., etc., forment autant de sujets judicieusement, bien que brièvement examinés. Le procès-verbal est daté de Florence, 30 septembre 1808.

La série se continue par les observations de la commission consultative de Trèves (Sarre), datées du 11 octobre 1808. Il y en a soixante-quatre. Celle de Besançon ou du Doubs donne son avis sur cinquante-cinq points et est prête le 19 octobre 1808. Nous y remarquons ce qui a rapport aux droits de pêche et de chasse. Le président est comme ailleurs le préfet. Ici c'est Jean Debry[1].

Dijon se prononce en soixante-trois articles; il y est question des fossés de clôture entre propriétaires voisins et de la plantation des arbres à haute tige sur les lisières des propriétés, etc., etc. Metz envoie son travail daté du 23 octobre, Toulouse le 7 novembre. Cette dernière le fait suivre de considérations sur la pêche et la chasse et de deux projets de loi générale en ces matières rédigés par Dralet, conservateur des forêts, membre de la commission.

Participent encore à la consultation les commissions de Gênes, Liège (Ourthe), Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy, Orléans, Poitiers, et le premier volume se ferme à la page 400, englobant une masse d'avis précieux à lire et à recueillir pour les spécialistes, et dont beaucoup seraient encore à consulter aujourd'hui.

Mais il en a plus que cela, puisqu'il comprend aussi et paginés à part 142 feuillets du projet et des motifs dudit Code. Nous les avons analysés plus haut.

Le tome II est non moins copieux avec ses 753 pages. Il comprend le travail de seize commissions, parmi lesquelles figurent celles d'Ajaccio, de Bruxelles (Dyle), de Colmar, de Rouen et de Turin (Pô). La commission de Paris a tenu douze séances. Dans lesdites tous les articles du projet de code ont été passés en revue et discutés et la commission a envoyé le libellé des nouvelles rédactions qu'elle propose. Ses conclusions sont, comme toutes celles de l'ouvrage, recommandables et à lire; elles varient entre elles suivant les conditions de climat ou les conve-

1. L'ancien conventionnel, député au Congrès de Rastadt, l'ami de Joseph Bonaparte, celui aussi dont son collègue David le peintre a laissé un si joli portrait. Jean Debry est l'auteur d'une statistique de ce département (Doubs). Vol. in-folio. C'est une des grandes statistiques parues avant 1805, lesquelles étaient imprimées aux frais de l'Etat.

nances territoriales et régionales, qui naturellement influencent ici et là les représentants de la classe rurale.

Le troisième volume, qui porte le millésime de 1811, paraît l'œuvre encore plus directe de Verneilh-Puiraseau, qui signe : « ancien préfet, député de la Dordogne au Corps législatif[1] ». Il débute par un discours préliminaire de dix pages de ce très savant administrateur. Dans ce document l'auteur analyse les caractères du nouveau Code à établir et, à grands traits, il condensera en idées générales le résumé des observations recueillies.

Il spécifie que le Code rural doit être coordonné avec le Code Napoléon, qu'il doit même en reproduire ou du moins en rappeler toutes les dispositions analogues. — Ce programme fut suivi.

Il est destiné à être « comme le manuel journalier des propriétaires et des cultivateurs, il doit leur présenter, sous des formes simples et claires, les obligations mutuelles que la loi leur impose... Son objet sera surtout de prévenir ou de faire décider, de la manière la plus expéditive, une foule de petites contestations qui affligent les campagnes. »

Le projet définitif de Code rural devait être préparé par les sections du Conseil d'État. — Dans le discours préliminaire (tome III), M. de Verneilh, en s'appuyant sur les consultations, indique les points spéciaux qui auront à fixer principalement son attention.

Le livre III, tout d'analyse du projet, comprend dix chapitres où toutes les questions sont résumées. — Voici quelques titres des sujets pris parmi les principaux : *Assolement, culture et récoltes.... domestiques* et *ouvriers,... bail à ferme, bail à cheptel, bail emphythéotique,... lapins ou garennes; de la saisie relativement à certaines propriétés rurales,... bornage; cours d'eau,*

1. Cette dernière appellation, en vertu de sa nomination par le Sénat, des députés de la cinquième série (voir séances du Sénat des 9 et 10 août 1810 et des 4 et 8 mai 1811). Le département de la Dordogne eut de ce chef quatre députés. Voir *Procès-verbal de la Séance du Corps législatif* du lundi 17 juin 1811, présidée par le comte de Montesquiou-Fezensac. — M. Joseph de Verneilh y est admis et a, parmi ses collègues du même département, Maine de Biran. — Sa date de sortie est marquée pour le 31 décembre 1814.

sources, jouissance des eaux pour irrigations et autres usages,.. moulins et usines, alluvions et atterrissements; travaux de navigation et ponts; chemins vicinaux; droit de passage; bans de vendange et de moissons, des biens communaux, gardes ruraux, sûreté et salubrité des campagnes, animaux nuisibles, desséchement des marais, rizières, étangs, défrichement des montagnes, maladies des bestiaux, épizooties, chasse, assurances agricoles, etc., etc.

Toutes ces divisions sont encore actuelles et leur étude, faite il y a cent ans, mériterait de fixer nos méditations.

De Verneilh reproduit aussi nommément l'opinion des autorités qui ont signé des mémoires particuliers. Je remarque, au bas de ceux-ci, les noms de MM. De Rumédon, ancien capitaine au Régiment de la Fère, de plusieurs maires et fonctionnaires, de députés au Corps législatif, de maires et de conseillers généraux; l'opinion de M. Chabert, directeur de l'École impériale vétérinaire d'Alfort; de M. Chassiron, membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, et d'autres provenant de magistrats.

Le relevé de ces observations particulières remplit cent trente-huit pages, il est à lire et nous a paru très intéressant et pratique. — Une table par sujets renvoie aux différentes pages où chacun d'eux est traité.

De Verneilh procède ensuite, dans la seconde partie du tome III et sur une étendue de plus de 500 pages, à l'analyse raisonnée des observations des commissions consultatives. — Une table alphabétique des matières contenues dans le projet de revision aide singulièrement les recherches. Elle est suivie d'une table générale, alphabétique aussi, embrassant les trois volumes, qui, celle-là, est plutôt géographique, puisqu'elle ne s'occupe que de désigner au lecteur les noms de villes où siégeaient les commissions et l'intervention de chacune de ces dernières sur les chapitres que nous avons relatés suffisamment, pensons-nous, plus haut. — S'agit-il du chapitre V (art. 93 à 96), le lecteur aperçoit d'un coup d'œil sur cette table quels sont les chefs-lieux dont les commissions se sont occupées du droit de passage, par

exemple et les chiffres des pages renvoient à leurs observations analysées.

Le tome IV et dernier, de 744 pages, porte le millésime de 1814 et sa couverture, tirée après les événements de mars, indique qu'il sort de l'imprimerie royale. Les armes royales, l'écusson aux trois fleurs de lys, y remplacent celui de l'Empire.

Il est non moins attachant que les trois premiers. Son titre exact est : « *Supplément* aux observations sur le projet de Code rural ». — Et ce terme supplément s'explique du fait que les travaux venant des départements assez récemment réunis à la France, les plus éloignés de Paris et les moins rapides pour l'élaboration à cause des questions de langue et d'assimilation aux usages sans doute, n'étaient pas aussi au point avant 1812 au ministère de l'Intérieur, bien qu'ils soient presque tous de 1811.

Groupés dans ce volume, ils apportent une large contribution aux études déjà imprimées en 1810 et 1811 et complètent la vaste enquête ordonnée et exécutée dans l'empire. — Le département de Rome ouvre la série avec 23 pages. — Il y est traité entre autres sujets et assez longuement, des pâturages, des chèvres, de la police des eaux, des chemins vicinaux, des délits ruraux, etc. La commission, à la tête de laquelle se trouve le préfet de Tournon, deux conseillers de préfecture, un Doria, membre de la chambre d'agriculture, le premier président de la cour d'appel, V. Bartolucci, le président du tribunal de première instance, un possédant fermier et un correspondant de l'Institut, signe le mémoire le 20 avril 1811 et le termine par une dissertation sur les Marais Pontins, annonçant en outre que les études de leur dessèchement, ordonnées par l'empereur, sont très avancées.

Le département de la Méditerranée, chef-lieu Livourne, visant dans son rapport, qui vient ensuite, les règlements locaux du XVIIIe siècle et même du temps des Médicis, envoie un mémoire qui n'a pas moins, en texte imprimé, de 53 pages, en y comprenant une notice sur les Maremmes de Toscane et une note du sieur Lapi, sous-préfet de l'île d'Elbe, demandant l'application du nouveau Code à cette île et se plaignant des déprédations commises

par les nombreux militaires qui y tiennent garnison. La conclusion pour le desséchement des Maremmes depuis Massa-Carrare jusqu'à Gaëte a reçu un commencement d'exécution[1].

On lira ensuite le travail des commissions des Bouches-de-l'Escaut, du département des Bouches-de-la-Meuse daté de la Haye 24 juillet 1811, dont le préfet est le distingué auditeur G. de Stassart; celui du département des Bouches-du-Rhin (chef-lieu Bois-le-Duc) est assez long. Puis dans la Hollande française se succèdent les travaux des départements des Bouches-de-l'Issel, de l'Issel-Supérieur (chef-lieu Arnheim), de l'Ems-Occidental (Groningue), de l'Ems Oriental (Aurich), de la Frise, du Zuydersée. A l'instigation de M. d'Alphonse, intendant général de l'Intérieur — dont les précieux rapports à l'Empereur ont été publiés en ces dernières années[2], — le commissaire général de l'Agriculture adresse au ministère de l'Intérieur à Paris, le 14 novembre 1811, des observations complémentaires sur le projet de Code rural. Parmi les détails statistiques nous relevons, entre autres, qu'en 1811 la Hollande possédait 884 034 bêtes à cornes.

M. de Verneilh a ajouté à cette partie un relevé des lois et règlements de Hollande déjà en vigueur sur des matières rurales en ce pays. Nous voyons notamment figurer là des lois rendues par l'Administration française et qui lui font grand honneur, tel l'extrait de l'arrêté royal de Louis Bonaparte du 10 mai 1810 concernant les encouragements pour les défrichements des terres incultes, en ce qui concerne les communautés particulières; telle la loi du 12 décembre 1809 concernant la récolte et la marque du houblon; telle encore la loi du 12 avril 1809, qui proroge la taxe en faveur de l'Agriculture pour les années 1809, 1810 et 1811.

1. Le célèbre ingénieur Prony, envoyé par Napoléon, s'en occupa et parcourut le pays en 1806.

2. *Mémoire de la Hollande réunie à la France, 1810-1814*, par M. d'Alphonse, Gravenhage, 1900, in-4° de 570 pages. — Document remarquable et capital pour l'histoire, malheureusement presque pas connu en France. D'Alphonse, ancien membre du Conseil des Anciens en 1795 pour le département de l'Allier, membre du Corps législatif en l'an VIII; préfet de l'Indre, puis du Gard (1804); très bon administrateur, auteur d'une statistique remarquable de l'Indre (in-folio paru avant 1805); créé baron de l'Empire, nommé en nov. 1810 intendant de la Hollande lors de son annexion à la France, maître des requêtes en janvier 1811.

Nous quittons les départements hollandais pour le Valais ou le département du Simplon.

A Sion, chef-lieu du Valais, la commission se réunit à la préfecture trois fois la semaine à partir du 16 décembre 1811, le pays n'ayant été réuni à la France qu'assez postérieurement au décret impérial du 19 mai 1808 organisant les commissions spéciales. Et ce jour-là, la séance d'ouverture fut présidée par le sous-préfet de l'arrondissement de Borgo-San-Donino remplaçant le préfet, dont le discours très méthodique, reproduit dans notre recueil, traça les grandes lignes du travail à accomplir. Les principaux articles du futur Code furent examinés, et nous remarquons les observations que plusieurs des conseillers de ce département montagneux donnèrent sur le lit des torrents et leurs grossissements fréquents.

Le Trasimène, chef-lieu Spolète, a terminé et signé son rapport le 18 avril 1812 sous la direction du préfet B. Rœderer. La question des vers à soie, des chèvres, des cours d'eau, de la pêche, des maladies des bestiaux donnent lieu à d'instructives observations. Ce compte rendu est suivi dans le volume par un rapport du préfet du département de Rome, M. de Tournon, sur les sauterelles, daté du 17 mai 1812, qui fait autorité en la matière.

Puis viennent les communications du département de l'Ems-Supérieur, chef-lieu Osnabruck, et de la commission consultative des provinces illyriennes représentée par le professeur Cattani, qui rend compte de deux projets d'un règlement rural pour la Dalmatie, l'un rédigé par une commission formée à Zara, l'autre par un savant distingué de cette province [1].

Nous passons ensuite au commentaire du département de la Lippe (Munster), daté du 13 janvier 1813, et à une analyse générale des observations des départements réunis de la Hollande et d'Italie, qui va de la page 365 du quatrième volume à la page 460 inclusivement, laquelle mérite l'examen des spécialistes et relate souvent les décrets des gouvernements antérieurs à la conquête

1. Sur *la Dalmatie de 1797 à 1815*, on consultera avec fruit l'ouvrage de l'abbé P. Pisani, où le rôle de l'administration française de Dandolo, en ce qui concerne l'agriculture, est plus spécialement étudié p. 254 à 256.

française. Ce savant résumé est suivi, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, d'une table alphabétique renvoyant aux idées émises dans chaque département et procédant par ordre de matières.

Le quatrième tome se continue de la page 471 à la page 538, par l' « État de la législation antérieure au projet de Code rural et au Code Napoléon », travail que le ministère de l'Intérieur avait compris comme devant faire suite au projet de la commission générale du Code rural qui se trouve imprimé en tête du premier volume. Cet état, fort intéressant au point de vue historique, est suivi d'une table.

Enfin le tome se termine par le *Projet de Code rural revu et augmenté d'après les observations des Commissions consultatives*. C'est l'œuvre personnelle du législateur de Verneilh, qui refond le Code rural incomplet que l'Assemblée Constituante avait essayé de donner à la France par les lois des 28 septembre et 6 octobre 1791.

Ce nouveau projet est coordonné avec les Codes déjà promulgués et est divisé comme eux en livres, titres et chapitres, Napoléon ayant voulu que le Code rural, auquel il tenait à attacher son nom, marchât de pair avec les autres Codes et constituât avec eux un ensemble de même type.

Destiné à être comme le manuel journalier des agriculteurs, il réunit aux principes les règles d'application. Il offre un développement suffisant non seulement à toutes les parties du droit et de la police des campagnes, mais encore sur la procédure administrative et judiciaire qui y est relative. C'est, comme le dit de Verneilh lui-même dans son avant-propos, une espèce de *Corpus juris*, tant pour l'instruction des propriétaires et des cultivateurs, que pour diriger les magistrats et autres officiers chargés de juger les différends. De Verneilh y fait entrer la nouvelle rédaction de la loi du 16 septembre 1807, sur le desséchement des marais, en y ajoutant quelques idées suggérées par l'expérience de cette loi même. Il y reproduit aussi les dispositions analogues du Code civil et du Code criminel, plusieurs dispositions empruntées soit à la loi du 8 mars 1810 sur les expropriations pour cause d'utilité publique et à celle fondamentale du 21 avril 1810 sur les mines

et usines, soit à plusieurs autres lois, décrets ou avis du Conseil d'État relatifs à des matières rurales.

On ne pouvait pas mieux préparer ce magnifique et difficile canevas et il était réservé au Conseil d'État d'y mettre la dernière main. Le 29 juillet 1814 l'éminent auteur du projet remettait sa rédaction achevée en ce qui le concerne, répondant ainsi à la confiance du ministre Cretet qui l'avait chargé, le 22 janvier 1808, de le mener à bien.

Le projet de Code, ainsi mis au point et profitant de toutes les observations venant des 110 départements tant de la nouvelle que de l'ancienne France, est imprimé à la fin du tome IV : il tient environ deux cents pages in-4°, et comprend en subdivisions deux livres dont le premier est intitulé : *De la propriété rurale*, le second : *De la police rurale*.

Le premier livre contient sept titres subdivisés en chapitres. Le livre II renferme deux titres également sectionnés en chapitres, dont les nombreux sujets ont déjà été relevés par nous en majeure partie, au cours de cette étude.

Telle est l'immense contribution fournie par de Verneilh-Puyraseau à ce Code trop peu connu jusqu'ici.

C'est en outre une fondation civile de plus à l'actif du règne de Napoléon Ier, et qui ne fait pas double emploi avec cette autre conception des Statistiques départementales ordonnées par le ministère de l'Intérieur dès 1800, sous Lucien Bonaparte, très encouragée par Chaptal, son immédiat et remarquable successeur, et dont l'élaboration se continua sous l'Empire.

On pourrait de ce côté aligner, tant en almanachs de départements de petit format in-16 et in-12, environ deux cents volumes, qu'en format in-folio, mais ces derniers en moins grand nombre. L'ensemble n'en était pas achevé en 1814. On comptait sur 40 volumes in-folio. La bibliothèque personnelle de l'Empereur renfermait la réunion complète de ces derniers (du moins ce qui avait paru) reliée en maroquin rouge plein, aux armes impériales, à côté de l'immense carte de Chanlaire des 130 départements placée dans le cabinet de Napoléon. Elle fut dispersée, et on en retrouve rarement des épaves dans le commerce.

C'était en somme les travaux des préfets chargés officiellement de mettre au point toutes les nouveautés introduites dans l'administration, dans les divisions territoriales, tout en s'inspirant des qualités de conscience des historiques des Intendants de l'ancien régime. Napoléon, qui était un réorganisateur, voulait voir clair par des fonctionnaires bien au courant des ressources actuelles de chaque département.

C'était aussi se conformer aux instructions qu'en l'an VI le ministre François de Neuchâteau (le futur auteur de la monographie recommandable de la Sénatorerie de Dijon) avait transmises aux administrations centrales et qui avaient donné lieu déjà, dès ce temps, à l'envoi de quelques mémoires, lesquels pourtant alors manquaient de développement. C'était surtout suivre l'instruction détaillée qu'en germinal an IX (mars-avril 1801) le ministre Chaptal avait fait rédiger pour dicter l'uniformité de cadre et la méthode pour chaque département.

Quant aux autres exemplaires de ces statistiques, il s'en rencontre aussi quelquefois dans le commerce, mais à l'état isolé, et nous ne sachons pas que beaucoup de bibliothèques ou de collectionneurs se soient souciés de chercher à en reconstituer la série. Tâche longue et difficile.

Dans ces annuaires ou statistiques, la partie agricole y est traitée à côté de toutes les autres matières d'industrie et même parfois d'art. Mais il va sans dire que la division agricole, toujours précieuse à consulter là aussi, n'approche pas, pour la richesse de documentation, de celle que nous fournit l'énorme compendium dont nous venons de rendre compte.

*
* *

Quel sort législatif ou parlementaire maintenant eut ce projet de Code rural, véritable traité en la matière, qu'il sera difficile jamais d'égaler? Il est curieux de le rechercher.

Verneilh, sitôt après la publication des deux premiers tomes, s'empressa d'en faire hommage à la bibliothèque du Corps Législatif. Dans la séance de cette assemblée du 20 juin 1811, présidée

par le comte de Montesquiou-Fezenzac, il les déposa sur le bureau annonçant que les observations avec le projet de Code allaient être aussi offertes à la bibliothèque du Conseil d'État, sans attendre le troisième volume qui était sous presse.

En raison de ce que Sa Majesté désire qu'en un quatrième tome, les observations venant des 18 départements réunis depuis la fin de 1810 contribuent à former un ensemble à méditer avec maturité, aucun débat public au sein des assemblées ne s'engage ni n'est encore demandé. Il n'en sera ainsi que lorsque le quatrième tome aura paru, que le travail sera refondu par Verneilh, et pourra s'appliquer à toutes les parties du Grand Empire.

Parmi les propositions venues des départements on a retenu, en ce qui concerne le *retrait de la convenance* dans les cas d'enclave « dont on a fait déjà une utile expérience pour le commerce et les arts, un plan de *réunion de propriétés morcelées* de même nature et dans un même finage, lorsque l'intérêt imminent des propriétaires légitimera cette mesure salutaire ».

On n'avait pas prévu alors le cas de l'intérêt historique qui n'est pas inscrit dans nos Codes, mais qui pourrait s'appliquer à la réunion d'un tout rappelant de grands souvenirs, comme par exemple de nos jours pourrait être la reconstitution d'un Domaine qui était à la fois une œuvre d'art pour ses jardins et un temple de mémoire : j'ai nommé la Malmaison, si inconsciemment et si brutalement dépecée.

Cependant les événements marchent. Les trop lointaines et trop téméraires entreprises de l'Empereur l'acculent à la chute. L'invasion de 1814 ramène les Bourbons et les impose à une France épuisée et démoralisée. Les institutions intérieures ne touchant pas à la politique ont des chances de ne pas être atteintes. Il en est ainsi du projet alors terminé du Code rural.

Toutefois, comme legs de l'Administration impériale, on pouvait craindre qu'il embarrassât plutôt le nouveau gouvernement si désireux de faire oublier les bienfaits de son prédécesseur. Il n'en fut rien heureusement, bien que son rappel ne fût dû en 1818 qu'à l'initiative particulière d'un député, comme nous le verrons un peu plus loin.

Pour l'instant, c'est-à-dire en 1814, le quatrième tome, parce qu'il était déjà tiré, subsista; c'est celui qui, en donnant des conclusions générales, relatait, comme nous l'avons dit, les séances des commissions des territoires annexés en dernier lieu. Toute l'enquête était donc déjà entièrement imprimée avant mars 1814. De Verneilh sauva la situation en faisant frapper la couverture du quatrième tome aux armes fleurdelysées de l'imprimerie ci-devant impériale devenue royale et, les gros soucis de la nouvelle révolution aidant, le grand ouvrage ne fut pas inquiété par des ordres d'arrêt venant du ministère et, de ce chef, mis au pilon. Il y a mieux. Verneilh jugea qu'il pouvait en disserter à la tribune et, dans la séance de la Chambre des Députés du 23 août 1814, décidé à s'en ériger l'avocat, il développa sa proposition relative au Code rural.

Insistant sur le chaos que présentait jadis notre ancienne législation, il fit ressortir toute l'utilité de la réforme des lois civiles et de leur unification. Les coutumes variaient auparavant dans chaque province. « Mais il reste encore à faire un Code bien important, ajoutait-il, qui, dans son principe ou ses développements, se rattache à tous les autres, et que le vœu public sollicite avec instance, le Code rural.

... « La prospérité rurale, base du véritable commerce et de l'industrie dans tous les pays, fut toujours la meilleure source de notre richesse nationale. Il importe que notre agriculture prenne tout l'essor dont elle est susceptible. Or rien n'est plus propre à la faire prospérer de plus en plus qu'un bon système de lois rurales, surtout lorsqu'il sera assorti d'un bon cadastre dont on s'occupe sans relâche. »

Il montra ensuite que Louis XIV, en faisant rédiger la célèbre Ordonnance des Eaux et Forêts de 1669, avait paru jeter les premiers fondements d'un Code rural, mais que ce n'était en somme qu'une loi de juridiction et de police, et que d'ailleurs la trop grande sévérité des peines qu'elle prononce, outre les autres changements que la différence des temps avait rendus nécessaires, exigeait sa revision sur plusieurs points.

Il rappela les desséchements si utiles ordonnés par Henri IV et le système régulier de desséchement qu'il organisa pour toute

la France par son édit d'avril 1599, espèce de Code en la matière.

Il évoqua ce qu'avait fait de son côté pour l'agriculture, au début de la Révolution, l'Assemblée Constituante, notamment cette loi du 28 septembre 1791, sorte de Code rural si l'on veut, mais combien incomplet et rendu inachevé par les terribles événements. Elle avait consacré tout au moins l'égalité de l'impôt et le principe tutélaire de l'affranchissement des serfs et des terres. Ainsi disparurent les taxes arbitraires de l'ancien régime.

Il cita l'exemple de la Savoie qui, plus de vingt ans avant, sous l'impulsion de son souverain Charles-Emmanuel, avait de tous points établi un cadastre parfait, digne de servir de leçon de choses à notre pays, cadastre qui avait mérité l'éloge de d'Argenson, ancien ministre de Louis XV.

Enfin il énuméra sommairement les desseins et les actes du Consul en 1802 et de l'Empereur en 1808 en faveur du Code rural, instructions traduites en décrets que nous avons rappelés tout au long plus haut. Il annonça qu'il avait déposé les volumes parus, au nombre de trois, à la Bibliothèque de la Chambre et que toutes les observations pour le dernier volume, le quatrième qui s'achevait alors, comprendraient le travail des commissions des pays dont la France s'était accrue dans ces dernières années, la Hollande, les États romains, les Villes hanséatiques, le cercle de Westphalie et le Valais, soit seize départements nouveaux.

« Dans ce concours, aujourd'hui bizarre, de tant de peuples étrangers, pour la confection d'un Code rural en France, il n'est pas, ajoute de Verneilh dans son discours de cette séance, jusqu'à la Dalmatie qui n'ait voulu aussi fournir son contingent.

« Cette dernière partie du recueil (le 4e volume alors prêt à paraître) a elle-même offert quelquefois des vues utiles, et toujours, surtout dans l'avenir, elle sera un objet assez piquant de curiosité. » L'orateur ne se trompait pas en émettant ce pronostic. J'aime à penser qu'aucun de mes lecteurs ne trouvera à redire à ce jugement et que ce beau travail a dû être connu des législateurs de nos jours, qui, avec une constance méritoire, bien qu'un peu lente peut-être à notre gré, se sont occupés de la question.

Quoi qu'il en soit, en 1814, dans la séance de la Chambre des Députés siégeant en comité secret le 13 décembre, M. le chevalier de V. de Puirazeau (*sic*), au nom de la Commission centrale, fit le rapport sur le projet de loi relatif au Code rural dont, le 12 août précédent, un autre député, M. Lalouette, avait sollicité le dépôt.

Entre autres développements, Verneilh disait :

« Vainement chercherait-on à se le dissimuler. Nos lois sur les matières rurales sont incomplètes, incohérentes, disséminées dans des recueils nombreux, dans des règlements isolés où elles se trouvent placées comme par hasard, et d'une manière comme inaperçue. Il importe de les rassembler, de les compléter, de les coordonner entre elles, pour en former un corps de doctrine, un tout régulier, et tel sera l'objet d'un Code rural.

« Tous les matériaux propres à éclairer la discussion en existent et ont été classés. Il ne s'agit plus que de les mettre en œuvre d'une manière définitive. Les campagnes l'attendent comme un véritable bienfait. »

L'Assemblée adopta la proposition de M. de Verneilh avec le renvoi du rapport au ministre de l'Intérieur[1], pour être convertie en projet définitif.

Sur ces entrefaites survient le retour de l'Empereur et la période dite des Cent-Jours. Soumis à la réélection[2], en vertu du décret impérial du 1er juin 1815, qui convoque la Chambre des Représentants créée par l'Acte Additionnel, M. le chevalier de Verneilh de Puiraseau, renommé par le collège électoral de son département, fut proclamé comme tel dans la première séance de cette Chambre le 3 juin.

Le moment n'était pas favorable aux lois d'affaires. Le Code rural fut forcément ajourné. Ce ne fut que dans la session de la Chambre des députés de 1817 que son rappel fut demandé par un député de la Lozère, le maréchal de camp baron Brun de Villeret.

1. Il n'y avait pas alors de ministère de l'Agriculture.

2. En dépit des événements, il ne souffrit pas d'une longue interruption de son mandat législatif, car il était, comme nous l'avons dit, de cette série V de la Chambre qui sortait le 31 déc. 1814.

Dans la séance du Comité secret du 29 novembre de cette année-là, il proposa de faire présenter un projet sur la matière.

Le 5 janvier 1818 le même député développa les motifs de sa proposition, qui sont à peu près identiques à ceux de Verneilh. La proposition fut prise en considération. Verneilh de Puiraseau, nommé rapporteur de la commission, déposa son travail dans la séance du 16 février suivant. Il reproduit les arguments déjà signalés et conclut à ce que Sa Majesté soit suppliée d'ordonner que le projet définitif que la France attend comme un nouveau bienfait de son gouvernement, soit présenté aux Chambres le plus tôt possible et, s'il se peut, à partir de leur prochaine session. Le travail est tout prêt et le rapporteur indique que l'ouvrage imprimé y relatif a été envoyé dans toutes les préfectures. Une solution conforme à ces conclusions n'aboutit pourtant pas sous la Restauration, puisque nous voyons que sous la monarchie de Juillet, en 1834, fut instituée une commission au ministère de l'Agriculture pour compléter notre législation rurale; qu'il y eut à cette époque encore quelques lois nouvelles la fortifiant, comme par exemple celle du 18 juillet 1837 sur la vaine pâture.

Sous Napoléon III, le projet fut repris, examiné au Conseil d'État. Déjà en 1854 M. de Ladoucette avait proposé au Sénat de le mettre à l'étude. Un jurisconsulte renommé, M. de Casabianca, avait été nommé rapporteur et son travail très remarquable adressé au souverain. On avait également fait appel alors à des commissions départementales consultatives. Bref l'élaboration était à point lors des événements de 1870.

Pour ne pas dépasser les limites de notre sujet, qu'indique assez son titre, point n'est besoin de pousser plus loin les investigations. Nous avons, du reste, dans une note du début de cette étude, marqué le chemin fait par le projet de Code rural dans les sphères parlementaires sous la 3e République. Nous constaterons que le nom de Verneilh dans toutes les discussions a été passé sous silence. Nos recherches ici consignées réparent l'injustice commise à son endroit.

Ce qu'il faut retenir aussi, c'est qu'en quelques années, malgré le nombre et la continuité des guerres, Napoléon Ier trouva le

temps de faire préparer de toutes pièces un Code rural modèle dont il importait de dire qu'il a servi de base à tous ceux qu'ont élaborés les gouvernements successifs, comme il serait équitable non moins d'étudier aussi un autre code publié en 1807 et fort peu connu : « le Code de la sûreté publique et particulière », par Bexon, légiste émérite[1].

Ce dernier ouvrage, qui fait encore honneur à son époque et dont l'Empereur possédait, ainsi que nous l'avons en ces dernières années constaté, un exemplaire à l'île d'Elbe, où est conservée sa première bibliothèque d'exil, est presque ignoré, parce que très rare. Il obtint pourtant alors, sous l'Empire, un succès d'estime complet, témoin les attestations venant des hautes autorités du royaume d'Italie, de France et de Bavière.

Il était spécialement dédié à Maximilien-Joseph, roi de cette nouvelle monarchie érigée par l'Empereur en 1806, laquelle dure encore. Ajoutons enfin que c'est à l'instigation de ce dernier, qu'en suite de la vaste enquête ordonnée par-devant tous les tribunaux pour établir les réformes dans la législation criminelle, le professeur Bexon, président du tribunal civil de Paris, s'était mis à l'œuvre.

On ne sait pas non plus, et ceci rentre dans l'ordre d'idées ici présenté, que l'étude des questions agricoles devait aussi occuper le beau-frère de l'Empereur, le prince Félix Baciocchi. Le 24 juillet 1807, de son palais des Bains (de Lucques) S. A. S^e signait *le Code rural pour les principautés de Lucques et de Piombino.* Il est contresigné par L. Vanucci, ministre secrétaire d'État, et fut imprimé à Lucques à l'époque, en format in-4°, chez François Bertini. Il comprend 85 articles. Son texte est en langue italienne.

PAUL MARMOTTAN.

1. Scipion Bexon, auteur déjà de la *Théorie des délits et des peines* et du *Parallèle des lois pénales d'Angleterre et de France*, etc., publia ce Code à Paris en un vol. in-folio de 330 pages de texte, outre plusieurs tables.

MONTPELLIER ET LE ROI DE ROME

Étude sur l'opinion publique au temps du Premier Empire.

Nous sommes accoutumés à situer les événements de l'histoire contemporaine presque uniquement dans leur milieu parisien; si nous recherchons quels ont pu être, à leur occasion, les mouvements de l'opinion publique, c'est presque uniquement de l'opinion parisienne que nous sommes informés. Sans doute l'opinion parisienne a plus d'importance : elle n'est pas toute l'opinion publique. La présente étude n'a d'autre objet que d'exposer quelle a pu être, sur des événements notables comme le second mariage de Napoléon et la naissance du Roi de Rome, l'opinion d'une province reculée.

Les documents n'abondent pas, et ceux dont on dispose sont d'une interprétation délicate, car ce sont tous, ou presque tous, documents officiels, ou officieux. Les Archives Nationales contiennent[1] quelques rapports du préfet de l'Hérault au Ministre de l'Intérieur et au Conseiller d'État chargé du deuxième arrondissement de police. Les archives départementales de l'Hérault fournissent aussi quelques indications[2]. On peut consulter utilement aux archives municipales de Montpellier les registres des délibérations du conseil municipal. Mais la source principale

1. F^{1c} III, Hérault, 9, 12, 14.
2. Notamment les séries M^{4}, Police civile, et M^{10} Statistique.

est encore le journal *Le Véridique*[1], c'est-à-dire un recueil surveillé de très près par l'autorité, dont les nouvelles, même les plus anodines, sont sévèrement contrôlées par la préfecture, — dont on ne saurait, par suite, user qu'avec beaucoup de discrétion. Des documents d'origine privée, mémoires ou correspondances, nous instruiraient sans doute plus précisément sur l'état vrai de l'opinion, mais on peut douter qu'il en existe. Il n'y a rien dans les *Mémoires et Souvenirs*[2] d'Augustin-Pyramus de Candolle, le célèbre botaniste genevois, protestant et bénéficiaire du régime nouveau, qui enseignait alors à Montpellier, ni dans les *Souvenirs* du docteur P.-J. Amoreux[3], savant montpelliérain modeste, aigri, et qui regrette l'ancien régime[4]. On peut toutefois essayer de tirer quelque enseignement des faits eux-mêmes, et de la façon dont ils sont racontés, présentés et commentés dans les documents officiels ou dans le journal officieux.

I

Montpellier est alors une ville importante, par ses 33 000 habitants, par son industrie et son commerce encore florissants, par sa situation de chef-lieu du département de l'Hérault, de la neuvième division militaire, d'une Cour Impériale et d'un Évêché. La réputation de son Université et surtout de son École de Médecine dure encore, et y attire toujours les étrangers : mais l'Université a disparu; les Facultés des Sciences et des Lettres qu'on vient d'établir en 1810 existent à peine, et la Faculté de Médecine s'efforce péniblement de continuer l'illustre École à

1. *Le Véridique, journal* administratif, judiciaire, littéraire, etc., *du département de l'Hérault*, publié depuis 1806 chez l'imprimeur Fontenay-Picot, place des Capucins, à Montpellier. Il paraît le jeudi et le dimanche jusqu'à la fin de 1810; les mardi, jeudi et dimanche, depuis 1811.

2. Ecrits par lui-même et publiés par son fils. Genève, Cherbuliez, 1862, in-8°.

3. « Mes souvenirs, ou détails historiques des principales époques de ma vie. » Manuscrit de la Bibliothèque d'Avignon, n° 1269.

4. On ne peut faire état du manuscrit de Soulier (Recherches historiques et chronologiques pour servir à l'histoire de Montpellier. Loisirs de V-L. S. pendant les vacations des années 1814 et suiv. de 1788 au 31 déc. 1818. Bibliothèque de la ville de Montpellier), bien que l'auteur soit témoin oculaire : pour cette période il se contente presque exclusivement de résumer *Le Véridique*.

laquelle elle succède. En réalité Montpellier est déchu, de par le nouveau régime, puisqu'il était, sous le régime ancien, la vraie capitale du Languedoc, siège des États, de l'Intendance et de la Cour des Aides. Il faut à l'administration nouvelle beaucoup de prudence et d'habileté pour se faire sinon accepter, au moins supporter sans trop de plaintes par les familles riches et encore très influentes qui n'ont pu ou qui n'ont pas voulu retrouver dans le chef-lieu d'un simple département la place éminente que quelques-uns des leurs occupaient dans l'ancienne capitale provinciale. Le préfet de l'Hérault, Barthélemy Nogaret, qui est originaire du département de la Lozère, mais qui s'est marié à Montpellier, s'emploie activement à réconcilier cette aristocratie locale avec le régime impérial. On peut considérer comme un succès de sa politique de rapprochement et de fusion la composition de la Cour Impériale, telle qu'elle fut établie en 1811 : au parquet, un ministère public entièrement fourni par les juges de l'époque révolutionnaire; sur le siège, des conseillers provenant à peu près tous des anciens tribunaux de la province; et comme Premier Président un parisien, l'ancien tribun Duveyrier.

Si l'aristocratie montpelliéraine regrette, de l'ancien régime, ses privilèges honorifiques ou administratifs, le peuple, très attaché à la religion catholique et particulièrement à ses manifestations extérieures, demande surtout au régime nouveau la liberté de ses confréries charitables et de ses processions solennelles. Les limites, un peu étroites, posées à l'activité religieuse par le Concordat et les articles organiques lui suffisent à peine; et l'on peut craindre parfois qu'il regrette, avec les traditions religieuses qu'il ne peut rétablir à son gré, le régime politique sous lequel il les avait librement suivies. Le comte de Las Cases, dans sa tournée d'inspection de 1812, notera que ce peuple « est grossier, mal disposé et difficile à gouverner [1] ». Ici encore il semble bien que la politique du préfet Nogaret ait obtenu de bons résultats, grâce à la collaboration de l'évêque, Monseigneur Nicolas

1. Ph. Gonnard : Les impressions du comte de Las Cases sur l'empire français en 1812. — *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. VIII (1906-1907) p. 360.

Fournier[1], et au sage libéralisme de l'importante bourgeoisie protestante[2]. En 1810 la ville est calme et paisible; le mécontentement, s'il existe, n'apparaît pas; la prospérité matérielle semble assurée; le théâtre est très suivi; les sociétés littéraires et scientifiques poursuivent paisiblement leurs travaux. C'est la confiance, et même une certaine allégresse qui se manifestent à l'égard du gouvernement impérial : on célèbre l'Empereur dans les deux langues, la française et la langue d'oc. C'est dans une une ode « en idiome languedocien » dédiée « à Sa Majesté Napoléon le Grand » que je trouve, dès 1808, ce souhait en faveur de la quatrième dynastie :

De cent ans noun passes lou bac!
Et das Napouléons la fila
Tengue maï que las quatre mila
Peyres sacradas de Carnac[3] !

II

La fondation de cette dynastie grâce au second mariage de l'Empereur fut donc accueillie à Montpellier avec enthousiasme. Pour les admirateurs du grand homme, c'était, cette entrée chez les rois, cette dernière promotion, l'apogée d'une magnifique carrière, le triomphe décisif. Pour les autres, c'était, après tant de ruines accumulées, l'espérance d'un régime enfin plus stable, de la paix et de la tranquillité assurées. L'Empereur, en même temps qu'il voulait procurer un héritier à l'immense empire, avait eu la touchante pensée d'associer son peuple à la consolidation

1. F. Saurel : Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier (*Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, section des Lettres, t. IX (1892) p. 39, 536.

2. Dès sa première réunion en 1802, le Consistoire a demandé qu'il ne soit pas tenu compte à Montpellier de l'article des organiques interdisant les manifestations publiques du culte dans les villes où plusieurs cultes sont pratiqués, « par égard pour les coutumes de leurs compatriotes catholiques ». (R. Corbière, *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier depuis les origines jusqu'à nos jours*. Montpellier, 1861, in-8°, p. 499).

3. « Que de cent ans tu ne passes la barque (de Caron). Et que des Napoléons la suite dure plus que les quatre mille pierres sacrées de Carnac! » (*A. S. M. Napoléon le Grand*, ode en idiome languedocien par A.-A. Touchy. — Montpellier, Fontenay-Picot, s. d. [1808] in-8°).

du régime nouveau, en l'encourageant à donner des sujets en suffisance au futur Roi de Rome. C'est à quoi avait pourvu un décret du 25 mars 1810, par son titre IV et par son article 5 : « Six mille militaires en retraite, ayant fait au moins une campagne, seront mariés le 22 avril prochain avec des filles de leur commune, auxquelles il sera accordé une dot de 1 200 livres pour Paris et de 600 livres pour le reste de l'Empire ».

Montpellier eut à fournir, pour sa part, dix de ces heureux couples qui devaient être mariés en même temps que Sa Majesté et à ses frais. Ils furent désignés par le conseil municipal, dans sa séance extraordinaire du 12 avril[1], après l'enquête discrète que fit une commission de cinq membres sur les mérites des très nombreux candidats. Une somme de 7 500 francs fut votée pour célébrer « avec toute la solennité possible » à la fois ces mariages et celui de Sa Majesté, car « de tous les événements qui ont illustré le règne de Sa Majesté l'Empereur et Roi, aucun n'a produit dans les cœurs une allégresse plus vive et n'y a laissé une impression plus douce que celui de son mariage avec la princesse Marie-Louise d'Autriche... » — La veille même de la fête, il fallut compléter en hâte la liste des « rosières de Marie-Louise ». Un des élus, le plus jeune, grenadier réformé à vingt-deux ans, était venu trouver l'adjoint Dupy, pour lui confier « les motifs puissants » qui l'empêchaient de répondre à l'honneur qui lui avait été fait : sa rosière de dix-huit ans ne valait sans doute pas les trente napoléons promis...

C'est le mardi de Pâques 24 avril 1810 que la fête fut célébrée. Dès la veille au soir le bruit du canon, l'allégresse de la foule, un spectacle choisi au théâtre en ont annoncé les splendeurs[2]. « Le jour, le plus beau du printemps, vint redoubler dès le lendemain l'explosion de la joie publique. Vingt coups de canon annoncèrent que le moment était venu de s'y livrer avec toute la vivacité et l'abandon qui caractérisent les habitants de ces contrées. » La jeunesse des divers quartiers, devant l'Hôtel de Ville, exécute la

1. Arch. mun. Montpellier, 4e registre des délibérations du Conseil municipal, f°s 102, 103.
2. *Le Véridique*, jeudi 26 avril 1810.

danse traditionnelle du *Chevalet*, tout à fait appropriée à ces fêtes du mariage[1]. Puis les danseurs accompagnent les dix couples, avec la musique et la garde d'honneur, à la salle du corps électoral (car celle de la mairie est trop étroite) où est célébré le mariage civil, puis à la cathédrale, où le clergé bénit l'union des dix braves et de leurs grisettes. Le soir, la ville est toute brillante d'une illumination spontanée. « Mais un spectacle ravissant se préparait au Peyrou. » Le Château d'Eau était transformé en temple de l'hymen; un autel antique y servait de support à « deux génies soutenant deux cœurs enlacés de chaînes de fleurs et de roses..; à la partie antérieure, le Danube et la Seine, couchés dans une attitude amoureuse, répandaient leurs eaux dans le bassin immense qui les entourait... L'Hôtel de la Préfecture... présentait un spectacle aussi pompeux que ravissant. M. le Préfet avait rassemblé chez lui tous les fonctionnaires publics et les citoyens les plus recommandables. Un bal brillant, réunissant plus de cent dames, embelli par la présence des grâces, de la jeunesse et de la beauté, prolongea jusqu'au jour du lendemain cette soirée, où la gaieté et le plaisir couronnèrent d'une manière glorieuse les nombreux amusements de la fête de l'hymen. »

Ainsi le rédacteur du *Véridique* célébrait le bal de la Préfecture. Il était plus sobre de détails sur les ébats que les autres citoyens prenaient, à la promenade du Peyrou, autour des tonneaux de vin qu'on avait mis en perce, et des estrades où trônaient hautbois et tambourins. Les « rosières de Marie-Louise » y dansaient avec les héros, leurs époux.

Après les jeux et les ris, les Muses : le gouvernement avait promis un prix de cent napoléons à l'auteur du meilleur discours latin sur le mariage de Leurs Majestés. Le jeudi 5 juin, à midi, dans la salle des exercices du Lycée de Montpellier, en présence de toutes les autorités civiles, militaires et religieuses, M. Courtade, professeur de littérature grecque à la Faculté des Lettres et de rhétorique au Lycée, prononça le discours latin qu'il destinait à ce concours. On en loua la bonne division, l'élégance soutenue

1. On en fait remonter l'origine au cortège nuptial de Marie de Montpellier et de Pierre II roi d'Aragon, au début du XIIIe siècle.

et l'exacte latinité. Mais on applaudit davantage à deux odes, en français, lues par leurs auteurs, deux jeunes élèves. L'un d'eux était Pyrène Courtade, fils de l'orateur latin, qui faisait parler la muse de ses montagnes. Pyrène, fille d'Atlas et femme d'Hercule [1] ;

Gloire aux dieux de la Seine et du profond Ister!
Oui, tout cède à l'attrait d'une vertu suprême;
C'est ainsi que moi-même
J'abandonnai ma main au fils de Jupiter!

Mais rien n'exprime mieux la naïve et confiante joie du populaire que ces vers annonçant, dès le mois de mai 1810, la prochaine naissance du Roi de Rome [2] :

Vers à Sa Majesté l'Impératrice, qui peint, dit-on, le portrait de son auguste époux.

(Air : *des Trembleurs.*)

Par goût, par reconnaissance,
Tu veux avec ressemblance
Représenter à la France
Les traits de l'homme immortel.

Dès qu'on te voit l'entreprendre
Il est aisé de comprendre
Que nous avons lieu d'attendre
Un portrait au naturel.

Par l'officier quartier-maître de la gendarmerie impériale du département de l'Hérault.

III

C'est le 20 mars 1811, à neuf heures un quart du matin, que naquit, au palais des Tuileries, Napoléon-François-Charles, Roi de Rome. Son Altesse Impériale le duc de Parme, archichancelier de l'Empire, — le montpelliérain Cambacérès — était présent : en qualité d'officier d'état-civil pour la famille impériale, il vérifia le sexe de l'enfant, et dressa l'acte de naissance.

La nouvelle fut connue à Montpellier par le courrier du 22 mars

1. *Le Véridique*, 10 juin 1810.
2. *Le Véridique*, 17 mai 1810.

qui apporta de Lyon quelques lettres particulières annonçant qu'on y venait d'apprendre par le télégraphe l'heureux événement. « Ce bruit se répandit avec la rapidité de l'éclair, et nous eûmes bien de la peine à contenir les élans de l'allégresse publique jusqu'à ce que la nouvelle eût un caractère officiel[1]. » En 1811 le télégraphe à bras n'existait pas encore jusqu'à Montpellier. Le courrier extraordinaire qui devait apporter la nouvelle de la naissance à chacune des « bonnes villes » de l'Empire arriva à Montpellier dans la nuit du 23 au 24. « Des salves répétées d'artillerie interrompirent pour quelques instants le sommeil des habitants pour leur confirmer l'événement qui leur avait déjà donné tant de joie[2]. » La journée du 24 fut employée à célébrer cet événement : musiques militaires dans les rues; *Te Deum* à la cathédrale en présence des autorités; illumination « très brillante quoique spontanée », dit le Préfet; réception à la Préfecture de « tout ce que la ville a de plus distingué » : rien n'y manqua.

Le compte rendu de ces réjouissances que donne le Préfet dans son rapport du 25 mars au ministre de l'Intérieur est très sommaire, — moins toutefois que celui qui fut imprimé dans *Le Véridique* du 26 mars. Et celui-ci est suivi de ce commentaire, signé des initiales du rédacteur, Louis-Joseph Brunier :

Des discordes civiles étouffées, des guerres extérieures — cruelles sans doute, même pour ceux qui triomphent, inévitables d'ailleurs après une révolution terrible — glorieusement soutenues et victorieusement terminées, l'autel et le trône relevés, une sage législation créée, mille monuments utiles érigés : tel aura été le règne héroïque du père. Repos honorable, paix salutaire, prospérité continue pour l'État, constante félicité pour les peuples, siècle de bonheur pour l'univers, tel sera le doux et paisible règne du fils.

Déjà, dans son mandement du 19 novembre 1810, par lequel il demandait de prier pour l'heureuse délivrance de l'Impératrice, l'évêque de Montpellier souhaitait « un successeur au trône en gage de la paix et de la tranquillité de l'Europe[3] ». Mais c'est

1. Arch. Nat. F^IC III, Hérault, 14. Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 25 mars 1811.
2. *Ibid.*
3. *Le Véridique* du 6 décembre 1810.

le rôle du clergé de prêcher et de souhaiter la paix. La note signée du journaliste officieux n'en est que plus intéressante. On attendait de l'empereur, à l'occasion de cette paternité, des mesures de clémence : elles vinrent en faveur des prisonniers de droit commun, mais non pas, comme on l'avait espéré, en faveur des réfractaires et déserteurs, déjà très nombreux. Le Préfet de l'Hérault dut prendre, le 2 avril, un arrêté pour prévenir ses administrés que, contrairement au bruit public, il n'y aurait pas d'amnistie : « Vainement les familles des réfractaires et déserteurs conservent l'espoir de l'impunité pour leurs enfants ; elles ne font que prolonger leur malheur et leur honte [1]. »

Cependant les poètes accordent leur lyre et se disputent l'honneur de célébrer l'Enfant-Roi. C'est l'officier-quartier-maître de la gendarmerie impériale, Gratone, qui arrive bon premier : *Le Véridique* du 26 mars publie, sous son nom, une chanson « impromptu » en trois couplets et un refrain, dont les paroles sont touchantes, encore que banales :

Par cet enfant qui vient de naître
Le trône est encor raffermi.
Français, ne craignez pas de le voir votre maître :
Il est Napoléon, il sera votre ami !

La musique, qui manquait, fut écrite, quelques semaines plus tard, par un amateur, chez lequel on se réunit le 1er mai pour l'exécuter. L'air « fut chanté avec simple accompagnement de guitare, et produisit le plus grand effet [2] ». Dans le même numéro du 26 mars, Henri Favier « peintre-septuagénaire » publie ce « sonnet à la nation française sur la naissance du Roi de Rome » :

Du grand Napoléon, de ce guerrier fameux,
Quel monarque jamais égala la puissance !
Héros-législateur, c'est pour le rendre heureux
Qu'il a conquis le monde avec tant de vaillance.

1. Arch. dép. de l'Hérault, K, Arrêtés du préfet, registre 11, f° 5.
2. *Le Véridique*, 5 mai 1811.

Vois ces flottes, ces ports, ces canaux somptueux,
Ouvrant toutes les mers, assurer l'abondance;
Tous ces arts inventés; et l'Aigle impérieux
Courbant le Léopard sous le joug de la France.

Vois ces palais construits, ces temples réparés,
Ces routes unissant les climats séparés,
En pompe surpasser Thèbes et Babylone.
Tel qu'un astre naissant, vois enfin sur le trône
L'ENFANT qui met le comble à ces bienfaits divers,
Et reconnais en lui LE ROI DE L'UNIVERS!

Un autre poète, René Trédos, se hâte [1] de publier les « fragments d'une ode sur la naissance du Roi de Rome » :

De dépit, de fureur, gronde en vain la Tamise.
La Seine avec orgueil voit ce fils d'un héros;
Et le fleuve fameux qui vit naître Louise
Rit au fond des roseaux.

L'acteur Méjanel, idole du public, très goûté pour ses imitations et parodies (il avait fait récemment représenter avec succès *Les Pantoufles de Madeleine ou la Cendrillon de Montpellier*, parodie de l'opéra, alors en vogue, de C.-G. Étienne), se hausse maladroitement jusqu'au lyrisme :

Honneur à toi, reine chérie,
Belle et vertueuse Marie;
Honneur à ton illustre flanc
Qui du maître de la victoire
Vient de perpétuer le sang [2].

Les « amis du Sacré Vallon » — Gratone, Trédos et quelques autres joyeux rimeurs — se réunissent tous les mois dans un banquet, dans la chaleur communicative duquel celui d'entre eux que le sort a désigné doit, sur un mot imposé, improviser une chanson. Le 24 mars 1811, le sort tomba sur Tastavin, instituteur à Celleneuve, et lui imposa ce refrain banal : *Faites et laissez faire*. Mais il sut habilement payer tribut à l'actualité, en chantant sur l'air de « Joconde » :

1. *Le Véridique*, 9 avril 1811.
2. *Le Véridique*, 11 avril 1811.

Vive à jamais Napoléon!
Rendons-lui notre hommage.
Vive à jamais son rejeton,
Sa noble et digne image!

Armons-nous tous d'un rouge-bord,
Ah! quelle douce guerre!
Et chantons d'un commun accord :
Faisons et laissons faire [1]!

Ces faibles hommages poétiques firent des jaloux, et soulevèrent des critiques :

Si quelque jour le fils de César lit
Les vers produits à sa naissance,
Il sera convaincu qu'en France
On a plus d'amour que d'esprit [2].

La riposte se fit attendre vingt jours [3], mais parut décisive, par les bons sentiments qu'elle manifestait :

Lisez l'amant et le poète :
Diversement chacun écrit;
L'un dans son cœur, l'autre en sa tête
Puise l'amour, cherche l'esprit.

Des bons Français telle est l'ivresse.
Dès que le bonheur leur sourit
Ils font éclater leur tendresse
Et leur amour fait leur esprit.

Mais ceux à qui l'indifférence
Tient le cœur glacé sans retour,
Vont emprunter dans l'éloquence
De l'esprit, et non de l'amour.

Il y a plus d'amour que d'esprit, et plus de bonne volonté que de talent dans la manifestation la plus marquante de nos poètes locaux : un opéra allégorique, *la Naissance du fils de Charlemagne*, dont la musique avait pour auteur Granier, fils du maire de Montpellier, et dont les paroles étaient du fils cadet de M. le Premier Président Duveyrier. Le préfet le présentait au ministre, dans son rapport du 25 mars : « Les talents reconnus des auteurs

1. *Le Véridique*, 28 mars 1811.
2. *Le Véridique*, 7 avril 1811.
3. *Le Véridique*, 25 avril 1811.

et leur dévouement à la personne de S. M. font présumer que la pièce répondra entièrement aux vœux du public. » Elle fut représentée le 3 avril : on goûta fort la musique de l'ouverture, et l'air des couplets ayant pour refrain le mot *toujours*; les acteurs furent très applaudis; la pièce parut plate, malgré ses bonnes intentions [1]. Nul, en l'écoutant, n'y parut découvrir l'annonce d'une jeune gloire : son auteur fut pourtant fameux quelques années plus tard, lorsqu'il devint, sous le nom de Melesville, le collaborateur de M. Scribe.

Ces vers de robin, de peintre, d'instituteur ou de gendarme ne nous font connaître que l'enthousiasme bourgeois, toujours un peu factice, contraint, guindé. L'on voudrait savoir comment le bon peuple manifesta sa confiance dans la dynastie. Il le fit de la plus simple et gentille façon : en offrant de nouveaux sujets au nouveau monarque. Aucun de ces petits poussins n'eut l'audace de venir au monde le 20 mars : ce jour, réservé à l'Aiglon, il ne naquit personne à Montpellier. Mais avant la fin de juillet 1811 sept des rosières mariées le 24 avril 1810 étaient devenues mères, de deux filles et de cinq garçons. L'un de ceux-ci fut même inscrit à l'état-civil dès le mois d'août 1810. Il est vrai que le conseil municipal avait mis ses heureux parents en tête de sa liste : c'est pour cela, sans doute, que piqués d'honneur, ils s'étaient un peu pressés...

IV

Le baptême du roi de Rome fut célébré à Paris, à Notre-Dame, le 9 juin 1811. L'Empereur avait voulu, pour ce jour-là, des réjouissances officielles dans tout l'empire. Une circulaire du 17 avril donne aux préfets les instructions du ministre de l'Intérieur. Le préfet écrit [2] le 26 avril à l'évêque pour lui demander un *Te Deum*; au général commandant la 9e division militaire pour réclamer le concours des troupes placées sous ses ordres; aux

1. *Le Véridique*, 7 avril 1811.
2. Arch. Nat. F1C III, Hérault, 12. Lettre au ministre de l'Intérieur, 18 mai 1811.

sous-préfets, pour qu'ils prescrivent les réjouissances dans toutes les communes de leurs arrondissements; au maire de Montpellier enfin. L'Empereur veut que toutes les « bonnes villes » soient représentées auprès de lui le jour du baptême par leur maire et une délégation du conseil municipal « choisie parmi les membres qui ont le plus de consistance et de considération ». Il autorise, en conséquence, une réunion extraordinaire du conseil, à l'effet de nommer les députés, de fixer leur indemnité, et de voter les frais de livrée « aux armes de la ville » des gens de leur suite. S. M. tient essentiellement à cette suite et à cette livrée. Il y a une difficulté : la « bonne ville » de Montpellier n'a pas reçu d'armoiries nouvelles; le préfet décide, en conséquence, que « la livrée devra être analogue à celles que la ville avait autrefois ».

Le conseil municipal, réuni le 26 avril, « considérant... que la plupart des bonnes villes se sont déjà empressées de présenter à Leurs Majestés Impériales et Royales les sentiments dont cet événement mémorable les a pénétrées », désigne, pour accompagner à Paris le maire Louis Granier, M. de Boussairolles père, conseiller à la Cour d'appel, et Fandin Saint-Hippolyte, négociant [1]. Le 29 avril, nouvelle séance : on établit tout au long le programme des fêtes; on vote, pour en payer les frais, 22 000 francs à prendre sur le budget de 1811 s'il y a de l'excédent, ou à imputer sur celui de 1812 si les fonds manquent. On voit par le procès-verbal que le maire a mis en délibération, à la demande du préfet, le choix d'un certain nombre de jeunes filles qui seront, comme l'année précédente, mariées à des militaires et dotées par l'Empereur, mais il n'y a aucune trace de leur désignation. Enfin l'on accorde au maire et à chacun des deux délégués une indemnité de 6 000 francs pour leur voyage et un mois de séjour à Paris [2].

Les fêtes, conformes au programme du Conseil municipal transmis par le préfet au gouvernement, commencèrent le soir du 8 juin, par des salves d'artillerie et le cortège des trois commissaires de police allant en bel uniforme, de quartier en quartier,

1. Arch. mun. de Montpellier, 5e registre des délibérations du Conseil municipal, commencé le 1er mai 1810... f° 33, v°.
2. *Ibid.*, f°s 34-35.

publier l'ordre des réjouissances. Dès le 9 au matin, tandis que le canon tonne d'heure en heure, la jeunesse danse le *Chevalet* d'abord, et puis les *Treilles*. A onze heures, on marie dix rosières à dix militaires retraités. A midi, trente coups de canon annoncent le *Te Deum* qui est chanté à la cathédrale. Puis les danses reprennent « jusqu'au déclin du jour, » tandis que les citoyens composant la garde d'honneur se disputent à la cible « un superbe fusil à deux coups », et que sur deux mâts de cocagne élevés à la place de la Canourgue « des chapeaux fins sont le prix des vainqueurs ». Le soir il y eut illumination et feu d'artifice au Peyrou, avec lancement d'un ballon garni de fusées. Le lendemain 10 juin les « chevaliers du bois roulant » ou joueurs de mail se réunissent au jeu de ballon et concourent pour des prix en « tirant au globe ». La fête est terminée le soir par une représentation gratuite au théâtre.

Ces réjouissances n'ont rien d'exceptionnel; elles sont, au contraire, tout à fait banales, conformes aux traditions locales, établies sur un type convenu : ce sont exactement les mêmes qui seront offertes au peuple de Montpellier au mois d'octobre 1820, lors de la naissance du duc de Bordeaux; avec, en plus, une « messe d'actions de grâce aux Pénitents Bleus » et la revue des troupes de la garnison ; car alors, en temps de paix, il y aura une forte garnison.

Le compte-rendu donné par *Le Véridique* du 11 juin est très sec, très froid, et tient tout juste dans dix-sept lignes. Et le préfet qui avait reçu, dès le mois de juin, de nombreux rapports sur la célébration de cette fête dans tout le département [1] attend jusqu'au mois d'août pour rendre compte au ministre. C'est dans son rapport semestriel : « Situation morale de l'Hérault dans les six premiers mois de 1811 » et tout à la fin, et comme incidemment [2] :

Tel est, monseigneur, le compte que j'avais à rendre à Votre Excellence de la situation du département pendant le premier semestre de la présente année. J'y ajouterai que les fêtes à l'occasion de la naissance et

1. Arch. dép. de l'Hérault, M⁴ 330.
2. Arch. Nat. F¹ᶜ III, Hérault 9. « Montpellier le 22 août 1811. Le préfet du département de l'Hérault.... à monseigneur le ministre de l'intérieur... »

du baptême de Sa Majesté le Roi de Rome ont été célébrées avec toute la pompe et l'éclat dont elles étaient susceptibles, et que dans les principales villes du département cette solennité a été des plus majestueuses et digne de son objet. Je suis avec respect...

S'il y avait eu, en avril 1810, de l'enthousiasme et, en mars 1811, une certaine spontanéité dans les manifestations joyeuses qui saluèrent la naissance du Roi de Rome, il n'y a plus, au mois de juin, qu'une joie de commande, et en quelque sorte officielle. Malgré l'effort que l'on fait pour susciter l'allégresse publique, le peuple demeure indifférent, presque détaché. Sans doute il prend sa part des jeux qu'on lui offre : il danse, chante, boit et se presse à la représentation gratuite; mais il s'amuse, il ne « manifeste » pas. Cela est bien évident quand on voit à quel moment, à quelle place et en quels termes le préfet rend compte de ces fêtes : lorsque les derniers lampions sont éteints depuis près de trois mois, et que le ministre et l'Empereur sont tout occupés d'autres affaires.

Quelles peuvent être les raisons de cette indifférence, de ce détachement de 1811 succédant à la joie et à l'enthousiasme de 1810? Il ne semble pas qu'il faille les rechercher dans les conséquences du blocus continental, dont Montpellier n'a pas beaucoup souffert. L'approvisionnement est encore assuré : c'est seulement en 1812, après la mauvaise récolte du prochain été, que l'on aura, de ce côté, quelques inquiétudes, que le préfet devra fixer le prix maximum des grains, et que le maire devra démentir le bruit qui court qu'il aurait autorisé les boulangers à mettre dans le pain de la farine de maïs [1]. En 1811 l'industrie et le commerce montpelliérains sont en bonne situation; même le blocus leur est favorable à cause des cultures et des industries nouvelles qu'il permet d'entreprendre aux environs de la ville : culture de la betterave et du pastel, fabrication de sucre de raisin, etc. [2].

La querelle de l'Empereur et du pape, qui est à l'état aigu dans

1. *Le Véridique*, 5 avril 1812.
2. *Le Véridique* de 1810 et 1811 : circulaires, instructions et avis communiqués au public par le préfet. — Arch. dép. de l'Hérault, M[10] (statistique).

l'été de 1811, a plus d'importance sur l'opinion des montpelliérains. Il y a une coïncidence remarquable entre ces fêtes pour le Roi de Rome et le concile national, convoqué par l'Empereur le 25 avril, en même temps qu'il prescrit les réjouissances, et réuni à Paris le 11 juin, le surlendemain du baptême. Les catholiques de Montpellier sont vivement émus par cette querelle. Il y avait justement parmi eux, à cette époque, un renouveau sensible de l'activité religieuse. La « dévote et respectable compagnie des Pénitents Blancs » qui groupe près de 1500 adhérents de toute classe, depuis les humbles travailleurs jusqu'aux plus hauts fonctionnaires, fait approuver et publier en ce moment de nouveaux statuts. Est-ce parmi ses membres que l'on fait secrètement une neuvaine à l'intention du pape [1]? C'est l'un d'eux, en tout cas, l'imprimeur Auguste Ricard, qui imprime en secret et laisse colporter une « Neuvaine en l'honneur de saint Pierre aux Liens pour demander sa protection spéciale sur l'Église catholique ». Aussi lors de la réorganisation de l'imprimerie qui suivit le décret impérial du 5 février 1810, Ricard ne fut-il pas compris, lui qui passait pour le meilleur imprimeur de la ville, dans la liste des imprimeurs « conservés » ou « tolérés » à Montpellier par l'arrêté ministériel du 9 juillet 1811. Même on fit fermer et mettre sous scellés l'imprimerie « tolérée » de Bonaricq, qu'on soupçonnait de n'être que le prête-nom d'Auguste Ricard [2].

Mais c'est surtout par la conscription, l'appel anticipé des classes, la sévérité à l'égard des réfractaires que l'on peut s'expliquer ce changement notable de l'opinion montpelliéraine. Les déserteurs sont nombreux et vivement poursuivis; la police déchire sur les murs de Lunel un appel violent « aux hommes qui ont de la famille [3] ». Cyrille Rigaud, bibliothécaire de la ville, ami et commensal du préfet, et qui sera plus tard victime de la Restauration, chante ainsi les plaisirs de la campagne :

1. Manuscrit Soulier, à l'année 1813. Les textes allégués plus loin montrent que la neuvaine est bien de 1811.

2. Arch. dép. de l'Hérault, T, imprimerie. — L'imprimerie d'Auguste Ricard fut réouverte en 1814, et devint, en compensation, l'imprimerie de la préfecture.

3. Arch. dép. de l'Hérault, M⁴, Police, 31.

Je n'y lis point, dans une affiche,
Que l'État veut bien emprunter
L'enfant du pauvre et l'or du riche
Peu curieux de le prêter.

Le tambour ni la renommée
En ces lieux n'annoncent jamais
Après les plus brillants succès
Un recrutement pour l'armée [1].

En 1811, ce n'est plus seulement l'or, mais aussi les enfants des riches que l'État commence à emprunter : le proviseur du Lycée reçoit fréquemment et doit transmettre aux parents de ses élèves les propositions de l'Empereur, qui demande un jour 150 jeunes gens de dix-neuf ans prêts à sortir des lycées pour être sergent-majors ou sous-lieutenants dans une expédition lointaine (novembre 1810), une autre fois (août 1811) 72 élèves de dix-huit ans pour être fourriers dans les six régiments croates, ou (septembre 1811) 400 autres qui seront admis de suite à l'école des sous-officiers de Fontainebleau. Le proviseur doit fournir d'urgence la liste de ceux qui acceptent, écrire à ceux qui sont en vacances et demander leur réponse courrier par courrier [2]. Cela peut expliquer la « crise » du lycée, qui est marquée, à la rentrée de 1811, par une diminution sensible du nombre des élèves; mais surtout la manifestation remarquable qui est faite, le 13 août, à la distribution des prix. Selon l'usage on y entend la lecture de quelques travaux des meilleurs élèves. Or, après un morceau de prose sur l'amitié « rempli de réflexions délicates, » on y entend un poème sur la naissance du Roi de Rome, de l'élève Stiévenart, pensionnaire du lycée, où se trouvent des vers comme ceux-ci :

Sous ton empire heureux Mars a perdu ses droits.
La paix, la douce paix fait entendre sa voix.

Et l'élève Salvador, de la pension Guillaumin, déclame « une ode au génie imitée de Lebrun » dont *Le Véridique* du 20 août 1811 publie des extraits :

1. Cyrille Rigaud, *Poésies diverses*. Montpellier, 1821, p. 74.
2. Je ne cite que les demandes pour lesquelles le proviseur a usé de la publicité du *Véridique* : n^{os} de 29 novembre 1810, 19 septembre, 20 octobre 1811.

Les fougueux enfants de Bellone
S'élançant au sein des horreurs
Parent leur front d'une couronne
Que souillent le sang et les pleurs.
. . . . . .

Lorsqu'on voit les villes en cendres,
Les murs sous l'herbe languissant,
Des Césars et des Alexandres
On se souvient en frémissant.

Mais lorsque du tendre Virgile
Ou du poète de Sicile
On lit les écrits gracieux,
Alors, pénétré de leurs charmes,
L'homme sensible sent les larmes
Couler doucement de ses yeux.

C'est assurément un homme sensible, ce baron de Carion-Nizas, adjudant-commandant, ancien maire de Nizas au début de la Révolution, ancien tribun qui appuya vivement la motion Curée, ancien gendarme d'ordonnance de l'Empereur, qui envoie, de l'armée de Catalogne où il sert, des « stances pour le jour des relevailles de Sa Majesté l'Impératrice [1]; » l'on y peut lire ces strophes :

Le laurier paternel et l'olive céleste,
Le lys de l'innocence et leur splendeur modeste
Orneront ce front couronné.
Que son sceptre préside à des jours plus tranquilles
Qu'heureux pasteur, il guide en des sentiers faciles
Son troupeau fortuné.

Qu'après tant de travaux, de périls et de gloires
L'élan de la valeur, l'éclat de la victoire
N'éblouissent plus les humains!
Qu'ils goûtent à l'envi des délices plus pures.
Celui de qui la main a fermé nos blessures
Fixera nos destins.

Et c'est, assurément, la sensibilité du temps, mais aussi autre chose, et, presque inconsciemment, une manifestation politique qu'on peut voir dans cet « hymne à l'occasion du baptême du

1. *Le Véridique*, 5 mai 1811.

Roi de Rome » que publie *Le Véridique* du 9 juin, le jour même de la solennité :

Disparaisse à jamais le démon de la guerre !
  Le plus grand héros de la terre,
Napoléon lui-même a maudit ce fléau.
Celui qui sut toujours enchaîner la victoire
  Cherche une plus solide gloire
Et donne aux conquérants l'exemple le plus beau.

Que son fils adoré, son épouse chérie
  Parcourent la plus longue vie
Jouissant des plaisirs qu'ont goûté les bons rois !
Qu'à l'égal de Henri la France les chérisse,
  Et qu'en eux la terre bénisse
Du Dieu qui nous chérit les bienfaisantes lois !

Une note, à côté du nom de Henri, ajoute : « Il n'y a qu'un roi de ce nom pour les Français, c'est le bon Henri. » Ne semble-t-il pas qu'on soit prêt à chanter le couplet royaliste : Vive Henri IV, vive ce roi charmant... ?

V

Dans les années qui suivent, l'opinion montpelliéraine se détourne du Roi de Rome. Elle y revient, dans cette période un peu trouble qui suit la Restauration des Bourbons, pendant laquelle beaucoup de Français désemparés cherchent leur voie. M. Welschinger [1] note que « l'Hérault est un des départements où la police signale le plus d'objets de propagande avec la tête de Napoléon II ». L'espoir chimérique d'une intervention armée de l'empereur d'Autriche en faveur de son petit-fils est signalé dans une curieuse poésie d'octobre 1816, par laquelle Cyrille Rigaud exprime un découragement [2] :

Vous disoun que lou rey de Rouma
Es intrat l'autre jour dins Rouma
Embe las troupas de soun grand....

1. H. Welschinger. *Le Roi de Rome*. Paris, 1897, p. 314.
2. Cité par Bornarel, *Révolution française*, t. XVII (1890) p. 542, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Montpellier.

« On dit que le Roi de Rome est entré l'autre jour à Rome avec les troupes de son grand-père. » Et il ajoute, comme après les autres couplets où il note les espérances des orléanistes et des républicains : « *Sindioutou; pagaran!* Qu'importe? Il faudra payer. »

La mort du duc de Reichstadt, le 22 juillet 1832, frappa vivement, en France, l'opinion libérale. Les journaux de gauche, à Paris, en parlent longuement, et l'on connaît les strophes touchantes de Béranger : *Madame Mère* :

Madame attend un message de Vienne....

A Montpellier, le *Courrier de midi*, journal libéral, note à peine le décès et les funérailles, sans commentaire, parmi ses informations. C'est au contraire le journal légitimiste, les *Mélanges occitaniques*, qui consacre à cet événement un long article, dans lequel Bonaparte est loué, son fils pleuré; où leurs partisans sont couverts de fleurs : mais c'est pour les amener à combattre, avec les partisans d'un autre prince exilé, contre l'odieux orléanisme [1].

1. *Mélanges occitaniques*, recueil politique, religieux, philosophique et littéraire. Montpellier, imprimerie Isidore Tournel aîné. — Les numéros, non datés, forment chaque année trois volumes. — T. VI (1832) p. 6-8 :

« MORT DU DUC DE REICHSTADT. — C'est le 22 juillet dernier, après une courte agonie, que le fils de Bonaparte est mort. La tombe qui cache ses dépouilles va couvrir désormais les espérances des vieux amis de son père. Epris de l'amour de la gloire, décorés sur les champs de bataille, récompensés généreusement de leurs valeureuses actions, un grand nombre de militaires français conservaient au fils le dévouement qu'ils avaient consacré au père. Ils se surprenaient souvent à rêver le retour de Napoléon II. La pensée qu'un jour les aigles impériales étendraient de nouveau leurs ailes jusqu'aux plus lointaines nations, réveillait dans le cœur de nos vieux soldats le souvenir de leurs anciennes victoires, et quelques jeunes cœurs partageaient leurs regrets et leurs espérances. Bonaparte avait fait tant de rois, tant de généraux, tant de capitaines! Quel soldat ne pouvait prétendre à l'épaulette de colonel, sinon au bâton de maréchal? Toutes ces idées de gloire et de fortune tournaient bien des têtes, et nous n'avions jamais eu de peine à concevoir à la fois ce culte de la reconnaissance, et ces beaux rêves de grandeur. Mais la pensée prophétique de Chateaubriand s'est réalisée : Bonaparte sera sans postérité, comme il fut sans aïeux. L'histoire le regardera comme un être extraordinaire, comme un de ces hommes prodigieux qui apparaissent de loin en loin dans le cours des siècles, et qui s'éloignent comme un météore quand la mission qu'ils tenaient de Dieu est finie.

« Volontiers nous versons une larme sur la tombe du jeune prince; si nous ne regrettons pas un empereur, nous plaignons le sort d'un homme trop tôt moissonné. Il avait vécu vingt-deux ans, sa carrière fut trop courte, car il était vertueux.

« Partisans de Napoléon II! vous désiriez son retour, parce que vous aimez la gloire; aujourd'hui que la mort brise vos espérances, sur qui, désormais, reposerez-vous vos affections? Sur celui, sans doute, que vous reconnaîtrez le plus capable d'élever la patrie au rang qui lui convient, parmi toutes les nations de l'Europe.

Louis J. Thomas.

La naissance du Roi de Rome avait permis à quelques montpelliérains de rappeler publiquement l'heureux temps d'Henri IV ; sa mort fut pour eux un nouveau, mais tout aussi vain, prétexte de propagande en faveur d'Henri V.

LOUIS-J. THOMAS.

Votre cœur généreux se tournera du côté où est la vraie grandeur, la véritable gloire. Eh bien, examinons si le combat de Navarin ne vaut pas l'expédition de Lisbonne, si la conquête d'Alger ne vaut pas la campagne de Belgique en 1831. Vous n'aurez plus vos aigles : eh bien, choisissez désormais entre notre fleur chérie et les enseignes du juste milieu... quand vous aurez exhalé vos douleurs sur la pierre funèbre du prince que la mort vous ravit, embrassez nos principes : ces principes sont seuls capables de remplir vos âmes grandes et fières... Napoléon gagna des batailles... vous combattiez avec lui. Mais n'oubliez pas qu'Henri IV et Louis XIV gagnèrent eux aussi des batailles... Le sang de la famille exilée n'a pas dégénéré. Demandez à vos compagnons d'armes qui ont visité l'Ecosse ce qu'ils pensent du jeune montagnard, s'il aime les soldats, s'il est brave!... Laissez donc le juste milieu prodiguer l'étoile de l'honneur aux hommes sans honneur de la basse police. Aux aigles qui ne sont plus et qui ne peuvent renaître, aux lys un moment fanés mais qui peuvent refleurir encore, appartient la gloire; à nous comme à vous l'honneur de parler haut à l'Europe; au juste milieu la bassesse de mendier d'hypocrites protestations d'amitié... »

LES DERNIERS HISTORIENS DE 1815[1]

Deuxième article.

Ligny.

Pendant que Napoléon, arrivé à Fleurus vers onze heures, attendait le corps de Gérard, il avait eu le temps d'examiner la situation de l'armée prussienne, et sans se rendre bien compte de l'effectif exact des forces qu'il avait devant lui, il avait arrêté ses dispositions pour les attaquer.

Pollio trouve (204) qu'il est difficile d'arguer sur le développement du plan de bataille qui s'est formé dans l'esprit de Napoléon; nous croyons au contraire que rien n'est plus simple. Avant tout il faut complètement écarter l'intention d'attaquer la droite prussienne par Wagnelée et Saint-Amand comme le supposent Pollio et Houssaye (162). La formation préalable de Vandamme et de Gérard n'est nullement la preuve que Napoléon ait eu une pareille pensée. Ils sont disposés en avant de Fleurus perpendiculairement à la route de Sombreffe, conformément aux ordres que Napoléon leur a envoyés dans la matinée. Mais quand l'Empereur a fait expédier ses ordres, il croit que l'ennemi est à Sombreffe et il prescrit une formation préparatoire qui le conduit sur ce point et non pas sur Saint-Amand et encore moins sur Wagnelée. Il en est tout autrement quand Napoléon reconnaît que l'ennemi est établi de Ligny à Saint-Amand. Partant de la position qu'occupaient le 3e et le 4e corps, si Napoléon avait voulu attaquer

1. Voir la *Revue des Études Napoléoniennes*, mars 1913, p. 235-258.

la droite de l'armée prussienne par Saint-Amand et Wagnelée, il aurait fallu lui faire exécuter une marche de flanc par la gauche d'après les procédés de Frédéric.

Napoléon n'a jamais rien fait de pareil, et l'on peut affirmer qu'il n'a pas eu un seul instant une semblable idée le 16 juin. Trouvant l'armée prussienne sur sa gauche, au lieu de l'avoir devant lui, il fut amené tout naturellement, pour lui faire face, à prescrire un changement de front face à gauche qui porta Vandamme sur Saint-Amand et Gérard sur Ligny. Il allait donc, avec les troupes qu'il avait sous la main, livrer une bataille de front; mais en même temps il prescrit à Ney de manœuvrer de manière à prendre à revers l'aile droite prussienne.

A deux heures et à trois heures et quart il envoie deux ordres à Ney dans ce sens.

Par le premier il prescrit au maréchal de pousser vigoureusement ce qu'il a devant lui, et de se rabattre ensuite sur les Prussiens; par le second de manœuvrer sur-le-champ contre ces derniers. S'appuyant sur cette intervention voulue de Ney, Pollio conteste que Napoléon n'ait jugé d'abord devant lui qu'un corps ennemi, sous le prétexte que dans ce cas il n'aurait pas demandé le concours de Ney. La raison ne nous paraît pas décisive, d'abord parce que Napoléon est loin d'être affirmatif, puisqu'il prévoit qu'il pourrait avoir fini avant Ney et que c'est peut-être lui qui ira appuyer le maréchal, et ensuite parce qu'on ne pouvait obtenir la destruction du corps ennemi, qu'il fût de 40 000 hommes, ou de 80 000 hommes, qu'à la condition de le prendre à revers; une attaque de front eût été insuffisante d'autant plus que Lobau était loin, et le fait qu'à deux heures Napoléon n'appelle pas encore ce dernier sur le champ de bataille, est une raison de plus pour faire penser qu'à ce moment il ne croyait encore avoir affaire qu'à une fraction de l'armée prussienne dont il aura facilement raison.

Il en est autrement quand il envoie l'ordre de trois heures et quart. A ce moment il sait qu'il a devant lui le gros de l'armée prussienne et c'est pour cela qu'il prescrit à Ney de manœuvrer sur-le-champ contre les Prussiens. Assurément cet ordre était

tout à fait conforme à la situation, mais outre qu'il était tardif, il y manquait quelque chose, c'était d'observer à Ney qu'il n'était pas nécessaire de refouler les Anglais comme le prescrivait l'ordre de deux heures, mais qu'il était suffisant de les contenir. M. Houssaye affirme (166) que c'était bien l'intention de Napoléon; c'était peut-être vrai à trois heures et quart mais non pas à deux heures, puisqu'à ce moment il disait le contraire et nous croyons que l'Empereur a eu tort dans le second ordre de ne pas rectifier sur ce point les prescriptions du premier.

S'il ne l'a pas fait, c'est que sans doute Napoléon était persuadé que Ney, en vertu des ordres de la matinée, se trouvait déjà aux Quatre-Bras, ou du moins qu'il s'y installerait sans difficulté, et que dès lors il lui serait très facile de manœuvrer contre les Prussiens comme on le lui demandait. C'était encore une idée préconçue et inexacte comme celles de la matinée. Pendant en effet que Blücher concentrait son armée au sud de Sombreffe, Wellington avait dirigé une partie de ses forces sur les Quatre-Bras; plusieurs divisions devaient arriver successivement à l'appui de celle qui s'y trouvait dès le matin.

Il semble donc que les instructions de Napoléon n'étaient pas suffisamment complètes; puisque la situation qu'il avait trouvée devant lui était tout autre que ce qu'il avait attendu, il aurait pu supposer que celle que Ney rencontrait de son côté pouvait différer également des hypothèses qu'il avait admises dans la matinée et, comme conséquence, modifier d'une manière plus précise les ordres donnés à huit heures du matin. A Fleurus Napoléon était présent, il pouvait donner lui-même les ordres en raison des circonstances; mais pour l'aile gauche qui n'était pas à sa portée, il y avait lieu d'indiquer les modifications qui devaient résulter de la situation réelle. Si en effet la bataille contre les Prussiens s'était livrée à hauteur de Sombreffe, le détachement que Ney devait envoyer sur Marbais y eût été on ne peut mieux placé pour concourir à cette bataille; dans le cas où elle se livrait à Ligny ou à Saint-Amand, ce détachement pouvait encore à la rigueur intervenir par Marbais, à la condition que Ney fût maître des Quatre-Bras, car en supposant que ce détachement eût été repoussé, le gros de

l'aile gauche l'aurait recueilli ou soutenu par la grande route des Quatre-Bras à Sombreffe; mais il n'en était plus de même dès que les Quatre-Bras étaient entre les mains des Anglais. Dans ces conditions le mouvement par Marbais était extrêmement dangereux; non seulement le détachement qui l'aurait exécuté risquait de tomber au milieu de forces prussiennes très supérieures, arrivant par Sombreffe, mais pendant qu'il cherchait à prendre à revers les Prussiens de Saint-Amand, il pouvait lui-même être attaqué par un corps anglais venant des Quatre-Bras. Jamais Napoléon n'aurait prescrit un pareil mouvement s'il s'était rendu compte de la position exacte de ses adversaires. Or, même avant de quitter Charleroi, Napoléon savait que les Anglais étaient aux Quatre-Bras plus nombreux qu'il ne l'avait supposé en donnant les ordres expédiés à huit heures du matin; on pouvait donc croire qu'il ne serait pas si facile de les en chasser, et il nous semble que ses combinaisons n'auraient pas dû reposer sur l'occupation préalable de cette position. On peut donc lui reprocher de ne pas avoir, dès deux heures, modifié d'une manière très nette les instructions de la matinée, en prescrivant de chercher à déborder les Prussiens, non plus par Marbais, mais par Wagnelée.

Non seulement Napoléon ne dit rien de semblable ni à deux heures ni à trois heures et quart, mais quand à trois heures et demie, ayant appris par Lobau que Ney a 20000 hommes devant lui, il envoie la note au crayon qui prescrivait de diriger d'Erlon sur le champ de bataille de Ligny, il indique seulement le but à atteindre, sans rien dire des procédés à suivre pour y arriver. Or nous croyons que c'était bien Wagnelée qu'il convenait de désigner d'une manière précise, en appelant d'Erlon; car que ce dernier fût déjà à Frasnes, ou qu'il fût encore près de la bifurcation de la voie Romaine, c'était bien par Wagnelée qu'il fallait le faire intervenir sur le champ de bataille; seulement dans un cas il y serait arrivé par Villers-Perwin, dans l'autre par la voie Romaine, et dans tous les cas il prenait à revers les Prussiens qui occupaient Saint-Amand aussi bien qu'en ouvrant par Marbais, et sans courir lui-même aucun danger, car il se reliait de suite à la cavalerie qui tenait la gauche de Vandamme. Et pour la réussite de pareilles

dispositions, il importait peu que Ney fût ou non maître des Quatre-Bras. Il nous semble, en effet, que la plupart des écrivains attachent une trop grande importance à l'occupation des Quatre-Bras, qui n'était nullement indispensable. C'est ce que Jomini avec son sens stratégique exceptionnel a fort bien compris (276).

Cette occupation n'était nécessaire que si le mouvement de rabattement devait s'exécuter par Marbais, c'est-à-dire si la bataille se livrait à Sombreffe; mais dès qu'on se battait à Saint-Amand et Ligny, le mouvement sur Bry pouvait s'exécuter par Wagnelée. Dès lors il n'était pas besoin d'être maître des Quatre-Bras, il suffisait de contenir les Anglais en restant au besoin à Frasnes et en occupant Viller-Perwin. Voilà ce qu'il aurait fallu dire à Ney par l'ordre de deux heures. Alors le maréchal qui a reçu cet ordre à quatre heures aurait sans doute vite pris son parti, et d'Erlon dirigé de suite sur Wagnelée y serait arrivé vers cinq heures et demie.

Pollio trouve l'ordre de trois heures et quart magnifique et qu'en le recevant Ney a dû être électrisé; mais l'effet réel a été tout juste le contraire, parce que Ney en vertu de l'ordre de deux heures s'était engagé à fond contre les Anglais, qu'il se trouve dans une situation difficile et que d'ailleurs cet ordre de trois heures et quart qu'il a reçu vers cinq heures trente-cinq, à peu près en même temps que l'avis que d'Erlon lui est enlevé, ne lui explique pas encore qu'il suffit de contenir les Anglais.

On sait en effet que d'Erlon lorsqu'il eut connaissance de l'ordre de l'Empereur qui l'appelait sur le champ de bataille de Ligny, envoya son chef d'état-major Delcambre à Ney pour lui rendre compte du mouvement que son corps d'armée allait exécuter, et que Delcambre arriva près du maréchal vers cinq heures et demie à peu près en même temps que l'ordre de trois heures et quart; mais l'exposé du général Pollio relatif à cet incident nous paraît tout à fait inexact. « Avec Delcambre, dit-il, parvenait un ordre : celui de l'Empereur de repousser vigoureusement tout ce qu'il avait devant lui, et pour tomber sur le dos des Prussiens. »

Or l'ordre de trois heures et quart ne contient rien de semblable; celui de deux heures seul disait de commencer par refouler les

Anglais ; dans le second il est seulement prescrit de manœuvrer sur-le-champ contre les Prussiens, il n'est plus question des Anglais. En admettant le contraire, on prête à l'Empereur une faute bien plus grave que celle qu'il a commise. Nous lui reprochons de ne pas avoir dit d'une manière formelle qu'il suffisait de contenir les Anglais, mais au moins faut-il reconnaître qu'il n'a pas dit le contraire : ce qui mettrait sa responsabilité bien autrement en jeu en couvrant complètement celle de Ney.

Le général Pollio dit d'ailleurs qu'il ne croit pas que Ney ait rappelé d'Erlon.

Il appuie cette manière de voir sur un rapport envoyé par le maréchal au major général le 16 à dix heures du soir, rapport qu'il reproduit dans son ouvrage et que l'on trouve également dans les dernières éditions de M. Houssaye. En voici le texte :

Frasnes, le 16 juin 1815, 10 heures du soir.

Monsieur le Maréchal,

L'attaque que j'ai dirigée contre les Anglais dans la position des Quatre-Bras a sûrement été de la plus grande vigueur; un malentendu de la part du comte d'Erlon m'a privé de l'espérance d'une belle victoire, car au moment où les 5e et 9e divisions du général Reille avaient tout culbuté, le 1er corps a marché sur Saint-Amand pour appuyer la gauche de Sa Majesté, et ce qu'il y a de fatal, c'est que ce corps ayant rétrogradé ensuite pour me rejoindre n'a pu ainsi être utile à personne.

La division du prince Jérôme a donné avec une grande valeur; Son Altesse Royale a été légèrement blessée.

Il n'y a donc eu réellement d'engagées que trois divisions d'infanterie et une brigade de cuirassiers et la cavalerie du général Piré.

Le comte de Valmy a fait une belle charge. Tout le monde a fait son devoir, excepté le 1er corps.

L'ennemi a perdu beaucoup de monde; nous avons pris du canon et un drapeau.

Nous n'avons réellement perdu qu'environ deux mille hommes tués et quatre mille blessés. J'ai demandé les rapports des généraux comte Reille et d'Erlon, et je les enverrai à Votre Excellence.

L'intérêt de ce rapport, d'après Pollio, réside dans ce fait qu'il ne prouve pas que Ney ait prescrit à d'Erlon de revenir sur Frasnes, mais nous dirons qu'il ne prouve pas non plus le con-

traire. Ney dit que tout le monde a fait son devoir excepté le 1er corps; mais ce qu'il reproche à d'Erlon c'est surtout d'être parti, parce que cela l'a privé d'une belle victoire, bien plus que d'être revenu, parce qu'il ne sait pas bien le rôle que d'Erlon aurait pu jouer à Ligny; et de ce qu'il ne dit pas que la contre-marche se soit exécutée par son ordre, cela ne prouve pas qu'il ne l'ait pas donné. Presque tous les historiens sont d'accord sur ce point et je ne crois pas que la lecture du rapport de Ney les fasse changer d'avis, non plus que les autres raisons que donne encore Pollio pour soutenir son opinion; il fait observer notamment (268) que Ney n'en parle pas dans sa lettre au duc d'Otrante, ni Heymès dans sa relation, ni Napoléon dans ses écrits de Sainte-Hélène. Mais tout cela ne prouve rien; il est clair que Ney, après avoir connu les conséquences déplorables de la contre-marche de d'Erlon, n'était pas porté à signaler un fait qui en faisait retomber la responsabilité sur lui-même.

On explique de même le silence de Heymès qui était le défenseur attitré de Ney. Quant à celui de Napoléon, il peut provenir de ce qu'en raison de la fin tragique du maréchal, il a jugé qu'il convenait de ménager sa mémoire. Il faut remarquer d'ailleurs qu'il semble ne s'être jamais bien rendu compte des mouvements de d'Erlon, puisqu'il a écrit qu'ils étaient inexplicables.

Et cela ne doit pas surprendre puisque près de cent ans plus tard, un écrivain militaire comme le général Pollio, après avoir fait une longue étude de la question, en arrive à conclure qu'il ne s'explique pas les événements de la journée ; il y voit une énigme qui lui semble d'autant plus embrouillée qu'on cherche davantage à l'approfondir (265).

Mais nous dirons en même temps qu'il paraît s'être appliqué à la rendre indéchiffrable en la compliquant et en soulevant des questions qui pour nous sont résolues depuis longtemps.

Ainsi, il ne comprend pas (264) que d'Erlon après les ordres de la veille n'ait pas tenu ses troupes réunies. Or rien ne prouve qu'elles ne l'étaient pas.

On peut même affirmer le contraire; on sait en effet que deux des divisions du 1er corps (dont Durutte) étaient depuis le 15 à

Jumet qui est tout près de Gosselies, tandis que les deux autres étaient restées à Marchiennes et à Thuin; mais ces dernières reçurent l'ordre de leur chef le 16, à la pointe du jour, de rejoindre les premières [1].

Comme de Thuin à Gosselies il n'y a que 20 kilomètres, quand même la dernière division du 1er corps ne se serait mise en marche qu'à six heures, elle serait arrivée à Jumet avant onze heures; à cette heure les divisions du 1er corps sont donc réunies et Ney a le gros de ses forces groupées, ayant en avant Bachelu à Mellet et Girard à Wangenies. Seulement pour les porter aux Quatre-Bras, il fallait les remettre en colonne. Reille ne mit ses troupes en marche qu'à midi; et quoiqu'il n'eût avec lui que deux divisions, le 1er corps ne put entrer à Gosselies que vers deux heures (Houssaye 205).

Pollio dit qu'il y avait beaucoup de routes à utiliser; en réalité il n'y en avait qu'une pour aller à Frasnes.

Il dit qu'on ne sait ni d'où, ni à quelle heure le 1er corps est parti de Gosselies.

On sait au contraire qu'il s'arrêta quelque temps à Gosselies pour attendre le retour d'une reconnaissance qu'il avait envoyée sur sa gauche (Houssaye 205).

Pendant cet arrêt d'Erlon écrivit à Soult pour lui rendre compte de la situation. Il en est parti vers deux heures et demie [2] ayant pu perdre de ce fait seulement une bonne demi-heure; car il se trouvait de sa personne à quatre heures à Frasnes, précédant de peu sa tête de colonne, et de Gosselies à Frasnes il y a 8 kilomètres. En réalité jusqu'à ce moment, les deux corps de Ney étaient rapprochés l'un de l'autre, d'Erlon suivait Reille à une petite distance, et il est certain que si le 1er corps n'avait pas été détourné de son chemin, il aurait pu intervenir dans la bataille peu de temps après cinq heures. Il n'y a pas de reproche à faire à

1. Houssaye, p. 264.

2. M. Houssaye (205) dit que le 1er corps ne se remit en marche que sur les trois heures; nous croyons cette heure trop tardive, parce que en la prenant pour point de départ, la tête de colonne n'aurait pu être à cinq heures et quart au Moulin Chassart, ayant eu 10 kilomètres à parcourir en passant près de Frasnes et de Villers-Perwin (H. 209).

Ney à ce sujet, mais on peut dire qu'il aurait pu mettre ses troupes en mouvement avant d'avoir reçu les ordres de Napoléon, en portant toutes les troupes de Reille à Frasnes, et échelonnant le 1er corps entre Gosselies et la bifurcation de la voie Romaine. Les ayant dans cette position à onze heures, il aurait pu commencer son attaque à midi, c'est-à-dire deux heures plus tôt, et il aurait chassé facilement les Anglais des Quatre-Bras, même sans avoir recours au 1er corps. De plus, en recevant les ordres de Napoléon, il aurait envoyé une division sur Marbais. Il n'aurait sans doute rien fait de plus jusqu'à quatre heures, car ce n'est qu'à ce moment qu'il a reçu l'ordre de deux heures qui lui disait de se rabattre sur les Prussiens. Il n'y avait rien de semblable dans les ordres du matin; et il ne pouvait pas en être autrement; car, comme le fait observer judicieusement Jomini [1], en envoyant ses ordres, Napoléon ne s'attendait pas à trouver les Prussiens à Ligny et à Bry. Ney n'aurait donc été invité à se rabattre sur les Prussiens qu'à quatre heures, mais sait-on quelle eût été sa situation à ce moment? Rien ne prouve qu'à l'arrivée de Picton et des troupes de Brunswick, Wellington n'aurait pas prononcé un retour offensif. Dès lors, Ney aurait peut-être gardé toutes ses troupes, car le concours que lui demandait Napoléon par l'ordre de deux heures n'était qu'éventuel. On voit bien par cette analyse que c'est justement dans cette disposition que réside la principale erreur. Pour éviter toutes les difficultés, il aurait fallu, au lieu de prescrire à Ney de refouler ce qu'il avait devant lui, lui dire qu'il suffisait de l'observer et de le contenir, et en même temps appeler de suite à soi le 1er corps, et par un ordre direct à son chef.

Or Napoléon ne l'a pas fait; ses instructions envoyées à Ney à deux heures ne pouvaient que l'amener à engager toutes ses forces contre les Anglais. De plus, les ordres concernant d'Erlon ont été envoyés à trois heures et demie et non pas à deux heures.

Pollio demande encore comment Napoléon devait croire que le 1er corps était disponible et non pas le 2e. Mais il est aisé de

1. Correspondance avec Grouchy (*Mémoires*, V, 458).

répondre que cela tenait tout simplement à ce que le 1er corps suivait le 2e et que par conséquent ce dernier pouvait très bien être engagé depuis deux ou trois heures, alors que l'autre était encore sur la route. D'ailleurs, comme nous venons de le dire, de Gosselies, d'Erlon a écrit à Soult pour lui rendre compte de la situation.

De plus, l'officier de Lobau dont l'arrivée a provoqué l'ordre relatif à d'Erlon a pu renseigner Napoléon et lui faire savoir qu'à midi le corps de Reille n'avait pas encore quitté Gosselies, et que d'Erlon était derrière lui.

Pollio dit qu'au moment de la contre-marche, d'Erlon était plus près de Ney que de Napoléon et il ne comprend pas pourquoi beaucoup d'historiens ont dit le contraire. C'est encore bien facile à expliquer.

Il résulte du récit de Houssaye qu'à ce moment la tête de colonne du 1er corps était près du Moulin Chassart; or de ce point à Wagnelée il n'y a que 2 kilomètres, et 5 pour aller sur le champ de bataille des Quatre-Bras.

D'Erlon était donc notablement plus près du champ de bataille de Ligny que de celui des Quatre-Bras.

Pollio ne s'explique pas non plus comment le 1er corps après sa contre-marche n'est arrivé à Frasnes qu'à neuf heures du soir. La raison nous paraît encore très simple; elle provient de ce que le corps a fait plusieurs crochets; d'abord de Villers-Perwin, il a dû prendre la direction du champ de bataille, puis en apprenant la retraite de Ney, il est revenu sur Frasnes. Si l'on ajoute à ce motif la lenteur résultant de bien des hésitations, on s'explique très bien qu'il ne soit arrivé à Frasnes que très tardivement. On voit donc que Pollio soulève une foule de difficultés qui sont résolues depuis longtemps et sur la plupart desquelles M. Houssaye, notamment, a jeté une clarté très satisfaisante. Mais le point qu'il s'agit surtout d'éclaircir pour établir équitablement les responsabilités encourues dans cette journée est de savoir à qui était adressé l'ordre concernant d'Erlon et comment il en a eu connaissance, et c'est cette question capitale qu'il nous reste à examiner.

La plupart des historiens admettent que les instructions qui appelaient d'Erlon sur le champ de bataille de Ligny furent envoyées à trois heures et demie au moyen d'une note au crayon dictée par l'Empereur, en vue de compléter et de préciser les ordres expédiés par Soult à deux heures et trois heures et quart. Mais d'Erlon était depuis la veille sous les ordres de Ney, et il s'agit de savoir si cette note était adressée au Maréchal ou directement à d'Erlon lui-même.

Charras soutient que le Maréchal en était le destinataire, Thiers et Houssaye pensent au contraire que c'était d'Erlon. Le général Pollio estime que M. Houssaye a démontré que la note a été envoyée à d'Erlon lui-même par Forbin-Janson.

Mais la démonstration est si peu convaincante que dans ses dernières éditions[1] M. Houssaye lui-même n'est plus sûr que ce soit exact, du moins en ce qui concerne le nom du porteur (166, 502 et 539).

Seul Baudus désigne Forbin-Janson, d'autres disent Laurent, Labédoyère ou un sous-officier de la Garde; mais il ne s'agit pas du même ordre. Pour nous, Forbin-Janson a porté l'ordre de trois heures et quart, Labédoyère la note au crayon, Laurent un duplicata de l'un ou de l'autre.

D'après Berton, le sous-officier de la Garde accompagnait Forbin-Janson. Quant au destinataire de la note nous prétendons toujours que c'était Ney et nous croyons plus que jamais que d'Erlon n'a pas reçu d'ordre direct; et pour nous, il suffit de l'admettre pour déchiffrer l'énigme que le général Pollio trouve si embrouillée.

Mais, me dira-t-on, que faites-vous des 16 témoignages cités par M. Houssaye? A quoi je répondrai qu'ils ne suffisent pas pour me convaincre. Comme je l'ai déjà fait observer, la plupart de ces témoignages montrent bien que Napoléon voulait d'Erlon, mais non pas qu'il lui eût adressé un ordre direct. C'est le cas notamment des relations de Heymès, Gamot, Durutte, des lettres de Soult à Ney et à Davout (17 juin), de celle de Ney au duc

1. Qui ont suivi l'ouvrage que j'ai publié à ce sujet.

d'Otrante. De Salle et Baudus sont plus affirmatifs, mais nous pensons que leurs récits ne sont pas véridiques; Baudus a rappelé un ordre verbal longtemps après les événements et d'une manière inexacte, comme il a fait sur bien d'autres points relevés par M. Houssaye lui-même[1].

Il faut se méfier des rapports des témoins des actions de guerre et se rappeler à ce sujet ce qu'en dit Jules Simon : « Je retrouve à chaque pas le spectacle effrayant d'honnêtes gens qui se contrarient entre eux en racontant les faits dont ils ont été témoins. C'est que leurs yeux et leur mémoire sont en lutte avec leur imagination[2]. »

C'est le cas de De Salle et de Baudus. Nous disons que leurs récits sont le produit de leur imagination parce qu'ils sont invraisemblables.

D'une part il n'est pas admissible que Napoléon, après avoir envoyé un ordre direct à d'Erlon à trois heures et demie, ait fait dire à Ney à cinq heures qu'il fallait que cet ordre fût exécuté, sans savoir que ce dernier s'y était opposé; tandis que dès que l'ordre a été adressé à Ney, on comprend bien que l'Empereur ait insisté près de ce dernier pour en assurer l'exécution, et pour lui dire qu'il suffisait de contenir les Anglais, ce qu'il n'avait dit dans aucun ordre avant celui porté par Baudus.

D'autre part est-il admissible, étant donné l'esprit de discipline des généraux de Napoléon, que si d'Erlon avait reçu un ordre direct, il ait obtempéré aux injonctions de Ney l'empêchant de l'exécuter?

En admettant qu'il y ait eu urgence d'aller secourir Ney, d'Erlon ne l'aurait pas fait sans au moins prévenir Napoléon qu'il ne pouvait répondre à son appel; tandis qu'il pouvait à la

1. Voir les dernières éditions, p. 332.

2. Bien des historiens présentent des observations semblables à celles de Jules Simon. Ainsi Thiers à propos de la campagne de 1809 (page 134), en rapportant le combat de Tengen, dit qu'il a lu les « relations manuscrites des généraux Saint-Hilaire, Friant, Montbrun et un récit du maréchal Davout lui-même (tous présents). Toutes ces relations se contredisent, quant aux lieux, aux heures et aux corps engagés ». On peut voir dans l'ouvrage de l'Etat-Major français au sujet de la guerre de 1870 qu'il en est absolument de même des généraux, colonels, etc... présents aux batailles de Metz.

rigueur s'en abstenir, dès que l'ordre avait été envoyé à Ney, que c'était ce dernier qui devait détacher le 1er corps, et que, quoique l'ayant reçu, il estimait qu'il était préférable de garder d'Erlon avec lui.

M. Houssaye dit (537) que si j'avais été à la place de d'Erlon j'aurais obéi à l'Empereur. Sans doute, si j'avais reçu un ordre; mais puisque d'Erlon n'en a pas reçu, je ne sais pas ce que j'aurais fait.

D'ailleurs ma personnalité n'a rien à faire en cette circonstance. Je crois que c'est bien s'avancer que d'affirmer que l'on aurait agi de telle façon dans une circonstance de guerre déterminée, lorsque l'on n'a jamais commandé, non seulement un corps d'armée, ni une division, pas même un régiment, car en matière de guerre il y a loin des connaissances théoriques à leur application ; malheureusement en France c'est une distinction que bien des gens ne savent pas faire et l'on en voit qui se croient capables de diriger des opérations militaires sans avoir la moindre idée de l'art de la guerre.

Mais le 16 juin 1815 on ne peut pas dire que d'Erlon a désobéi à Napoléon, puisque nous prétendons qu'il n'en a pas reçu d'ordre direct; tout ce que l'on peut prétendre, c'est que même sans avoir reçu d'ordre, et avec ce qu'il savait des intentions de Napoléon, il aurait dû refuser d'obéir à Ney, ou tout au moins scinder son corps d'armée de manière à amener lui-même à l'Empereur la fraction principale ; on voit bien après coup que c'est ce qu'il aurait dû faire, mais si je disais qu'étant à la place d'Erlon, je l'aurais fait, on serait en droit de me répondre : Qu'en savez-vous? D'Erlon a pu être dans l'embarras parce qu'il n'avait pas d'ordre direct; il en eût été autrement s'il en avait reçu.

Nous disons donc que tout ce qui s'est passé est inexplicable dès qu'on admet un ordre direct à d'Erlon; tandis qu'au contraire tout s'explique facilement dès que l'ordre est envoyé à Ney, comme il est rapporté dans les relations présentées par d'Erlon lui-même.

On sait que ce dernier a expliqué sa conduite par deux documents; d'abord dans une lettre écrite au prince de la Moskowa

(le 9 février 1829) et, ensuite, dans l'opuscule intitulé *Ma vie militaire*. Pour nous, ces deux documents sont de la plus haute importance, non seulement parce que seuls ils donnent une explication satisfaisante de ce qui s'est passé, mais parce qu'ils émanent du seul homme qui a pu le connaître exactement. Dans la lettre au prince de la Moskowa, reproduite dans les documents inédits publiés par le duc d'Elchingen en 1840, d'Erlon dit :

« Vers onze heures ou midi, M. le maréchal Ney m'envoya l'ordre de faire prendre les armes à mon corps d'armée, et de le diriger sur Frasnes et les Quatre-Bras, où je recevrais des ordres ultérieurs. Mon armée se mit donc en mouvement immédiatement : après avoir donné l'ordre au général qui commandait la tête de colonne de faire diligence, je pris l'avance pour voir ce qui se passait aux Quatre-Bras, où le corps d'armée du général Reille me paraissait engagé. Au delà de Frasnes, je m'arrêtai avec des généraux de la Garde, où je fus joint par le général Labédoyère, qui me fit voir une note au crayon qu'il *portait au maréchal Ney*, et qui enjoignait à ce maréchal de diriger mon corps d'armée sur Ligny. Le général Labédoyère me prévint qu'il avait déjà donné l'ordre pour ce mouvement, en faisant changer de direction à ma colonne, et m'indiqua où je pourrais la rejoindre. Je pris aussitôt cette route et envoyai au maréchal mon chef d'état-major, le général Delcambre, pour le prévenir de ma nouvelle destination. M. le Maréchal Ney me le renvoya en me prescrivant impérativement de revenir sur les Quatre-Bras, où il s'était fortement engagé, comptant sur la coopération de mon corps d'armée. Je devais donc supposer qu'il y avait urgence, puisque le Maréchal prenait sur lui de me rappeler, quoiqu'il eût reçu la note dont j'ai parlé plus haut.

« J'ordonnai, en conséquence, à la colonne de faire contre-marche ».

Dans la *Vie militaire*, d'Erlon donne un peu plus de détails. « Je prie le lecteur, dit-il, de lire avec attention le paragraphe qui suit, car il importe que la vérité soit enfin connue. »

« L'Empereur, fortement engagé à Ligny, envoya un officier d'ordonnance *au maréchal Ney*, pour lui dire de diriger le 1er corps sur Ligny afin de tourner l'aile droite de l'armée prussienne; cet officier rencontra la tête de colonne du 1er corps, qui arrivait à Frasnes, et, avant d'avoir transmis les ordres de l'Empereur au maréchal Ney, fit prendre à cette colonne la direction de Ligny.

« Vers quatre heures, m'étant porté en avant, sans aucune connaissance de la nouvelle direction que venait de recevoir mon corps d'armée,

et l'ayant ensuite appris indirectement, tout aussitôt je m'empressai de le rejoindre et j'envoyai mon chef d'état-major au maréchal Ney pour lui annoncer mon mouvement.

« Le maréchal Ney, étant au moment d'être forcé aux Quatre-Bras, ne tint pas compte des ordres envoyés par l'Empereur et rappela à lui mon corps d'armée.

« Ce fut une idée malheureuse et une très grande faute, qui empêcha la bataille de Ligny d'avoir les résultats que l'Empereur en attendait, et qui paralysa entièrement le 1er corps, qui ne put prendre part à aucune des deux affaires, par les marches et contre-marches qu'on lui fit faire pendant toute la journée.

« J'espère que cette explication fera disparaître tout ce qui a été dit et écrit de mensonger sur mon inaction dans cette journée.

« Il n'y a aucun doute que si l'Empereur m'eût adressé ses ordres directement, comme il est dit dans plusieurs relations de cette bataille, ils auraient été ponctuellement exécutés. »

M. Houssaye ne veut pas tenir compte de ces deux déclarations sous le prétexte qu'elles sont contradictoires. D'après lui, dans le premier de ces documents d'Erlon a fait connaître qu'il devança sa colonne et qu'arrivé à Frasnes il y fut rejoint par Labédoyère, tandis que dans sa *Vie militaire* il aurait dit qu'il marchait avec sa colonne, lorsqu'il apprit qu'un officier de l'état-major impérial porteur de l'ordre à Ney avait fait prendre à la tête de sa colonne la direction de Ligny.

Or il suffit de rapprocher les deux extraits que je viens de citer pour voir que la contradiction signalée par M. Houssaye n'existe pas.

Où voit-on dans le second que d'Erlon marchait avec sa colonne, lorsqu'il apprit que sa tête de colonne avait changé de direction?

Il dit au contraire que vers quatre heures il s'était porté en avant, et ce n'est que plus tard qu'il a été avisé des instructions qui avaient été données à son corps d'armée [1].

D'autre part la seconde relation, quoique ne désignant pas Labédoyère, ne contredit pas la première en disant que le porteur était un officier envoyé par l'Empereur, puisque Labédoyère lui

1. Tout cela est bien conforme à la réalité, à quatre heures, le porteur de la note au crayon, parti à trois heures et demie, n'était pas encore arrivé à Frasnes.

était attaché comme aide de camp, tandis que Forbin-Janson appartenait à l'état-major de Soult.

Les deux relations, loin d'être contradictoires, sont donc absolument concordantes sur tous les points essentiels.

Le général Pollio, marchant sur les traces de M. Houssaye trouve que les explications de d'Erlon ne sont pas satisfaisantes, et qu'elles n'expliquent pas pourquoi le 1er corps a fait défaut sur le champ de bataille de Ligny. Nous sommes d'un avis absolument contraire. On peut soutenir, quoiqu'à tort suivant nous, que le récit de d'Erlon n'est pas véridique, mais il est d'une netteté parfaite et explique fort bien comment le 1er corps, après s'être approché du champ de bataille, a fait une contre-marche. Il est vrai qu'on ne sait pas au juste où et à quelle heure le 1er corps a quitté la route de Gosselies à Frasnes, mais c'est une question absolument secondaire.

Dans quelles circonstances a-t-on vu un général indiquer où ses troupes se trouvent à toutes les heures de la journée?

Pollio dit aussi qu'on ne sait pas de quel ordre Labédoyère était porteur; mais on sait fort bien que ce n'est pas l'ordre de deux heures, car dans cet ordre dont on connaît le texte il n'est pas question de d'Erlon, ni de Bry, ni de Saint-Amand; il porte seulement que Ney, après avoir pressé les Anglais, doit se rabattre sur les Prussiens. On sait aussi que cet ordre est arrivé à Ney vers quatre heures.

Dans l'ordre de trois heures et quart — et nous croyons avec Thiers, avec Charras et avec Jomini que c'est celui-là qui a été porté par Forbin-Janson, — il n'est pas question non plus de d'Erlon : c'est seulement dans la note au crayon de trois heures et demie que l'Empereur le désigne.

Loin d'être embarrassées et insuffisantes nous trouvons que les explications données par d'Erlon sont simples, nettes et tout à fait vraisemblables; elles rendent compte de tout.

Le porteur de la note au crayon qui serait Labédoyère ou Laurent part à trois heures et demie. Vers quatre heures et demie il rencontre d'Erlon près de Frasnes, après avoir mis un quart d'heure plus tôt la tête de colonne du 1er corps sur le chemin du

champ de bataille de Ligny. On comprend que le porteur bien pénétré des vues de Napoléon ait pris une semblable initiative, même avant d'avoir vu Ney, ne pouvant pas imaginer que le maréchal eût quelque motif de s'y opposer.

D'Erlon devait être dans les mêmes dispositions d'esprit, car bien avant d'avoir reçu communication de l'ordre qui le concernait personnellement, il connaissait les vues d'ensemble de Napoléon et savait qu'une partie des troupes de Ney devait être en mesure d'intervenir contre les Prussiens.

Il savait notamment par l'ordre que Ney lui avait envoyé à onze heures, qu'il devait porter une de ses divisions dans la direction de Marbais. Peut-être même y était-elle déjà engagée, comme on peut le croire par le récit du capitaine Chapuis[1], de la division Durutte.

Il faut remarquer d'autre part que les porteurs d'ordres envoyés par Napoléon à partir de deux heures, sauf celui de la note au crayon, ont suivi la route de Gosselies à Frasnes, et que par conséquent ils ont forcément rencontré les troupes du 1er corps. Il est très vraisemblable qu'ils ont fait savoir à quelques chefs qu'ils allaient sans doute être dirigés sur le champ de bataille de Ligny.

On pouvait déjà le présumer par la teneur de l'ordre de deux heures et aussi par celui de trois heures un quart dont le porteur a dû passer à Frasnes à peu près en même temps que celui de la note au crayon, car on sait que le premier est arrivé près de Ney presque en même temps que Delcambre envoyé par d'Erlon.

Ce dernier devait donc être tout préparé à exécuter un mouvement par sa droite, et il n'eut aucune objection à faire à l'initiative prise par le porteur de l'ordre qui le concernait, car depuis midi il n'avait reçu aucun nouvel ordre de Ney qui pût lui faire croire que le maréchal avait un besoin urgent de son corps d'armée. Il laissa donc s'exécuter le mouvement commencé et alla rejoindre ses troupes que quelque temps plus tôt il avait devancées à Frasnes.

1. Voir le *Journal des sciences militaires*, 1863, 2e trimestre, p. 87 et 393.

Tout cela paraît très vraisemblable; quant à l'attitude de Ney, il est certain qu'elle est blâmable; mais on peut dire aussi qu'elle ne s'explique que parce que le dernier ordre, comme les précédents, était adressé à lui-même.

Il faut bien remarquer que jusqu'à cinq heures et demie, Ney qui n'a reçu que l'ordre de deux heures est sous l'impression qu'il ne doit se retourner contre les Prussiens qu'après avoir repoussé les Anglais.

Or quand lui arrivèrent à peu près simultanément Delcambre et Laurent, il est loin d'avoir rempli sa première tâche; il voit au contraire les Anglais augmenter sans cesse devant lui; il aurait pu comprendre qu'il suffisait de les contenir, mais Napoléon ne le lui avait pas encore dit d'une manière formelle.

Il pouvait même croire qu'en limitant ainsi sa tâche, le 1er corps lui était nécessaire pour la remplir. Car si le Maréchal était bousculé et obligé de revenir sur Frasnes, il laissait la voie libre aux Anglais pour aller aider les Prussiens, et il pouvait arriver que pendant que d'Erlon essaierait de prendre ces derniers à revers, il fût lui-même attaqué en queue par les Anglais.

Il n'était donc pas absolument déraisonnable de croire que son rôle principal était de tenir tête aux Anglais et que le mouvement concernant d'Erlon fût secondaire, puisque Napoléon n'avait pas encore dit le contraire d'une manière formelle. Toutefois en faisant valoir ces considérations nous ne les présentons que comme des circonstances atténuantes, sans penser qu'elles excusent complètement le maréchal Ney; car il connaissait très bien depuis quatre heures les vues de Napoléon, qui avait besoin de d'Erlon pour accabler les Prussiens, et nous pensons qu'il n'aurait dû s'opposer au mouvement du 1er corps qu'en cas d'absolue nécessité et que dans la situation où il se trouvait, ce qu'il pouvait faire tout au plus eût été, tout en laissant partir d'Erlon avec le gros de son corps d'armée, de lui prescrire d'envoyer une division à Villers-Perwin pour appuyer éventuellement sa retraite.

Mais ce que nous croyons surtout, c'est que Ney n'aurait pas rappelé d'Erlon, si l'ordre de l'Empereur eût été adressé directement à son lieutenant.

L'attitude de d'Erlon s'explique aussi par des considérations analogues.

Il faut convenir que sa situation lorsqu'il reçoit le contre-ordre de Ney était délicate.

Comme il n'avait pas d'ordre direct de Napoléon et que Ney le rappelait, on comprend qu'il ait obtempéré aux ordres de ce dernier.

Il savait, il est vrai, que Napoléon avait besoin de lui, mais d'autre part il pouvait se dire lui aussi que si le Maréchal était bousculé, il pouvait lui-même être attaqué en queue pendant qu'il marcherait contre les Prussiens et qu'alors il se trouverait dans la même situation que Vandamme à Kulm. Sans doute Ney a réussi à contenir les Anglais sans d'Erlon, mais ce dernier n'en pouvait rien savoir, puisque le Maréchal lui faisait connaître que sa situation était critique.

Il résulte de l'ensemble de ces considérations, que tiraillé dans les deux sens, il était amené logiquement à scinder son corps d'armée, de manière à satisfaire à la fois Napoléon et le Maréchal. En réalité c'est ce qu'il a fait, puisque pendant qu'il ramenait le gros de son corps d'armée sur Frasnes, il a laissé Durutte et Jacquinot près de Wagnelée; seulement il eût été mieux inspiré en renversant les proportions des deux fractions de ses troupes, c'est-à-dire en conduisant lui-même sur Wagnelée le gros de son corps d'armée et en envoyant une division à Ney.

Telle était la vraie solution, d'Erlon aurait pu l'adopter, mais c'est Ney surtout qui est blâmable de ne pas l'avoir prescrite.

Ce que nous prétendons surtout c'est que d'Erlon n'aurait pas eu à hésiter s'il avait eu un ordre direct et formel de Napoléon.

Mais si cette manière de voir explique seule l'attitude de Ney et celle de d'Erlon, on peut ajouter encore qu'autrement celle de Napoléon lui-même est inexplicable, quand il apprend qu'une colonne se présente à la gauche de Vandamme, et que ce dernier la signale comme une colonne ennemie.

Il est certain que d'après les ordres qu'il avait donnés, il ne pouvait pas s'attendre à voir apparaître à cinq heures et demie une colonne française du côté de Villers-Perwin. On pouvait à la

rigueur imaginer qu'il s'agissait du détachement que Ney devait envoyer sur Marbais en vertu de l'ordre de huit heures du matin, mais dans ce cas ce détachement aurait suivi une toute autre direction; au lieu de sembler venir de Villers-Perwin sur Fleurus, il aurait dû au contraire suivre à peu près la voie Romaine.

Ce ne devait pas être non plus en vertu de l'ordre de deux heures, car d'après cet ordre, Ney ne devait se rabattre sur les Prussiens qu'après avoir refoulé les Anglais, et alors le corps chargé du mouvement de rabattement serait arrivé très probablement par la route des Quatre-Bras à Sombreffe, c'est-à-dire par Marbais.

Ce devait être encore moins en exécution de l'ordre de trois heures un quart ou de la note au crayon de trois heures et demie; car dès que ces ordres étaient donnés à Ney, ils ne pouvaient lui parvenir avant cinq heures, et à cinq heures et demie le corps envoyé par le Maréchal ne pouvait être en vue de Vandamme.

Il fallait donc faire intervenir quelque circonstance particulière, inattendue, pour expliquer le mouvement que Vandamme signalait, et qui provenait en réalité de l'intervention de Labédoyère.

Cette circonstance ne pouvait être supposée par l'Empereur dès qu'il n'avait pas donné d'ordre direct à d'Erlon; il en aurait au contraire admis l'éventualité s'il eût prescrit de prendre d'Erlon partout où on le trouverait et de l'amener sur le champ de bataille, autrement dit s'il avait prescrit quelque chose d'analogue à ce que Labédoyère a fait exécuter. Dans ces conditions, au lieu de partager l'inquiétude de Vandamme, il l'aurait rassuré, d'autant plus que d'Erlon, en exécutant ses ordres, le lui aurait sans doute fait savoir; et le porteur serait venu lui rendre compte de l'exécution.

Que l'on se mette au point de vue de Ney, à celui de d'Erlon ou à celui de Napoléon lui-même, on peut donc dire que les événements de la journée sont inexplicables, si l'on suppose un ordre direct à d'Erlon, tandis que l'on peut s'en rendre compte, dès qu'on admet que cet ordre n'a pas été donné. Il suffit de se rallier à cette manière de voir pour trouver la clef de l'énigme que le général Pollio trouve indéchiffrable.

Mais en même temps, on voit qu'en ne donnant pas d'ordre

direct à d'Erlon, Napoléon a commis une faute. Il pouvait se contenter de s'adresser à Ney, si à deux heures il n'eût pas subordonné le mouvement de rabattement à la retraite des Anglais, car alors l'ordre arrivant à quatre heures, Ney pouvait de suite prescrire à d'Erlon de marcher sur la droite, et le 1er corps serait ainsi arrivé sur le champ de bataille de Ligny vers six heures. Mais à trois heures et demie, en faisant passer les ordres par l'intermédiaire de Ney, et en ne lui disant pas encore qu'il suffisait de contenir les Anglais, on risquait de ne pas avoir d'Erlon en temps utile.

L'ordre, en effet, ne devait arriver que vers cinq heures et demie; comme il n'est pas adressé à d'Erlon, et que l'initiative de Labédoyère ne pouvait pas être dans les prévisions, le 1er corps continue à marcher sur les Quatre-Bras et il ne peut être détaché que vers six heures. Dans ces conditions il serait arrivé vers Wagnelée aux environs de huit heures; il pouvait encore jouer quelque rôle utile; mais on pouvait craindre aussi que Ney en eût besoin et le gardât avec lui.

A trois heures et demie on ne pouvait donc compter sur l'arrivée de d'Erlon qu'à la condition de lui donner un ordre direct et pressant, et, pour les raisons que nous avons dites, nous prétendons comme Charras, et contrairement à M. Houssaye et au général Pollio, que Napoléon ne l'a pas fait.

Il aurait pu prévoir les difficultés qui se sont présentées d'autant mieux que les deux fractions de l'armée n'étaient pas intimement liées ensemble, et qu'en raison de la distance on ne savait pas d'un côté ce qui se passait de l'autre. Sans doute, dans des circonstances ordinaires, les ordres de Napoléon auraient pu être suffisants, mais dans les conditions où il se trouvait, il n'avait pas le droit de commettre une seule erreur; il fallait que tout fût parfait. Nous sommes loin de contester la supériorité de ses conceptions, mais il y a manqué quelque chose, et cela a suffi pour faire échouer ses combinaisons, parce qu'à son erreur sont venues s'ajouter celles de ses subordonnés.

Napoléon sachant à quelles déceptions on s'expose en combinant

1. Voir la *Critique de la campagne de 1815*, p. 105. Lib. Chapelot.

à distance les mouvements de corps séparés, aurait dû assurer leur liaison par tous les moyens. A ce point de vue on peut reprocher, comme nous l'avons déjà fait, l'emploi qu'il a fait du corps de Lobau. Le général Pollio estime qu'on a peut-être eu raison de reprocher à Napoléon de ne pas avoir employé le 6e corps, mais qu'il faudrait savoir à quelle heure ce corps est arrivé sur le champ de bataille. Nous croyons qu'il n'y pas de doute à ce sujet; Lobau est arrivé à Fleurus vers six heures et demie. Mais ce que nous reprochons à Napoléon, ce n'est pas de ne pas avoir utilisé Lobau après son arrivée, mais bien de l'avoir appelé trop tard et de lui avoir donné une mauvaise direction.

Nous croyons que dès la matinée, en même temps que la Garde était dirigée sur Fleurus, Lobau aurait dû être porté sur Wangenies et Heppignies, parce que cette disposition convenait à tous les cas. S'il fallait appuyer Ney, le 6e corps en était beaucoup plus près qu'à Charleroi; s'il fallait concourir à la bataille à droite, soit à Ligny, soit à Sombreffe, il entrait rapidement en ligne à la gauche de Vandamme.

Mais ce que Napoléon n'a pas fait dans la matinée, il aurait dû le faire au moins à deux heures en prenant ses dispositions pour la bataille. Il est difficile de comprendre comment pendant qu'il prescrit à Ney de se rabattre sur les Prussiens, il n'envoie aucun ordre à Lobau.

Il convenait, croyons-nous, encore à cette heure de le diriger sur Wangenies; car quoiqu'il arrivât à la droite, ayant Grouchy avec la cavalerie et une division du 4e corps, et toute la Garde en réserve, on était en mesure de pourvoir à toutes les éventualités. Dès lors Lobau arrivant à Wangenies vers cinq heures pouvait entrer en ligne de suite à la gauche de Vandamme, et si on lui avait adjoint la division de cavalerie de Subervie, il eût été en même temps en mesure de se relier avec le corps de Ney chargé du mouvement tournant.

Si donc à deux heures Napoléon eût appelé Lobau sur Wangenies et d'Erlon sur Wagnelée par la voie Romaine, en indiquant bien à Ney qu'il suffisait de contenir les Anglais, le succès de la manœuvre était certain. Pendant que Lobau appuyait Vandamme,

d'Erlon en atteignant Wagnelée se formait par le mouvement en avant et vers la gauche en bataille, et continuant sur Bry, débordait complètement la droite prussienne pendant que la Garde attaquait Ligny.

Le but était atteint, l'armée prussienne était complètement désorganisée.

Nous trouvons donc qu'à deux heures, c'est-à-dire au moment où Napoléon a pris son parti de livrer la bataille, il y a plusieurs défectuosités à relever dans ses dispositions, tant pour Lobau que pour Ney.

Malgré tout il faut reconnaître que, grâce à l'initiative de Labédoyère, la combinaison de l'Empereur aurait réussi, si Ney n'avait rappelé d'Erlon ; mais on remarquera en même temps que le succès aurait tenu justement à ce que l'initiative de Labédoyère eût eu pour effet de faire exécuter au 1er corps le mouvement que Napoléon aurait dû prescrire, non seulement en dirigeant d'Erlon sur le champ de bataille, mais en l'y envoyant par Wagnelée, et non pas par Marbais ; ce qui, au moment où le mouvement fut prescrit, n'aurait pas été réalisable.

Tout pouvait donc être réparé sans le contre-ordre intempestif de Ney.

Au sujet des ordres ultérieurs de Napoléon, le général Pollio comme M. Houssaye se rallient à ma manière de voir consistant à admettre que, après avoir appris que la colonne signalée par Vandamme était celle du 1er corps, Napoléon a fait ce qu'il a pu pour l'attirer[1] ; mais il était trop tard, d'Erlon était parti[2], et, privé de son concours, l'Empereur n'a pu obtenir qu'une victoire incomplète.

En résumant les observations que nous venons de présenter, nous dirons que parmi les causes du résultat incomplet obtenu par Napoléon, les principales lui sont imputables.

1. Winand dit que M. Houssaye est le premier à avoir présenté cette manière de voir, mais je crois pouvoir faire remarquer qu'elle ne se trouve pas dans ses premières éditions, et seulement dans celles qui ont suivi mon ouvrage paru en 1904. (Voir la page 65.)

2. C'est en l'envoyant reconnaître, et non pas après, qu'il aurait fallu donner l'ordre de l'amener sur le champ de bataille, car il était raisonnable de supposer qu'il s'agissait de quelque troupe française.

On peut lui reprocher d'abord d'avoir perdu toute la matinée. S'il eût évité cette faute, il aurait pu attaquer sur toute la ligne avant midi.

Les Anglais auraient été chassés rapidement des Quatre-Bras, le corps de Reille eût été plus que suffisant pour obtenir ce résultat; tout le reste de l'armée eût été employé à attaquer les Prussiens; avec les dispositions prises par Blücher, il eût été trop tard pour se dérober à l'attaque; l'armée prussienne eût été désorganisée en quelques heures.

Après la faute commise en restant inactif le matin, Napoléon avait encore le moyen d'obtenir une victoire décisive, si d'Erlon et Lobau avaient participé à la bataille contre les Prussiens. La responsabilité de la non-intervention de d'Erlon doit être partagée entre Napoléon, Ney et d'Erlon. La part principale revient à Napoléon, d'abord pour n'avoir pas donné d'ordre direct à d'Erlon de venir à lui, et ensuite pour, après l'avoir eu sous la main par suite de circonstances fortuites très heureuses, l'avoir laissé s'éloigner. A Ney on peut reprocher d'avoir rappelé d'Erlon alors qu'il savait que Napoléon voulait l'avoir. On peut tout au plus plaider en sa faveur quelques circonstances atténuantes. Quant à d'Erlon il y en a beaucoup à faire valoir en sa faveur et nous trouvons qu'il ne mérite pas de graves reproches.

Mais si la responsabilité peut être partagée au sujet du faux mouvement du 1er corps, il n'en est pas de même en ce qui concerne le 6e. Sur ce point c'est à Napoléon seul qu'il faut s'en prendre.

Et en somme c'est à lui surtout qu'il faut imputer les erreurs qui l'ont empêché d'ouvrir la campagne par un succès foudroyant, que les circonstances exceptionnellement favorables dans lesquelles il s'est trouvé lui permettaient d'obtenir.

Ce sont les conclusions auxquelles nous a déjà conduit notre première étude; l'examen minutieux que nous avons fait de l'ouvrage du général Pollio ne les a pas modifiées.

Colonel A. Grouard.

LES SAINT-SIMONIENS SOUS NAPOLÉON III

On ne connaît généralement du saint-simonisme que l'âge héroïque, les années d'enthousiasme où la religion nouvelle se propagea dans Paris sous la direction des deux Pères, où les fidèles d'Enfantin se retirèrent avec lui dans le couvent laïque de Ménilmontant. Moins intéressante pour le psychologue, mais plus importante par les résultats pratiques est l'époque des « réalisations », des grandes œuvres industrielles, c'est-à-dire le temps du Second Empire. Ce n'est point un simple hasard qui a fait coïncider le triomphe économique de l'École avec le règne de Napoléon III; l'Empire et le saint-simonisme étaient faits l'un pour l'autre. Les saint-simoniens ont toujours subordonné les questions politiques aux questions sociales : rédaction des lois constitutionnelles, rivalité entre le « mouvement » et la « résistance », querelles des groupes à la Chambre, tout cela leur paraissait chose insignifiante, polémiques vaines, subtilités byzantines; l'essentiel, c'était, comme l'avait dit leur maître Saint-Simon, l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Ce progrès, la plupart des socialistes l'ont toujours cherché, le cherchent aujourd'hui encore dans un mode nouveau de répartition des richesses, ou tout au moins dans un partage plus équitable entre le capital et le travail; les saint-simoniens, au contraire, même à l'époque des utopies, ont placé au premier rang l'accroissement de la production

et déclaré que, pour obtenir cet accroissement, il fallait faire circuler partout les capitaux et les produits, les capitaux par des banques, les produits par des routes. Ils se sont donc faits dès l'origine les patrons les plus actifs des chemins de fer, alors que ceux-ci n'inspiraient encore au public français que scepticisme et défiance. De grands travaux publics, n'était-ce pas aussi le meilleur moyen de secourir immédiatement les pauvres, de guérir cette crise ouvrière que les Sismondi, les Villermé, d'autres encore décrivaient à leurs lecteurs? Ces grands travaux, c'était à l'État de les entreprendre : à lui de construire les chemins de fer, de creuser les canaux, de créer les institutions de crédit; mais si l'État négligeait son devoir, les saint-simoniens n'hésitaient point à faire appel aux initiatives privées, à l'esprit d'entreprise des banquiers et des ingénieurs [1].

Le gouvernement impérial eut le même programme. Il supprima ce régime parlementaire, que les saint-simoniens jugeaient inutile et impuissant. A la place des libertés perdues il offrit à la bourgeoisie la prospérité financière : dès 1852 apparaissent les Banques foncières, qui fusionnent pour former le Crédit foncier; la Banque de France reçoit un nouvel essor; les concessions de chemins de fer se multiplient. Le peuple eut pour sa part du travail abondant et bien payé; les grandes entreprises dirigées par Haussmann remplacèrent pour les ouvriers parisiens les distributions de blé que les Césars faisaient à la plèbe romaine. Comment les disciples d'Enfantin n'auraient-ils pas acclamé l'Empire? Indifférents aux formes politiques, peu soucieux de fidélité pour les régimes tombés, ils avaient présenté leurs projets à Louis-Philippe, à la Commission exécutive de 1848, à Cavaignac; Napoléon III les réalisait. Les idées personnelles du nouvel empereur le rapprochaient d'eux. L'auteur de l'*Extinction du paupérisme* avait écrit : « C'est dans le budget qu'il faut trouver le premier point d'appui de tout système qui a pour but le soulagement de la classe ouvrière ». Son projet formulé en 1844, d'organiser militairement les ouvriers qui seraient

1. Les documents sur les théories saint-simoniennes sont réunis dans la grande édition des *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin* (Paris, 1865-78, 47 vol. in.-8°). Comme travaux d'ensemble, v. Charléty, *Histoire du saint-simonisme*, 1896; Georges Weill, *L'école saint-simonienne*, 1896.

chargés de défricher les terres incultes de France, n'était pas sans analogie avec les conceptions saint-simoniennes sur les armées industrielles. Plus tard ses utopies diplomatiques, sa foi dans les congrès, se rencontrèrent aussi avec les vues souvent exprimées par les rédacteurs du *Globe*. Enfin son nom leur inspirait le respect. Les membres de la secte appartenaient à cette génération de 1830, qui fut élevée dans le culte de l'Empereur; souvent ils avaient opposé « Napoléon ou l'homme-peuple » au roi de la bourgeoisie et de la garde nationale. Le second Napoléon devait être pour l'industrie ce que le premier avait été pour la guerre.

Les financiers comme les frères Pereire, les ingénieurs comme Flachat ou Paulin Talabot n'avaient pas attendu le 2 décembre pour se mettre à l'œuvre [1]. Mais dès 1852 ils reprirent leurs travaux avec une ardeur nouvelle. La première entreprise à laquelle s'était attachée l'école après la dispersion de 1832 fut le percement de l'isthme de Suez. Enfantin avait passé plusieurs années en Égypte depuis 1833, et ne s'était retiré que devant la décision prise par Méhémet-Ali d'ajourner le canal; en 1846 il avait fondé la Société d'études du canal de Suez. Elle accumulait depuis sept ans les travaux et les plans quand l'avènement de Saïd-pacha fit accorder la concession à Ferdinand de Lesseps. Celui-ci n'était pas un inconnu pour les saint-simoniens : vice-consul en Égypte à l'époque de leur premier voyage, il les avait entendus souvent exposer leurs projets; quand il alla trouver Saïd, la Société d'études lui communiqua les documents recueillis par elle. Mais lorsque, muni du firman de concession, il créa la Compagnie universelle, Enfantin, Arlès-Dufour et les autres précurseurs furent laissés de côté. Après un moment d'amertume et de colère, Enfantin écrit à ses amis ces belles paroles : « Que l'œuvre que j'ai signalée et fait mettre à l'étude comme grandement utile aux intérêts matériels et moraux de l'humanité s'exécute, et je serai le premier à bénir l'exécuteur. Sans doute il sera bon et juste que l'on sache dans l'avenir que l'initiative de cette réalisation gigantesque a été prise par ceux-là mêmes en qui le vieux monde ne voulut voir d'abord que des

1. Sur les débuts des Pereire dans le saint-simonisme, voir Alfred Pereire, *Autour de Saint-Simon*, 1912.

utopistes, des rêveurs, des fous; mais rapportez-vous-en à l'histoire pour cela[1] ».

Si les saint-simoniens furent tenus à l'écart du canal de Suez, ils jouèrent un rôle prépondérant dans la construction des chemins de fer[2]. Ils avaient depuis longtemps passé de la théorie à la pratique. Deux financiers, Émile et Isaac Pereire, dont le second surtout demeura toujours fidèle aux idées de sa jeunesse, étaient l'âme de ces créations; l'ancien « chef d'état-major » d'Enfantin, Michel Chevalier, les soutenait dans la presse. Pour diriger les travaux ils s'adressèrent au groupe compact des polytechniciens qui avaient passé par l'école de Saint-Simon, tels que Paulin Talabot, Didion, Stéphane et Eugène Flachat, Lamé, Clapeyron; pour subventionner ces entreprises, ils trouvèrent d'abord l'appui d'un banquier dont le fils avait séjourné à Ménilmontant, d'Eichthal, puis ils gagnèrent le concours de James de Rothschild. Le premier chemin de fer français pour voyageurs, cette ligne de Paris à Saint-Germain, inaugurée en 1837, qui révéla au grand public le nouveau mode de locomotion, avait été conçu avant la dispersion des fidèles. Néanmoins, malgré le vote de la loi de 1842, la construction des voies ferrées avança lentement pendant dix ans. Il s'était formé des sociétés nombreuses, peu solides, qui avaient accepté les charges excessives imposées par le Gouvernement afin d'obtenir les concessions; la dépression économique avant le 24 février, les troubles politiques après cette date les mirent presque toutes hors d'état de tenir leurs engagements. Le gouvernement napoléonien après le 2 décembre voulut remédier à cela, il résolut d'aller vite et de faire grand; pour cela il lui fallait de puissantes Compagnies à capitaux considérables, se chargeant d'un réseau étendu où les recettes des bonnes lignes compenseraient les déficits des voies à trafic médiocre; ces compagnies ne pouvaient se former que par des fusions entre les sociétés déjà constituées. Ce furent les saint-simoniens qui accomplirent ces fusions. Enfantin avait déjà donné l'exemple et préparé la réunion de la société d'Avignon-Marseille, où il jouait un rôle

1. *Œuvres*, XII, p. 248.
2. V. Wallon, *Les saint-simoniens et les chemins de fer*, Paris, 1908.

prépondérant, avec les compagnies de Lyon à Avignon, du Gard, de Montpellier à Cette, de Montpellier à Nîmes ; ainsi fut formée la compagnie de Lyon à la Méditerranée qui devait en 1857, par son union avec celle de Paris à Lyon, former la grande compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée : Paulin Talabot en fut le directeur, Enfantin siégeait dans le conseil d'administration. La compagnie du Nord, la première bien organisée grâce à la puissance de Rothschild, absorba en 1852 plusieurs sociétés voisines. L'union de trois autres sociétés fit naître la compagnie de Paris-Orléans, qui eut Didion pour directeur pendant trente ans. Ce furent les Pereire qui, secondés par Eugène Flachat et Clapeyron, obtinrent la concession du chemin de fer du Midi et firent inaugurer la ligne de Cette à Bordeaux en 1857. Inutile de continuer cette énumération dont le résultat seul importe : les vingt-huit sociétés qui, au commencement de 1852, avaient pris la charge de construire le réseau français, furent remplacées par six grandes Compagnies. Celles-ci obtinrent les avantages que réclamaient depuis des années les publicistes saint-simoniens : concessions de longue durée, qui permettaient de rémunérer les actions et de reconstituer le capital ; garantie d'intérêt, qui attirait les petits capitalistes par la certitude d'un revenu fixe. Ils avaient gain de cause sur un autre point encore : le système de l'adjudication fut remplacé par celui de la concession directe, qui présentait l'inconvénient de livrer tous les chemins de fer à un petit nombre de financiers connus et bien en cour, mais qui écartait les sociétés peu sérieuses, prêtes à consentir des clauses qu'elles seraient incapables d'exécuter.

Tout cela fut définitivement convenu après la crise financière de 1857. Cette crise menaça un instant les grandes Compagnies qui venaient de se constituer. Alors Enfantin sentit se réveiller chez lui le vieil esprit saint-simonien, le désir de confier les moyens de transport à l'État, et fit remettre à Napoléon III une note qui proposait de transformer les compagnies concessionnaires en compagnies fermières : l'État, conservant désormais la propriété des réseaux, donnerait des titres de rente aux actionnaires et aux obligataires. Mais les financiers combattirent ce projet radical et obtinrent les conventions de 1859, très avantageuses pour les

compagnies, trop avantageuses, au dire des publicistes de gauche. L'achèvement du réseau et l'avenir des chemins de fer se trouvaient assurés désormais.

Le *Globe*, le journal saint-simonien, avait déclaré en 1832 que les « interventions » politiques ou militaires, prônées à la fois par les amis de la Sainte-Alliance et par les républicains, allaient faire place à des interventions financières, celles des capitalistes et des ingénieurs; les grandes nations civilisées devaient féconder par la science et l'industrie les pays arriérés. Cette prédiction se réalisa depuis 1852. Les Pereire et leurs amis sont au premier rang parmi ceux qui emploient l'argent français au delà des frontières; ils commencent les chemins de fer autrichiens et tracent la grande ligne qui traverse les domaines des Habsbourg du Nord-Ouest au Sud-Est: ils interviennent de même en Suisse, et plus encore en Espagne et en Russie. Paulin Talabot s'occupe activement des chemins de fer de l'Autriche du Sud et de l'Italie continentale; des ingénieurs qui avaient figuré parmi les disciples les plus fidèles du Père, Fournel et Tourneux, collaborent aux voies ferrées d'Espagne et de Suisse. Émile Barrault, l'ancien prédicateur de la rue Taitbout, l'éloquent apôtre qui avait soulevé l'enthousiasme de vastes auditoires, consacre plusieurs livres à glorifier ces entreprises dont il annonce les résultats matériels et moraux : « L'Europe, dit-il, aura bientôt son réseau de voies ferrées des monts Ourals à la Sierra Nevada, elle s'alimentera d'une même circulation financière et respirera la même atmosphère morale[1] ».

La grande institution financière qui soutint et commandita la plupart de ces chemins de fer étrangers fut le Crédit Mobilier. C'est l'œuvre la plus audacieuse des frères Pereire. Ils le fondèrent en 1852 au capital de trente millions; dès 1853 ce capital fut porté à soixante millions. Ce n'était pas trop pour toutes les innovations qu'ils méditaient. Le préambule des statuts annonça le projet « d'opérer par voie de consolidation en un fonds commun la conversion des titres particuliers d'entreprises diverses ». Il fallait donc acheter les titres d'un nombre toujours croissant d'affaires

1. Barrault, *Le chemin de fer du Nord en Espagne*, 1858, p. 197.

pour les convertir en obligations du Crédit Mobilier. C'était réaliser les vues qu'Enfantin avait exposées avec autant de clarté que de hardiesse, dès 1826, dans le premier recueil saint-simonien, le *Producteur*. Un critique financier compétent le constatait en 1856 : « Il y a, disait-il, une similitude remarquable entre les idées de M. Isaac Pereire sur les obligations du Crédit Mobilier comme valeurs de circulation et le système des billets de banque que M. Enfantin proposait en 1826 dans ses articles sur les banques d'escompte[1] ». Les Pereire qui avaient une grande admiration pour Law, ce génie méconnu, voulaient comme lui commanditer quantité d'entreprises utiles ; et, pour y intéresser les capitalistes, ils employaient les mêmes procédés que lui. Quand le Crédit Mobilier voulait aider une société nouvelle, il réservait à ses propres actionnaires un nombre d'actions au pair de cette société proportionné à la quantité d'actions du Crédit Mobilier que chacun possédait. Comme les titres de ces sociétés nouvelles, bien recommandés par la presse financière, faisaient prime aussitôt, ceux qui recevaient des actions au pair étaient assurés d'un bénéfice immédiat. C'est de la même façon que Law avait récompensé les actionnaires de la Compagnie d'Occident, ceux qui possédaient les *mères*, en leur réservant les *filles* et les *petites-filles*. Le Crédit Mobilier connut pendant plusieurs années les succès éclatants, les dividendes considérables, et subventionna quantité d'œuvres industrielles utiles ; en même temps les deux fondateurs se flattaient de réaliser l'union du travail, du talent et du capital, et ne craignaient point de prendre parmi leurs employés, à côté de nombreux saint-simoniens, des jeunes gens connus comme socialistes[2].

Collaborant ainsi aux chemins de fer, aux travaux publics, à toutes ces entreprises que l'Empire voulait encourager et faire aboutir, les saint-simoniens étaient en grande faveur aux Tuileries. Plusieurs occupaient des fonctions importantes : si la plupart de ces personnages officiels évitaient de rappeler un passé compro-

1. Forcade, *La Société Générale de Crédit Mobilier* (*Revue des Deux-Mondes*, mai et juin 1856).
2. Elisée Reclus, *Correspondance*, t. I, 1911, p. 183.

mettant, il en restait qui ne rougissaient point d'avoir appartenu à la secte. Un jour, à un dîner des Tuileries, on se moquait des théories soutenues par celle-ci au sujet des femmes ; un des convives se leva et dit : « Je suis fils de Talabot, fils de Lambert, fils d'Enfantin, fils d'Olinde Rodrigues, fils de Saint-Simon ». Parmi les assistants, trois ministres et un sénateur auraient pu faire une profession de foi pareille; comme ils ne disaient rien, l'empereur changea de conversation [1].

Le plus en vue parmi les conseillers saint-simoniens de Napoléon III était Michel Chevalier; son adhésion au coup d'État, proclamée le jour même du 2 décembre, lui avait assuré une grande influence. Il en usa pour convertir le souverain au libre échange, pour pratiquer auprès de lui cet « apostolat princier » que le Père avait essayé vainement avec Louis-Philippe et le duc d'Orléans. Lui et Richard Cobden réussirent; la révolution douanière, préparée mystérieusement par quelques hommes, fut annoncée au public en janvier 1860, selon le procédé cher à l'ancien carbonaro devenu empereur. Un des grands amis d'Enfantin, l'industriel lyonnais Arlès-Dufour, était du secret; le Père applaudit à ce nouveau progrès des relations entre les peuples. Michel Chevalier n'aimait pas qu'on lui rappelât ses origines saint-simoniennes, malgré ses rapports courtois avec Enfantin ; mais un autre fidèle de l'Empire, Charles Duveyrier, ne voulait rien abandonner de ses idées anciennes. Tour à tour journaliste, auteur dramatique, lanceur d'affaires parfaitement désintéressé, Duveyrier était un de ces hommes qui respirent la joie de vivre et d'agir. « Si l'homme n'est qu'un roseau pensant, disait Sainte-Beuve, le roseau chez lui est en permanence allumé par la cime et lumineux [2]. » Il fut un des publicistes officieux de l'Empire; telle de ses brochures à larges perspectives ne parut qu'après avoir passé sous les yeux de Napoléon III, qui fit faire certaines corrections [3]. Mais ces rapports avec les Tuileries n'empêchaient pas Duveyrier de présenter des

1. Maxime du Camp, *Souvenirs littéraires*, II, chap. XIX.
2. Voir *Nouveaux Lundis*, X, p. 237 et suiv.
3. Telle fut la brochure anonyme de 1855, *De la nécessité d'un congrès européen pour pacifier l'Europe*. De même pour une brochure de 1860, *L'Empereur François-Joseph et l'Europe*.

projets de réforme sociale dont il était seul responsable. Au moment où les travaux dirigés par Haussmann, l'inauguration des nouveaux quartiers, la hausse des loyers préoccupaient tous les Parisiens, il demanda que la Ville fût autorisée à exproprier tous les possesseurs de maisons, moyennant des obligations immobilières; les locataires échapperaient ainsi aux vexations qu'ils subissent maintenant, et la Ville pourrait donner aux logements pauvres l'air et la lumière qui leur font défaut[1].

Le saint-simonisme était d'ailleurs bien représenté dans la grande presse politique, surtout par deux journalistes notables, Louis Jourdan et Guéroult. Jourdan, l'ami le plus intime d'Enfantin, collaborait au *Siècle*, journal d'opposition, mais ce journal était dirigé par Havin, l'habile Normand qui sut en faire l'organe du parti républicain sans se brouiller avec l'Empire; Guéroult obtint par l'appui du prince Napoléon l'autorisation nécessaire pour fonder l'*Opinion Nationale*, qui fut l'organe des bonapartistes de gauche. Guéroult et Jourdan avaient ce trait commun de s'intéresser aux questions religieuses et aux problèmes sociaux beaucoup plus qu'à la politique pure. Tous deux pensaient que le principal obstacle au progrès social venait du cléricalisme ultramontain et consacraient leurs efforts à lutter contre les hommes de l'*Univers*. Guéroult surtout, qui avait appelé à son journal plusieurs anciens membres de l'école, s'appliquait sans relâche à dénoncer les menées cléricales et à réclamer la ruine du pouvoir temporel de Pie IX; mais en même temps l'*Opinion Nationale* plaida pour la liberté des coalitions, pour celle des syndicats, et fournit ses encouragements, sa publicité à la Ligue de l'enseignement créée par Jean Macé.

Tous les observateurs impartiaux remarquaient l'amitié qui unissait les saint-simoniens, le souvenir attendri que la plupart d'entre eux conservaient pour les enthousiasmes un peu chimériques de leur jeunesse. Renan écrivait en 1866 à propos des apôtres chrétiens : « Ceux qui savent quel trésor inappréciable est pour les membres encore existants de l'Eglise saint-simonienne le

1. *Pourquoi des propriétaires à Paris?* (1856).

souvenir de Ménilmontant, quelle amitié cela crée entre eux, quelle joie luit dans leurs yeux quand on en parle, comprendront le lien puissant qu'établit entre les nouveaux frères le fait d'avoir aimé, puis souffert ensemble[1] ». Plusieurs proclamaient leur attachement à la doctrine reçue des Pères. « Les principes que j'ai puisés à l'école de Saint-Simon, écrivait Guéroult, depuis vingt-cinq ans m'ont servi de boussole sans qu'aucun événement me les ait fait trouver encore en défaut[2]. » Et Barrault, quelques années plus tard, évoquait les beaux jours de 1832 : « Maintenant que trente ans ont passé sur nous, pas un ne médit de ces jours de travaux incessants, d'espérances enivrantes, de douleurs saignantes et cachées..., jours comme on n'en voit qu'une fois dans sa vie; tous, quoi que nous soyons, où que nous soyons, nous vivons encore de cette renaissance religieuse[3] ».

Mais cette union même attirait aux saint-simoniens beaucoup d'ennemis, qui apparaissaient de points opposés de l'horizon. Les plus ardents étaient les adversaires de la ploutocratie, les moralistes qui reprochaient à ces prétendus apôtres d'être simplement d'habiles hommes d'affaires ligués pour conquérir la fortune. Cette campagne datait déjà de la monarchie de Juillet. En 1847 avait paru le livre de Toussenel, *Les Juifs rois de l'époque*; ce pamphlet vigoureux, écrit par un fouriériste catholique, dénonçait l'alliance conclue entre banquiers israélites ou protestants et théoriciens du saint-simonisme, entre Rothschild et Enfantin, pour confisquer les nouvelles voies ferrées et créer la féodalité financière. Cette féodalité, devenue plus forte que jamais depuis 1852, rencontra son adversaire le mieux renseigné dans un ami et un disciple de Proudhon, Georges Duchêne, qui indiqua plus d'une fois le rôle joué par les saint-simoniens dans la nouvelle aristocratie; c'est lui qui montra toutes les grandes sociétés financières de France dominées par 183 personnes, lesquelles disposaient de vingt milliards d'actions et d'obligations[4]. Un journaliste républicain, Taxile Delord, attaqua vivement les « jésuites modernes » et rapporta

1. *Les Apôtres*, p. 148.
2. *La Revue* (appelée plus tard *Revue philosophique et religieuse*), 1854.
3. Barrault, *Le Christ*, 1865.
4. *L'Empire industriel*, 1869, p. 52.

cette anecdote qui courait les milieux financiers : « Vous ne réussirez pas, disait-on au fondateur d'une entreprise industrielle, vous n'avez pas de juifs dans votre Compagnie. — Rassurez-vous, répondit-il, j'ai deux saint-simoniens [1] ».

Les libéraux se plaignaient de l'indifférence des saint-simoniens pour les droits politiques, de leur goût pour les régimes autoritaires qui assurent au peuple un bien-être compensé par la servitude. Un critique indépendant, littérateur aristocrate, ennemi de tout ce qui sentait la démagogie, Emile Montégut, manifesta violemment dans la *Revue des Deux-Mondes* son horreur pour la secte matérialiste [2]. Renan, tout en s'abstenant d'attaquer les hommes de Ménilmontant, critiquait leurs idoles, le goût de cette génération pour l'argent et le confort. L'Exposition universelle de 1855 n'apparut au philosophe idéaliste que comme une vaste foire, et il annonça que l'art, la poésie, la libre recherche intellectuelle, toutes les choses nobles et belles risquaient d'être tuées par l'industrialisme. Guéroult s'indigna de ces blasphèmes et célébra en termes enthousiastes la poésie de l'Exposition [3]. L'écrivain qui a le mieux personnifié le libéralisme sous Napoléon III est Prévost-Paradol; comme Michel Chevalier se plaignait d'être englobé par lui dans un jugement sévère sur l'école issue de Ménilmontant, il s'expliqua franchement par une lettre adressée au célèbre économiste : « Je reproche à l'école saint-simonienne, disait-il, une préoccupation exclusive du sort matériel des peuples et une coupable indifférence pour leur liberté et leur dignité politique. En un mot, je vois chez eux le principe de la souveraineté du but appliqué au développement de l'industrie et du bien-être; et peu leur importe que les peuples se gouvernent eux-mêmes ou qu'ils soient gouvernés par un maître, pourvu qu'on améliore leurs conditions d'existence, absolument comme certains catholiques souffrent volontiers le pouvoir absolu, pourvu que celui qui le tient le fasse servir au triomphe de l'Église. Ce sont là des sentiments

1. *Les troisièmes pages du journal Le Siècle*, 1861, p. 110 et suiv.
2. 1er février 1859.
3. Voir l'article de Renan dans le *Journal des Débats* (27 nov. 1855), et la réponse de Guéroult dans la *Revue philosophique et religieuse*, t. III.

qui, en général, me blessent; mais dans l'état présent de la France, ils me paraissent intolérables[1]... »

A ces adversaires il faut joindre les catholiques, dont plusieurs dénoncèrent l'immoralité des doctrines d'Enfantin sur la réhabilitation de la chair. Mais le saint-simonisme avait aussi des amis et des partisans, et même, chose rare pour une secte qui avait passé l'âge de l'enthousiasme et de la propagande, il gagna quelques nouveaux disciples. Un jeune Savoisien parla en 1857 d'aller vivre à Paris auprès des chefs de la nouvelle foi, puis de fonder en Piémont un groupe saint-simonien : c'était Albert Blanc, qui est devenu plus tard ministre des affaires étrangères du royaume d'Italie. Un jeune littérateur parisien, Maxime Du Camp, fit en 1853 la connaissance d'Enfantin; il a donné dans ses *Souvenirs littéraires* d'intéressants détails sur leurs rapports, mais en s'efforçant de les présenter comme de simples relations d'amitié entre hommes du monde; les lettres de lui conservées dans les archives saint-simoniennes prouvent qu'il fut un fidèle du Père. Le saint-simonisme possédait aussi les sympathies de quelques hommes du dehors, de quelques libres esprits qui rendaient justice à l'œuvre accomplie par lui. Sainte-Beuve surtout, qui l'avait suivi depuis l'origine avec curiosité, qui avait failli s'éprendre de Saint-Simon avant 1830, porta un jugement favorable sur les résultats obtenus par les disciples d'Enfantin. Il les félicita d'avoir rompu avec le libéralisme étroit de la Restauration, d'avoir acclimaté chez les amis de la libre pensée quelques-unes des vues formulées par Joseph de Maistre; il les remercia aussi, en bonapartiste sincère qu'il était devenu, de comprendre les avantages de l'autorité, les bienfaits d'un gouvernement qui assure l'ordre et qui encourage le progrès matériel[2].

Revenons maintenant au Père, à celui qui, aux yeux du public, personnifiait toujours le saint-simonisme. Enfantin fut pendant les dix dernières années de sa vie un personnage bien posé, arrivé, riche, administrateur d'une grande Compagnie, en bons termes avec le gouvernement impérial. Mais il ne voulait point se contenter

1. Gréard, *Prévost-Paradol*, p. 279. La lettre est de 1863.
2. Voir l'article sur Guéroult dans les *Nouveaux Lundis*, t. IV.

d'être un « bourgeois repu » ; l'industrie devait préparer une société, une religion nouvelles. « Ils ont, écrivait-il à un ami en 1853, ils ont la force et le vertige, les manieurs de la matière, et dans leur bacchanale ils maudissent l'esprit, l'idée, si bien qu'on pourrait la croire perdue et retournée à Dieu. Mais elle est toujours là, la maligne, elle est là qui se frotte les mains, et dit tout bas : Allez, chantez, cancanez, bambochez. Travail et terre, vous enfantez, vous créez un nouveau monde[1] ». Les échecs lui avaient enlevé l'illusion d'un triomphe prochain pour ses idées ; mais il gardait la foi dans l'avenir et une confiance prodigieuse en lui-même. S'il refusa obstinément de régulariser la liaison contractée dans la dernière partie de sa vie, c'était pour ne point apparaître aux générations futures comme un renégat qui aurait trahi ses conceptions morales en acceptant le mariage : Prosper Enfantin, selon son expression, devait s'occuper surtout de ce qu'on penserait après cinq siècles. Cette confiance orgueilleuse fut d'ailleurs entretenue par les amis qui l'entouraient : c'était Lambert, devenu bey en Egypte, bon ingénieur, politique habile, causeur éblouissant qui charmait ses interlocuteurs par des vues originales sur les sujets les plus divers, apôtre passionné qui amena au saint-simonisme Albert Blanc et Maxime Du Camp ; c'étaient Jourdan et Guéroult, les deux célèbres journalistes ; c'étaient Duveyrier, l'ingénieur Fournel, d'autres encore. De province arrivait souvent Arlès-Dufour, beau caractère de commerçant lyonnais, mêlé à toutes les entreprises pratiques et en même temps à toutes les initiatives généreuses de la philanthropie. Ces hommes connus, estimés, qui avaient réussi dans la vie, considéraient toujours Enfantin comme leur chef ; ils discutaient parfois ses idées, mais avec déférence ; le Père les tutoyait presque tous et, à part Louis Jourdan, aucun ne lui rendait la pareille[2].

Non content de cette influence personnelle, qui a toujours été chez lui un véritable don, le Père voulut répandre ses idées par la plume, quoiqu'il n'eût point les talents de l'écrivain. Sa *Science de*

1. *Œuvres*, XIV, préface.

2. Edouard Lockroy, dans des *Souvenirs* publiés récemment par le *Temps* (6 avril 1912), montre comme Maxime Du Camp l'influence exercée par le Père sur tous ceux qui l'approchaient.

l'homme, publiée par lui en 1858 à la suite de la réédition d'un écrit de Saint-Simon, était destinée à proclamer la « réhabilitation de la chair »; il le fit dans un langage maladroit et parfois si grossier que l'ouvrage, dénoncé par quelques publicistes catholiques, faillit être poursuivi judiciairement, malgré la dédicace de l'auteur à Napoléon III[1]. Un autre livre d'Enfantin, *La Vie éternelle* (1861), exposa la manière dont le panthéisme saint-simonien se conciliait avec l'idée de l'immortalité : il ne s'agit plus de l'immortalité personnelle, au sens catholique; mais la vie de chaque individu, n'étant qu'une portion de la vie universelle, passe de l'un à l'autre; et surtout les idées, les sentiments, les croyances passent des morts aux vivants : Saint-Simon ne revit-il pas dans son fils spirituel Enfantin?

La question religieuse demeurait le problème essentiel pour lui comme pour tous les saints-simoniens pensants. Mais il y avait divergence entre eux sur la façon de préparer la religion de l'avenir. Quelques-uns, les hérétiques, pensaient qu'on devait avant tout déblayer le terrain en travaillant à la ruine du catholicisme. Charles Lemonnier, secondé par son ami Léon Brothier, tâcha d'y contribuer en fondant la *Revue philosophique et religieuse*, qui dura de 1854 à 1858. Un autre ancien disciple, Massol, avait figuré parmi les quarante de Ménilmontant, puis abandonné la secte; il commença dans la franc-maçonnerie française une vigoureuse campagne, destinée à triompher après 1870, pour faire supprimer la formule qui imposait la croyance au Grand Architecte de l'Univers. C'est lui aussi qui fonda la *Morale indépendante*, revue dont le succès fut considérable parmi les jeunes républicains. Enfantin, au contraire, conserva toujours l'espérance de gagner l'Eglise catholique, de la décider à élargir sa doctrine, à laisser

1. Cette dédicace rappelait à l'empereur que Napoléon Ier revit en lui : « Vous êtes inspiré de cette merveilleuse vie; vous avez foi qu'elle est toujours présente, qu'elle est, en vous, votre sauvegarde et votre guide, et que Dieu vous ordonne de vous efforcer de la rendre, en vous, plus grande encore qu'elle ne le fut en celui dont vous cultivez l'héritage ». Napoléon Ier fut grand dans les œuvres de la guerre; Napoléon III doit l'être dans les œuvres de la paix. « L'Empereur des Français a certainement foi que, le jour où ce peuple généreux voudra employer à maîtriser les forces de la nature, la valeur, l'énergie, l'habileté qu'il a si vaillamment consacrées à la lutte de l'homme contre l'homme, il conservera dans la paix le rang glorieux qu'il a conquis par la guerre ».

de côté l'ascétisme, à sanctifier la matière et l'industrie. Ses lettres publiques au Père Félix, au Père Gratry, contiennent plusieurs des idées qui ont été plus tard développées en France ou dans d'autres pays par les catholiques sociaux.

D'autres soucis l'occupaient. Avec les subventions des saint-simoniens riches il créa une société de secours mutuels, les *Amis de la famille*, pour aider les membres de l'école qui n'avaient point réussi. Persuadé que les écrivains de l'avenir se passionneraient pour l'histoire du groupe d'hommes qui l'avait entouré, il constitua les archives saint-simoniennes conservées aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal. Mais son rêve était d'achever sa vie par une œuvre de progrès social. Les Pereire venaient de s'entendre avec Michel Chevalier pour patronner la rédaction d'une nouvelle Encyclopédie, où Duveyrier serait secrétaire général. Enfantin leur proposa d'annexer à cette entreprise une institution imaginée par lui, le Crédit intellectuel. C'était une société financière destinée à prêter des fonds aux jeunes gens qui paraissaient avoir un bel avenir dans les lettres, les sciences ou les arts; tous recevraient des avances, remboursables quand ils seraient parvenus au succès. « Comment, s'écriait Enfantin, on trouverait fou que la sortie de l'Ecole polytechnique ou de l'Ecole normale dans les dix premiers rangs assurât un titre au crédit d'un établissement financier! Ce qui est fou, c'est que cela ne soit pas ». S'adressant à des hommes pratiques, il s'efforçait de leur prouver que le Crédit intellectuel serait une affaire, et une bonne affaire. Cette « encyclique » parut, comme toutes les lettres ou communications qu'il voulait faire au public, dans le journal de son disciple Guéroult, l'*Opinion Nationale* (24 mars 1863). Mais ses anciens amis, peu satisfaits de cette mise en demeure, lui répondirent en repoussant publiquement toute solidarité avec ses idées. Enfantin déjà malade fut gravement atteint par ce désaveu, puis par la mort de Lambert, et s'éteignit en 1864.

Ce fut la fin de l'école. Plusieurs de ses membres travaillèrent encore isolément à diverses entreprises utiles pour le progrès social. Charles Lemonnier se consacra au mouvement pacifiste, à la Ligue internationale de la paix et de la liberté; sa femme Elisa Lemonnier fonda les premières bonnes écoles professionnelles qui

aient existé à Paris pour les jeunes filles. Un fidèle du Père commença, d'après les archives de l'Arsenal, la grande édition des œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin : c'était le vieux Laurent de l'Ardèche, apologiste de Robespierre sous la Restauration, dévot du saint-simonisme en 1830, héraut de la légende napoléonienne sous Louis-Philippe, bonapartiste de gauche depuis 1851, et qui garda jusqu'à la mort son culte pour ses deux saints, Enfantin et Napoléon. Mais l'heure de la grande école était passée depuis 1864. Sa politique financière, si longtemps triomphante, aboutissait à un échec : le Crédit Mobilier, après de longues années de prospérité, s'engagea dans des spéculations aventureuses et mérita d'être appelé par Berryer la plus grande maison de jeu de l'Europe. Il suffit d'une crise économique un peu prolongée pour l'acculer en 1867 à un krach retentissant. La glorification de l'industrie avait été bien accueillie en 1852, quand la bourgeoisie française, fatiguée d'agitations, ne voulait plus s'intéresser qu'aux chemins de fer et aux affaires; mais les électeurs et les élus de 1863 demandaient de nouveau la liberté politique, le retour au gouvernement parlementaire. En religion, les saint-simoniens orthodoxes étaient restés des hommes de 1830, de cette génération romantique et idéaliste qui avait espéré, avec Lamennais, un rajeunissement du catholicisme, une alliance entre l'Eglise et la société nouvelle. Deux anciens disciples du Père, d'Eichthal et Barrault, essayèrent comme lui de montrer la possibilité de cette alliance, de préconiser le passage du christianisme mystique au christianisme social[1]. On ne lut pas leurs livres; l'abîme se creusait chaque jour davantage entre la doctrine catholique, précisée dans le *Syllabus*, et la jeunesse républicaine, toute pénétrée d'anticléricalisme. Le socialisme saint-simonien, fondé sur l'inégalité, n'avait rien de commun avec les nouvelles écoles, qui prenaient pour base la Démocratie. Les amis d'un gouvernement fort inspiraient la défiance à tous les adversaires de Napoléon III. La décadence du saint-simonisme alla de pair avec la décadence de l'Empire.

GEORGES WEILL.

1. Voir la préface des *Évangiles*, de d'Eichthal (1863), et *Le Christ*, par Barrault (1865).

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

RAPPORT DU BARON SERRA[1] SUR SA MISSION A VARSOVIE (1808-1811)

Issu de l'une des premières familles de Gênes, fils d'un haut fonctionnaire de la République, Jean-Charles Serra, né le 29 août 1760, après une éducation soignée, dirigée par les Jésuites, fut envoyé par son père à Vienne, à l'école militaire, dite Theresianum (1776-77). Revenu de son long séjour en Allemagne, auteur d'un livre écrit en faveur du pape contre le joséphinisme (1782), il obtint de suite une place distinguée parmi la jeunesse la plus brillante de son pays. Inscrit au Livre d'or (12 septembre 1783), représentant sa patrie auprès de Joseph II, pendant son voyage à Gênes en 1784, poète latino-gréco-hébreu, membre de l'Académie de l'Arcadie, banquier malchanceux (il organisa un emprunt pour le comte d'Artois, en 1789), ennemi de Pallavicini, intimement lié avec Mme de Brignole, la « reine Annette », il joua un rôle prépondérant au Petit Conseil à la fin de 1793, comme partisan décidé de la neutralité, ennemi de l'oligarchie, incliné pour la France. En suite d'un procès intenté contre lui par ses ennemis, après de longs mois de prison, il quitta Gênes (novembre 1794) et suivit les généraux Masséna, Saint-Hilaire, Serrurier et autres. En 1796

1. Pour les détails biographiques voir notre volume actuellement sous presse : *Les diplomates napoléoniens à Varsovie* (en polonais).

après la prise de Milan il devint, à la cour de Bonaparte, le champion de l'indépendance de son pays et le centre d'une action ayant pour but d'éclairer l'opinion de sa ville natale et de préparer une révolution. Eclatée le 18 mai 1797, mais bientôt étouffée par le gouvernement gênois, elle fut la cause d'une immixtion directe de Bonaparte : dans une convention des 5 et 6 juin, il dicta les bases d'une nouvelle constitution, puis nomma les membres d'un gouvernement provisoire de la Ligurie. Rapatrié, Serra, représentant les idées françaises de 1789, devient bientôt le personnage principal, le point de mire à la fois des aristocrates et des jacobins exaltés, accusé d'avoir soulevé une contre-révolution en septembre (1797), de vouloir faire roi le nouveau duc d'Orléans ; emprisonné (21 décembre), puis acquitté, il déserte la Ligurie, en allant à Paris (janvier 1798).

Au milieu des intrigues politiques et financières il s'acquiert une situation, et des liaisons d'une haute valeur, devient l'ambassadeur extraordinaire de la Ligurie aux conférences de Lunéville et d'Amiens, s'unit à Joseph Bonaparte et Talleyrand, aidé dans ses efforts par Mme de Brignole, se croit déjà nommé ministre plénipotentiaire près du Premier Consul, et voit tout d'un coup s'effondrer ses espérances. Supplanté par Ferreri, protégé de Berthier, destitué de sa position, sur un ordre formel de Bonaparte, et envoyé à Madrid, il y lutte avec le ministère hispanique pour défendre les intérêts de ses nationaux et sort de ses combats victorieux grâce à l'appui du général Beurnonville.

Mais la Ligurie cesse d'exister : Serra quitte son poste (juin 1805) ; sans situation, sans fortune, désespéré, il mène une vie oisive à Paris, en demandant le secours de son nouveau gouvernement, auprès duquel il n'est pas apprécié et dont il se méfie.

Trop fort pour céder la place il est décidé à attirer sur lui l'attention de l'Empereur. Deux livres, parus l'un après l'autre, *De bello germanico*, 1806, et *De bello sarmatico*, 1807, d'une latinité irréprochable, d'un enthousiasme feint ou sincère, qui sait? pour la personne du vainqueur, l'appui du prince de Bénevent, l'influence toujours grandissante à la cour de Mme de Brignole, le font rentrer dans les rangs de la diplomatie.

Nommé le 31 octobre 1807 résident de Sa Majesté, à Varsovie, arrivé dans cette ville le 14 février 1808, il y recommence un Dejean ou un Salicetti, dont les rôles lui étaient si bien connus dans le cours de l'histoire de sa patrie.

En guerre ouverte d'abord avec tous les ministres et particulièrement avec celui de la justice, Comte Lubienski, protecteur des « jacobins » polonais, il essaye de devenir le maître absolu du duché. Bientôt apaisé, surtout après la guerre de 1809, en amitié avec beaucoup de familles polonaises, aimé par le grand public, membre de la Société des amis des sciences de Varsovie, il tomba dans une quiétude et un genre d'action qui ne convenait plus à la politique de son souverain. Tandis que Serra s'assoupissait à Varsovie, Napoléon demandait un redoublement d'efforts pour connaître les forces de ses ennemis, pour tâter le terrain russe. Serra ne le satisfaisait plus. C'est alors qu'il écrivit le 5 décembre 1810 à Champagny : « J'ai besoin à Varsovie d'un homme plus intelligent que Serra. Bignon qui est à Carlsruhe me conviendrait mieux[1]. » Le 26, Serra était nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le Roi de Würtemberg.

On ne s'attendait pas à Varsovie à un changement si brusque. « Le président du Conseil d'Etat, écrivait Lubienski à Breza, au commencement de janvier 1811, le président nous a parlé à la séance d'aujourd'hui d'une nouvelle destination de M. Serra, sur laquelle on trouve une date précise dans le *Moniteur* et la *Gazette de Hambourg*. Son successeur est très bien connu de M. Kochanowski et de M. Woyda. M. Serra probablement n'était point prévenu, car la semaine dernière encore il songeait à une voiture, au lieu de celle qu'il louait, et le Prince Joseph lui a donné quatre chevaux. Il a même pris un cocher[2] ».

Serra n'était pas moins étonné et peiné. Il se plaisait à Varsovie, et puis la résidence de Varsovie, quoique dans le rang hiérarchique moins élevée que le ministère à Stuttgart, était une place plus indépendante que celle-là. Le résident était la sentinelle la plus avancée de l'Empire, dans un pays extrêmement lié, mais attaché

1. De Brotonne, *Dernières lettres inéd. de Nap. Ier*, I, 547, n° 1 204.
2. Manuscrits de la bibl. du majorat des Comtes Krasinski, à Varsovie, 3 999.

à la France, toujours le centre d'une grande politique extérieure et d'une continuelle action intérieure. A la cour paisible de Würtemberg, au milieu de la Germanie, il n'était qu'un petit représentant d'une grande puissance auprès d'un petit Etat.

Toujours plein d'énergie et d'ambition Serra quittait Varsovie le chagrin au cœur[1]. Le 8 avril il était à Dresde, reçu d'une manière exceptionnelle par le roi, admis, contre les habitudes, à une audience particulière le matin du mercredi saint. Retenu jusqu'au mardi de Pâques, le premier jour auquel il pouvait assister à un dîner de Cour, il ne quitta Dresde que le 16 au soir. « Sa Majesté le Roi — écrivait Serra le 22 avril — a mis le comble à la bienveillance qu'il m'a témoignée durant ma mission de Varsovie par les expressions les plus aimables et les plus flatteuses sur mon départ et par le présent d'une tabatière d'or avec diamants et dont le prix est rélevé par le portrait de Sa Majesté[2] ».

Il quittait Dresde réconforté dans son orgueil et décidé à ne pas laisser échapper une si belle occasion de se justifier aux yeux de l'Empereur. Sûr de l'appui de la cour de Saxe, libre de presque toute occupation sérieuse, il consacra le premier temps de son séjour à Stuttgart à refaire l'historique de sa mission de Varsovie. Son mémoire fini[3], il l'expédia à Paris, en y ajoutant un éclaircissement : « Je soumets à Votre Excellence, écrivait-il à Bassano, le 27 mai 1811, un rapport des affaires extraordinaires dont j'ai été à même de m'occuper durant ma mission de Varsovie; qu'il me soit permis aussi d'espérer que Sa Majesté voudra en prendre quelque connaissance. Il est difficile de réunir dans un rapport les éclaircissements qui pourraient être donnés à la suite des questions que Sa Majesté et Votre Excellence seraient dans le cas de faire sur un sujet que j'ai dû approfondir et sur un pays qu'il me semble de connaître assez particulièrement. Si le témoignage des Polonais

1. Il partait le 3 avril. Niemcewicz, *Mémoires* (en polonais) 1871, I, 250.

2. Dépêches de Serra, 12 avril 1811. A. E. Würtemberg, 46, f° 172-3, 22 avril, f° 182-3. Senfft à Einsiedel, 14 avril (minute) : « S. M. l'a accueilli d'une manière à lui prouver combien elle a été satisfaite de sa gestion à Varsovie et de ses services utiles qu'il a tâché de rendre au duché. Je dois vous charger, M. le Comte, d'en rendre témoignage tant à S. E. M. le duc de Cadore que partout ailleurs où l'occasion s'en présentera. » Dresde, Archives d'État, H. St. A. 2757 t. LVII *a* f° 155.

3. A. E. Pologne 227 f° 84-114. Signé : le baron Serra.

de tout rang et de toutes les trois dominations était fondé, je ne l'aurais point fait imparfaitement...[1] »

Ce mémoire que nous reproduisons intégralement, document historique de premier ordre, complément nécessaire des *Souvenirs d'un diplomate* de Bignon, cette justification, en somme tout à fait véridique, et la protection de Dresde, valurent à Serra le retour de la faveur impériale. Le 1er octobre 1811 il fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du Roi Frédéric-Auguste à la place de M. Bourgoing, mort le 20 juillet 1811. Dans son choix, comme l'assurait le ministre des affaires étrangères, l'Empereur « a eu principalement égard à la bienveillance dont Sa Majesté le Roi de Saxe avait honoré M. le baron de Serra dans le temps de sa mission précédente de Varsovie[2] ».

C'était son dernier poste diplomatique. Serra est mort à Dresde pendant le siège, le 30 octobre 1813.

MARCEL HANDELSMAN.

Mission de Varsovie.

Le 30 octobre 1807[3] Sa Majesté l'Empereur et Roi daigna nommer J. C. Serra son Résident auprès de Sa Majesté le Roi de Saxe en sa qualité de duc de Varsovie ainsi que son chargé d'affaires auprès de la Ville libre de Dantzig. Après avoir eu le bonheur de recueillir de la bouche de Sa Majesté des instructions qu'il se proposa dès lors pour règle suprême de sa conduite, il ne reçut que dans les premiers jours de janvier 1808 ses lettres de créance pour Dresde et les instructions du ministre qui avait suivi Sa Majesté Impériale et Royale à Milan.

Parti de Paris le 15 janvier pour sa destination, et ayant remis ses lettres de créance au Roi dans une audience particulière qui lui fut accordée aussitôt après son arrivée à Dresde, il était à Varsovie dès le 14 février.

C'était le premier agent de la France accrédité à Varsovie[4] depuis que l'État indépendant dont cette ville fut longtemps le siège, avait cessé

1. A. E. Wurtemberg, 46 f° 233-4.
2. Bassano à Lajard, 10 oct. 1811 (minute) A. E. Saxe, 81, f° 303. Senfft à Lajard, 29 oct., A. E. Saxe Suppl. 8.
3. Le décret est daté du 31 oct. 1807. *Moniteur*, 8 nov. 1807, n° 312.
4. Ce n'est pas tout à fait exact : il était le premier agent accrédité, mais non le premier, Vincent étant avant lui à Varsovie et y faisant fonctions de Résident.

d'exister et que ses membres n'étaient plus que des provinces réunies aux domaines limitrophes de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Cette observation pourrait paraître inutile ou même ambitieuse, si elle n'était pas naturellement liée à une circonstance qui doit avoir un rapport immédiat avec la conduite du nouveau ministre. La Pologne dans sa lutte inégale avec ses puissants voisins avait tourné à plusieurs reprises ses espérances du côté de la France. Déçue par les promesses vagues et l'appui clandestin de la cour de Versailles, elle avait connu trop tard et à ses dépens la faiblesse de la France aux derniers jours de Louis XV, témoin indolent, sans doute, mais non pas indifférent du premier partage de 1772. La révolution de 1789 vint réveiller les espérances d'un appui de la France qui fût plus efficace que celui que Gustave III et la Porte aux prises avec la Russie et l'Autriche n'avaient pu offrir à la Pologne. La commotion électrique s'était communiquée avec rapidité. Les lumières de l'Assemblée Constituante jaillirent en quelque sorte dans la diète de Varsovie. L'intérêt de la France sous le régime constitutionnel ou révolutionnaire envers une nation qui cherchait à se ressaisir de ses droits, ne fut pas révoqué en doute : on calcula bien moins les distances qui devaient diminuer l'action et les circonstances qui en suspendraient longtemps l'effet. Les braves de la Pologne entrèrent de leur côté dans la carrière glorieuse que le soldat français avait ouverte avec autant d'éclat. Mais il n'est donné qu'à la France seule d'être grande et invincible même au milieu de ses fautes et des malheurs domestiques. La ruine de la Pologne fut consommée, et la France dans le cours de ses victoires contre l'Europe conjurée n'avait pu écarter davantage le malheur des Polonais qu'aux jours de sa faiblesse. Cependant, onze ans étaient à peine révolus que l'Empereur réparait dans la mesure de ses grandes vues ce que les Rois, le gouvernement révolutionnaire, le Directoire n'avaient pu empêcher. Le duché de Varsovie fondé par lui sur d'illustres débris avait été reconnu dans le traité de Tilsit. Trois mois plus tard, la remise en avait été faite au nouveau souverain.

1° Quels étaient les souvenirs des habitants du duché à l'égard de la France? Quels sentiments étaient exprimés ou cachés par des démonstrations que la reconnaissance et le sentiment de l'intérêt propre pouvaient également suggérer? Quelles impressions avaient pu conserver les esprits de la jouissance d'un repos obscur et de l'habitude de la sujétion? Que devenaient et que pouvaient produire ces désirs immodérés et ces espérances sans borne qui avaient survécu à ce qui semblait en avoir fixé le terme, la paix et l'établissement du nouveau gouvernement? Celui qui à la suite de ces grands changements venait représenter sur les lieux le père de la France et le créateur du Duché, dut sentir que l'examen de ces questions et l'observation qu'exigeait la recherche de la vérité à

cet égard, étaient au rang des premiers devoirs qu'il avait à remplir. C'est dans cette étude qu'il forma son opinion sur les hommes, les uns en place, les autres jouissant d'une considération personnelle, d'autres enfin annonçant des prétentions ou réclamant des préférences en raison de services passés ou de malheurs essuyés. Il n'a pas négligé de présenter successivement le résultat de ces aperçus dans sa correspondance ministérielle [1].

2° Le troisième corps de la Grande-Armée se trouvait à cette époque stationné dans le Duché, à l'exception de la troisième division et d'une partie de la cavalerie qui avait été depuis peu envoyée à Custrin et en Silésie. Sa Majesté avait ordonné que dans tous les rapports que l'armée aurait avec le pays et qui ne tiendraient pas uniquement au commandement militaire, le Résident serait l'intermédiaire légal entre elle et le Gouvernement ducal. M. le Maréchal Davout commandait en chef ce corps, ainsi que l'armée du Duché et la division saxonne qui y était également stationnée. Les subsistances de ces troupes maintenues sur le pied de guerre exigeaient l'emploi de moyens considérables. Le pays riche en blé (*sic*) et en bois pouvait en fournir une partie, mais les suites de la campagne mémorable de 1806-1807 le mettaient dans la nécessité de tirer l'autre du dehors. Les difficultés s'étaient accrues à mesure que la durée du service avait contribué à révéler l'inexpérience des nouveaux employés dans l'administration. Néanmoins le commandant en chef dont l'activité et le zèle infatigable pour le service de Sa Majesté seront toujours cités comme le plus bel exemple à suivre, avait beaucoup fait dans cette partie. On devait à sa volonté ferme d'assurer la nourriture du soldat l'institution du Comité des subsistances [2]. Mais ce comité et l'homme de mérite qui avait été appelé à le présider luttaient souvent encore contre le manque de fonds, l'intérêt particulier, la jalousie des départements entre eux, les préjugés et la détresse réelle ou apparente de plusieurs contribuables. M. le Maréchal honora le Résident de cette confiance entière que l'homme grand sait accorder seul à l'honnête homme. Qu'il lui soit permis d'ajouter qu'il dut principalement cette marque d'estime à sa qualité d'ancien serviteur et admirateur de Sa Majesté. Dès lors le général, le résident, l'ordonnateur [3], le président du Comité travaillaient de concert et sans relâche pour atteindre le double but d'assurer les subsistances militaires et de soulager le pays. Le premier décida au mois de mai de suspendre le fardeau des réquisitions pour l'approvisionnement des magasins après avoir reconnu combien cette mesure était utile au pays et

1. Nous donnons cette correspondance dans une publication intitulée *La France et la Pologne aux temps du duché de Varsovie*. T. I.

2. Ce comité fut institué le 23 sept. 1807 sous la présidence de Kochanowski. *Gazette du corr. de Varsovie* (*Gazeta Koresp.*) 1807, 26 sept.

3. Chambon.

devenait tous les jours plus nécessaire. Le second en procura les moyens par la levée d'un emprunt dont les avantages n'ont été appréciés que plus tard, mais qui put dès lors répondre en partie au but qu'on s'était proposé. Les avantages que Sa Majesté venait d'accorder sur ces entrefaites au duché dans la Convention de Bayonne[1], offrirent la perspective très prochaine de convertir en bienfait du pays ce qui avait été jusqu'alors une charge. Mais les troupes françaises eurent ordre de quitter le duché à la fin du mois d'août 1808. Le pays regretta et regrette encore aujourd'hui le départ de M. le duc d'Auerstädt et d'un corps d'armée qui s'était rendu si cher à ses hôtes.

3° A l'arrivée du Résident de France à Varsovie la fortune publique et privée était menacée d'un grand danger. Le mal se faisait déjà sentir, et l'on ne s'occupait pas d'un remède prompt et salutaire qui pût en arrêter les progrès incalculables. La cause était dans la surabondance du billon de Prusse, maintenu en circulation dans le Duché à une valeur exagérée que la Cour de Berlin lui avait donnée et qui ne pouvait plus se soutenir à côté des espèces d'or et d'argent, ni être désormais reçu à sa valeur nominale sans opérer un surhaussement des denrées de première nécessité. Depuis que les États démembrés de la monarchie prussienne à la gauche de l'Elbe ne recevaient plus ce billon comme auparavant, toute la masse en émission refluait en Prusse et dans le Duché. L'émission de ce billon sur le même pied continuait à Berlin. Les prohibitions d'importer du billon et d'exporter des espèces d'argent étaient d'autant plus inefficaces que les moyens de répression ne pouvaient être que très imparfaits dans un État nouveau et que l'appât du gain était plus séduisant. Elles ne pouvaient d'ailleurs atteindre les versements qui se faisaient tous les mois pour le payement de la solde des troupes. Le Résident dès son passage à Dresde avait prévenu le ministre du Roi de la nécessité d'arrêter promptement un mal qui devait s'accroître tous les jours. On voulut différer la seule bonne mesure qu'il y avait à prendre. Un mois plus tard le billon qui s'était soutenu quelque temps à 8 p. 100 de perte perdait 40 p. 100. Les boulangers, les bouchers, les vendeurs de liquides, tous les détailleurs, en général, ne voulurent plus vendre que contre des espèces d'argent ou du billon dans la proportion de ce qu'il perdait. La classe ouvrière du peuple, le soldat exigeaient qu'on leur fournît sans augmentation au marché et dans les boutiques, sur le pied de la valeur nominale du billon, et ils étaient excusables en ce que leur travail était payé de même. La tranquillité publique fut au moment d'être troublée. La présence et la fermeté de M. le maréchal Davout empêchèrent le désordre. Convaincu qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour extirper la cause du mal, il approuva et appuya l'opinion du Résident auprès du

1. Du 10 mai 1808.

Conseil d'État. L'avis du Résident était qu'un billon étranger tant que des circonstances impérieuses forcent à en tolérer le cours, ne doit être reçu qu'à sa valeur intrinsèque et au niveau du titre légal de la monnaie d'argent avec laquelle il fait concurremment l'office de signe représentatif. Cependant le Conseil ne réduisit le billon qu'aux deux tiers de sa valeur nominale par des considérations particulières qui ne furent pas écartées au regret souvent renouvelé depuis des gens éclairés. La valeur du billon sur le nouveau pied fut déclarée égale à celle de l'écu de Prusse et de ses fractions. Le trésor et les caisses publiques furent obligées de le recevoir indistinctement. L'agiotage fut comprimé et put l'être. La malveillance fut déjouée. La boulangerie militaire en vendant le pain dans la ville pendant trois jours contre le billon réduit força les boulangers à reprendre le service qu'ils avaient suspendu. Le soldat fut payé sur ce pied plus équitable et, par conséquent, plus conforme aux intentions de l'Empereur. Ce système dont le Résident développa les motifs dans sa correspondance obtint le suffrage honorable de M. l'intendant général Daru, et, ce qui en établit la plus favorable présomption, c'est qu'il l'adopta lui-même bientôt après pour toutes les provinces prussiennes qui étaient encore occupées par nos troupes. Le Roi et Duc approuva tous les actes de son Conseil à ce relatifs[1]. Le Résident s'était proposé avec la part active qu'il dut prendre à cette grande mesure, non seulement de répondre à la confiance du général en chef et de soutenir la cause du pays et du soldat français, mais aussi d'empêcher désormais la contrefaçon du billon prussien que l'on supposait généralement dans le public être mise en œuvre en Angleterre pour appauvrir le nord de l'Allemagne.

4° La cour de Dresde avait exposé à Sa Majesté l'Empereur l'insuffisance des recettes du Duché et les grandes difficultés qu'elle éprouvait pour couvrir les dépenses de l'administration ducale et satisfaire aux obligations qu'elle avait contractées lors de la cession qui lui avait été faite du Duché. M. le ministre des relations extérieures par les ordres de Sa Majesté l'Empereur et Roi donna la commission au Résident de France à Varsovie de transmettre l'état des subsistances militaires que le Duché fournissait au 3e corps et le relevé de tout ce qu'il avait délivré pour ce service depuis le 15 septembre 1807[2]. Le Résident s'étant occupé

1. Quant à l'opinion du Roi, elle n'était pas tout à fait favorable au Résident. Dans tout ce qui se passait à Varsovie, on voyait à Dresde un empiètement sur les prérogatives royales, une action illégale « inconciliable avec le Statut constitutionnel (art. 6 et 18) et avec le règlement fait par S. M., d'après lequel en cas d'urgence les ordres nécessaires doivent être donnés et signés par le ministre compétent sous sa responsabilité établie par l'art. 11 de la Constitution ». Archives de l'État (H. St. A.) Dresde, Des Cammerherrn Senfft von Pilsach Abschickung 2 756 t. LIV *a*, f° 230-1 (minute).

2. Champagny à Serra, 27 février 1808.

de ce travail avec l'ordonnateur en chef, le président du Comité des subsistances et le ministre de l'intérieur du duché[1], put en soumettre bientôt après les résultats et ne négligea pas de présenter en même temps l'état de ce que l'administration militaire française avait cédé en denrées ou fourni en argent sur les ordres du général en chef pour aider l'administration du pays qui faisait le service. Ce travail a pu offrir quelques bases à la Convention de Bayonne et présenter peut-être aussi les motifs des avantages que Sa Majesté daigna faire à cette occasion au Duché[2].

Mais le Résident dut sentir que des examens plus sérieux encore étaient nécessaires pour remplir la commission qu'il reçut également de vérifier ce qui avait été exposé par la Cour de Dresde à Paris sur l'état de l'administration intérieure du pays et ses finances et qu'il ne parviendrait pas à reconnaître cette situation dans tous ses détails sans un ordre précis du Roi à ses ministres du Duché. Il s'adressa directement à Sa Majesté le Roi qui l'avait d'ailleurs gracieusement engagé à le faire toutes les fois que cela aurait été utile et nécessaire. Un décret royal prescrit à l'administration ducale de satisfaire à la demande du Résident et de lui fournir tous les renseignements, explications, états qu'il serait dans le cas de requérir. C'est ainsi qu'il entreprit un travail régulier avec chacun des cinq ministres et consacra le sixième jour de la semaine au Comité des subsistances et le septième à l'examen des recettes du Trésor. Il employa des citoyens recommandables et qui, ayant quelques lumières dans chaque partie, discutaient en sa présence avec le chef de chaque administration. Ceux-ci parurent plus ou moins convaincus des réductions qu'il conseillait, des améliorations qu'il indiquait et de l'état et distribution du personnel qu'il proposait. Il reconnut que les difficultés et l'embarras des finances avaient leur siège principal dans le manque absolu de tout ordre, dans la confusion des attributions ministérielles, dans la faute essentielle de ne pas séparer l'arriéré du courant et dans le parti facile et vague à la fois qu'on avait pris de suivre les errements du système prussien dont la théorie devenue moins applicable aux circonstances était peu comprise par les nouveaux administrateurs. Cependant après avoir recueilli tous les matériaux et débrouillé les prétentions du ministre de la guerre[3] à la charge du Trésor, il pensa avoir démontré qu'avec de l'ordre, de l'économie et le bienfait récent de Sa Majesté I. et R. qui prenait à sa solde huit mille hommes de l'armée ducale et qu'en suivant les traces indiquées, la dépense annuelle de l'administration ne pouvait excéder trente-quatre millions de florins (somme bien inférieure

1. Jean Paul Luszczewski.

2. Il y a une erreur. Ce travail arriva trop tard et n'eut aucune influence sur le cours des négociations de la convention de Bayonne, voir notre étude *Convention de Bayonne* (en polonais). Revue historique (polonaise) 1912, n° 1 et 2.

3. Joseph prince Poniatowski.

au besoin exposé de 50 millions); que la recette sous le régime prussien s'était élevée à cette première somme et au delà, et que dans le nouvel ordre de choses telle branche de la recette publique avait dû augmenter comme l'expérience le vérifiait pour les douanes d'après les registres du premier semestre de cet exercice. Le tableau général de la dépense à arrêter pour chaque ministère précédé d'un rapport et accompagné de notes explicatives fut remis par le Résident à M. le Comte de Champagny. Il y joignit des aperçus sur l'état et l'administration des domaines nationaux et l'indication détaillée de la recette présumée. C'était préparer seulement le travail bien plus important d'en recomposer les éléments, d'autant que tout portait à croire que dans la forme actuelle plusieurs rentrées ne répondraient nullement à l'attente. Sa Majesté l'Empereur n'ayant pas donné de commissions ultérieures à ce sujet à son Résident et Sa Majesté le Roi, à qui une copie du travail principal fut communiquée d'après ses désirs réitérés, s'étant laissé entraîner à ne pas exiger l'exécution, le Résident crut devoir ne pas passer outre et réserver à d'autres temps un travail complet sur les finances du Duché qui aurait contenu les divers projets de loi sur les contributions publiques dont cependant la Diète devait bientôt s'occuper.

5° Le sieur Daniel, inspecteur des finances en mission, avait rencontré des difficultés dans la vérification des créances dites prussiennes que le droit de conquête avait dévolues à Sa Majesté l'Empereur et Roi et dans les mesures prises par lui pour en établir le principal et les arrérages dus par les débiteurs. Le Résident, à qui M. le comte Gaudin, ministre des finances écrivit d'aider le sieur Daniel et de contribuer à ce que cette opération intéressante fût consommée au plutôt, vint à bout de vaincre les entraves que le Ministre de la justice du Duché[1] y opposait, nommément pour la remise des significations aux débiteurs au nombre desquels il se trouvait lui-même. Le Résident revit tout l'ouvrage du sieur Daniel, qui avait été fait avec beaucoup d'intelligence et de soin. Le tableau général des créances avec toutes les indications nécessaires fut transmis à M. l'intendant général Daru. Cet ouvrage et la correspondance tenue à ce sujet ont pu fournir matière à la cession de ces créances faite par l'Empereur au Roi dans la convention de Bayonne et aux compensations qui y furent établies.

6° Au milieu de ces occupations qui formèrent un accessoire étendu et varié de la mission politique dont le Résident était principalement chargé à Varsovie, il se préparait d'aller remplir sa seconde mission de Danzig où il s'agissait d'établir une première fois ce qu'il aurait pu diriger ordinairement de Varsovie et reconnaître personnellement de temps à autre. Il n'attendait pour cela que ses lettres de créance pour le Sénat que le

1. Félix Comte Lubienski.

ministre à son départ de Paris lui avait déclaré devoir lui être envoyées incessamment, lorsqu'il lui fut notifié que Sa Majesté lui avait retiré cette seconde partie de sa mission et en avait investi M. Massias. Il se devait d'indiquer qu'aucune négligence de sa part n'avait pu donner sujet à ce changement. Bien sûr de ne céder à personne en zèle pour le service de Sa Majesté, il puisa dans ce sentiment la satisfaction d'apprendre que d'autres pouvaient le remplacer utilement à Danzig.

7° Une décision de Sa Majesté Impériale et Royale rendue à Milan [1] et un décret du Roi analogue à cette décision, avaient fixé les droits des 27 donataires français que la munificence de leur souverain avait rendus propriétaires d'immeubles considérables dans le Duché pour récompense de leurs services. Ces actes déterminaient également les obligations de ces propriétaires envers l'État dans le ressort duquel leurs nouvelles possessions étaient placées. Si le principe était clairement établi, l'application juste n'en était pas plus facile. Les biens étaient assujettis aux mêmes contributions et charges publiques que supportaient les terres nobles dans le Duché et devaient être favorisées à l'égal de celles-ci. Mais rien n'était plus incertain et plus obscur que le système d'imposition sur les terres nobles ni plus inégal dans sa répartition. La Diète de 1789 avait soumis ces terres à un impôt foncier de 10 p. 100 du revenu et la valeur de la chose imposée n'avait été déterminée par aucune estimation légale. En même temps les biens de la Couronne et ceux du clergé avaient été imposés à des rapports différents; les biens remis aux donataires français provenaient presque en totalité de cette seconde et troisième origine. Le gouvernement prussien avait ensuite élevé l'impôt du dixième sur les terres nobles à 24 p. 100 et dans une proportion différente sur les biens du clergé. Il avait réuni les biens de la Couronne au domaine royal, en dépossédant les usufruitiers. Enfin le système de l'imposition foncière était différent dans le département de Bromberg qui avait passé pour la plus grande partie dès 1775 sous la domination prussienne. Les agents des donataires avaient pu s'apercevoir que l'impôt exigé des autres propriétaires n'était pas à beaucoup près le quart environ de leur revenu. Des questions durent s'élever entre eux et les percepteurs des contributions, et le plus souvent ils ne s'entendaient pas. La nécessité de trouver un terme plus précis et qui répondît d'avantage à ce qu'on pouvait fustement exiger de ces contribuables fut démontré. Le Résident eut des conférences à ce sujet avec les ministres de l'intérieur et des finances [2] propriétaires de terres eux-mêmes et l'on y appela d'autres propriétaires connus par leur probité

1. La décision du 17 déc. 1807, le décret du Roi du 29 janv. 1808.
2. Thadée Dembowski; après sa mort (12 avril 1809) Jean Weglinski (à partir du 13 juillet).

et bonne foi. C'est en réunissant les divers avis et en comparant les divers résultats de l'économie domestique de chacun d'eux qu'on parvint à connaître et à établir d'un commun accord que le taux annuel de 24 p. 100 répondait pour les propriétaires les plus favorisés au terme réel et moyen de 5 p. 100 du revenu. La désignation des biens affectés aux donations impériales avait déterminé le revenu de chaque lot. En conséquence, une convention fut signée entre le Résident et les deux ministres sus-indiqués au moyen de laquelle il fut réglé que les donataires français payeraient l'impôt foncier depuis mars 1808 sur le pied de 5 p. 100 de leur revenu, tant que le pouvoir législatif n'innoverait pas sur les contributions directes. Le Roi approuva cette convention. Le Résident veilla à son exécution. Il se concerta également avec le Comité des subsistances pour que les réquisitions militaires à la charge des donataires français n'excédassent pas ce que l'on demandait à ce titre aux autres propriétaires. Le Résident n'a point borné à ces premières mesures les soins qu'il a donnés aux intérêts des donataires français. Eux-mêmes enjoignaient à leurs agents sur les lieux de s'adresser à lui en toute chose : réclamations contre l'État, procès de limites, actions envers les fermiers et les paysans, recouvrements, etc. Une correspondance non interrompue l'a éclairé sur les besoins journaliers de ces propriétés. Il a fait pour ces propriétaires ce dont ses instructions ne lui faisaient pas absolument un devoir[1]. Il pouvait leur rendre des services et il a jugé qu'il ne pouvait assez faire pour d'illustres guerriers, des compagnons d'armes de Sa Majesté l'Empereur, le premier des guerriers lui-même.

8° La convention de Bayonne avait imposé au Duc de Varsovie l'obligation de délivrer vingt-quatre millions de francs en bons de dix mille francs chacun et payables à diverses échéances toutes comprises dans l'espace de cinq ans. Le gouvernement français avait le plus grand intérêt à ce que ces bons fussent exactement acquittés à leur échéance respective d'autant plus qu'une partie était destinée à éteindre les liquidations de la Grande-Armée et l'autre pouvait l'être vraisemblablement à couvrir la dépense de l'entretien des troupes françaises dans le Duché, entretien qui était désormais à la charge de la France. Quelques membres plus zélés de la Commission[2] que le Roi avait nommée à cet effet s'adressèrent au Résident de France. Il commença par les convaincre que le Roi n'entendait pas et qu'il ne pouvait et ne devait peut-être pas faire subvenir par son trésor de Saxe aux charges d'un arriéré dont il avait été

1. Les instructions disaient : « Son devoir se bornera sur ce point à protéger les donataires contre toute vexation qu'on tenterait de leur faire éprouver en chargeant leurs propriétés plus que celles des Polonais ».

2. La commission dite de Bayonne fonctionnait sous la présidence du sénateur Joseph Wybicki.

convenu que les avantages demeureraient au Duché. L'état peu florissant et la gestion peu heureuse des finances ducales ne laissaient d'autre parti à prendre que de puiser les recouvrements nécessaires dans l'exercice des droits hypothécaires sur les débiteurs des créances prussiennes. Le remboursement des sommes prêtées était échu pour quelques-uns d'entre eux. Tous à peu près devaient les intérêts de leurs emprunts depuis juin 1806. Il fallait établir un mode de libération tant pour le principal que pour les intérêts échus qui en procurant à l'État ce qu'il devait acquitter au dehors pour le prix de la chose cédée conciliât le plus qu'il était possible les convenances et les moyens des débiteurs. Le Résident proposa des mesures qui tendaient à ce but. Les démarches qu'on fit d'abord en ce sens procurèrent les fonds pour acquitter les intérêts échéant au 31 décembre 1808 après que le Roi avait payé de ses propres deniers le semestre précédent et pour recouvrer les bons échéant dans les premiers mois de l'année 1809 que le Comité des subsistances avait reçus de l'administration française pour les subsistances militaires du 3e corps et qu'il avait donnés à ses livranciers. Mais le Roi, écoutant dans la bonté de son cœur des réclamations exagérées et ajoutant foi à des représentations intéressées, suspendit le cours des poursuites, accorda des délais et ne retira de vaines promesses dont le motif secret ne fut pas approfondi que le regret bien sincère de sa part de ne pouvoir pas remplir ses engagements envers Sa Majesté l'Empereur.

9° Le 3e corps de la Grande-Armée avait évacué le Duché au mois de septembre 1808 à l'exception d'un régiment d'infanterie légère et de deux régiments de cavalerie qui à la fin de l'année suivirent cette même destination. M. le maréchal duc d'Auerstädt confia au Prince Poniatowski le commandement supérieur des troupes dans le Duché après lui avoir expliqué en présence du Résident de France ce qu'exigeait la sûreté du pays en temps de paix et sa défense en temps de guerre, M. le Maréchal connaissait par expérience que la police du pays était nulle. Il sentit que la police militaire ne pouvait être confiée avec succès qu'à un officier français. Il donna le commandement de la place de Varsovie à un colonel de la gendarmerie attaché à son corps d'armée [1]. Celui-ci eut l'ordre de conférer pour toutes choses et de communiquer sur toutes au Résident de France qui devint l'intermédiaire habituel entre M. le Maréchal et la police militaire de Varsovie. Cette disposition eut des effets marqués sur la campagne de l'année suivante.

10° Sa Majesté le Roi et Duc arriva vers la fin d'octobre à Varsovie. La Diète fut convoquée. Le peu de dispositions qui avaient été faites jusqu'alors empêcha que la première session fût ouverte avant les premiers

1. Saulnier.

jours du mois de mars suivant. Le Résident rendit compte à M. le comte de Champagny des embarras et des incertitudes qui faisaient traîner en longueur ce qui concernait la réunion et les travaux du Corps Législatif. Il eut occasion d'en parler au Roi. Il y a partout des gens qui croient se rendre agréables aux princes même les plus fidèles alliés de la France en leur inspirant de la défiance envers les ministres de Sa Majesté l'Empereur, comme si ces ministres pouvaient ignorer qu'ils sont habituellement les interprètes des dispositions bienveillantes de leur souverain et que ce souverain est trop grand pour qu'il puisse jamais dans ses rapports politiques rien vouloir ou rien autoriser de ce qui dérogerait à l'expression franche de ses intentions. Des discours et des rapports plus adroits que vrais font toujours quelque effet sur des chefs de ministère vains ou susceptibles, et sur des princes qui à côté de leur dévouement pour l'auteur de leur agrandissement sont intérieurement jaloux de leur pouvoir.

Des avis dont l'impartialité est évidente, comme l'utilité a été démontrée par l'expérience, acquièrent ainsi à leurs yeux, en raison de l'état de la personne qui les propose, un caractère qui leur cause de l'ombrage. Les rapports journaliers de la police militaire ont fait connaître au Résident toutes les menées et toutes les démarches qu'on a faites pour inspirer au Roi la plus grande défiance à son égard.

Le Résident n'ayant pas reçu d'instructions pour ce qui regardait la Diète et les délibérations qui devaient en émaner pour le bien et la sûreté du pays, se renferma à cet égard dans un rôle absolument passif, quoiqu'il était instruit que le Roi partageait ses opinions sur diverses matières de finances. Les habitants du duché avaient attaché les plus grandes espérances à la venue du Roi et à la tenue de la Diète. Un sentiment général, et qui ne fut pas dissimulé au sein de la Diète elle-même, témoigna à l'administration qu'elles n'avaient point été remplies. Ce fut un hommage rendu par le public au caractère estimable du Roi que de dire que ses intentions et sa grande application aux affaires n'avaient pas été secondées. Cependant il y avait dans le Conseil d'État quelques hommes de mérite. Ils n'avaient point dissimulé la vérité de temps à autre. Ils furent les moins écoutés[1].

11° Le Résident crut qu'il ne pouvait pas être ni se montrer également indifférent aux menaces de l'orage politique qui se formait, et qu'il lui paraissait d'après les renseignements qu'il recevait devoir éclater en partie sur le Duché. Il pouvait être pénible, mais il était nécessaire de mettre un terme à la sécurité du cabinet du Roi. Elle était telle qu'on

1. Bourgoing était d'un avis contraire sur le caractère de la Diète; il était d'ailleurs en opposition assez prononcée avec Serra : voir les rapports de Bourgoing dans nos *Études d'histoire* (en polonais) 1911, 241 et suiv.

avait pu obtenir qu'il autorisât la police à renvoyer des émissaires autrichiens qui allaient et venaient de la Galicie à Varsovie, à qui on connaissait des moyens de corruption et qui sondaient secrètement l'esprit du peuple. Il fallut user d'une insistance bien plus marquée pour obtenir que les gazettes du Duché insérassent des articles analogues à ceux que présentaient les journaux de Paris et des autres états de la Confédération du Rhin et destinés à faire sentir à l'Autriche qu'on ne s'aveuglait pas sur ce qu'elle méditait. Le Résident employa des persuasions et même des ménagements. Il ne pouvait céder sur un objet dont des instructions positives lui avaient fait un devoir. Le cabinet du Roi ne se rendit qu'à la dernière extrémité. M. le Comte de Bosc qui avait été d'abord très inquiet sur la conduite et les préparatifs de la cour de Vienne, avait adopté l'opinion tout à fait contraire sur la foi d'une correspondance de la famille royale. Cependant la cour hâta son retour à Dresde et soit que l'on crût de bonne foi, soit qu'on aimât à croire que le Duché n'avait aucun danger à courir, le Roi ne laissa aucun ordre, si ce n'est qu'une autorisation verbale au Président du Conseil d'État[1] de prendre des mesures dans une circonstance qui ne permettait pas de lui envoyer des rapports.

12° La guerre de 1809 dont le duché de Varsovie fut en partie le théâtre dès le 14 avril, vingt jours après le départ du Roi, vint apporter des occupations bien extraordinaires à la résidence de France. On ne reviendra pas sur ce sujet après que le Résident en a rendu un compte fidèle et suivi, tant à Sa Majesté l'Empereur qu'à M. le duc de Cadore[2]. Il suffira de dire que dans l'absence et le silence du chef de l'État, dans l'embarras et les craintes des premiers fonctionnaires, toutes les mesures de défense et de sûreté générale ont été dirigées par le Résident et concertées avec le Prince Poniatowski, commandant en chef de l'armée, que la confiance du chef et des soldats dans le représentant de l'Empereur a soutenu leurs forces dans les premiers moments, comme les premières victoires de l'Empereur ont été pour eux un appel auquel ils ont dignement répondu, que tous les bons citoyens se sont ralliés autour du ministre de France; qu'il a réuni les généraux entre eux et travaillé conjointement à la levée extraordinaire; qu'il a conduit la convention de Varsovie aussi extraordinaire et glorieuse à l'armée ducale que funeste à l'ennemi dans ses suites, qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour accélérer la marche du corps auxiliaire russe et qu'enfin il est sorti le dernier et rentré des premiers à Varsovie[3].

1. Stanislas Comte Potocki.

2. Voir pour la guerre de 1809, le très intéressant recueil de M. Fedorowicz *1809, Campagne de Pologne*, Paris, librairie Plon, 1911, T. Ier.

3. L'opinion du ministère varsovien pendant la guerre était carrément hostile à Serra. On l'accusait à l'unanimité d'être le fauteur des troubles intérieurs pendant

13° Après avoir assisté à l'action du 12 juin sur les bords du San, prévu la chute de Sandomir, mais tranquille désormais sur les suites de la campagne de Galicie depuis la jonction des troupes auxiliaires de la Russie, le Résident revint à Varsovie. Des lenteurs qui tenaient au désir de mieux faire et à des divergences d'opinion parmi les généraux auxquels le commandant en chef déférait, étaient le seul inconvénient à craindre. Mais il fallait être présent et les instructions de M. le duc de Cadore retinrent le Résident à Varsovie.

Il est hors de doute que tout ce qui aurait contribué dans ce moment à accélérer la marche sur Cracovie aurait nui beaucoup à l'ennemi et prévenu la singulière aventure dont cette ville a été le théâtre lorsque l'armée ducale s'y est rendue au mois de juillet suivant. L'armistice qui a suivi la bataille de Wagram réduisit les occupations du Résident relativement à l'armée du Duché concentrée à Cracovie aux soins de lui procurer par son intervention des moyens dont elle manquait et que l'on ne s'empressait pas beaucoup à lui fournir. Il put distribuer avec célérité ce que Sa Majesté l'Empereur y avait consacré par une convention signée peu de temps avant la guerre et qui avait chargé la France de l'entretien total du complément de 48 hommes par compagnie de tous les régiments d'infanterie de l'armée ducale.

Quoique la Galicie fût occupée au nom de l'Empereur il n'y envoya pas d'administration française. Le pays par les grands sacrifices qu'il a faits, l'armée par l'imperfection des secours qu'elle a reçus, et les longs arriérés dont elle a souffert, le chef militaire et civil par les grands embarras dont il a été entouré, l'État enfin par une grande expérience ont dû se convaincre des avantages qu'ils auraient tous retirés d'une direction française habile et active à la fois.

14° La Convention du 30 novembre 1809[1] avait accru le territoire du Duché de 2/5 de la population. L'existence et l'agrandissement de cet État étaient l'ouvrage de la même main. La guerre et le sentiment de la gloire nationale avaient fait une diversion aux considérations de la situation intérieure. La paix y reportait l'attention de tous les esprits. On aperçut bientôt de nouveaux maux à réparer, de plus grands besoins à satisfaire, des ressources à rechercher et la nécessité tous les jours plus urgente de recomposer une administration si peu capable. Le Résident ne pouvait que gémir intérieurement de ce qu'un pays comblé des bienfaits de l'Empereur et gouverné par un Roi sage se trouvait dans une position si fâcheuse, et qu'on entendît à tout excepté qu'au seul remède salu-

la guerre (dans un mémoire, présenté au Roi par l'entremise du Comte Stanislas Potocki, le 10 août 1809). En concluant on y disait « que l'éloignement de M. Serra et son remplacement par un homme honnête et tranquille est le moyen principal pour tarir la source pernicieuse de ces cabales. » Dresde, H. St. A. 3 597.

1. C'était la paix du 14 oct. qui avait accru le territoire.

taire. Quelque honorable que fût la confiance que les citoyens de toutes les classes lui témoignèrent en cette occasion, il se borna à exposer ce qui se passait sous ses yeux. Les ordres de l'Empereur pouvaient seuls l'appeler à en faire davantage. Mais il dut s'opposer aux mesures des finances à la suite desquelles on voulait forcer les donataires français à payer les impositions dans une proportion illégalement fort onéreuse. La Diète avait élevé la contribution foncière. Le projet de loi avait été conçu d'une manière très embrouillée, le texte s'en était ressenti et le mode de perception en était devenu arbitraire. Ce n'est qu'après avoir démontré aux ministres du Duché que la nouvelle charge, en supposant même que la matière imposable n'avait pas augmenté de valeur ou de quantité depuis 1789, pouvait avoir doublé tout au plus l'ancien impôt, qu'il parvint à fixer comme terme à suivre que le maximum de l'impôt à payer depuis la loi de 1809 n'excéderait pas 10 p. 100 du revenu pour MM. les donataires français. Cette base du doublement de l'ancien impôt a été trouvée depuis si conforme aux lois existantes et à l'équité qu'elle a été admise avec la sanction du Roi pour tous les propriétaires du duché.

15° Le Roi se rendit au mois d'avril dans le Duché. En parcourant divers départements avant de se rendre à Varsovie il put apprendre bien des choses que l'administration lui cachait. Mais celui qui dut l'éclairer davantage sur la véritable situation du pays, ce fut son nouveau ministre M. de Senfft qui avec une intelligence rare, un jugement droit et une grande impartialité eût bientôt reconnu tous les défauts du système qui avait été suivi. Il rendit témoignage à la vérité de ce que le Résident annonçait depuis deux ans. Le conseiller des finances[1], que le Roi a envoyé six mois plus tard pour examiner les affaires du Duché, lui a rendu la même justice. Quelques bonnes dispositions furent la suite de cet accord de vues et de pensées entre ces deux hommes de mérite et le Résident. Il est à présumer que du moment que Sa Majesté le Roi accordera une confiance plus entière à M. de Senfft dans les affaires du Duché, le rétablissement de ce pays commencera à avoir lieu d'une manière sensible.

16° Par la convention signée à Paris le 30 novembre 1809, Sa Majesté l'Empereur s'était réservé l'entière disposition de dix millions en biens nationaux situés dans la nouvelle Galicie qui venait d'être réunie au duché de Varsovie. Sa Majesté en disposa au mois de janvier[2] suivant en faveur de 27 donateurs français par lots distincts et de différente valeur. Successivement par des pouvoirs spéciaux et émanés directement de lui, l'Empereur chargea le baron Serra de la désignation du fonds disposé et

1. Le baron Manteuffel.
2. Le décret du 16 janvier 1810.

à prélever dans la masse des domaines dont l'administration ducale avait pris possession. Le Roi fut invité à nommer des commissaires qui procéderaient à cette désignation concurremment avec le Résident. Deux conseillers d'État du Duché reçurent les pouvoirs *ad hoc* de la part du Roi au mois de juillet[1]. Ils se réunirent bientôt avec le commissaire impérial, et les bases du travail que ce dernier proposa suivant l'esprit des instructions qu'il avait reçues furent discutées entre eux et admises. Mais il n'était pas facile de faire choix avec les connaissances imparfaites que l'administration avait de l'état, la valeur et la consistance des terres. Une autre difficulté bien non moins grande (*sic*) à vaincre, c'était celle de pouvoir réunir une masse de biens dont le revenu s'élevait à cinq cent mille francs et qui en même temps pourrait se diviser commodément dans les 27 lots en partie inégaux entre eux. Des estimations, des visites sur les lieux, des baux à examiner, d'anciens contrats à rechercher, des taxations de ce qui ne faisait pas partie des fermages, des vérifications de tout genre ont tellement compliqué cet ouvrage que la désignation n'a pu être achevée que dans huit mois. Cependant le domaine extraordinaire et les donataires n'ont pas souffert de ce retard. Le revenu a été reconnu leur appartenir dès l'époque de la convention. Le Résident a retiré une partie de ce revenu intercalaire qui leur a été délivré, et l'administration ducale devait compter le reste du moment que les deux souverains auraient approuvé le travail de la commission. Il n'est pas douteux que dans les circonstances du temps la jouissance réelle aurait été au-dessous de la compensation établie.

17° Une autre convention signée à Paris dans le mois de février 1810[2] avait apporté des modifications à la convention de Bayonne. Un atermoyement des sommes dues à la France pour la cession des créances prussiennes, avantage que Sa Majesté l'Empereur faisait au Roi, donna lieu à une négociation de la cour de Prusse qui avait présenté des réclamations et mis des oppositions aux droits du cessionnaire, et qui en offrant de se mettre à son égard en lieu et place de la cour de Dresde aspirait à revendiquer ces capitaux. D'accord avec les débiteurs, et ce qui aurait dû éveiller de justes soupçons, avec le ministre de la justice du Duché, elle allait obtenir son but quoi qu'il était évident que ce que la cour de Prusse pouvait y gagner était une perte réelle pour le Duché. Comme cette affaire se traitait à Dresde, le Résident avertit M. le Baron Bourgoing du tort qu'elle faisait au Duché et surtout de la nécessité de soumettre la chose à l'agrément de Sa Majesté l'Empereur qui était en droit de ne pas vouloir d'autre débiteur que le roi de Saxe. Cette singulière négociation a en effet échoué par le non-consentement de Sa Majesté

1. C'était Thadée Matuszewic et Martin Badeni.
2. La convention du 3 février 1810.

et on y a substitué depuis un prétendu système de crédit portant un remboursement graduel pour libérer les débiteurs, mais qui est inexécutable, comme le Résident a été à même de le démontrer.

Cependant une autre disposition de la convention de Bayonne, celle qui prescrivait une liquidation de la créance du Duché pour les subsistances militaires fournies aux troupes françaises depuis le 15 septembre 1807 et une compensation finale entre les deux parties, était restée en suspens. M. le commissaire des guerres Désirat avait été d'abord chargé de la vérification des bons et de la première liquidation. La guerre de 1809 l'avait empêché de continuer et d'achever son travail. Sa Majesté l'Empereur à qui la cour de Dresde dut adresser des sollicitations pour qu'on reprît cet ouvrage, nomma le Résident son commissaire pour épurer les comptes, faire les compensations à cet égard dont M. l'intendant général Daru et le payeur général Roguin avaient été chargés dans l'acte de Bayonne et conduire à terme cette liquidation avec le commissaire nommé par le Roi. Le Résident avait eu connaissance de ce qui s'était fait jusqu'alors. Il connaissait aussi ce qui restait à faire et comment l'imperfection des pièces qui devaient être présentées à la liquidation exigeait d'autant plus l'examen préalable d'un membre éclairé de l'administration des guerres française. Les intérêts de son souverain lui étaient trop chers pour pouvoir se prêter à une marche différente qui aurait plus ou moins exclu une vérification exacte des pièces à admettre ou à rejeter. Il en écrivit à M. le Duc de Cadore et au ministre directeur de l'administration de la guerre [1]. C'est d'après ces exposés que le commissaire ordonnateur Monnay fut envoyé plusieurs mois après à Varsovie pour achever ce travail préparatoire de la liquidation finale. Telle a été la conduite sans doute exacte de cet agent rendu peut-être plus difficile par des circonstances qu'il serait inutile d'expliquer ici, que son travail d'ailleurs très étendu n'a pu être achevé au mois de mars 1811 lorsque le commissaire ordonnateur en chef faisant fonctions d'intendant général l'a rappelé à ses fonctions dans la Prusse et a destiné M. Désirat pour achever ce qui avait été commencé par lui. Le Résident a fait un rapport qui lui avait été demandé par M. le duc de Cadore sur l'état de cette affaire, et pouvait penser que dans l'habitude qu'il avait de tout ce qui s'y référait, il y avait quelque motif d'intérêt pour le service de Sa Majesté l'Empereur de lui conserver, même loin de Varsovie, la commission dont il avait été chargé. M. Bignon son successeur lui a déclaré d'en avoir été ultérieurement chargé.

18° L'objet dont le Résident s'est principalement occupé pendant toute la durée de sa mission et vers lequel il a dirigé toutes ses vues, a été

1. Lacuée, comte de Cessac.

celui de porter au plus haut degré l'enthousiasme des habitants du Duché et des Polonais en général envers la personne de l'Empereur, de maintenir dans toute l'étendue l'estime qu'ils ont conçu des armées françaises, de leur retracer souvent et à propos les plus grands bienfaits et les marques continuelles de faveur et de préférence qu'ils ont reçus de Sa Majesté Impériale et Royale et qu'enfin leur bonheur, leurs idées, leurs sentiments ne sauraient être ailleurs mieux placés que dans leur dévouement envers la France. Cette nation est essentiellement guerrière; ce que l'honneur commande aux Français, l'indifférence pour la vie le rend facile aux Polonais. Placés en première ligne dans le système actuel de la politique continentale, ils sont capables de grandes choses à côté des Français qui les dirigent et les traitent en amis. Leur amour-propre ne souffrira jamais de la supériorité des Français, qu'ils avouent, tant que la conduite des agents français qui seront parmi eux sera celle que prescrivent la grandeur, la justice et la bienveillance de l'Empereur à leur égard. Malgré ce qui a pu paraître dans le commencement et ce qui a été répété depuis et quoiqu'il peut être vrai jusqu'à un certain point que les Polonais ne sont pas entièrement revenus des anciennes erreurs dont ils ont été les victimes, le Résident a exposé et est persuadé qu'il n'y a pas de partis parmi eux et qu'il n'existe pas un seul individu capable de se mettre à la tête d'un parti. Le Polonais est prompt à tout entreprendre en de grandes occasions comme il est facile à se rebuter dans des difficultés qu'il n'a pas prévues. Il veut être gouverné avec sévérité et justice. Moralement indolent, l'activité de ceux qui le dirigent a toujours à ses yeux le caractère d'une intelligence supérieure. Il voit toujours de la faiblesse dans la lenteur et l'incertitude des gouvernants. La renommée d'un Roi sage n'est pas celle qui le frappe davantage. L'estime et la vénération que les Polonais avaient pour la personne du Roi de Saxe et qui avaient triomphé du préjugé toujours existant contre les Allemands ont beaucoup diminué. C'est l'ami et l'allié de l'Empereur Napoléon, c'est le souverain qui leur a été donné par lui que les Polonais respectent désormais en lui. Aucun peuple étranger n'est attaché à l'Empereur comme le Polonais.

19° On vient de présenter successivement d'assez vastes objets dont le Résident s'est occupé pendant la durée de sa mission et qui étaient essentiellement distincts et séparés du sujet de ses fonctions ordinaires. Il a jugé que le compte particulier qu'il a désiré de rendre de sa commission devait porter uniquement sur ceux-là. Sa correspondance fréquente et habituelle a dû faire connaître jusqu'à quel point il a répondu au service ordinaire dont il avait à s'acquitter. Celle-ci a offert, à la considération de Sa Majesté et du ministre chargé de lui transmettre ses ordres, la situation du Duché étudiée, développée et présentée sous les rapports

politiques, commerciaux et militaires. Heureux s'il avait la certitude d'avoir mérité par sa conduite l'approbation bienveillante de Sa Majesté, il consigne le vœu d'être employé de préférence là où le service du Souverain lui imposerait une plus grande tâche, lui commanderait des efforts plus grands et pourrait exiger l'emploi le plus étendu de ses moyens quels qu'ils soient.

Communication de M. Marcel Handelsman.

UN RAPPROCHEMENT FRANCO-ANGLAIS EN 1851

I

On peut trouver dans les Archives Municipales du Havre (série contemporaine, D³-5-7) une bien curieuse pièce. Elle est restée jusqu'à ce jour à peu près inédite (à une publication du texte près, en 1906, à titre de curiosité, dans un journal local, sans aucun essai d'identification ni précision chronologique). Nous avons réussi à la dater et essayé de l'expliquer.

Il s'agit d'une adresse des habitants de Tynemouth à ceux du Havre, et, avant tout commentaire, nous tenons à la reproduire ci-dessous :

TEXTE ANGLAIS

To the inhabitants of Havre in France, from the undersigned.

Friends and brothers,

Animated by a desire that the bonds of friendship and confidence between such powerful and closely neighbouring nations as France and England may be strengthened, we ask permission to address you,

TRADUCTION[1]

Aux habitants du Havre en France, de la part des soussignés.

Amis et frères,

Animés du désir de voir les liens d'amitié et de confiance entre deux nations aussi puissantes et aussi proches voisines que la France et l'Angleterre se resserrer et se fortifier, nous demandons la permission

1. D'après une traduction de M. J. Grave, *Havre-Eclair*, 20 juillet 1906. Nous avons mis au point, en certains passages, cet essai, généralement excellent.

in order to assure you that in common with our Government and with the reflecting portion of our fellow countrymen, we lament the suspicion and distrust of the intentions of France, and the unfriendly tone of a part of our public press, for some time past, — caused, we are persuaded, by the misconception and unfounded rumours.

de nous adresser à vous, afin de vous assurer que, en communauté d'idées avec notre Gouvernement et avec la fraction de nos concitoyens qui est capable de réfléchir, nous nous désolons de constater qu'une partie de notre presse nourrit des sentiments de méfiance pour les intentions de la France et les exprime sur un ton bien moins qu'amical. — Cet état de choses a été provoqué, nous en sommes persuadés, par des erreurs d'appréciation et par des rumeurs sans consistance.

Influenced by these feelings, the principal towns of the Great Britain and Ireland have selected one in France with which to correspond, — we have naturally chosen Havre, as an important maritime commercial town maintaining a constant intercourse with ourselves, similar in position and pursuits, and equally interested in the extension of trade and commerce.

Mues par les mêmes sentiments que nous, les principales villes de Grande-Bretagne et d'Irlande ont choisi chacune une ville de France avec laquelle elles pussent entrer en relations; il était naturel que notre choix, à nous, se portât sur le Havre, étant donné que c'est une ville maritime très importante, dont les rapports avec nous sont constants, qui occupe une position analogue à la nôtre, qui traite les mêmes affaires, et qui est intéressée, au même titre que nous, à l'extension du commerce et de l'industrie.

The signatures to these addresses include those of men of all parties in politics, and of various ranks in society; anxious that the passing cloud of apprehension before alluded to, and now happily dispersing, may out be allowed to impede the steady growth of cordiality and esteem, the natural result of constantly increasing trade and friendly intercourse year by year, and that

Toutes les lettres adressées aux villes françaises sont signées par des hommes appartenant à tous les partis politiques et à toutes les classes de la société. Leur ardent désir est que ce nuage gros de menaces qui barrait l'horizon et qui, heureusement, est en train de se dissiper, ne puisse continuer à mettre obstacle aux progrès réels de la cordialité et de l'estime

of fusion of races, which electricity and steam seem destined to effect in the world.

entre les deux nations, au développement naturel et toujours croissant du commerce et des rapports amicaux qui s'affirment chaque année, et ne retarde pas la fusion des races que l'électricité et la vapeur semblent être appelées à réaliser dans le monde.

We rejoice in the tranquil and improving condition of France, and cordially wish for you a flowing tide of prosperity! May Providence bless you with plenty, and with peace at home and abroad!

Nous nous réjouissons des conditions de paix et de progrès où se trouve la France, et nous vous souhaitons cordialement une ère de magnifique prospérité! Que la Providence vous donne l'abondance et la paix aussi bien intérieure qu'extérieure!

By the remission of duties of late years, our Government has vastly augmented our import of the produce of your fertile soil, of your industry and taste : we venture to express a hope of similar concessions on the part of France, — especially as it respects the coal and iron our district is peculiarly fitted to produce, — to the benefit of your manufacture, the increased comfort of your population and the employment of the shipping of both nations in the transport.

En abaissant les droits de douane ces dernières années, notre Gouvernement a augmenté largement notre importation des produits de votre sol fertile, de votre industrie et de votre goût. Nous nous autorisons à exprimer l'espoir de pareilles concessions de la part de la France, surtout en ce qui concerne le charbon et le fer, produits spéciaux à notre district : vos manufactures en bénéficieraient, le bien-être de votre peuple s'en accroîtrait, et le trafic maritime des deux nations en ressentirait les effets bienfaisants.

When the aboriginal of America has once made peace, he buries his war hatchet in the earth, — so would we bury in oblivion the memory of those deadly conflicts in which our predecessors were so long unhappily engaged, leaving to

Quand les indigènes de l'Amérique ont conclu une paix, ils enfouissent leurs haches de guerre. Puissions-nous de même ensevelir dans l'oubli le souvenir de ces funèbres luttes où nos prédécesseurs ont été engagés pendant si

us, their descendants, a grievous burden of debts and taxations.

longtemps, nous laissant à nous, leurs descendants, un fardeau très lourd de dettes et d'impôts.

Whether known by the name of Catholic or Protestant, as Christians, we equally acknowledge the Divine authority of the Holy Scriptures, which assure us that « One is our Father » and that « all we are brother », owing each other the love and kind offices of fraternity. What indeed is wanting, but conformity to the precepts of our blessed Saviour, to diffuse universal peace, love and happiness ? Where this the case, instead of those who profess the name of Christ, being reproached by Heathen nations for deeds of oppression and violence, and for their skill in the infernal arts of war and destruction, they would then exclaim with some in a primitive age : « See how these Christians love one another ! » And, seing our good works, would learn to glorify our Father which is in Heaven !

Que nous nous appelions catholiques ou protestants, nous reconnaissons au même titre, comme chrétiens, l'autorité de l'Écriture Sainte, qui nous assure que « nous avons un même père » et que « nous sommes tous des frères », nous devant mutuellement l'amour et les bons offices de la fraternité. Que nous manque-t-il, en vérité, sinon de nous conformer aux préceptes de notre Divin Sauveur, pour répandre la paix universelle, l'amour et la félicité? Si telle était notre conduite, au lieu de reprocher à ceux qui professent la religion du Christ leurs œuvres d'oppression et de violence et leur habileté dans les arts infernaux de la guerre et de la destruction, les nations païennes s'écrieraient comme celles des premiers siècles : « Voyez comme ces chrétiens s'aiment ! » Et, témoins de nos bonnes œuvres, ils apprendraient à glorifier notre Père qui est aux cieux !

May the day be hastened when France and Great Britain, now in the first rank of nations in power and civilisation, shall realize this blissful and truly glorious triumph of Christianity !

Puisse ce jour être hâté où la France et la Grande-Bretagne, qui tiennent actuellement la tête des nations pour la puissance et la civilisation, réaliseront le triomphe bienfaisant et vraiment glorieux du Christianisme !

With sentiments of sincere goodwill and affection, we salute you and are your friends.

Avec nos sentiments de dévouement et d'affection sincères, nous vous envoyons nos salutations et nous sommes vos amis.

Ce document se présente sous la forme d'un long manuscrit, constitué par la suture de dix-neuf très grandes feuilles d'épais papier, collées à la suite les unes des autres. Le texte de l'adresse n'occupe guère que deux de ces feuilles; les dix-sept autres sont remplies des signatures, très régulièrement ordonnées en colonnes. Celles qui viennent en tête sont naturellement celles des principaux personnages de Tynemouth : Alexandre Barthmann, maire; — Robert Ingham, membre du Parlement pour South Shields; — Henry Mitcalf, magistrat du comté de Northumberland; — Joseph Straker, magistrat du comté de Northumberland et conservateur de la rivière Tyne; — Archibal Jack, ministre religieux. — Elles sont suivies de près de quinze cents autres, émanant de commerçants, de notables et même de « gentlemen ». Toutes ne viennent pas de Tynemouth; quelques-unes des villes voisines, Howdon et surtout North Shields, sont largement représentées.

II

A quelle date convient-il de faire remonter cet appel, qui ne porte aucune indication chronologique? En principe, les allusions du texte permettent seulement d'admettre des hypothèses variant de 1830 au second tiers du XIXe siècle. C'est ainsi que l'habile archiviste du Havre, M. Ph. Barrey, sans renseignements sur la date où la pièce est entrée dans les collections qu'il gère actuellement (il sait seulement qu'elle y a été découverte il y a un quart de siècle), s'est contenté de la classer dans ses séries contemporaines, en attendant qu'une précision fût apportée par un chercheur.

J'ai eu la curiosité de cette petite énigme. — La solution m'en intéressait d'autant plus vivement que j'avais eu l'occasion, dans une de mes précédentes études [1], de signaler parmi les habitants et en particulier parmi les négociants du Havre, en 1840, alors que l'Europe s'emplissait de bruits de guerre et qu'à Paris la presse travaillait à envenimer le conflit en rendant un choc inévitable,

1. Roger Lévy, *Le Havre entre Trois Révolutions*, IV. *Le Négoce havrais et les menaces de guerre en 1840*, Paris, Leroux, 1912, p. 79.

une tendance très marquée à rechercher une solution pacifique à un différend où étaient engagées des questions de chancellerie, et non de drapeau. Précisément le document que nous éditons parle d'un « nuage gros de menaces qui barrait l'horizon » et des « sentiments de méfiance » nourris par une partie de la presse et exprimés « sur un ton rien moins qu'amical ». Le document ne devait pas être très postérieur à cette crise franco-anglaise qui avait alarmé tant d'intérêts. D'autres probabilités étaient apportées par le souvenir, donné comme tout récent, de l'abaissement des droits de douane. On sait que c'est vers la même époque que le mouvement libre-échangiste anglais, après le premier abaissement des droits en 1824, obtenait, en 1845, le libre commerce des blés. La France allait, sous le second Empire, signer avec l'Angleterre des traités qui, en 1860, parurent un instant aboutir au libre-échange. Il y avait donc lieu de supposer le document de peu postérieur, non seulement à 1840, mais à 1846.

Ces probabilités se sont trouvées confirmées par l'enquête que j'ai menée à Tynemouth. Le maire de ce port, M. Isaac Black, que nous avons plaisir à remercier ici, m'a permis de préciser à l'année 1851 l'envoi de l'adresse, sous la magistrature municipale de Bartleman. Malheureusement il ne reste aucune trace de ce document à la mairie de Tynemouth. Mais il n'y a aucune raison pour qu'il ait été, à la date qui nous occupe, rédigé en double expédition.

Quant à la tentative de rapprochement interurbain dont il est question dans l'appel des habitants de Tynemouth, je n'ai pas été encore assez heureux pour en retrouver d'autres témoignages. Mais, si quelques-uns de nos lecteurs pouvaient retrouver dans leurs archives départementales ou municipales d'autres adresses de cités anglaises à des cités françaises, inspirées de la même pensée et rédigées à la même époque, nous leur serions vivement obligé de nous les communiquer.

On sera d'ailleurs frappé des illusions pacifistes dont se berçaient les riverains de la Tyne en 1851 ; ils croyaient que les grandes inventions rapprocheraient les peuples, ils voyaient dans

la vapeur et l'électricité des éléments de fraternité humaine. Ne savaient-ils donc pas que, dès qu'il est sorti du prodigieux cerveau de l'homme une nouvelle création, la civilisation en tire immédiatement une œuvre de mort? Les « arts infernaux de la guerre et de la destruction », pour parler comme eux, ont accompli depuis un demi-siècle de nouveaux et singuliers progrès.

Ce souci d'apaisement européen n'est d'ailleurs pas exclusif des préoccupations pratiques, doublement naturelles chez des Anglais et des négociants; s'ils tendent la main aux Français, et aux Havrais en particulier, c'est dans l'espoir, très franchement avoué, de faire avec eux des affaires; le grand port de la Manche ne doit-il pas devenir normalement un des principaux acheteurs de charbon de ce gigantesque bassin de la Tyne, dont Newcastle est le centre et dont Tynemouth, North et South Shields, Gateshead sont les ports? Ils s'en expliquent très loyalement, et sans fausse honte. Ils forment le vœu que la France abaisse à son tour les droits d'entrée, en particulier sur le fer, que leur district produit encore en abondance. Cet espoir est d'ailleurs exprimé sur un ton évangélique fort remarquable, et le pacte de fraternité chrétienne qu'ils offrent double ainsi une excellente tractation commerciale.

Tel est ce texte de fraternité humaine et de solidarité internationale, lequel constitue en même temps un fort ingénieux prospectus.

Roger Lévy.

BULLETIN HISTORIQUE

LA CORSE NAPOLÉONIENNE

Nous nous proposons de rendre compte ici, à intervalles irréguliers, de tous les ouvrages concernant la Corse pendant la période d'un siècle (1769-1870), qui s'étend depuis la naissance de Napoléon Ier à Ajaccio jusqu'à l'effondrement du Second Empire. Ces dates n'ont d'ailleurs rien d'absolu et nous n'entendons pas nous enfermer dans un cadre trop rigide. Si nous remarquons, par exemple, que l'année où naquit Napoléon fut aussi celle où la Corse devint française, nous comprendrons l'intérêt qui s'attache au fait primordial de l'annexion. Quelles en furent les causes, immédiates ou lointaines? Dans quelles circonstances les Corses devinrent-ils Français? De la réponse qui sera faite à ces questions dépend l'idée que nous pourrons nous faire du milieu où se forma Napoléon. Les études qui préparent à l'intelligence de la Corse napoléonienne ne sauraient être étrangères au programme que nous nous sommes tracé.

Ce programme eût semblé, il y a quelques années à peine, singulièrement facile à réaliser et, à dire vrai, prématuré, car la littérature corse était réduite à bien peu de chose. Sans doute il ne manquait pas d'élucubrations plus ou moins fantaisistes sur les « bandits » et la vendetta, de considérations plus ou moins ingénieuses sur le relèvement économique de l'île; mais tout cela ne pouvait que fausser l'opinion publique, tout en la détournant des recherches proprement scientifiques [1]. A la fin de 1880 se fonda la *Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse*. Dirigée par M. l'abbé Letteron, « l'homme qui sait le mieux l'histoire de la Corse [2] », elle fit paraître en trente ans

1. Cf. Louis Villat, *La Corse et l'Esprit corse*, dans la *Revue Bleue* du 5 août 1911, p. 173-179.

2. Tous les historiens de la Corse s'associeront à ce juste hommage rendu par

plus de cinquante volumes — pièces inédites, documents d'archives, études originales[1], — dont le seul tort est d'être restés trop peu connus. Les historiens ne les ont pas toujours consultés et les habitants de l'île demeurèrent indifférents, si bien que la Société vit diminuer progressivement le nombre de ses adhérents et fut en 1910 sur le point de disparaître.

Elle vient de se rajeunir et de se reconstituer sous la vigoureuse impulsion de M. A. Ambrosi, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Bastia, conservateur des antiquités et objets d'art de la Corse. Des subventions officielles étant venues, on décida de continuer une œuvre dont l'intérêt était à la fois scientifique et national. On se borna à restreindre la large part faite jusqu'à présent à la publication des documents pour laisser plus de place à des études personnelles. Les résultats obtenus depuis deux ans prouvent combien cette initiative a été féconde et font bien augurer de l'avenir[2].

I. — Les documents.

La Société des Sciences historiques de la Corse avait depuis longtemps compris qu'une histoire de l'annexion supposait la publication préalable des documents d'archives. Dès 1893, M. l'abbé Letteron avait recueilli aux Archives de la Guerre et des Affaires étrangères une série de *Pièces et Documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739*[3]. Cet ouvrage comprenait de nombreuses lettres de Grégoire Salvini, Pignon, Boissieux, Amelot, Fleury, Théodore, Orticoni, Maillebois, etc., et la correspondance du comte Duchâtel avec le maréchal de Belle-Isle, depuis le 18 mars jus-

M. Chuquet en 1897 (*la Jeunesse de Napoléon*, t. I, *Brienne*, préface, p. VI) à l'érudit et infatigable président de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse. M. l'abbé Letteron, ancien professeur au Lycée de Bastia, est aujourd'hui bibliothécaire archiviste de la ville. Il est correspondant du Ministère de l'Instruction Publique membre correspondant de la *Societa ligure di storia patria*, etc.

1. Il n'en existe malheureusement aucune table des matières, aucun catalogue méthodique. Dans le relevé — très empirique et incomplet — qu'a dressé le prince Roland en appendice à *Une excursion en Corse* (Paris, 1891, 1 vol. in-4°, 276 pages), on trouvera mentionnés la plupart des articles parus dans le *Bulletin* pendant les dix premières années; mais beaucoup de fascicules sont aujourd'hui épuisés.

2. Les fascicules sont trimestriels, mais ils paraissent avec un retard exagéré; la typographie en est aussi lourde et aussi peu élégante que possible. Il faudra renoncer au système de la pagination, spéciale à chaque article ou à un groupe d'articles, au gré d'une inexplicable fantaisie : dans ces conditions, la table annuelle des matières se borne trop souvent à indiquer, sans aucune référence, le nombre de pages que renferme telle ou telle étude, — et le maniement de ces volumes, pourtant peu nombreux encore, est extrêmement pénible.

3. Bastia, Ollagnier, 1 vol. in-8°, XIX-548 pages.

qu'au 14 novembre 1739. — En 1902 paraissait la *Correspondance des agents de France à Gênes avec le Ministère, depuis 1730 jusqu'au 30 décembre 1741*, avec une introduction et des notes de M. Letteron[1]. — A ces pièces officielles s'ajoutait depuis 1886 le *Carteggio* ou Correspondance du général Paoli et du duc de Choiseul[2]. Ces documents dispersés permettaient de soupçonner l'existence d'une véritable politique corse et donnaient déjà l'impression d'une continuité de vues absolument remarquable chez les ministres de Louis XV depuis Fleury jusqu'à Choiseul. Il n'est plus permis d'en douter aujourd'hui, après que M. Édouard Driault vient de publier le *Recueil des Instructions données aux agents de France à Gênes, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*[3] : il n'est pas exagéré de dire que la question de Corse s'y trouve tout entière renouvelée.

Le livre de M. Driault comprend d'abord, suivant le type adopté pour tous les volumes d'une collection qu'inaugura jadis Albert Sorel, une copieuse introduction (p. LXXV-CIII) qui met en œuvre les textes cités dans une deuxième partie. Les « Instructions » elles-mêmes (p. 179-382) ne sont pas reproduites dans leur intégralité : il ne s'agit que des extraits les plus caractéristiques; de brèves notices les relient entre eux[4]. Quelques notes, sobres et exactes, éparses au bas des pages, fixent les principales étapes d'une biographie ou fournissent les renseignements bibliographiques les plus essentiels. En appendice figure une liste des envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires, résidents, chargés d'affaires de France à Gênes, — à laquelle correspond une liste des agents de Gênes en France. Enfin un index alphabétique des noms propres (p. 387-405), permettant de retrouver aisément tout ce qui concerne une région donnée, de reconstituer la carrière et le rôle de tel ministre ou de tel ambassadeur, achève de rendre cet ouvrage particulièrement maniable et utile.

On y saisira toute la complexité de la question corse, qui ne fut posée dans toute son ampleur qu'après les traités d'Utrecht et de Rastadt, quand l'Autriche fut devenue la plus grande puissance italienne : car l'affaire corse n'est, à un certain point de vue, qu'un aspect de la rivalité traditionnelle de la France et de la maison d'Autriche. C'est pré-

1. Bastia, Ollagnier, 1 vol. in-8°, 604 pages

2. Bastia, Ollagnier, 1 vol. in-8°, 153 pages.

3. *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, publié sous les auspices de la Commission des Archives au Ministère des Affaires étrangères. T. XIX : *Florence, Modène, Gênes*, par Edouard Driault (Alcan, 1912, 1 fort vol. in-8° raisin, CVI-416 pages). — Nous ne retiendrons pour cette étude que les pages qui concernent Gênes, c'est-à-dire à peu près la moitié du volume.

4. Sur 41 représentants de la France à Gênes entre 1639 et 1789, 17 seulement font l'objet d'un chapitre spécial.

cisément après l'intervention autrichienne qui suivit le soulèvement de 1729 que se précisèrent les principes de la politique française : Chauvelin eut le mérite de les définir dans une lettre du 26 avril 1735 à M. de Campredon et le « secret » de Chauvelin fut aussi celui de tous ses successeurs jusqu'à Choiseul. A travers des difficultés sans cesse renaissantes, malgré toute une série de faits nouveaux et d'accidents imprévus — l'affaire du baron Théodore de Neuhoff devenant roi en Corse, l'entrée en scène de Pascal Paoli, — le gouvernement de Louis XV poursuit inlassablement le dessein auquel il s'était attaché. Il triomphe enfin par suite de sa « longue patience » : le deuxième traité de Compiègne (6 août 1764) permet au roi de France d'occuper plusieurs ports de l'île; le 15 mai 1768 Gênes fait abandon de tous ses droits de souveraineté [1]; Paoli, vaincu à Ponte-Nuovo (9 mai 1769), s'embarque le 13 juin pour l'Angleterre. Deux mois après, le 15 août 1769, Napoléon Bonaparte naissait à Ajaccio : son nom et sa gloire allaient lier définitivement sa patrie à la France.

Ainsi se développa la question corse où M. Driault reconnaît « le chef-d'œuvre de la diplomatie française au XVIIIe siècle ». Cette publication capitale demeurera pour longtemps le point de départ de toutes les études consacrées à la Corse napoléonienne [2].

En publiant *Deux députations des États de Corse (1775 et 1785) à la cour de France* [3], M. l'abbé Letteron apporte une précieuse contribution à l'histoire des vingt années qui suivirent la conquête. Les États de Corse ne furent réunis que huit fois; mais dans ces assemblées, composées de délégués des trois ordres, furent présentées et discutées toutes les questions relatives à l'administration du pays, aux impôts, à l'éducation publique, l'agriculture, l'industrie, la police, etc. L'histoire des États est l'histoire même de la Corse depuis 1770 jusqu'à 1789. Nous possédions déjà les procès-verbaux de ces assemblées. Les sept premiers, imprimés dès le XVIIIe siècle, en français et en italien, à Bastia chez Batini, avaient été réimprimés de 1897 à 1903 par les soins de MM. Antoine de Morati et l'abbé Letteron, qui avaient ajouté au texte — donné en français seulement — de nombreuses corrections, des notes et des pièces justificatives. Quant au huitième, — celui de 1785, — resté

1. Voir sur ce sujet un intéressant article de M. le capitaine Fontana, dans la *Renaissance de la Corse* du 3 août 1911.

2. M. Driault a cru que Louis Giafferi et Jean-Pierre Gaffori étaient un même personnage. De là une confusion constante : Gaffori est partout remplacé par Giafferi, qui s'appelle en conséquence tantôt Louis, tantôt Jean-Pierre. Cette confusion est particulièrement grave à la page XCV, où nous lisons que le vieux général Louis Giafferi fut assassiné par son frère Antoine-François. Or la victime fut Jean-Pierre Gaffori, personnage resté très connu et très populaire en Corse.

3. Bastia, Piaggi, 1912, in-8° de XXVI-145 pages.

en manuscrit italien, il avait été publié pour la première fois, en 1906, par M. l'abbé Letteron.

Nous pouvons aujourd'hui les contrôler et les compléter par des documents plus brefs et aussi intéressants. A la fin de chaque session, les États de Corse envoyaient à la Cour trois députés pour présenter au roi les requêtes votées par l'assemblée et approuvées par les commissaires-présidents, qui étaient le gouverneur et l'intendant. En 1770, en 1772 et en 1773, le choix des députés n'avait pas eu de signification particulière. Mais en 1775 la rivalité qui régnait ouvertement entre le comte de Marbeuf, gouverneur de la Corse, et le comte de Narbonne-Pelet, commandant en second à Ajaccio, ne permit pas de procéder aux élections avec le calme ordinaire. On reprochait à Marbeuf ses « coups d'autorité, aussi arbitraires que multipliés », et, sous couleur de travailler « pour le bien de la patrie », les « narbonnistes » essayèrent d'obtenir le rappel du gouverneur et de jouir à leur tour des honneurs et des postes lucratifs dont Marbeuf les tenait écartés. Tel fut le premier objet de la mission dont furent chargés les députés de 1775 : Mgr de Guernes, évêque d'Aleria; César-Mathieu de Petriconi, pour la noblesse; Benedetti Ventura, dit Venturone, pour le Tiers-État.

L'audience royale, plusieurs fois retardée, fut fixée au 25 août 1776. L'évêque d'Aleria ne formula pas moins de vingt-neuf griefs dont la liste fut remise au Ministère et que M. Letteron a retrouvée aux Archives Nationales (carton K, 1227). — A la même source sont empruntées une série de pièces relatives au voyage de Benedetti à Londres et à son entrevue avec Paoli en octobre 1776 : Paoli refuse d'abandonner l'Angleterre pour entrer au service du roi de France; mais il dicte à son secrétaire, l'abbé Andrei, un curieux mémoire sur « le meilleur parti que pourrait tirer la France de la Corse ». — Plus intéressantes encore sont les « représentations que MM. les députés ont cru devoir faire à la Cour », véritable cahier de doléances qui ne comprend pas moins de 63 paragraphes : finances, domaines, bois et forêts, douanes; agriculture, arts et métiers, haras; sages-femmes et maîtres d'école; séminaires, collèges et Université, création d'un archevêché, reconnaissance du titre de royaume, organisation du tribunal de la Junte et du régiment provincial, etc., toutes les matières qui peuvent intéresser la Corse — et qui ont fait au préalable l'objet de discussions attentives au sein des États — sont ici passées en revue [1]. — Quelques-unes sont étudiées par l'administration supérieure : on trouvera reproduites 18 lettres de M. de la Houssaye, « chargé du département de la Corse », du 7 février au 28 septembre 1777.

1. Cf. Louis Villat, *L'Instruction publique en Corse avant 1789*, dans le *Bastia Journal* du 3 avril 1912.

Entre l'assemblée de 1775 et le commencement de la Révolution, les États de Corse se réunirent encore quatre fois : en 1777, 1779, 1781 et 1785. En 1777, « Carlo Buonaparte », assesseur au tribunal d'Ajaccio, est député de la noblesse. Mais M. Letteron a négligé les trois premières députations pour s'attacher à celle de 1785, publiée aujourd'hui pour la première fois. Car ce rapport devait être lu, conformément à l'usage, à l'Assemblée suivante; mais, les États ne s'étant plus réunis depuis 1785, aucune communication officielle n'en put être faite : le manuscrit fut donc joint au manuscrit du procès-verbal, lequel était également resté inédit jusque dans ces dernières années.

A la différence des événements de 1775, ceux-ci sont liés ensemble dans une véritable narration. Le rapport, rédigé en italien par Ponte, procureur du roi en la juridiction royale d'Ajaccio, député de la noblesse, comprend trois parties principales (p. 97-145), qui se rapportent aux années 1788 et 1789 : 1° Réception de la députation par le roi et les divers personnages de la Cour, avec tous les détails du cérémonial observé dans chacune de ces audiences; 2° Réclamations adressées aux ministres — le comte de Brienne, le comte de Puységur, etc., — contre l'exclusion des représentants de la Corse à la deuxième assemblée des notables, contre le nombre restreint des députés que l'île devait envoyer aux États-Généraux; plan présenté aux ministres pour la forme des élections, et conseils donnés aux électeurs de Corse pour le choix de leurs représentants; 3° Une série de 12 lettres dans lesquelles le comte de la Tour du Pin expose les intentions du roi au sujet d'un certain nombre de demandes présentées au nom des États : toutes ces lettres, datées du 12 octobre 1789, restèrent d'ailleurs sans effet.

Six semaines plus tard, la Corse cessait d'être pays d'États : l'Assemblée Nationale déclarait, dans la séance du 30 novembre, « que la Corse faisait partie de l'Empire français et que ses habitants seraient régis par la même constitution que les autres Français ».

Les documents que la Société des Sciences historiques a publiés sur l'histoire de la Révolution en Corse sont fort nombreux. C'est ainsi que M. l'abbé Letteron a déjà recueilli une série de *Pièces et Documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant la Révolution française*[1] et publié *les Délibérations et la Correspondance du Comité supérieur siégeant à Bastia, du 2 mars au 7 septembre 1790*[2]. Il nous donne aujourd'hui une précieuse réimpression : les Extraits de l'ancien *Moniteur*[3].

1. Bastia, Ollagnier, 3 vol. in-8° (428 pages, 464 pages, XXIV-338 pages) 1 vol. relatif aux années 1790-1791 et comprenant des pièces puisées aux Archives du Ministère de la Guerre (XII-338 pages).
2. Bastia, Ollagnier, 2 vol. XVI-243 et VIII-196 pages.
3. *La Corse et la Révolution, extraits de l'ancien Moniteur*. Bastia, Piaggi, 1911,

On y verra, du 12 octobre 1789 au 9 novembre 1796, la place que tint la Corse dans les débats des diverses Assemblées. Elle est déclarée, conformément au vœu de ses cahiers, partie intégrante de la nation française, et Barère, rapporteur du Comité des Domaines, proclame que « le moment de régénérer cette île est arrivé ». Mais la Législative n'eut pas le temps de tenir les promesses de la Constituante et, sous la Convention, la Corse devient anglaise sous la conduite de Paoli, que Marat traite violemment de « lâche intrigant ». Condorcet rédige une pompeuse adresse dénonçant aux habitants de l'île de Corse « l'antique alliance de la tyrannie royale et du despotisme sacerdotal ». Les commissaires du gouvernement envoyés en mission, Saliceti, Lacombe Saint-Michel et Delcher, agissent avec vigueur et le général Gentili réussit à triompher des rebelles. Du quartier général de Modène, Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, communique, le 26 vendémiaire an V (17 octobre 1796), aux citoyens directeurs une lettre où Gentili annonce le départ prochain des Anglais; tout de suite il songe aux questions pratiques : « La Corse, restituée à la République, offrira des ressources à notre marine et même un moyen de recrutement à notre infanterie légère[1] ».

L'« épisode anglais » a donc une importance capitale dans l'histoire de la Corse pendant la Révolution. On en peut suivre le détail dans les *Procès-verbaux des séances du Parlement anglo-corse, du 7 février au 16 mai 1795*[2] et dans la *Correspondance de Sir Gilbert Elliot, vice-roi de Corse, avec le gouvernement anglais*[3]. — Continuant ses recherches dans les documents d'origine anglaise, M. Sébastien de Caraffa vient de traduire la *Correspondance de lord Nelson, pendant sa croisière dans la Méditerranée (décembre 1794-février 1797)*[4]. Successivement le commandant bloque Calvi, débarque à Saint-Florent, dont il brûle la campagne, détruit les barques et les approvisionnements de Centuri, Macinaggio, Lavasina, Miomo et jette l'ancre enfin devant Bastia le 19 février 1794.

in-8, 168 pages. La table des matières est incomplète : elle ne fait pas mention du discours prononcé par François de Nantes sur les franchises douanières, cf. p. 84-88. Il aurait fallu y donner des indications chronologiques, dresser une liste alphabétique des noms de personnes, rapprocher dans une même rubrique les délibérations concernant le même objet, etc.

1. Le *Moniteur* ne donne de cette lettre de Bonaparte que des fragments plus ou moins bien raccordés entre eux : pourquoi M. Letteron ne le signale-t-il pas? On ne peut que regretter l'absence de toute espèce de notes.

2. Edités par M. Letteron, Bastia, Ollagnier, 1 vol. 739 pages.

3. Traduite par M. Sébastien de Caraffa (1892 et 1896) en 2 vol. de VIII-553 pages et VIII-255 pages : le premier contient les dépêches de Corse et le second les dépêches d'Angleterre. Voir aussi *Vie et Lettres de Sir Gilbert Elliot*, trad. par M. S. de Caraffa, Bastia, Ollagnier, 1899, in-8, de VIII-136 pages.

4. Bastia, Piaggi, 1910, in-8°, 366 pages, avec des notes, une table détaillée des matières et une table des noms propres.

Sur la ville de Bastia et sur le siège qu'elle eut alors à subir, la Correspondance de Nelson fournit des renseignements précis et curieux[1]. C'était alors une grande cité, peuplée de 15 000 habitants, avec une belle jetée pour les navires. Elle est défendue par 6 forts détachés et une citadelle avec 20 embrasures; il y a 62 canons montés, en plus des mortiers et une garnison de 4 500 hommes. Mais Nelson croit pouvoir compter sur le soulèvement des Paolistes, qui se sont fortifiés à Cardo. De plus, dès le 18 mars la disette des vivres se fait sentir : « un petit pain se vend 3 livres »; et, tandis que s'épuisent les munitions et les vivres, Nelson, dont la flotte est renforcée par 7 navires que lui envoie l'amiral Hood, multiplie les batteries et rend le blocus de plus en plus rigoureux. « Nous l'emporterons, écrit-il le 26 mars, il le faut, ou quelques-unes de nos têtes seront couchées bas. » Il a d'ailleurs compris toute l'importance stratégique de la Corse : « Cette île doit appartenir à l'Angleterre pour être régie par ses propres lois, comme l'Irlande, avec un vice-roi et des ports libres.....; *elle commandera la Méditerranée.* » — L'héroïsme des assiégés fut à la hauteur des circonstances. Le représentant en mission, Lacombe Saint-Michel, aidé du maire Galeazzini et des généraux Rochon et Gentili, sut organiser une résistance opiniâtre : « J'ai des boulets rouges pour vos navires, déclarait-il fièrement à l'amiral Hood, et des baïonnettes pour vos troupes. Quand les deux tiers de nos hommes auront été tués, alors je me fierai à la générosité des Anglais. » Pourtant il fallut capituler le 22 mai : il ne restait plus que quelques jours de vivres; les assiégés avaient eu 203 tués et 540 blessés.

Maîtres de Bastia, il ne restait aux Anglais qu'à s'emparer de Calvi, la dernière place qui leur résistât. Nelson nous fait assister à ce nouveau siège qui dura du 19 juin jusqu'au 10 août 1794 et qui lui fut fatal. Il y fut en effet blessé aux yeux par du sable provenant du choc des boulets contre la batterie où il se trouvait. « J'ai été à moitié aveuglé par ces gens-là, qui m'ont donné un vigoureux soufflet pour lequel je suis leur débiteur. J'espère ne pas le rester longtemps. » Il devait le rester pendant toute sa vie; car, par la suite, il perdit presque totalement un œil. « Mon œil droit est entièrement fendu, écrit-il à un ami le 16 juillet 1794; je puis distinguer la lumière des ténèbres, mais je ne puis percevoir les objets.... Il s'en est fallu de la largeur d'un cheveu que ma tête ne fût emportée. » C'est ce qu'il appelait « une légère égratignure », dans une lettre rassurante à sa femme.

Calvi ayant capitulé le 10 août, la Corse appartenait aux Anglais, et Nelson fut chargé de poursuivre la flotte française qui se préparait à

1. Cf. A. Ambrosi, *Le siège de Bastia en 1794*, dans le *Petit Bastiais* des 24 et 26 janvier 1911 (références incomplètes ou inexactes, quelques erreurs de détail).

opérer un débarquement dans l'île. Dans l'exécution de cette mission il rencontra, au Nord du cap Corse, le *Ça ira*, vaisseau de ligne redoutable, deux fois mieux armé que le sien, avec lequel il soutint, le 13 mars 1795, un combat glorieux qui coûta 110 hommes à son adversaire. Cet exploit, très vanté, prépara la victoire de la flotte anglaise le lendemain, et contribua à faire échouer la tentative de débarquement français en Corse. Il valut aussi à son héros la promotion au grade de colonel d'infanterie de marine. — Toutefois sa bravoure ne pouvait empêcher les victoires continentales de la France de produire leurs résultats. Quand l'Italie du Nord eut été conquise par Bonaparte, le général Gentili reparut à Livourne et, avec un millier de Corses, se prépara à revenir combattre dans sa patrie. Nelson fut chargé de bloquer le port italien pour empêcher ce projet d'aboutir. Il avait réussi à merveille, s'était emparé des îles d'Elbe et de Capraja, lorsque, au mois d'octobre 1796, le gouvernement anglais décida d'évacuer la Corse.

Nelson dut se rendre à Bastia où il recueillit le vice-roi avec la garnison anglaise. Il intimida à tel point par ses menaces les habitants de la ville et la petite troupe de Gentili, débarquée près de Rogliano, qu'il put emporter tout ce qu'il voulut. Le 20 octobre il s'embarquait le dernier, abandonnant cette île qu'il avait contribué à conquérir et où il avait commencé cette carrière glorieuse qui devait finir à Trafalgar en 1805.

L'historien de la Corse tirera peu de chose du *Napoléon raconté par lui-même*[1], où l'on a eu l'intention de nous donner « un journal de la vie de Napoléon écrit par lui-même[2] ». Ce n'est pas « une œuvre d'érudition historique documentaire », mais plutôt « une œuvre d'art littéraire, dont le but a été avant tout d'éclairer la psychologie de Napoléon en lui faisant raconter sa merveilleuse histoire au jour le jour dans ses propres

1. R. M. J., *Napoléon raconté par lui-même*, libr. du *Mercure de France*, 1912, 2 vol. in-16° : I (1769-1806), 327 pages; II (1807-1821), 316 pages.

2. Les ouvrages de ce genre semblent dériver d'un premier type, le *Dictionnaire Napoléon*, où Damas-Hinard avait recueilli en 1838 « les opinions et les jugements de l'empereur sur les hommes et les choses. » Il contient cinq fragments sur la Corse : — du caractère des Corses; — heureuse influence de l'administration française; — du Cap; — des besoins de la Corse; — pourquoi Napoléon ne s'est pas retiré en Corse en 1815.

En 1838 également paraissaient les *Maximes et Pensées de Napoléon*, recueillies par J. L. Gaudry jeune, — 125 aphorismes où il faut reconnaître la main de Balzac (cf. F. Masson, *Balzac et Napoléon*, dans la *Revue Napoléonienne*, février 1910, p. 37-45.)

La table des matières du *Dictionnaire Napoléon* (2e édit. 1854) est classée en 7 rubriques (religion, philosophie et morale, — histoire, — politique, — guerre, — législation, — administration, — littérature, sciences et beaux-arts) qui annoncent le plan suivi par M. Jules Bertaut dans ses *Virilités* (Sansot, 1912). Notons enfin le gros volume (Berger-Levrault, 1913), où le lieutenant-colonel Ernest Picard vient de répartir en trois chapitres (les préceptes, — les guerres, — les hommes) les formules militaires de l'empereur.

paroles ». Pour atteindre ce résultat, il a fallu « arranger » le texte : une série d'abréviations, de reconstitutions, de transpositions nous mettent en défiance.

Pouvons-nous, dans ces conditions, avec ces textes incomplets et remaniés, étudier la place que la Corse tint dans les préoccupations de Napoléon? Il paraît difficile de le faire, d'autant plus qu'aucune table méthodique ne vient à notre secours. — Au début, le nom de Paoli revient fréquemment sous la plume du jeune lieutenant. Le 26 avril 1786, il songe que Paoli entre ce jour-là dans sa soixante-et-unième année. Plus tard, le 3 mai, lorsqu'il agite des pensées de suicide, il se révolte à la pensée de contempler bientôt ce spectacle : ses compatriotes « chargés de chaînes et qui baisent en tremblant la main qui les opprime! » L'île fut toujours malheureuse, la conquête fut cruelle et les habitants restent « infortunés ». Le jeune Bonaparte, dont s'affirme le « patriotisme corse[1] », veut révéler la véritable situation de sa patrie et tracer une « légère esquisse » des maux de la Corse. De Valence, le 29 juillet 1786, il commande au libraire genevois Paul Borde l'*Histoire des révolutions de Corse*[2]. « Je vous serai obligé, ajoute-t-il, de me donner note des ouvrages que vous avez sur l'île de Corse ou que vous pourriez me procurer promptement. »

La Révolution éclate. Dans ces « circonstances difficiles », il juge que « le poste d'un bon Corse est de se trouver dans son pays » (1er février 1792). Mais il ne peut tenir en place : il s'échappe et voit Paris « dans les plus grandes convulsions ». Rentré en Corse à la fin de 1792, il est lieutenant-colonel des volontaires nationaux d'Ajaccio. Mais il ne songe qu'aux événements de France; et bientôt sa destinée l'emporte : il ne sera plus question de la Corse. Elle n'est, en mai 1798, qu'une escale sur la route de l'Égypte, la relâche où il apprend, en octobre 1799, « la suite de nos revers en Italie, la prise de Mantoue, les batailles de Novi, de la Trebbia, la descente des Anglo-Russes en Batavie et les événements de prairial ». A peine si, au début de 1800, il réclamera à Gaudin, ministre des finances, une mesure de détail sur les lettres de change, et nous le verrons à Sainte-Hélène faire une allusion méprisante aux Corses qui servent trop souvent sous un drapeau étranger, à l'égal des Piémontais ou des Siciliens, « tous renégats, traîtres à leur patrie, la lie, l'écume de l'Europe ». Mais, vers la fin, d'âcres souvenirs l'assiègent : sur l' « affreux rocher » de Sainte-Hélène, il songe au « beau ciel de Corse » (4 octobre 1819); il revit toute son enfance, il appelle « maman Letizia » (26 juillet 1820).

1. Cf. Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon*, t. II, *la Révolution* p. 33-62; *les Lettres sur la Corse*.
2. Par l'abbé de Germanes, 3 vol. in-12°, 1771-1776.

Faut-il en conclure que Napoléon, une fois arrivé au pouvoir, ne s'est jamais occupé de son île natale? Il suffit, pour se convaincre du contraire, de détacher des 32 gros volumes qui forment la *Correspondance* les fragments qui concernent la Corse. Mais un pareil travail est forcément long et pénible : il nous sera désormais épargné grâce à M. l'abbé Letteron, qui publie 136 *Lettres de Napoléon relatives à la Corse* [1]. Échelonnées du 21 mai 1796 au 21 mai 1815 [2], elles permettent d'affirmer la permanence d'un « patriotisme corse » chez Napoléon, général, premier consul et empereur.

Les premières lettres sont datées de Milan, Castiglione, Brescia, Modène, Ferrare ou Vérone. Bonaparte est général en chef de l'armée d'Italie. On le voit organiser, jusque dans les moindres détails, l'expédition qui doit arracher la Corse aux Anglais. Il indique au Directoire les places et les ports à fortifier; il insiste sur la nécessité d'effacer du souvenir des Corses le nom de Paoli; il demande au gouvernement de pardonner à ses concitoyens égarés, et pourtant dans le nombre il y a des adversaires personnels ou des ennemis de sa famille [3]. — Consul, il porte son activité sur toutes les branches de l'administration dans les deux départements du Golo et du Liamone : justice et finances, armée de terre et marine, commerce, travaux publics, agriculture, organisation de la police. Il veut à la tête des services administratifs des hommes qui connaissent le pays et la langue. Il essaie d'établir à Ajaccio « une fabrique de briques et une poterie pour le menu peuple, afin qu'il ne soit pas pour ces objets tributaire des Génois ». En octobre 1802, il ordonne au citoyen Chaptal, ministre de l'Intérieur, de faire passer du Havre en Corse 10 000 quintaux de blé, « pour être vendus aux communes pour les semailles, ce pays n'ayant pas récolté de quoi semer ». — Empereur enfin, il poursuit avec assiduité l'œuvre commencée. Il y songe à Paris, à Fontainebleau, à Compiègne, à Saint-Cloud; il y songe également sur les chemins de l'Europe, à Strasbourg, à Potsdam, à Schœnbrünn, à Dresde. Il encourage la culture du coton dans l'île; il s'intéresse à l'établissement de hauts fourneaux destinés à employer le minerai surabondant de l'île d'Elbe. Il s'occupe d'une manière spéciale, surtout à partir de 1810, de la réorganisation financière de l'île et de l'exploitation de ses forêts.

1. Bastia, Piaggi, 1911, in-8°, 106 pages. Les 14 dernières pages donnent la liste des lettres citées avec un bref résumé de leur contenu. Mais il manque une table des noms propres, un index des matières, etc., et l'édition ne comporte pas une seule note.

2. Il était superflu, semble-t-il, de publier ici la proclamation du 17 avril 1802 sur le Concordat.

3. Il faudrait pouvoir rapprocher de ces renseignements ceux qui se trouvent dans la correspondance du général Gentili, chargé par Bonaparte de chasser les Anglais de la Corse et de réorganiser les services de l'île. Cette correspondance, encore inédite, sera prochainement publiée par les soins de M. l'abbé Letteron.

Le temps manqua à Napoléon pour accomplir en Corse ses généreux projets[1]. Trop souvent aussi il lui manqua le concours loyal et désintéressé des chefs de services, qui détournaient à leur profit ou faisaient servir à d'autres usages les fonds envoyés pour améliorer la situation de l'île[2].

De la prodigieuse floraison des témoignages contemporains sur Napoléon, détachons seulement les *Souvenirs* du chancelier Pascal Abbatucci, qui intéressent la Corse royale, révolutionnaire et impériale[3], — la réimpression, partielle et trop remaniée, des *Mémoires* de la générale Junot, duchesse d'Abrantès, dont la mère, Mme Permon, était en relations étroites avec la maison de Bonaparte[4], — et les *Mémoires* du général baron Simon sur la Corse pendant les Cent Jours[5].

Publication de documents d'archives, réimpression de textes peu connus ou difficilement accessibles, tout cet effort patient, méthodique a décidément inauguré une besogne indispensable de déblaiement. Les historiens de la Corse sauront en profiter. Mais il reste encore beaucoup à faire. Que sont devenues les collections particulières signalées par le docteur Antoine Mattei[6]? Quelles sont celles qui se sont constituées en Corse depuis cette époque? Nous savons seulement que la plus grande partie des ouvrages de la bibliothèque corse du docteur Antoine Mattei a été donnée à la Bibliothèque municipale de Bastia (vers 1881).

D'autre part, il existe un grand nombre de documents, dispersés dans l'île, auxquels l'indifférence ou l'ignorance de leurs possesseurs peut être fatale. C'est ici qu'il semble particulièrement vrai de dire qu'il suffit de chercher pour trouver : toute recherche sera féconde et le moindre effort portera sa récompense avec lui. En quelques mois, M. Ambrosi a pu recueillir des lettres de Paoli et de Gaffori, des dossiers sur le régiment anglo-corse de 1794, des registres de notaires des XVIIe et XVIIIe siècles, des procès-verbaux et pièces curieuses sur la

1. En 1815 les préoccupations militaires passent au premier plan : rappel des troupes françaises, formation de 4 bataillons corses pour la garde de l'île, organisation de la garde nationale, instructions pour la défense de la Corse... La dernière lettre citée (au maréchal Davout, 21 mai 1815) est relative au projet d'incorporer 500 Corses dans la jeune garde et 300 dans la vieille garde.

2. Voir notamment lettres du 6 mai 1797 au général Gentili, 21 nov. 1800 au général Lacuée, etc.

3. Dans le *Carnet*, 1900, t. VI, p. 204-220 et 316-337.

4. *Mémoires de la générale Junot, duchesse d'Abrantès. Souvenirs intimes sur l'enfance, la jeunesse, la vie privée de Napoléon Bonaparte, général et premier consul (1769-1801)*, Paris, Société des publications littéraires illustrées, 1910, in-8, 480 pages.

5. Dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, 1900, t. XII, p. 169-192, 241-264, 437-441.

6. *Les Annales de la Corse*, Paris, 1877, 1878, 1879, 3 vol. in-4° de 192 p.

période qui s'étend de 1768 à 1815. Certaines pièces ont été découvertes au milieu d'une colonie de rats vandales, dans des armoires ou des malles rongées par les moisissures... Il est grand temps d'intervenir et de sauver tout ce qui peut être sauvé; mais l'œuvre de conservation vient à peine de commencer.

II. — Les travaux.

La plupart des histoires générales de la Corse s'arrêtent à la conquête française[1]; les plus récentes sont de bien mince valeur et ne renferment sur la Corse des deux Napoléons aucune indication qui vaille la peine d'être relevée[2]. Aucune monographie à signaler, car la brochure que M. *Mattei* a consacrée à la commune de *Borgo* n'a guère d'autre mérite que d'être la seule qui existe encore[3].

Pour trouver un travail d'ensemble sur la Corse napoléonienne, il faut en revenir aux rapports de la commission instituée en 1908 pour le relèvement économique de la Corse : nous y trouverons beaucoup de littérature et trop peu de faits précis. Rappelons seulement un article de M. Aulard, paru dans la *Grande Revue* en septembre 1911[4] : il offre plus qu'un intérêt d'actualité, il entend résumer l'évolution économique et sociale de la Corse depuis l'acquisition par la France jusqu'à nos jours. L'auteur affirme que dès l'origine les gouvernements ont beaucoup promis à la Corse, sans avoir jamais rien fait de sérieux, de méthodique pour la régénérer, et il groupe un certain nombre de traits pour servir à l'histoire de cette négligence administrative. Rien ne fut tenté par l'Ancien Régime pour améliorer l'état d'un peuple que tant de siècles de guerres pour l'indépendance avaient réduit à la misère : il n'y eut que des projets, mais aucune « réalisation ». Sous la Constituante, un beau discours, celui de Barère; la Législative fit moins encore et, pendant la Convention, les Anglais tentent d'occuper et d'organiser l'île. Sous le Directoire, sous le Consulat, sous l'Empire, rien encore, sinon des enquêtes et des projets. Et cette inertie coupable s'est prolongée à travers tout le XIXe siècle jusqu'au 26 septembre 1908, c'est-à-dire jusqu'au jour où le fameux rapport de M. Clémenceau fut inséré au *Journal officiel*. — Il y a dans cette thèse, inspirée par les circonstances et trop rapidement exposée, une exagération véritable. Les

1. Gregorovius, 1854, trad. Lucciana, Bastia, Ollagnier, 1881; — Girolami-Cortona, Bastia, Piaggi, 1906; — Colonna de Cesari Rocca, Paris, Bonvalot-Jouve, s. d. (1908), etc.
2. Hantz et Dupuch, Paris, Juven, s. d. (1907), etc.
3. 1912.
4. *France et Corse* dans la *Grande Revue*, 10 sept. 1911, p. 5-26.

derniers souverains de l'Ancien Régime, véritables despotes éclairés, ont tenté en Corse une œuvre réformiste qui fut partiellement réalisée; Napoléon, d'autre part, ne s'est pas borné à donner à son pays le régime douanier qui allait lui permettre de recevoir en franchise les produits étrangers... L'histoire de la négligence administrative à l'endroit de la Corse est, croyons-nous, beaucoup plus récente : elle date seulement du Second Empire et elle a des causes diverses — psychologiques et sociales — qu'il faudrait pour une grande part chercher en Corse même.

Comment la Corse devint-elle française? La question est complexe et la solution délicate, car les éléments en doivent être cherchés tout à la fois à Gênes, en France et en Corse.

MM. Emilio Marengo, Camillo Manfroni et Giuseppe Pessagno ont étudié la banque de Saint-Georges dans un gros livre qui paraît court[1] : grâce au patronage officiel qui les encouragea, ils ont pu joindre à une documentation tout à fait remarquable de précieuses et abondantes illustrations. Ils nous disent comment cette société a gouverné et exploité la Corse pendant plus d'un siècle, de 1453 à 1562, et lui a donné en partie son organisation administrative, financière et judiciaire. Dès le milieu du XVIe siècle, la République s'était substituée à la maison de Saint-Georges; mais, si les Génois possédaient politiquement la Corse, c'est la banque qui en profita commercialement et économiquement. Il faudra les victoires de Bonaparte en 1796 et l'annexion de Gênes au territoire de la République française (1797) pour terminer la fructueuse existence de ce groupement de capitalistes créanciers de leur patrie[2].

Il ne faut chercher, dans la thèse de droit de M. C. Tommasi[3], ni une discussion raisonnée sur les institutions génoises, ni une étude critique des textes. La période que l'auteur embrasse (5 siècles) est trop longue pour qu'il ait pu songer à éclaircir les affirmations douteuses des chroniqueurs ou les contradictions des historiens. S'il a consulté les sources originales, — entre autres le *Libro Rosso*[4] et les *Statuti*

1. *Il banco di San Giorgio*, Gênes, libr. Donath, 1911, in-f° de 564 pages et 128 illustr.

2. M. Ambrosi a donné dans le *Bulletin des Sciences hist. et nat. de la Corse* (2e trim. 1912, p. 211-245) une copieuse et intéressante analyse des chapitres concernant la Corse. — Rappelons ici la brillante carrière, administrative et diplomatique, du Génois Corvetto, que Napoléon appelle à Paris en 1806 comme conseiller d'Etat et qui sera ministre des finances sous la Restauration. Il fut un des principaux rédacteurs du Code de Commerce, et la compétence financière qu'il avait acquise à Gênes en dirigeant le contentieux de la Banque de Saint-Georges, le fit plus d'une fois écouter de l'empereur (cf. André Liesse, *Portraits de financiers*).

3. *L'administration de la Corse sous la domination génoise*, thèse pour le doctorat en droit, Paris, impr. Guesdon et Bablin, 1912, 92 pages.

4. Le *Libro Rosso* de la province de Bastia est la principale source du droit public

civili[1], — il n'a eu pour but que de faire l'esquisse, un peu sommaire, mais complète, de l'administration génoise. Au prix de généralités un peu vagues et de quelques erreurs de détail, il a extrait des chroniques et des Archives un petit bréviaire facile à lire, clair et substantiel.

Sous l'administration du Sénat génois, comme au temps de la Banque, le gouvernement imposé à l'île nous apparaît bien comme un régime de compression et d'absolutisme. Il y avait sans doute, à Gênes même, un « orateur » corse[2], chargé de défendre devant le Sénat les intérêts de ses concitoyens et, dans l'île, auprès du gouverneur, un « conseil des Douze », dont les membres étaient élus par les procurateurs ou députés de chaque piève de l'*En deçà des Monts*, auxquels se joignaient les six de l'*Au delà*. En fait, « le joug insupportable de Gênes s'appesantissait de plus en plus[3] ». Les gouverneurs, nommés pour deux ans avec des pouvoirs à peu près illimités, — et notamment avec une part de 25 p. 100 sur toutes amendes et confiscations, — se montraient « rapaces » et « pillards », songeaient à « voler » plutôt qu'à « gouverner[4] ». En somme, malgré quelques rares tentatives d'encouragement économique, l'administration de la Corse par les Génois ne fut pas autre chose qu'un perpétuel combat contre les populations de l'île : la domination de la puissante République, écrit M. C. Tommasi, fut « lourde et désastreuse pour la Corse ». De là naquit un conflit qui devait remplir le XVIIIe siècle.

Mais précisément la question comporte des éléments corses qu'il est plus délicat de dégager. On connaît les extraordinaires aventures, — savoureuses et authentiques, — de Théodore de Neuhoff qui fut, en 1736, roi de Corse. Ces aventures avaient jadis quelque peu égayé la verve de Voltaire, et naguère M. André Le Glay ne les avait pas jugées trop indignes de ses diligentes recherches[5].

Pascal Paoli avait une toute autre envergure : c'était plus qu'un chef

corse. Ce document a été rédigé en 1724 seulement. Il contient toutes les lois et règlements du Sénat, les *gride* des gouverneurs et les requêtes des « orateurs » du Conseil des Douze pour toute l'île. Il a été publié par M. l'abbé Letteron (Bastia, Ollagnier, in-8°, 892 pages).

1. Les *Statuti civili e criminali*, tenus à jour depuis 1453 et publiés en 1603, constituent le meilleur recueil pour l'étude du droit privé. Cf Jean Fontana, *Essai sur l'histoire du Droit privé en Corse : Etude critique de Statuts corses du XVIe siècle* (ceux de 1571), thèse pour le doctorat en droit (Paris, Jouve, 1905, in-8°, 184 pages).

2. Deux, écrit à tort M. Tommasi.

3. Ce sont les expressions de Buttafoco, lettre à J.-J. Rousseau, 31 août 1764 (publiée pour la première fois dans les *Œuvres de Rousseau*, édit. Ch. Pougens, t. XXXVIII, an VII (1798), p. 125).

4. Cf. Filippini, *Histoire de Corse* (1594), trad. par M. l'abbé Letteron, 3 vol. in-8, Bastia, Ollagnier, 1888-1890.

5. André Le Glay, *Théodore de Neuhoff, roi de Corse*, Monaco et Paris, 1907, in-8°, XII, 447 pages, avec un index, des pièces justificatives et des gravures (Mémoires et Documents historiques publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco).

de bandes, il avait des qualités de chef d'État, il donna à la Corse une administration savante et une heureuse organisation; mais son rôle n'a pas encore été étudié dans toute son ampleur. Bartoli est trop ancien et, malgré un très louable souci de remonter aux sources, il n'a pas connu tous les documents nécessaires [1]. Lenciza est trop bref [2]. Plus récemment M. Matthieu (*sic*) Fontana s'est attaché à l'étude de la constitution « paoliste » [3]. Il a groupé sur le suprême Conseil d'État et sur le général, sur la Consulte, le Sindicat, la Junte de guerre, etc., d'utiles indications; mais ce n'est qu'une compilation où la composition est extrêmement flottante et où l'intérêt se disperse en une série de « chapitres-tiroirs » mal rattachés au sujet [4]. On trouvera peu de chose dans la rapide biographie de M. Pierre Laborderie [5]. L'histoire de la Corse au temps de Paoli reste aujourd'hui encore un sujet neuf.

Les Corses, opprimés par Gênes, se réfugient aux armées et combattent pour le compte des peuples voisins. M. C. Antonj de Lützenfeld vient d'écrire une courte et substantielle monographie de la famille des Antonj pendant la période d'un siècle (1717-1813), où elle fournit des soldats à la République de Venise [6]. Il en a recueilli les éléments dans les Archives de Venise et dans une foule de documents authentiques possédés par la famille. Il ne s'est soucié d'ajouter aucun ornement littéraire à ces biographies infiniment précises et un peu austères.

Jean Antonj, né à Montemaggiore en 1690, est lieutenant à Corfou en 1717 dans la guerre que Venise soutient contre les Turcs. Il devient capitaine en 1734; une foule de diplômes attestent sa valeur et l'estime singulière dans laquelle le tiennent ses chefs. — Son fils, Dominique, né en 1724, est lieutenant en 1762 : il figure en cette qualité à Bergame en 1767. Puis il est capitaine à Crémone en 1772, « sergent-major » à Corfou en 1781, lieutenant-colonel en 1782 à Zara. Il assiste à plusieurs épisodes de la guerre russo-turque. Ses dernières années sont paisibles, et il meurt à Venise le 10 août 1803.

Ses deux fils, Jean et Venceslas, suivent également la carrière des armes, et nous atteignons avec eux l'époque napoléonienne. Venceslas.

1. Bartoli, *Histoire de Pascal Paoli*, Largentière, 1866.

2. Lenciza, *P. Paoli e la guerra d'indipendenza della Corsica*, Milano, 1890, in-8°.

3. M. Fontana, *La constitution du généralat de Pascal Paoli en Corse (1755-1769)*, thèse de doctorat en droit soutenue à Montpellier, Paris, 1907, Bonvalot-Jouve, in-8°, 180 pages.

4. Le livre débute par un « aperçu de l'histoire de la Corse », qui ne peut qu'être rapide et superficiel, et se termine par un tableau de l' « état de l'Europe vers 1755 » qui est aussi imprécis que possible et, par la place qu'il occupe, tout à fait en dehors du sujet.

5. Pierre Laborderie, *Paoli homme d'État; son rôle en Corse (1755-1769)*, dans les *Feuilles d'Histoire*, 1910, t. IV, p. 7-16.

6. C. Antonj de Lützenfeld, *Corsi al servizio della Reppublica veneta*, Venezia, *Istituto veneto di arti grafiche*, 1912, broch. in-8° de 12 pages.

lieutenant en 1795, prend part à toutes les campagnes de 1805 à 1809; il est à Aspern et à Wagram. Puis il s'attache à la fortune de Napoléon qui, après Lützen (1813), le nomme chevalier de l'ordre italien de la Couronne de fer. Le titre nobiliaire *di Lützenfeld* reste désormais attaché à cette famille, originaire de Corse, qui donna, pendant trois générations, de valeureux soldats à la République de Venise et à la France napoléonienne.

Car c'est la France qui devait, en fin de compte, profiter du mécontentement croissant des Corses contre l'administration génoise. Elle le doit à une diplomatie singulièrement habile, dont le « secret » fut bien gardé et qui, sachant intervenir aux moments opportuns, sut réaliser d'année en année un progrès nouveau [1].

Quelques épisodes détachés ont fait l'objet d'intéressantes monographies, parmi lesquelles nous rappellerons la thèse que M. Paul Graziani a consacrée au maréchal de Maillebois [2] et l'étude du général F. Canonge sur *la campagne de 1769 en Corse et le maréchal de Vaux* [3].

Considérant les faits d'un peu plus haut, M. G. Courtillier a tenté un très beau sujet, *La Corse et l'opinion publique au XVIIIe siècle* [4], qu'il a traité de façon fort agréable et un peu superficielle.

Cet exposé lui a été visiblement suggéré par la lecture des lettres de Jean-Jacques Rousseau relatives à la Corse. On connaît l'enthousiasme du philosophe pour la résistance des Corses à l'oppression génoise : Buttafoco vint lui demander une législation pour son pays, — épisode curieux de la vie de Jean-Jacques, qui se crut à cette occasion persécuté par Voltaire et qui, finalement, refusa d'aller en Corse. M. Courtillier a écrit là-dessus une dizaine de pages où il y a de la netteté et même de la finesse [5]. — Mais, s'étant avisé que la Corse avait eu, avant et après Rousseau, des chroniqueurs et des historiens, il a eu l'ambition de retracer toute la « courbe » de l'opinion publique française.

La première campagne française donna naissance à quelques relations militaires, qui dépeignent sans indulgence les caractères et la manière de vivre des Corses. Elles se contentent, assure M. Courtillier, de faire un dénombrement superficiel des richesses naturelles de l'île sans insister sur le parti que l'on en pourrait tirer. Lisez le R. P. de Singlande, l'apothicaire Jaussin, l'administrateur Goury de Champgrand ou le militaire resté anonyme qui publia sa description de la Corse en 1743,

1. Cf. Driault, *Recueil des Instructions*, etc., Introd. Cf. plus haut, p. 438-439.
2. Paul Graziani, *Maillebois et l'insurrection corse (1739-1742)*, thèse de l'École des Chartes. Mâcon, impr. Protat, 1909, in-8°, 130 pages.
3. Dans le *Carnet*, avril et mai 1905.
4. Bastia, Piaggi, 1912, in-8°, 55 pages.
5. Deux solécismes à la page 19 (l. 13 et 27).

l'impression est la même : les Corses ne sont que des ennemis, rudes et sauvages, perfides et redoutés. — Mais voici Jean-Jacques : à sa suite et presque à son exemple il y a un renouvellement de la science des choses corses : les mœurs des habitants ne sont plus envisagées du même point de vue; elles sont expliquées et non plus seulement décrites; les ressources du pays ne sont plus seulement cataloguées, mais on étudie avec soin les moyens de les accroître et de les répandre. A une génération de simples narrateurs a succédé une génération de moralistes et d'économistes, et dès lors « le problème du relèvement économique de la Corse, pour user de mots qui sont de nos jours à la mode, est posé devant l'opinion publique française ». Il apparaît dans l'ouvrage de Bellin, qui est de 1768, et dans Voltaire. Après eux viennent Boswell, « le premier globe-trotter que la Grande-Bretagne ait envoyé à la Corse » et « le premier poète que ses paysages aient troublé » ; l'abbé de Germanes qui, sans avoir jamais mis les pieds dans l'île, nous rapporte des anecdotes très romantiques sur les bandits [1] ; Ferrand Dupuy, Pommereul, l'abbé Gaudin.

Le plus grave défaut d'une pareille étude est sans doute de placer sur le même plan tous les livres dont M. Courtillier a patiemment dressé la liste et dont il a lu quelques-uns [2]. Il en est peut-être qui traduisent très exactement l'opinion publique à un certain moment; mais il en est aussi qui n'ont eu qu'une influence médiocre ou nulle, — et de ce départ essentiel nous ne sommes pas suffisamment avertis. Il y a trop d'affirmations peu prouvées [3], trop de citations peu caractéristiques [4], trop de contradictions [5], — et tout cela détruit dans le détail une thèse séduisante en apparence, mais singulièrement fragile.

Au surplus, M. Courtillier a laissé de côté une foule de documents dont il aurait trouvé la liste dans les précieux recueils d'Ant. Mattei [6] et de Susini [7]. Il eût été intéressant de rechercher quelle fut l'opinion de Mira-

1. C'est là qu'il faut probablement chercher l'amorce de plusieurs scènes de *Colomba*.

2. Il ne semble pas avoir pratiqué directement l'*Histoire* de Pommereul, dont le « discours préliminaire » note précisément « le peu de succès » et la faible influence des « gens de lettres » qui ont avant lui écrit sur la Corse. — Pourquoi M. Courtillier, qui résume dans une note de la page 40 la carrière de Pommereul, l'envoie-t-il (p. 51) « gouverner les populations du Berry? » Serait-ce parce que Pommereul fut préfet d'Indre-et-Loire?

3. M. Courtillier accepte sans critique la légende d'un prétendu fils de Théodore, écrivant ses *Mémoires* en 1768 (cf *contra*, Le Glay, *loc. cit.*, p. 383-387).

4. Voir notamment (p. 10 et suiv.) les rites du mariage Corse, d'après l'anonyme de 1743.

5. L'influence de Rousseau est exagérée et M. Courtillier trouve lui-même des préoccupations d'ordre économique chez les écrivains antérieurs (p. 13, 16, 17). Voir aussi le *Mémoire* de Pidou de Saint Olon qui date de 1682 (Driault, *Recueil des Instr.*, p. 197).

6. Cf. plus haut p. 447, n. 6.

7. Charles de Susini, *la Corse et les Corses* (Paris, Garnier, 1906, in-8, XXIII-528 p.).

beau, qui fit la campagne de Corse, de Bernardin de Saint-Pierre, qui rêva d'aller civiliser cette nation. Il aurait dû rechercher jusqu'à quel point l'opinion put être émue par les attaques passionnées du duc d'Aiguillon contre Choiseul et l'annexion de la Corse, « ce misérable pays... royaume de la misère[1] ». Il aurait pu tirer beaucoup plus de renseignements des journaux dont il dresse une liste rapide à la fin de son opuscule.

Se bornant à une étude purement littéraire, qui ne nous donne qu'un aspect partiel et tronqué des choses, il a négligé tous les faits d'ordre moral ou social qui révèlent l'état de l'opinion publique plus que ne peut faire un livre. Il n'a pas eu la curiosité d'examiner, à l'aide des gravures de l'époque, l'influence des événements de Corse sur la mode[2]. Il n'a même pas songé à rechercher dans le théâtre, où tous les événements de la vie politique avaient alors leur retentissement, les allusions multiples dont l'histoire de Corse devenait le prétexte. On ne trouvera aucune indication sur la fameuse représentation au théâtre de Versailles (janv. 1787) du *Roi Théodore*, opéra traduit de Paesiello, pour lequel Marie-Antoinette s'était prise d'une véritable passion[3].

Soyons reconnaissants à M. Courtillier d'avoir écrit quelques pages agréables sur Jean-Jacques Rousseau et *quelques* auteurs qui ont parlé de Corse; mais ne le suivons pas dans ses généralisations hâtives : ce n'est à aucun titre une étude sur la Corse et l'*opinion publique*.

M. Eug. Serveille, professeur au collège de Calvi, a écrit une excellente monographie sur le *Siège de Calvi en 1794*[4] : le récit est alerte, précis, pressant. L'auteur nous expose d'abord les sentiments indépendants et « paolistes » de la Corse, en général, et de Calvi, en particutier[5]. Puis il nous montre la ville se préparant à la résistance sous l'énergique impulsion du représentant en mission Lacombe Saint-Michel, de Saliceti, etc. Malgré leurs efforts, malgré l'héroïsme des habitants, les

— La bibliographie dressée par M. Courtillier (p. 54-55) est très incomplète et paraît singulièrement empirique : l'auteur cite, sur le roi Théodore, le livre ancien et partial de Varnhagen von Ense (dont une traduction, et non la première édition, parut à Bastia en 1904), mais il ignore l'ouvrage fondamental de Le Glay.

1. Cf. les *Mémoires du Ministère du duc d'Aiguillon*, Paris et Lyon, 3e éd. 1792, p. 153.

2. La coiffure « à la Corse » fit un moment fureur.

3. Lorsque l'Opéra-Comique reçut pour la première fois, dans le courant de 1787, la permission de jouer des opéras, il s'empressa de monter *le Roi Théodore*; mais le lieutenant de police, M. de Crosne, redoutant les allusions que pouvaient faire naître les mésaventures du roi de Corse, ne donna l'autorisation de représenter l'œuvre de Paesiello que lorsque la fermentation causée par l'assemblée des notables et l'affaire du Parlement eut été apaisée.

4. Bastia, Piaggi, 1912, in-8°, 60 pages, avec 2 plans et 4 photographies hors texte.

5. « En 1789, écrit-il, les Corses, quoi qu'on en ait dit, n'étaient pas encore Français. »

Anglais, qui ont débarqué au milieu de juin, réussissent après un mois à s'emparer du fort de Mozzello. Toute résistance est dès lors inutile et, après 40 jours de siège, Calvi doit capituler avec les honneurs de la guerre. Il ne restait plus que 150 hommes exténués de misère, de maladie et de fatigue, pour soutenir l'antique réputation de Calvi *semper fidelis*. M. Serveille a mis à profit les documents publiés par la Société des Sciences historiques, — *Pièces et Documents pour servir à l'histoire de la Révolution* (Letteron), Correspondance de lord Nelson, *Osservazioni storiche* d'Ambrogio Rossi, etc., — et montré, sur un épisode particulièrement intéressant, tout le parti qu'on en pouvait tirer. Il y a ajouté quelques pièces justificatives, copiées aux Archives du Ministère de la Guerre sur l'héroïque histoire de la femme Brulon qui servit à Calvi comme soldat, entra aux Invalides en 1799 et reçut en 1851 la croix de la Légion d'honneur[1].

Qu'est-ce que Napoléon doit à la Corse? La question est ancienne, mais non pas résolue. Le baron de Coston la posa en 1840 et son livre[2], devenu rare, est singulièrement précieux parce qu'il représente la tradition orale et parce qu'il est bien informé[3]. On connaît surtout les copieuses, minutieuses et précises *Études napoléoniennes* de M. Frédéric Masson, et nous n'avons pas besoin de rappeler ici sa thèse fondamentale sur la politique de Napoléon qui aurait été avant tout « corse » et « fraternelle ». Quelles que soient les opinions que l'on professe sur la méthode de M. Frédéric Masson[4], il est impossible de méconnaître tout ce que lui doivent ceux qui, après lui, se sont occupés des années de jeunesse de Napoléon Bonaparte. Les deux ouvrages de M. Chuquet[5] et de M. Marcaggi[6] doivent être rappelés, malgré leur date. Se plaçant à un point de vue spécial — l'éducation militaire de Napoléon, — M. le capitaine J. Colin[7] a cherché, dans le *Mémoire pour la défense du golfe de Saint-Florent* et dans les manuscrits d'Auxonne, comment Napoléon

1. Cf A. Lumbroso, *L'héroïne dinannaise Angélique Duchemin veuve Brulon* (dans la *Revue Napoléonienne*, mars 1908, p. 65-72, avec un portrait).

2. *Bibliographie des premières années de Napoléon Bonaparte, c'est-à-dire depuis sa naissance jusqu'à l'époque de son commandement en chef de l'armée d'Italie*, Paris et Valence, 1840, 2 tomes. Le second est tout entier composé de 82 pièces justificatives (généalogies des différentes branches des Bonaparte, œuvres de jeunesse de Napoléon, etc.).

3. Bien des anecdotes cependant sont accueillies par lui sans critique : il faut le consulter avec précaution.

4. Cf. *Revue d'hist. mod. et contemp.*, 15 mai 1904.

5. Arthur Chuquet, *La jeunesse de Napoléon*, Paris, Colin, 3 vol. in-8°, 1897-1899.

6. Marcaggi, *La genèse de Napoléon : sa formation intellectuelle et morale depuis sa naissance jusqu'au siège de Toulon*, Paris, Perrin, 1902, in-8°.

7. *L'Education militaire de Napoléon*, par J. Colin, capit. d'artillerie breveté, Paris, Chapelot, 1901. Cf. l'analyse critique de Henry Houssaye dans le *Journal des Débats* du 10 octobre 1901.

essaya d'appliquer à la Corse ses premières observations sur la technique et sur l'art de la guerre.

M. Paul Gaffarel a étudié comment, après le mouvement de Paoli, la famille Bonaparte dut quitter l'île et se réfugia à Marseille en 1793 [1].

La *mission de Joseph Bonaparte en Corse en 1793 et 1794* a été esquissée par M. Chuquet dans les *Annales Révolutionnaires* [2]. Commissaire du Conseil exécutif, Joseph Bonaparte essaie d'animer sa patrie de l'esprit révolutionnaire et, pour cela, de « l'inonder de lumières. » Il a pour collègue, dans cette « mission de fraternité et d'instruction », le fameux Buonarroti, dont le rôle en Corse n'a pas encore été suffisamment étudié. Dans un ouvrage récent [3], M. Paul Robiquet a bien signalé [4] le *Giornale patriottico de Corsica*, fondé par Buonarroti en avril 1789; mais il ne semble pas l'avoir consulté ou recherché.

Reprenant à son tour le *mémoire du capitaine d'artillerie Napoléon Bonaparte sur la Corse en 1793*, M. E. Déprez a montré *les origines républicaines de Bonaparte* [5]. A peine âgé de seize ans, lorsqu'il est encore à l'école de Brienne, Bonaparte se met à écrire l'histoire de son pays : il réunit des matériaux, cherche les sources inédites ou imprimées, écrit à ses parents et à ses amis pour obtenir des renseignements de tous genres, des documents sur les révolutions corses de 1729 à 1768, s'entoure de toutes les traditions et de tous les témoignages. Il propose même à un imprimeur de Besançon la publication d'une histoire de la Corse [6]; mais les pourparlers n'eurent pas de suite. Il tient surtout à affirmer son patriotisme corse devant ses concitoyens et il cherche à profiter des luttes intestines qui mettent aux prises Paoli et Saliceti. Lieutenant-colonel de volontaires, il attache d'abord sa fortune à celle de Paoli et prend part à la campagne de Sardaigne (fév. 1793) [7]. Mais il ne tarde pas à perdre la confiance de Paoli, qui voit en lui un caméléon, un gamin sans expérience (*ragazzone inesperto*), et il se tourne du côté de Saliceti. Il comprend alors que la Corse ne saurait être indépendante et que, s'il veut se servir de son pays, il doit insister auprès des pouvoirs publics sur la nécessité de conquérir et essayer de se faire charger de l'expédition. Tel est le sens du mémoire que Joseph Bonaparte, en juillet 1794, remet au Conseil

1. Paul Gaffarel, *Les Bonaparte à Marseille*, dans la *Révolution française* des 14 mars (p. 265-276) et 14 avril 1912 (p. 289-314).

2. 1er trim. 1908, p. 95-98.

3. *Buonarroti et la secte des Egaux, d'après des documents inédits* (Paris, Hachette, 1910, in-12, VI-230 p.).

4. P. 12.

5. *Revue Hist.*, mars-avril 1908. t. XCVII, p. 316-336.

6. Cf Dr Ledoux, *le lieutenant Bonaparte à Besançon en 1791* (extrait des *Mémoires* de l'Académie de Besançon, 1900, 12 p.).

7. Nous aurons à y revenir dans notre prochain *Bulletin* à propos de quelques ouvrages récents.

exécutif provisoire et qui fut publié en 1841 sans nom d'auteur. M. Déprez fait l'historique du manuscrit, qui fut retrouvé à la Bibliothèque de Turin et qui est la propriété de S. M. le roi d'Italie. Il raconte enfin comment Bonaparte, avide de se faire un nom, entre en relations avec Hernandez et les représentants du département du Var à la Convention.

Dans le raccourci suggestif où il a jeté, pour les lecteurs de la *Grande Revue* [1], quelques *Idées sur Napoléon*, M. Yves Scantrel a tenter d'analyser tous les éléments par où pouvait se manifester l'influence de la Corse sur son plus glorieux enfant. La Corse, où il n'y a rien de grec, mais qui a « l'odeur profonde de l'Orient », est « une Phénicie villageoise, au génie punique », avec des pénétrations ligures. Napoléon, ni rêveur, ni sensible, est « le génie punique dans toute sa puissance : c'est le Carthaginois consul de Rome, c'est le nouvel Annibal ». Napoléon est « l'homme du clan, mais son clan est le noyau du monde... Il est le chêne corse, qui peut croire toute la terre faite uniquement pour ses racines, et le ciel uniquement pour lui dispenser le soleil et la pluie. Jamais homme ne fut si peu de l'Occident. »

Napoléon n'a jamais parlé de son parrain, Laurent Giubega. Ce Corse joua pourtant un rôle considérable que décrit M. Arthur Chuquet [2]. Né à Calvi, il avait fait à Gênes ses études et son stage d'avocat. Revenu dans son île, il prit une part active à la lutte des Corses contre les Français en 1768 et fut chargé par Paoli, qui l'estimait beaucoup, de missions importantes. Mais, après la défaite, il fut des premiers qui se soumirent : « Puisque l'indépendance est perdue, disait-il, honorons-nous d'appartenir au peuple le plus puissant du monde et soyons de bons Français. » Ses compatriotes ne lui tinrent pas rancune, car ils l'envoyèrent à Versailles, comme député du Tiers, pour présenter leur cahier de doléances. Les Français le récompensèrent en le nommant procureur, greffier des États, directeur des impositions et en lui concédant le privilège de dessécher le marais de Stagnone pour y planter des mûriers. Des jaloux finirent cependant par le rendre suspect et par faire échouer sa candidature aux États-Généraux de 1789; malgré un second voyage à Versailles, il ne réussit pas à obtenir l'invalidation de son adversaire. Sous la Constituante, il fit parti du Comité Supérieur qui organisa et pacifia la Corse et il reprit bientôt assez d'influence pour contrebalancer celle de Paoli, alors que celui-ci, ayant accepté la domination française, fut revenu dans l'île. Après un dernier voyage en

1. 25 août 1911. p. 834-837.
2. *Nouvelle Revue*, 1er août 1908. — Cf. A. Chuquet, *La jeunesse de Napoléon*, t. I, *Brienne*, notes, p. 369-370.

France, où il assista à la mort de Louis XVI, il se retira de la vie publique. Vers 1770, Giubega, ami de la famille Bonaparte, avait obtenu des bourses pour Joseph, pour Élisa et pour Napoléon ; c'est grâce à lui que ce dernier put entrer à Brienne. Et c'est à lui que le futur empereur confiait ses ambitions lorsque, déjà officier français, il maudissait encore la France et rêvait de libérer la Corse, « sa nation ».

Sur l'entourage immédiat de Napoléon, la littérature a vraiment pullulé : on le remarquait ici même il y a quelques mois [1]. Mais, si la curiosité la plus récente paraît s'être surtout détournée vers les « dessous » de la famille impériale, il n'en faut pas moins distinguer, « dans le fatras d'une production souvent mercantile », plusieurs ouvrages qui, par quelques côtés, intéressent la Corse. Nous rappellerons, après M. Roger Lévy, le livre de M. C. Tschudi sur Letizia Ramolino [2], et nous mentionnerons quelques pages de M. Chuquet sur *la nourrice de Napoléon* [3].

Lucien Bonaparte, prince de Canino, fut, dit-on, un zélé protecteur des lettres et des arts. Il fit en 1803 réorganiser l'Institut, où il prit place dans la section de langue et littérature françaises. A Rome, où il s'était retiré après sa brouille avec Napoléon, Miot, chargé de négocier une réconciliation, le trouva au milieu de magnifiques collections de tableaux et de statues. Le jeune Béranger éprouva, à ses débuts, sa délicate générosité, — et s'en souvint [4]. — Lucien aurait pu s'en tenir là. Mais, son illustre frère s'étant réservé la part d'Achille, il convoita celle d'Homère. Cette ambition lui fit commettre deux poèmes épiques : l'un en 24 chants, comme l'*Iliade*, *Charlemagne ou l'Église sauvée*, — l'autre en 12 chants, comme l'*Enéide*, dont il rappelle d'ailleurs le nom, la *Cirnéide* [5]. C'est une épopée sur la Corse et, à ce titre, elle mérite de retenir un moment notre attention.

La lecture nous en sera facilitée par M. Franklin Crucioni qui vient de lui consacrer une brève étude analytique et critique [6]. Le sujet n'en est pas, comme on pourrait le croire, le récit des aventures d'un certain Cyrnos, héros éponyme légendaire, mais le traditionnel sujet de l'épopée

1. Roger Lévy, dans la *Revue des Etudes napoléoniennes*, janv. 1912, p. 136.
2. C. Tschudi, *La mère de Napoléon*, Paris, Fontemoing, 1910, in-18, XIV-300 pages. Cf. G. Lacour-Gayet, *la Mère de Napoléon* dans le *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Lyon*, juin 1910.
3. Dans les C. R. de l'Acad. des Sc. mor., 1910, t. CLXXIV, p. 575-582.
4. Préface du recueil de 1833. En 1803 Lucien, sollicité par lui, lui avait donné mandat de toucher son traitement d'académicien.
5. *La Cirnéide, poème épique en 12 chants*, par Lucien Bonaparte, prince de Canino. Paris, Firmin-Didot, 1819, in-8°.
6. Bastia, Piaggi, 1911, in-8°, 16 pages.

chrétienne, la lutte contre l'infidèle : seulement c'est en Corse que l'action se déroule. Aucune valeur littéraire : ce ne sont que périphrases à rendre jaloux l'abbé Delille, strophes haletantes et endormante monotonie. De nombreux Cyrnéens, bergers ou soldats suivant les circonstances, apparaissent à l'arrière-plan; mais n'essayons pas de trouver ici quelque réalité vivante : le pittoresque des costumes et des attitudes disparaît dans le plus verbeux fatras. Et tout cela est fastidieux et froid. Quelques souvenirs historiques, relevés chemin faisant par M. Crucioni (p. 8, n., p. 15) ne réussissent pas à donner la vie à cette épopée factice et insignifiante.

Rien à relever sur l'histoire intérieure de la Corse napoléonienne. Le rapport du *Journal Officiel* sur la réorganisation de la Corse rappelait en 1908 une curieuse pensée de l'empereur. Comprenant que l'assimilation de son pays à la France continentale constituait une erreur économique, Napoléon voulut en faire une colonie; mais il renonça à cette idée sur l'opposition de son frère Lucien et pour ne pas infliger une humiliation à la Corse. — M. C. Bosc a étudié naguère le curieux mouvement séparatiste qui éclata à Ajaccio en 1809[1] et nous n'avons pas d'autres études à signaler. Rien sur l'administration des préfets, sur l'application du Concordat, sur la politique économique de l'empereur... Jusqu'à présent l'intérêt de l'histoire de la Corse a paru résider tout entier hors de Corse et l'on s'est attaché de préférence à la biographie des compagnons corses de l'empereur. Les plus humbles ont été les plus curieusement étudiés. C'est ainsi que, dans la *Revue*, M. Albéric Cahuet nous raconte ce que fut Noël Santini[2]. A quatorze ans, il s'était engagé comme tambour dans les tirailleurs corses. De 1804 à 1812, il assiste à toutes les batailles, puis devient courrier du quartier impérial. Il fait à ses frais le voyage de l'île d'Elbe; plus tard Napoléon l'emmène à Sainte-Hélène. Gardien du portefeuille, il rend mille services, s'improvisant tailleur et cordonnier, chassant ou razziant pour la table de son maître. Tout à coup son humeur s'assombrit : il s'exalte, il complote de tuer Hudson Lowe; Napoléon se voit contraint de le renvoyer en Europe, non sans lui avoir confié le texte d'une protestation destinée aux puissances, que Santini emporte dans la doublure de son habit. Le paysan corse va en Angleterre, en Belgique, à Carlsbad; il ne peut dépasser Brünn, sur l'injonction formelle de l'Autriche, et c'est là qu'il apprend en 1821 la mort de Napoléon. Le 22 avril 1822, il débarque à Bastia, étroitement surveillé par la police, et son arrivée en Corse fait l'objet d'un rapport

1. Cf. Bosc, *La conspiration d'Ajaccio contre la France en 1809, d'après la correspondance officielle inédite*. Paris, s. d., in-8°.

2. *Noël Santini, la Bête noire de la Sainte-Alliance*, dans *la Revue* des 15 nov. (p. 145-167) et 1er déc. 1912 (p. 345-353).

du préfet d'Ajaccio au ministre de l'Intérieur. On le retrouve à Frohsdorf chez Caroline Murat, à Rome dans la maison de Mme Letizia. Il y apprend que l'empereur lui a laissé un legs de 25 000 francs à prélever sur les fonds remis à Marie-Louise en 1814; mais Marie-Louise ne veut rien entendre. En 1833, Louis-Philippe le tire de la misère en le nommant courrier de la malle de Paris. Enfin arrive le coup d'État. Un nouveau Bonaparte est monté sur le trône; il lui donne la croix, promise dès le retour de l'île d'Elbe; il lui délivre son legs et le nomme gardien du tombeau de l'empereur.

M. Eugène Grimaldi a raconté, dans une précieuse et presque introuvable monographie [1], la courte et héroïque existence du *Royal-Corse*, dont les six bataillons s'illustrèrent au service de Naples sous les ordres du colonel Suzzoni et du lieutenant-colonel d'Ornano (1806-1814). Il a relevé les glorieux faits d'armes auxquels prit part la Légion; il a noté avec justesse l'influence qu'elle put exercer sur l'esprit public du peuple napolitain et sur la constitution libérale imposée en 1820 au roi Ferdinand. Pozzo di Borgo a fait l'objet de plusieurs travaux déjà anciens [2]. Un essai d'histoire religieuse a été tenté par Ortolan, qui a consacré deux gros volumes à la *Vie de Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio (1794-1869)* [3]. Mais ces efforts sont restés isolés.

Les études corses sont aujourd'hui dans une période d'organisation. Du moins beaucoup de documents ont été publiés par les soins de la Société des Sciences historiques. La plupart des matériaux nécessaires sont aujourd'hui à pied d'œuvre, mais la Corse napoléonienne attend encore son historien.

Louis Villat.

1. *La Légion corse à Naples (1806-1814)*, dans le *Petit-Bastiais* du 1er au 6 juillet 1911.
2. Maggiolo, *Corse, France et Russie : Pozzo di Borgo, 1764-1842*, Calmann-Lévy, 1890, in-12. — P. Pugliesi-Conti, *la Vérité sur l'ambassadeur Pozzo di Borgo*, dans *la Revue de la France moderne*, Paris, 1890; — A. Chuquet, *la revanche de Pozzo di Borgo, 1791-1792*, dans les *Feuilles d'Histoire*, juillet 1910.
3. 2 vol. in-8°, 1900.

NOTES ET NOUVELLES

Notes sur les toilettes de Marie-Louise.

Il serait facile, à l'aide des documents conservés aux Archives nationales, d'établir ce que coûtèrent les bijoux, les robes et les objets de toilette de Marie-Louise.

Nous ne pouvons songer à reproduire un détail infini de chiffres : ceux-ci d'ailleurs sont instructifs pour qui veut comparer les prix actuels avec ceux d'autrefois.

Nous nous bornerons ici à des notes rapides.

Pour tous les achats, il y a expertise, on en a les procès-verbaux; ordonnée par le comte Daru, intendant général de la Maison de l'Empereur, elle se fait par les soins de Lecouteulx de Canteleu, auditeur au Conseil d'État et inspecteur de la comptabilité, du mobilier et des bâtiments de la couronne, avec l'assistance de Ballouhey, secrétaire des dépenses de Sa Majesté. Les prix des marchands ne subissent que des réductions insignifiantes.

Le 9 avril 1810, 117 472 francs sont consacrés à l'achat de la corbeille de Sa Majesté l'Impératrice et Reine. Cette corbeille en velours blanc et rehaussée d'or contient trois habits, le premier en satin blanc, brodé d'or avec palmettes, à 3 000 francs; le second en tulle lamé d'argent, bordure riche, à 3 500 francs; le troisième en satin rose, rayé de biais et frangé, à 2 800 francs. Deux robes longues; six robes de bal, douze robes de soir (le prix en va de 226 à 1 600 francs); douze robes plus simples, par exemple, une robe de blonde chenillée et dessins de feuilles de lierre, à 2 400 francs (les autres coûtent de 350 à 1 000 francs). Deux redingotes, une à 570 francs en satin blanc, doublée de rose avec glands d'argent; cinq plus simples. Deux habits de chasse, dont un en satin blanc avec glands d'or, velours nacarat et or, à 2 500 francs[1]. Un voile long, à

1. Le Roy, marchand de modes de Sa Majesté, fournit aussi pour 3 200 francs, une robe longue de voyage, satin blanc brodé d'argent fin lamé en plein; riche bordure;

600 francs; deux petits fichus à 180 francs; 60 douzaines de gants à 40 francs; deux douzaines d'éventails à 1 500 francs le tout; deux douzaines de coiffures, à 1 200 francs; enfin 3 000 francs sont consacrés aux « modes ».

Le 25 février précédent, Marie-Louise avait reçu cinq châles, en tout, 14 560 francs; l'un d'eux avait coûté 4 800 francs; c'était « un schal de cachemire bleu, long, grandes palmes, et encadrement très riche ».

Aux deux douzaines d'éventails, s'étaient ajoutés deux éventails qui avaient coûté 8 966 fr. 50. C'étaient des merveilles de bijouterie. Ils comprenaient 354 brillants recoupés à 190 francs le carat, 386 non recoupés à 130 francs le carat, 176 roses de Hollande à 1 fr. 50. La broderie était évaluée à 300 francs et pour son travail, le bijoutier demandait 450 francs.

Les bas de l'Impératrice venaient de chez Tessier, bonnetier rue des Petits-Champs : il y en avait pour 4 752 francs : 24 paires de bas de soie blancs fins de Paris, petites broderies assorties et 12 paires de bas dits extra-fins à très grands jours de dentelles et riches broderies.

A la même époque, en mars, Janssen, cordonnier de l'Académie impériale de musique, rue des Bons-Enfants, livrait pour l'Impératrice sept paires de chaussures; la plus simple coûtait 8 francs, la plus riche, 42 francs : « brodekin velours pourpre brodé or et doublé en satin blanc, ouvert du devant et garni en palmire des Indes ».

Nous ne parlons que pour mémoire des bijoux; il y avait ceux de la couronne, et ceux que Marie-Louise avait apportés de Vienne, et qu'on s'occupa de faire remonter; pour cette opération, comme pour les fournitures, on s'adressait aux joailliers Nitot et fils, chez lesquels Joséphine avait fait de si grandes dépenses.

Toujours en 1810, l'Impératrice reçoit « un nécessaire de voyage et de toilette et autres objets tant en ébénisterie et coffreterie qu'en vermeil ou or ». En voici le détail : « Une écritoire en bois de racine, ornée d'incrustations en argent découpées et gravées, avec encrier, poudrier et boîte à pains à cacheter en vermeil, ladite écritoire garnie en velours et fermant à clef, et renfermée dans une boîte en peau verte doublée en drap vert, estimée 1 400 francs. Un bidet en argent vermeil, comprenant une cuvette de toute la grandeur du bidet, une grande seringue et ses canons, une seringue plus petite et son canon, une boîte à éponges. Un étui, timbale, gobelet, etc. Un grand nécessaire, avec assiettes, casseroles, plats, cuillers, etc. Des objets de toilette en or, « six outils à dents », deux brosses à langue, un gratte-langue. Un déjeuner en vermeil. Un petit nécessaire de bouche. Le tout revint à 54 589 fr. 91.

En 1811, « l'immense empire attend un héritier demain ».

tablier et manches longues en tulle lamé très riche, garniture et montant d'hermine mouchetée, ruche en blonde au col.

On prépare la layette « des Enfants de France ». Ses innombrables objets représentent 40 402 francs. Un lange est en vraie Valenciennes; on y a employé cinq mètres de dentelle à 100 francs.

On prépare également le trousseau pour l'accouchement : l'Empereur a mis à cet effet 100 000 francs à la disposition du grand chambellan. Le tout est fourni par les demoiselles L'Olive, de Beuvry et Cie, rue des Petits-Champs; l'expertise a lieu le 27 février; leur facture s'élève à 88 913 fr. 84 : il n'est pas sans intérêt d'en donner un aperçu : 20 jupes ouvertes; 36 serviettes cousues; 144 petites serviettes; 24 chemises de couche; 36 linges de sein; 24 fichus de nuit; 12 camisoles de nuit; 24 serre-tête; 24 bonnets; 12 camisoles de jour; 24 petits draps; 12 couvre-pieds; 6 couvre-pieds pour le jour; 12 taies d'oreillers; 24 couvre-tables, 6 peignoirs, 24 tabliers de fatigue pour la garde; 60 couvre-bassins; des bandes, dont 12 bandes à saigner. Le tout est enfermé dans trois corbeilles qui ont coûté 1 200 francs, l'une ornée de broderies d'or, posée sur un socle de bois de France; l'autre, pour contenir les objets nécessaires pour le jour, en satin, ornée de fleurs; la troisième était destinée à contenir le gros linge.

Nous ne donnerons le détail que pour un article. Un peignoir brodé coûte 3 669 francs : 33 aunes à 30 francs de tulle de Lille, 5 aunes de mousseline à 20 francs; couture du tulle : 36 francs; broderie dudit à bordure et plein : 360 francs; 7 aunes et demi de point à l'aiguille à 200 francs; 6 aunes et demi du même plus bas, pour collet, pèlerine et manches à 90 francs; 7 aunes de satin à 8 francs; ruban, 12 francs; façon, 30 francs.

La main-d'œuvre coûte donc peu : ce qu'il y a de plus cher, ce sont les matériaux eux-mêmes, qui représentent ce qu'il y a de plus fin et de plus beau.

Le lendemain, 28 février, il y a encore expertise chez Lesueur, 3, rue de Grammont, fabricant et marchand de dentelles noires et blanches : on achète chez lui 2 camisoles d'Angleterre, avec garniture et pèlerine, 2 autres en point à l'aiguille — chacune est de 1 500 francs — plus 4 bonnets assortis, à 600 francs l'un, et enfin 7 aunes 7/8 de point de « raiseau » à 170 francs, ce qui fait un total de 10 901 fr. 25.

Ajoutons qu'en 1813, l'Impératrice reçut 480 000 francs pour sa garde-robe et sa toilette. Son fils est entouré du même luxe. En novembre 1811, il est fourni pour son service 12 000 francs d'objets d'orfèvrerie. En février 1813, on fait pour lui « une ganse en brillants », qui coûte 98 255 fr. 78. Le 12 janvier 1814, on lui donne une plaque en brillants de l'ordre de la Légion d'honneur (27 586 fr. 50), une épaulette et une étoile de la Légion d'honneur en brillants, l'une de 70 332 fr. 37, l'autre de 99 950 francs.

Ce n'est là qu'un aperçu des dépenses faites sous l'Empire : on pourrait, si on le voulait, établir à peu près par le menu ce qu'ont coûté les commandes faites par la Maison de l'Empereur, et destinées aussi bien aux souverains et à leur famille qu'aux grands dignitaires et aux personnages éminents de la France et de l'étranger. Un seul article, celui des tabatières par exemple, avec portraits et pierres précieuses, demanderait plusieurs pages [1].

G. Vauthier.

Notes de Lectures.

— **Le général Nogi et Napoléon.** — On sait que le général Nogi avait dans sa maison une sorte de sanctuaire réservé aux souvenirs napoléoniens.

Le cas n'est pas rare au Japon, surtout chez les officiers. Un Japonais nous affirmait à ce propos que c'est par millions que ses compatriotes achètent chaque année à nos antiquaires les menus objets de l'époque ou se rapportant à l'époque de Napoléon, et qu'il n'est point de présent qui soit mieux accueilli par un officier de là-bas qu'une statuette ou une image quelconque de notre Empereur.

On a dans tout le Japon un véritable culte pour Napoléon. — *Figaro*, 22 octobre 1912.

— Laffon-Ladebat, *Journal de ma déportation à la Guyane française* (*fructidor an V. — Ventose an VIII*) publié d'après les manuscrits inédits avec une introduction par Frédéric Masson; Paris, Ollendorff, 1912, in-12. — Ce livre ne se rapporte pas à nos études; mais M. Frédéric Masson dans son introduction suit la carrière de Laffon-Ladebat pendant tout l'Empire. Ancien président du Conseil des Anciens, victime avec beaucoup d'autres du coup d'État de Fructidor, Laffon-Ladebat passa trois ans à Cayenne avec son ami Barbé-Marbois. Ils furent ensemble rappelés de Cayenne à Oléron par le Directoire en 1794, mais furent presque en même temps rendus à la liberté par un arrêté consulaire du 5 nivôse an VIII. Barbé-Marbois devint conseiller d'État, ministre du trésor, premier président de la Cour des Comptes. Laffon-Ladebat fut occupé au règlement des affaires de sa maison de banque et de la liquidation de la Caisse d'Escompte qui avait été interrompue par sa déportation ; il y rencontra des mauvaises volontés, comme celle de Defermon, et l'affaire traîna des années. C'est pourquoi l'Empereur n'estima pas qu'il convînt de l'appeler auprès de lui.

1. Arch. nat., O^2 28-32.

— Roger Peyre, *Bonaparte et les Stephanopoli-Comnène* (Extrait des *Miscellanea di Studi Storici in onore di* A. Manno). — Les épisodes ici racontés se rapportent aux relations connues de Bonaparte avec les Grecs, avec Ali Tébéléni, avec le chef des Maïnotes, Tzani Gregoriakis. Les relations de Bonaparte avec Gregoriakis furent en effet l'objet d'une mission de Dimo Stephanopoli, descendant d'une famille grecque qui s'était établie en Corse au XIIIe siècle. — Quant à Demetrius Comnène, un descendant, paraît-il, des anciens empereurs de Trébizonde, il était le frère de Mme Permon, dont la fille devint Mme Junot, duchesse d'Abrantès. Ce Comnène s'offrit à plusieurs reprises pour être, par la grâce de Bonaparte, le roi d'un royaume grec indépendant. Du moins il obtint de l'Empereur une pension annuelle de 4 000 francs, et fut ensuite assez heureux pour se la faire confirmer par Louis XVIII, avec le grade de maréchal de camp.

— On vient de retrouver, dans les réserves historiques de Versailles, un très curieux portrait de Bonaparte.

C'est la plus ancienne image de lui que l'on connaisse, et c'est aussi vraisemblablement la première qui ait été faite, car elle est due à Pontarmini, un des camarades du futur grand homme.

Ce portrait et quelques autres de la famille impériale, notamment ceux de Madame Mère, de l'Impératrice Joséphine, d'Eugène de Beauharnais, de la reine Hortense, provenant également de Versailles, passent à la Malmaison où ils seront bien dans leur cadre. (*Figaro*, 4 avril 1912.)

— M. Pierre de Nolhac vient d'enrichir le musée de Versailles d'une charmante et précieuse acquisition.

Il s'agit d'une toile représentant les sociétaires femmes de la Comédie-Française en 1855. Une dizaine d'entre elles sont harmonieusement groupées dans un parc orné d'arcades de pierre, les unes debout, les autres assises. Elles sont en costumes de théâtre et de ville. On reconnaît aisément Rachel, Mme Favart, Augustine et Madeleine Brohan, etc.

L'arrangement chatoyant des toilettes et la grâce des visages offrent un tableau charmant sur le fond du paysage, qui est certainement un décor de théâtre.

Cette toile est de Faustin Besson. Elle avait été commandée par Arsène Houssaye pour sa collection particulière. M. Jules Claretie en a une esquisse.

Elle figura au Salon de 1856 et elle était cet hiver à l'exposition d'art français de Saint-Pétersbourg. Elle doit prendre place dans les nouvelles salles historiques, consacrées au règne de Napoléon III, que M. Pierre

de Nolhac prépare en ce moment et qui seront ouvertes cet été. (*Figaro*, 21 mai 1912.)

— **Un témoin de la chute de l'Empire.** — Dans la *Normandie*, « revue nouvelle historique, archéologique, littéraire, etc. », qui paraît à Rouen, M. Chenille de Bardy a publié les notes de P. Demadières, maire de Rouen de 1808 à 1812. C'est le récit d'un témoin impartial et intelligent. La dernière partie, la plus curieuse, se réfère au séjour de Demadières à Paris, où il assista à deux Restaurations[1]. Toutefois le mémorialiste, que M. de Bardy nous représente comme « plus soucieux de l'avenir et des intérêts supérieurs de son pays que des questions politiques et dynastiques », est favorable à Bonaparte. Celui-ci, dit-il, « n'avait en 1815 qu'à se présenter pour réussir ». Il goûte d'ailleurs peu l'Acte Additionnel; ne conservait-on pas « les Constitutions de l'Empire où la liberté n'était qu'un fantôme », en se contentant « d'y ajouter quelques articles qu'on nomma *Acte Additionnel aux Constitutions de l'Empire*? » — « Cet acte, qui perpétua la tyrannie de la première Constitution, ne présentait d'autre avantage qu'en ce qu'on rendait la parole aux membres composant le Corps Législatif et qu'on remplaçait le Sénat Conservateur par une Chambre des Pairs. » L'Acte, pour Demadières, ne vaut même pas la Charte.

Le récit est assez sec, et la forme ingrate. L'auteur ne s'anime que pour s'emporter contre les ultra-royalistes, dans le tableau qu'il trace de la situation politique intérieure sous Louis XVIII. Il flétrit la Terreur Blanche, les violences des « furieux » et les excès de l'esprit de parti. Sa notice a été interrompue par la maladie et l'âge.

ROGER LÉVY.

— *La Malmaison. Les roses de l'Impératrice Joséphine*, par J. GRAVEREAUX, préface de M. FRÉDÉRIC MASSON ; Paris, éditions d'art et de littérature, s. d., in-12, 106 pages. — Les fleurs ont une histoire, et fort aimable. La culture de la rose était assez mal comprise avant le XIXe siècle ; c'est le règne de Joséphine qui en marque la Renaissance ; c'est Joséphine qui en fit par excellence la fluer française. L'Impératrice avait pour elle un culte passionné ; elle en voulut avoir toutes les espèces connues, et elle s'aida pour cela d'un horticulteur très instruit, André du Pont, à qui on doit les premières métamorphoses qui ont conduit aux merveilleuses productions d'aujourd'hui. C'est pourquoi M. Jean Ajalbert voulut créer à la Malmaison le Musée de la Rose au temps de l'Impératrice Joséphine. Il s'adressa naturellement à M. Jules Gravereaux, qui, aidé des catalogues du temps, et d'un livre sur les *Roses* laissé par Redouté, le peintre de fleurs

1. Janvier 1911, p. 236-242.

de l'Impératrice, détermina, malgré les noms changés, les roses de la Malmaison, reconstitua leur identité, leur rendit leurs noms de baptême, et surtout les fit revivre dans leur fraîcheur, leur simplicité et la grâce de leurs vieux noms; quelle joie pour lui, qui sait à sa roseraie de l'Haye faire naître d'aussi délicates ou somptueuses espèces, de ressusciter les simples fleurs dont l'Impératrice se parait et consolait sa retraite! On retrouvera avec une sorte de piété, aux jardins de la Malmaison, 147 espèces de ce temps, sur les 250 qu'avait collectionnées Joséphine, parmi elles, *la Rose du sérail*, *Aimable pourpre*, *Rosier d'amour*, *Belle Hébé*, *Rosier évêque*, *Cuisse de nymphe*, qu'il ne faut pas confondre avec *Cuisse de nymphe émue*, *Grand Napoléon*, *Feu amoureux*, *Rosemonde*, *Fleur-de-Vénus*, *Belle-Hélène*, *Calypso*, *la Roxelane*, *l'Empereur*, *Beauté virginale*, *Joséphine*. Elles n'ont pas l'éclatante beauté ou les riches couleurs des espèces modernes qui les encadrent; leur floraison est brève, et elle est unique; mais « il y a, dit M. Masson, dans leur fraîcheur, leur naïveté, leur grâce et leur parfum, un agrément qu'on ne trouve pas aux roses plus civilisées et plus modernes ». Elles ont surtout un parfum d'histoire, une richesse d'évocation qui les rend incomparables; elles attireront à la Malmaison visiteurs et visiteuses qui y retrouveront d'autres souvenirs que nous redirons à l'occasion.

E. D.

— **Guide illustré dans les petits appartements de Napoléon Ier et de la famille impériale au palais de Fontainebleau**, par A. Vincent, brigadier du palais, Versailles, A. Bourdier, in-12, 85 p. — Excellent guide, plein de renseignements historiques et artistiques précieux. Il commence par un retour sur l'histoire napoléonienne de Fontainebleau : le voyage du Premier Consul en novembre 1803, où il dit : « Voilà la vraie demeure des rois », et y fixa sa résidence; la rencontre avec le pape, en novembre 1804, le rapide passage en mars 1805 lors du voyage de Milan, enfin le grand et magnifique séjour de 1807 où Fontainebleau fut pour un temps encore ce qu'elle avait été au temps de François Ier et d'Henri II. — Mais il ne s'agit pas ici des grands appartements aux impériales réceptions, mais des petites pièces où l'on surprend, comme à Versailles pour Marie-Antoinette, comme à la Malmaison, la vie intime des hôtes d'un moment; petits appartements de l'Empereur, l'antichambre, les deux salons, la chambre à coucher et le cabinet de toilette, la bibliothèque, au-dessous du « cabinet de l'abdication », dont la composition avait été particulièrement soignée par le bibliothécaire Barbier; les bureaux, le cabinet topographique avec sa grande table en fer à cheval; petits appartements de l'Impératrice, occupés sous le second Empire par la comtesse de Montijo, mère de l'Impératrice Eugénie,

par la princesse Murat, par le prince et la princesse Czartoryski; le salon d'étude. la chambre à coucher, le grand salon ou « salon jaune », peut-être le plus bel intérieur Empire qui existe de nos jours, avec la console de Jacob et son bas-relief en bronze ciselé et doré, le *Triomphe de Trajan*, par Thomire; enfin les appartements des princes, de Madame Mère, de la princesse Elisa et du prince de Lucques et Piombino; les appartements des chasses, ou du roi Joseph et de la reine de Naples, du roi Louis et de la reine Hortense. — Tout cela illustré de plans d'une grande clarté et de reproductions admirablement réussies, par exemple, le salon jaune, la bibliothèque, la fontaine du vestibule du col de cygne, l'escalier de la reine, la psyché de l'impératrice, son métier à broder, le bureau de campagne de l'Empereur : un véritable Musée du style Empire.

E. D.

— Pierre QUENTIN-BAUCHART, *Les Chroniques du Château de Compiègne*; Paris, Pierre Roger, s. d., in-8° carré, VII-262 pages.

Le château de Compiègne en ses diverses formes a vu des épisodes variés de notre histoire, les infortunes de Marie de Médicis, un camp du Roi-Soleil, un mariage royal sous Louis-Philippe : dans ses bâtiments comme dans ses souvenirs il a aussi profondément la marque napoléonienne. M. Quentin-Bauchart, qui en publie les chroniques, aurait pu consacrer quelques pages au séjour du roi d'Espagne Charles IV, de la reine et du prince de la Paix. Il a d'ailleurs reconstitué avec beaucoup d'agrément d'autres scènes également intéressantes, encadrées dans le domaine élargi par Napoléon et confondu avec la forêt voisine.

Il s'agit en particulier du second mariage de l'Empereur, et la chronique en est pittoresque, même en raccourci. Caroline Murat, la reine de Naples, envoyée au-devant de Marie-Louise, avait pensé s'imposer à elle par ses façons autoritaires, l'avait obligée à se séparer de Mme de Lasanski et d'un petit chien qu'elle aimait, en sorte que la jeune impératrice en vint à désirer plus fiévreusement l'arrivée à Compiègne où elle devait rencontrer son mari; en attendant elle se plaisait de plus en plus à lire les billets amoureux que chaque jour l'Empereur lui faisait tenir; car Napoléon, malgré les rudes fatigues physiques qu'il s'imposait en chevauchées ou à la chasse, montrait l'impatience d'un jeune homme, s'emportait contre les courriers trop lents à son gré, demandait tout le jour des renseignements sur Marie-Louise, se faisait beau longuement devant sa toilette.

Enfin les équipages de l'Impératrice sont annoncés; des tentes richement décorées ont été dressées à deux lieues en deçà de Soissons pour la première entrevue. Mais l'Empereur s'irrite de tant de cérémonial; il en-

dosse la redingote grise, se jette dans une voiture de poste, court sur la route de Soissons, au delà de Soissons, sur la route de Reims, rencontre l'Impératrice au relais de Courcelles, monte à côté d'elle et la ramène à Compiègne. Il put consentir ainsi aux longues cérémonies des présentations et des hommages officiels. Puis, le soir venu : « N'est-ce pas, dit-il à Fesch, que nous sommes bien mariés? — Assurément, sire.... selon les lois civiles. » Et, se tournant vers Marie-Louise : « Quelles instructions avez-vous reçues de vos parents? — D'être à vous tout à fait et de vous obéir en toute chose. » L'Empereur sourit, et, dit M. Quentin-Bauchart, quand elle fut couchée, pendant que le carrosse quittait à grand bruit le palais, lui rentrait dans sa chambre, appelait Constant, se déshabillait, se parfumait d'eau de Cologne, et, vêtu de sa robe de chambre, reprenait doucement le chemin des appartements de l'Impératrice.

Autre décor, au retour des lys, parmi les émotions de l'invasion de 1814, le massacre de Venette par les uhlans prussiens, la belle défense de Compiègne par le major Otenin qui s'y fit tuer; puis l'arrivée de Louis XVIII, sa première entrevue avec les maréchaux de Napoléon tout aussitôt dévoués à la monarchie restaurée; la réception de Talleyrand et de l'empereur Alexandre qui, comme on le sait, n'en fut pas entièrement satisfait.

Naturellement, dans ce livre, une grande place devait être faite aux « Séries » du second Empire; car Napoléon III fit de Compiègne un habituel séjour de vacances; il en fit le cadre des célèbres réceptions qui fournirent quelques-uns des plus jolis tableaux de la société impériale. La composition des séries était extrêmement délicate; l'Impératrice s'en occupait elle-même et la comparait au problème du chou, de la chèvre et du loup. On lira avec beaucoup de plaisir, dans l'ouvrage de M. Pierre Quentin-Bauchart, les scènes de l'installation, la présentation de Mme Rouher, « le petit pruneau », l'aventure de Sainte-Beuve avec Melle de Heeckeren, l'épreuve de la dictée, les grenouilles de Pasteur en liberté la nuit dans la chambre d'une jolie femme, les chasses, le grand spectacle de la curée froide aux flambeaux; la comédie jouée par les hôtes eux-mêmes, les tableaux vivants; les charades, les grands succès de la princesse de Metternich, notamment en cocher de fiacre; les visites royales, de Victor-Emmanuel, du roi de Prusse, du roi des Belges.

On n'y trouvera rien des intrigues qui ne manquèrent pas de se nouer entre ces personnages qui n'étaient pas tous voués aux plaisirs innocents; ce ne sont pas ici des chroniques scandaleuses, on n'osera s'en plaindre, car le vieux château revit avec un grand charme dans ces pages joliment éditées et illustrées.

E. D.

Collection Paolo Galletti.
Documents manuscrits sur la famille Bonaparte.

Cette collection de documents curieux a surtout rapport aux Buonaparte de San Miniato; elle offre donc un grand intérêt pour l'étude des origines de la famille; elle contient d'ailleurs aussi beaucoup de pièces de l'époque napoléonienne. Elle appartient à M. le comte Paolo Galletti, de Florence (propriétaire d'une précieuse Galerie d'art ancien, et du Musée galiléien d'Arcetri), qui a bien voulu nous en communiquer la liste.

E. D.

Dossier 1° Lettre autographe de Giuseppe Conti (auteur de la Généalogie des Buonaparte) adressée à Luigi Rosati, premier ministre des Archives des Contracts à Florence, le 20 janvier 1860, de la ville de San Miniato. Cette lettre commence ainsi : « J'ai reçu le dernier extrait des contracts de la Maison Buonaparte ». On trouve avec cette lettre un portrait imprimé du même Conti.

2° Jacopo Bonaparte. Il est mentionné dans quatre cartes originales de l'année 1438, avec la famille Cancellieri de Pistoia, les Nobles Oliverio et Sinibaldo, Neri de Montegarullo, le Dominus Donatus Évêque et citoyen florentin. Il est dit : *Jacobus de Bonaparte clesicus Lucensis diocesis, Literarum Apostolicarum Scriptor*, etc., etc.

3° Fulgenzio Buonaparte, fils du feu Messer Nicolo di Giovanni de Buonaparte de San Miniato, donne tous ses biens *Inter Vivos* à Mona Antonia, sa femme, fille du feu Battista di Vittorio de Buonaparte, par instrument public du notaire Pier Andrea di Ser Giovanni di Ser Piero d'Andrea di Tyano des Buoneristiani de San Miniato, notaire florentin. C'est une traduction faite le 21 Mars 1490, en langue italienne, pour la nommée Antonia Buonaparte; Manuscrit de huit pages.

4° Bindaccio Buonaparte. Daniello de Strozza des Oricellari, Gardien du couvent de Saint-François à San Miniato, fait un échange de plusieurs morceaux de terres avec Bindaccio fils du feu Vittorio de Buonaparte de San Miniato, avec l'obligation de la célébration des Offices des Morts dans son église, le jour après la fête de Saint-François, à l'autel de Saint-Jean Baptiste et Saint-Antoine de Padoue, du patronage de la famille Buonaparte, par un acte du 27 septembre 1518. C'est un Manuscrit de sept pages, en latin.

5° Domina Hélène, fille de Jacopo Buonaparte de San Miniato (?), est mentionnée dans cet Acte du 30 Aout 1521, Manuscrit en trois pages, assez détériorées.

6° Pietro Buonaparte et Filippo Buonaparte, lettre avec quittance, adressée à Filippo Pandolfini (gouverneur de Livorno et élève de Galileo Galilei), datée du 2 Décembre 1624 de Colle. Autographe.

7° Buonaparte Buonaparte. Lettre du 2 Août 1626 de Florence, adressée à Pierfrancesco Morali, son oncle, à San Miniato, dans laquelle il traite de sa sœur, qui va se faire religieuse, et d'autres affaires de famille. Autographe.

8° Andrea Buonaparte, prévôt de Livourne. Mémorial d'une question traitée devant le Tribunal de l'Archevêque de Pise, avec les déclarations de tous les témoins, authentiquées par le notaire François Felloni le 11 Décembre 1629 more Pisano. C'est un gros dossier original, en latin.

9° Fulvio Buonaparte. Deux lettres autographes du 21 Mars 1632 de Florence, et du 19 Juillet 1638, dans laquelle est aussi un mémoire autographe du Chevalier Lodovico Incontri, gentilhomme de la cour des Médicis.

10° Bindaccio de Mario Buonaparte promet d'épouser Leonora Campani de Colle, sœur du chevalier Côme, fils du chevalier François Campani (personnage célèbre dans l'histoire), avec la dot de 1 000 écus, le 9 Mai 1642.

11° Luigi Buonaparte. Compte présenté à Paul Alfani (de Florence) pour la valeur de la soie veloutée et jaune serin, vendue le 26 Novembre 1644.

12° Antonio d'Ottavio di Bindaccio Buonaparte, l'Abbé Bindaccio, Bartolommeo, Leonardo et Filippo Buonaparte, neveux des mentionnés Antonio et Ottavio et des autres Buonaparte se présentent au Vicaire Général de l'Évêque de Colle en Toscane, pour réclamer le prix de deux possessions vendues, le 5 Mai 1690.

13° Bindo Ferdinando du feu Mario Buonaparte de San Miniato fait son testament le 13 Janvier 1746 par le notaire Pier Francesco Gaetano Bondi, comme on voit dans deux papiers de l'Opera de Santa Maria del Fiore (Florence) de l'année 1747 et 1750.

14° Gio. Battista Buonaparte, professeur de Logique dans l'Université de Pise, son attestat autographe est signé du 11 Février 1759.

15° Filippo Buonaparte, Chanoine à San Miniato. Quinze lettres d'Ignazio Clemente Salvemini, des années 1759-1763, dans lesquelles on traite des intérêts du dit Buonaparte.

16° Andrea Francesco Buonaparte. Lettre autographe adressée à Arton

Maria Vannucchi, professeur de l'Université de Pise, datée de Sesto, 11 Août 1760.

17° Gio. Battista Buonaparte. Lettre autographe à une dame, son amie, dans laquelle on traite d'un Mémorial à présenter à Pompeo Neri, célèbre ministre d'état à Florence, avec la date de Pise le 6 Décembre 1763.

18° Buonaparte Francesco, Luigi et Niccolo, et Chanoine Grégoire Buonaparte. Quatorze documents dans lesquels sont mentionnés les dits Buonaparte de San Miniato, et spécialement l'Oratoire de la Visitation à la Selva, fondé par le Chanoine Grégoire en 1734, et plusieurs legs, avec des Arbres Généalogiques de la famille Buonaparte, jusqu'à l'année 1796.

19° Carlo Buonaparte, père de Napoléon I, et sa famille. Plusieurs documents authentiques, c'est-à-dire : Laurea du même Carlo, qui avait alors le titre d'Abbé, faite par le professeur Anton Maria Vannucchi dans l'Université de Pise, le 30 Novembre 1769, avec une copie de la main du professeur Riccardo Vannucchi, son fils ; un Mémoire de ce dernier Vannucchi sur les Buonaparte, destinée à l'abbé Gerini, le célèbre auteur de l'*Histoire de Lunigiana*, un cahier de Mémoires historiques sur les Buonaparte, tiré des Registres des États de Corse, réunis à Bastia le 11 Mai 1777. Adresse autographe d'une lettre du même Carlo Buonaparte au professeur Anton Maria Vannucchi à Pise.

20° Giuseppe Buonaparte, Roi de Naples et d'Espagne, Laurea pour le même Signor Giuseppe, faite par le professeur A. M. Vannucchi dans l'Université de Pise le 24 avril 1788. Encore la traduction de la dite Laurea, du latin en langue italienne, faite par le commandement de la Grande Duchesse et Reine d'Etrurie Elisa Buonaparte, le 20 juillet 1807. Et trois lettres, dont une du 1796, deux de 1802 de Pise, dans les quelles est déclarée l'intention du même Giuseppe de racheter les biens de la famille Buonaparte de San Miniato, alors éteinte.

21° Luigi Napoleone, Roi de Hollande. Déclaration, qui regarde son fils Luigi Napoleone, qui fut ensuite l'Empereur Napoléon III.

22° Chanson pour la mort d'Attilio Buonaparte de San Miniato, avec plusieurs mémoires de sa famille. On mentionne aussi une Comédie, écrite par Niccoló Buonaparte de Florence, imprimée à Paris en 1803.

23° Mémoire sur l'héritage de Bindaccio Buonaparte, l'aîné, fils de Vittorio de Battista, lequel Bindaccio avec Testament du 13 juin 1547 nomma ses héritiers fidéi-commissaires Bindaccio et Antonio Francisco de Vettore Buonaparte, ses petits-fils, et dans le cas d'extinction de leurs lignes, les fils et descendants mâles de Gio. Battista, de Jacopo,

de Battista Buonaparte de San Miniato, son cousin. Manuscrit du XVIIIe siècle.

24° Anna Morali Buonaparte. Note de dépenses qu'on a faites pour obtenir l'interdiction de Gio-Filippo Buonaparte de San Miniato : manuscrit du XVIIIe siècle.

25° Mémoires de la famille Buonaparte, tirées des Archives de Florence, Pisa, Bologna, etc. au XVIIIe siècle, avec ses parentés les plus remarquables. (Les Bonaparte ont été du parti Gibelin et de la première Aristocratie à Florence depuis l'année 1260). Il y a aussi la copie manuscrite d'une Sentence, prononcée au nom du Grand Duc de Toscane (Côme II Medicis), du 22 octobre 1611, sur l'Antiquité et Noblesse de la Maison Buonaparte.

26° Sonnet Satirique (L'aveu fait dans la Lombardie, dans le voisinage de Mantoue, à l'occasion du Pardon du Saint François d'Assise) adressé au Général Napoleon Buonaparte.

27° Buonaparte, le Comte de Saint-Leu, frère de Napoleon Ier. Lettre en français adressée au Chevalier Bellanti-Piccolomini de Sienne, datée de Florence, ce 2 juillet 1823, avec signature autographe et son enveloppe.

28° Le Duc de Bassano, Général de Napoléon. Billet autographe en français, dans lequel on parle de Mirabeau et de Talleyrand, adressé à Monsieur Carrer. Il commence ainsi : « Le jour de la mort de Mirabeau M. de Talleyrand, ayant rappelé qu'aux obsèques de Raphaël on porta son dernier tableau ».

29° Trois poésies vénitiennes, au sujet de Napoléon Ier, manuscrit inédit. Une d'elles a été composée par le P. Pier Luigi Grossi, carmélite, et adressée à Charles Archiduc d'Autriche, l'autre est un Sonnet de l'année 1807 : A la Majesté Impériale et Royale de Napoléon le Grand, pour sa triomphale entrée, pour la première fois à Venise (1797-1807).

30° Lettre d'un Italien à M. de Chateaubriand, l'auteur de l'ouvrage *Buonaparte et les Bourbons*. C'est une brochure, imprimée à Lucca en 1814.

COMTE PAOLO GALLETTI.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Adam (G.). Bayerns Industrie u. Handel 1806-1906, 143.
Ajalbert (J.). Bagetti peintre de victoires, 156.
Amé (Léon). Etude sur les tarifs de douanes et sur les traités de commerce, 119.
Annales de l'Académie Roumaine, 312, 314, 316.
Général d'Aragonnès d'Orcet. Frœschwiller, Sedan et la Commune, 310.
Arnauné. Le commerce extérieur et les tarifs de douane, 128.
Aulard (A.). Paris sous le Consulat, 22, 24, 25, 287.
— Paris sous le Premier Empire, 287.
Baldensperger (F.). Études d'histoire littéraire, 294.
Barrault. Le chemin de fer du Nord en Espagne, 396.
— Le Christ, 400, 406.
Bartoli. Histoire de Pascal Paoli, 451.
Beer (Adolphe). Histoire du commerce du monde au XIXe siècle, 119, 130.
Bern (Louis). L'Industrie du Voigtland, 142.
von Bippen. Histoire de Brême, 135.
de Boilisle (A.). Mémoires de Baurepaire : la Marine et le désastre de la Hougue, 208.
Boulay de la Meurthe (comte). Correspondance du duc d'Enghien, 285.
von Brandt (Alexander). Contributions à l'histoire de la politique commerciale française de Colbert à nos jours, 121.
Cahuet (A.). Noël Santini, 459.
Cassagne (A.). La vie politique de François de Chateaubriand, 292.
de Cérenville. Le système continental et la Suisse, 1803-1813, 144.
Chapuisat (E.). Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française, 145.
Charléty. Histoire du Saint-Simonisme, 392.
Chevalier (Michel). Examen du système commercial connu sous le nom de système protecteur, 118.
Chuquet. La jeunesse de Napoléon. T. I. Brienne, 437. T. II. La Révolution, 445.
Clément (P.). Histoire du système protecteur en France, 119.
Collignon (M.). Napoléon Ier dans l'Eure, 296.
Courtillier. La Corse et l'opinion publique au XVIIIe siècle, 452.
Cunningham (A.). Le développement de l'industrie et du commerce anglais dans les temps modernes, 120.
— British credit in the last napoleonic war, 127.

Damas-Hinard. Le Dictionnaire Napoléon, 444.
Darmstädter. Etudes sur la politique économique de Napoléon, 123.
— Le Grand-Duché de Francfort, 139.
Daudet (Ernest). La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire, 291.
— La Police politique, 291.
— A travers trois siècles, 293.
— Nouveaux récits des temps révolutionnaires, 293.
Daveluy (capitaine de vaisseau). L'esprit de la guerre navale, 217.
David (Jules). Le peintre Louis David, 23, 24, 25, 28, 30, 36.
Davois (Gustave). Les Bonaparte littérateurs, 288.
Delècluze Louis David, 22, 27, 37.
Deprez (E.). Les origines républicaines de Bonaparte, 456.
Dietz (A.). Histoire du commerce de Francfort, 141.
Driault (E.). Recueil des Instructions données aux agents de France à Florence, Modène et Gênes depuis les traités de Westphalie, 438-439.
Drottboom (G.). Considération de géographie économique sur les effets du blocus continental, 126.
Dubreuil (Léon). La vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord, 294.
Duchêne (Georges). L'Empire industriel, 400.
Dunant (D.). Coup d'œil historique sur l'industrie genevoise, 145.
Dutacq (F.). Gustave Rouland, ministre de l'Instruction publique, 305.
Eheberg. Die Industrielle Entwickelung Bayerns seit 1800, 143.
Duc d'Elchingen. Documents inédits, 241, 242, 243.
Sir Gilbert Elliot, vice-roi de Corse. Vie et lettres avec le gouvernement anglais, 442.
Enfantin (cf. *Saint-Simon*). Œuvres, 392 et suiv.
— Le producteur, 397.
— La science de l'homme, 404.
— La vie éternelle, 404.
d'Erlon. Ma vie militaire, 380.
Ettlinger (Joseph von). Madame Récamier, 260.
von Fahrmbacher. La province de Bayreuth sous la domination française, 138.
Fechner. La province de Silésie, 143.
Fedorowicz. 1809, Campagne de Pologne, 422.
Abbé Féret. La France et le Saint-Siège sous le Premier Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet, 300.
Filippini. Histoire de Corse, 450.
Filon (Augustin). Le Prince Impérial; souvenirs et documents, 158.
Finkenwirth. Urkundliche Geschichte der Gera Greizer Wollwarenindustrie von 1572 bis zur Neuzeit, 143.
Fleischmann (H.) et *baron de Méneval.* Lettres d'exil de Joseph Bonaparte, 286, 288.
Fleischmann (H.) et *Bart* (P.). Lettres d'amour inédites de Talma à Pauline Bonaparte, 299.
Fontana (Mathieu). La constitution du généralat de Paoli en Corse, 451.
Fraser (E.). The enemy at Trafalgar, 203, 204, 223, 224.
Freymark (H.). La Réforme de la politique commerciale et douanière prussienne, 143.
Gaffarel (Paul). Le blocus de Marseille et des environs par les Anglais, 295.

Abbé de Germanes. Histoire des révolutions de Corse, 445.
Gouraud (Ch.). Histoire de la politique commerciale de la France, 119.
Gravereaux (J.). La Malmaison. Les roses de l'Impératrice Joséphine, 466.
Graziani (Paul). Maillebois et l'insurrection corse, 452.
Grimaldi (E.). La légion corse à Naples, 460.
Colonel A. Grouard. La critique de la campagne de 1815, 78, 235, 239, 243, 387.
Grouchy. Mémoires, 241, 242, 243, 256, 257, 375.
Guérin. Histoire maritime de la France, 205.
von Hammel (E.). De la paix de Tilsit à l'incorporation à l'empire français, 136.
Handelsman. Les diplomates napoléoniens à Varsovie, 407.
— La France et la Pologne au temps du duché de Varsovie, 413.
— Études d'histoire, 421.
Harmand (Jean). Madame de Genlis, 299.
Hashagen (J.). Le pays rhénan et la domination française, 133.
Hasse. Les foires de Leipzig, 142.
Haug. Die Handelskammer zu Strasburg im Elsass, 132.
d'Hauterive (Ernest). La police secrète du Premier Empire, t. II, 289.
Hennequin. Biographie maritime, 202, 224.
Hérisson. Le cabinet noir, 5, 7.
Histoire de la Chambre de commerce de Francfort, 139.
Histoire des combats d'Aboukir et de Trafalgar par un capitaine de vaisseau, 203, 216, 222.
Hitzigrath (H.). Hamburg und die Kontinentalsperre, 133.
Hœniger (Robert). Le blocus continental et ses influences sur l'Allemagne, 124.
Le Père Hoste. L'art des armées navales, 209.
Houssaye (Henry). 1815. Waterloo, 76 et suiv., 236, 256, 374 et suiv.
— La Terreur blanche, 76.
Jung. Lucien Bonaparte et ses Mémoires, 5, 8.
Jorga. Viata si Domnia lui Barbu Dimitrie Stirbei, 314.
— Studii si documente, 315, 319.
Jurien de la Gravière. Guerres maritimes sous la République et l'Empire, 201.
Kiesselbach. Die Kontinentalsperre in ihrer ökonomisch-politischen Bedeutung, 117.
Hans Kiernning. La politique extérieure du comté de Lippe du début de la Révolution française à la paix de Tilsit, 138.
— Lippe et le blocus continental, 139.
König (A.). L'industrie cotonnière saxonne à la fin du siècle dernier et pendant le blocus continental, 142.
Laferrière (Henri). La loi électorale du 31 mai 1850, 306.
Laffon-Ladébat. Journal de ma déportation à la Guyane française, 464.
Comte A. de La Garde. Fêtes et souvenirs du Congrès de Vienne, 259, 260, 267.
de Lanzac de Laborie. Paris sous le Premier Empire, 298.
Lapauze. Ingres, 270.
Larreguy de Civrieux. Souvenirs, 286.
César de Laugier. Souvenirs et récits, 285.
Lebey (André). Louis-Napoléon Bonaparte et le ministère Odilon-Barrot, 307.

Le Glay (André). Théodore de Neuhoff, roi de Corse, 450.
Lenciza. P. Paoli et la guerra d'indipendenza della Corsica, 451.
Abbé Letteron. Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse, 437 et suiv.
Lévy (Roger). Le Havre entre trois révolutions, 309, 433.
Lexis. Die französischen Ausfuhrprämien, 119.
Antonj de Lützenfeld. Corsi al servizio della Reppublica Veneta, 451.
Maggiolo. Corse, France et Russie. Pozzo di Borgo (1764-1842), 460.
Marcaggi. La genèse de Napoléon, 455.
Marcellin-Pellet, Napoléon à l'île d'Elbe, 5 et suiv.
Marco de Saint-Hilaire. Napoléon et la Grande Armée. Histoire des Maréchaux de l'Empire, 157.
Marengo, *Manfroni* et *Pessagno*. Il banco di San Giorgio, 449.
Marmottan (Paul). Madame de Genlis et la Grande-Duchesse Elisa, 287.
Masson (Fr.). Sur Napoléon, 21, 22 et suiv.
— Etudes Napoléoniennes, 455.
— Petites histoires, 293.
May (Gaston). La lutte pour le français en Lorraine avant 1870, 157.
Monin (H.). François-Désiré Bancel, 308.
Napoléon. Correspondance, 207, 212, 215, 217, 219.
— Mémoires, 232.
Lord Nelson. Correspondance pendant sa croisière dans la Méditerranée, 442.
Niessner (A.). Zwanzig Jahre Franzosenherrschaft am Niederrhein (1794-1814), 131.
Docteur O'Méara. Mémoires, 205.
Origines diplomatiques de la guerre de 1870-71, 165, 177, 310.
Ortolan. Vie de monseigneur Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio, 460.
Pagenstert. Une guerre douanière entre l'Oldenbourg et le royaume de Westphalie entre 1809 et 1810, 136.
Paget's Papers, 204.
Pasquier (Charles). Amours et coups de sabre d'un chasseur à cheval, 285.
L. G. Pélissier. Les papiers du médecin Michel Provençal, 297.
Peyre (Roger). Bonaparte et les Stephanopoli Comnène, 465.
Pimienta (Robert). La propagande bonapartiste en 1848, 306.
Abbé Pisani. La Dalmatie de 1797 à 1815, 336.
Général Pollio. Waterloo, 236 et suiv., 367 et suiv.
Capitaine de frégate *Pouget*. Vie de l'Amiral Martin, 221.
Quentin-Bauchart. Les chroniques du château de Compiègne, 468.
Rambaud (J.). Lettres de Joseph à Naples, 286.
Redlich. Napoleon I und die Industrie des Grossherzogtums Berg, 136.
— L'industrie d'Elberfeld il y a cent ans, 138.
Ribes (Eugène). Étude sur l'organisation judiciaire pendant la domination française en Allemagne sous Napoléon Ier, 135.
Rinieri (I.). Napoleone e Pio VII, 30.
R. M. J. Napoléon raconté par lui-même, 444.
Robiquet (Paul). Buonarroti et la secte des Egaux, 456.
Rocke. Le blocus continental et son influence sur l'industrie française, 1215.
Rose (J.-H.). Napoleon and english commerce, 120.
Rotteck et *Welcker*. Staatslexikon

oder Encyklopädie der Staatswissenschaften, 117.
Saint-Simon (Cf. *Enfantin*). Œuvres, 392 et suiv.
Abbé Sanson (Victor). Répertoire bibliographique pour la période dite révolutionnaire (1789-1801), 285.
Scantrel (Y.). Idées sur Napoléon, 457.
Schmidt (Ch.). Le Grand-Duché de Berg, 132, 136.
Schmidt (Robert). Le commerce et l'industrie de la Nouvelle Prusse orientale, 143.
Schmitter (A.). Les effets du blocus continental à Francfort-sur-le-Mein, 139.
Schawnn (Mathieu). Die Geschichte der Kölner Handelskammer, 132.
Serveille (Eugène). Le siège de Calvi en 1794, 454.
Servières (G.). L'Allemagne française sous Napoléon Ier, 134.
Sevestre (Emile). Le clergé breton en 1801, 300.
Major-général *Siborne*. Waterloo letters, 86.
Stuhr (F.). Le blocus continental en Mecklembourg de 1806 à 1813, 141.
Sturdza. Acte si documente relative la istoria Renascerei Romaniei, 316.
de Susini. La Corse et les Corses, 453.
Amiral *Paul Tchitschagoff*. Mémoires, 312.
Thimme. Die inneren Zustände des Kurfürstentums Hannover unter der französischwestfälischen Herrschaft, 134.
Tommasi. L'administration de la Corse sous la domination gênoise, 449.
Trousset. Histoire nationale de la Marine, 206.
Tschudi. La mère de Napoléon, 458.
Abbé Uzureau. Andegaviana (12e série), 300, 309, 310.
Vallery-Radot et *Limbourg*. Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury, 304.
Le Véridique (journal de l'Hérault), 347 et suiv.
Vincent. Guide illustré dans les petits appartements de Napoléon Ier au Palais de Fontainebleau, 467.
Voretzch (Max). Sur l'introduction du blocus continental à Altenbourg, 143.
Wallon. Les Saint-Simoniens et les chemins de fer, 394.
Weill. L'école Saint-Simonienne, 392.
Welvert. En feuilletant de vieux papiers, 294.
Winand Aerts. Waterloo, 236, 249.
Woenski (C.). Causes de la guerre de 1812, 146.
Xénopol. Domnia lui Cuza-Voda, 317.
Zeyss (Richard.). La création des chambres de commerce et l'industrie dans le Rhin inférieur au temps de la domination française, 132.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES

Colin (J.). La place de Napoléon dans l'histoire militaire . . 38
Driault (Ed.). Les sources napoléoniennes aux Archives des Affaires étrangères 161
Grouard (A.). Les derniers historiens de 1815. Ligny . 235, 367
Lanzac de Laborie (L.). Napoléon et David 21
Marmottan (P.). Un projet de Code rural sous le premier Empire 321
Masson (Fr.). L'inceste de Napoléon et Pauline à l'île d'Elbe 5
Mayer (E.). Henry Houssaye, notes sur sa documentation . 76
Rollin (H.). L'amiral Villeneuve et Napoléon. . . . , . . . 200
Thomas (L.-J.). Montpellier et le Roi de Rome 346
Weill (G.). Les Saint-Simoniens sous Napoléon III 391

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Colin (J.). Journal du colonel Béchaud, de l'armée de Portugal (oct. 1812), suite et fin. 89
D... (P.). La réintégration du général Dupont sur les contrôles de la Légion d'honneur. 276
Handelsman (M.). Rapport du baron Serra sur sa mission à Varsovie, 1808-1811. 407
Hautecœur (L.). Ingres et les artistes français à la Trinité-des-Monts. 268
Kühn (J.). Une fête chez Madame Récamier en 1802. 259
Lévy (R.). Un rapprochement franco-anglais en 1851. 429

BULLETIN HISTORIQUE

Dunan (M.). Le système continental, bulletin d'histoire économique. 115
Jorga (N.). Notes sur les publications roumaines les plus récentes concernant les deux Napoléons. 311
Lévy (R.). Histoire intérieure des deux Empires, 2e *bulletin*. . . 283
Villat (L.). La Corse Napoléonienne. 436

NOTES ET NOUVELLES

La commémoration du Centenaire de 1812 en Russie (J. Ajalbert). 147
La question Bazaine (Ed. Driault). 153
Les uniformes du premier Empire, collection du Lieutenant Bucquoy 155
Notes sur les toilettes de Marie-Louise (G. Vauthier). 461
Documents manuscrits de la collection Paolo Galletti. 470
Notes de lectures. 156, 464

Index Bibliographique. 474

Le Gérant : R. Lisbonne.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.